



Organe d'examen des politiques commerciales

EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

RAPPORT DU SECRÉTARIAT

REPUBLIQUE DE COREE

Révision

Le présent rapport, préparé pour le huitième examen de la politique commerciale de la République de Corée a été établi par le Secrétariat de l'OMC sous sa propre responsabilité. Ainsi qu'il est prévu dans l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), le Secrétariat a demandé à la République de Corée des éclaircissements sur sa politique et ses pratiques commerciales.

Les questions d'ordre technique concernant ce rapport peuvent être adressées à M. Sergios Stamnas (tél. 022 739 5382) et M. Zheng Wang (tél. 022 739 5288).

La déclaration de politique générale présentée par la République de Corée est reproduite dans le document WT/TPR/G/414/Rev.1.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	9
1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE	16
1.1 Principales caractéristiques de l'économie	16
1.2 Évolution économique récente	20
1.2.1 Croissance, revenu et emploi	20
1.2.2 Prix	23
1.2.3 Évolution des principales politiques macroéconomiques	23
1.2.3.1 Politique monétaire et de change	23
1.2.3.2 Politique budgétaire	24
1.2.4 Politique structurelle	25
1.2.4.1 Réforme fiscale	25
1.2.4.2 Privatisation	27
1.2.4.3 Politique de la concurrence	27
1.2.4.4 Gouvernement d'entreprise et coût du capital	27
1.2.4.5 Politiques du marché du travail	28
1.2.5 Balance des paiements	29
1.3 Évolution du commerce et de l'investissement	31
1.3.1 Tendances et structure du commerce des marchandises et des services	31
1.3.2 Tendances et structure de l'IED	34
2 RÉGIME DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT	38
2.1 Cadre général	38
2.2 Structure de la formulation de la politique commerciale	39
2.3 Objectifs de la politique commerciale	39
2.4 Lois et règlements commerciaux	40
2.4.1 Réforme de la réglementation	40
2.4.2 Législation commerciale	41
2.4.3 Transparence	41
2.5 Accords et arrangements commerciaux	44
2.5.1 OMC	44
2.5.2 Accords régionaux et préférentiels	46
2.5.2.1 RCEP	47
2.5.2.2 ACR conclu avec cinq pays d'Amérique centrale	48
2.5.2.3 ACR conclu avec le Royaume-Uni	48
2.5.3 Accords commerciaux préférentiels	48
2.5.4 Autres accords et arrangements	49
2.5.4.1 Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC)	49
2.5.4.2 Rencontre Asie-Europe (ASEM)	49
2.5.4.3 Commerce avec la République populaire démocratique de Corée	50
2.6 Investissement étranger direct	50

2.6.1	Aperçu général	50
2.6.2	Restrictions en matière d'IED	52
2.6.3	Incitations à l'IED	54
2.6.3.1	Mesures d'incitation fiscales.....	54
2.6.3.2	Aides financières directes	54
2.6.3.3	Soutien à la création de sites industriels	55
2.6.4	Autres.....	57
3	POLITIQUE ET PRATIQUES COMMERCIALES – ANALYSE PAR MESURE.....	58
3.1	Mesures visant directement les importations	59
3.1.1	Procédures douanières, évaluation en douane et prescriptions douanières.....	59
3.1.1.1	Procédures.....	59
3.1.1.2	Évaluation en douane	63
3.1.2	Règles d'origine.....	65
3.1.3	Droits de douane	66
3.1.3.1	Taux NPF appliqués	67
3.1.3.2	Dispersion et progressivité des droits NPF.....	70
3.1.3.3	Droits de douane "flexibles"	71
3.1.3.4	Consolidations tarifaires	72
3.1.3.5	Allègements et exemptions de droits.....	72
3.1.3.6	Droits liés à l'utilisation	73
3.1.3.7	Préférences tarifaires.....	73
3.1.3.8	Contingents tarifaires	75
3.1.3.8.1	Contingents tarifaires visant des produits agricoles.....	75
3.1.3.8.2	Contingents tarifaires autonomes.....	76
3.1.4	Autres impositions visant les importations	77
3.1.5	Prohibitions et restrictions à l'importation et licences d'importation	77
3.1.5.1	Prohibitions.....	77
3.1.5.2	Contingents	78
3.1.5.3	Licences	78
3.1.6	Mesures antidumping, compensatoires et de sauvegarde	80
3.1.6.1	Mesures antidumping et compensatoires	81
3.1.6.2	Sauvegardes	82
3.2	Mesures visant directement les exportations.....	83
3.2.1	Procédures et prescriptions douanières	83
3.2.2	Taxes, impositions et prélèvements	83
3.2.3	Prohibitions et restrictions à l'exportation et licences d'exportation.....	83
3.2.3.1	Prohibitions.....	83
3.2.3.2	Restrictions et licences.....	85
3.2.4	Soutien et promotion des exportations.....	86
3.2.4.1	Subventions	86

3.2.4.2 Avantages tarifaires et fiscaux	87
3.2.4.3 Promotion et commercialisation.....	87
3.2.5 Financement, assurance et garanties à l'exportation	87
3.3 Mesures visant la production et le commerce.....	89
3.3.1 Mesures d'incitation	89
3.3.1.1 Fiscalité.....	89
3.3.1.1.1 Impôts indirects.....	89
3.3.1.1.2 Fiscalité directe.....	92
3.3.1.2 Incitations fiscales et non fiscales.....	93
3.3.1.2.1 Mesures d'incitation fiscales.....	94
3.3.1.2.2 Incitations non-fiscales	96
3.3.1.2.2.1 Accès au financement	96
3.3.1.2.2.2 Autres mesures de soutien.....	100
3.3.2 Normes et autres règlements techniques.....	103
3.3.2.1 Normes, essais et certification	103
3.3.2.2 Normes volontaires et obligatoires, normes nationales et normes alignées.....	105
3.3.2.3 Mesures relatives aux denrées alimentaires, mesures liées à la santé et autres mesures	106
3.3.2.4 Évaluation de la conformité	109
3.3.2.5 Transparence	111
3.3.2.6 Étiquetage et emballage.....	111
3.3.3 Prescriptions sanitaires et phytosanitaires	113
3.3.3.1 Cadre de l'élaboration des normes alimentaires	113
3.3.3.2 Réglementation en matière de quarantaine.....	117
3.3.3.3 Transparence	119
3.3.4 Politique de la concurrence et contrôle des prix	119
3.3.4.1 Politique de la concurrence	119
3.3.4.1.1 Cadre politique, institutionnel et réglementaire.....	119
3.3.4.1.2 Évolution des activités	122
3.3.4.1.3 Moyens de faire respecter les droits	123
3.3.4.2 Contrôle et suivi des prix.....	126
3.3.4.3 Protection des consommateurs.....	128
3.3.5 Commerce d'État, entreprises publiques et privatisation	130
3.3.5.1 Commerce d'État	130
3.3.5.2 Intervention de l'État dans l'économie et privatisation	131
3.3.6 Marchés publics.....	134
3.3.6.1 Législation	134
3.3.6.2 Méthodes de passation des marchés	136
3.3.6.3 Service des marchés publics (PPS)	137
3.3.7 Droits de propriété intellectuelle.....	141
3.3.7.1 Propriété industrielle	142

3.3.7.1.1 Brevets et modèles d'utilité.....	144
3.3.7.1.2 Marques de fabrique ou de commerce	145
3.3.7.1.3 Protection des variétés végétales.....	147
3.3.7.1.4 Dessins et modèles industriels et schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés	148
3.3.7.1.5 Secrets commerciaux.....	149
3.3.7.2 Droit d'auteur et droits connexes.....	150
3.3.7.3 Moyens de faire respecter les droits.....	152
4 POLITIQUE COMMERCIALE – ANALYSE PAR SECTEUR	157
4.1 Agriculture et élevage	158
4.1.1 Principales caractéristiques et évolution récente	158
4.1.2 Évolutions sur les plans politique, institutionnel et réglementaire	159
4.1.2.1 Mesures à la frontière	160
4.1.2.1.1 Droits de douane et contingents tarifaires	160
4.1.2.1.2 Commerce d'État, licences d'importation et sauvegardes spéciales	161
4.1.2.1.3 Restrictions à l'exportation et programmes de subvention des exportations	162
4.1.2.2 Soutien interne.....	162
4.1.2.2.1 Indicateurs de l'OCDE	162
4.1.2.3 Notifications à l'OMC.....	164
4.1.2.3.1 Autres mesures de soutien	165
4.1.3 Principaux sous-secteurs.....	168
4.1.3.1 Riz.....	168
4.1.3.2 Élevage – viande	169
4.2 Pêche	171
4.2.1 Aperçu général	171
4.2.2 Politique à la frontière	173
4.2.3 Soutien interne.....	173
4.3 Industries extractives et énergie.....	175
4.3.1 Industries extractives	175
4.3.2 Énergie	176
4.3.2.1 Principales caractéristiques.....	176
4.3.2.2 Cadre réglementaire et institutionnel	176
4.3.2.3 Politiques.....	178
4.3.2.3.1 Politiques à la frontière	178
4.3.2.3.2 Soutien interne	178
4.3.2.4 Hydrocarbures.....	179
4.3.2.4.1 Pétrole.....	179
4.3.2.4.2 Gaz naturel	179
4.3.2.5 Électricité	180
4.3.2.6 Énergies nouvelles et renouvelables.....	182
4.4 Secteur manufacturier.....	183

4.4.1 Secteur des TIC.....	184
4.4.2 Secteur automobile.....	185
4.4.3 Construction navale	187
4.5 Services.....	189
4.5.1 Caractéristiques	189
4.5.2 Engagements au titre de l'AGCS et des ACR.....	190
4.5.3 Services financiers	191
4.5.3.1 Secteur bancaire.....	195
4.5.3.1.1 Structure et propriété des capitaux	195
4.5.3.1.2 Exigences prudentielles, rentabilité et prêts improductifs.....	195
4.5.3.1.3 Secteur non bancaire	197
4.5.3.2 Assurance.....	198
4.5.3.2.1 Évolution récente	198
4.5.3.2.2 Cadre réglementaire	199
4.5.4 Communications et services postaux	199
4.5.4.1 Communications	199
4.5.4.2 Services postaux.....	204
4.5.5 Services de transport	205
4.5.5.1 Transport maritime	206
4.5.5.2 Transport aérien	210
4.5.5.3 Transport terrestre.....	212
4.5.6 Services de distribution, en particulier sous l'angle du commerce électronique	213
4.5.7 Tourisme	214
4.5.7.1 Évolution récente.....	214
4.5.7.2 Cadre réglementaire.....	215
5 APPENDICE - TABLEAUX.....	217

GRAPHIQUES

Graphique 1.1 Composition du commerce de marchandises par principale section du SH, 2015 et 2020	32
Graphique 1.2 Répartition géographique des échanges de marchandises, 2015 et 2020	33
Graphique 3.1 Moyenne des taux NPF appliqués et moyenne des taux consolidés par section du SH, 2016 et 2021	68
Graphique 3.2 Distribution des taux de droits NPF, 2016 et 2021	69
Graphique 3.3 Progressivité des droits au niveau de la classification à deux chiffres des activités industrielles de la CITI, 2016 et 2021	70
Graphique 4.1 Principaux produits agricoles en Corée: production, consommation et commerce, 2020.....	159
Graphique 4.2 Production de riz, 2016-2020	168
Graphique 4.3 Production, importation, consommation, stocks et exportation de bétail et consommation humaine par habitant, 2016-2020	170

Graphique 4.4 Production nationale, 2016-2020	171
Graphique 4.5 Sources d'approvisionnement en énergie, 2019	176
Graphique 4.6 Livraisons de navires neufs, 2019	187
Graphique 4.7 Marge de taux d'intérêt, 2016-1 ^{er} trimestre de 2021.....	197
Graphique 4.8 Services postaux, 2020	205
Graphique 4.9 Capacité de traitement du fret, 2020.....	209
Graphique 4.10 Vols internationaux et intérieurs de passagers, janvier à décembre, 2019 et 2020	210

TABLEAUX

Tableau 1.1 Principaux indicateurs macroéconomiques, 2016-2020	17
Tableau 1.2 Indicateurs économiques et sociaux de base, 2016-2020.....	22
Tableau 1.3 Balance des paiements, 2016-2020	30
Tableau 1.4 Commerce des services, 2016-2020	33
Tableau 1.5 Stocks sortants d'investissement étranger direct, 2016-2018.....	35
Tableau 1.6 Stocks entrants d'investissement étranger direct, 2016-2018.....	36
Tableau 2.1 Limitations sectorielles à l'IED, 2021	52
Tableau 2.2 Résumé des incitations fiscales à l'IED, 2021	54
Tableau 2.3 Sites industriels pour les investisseurs étrangers, 4 ^{ème} trimestre de 2020.....	55
Tableau 2.4 Incitations fiscales à l'investissement étranger selon l'emplacement, 2021	56
Tableau 3.1 Structure tarifaire, 2016 et 2021.....	67
Tableau 3.2 Analyse succincte des droits de douane préférentiels, 2021.....	74
Tableau 3.3 Structure des recettes des impôts directs et indirects.....	89
Tableau 3.4 Intervention de l'État dans l'économie, 2021.....	131
Tableau 4.1 Soutien agricole par produit, 2016-2019	163
Tableau 4.2 Subventions notifiées à l'OMC, 2017 et 2018	165
Tableau 4.3 Production, offre et demande de riz, 2016-2020.....	169
Tableau 4.4 Composition des droits d'importation visant la viande de bœuf, 2021	170
Tableau 4.5 Données sur le commerce des produits de la pêche, 2016-2020	171
Tableau 4.6 Produits de la mer visés par des contingents tarifaires, 2021.....	173
Tableau 4.7 Subventions à la pêche, 2016-2019.....	174
Tableau 4.8 Subventions au secteur de l'énergie, 2016-2019	175
Tableau 4.9 Production et commerce dans le secteur des TIC, 2018-2020	185
Tableau 4.10 Offre et demande de véhicules automobiles, 2016-2020	186
Tableau 4.11 Taxes sur les véhicules et réduction fiscale pour les véhicules respectueux de l'environnement, 2020.....	186
Tableau 4.12 Structure du système financier, 2015 et 2020 ^a	191
Tableau 4.13 Indicateurs du secteur bancaire ^a , 2015-2020	195
Tableau 4.14 Principaux indicateurs des services de télécommunication, 2016-2019.....	200

Tableau 4.15 Structure du capital des principaux opérateurs du secteur des télécommunications, décembre 2020	200
Tableau 4.16 Croissance annuelle des services postaux et des services de courrier, 2016-2020.....	205
Tableau 4.17 Transport international et intérieur de passagers, par mode et par an, 2016-2020.....	206
Tableau 4.18 Transport aérien, 2016-2020	210
Tableau 4.19 Établissements de tourisme (2018) et emploi (2014-2018)	215

ENCADRÉS

Encadré 1.1 Riposte de la Corée au défi de la COVID-19	19
--	----

APPENDICE – TABLEAUX

Tableau A1. 1 Mesures appliquées en réponse à la pandémie de COVID-19 pour soutenir l'économie, juin 2021	217
Tableau A1. 2 Exportations de marchandises par section et par principal chapitre/ sous-position du SH, 2015-2020	220
Tableau A1. 3 Importations de marchandises par section et par principal chapitre/sous-position du SH, 2015-2020	222
Tableau A1. 4 Exportations de marchandises par destination, 2015-2020.....	223
Tableau A1. 5 Importations de marchandises par provenance, 2015-2020.....	224
Tableau A2. 1 Notifications à l'OMC, 1 ^{er} juillet 2016-1 ^{er} juillet 2021	225
Tableau A2. 2 Principales caractéristiques des ACR de la Corée, 2021	227
Tableau A3. 1 Récapitulatif des droits, 2021	232
Tableau A3. 2 Droits NPF appliqués autres qu' <i>ad valorem</i> et équivalents <i>ad valorem</i> de leur composante droit spécifique, 2021	234
Tableau A3. 3 Droits d'ajustement, 2020 et 2021	236
Tableau A3. 4 Contingents tarifaires pour les produits agricoles, 2019 et 2021.....	238
Tableau A3. 5 Coefficients d'utilisation des principaux contingents tarifaires agricoles, 2019	246
Tableau A3. 6 Contingents tarifaires autonomes, 2021	248
Tableau A3. 7 Soutien interne à la production agricole notifié à l'OMC, 2018.....	257
Tableau A4. 1 Accords sur le transport aérien, 2021.....	258

RÉSUMÉ

1. Depuis le précédent examen de politique commerciale (EPC) de la République de Corée, réalisé en 2016, des fondamentaux économiques relativement forts et des mécanismes de protection solides contre les chocs extérieurs ont permis au pays de préserver sa stabilité macroéconomique et la résilience de son économie tirée par les exportations. La Corée a été en mesure de surmonter relativement bien la pandémie de COVID-19 grâce à un ensemble complet de mesures budgétaires, monétaires, financières et autres. Au cours de la période considérée, la croissance annuelle du PIB a culminé à 3,2% (2017), avant de progressivement retomber à -0,9% (2020) en raison de l'épidémie de COVID-19, soit un recul considérablement moins marqué que dans la plupart des autres économies avancées. Le taux de croissance du PIB pour la période 2016-2020 s'est établi à 2,1%, marquant une nouvelle baisse par rapport aux résultats précédents (2,9% en moyenne en 2012-2015 et 4,6% sur la période 2001-2011). L'évolution de la position de la Corée parmi les économies les plus compétitives du monde s'explique par une croissance variable de la productivité du travail et des facteurs (PTF), mais aussi par des déficiences dans des domaines où des réformes ont été entreprises. Si l'inflation globale est restée inférieure au niveau fixé et a diminué progressivement pour se chiffrer à 0,5% (environ un quart de son niveau record de 2017) en 2020, le taux de chômage a légèrement augmenté (4%) cette même année, traduisant la faiblesse de la création d'emplois dans le secteur privé et l'impact de la pandémie.

2. Au cours de la période considérée, des réformes structurelles commerciales et liées au commerce (concernant par exemple la fiscalité, la politique de la concurrence, le gouvernement d'entreprise et le marché du travail) ont été entreprises. Ces réformes étaient axées, entre autres, sur la création d'emplois, l'aide aux petites et moyennes entreprises (PME) et aux jeunes entreprises, et la promotion de l'innovation pour stimuler la productivité, ainsi que sur le renforcement des filets de protection sociale et l'augmentation substantielle du salaire minimum. Depuis juin 2016, la Banque de Corée a progressivement réduit son taux directeur à cinq reprises – il est ainsi tombé de 1,25% à un niveau historiquement bas de 0,5% (mai 2020). La réactivité du système de taux de change flottant face aux évolutions de la situation économique a continué de ramener les déséquilibres extérieurs à des niveaux compatibles avec les fondamentaux coréens. Le taux de change nominal s'est déprécié (2019 et 2020) après s'être légèrement apprécié (2016-2018) alors que le taux de change effectif s'est globalement apprécié (sauf en 2018 et 2019), réduisant ainsi la compétitivité internationale de la Corée. Les déséquilibres de l'économie – en particulier la faiblesse de la demande intérieure – ont conduit à d'importants excédents irréguliers de la balance courante, inférieurs à leur niveau de 2016 avec une moyenne à 4,8% du PIB au cours de la période 2016-2020, contre 6% sur la période 2012-2015. Les réserves de change ont enregistré une progression constante en raison de l'amélioration continue de la rentabilité de la gestion des actifs de réserve. La dette extérieure brute a augmenté considérablement – de 42,6% pendant la période 2016-2020 – dans un contexte d'instabilité des marchés financiers, entre autres, due à la pandémie de COVID-19 et à une hausse de l'investissement étranger dans des bons du Trésor coréens, alors qu'elle avait progressé de 3,6% entre 2012 et 2014, avant de reculer de 6,4% en 2015.

3. L'ouverture de la Corée au commerce international et son intégration dans l'économie mondiale ont continué de se traduire par un ratio élevé entre les échanges (exportations plus importations) de biens et de services du pays et son PIB (69,2% en 2020), même s'il a baissé par rapport à 2016. Les tendances du commerce international et de l'investissement étranger direct (IED) témoignent de l'importance continue de la région Asie-Pacifique en tant que principal marché et principal fournisseur d'IED de la Corée. La Chine, les États-Unis, l'Union européenne et le Japon demeurent les principaux partenaires individuels du pays en matière de commerce; en outre, les échanges commerciaux associés aux accords de libre-échange (ALE) et aux accords commerciaux régionaux (ACR) ont continué de progresser régulièrement pendant la période à l'examen. Le régime d'IED a connu d'importants changements pendant la période considérée, notamment: i) des incitations fiscales sous la forme d'impôts locaux et de réductions/d'exonérations de droits d'importation, en plus de la fin des allègements fiscaux accordés aux nouvelles entreprises à capitaux étrangers à partir de 2019; ii) l'élimination des restrictions à l'investissement étranger dans les activités de pêche et les services annexes des transports aériens; et iii) la principale législation, la Loi sur la promotion de l'investissement étranger, modifiée en 2020, permet maintenant d'octroyer des incitations pour le réinvestissement des bénéfices non distribués inutilisés. Le stock d'IED reste cependant assez faible par rapport à celui d'autres pays de l'OCDE.

4. Depuis le précédent EPC, la Corée a continué à promouvoir une économie libre et ouverte, fondée sur les principes du marché. Une étape importante pour le développement des PME a été la

réorganisation, en 2017, de l'Office des petites et moyennes entreprises, qui a été élargi pour devenir le Ministère des PME et des jeunes entreprises. La Corée a poursuivi ses efforts visant à accroître la transparence dans l'administration publique en mettant en œuvre une budgétisation participative au niveau national. Dans le cadre du Plan quinquennal pour l'administration des affaires publiques lancé en 2017, la création d'emplois est considérée comme la priorité absolue de la politique économique. En 2019, un projet en faveur d'une nation innovante et inclusive a été annoncé. Des réformes réglementaires ont été menées pour réduire les obstacles au commerce et à l'investissement grâce à des sas réglementaires, à la désignation de zones spéciales non réglementées et à l'application d'une approche "cost-in, cost-out" lors de l'adoption de nouvelles réglementations.

5. La Corée a continué de participer activement aux travaux de l'OMC. En octobre 2019, elle s'est engagée à ne pas demander à bénéficier du traitement spécial et différencié destiné aux pays en développement dans le cadre des négociations actuelles et futures. Pendant la période considérée, la Corée a été impliquée dans sept différends à l'OMC: quatre en qualité de plaignant et trois en qualité de défendeur. Elle a continué à saisir les occasions liées à l'ouverture des marchés découlant des ACR. Pendant la même période, elle a signé l'Accord relatif au Partenariat économique régional global (RCEP), ainsi que des ACR avec cinq pays d'Amérique centrale (en vigueur depuis le 1^{er} mars 2021), le Royaume-Uni (en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021), Israël et l'Indonésie. Ces accords sont venus s'ajouter à la longue liste des ACR déjà conclus avec de grands blocs économiques et de nouveaux marchés émergents (Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), Accord commercial Asie-Pacifique (APTA), l'Association européenne de libre-échange (AELE), l'Australie, le Canada, le Chili, la Chine, la Colombie, les États-Unis, l'Inde, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, Singapour, la Turquie, l'Union européenne et le Viet Nam). L'agriculture reste en partie couverte par ces accords, tandis que le riz est exclu de tous les ACR.

6. Depuis l'EPC précédent, la Corée a conservé son objectif général de politique commerciale, qui est resté relativement inchangé même si l'accent a été mis sur les PME et l'innovation. Bien qu'aucune libéralisation unilatérale n'ait été entreprise, il y a eu des évolutions réglementaires ou institutionnelles dans certains domaines, y compris la facilitation des échanges, l'antidumping, le contrôle à l'exportation des biens stratégiques, le rapatriement/la relocalisation des entreprises, les normes, les prescriptions sanitaires et phytosanitaires (SPS), les marchés publics, la politique de la concurrence et les droits de propriété intellectuelle. Les circonstances liées à la COVID-19 ont conduit à mettre en œuvre des mesures temporaires liées au commerce dans certains domaines. Il subsiste quelques mesures qui protègent les producteurs nationaux, notamment les agriculteurs, de la concurrence étrangère.

7. L'application du tarif douanier reste l'un des principaux instruments de politique commerciale de la Corée, procurant des recettes fiscales relativement importantes, bien qu'en baisse. Le tarif douanier de 2021 reste transparent, mais il est assez complexe, comprenant une multitude de taux différents (88 taux *ad valorem* et 41 droits alternatifs), qui présentent souvent des différences minimales et comportent parfois des décimales. Suite à des modifications relatives à la mise en œuvre de l'élargissement de l'Accord sur les technologies de l'information et aux modifications apportées à la nomenclature tarifaire (du SH2012 au SH2017), la moyenne des taux NPF appliqués a légèrement reculé, de 14,1% en 2016 à 13,9% en 2021. Cela reste élevé par rapport au niveau des pays de l'OCDE, de sorte qu'il faut des allègements ou des ristournes pour éviter que les droits sur les produits intermédiaires ne se transforment en taxes à l'exportation, ajoutant ainsi à la complexité de la fiscalité douanière. Les crêtes tarifaires *ad valorem*, également inchangées, frappaient essentiellement les produits agricoles (définition de l'OMC); les taux de droits NPF appliqués allaient de zéro à 887,4% (pour le manioc). Comme en 2016, 84,9% des taux restent à 10% ou moins en 2021 (85,2% en 2016); La Corée applique toujours des contingents tarifaires au titre de ses engagements multilatéraux en matière d'accès aux marchés pour les produits agricoles, avec des taux contingentaires allant de zéro à 50% (2021), tandis que les taux hors contingent vont jusqu'à 887,4%; le taux d'utilisation moyen est en baisse, à 58% (2020). D'autres mesures (par exemple des contingents tarifaires "autonomes", des droits liés à l'utilisation et des allègements de droits) réduisent de manière sélective les droits de douane sur les intrants. Les taux consolidés concernent 90,7% des lignes tarifaires coréennes, soit une légère augmentation due au changement de nomenclature; 99,7% des lignes visant des produits agricoles (à l'exclusion des algues et des appâts pour la pêche) et 89,2% des lignes visant des produits non agricoles (définitions de l'OMC) font l'objet de consolidations tarifaires. L'écart de 4,2 points de pourcentage entre les taux NPF moyens consolidés et appliqués confère une certaine imprévisibilité au régime tarifaire et offre aux autorités une marge de manœuvre pour relever les taux appliqués dans la limite des consolidations. La Corée a continué d'utiliser cet écart pour appliquer des droits NPF plus élevés (ou droits d'ajustement)

qualifiés de "droits flexibles" qui, selon les autorités, restent conformes aux consolidations convenues dans le cadre de l'OMC; le nombre de produits visés par des droits flexibles (y compris les droits saisonniers et les droits d'ajustement) est passé de 145 (au niveau des positions à 6 chiffres du SH) en 2016 à 184 en 2021.

8. Les prestations en matière de dédouanement de la Corée restent appréciées au niveau international et sont considérées comme étant à la pointe des meilleures pratiques. Au cours de la période considérée, les faits nouveaux en matière de facilitation des échanges ont inclus la pleine mise en œuvre des engagements découlant de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE) et des notifications en matière de transparence, l'élargissement de l'examen électronique à toutes les marchandises importées par des opérateurs économiques agréés, et l'examen des technologies de la chaîne de blocs. Des initiatives de large portée ont été prises en matière de facilitation des échanges pour stopper la propagation de la pandémie de COVID-19 et en atténuer les répercussions, y compris l'accélération du dédouanement, des mesures d'allégement fiscal et l'exploitation de centres d'aide au dédouanement. En ce qui concerne l'évaluation en douane, l'administration douanière a introduit des services en vue de protéger les droits des contribuables afin de les aider pour les questions non réglées par un recours en matière fiscale, et elle a renforcé les programmes coopératifs de lutte contre l'évasion fiscale, en encourageant les entreprises à s'acquitter volontairement de leurs obligations fiscales. Les mesures en faveur des ACR/ALE destinées à aider les entreprises, notamment les PME, à tirer parti des préférences commerciales subordonnées à des règles d'origine diverses et compliquées se sont poursuivies.

9. Pendant la période considérée, les importations de riz sont restées soumises à des droits de douane et la procédure de modification et de rectification de la liste de concessions de la Corée, qui comprend à présent les contingents tarifaires pertinents (taux contingentaire de 5% et taux hors contingent de 513%), a été achevée. Des prescriptions en matière de licences s'appliquent à de nombreuses positions tarifaires et des prohibitions continuent de s'appliquer, surtout à des fins de moralité publique, de santé des personnes, d'hygiène et d'assainissement, de protection des animaux et de préservation des végétaux, de conservation de l'environnement ou de protection des intérêts essentiels de sécurité conformément à la législation nationale ou aux engagements internationaux. Pendant la période considérée, le nombre d'enquêtes antidumping ouvertes est resté relativement stable, mais le nombre de mesures définitives en place a augmenté. La Corée a continué d'imposer des dispositions antidumping visant essentiellement les importations de produits chimiques, de matières plastiques, de contreplaqués et d'acier inoxydable principalement en provenance d'Asie. Des sauvegardes spéciales (SGS) fondées sur les prix prévues par l'Accord de l'OMC sur l'agriculture ont été utilisées pour les racines et la poudre de ginseng, ainsi que pour les produits dérivés du ginseng rouge et le ginseng cultivé en milieu naturel.

10. La Corée a conservé la possibilité de restreindre ou de contrôler l'exportation de certains produits afin de garantir un approvisionnement intérieur suffisant et, éventuellement, de favoriser ainsi la transformation en aval de ces produits. En réponse aux besoins nationaux liés à la pandémie de COVID-19, la Corée a mis en place une prohibition temporaire à l'exportation (entièrement levée le 23 octobre 2020) pour les masques chirurgicaux et sanitaires, les respirateurs filtrants et les filtres obtenus par fusion-soufflage, qui prévoit des restrictions quantitatives liées à l'offre intérieure des articles concernés. Pendant la période à l'examen, aucune restriction quantitative à l'exportation n'était en place pour le riz ou tout autre produit agricole. Des subventions directes à l'exportation ont été maintenues pour réduire les coûts de commercialisation de certains produits agricoles; elles doivent être supprimées d'ici à 2023. Un régime de ristourne subsiste pour les impositions douanières sur les matières premières entrant dans la fabrication de produits d'exportation. Les taxes intérieures indirectes sur les exportations sont remboursées; aucun allégement fiscal n'a été accordé aux nouvelles entreprises à capitaux étrangers implantées dans des zones franches depuis 2019. Les exportateurs continuent de bénéficier du financement, de l'assurance-crédit et des garanties publics, ainsi que des activités de promotion offertes par les institutions publiques.

11. Des mesures impliquant des dons, des avantages fiscaux et des prêts à faible taux d'intérêt ont continué d'être appliquées pour soutenir la production et le commerce de divers produits de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche, des industries extractives, des énergies renouvelables, des produits relevant de la quatrième révolution industrielle et du secteur manufacturier, ainsi que pour encourager les PME, l'innovation, la recherche-développement et les activités de protection de l'environnement. Les incitations fiscales auraient dû prendre fin automatiquement, conformément aux clauses d'extinction, mais beaucoup ont été prolongées. Les PME continuent de figurer parmi les principaux bénéficiaires de ces mesures; elles ont conservé la priorité et bénéficient ainsi

d'incitations plus favorables dans la quasi-totalité des domaines stratégiques (c'est-à-dire le dédouanement, les règles d'origine, la promotion des exportations, le financement/l'assurance des exportations, la fiscalité, le financement, les mesures SPS et les marchés publics), ainsi que dans le cadre de la réponse à la COVID-19, qui prévoit des réductions des impôts directs et indirects pour certaines catégories de contribuables. En outre, l'initiative de 2020 baptisée "New Deal coréen" doit favoriser la création d'emplois et le renforcement de la compétitivité du secteur manufacturier en augmentant l'investissement public dans les infrastructures numériques et celles liées à l'énergie verte. L'agriculture a continué à bénéficier d'un important soutien financier. Le soutien de l'État à l'IED dans le cadre de zones d'investissement étranger, de zones franches à vocation exportatrice et de zones franches économiques est maintenu. Les avantages fiscaux et non fiscaux visant à rapatrier les entreprises coréennes ont été étendus pour s'appliquer aux entreprises de services informatiques et aux entreprises de services d'information et de communication; les compensations ou les aides à l'ajustement destinées aux agriculteurs et aux entreprises manufacturières qui subissent les effets défavorables d'un accord bilatéral de libre-échange restent en vigueur.

12. Pendant la période considérée, des initiatives réglementaires et autres ont été entreprises pour, notamment, améliorer la sécurité sanitaire des produits alimentaires et des médicaments et pour aligner les normes nationales sur les normes internationales. Le nombre des normes industrielles coréennes a légèrement augmenté pendant cette période, mais la part réelle des normes adoptées dans des règlements techniques obligatoires n'est pas connue; la part des normes harmonisées avec les normes internationales reste quasiment inchangée. Le contrôle de sécurité des dangers liés aux produits alimentaires importés a été renforcé, avec l'exigence de certification HACCP (analyse des risques et maîtrise des points critiques), qui a aussi été élargie tandis que le processus de certification a été unifié. En 2019, la Corée a pleinement appliqué son système de liste positive pour tous les pesticides présents dans les produits agricoles, sauf pour ceux dont les limites maximales de résidus ont été fixées au niveau national. Un système de dédouanement rapide pour les importations planifiées a été mis en place en 2019 pour les opérateurs commerciaux fiables qui importent des produits alimentaires depuis longtemps.

13. L'intervention de l'État; notamment dans l'agriculture, les industries extractives, le secteur de l'énergie, le secteur des finances et les transports se maintient. Aucun effort majeur de privatisation n'a été entrepris pendant la période à l'examen; dans le même temps, le niveau de participation de l'État dans plusieurs entités a augmenté pour différentes raisons. Le Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires rurales (MAFRA) reste l'entité unique chargée de la totalité des importations de riz dans les limites du contingent tarifaire, et l'entreprise Korea Agro-Fisheries and Food Trade Corporation, appartenant à l'État, des importations de quelques autres produits agricoles; leurs activités ont permis d'appliquer d'importantes majorations ou minorations de prix, selon le produit. Des modifications ont été apportées à la principale législation relative aux marchés publics dans des domaines comme les marchés, la qualification et la conciliation; la part relativement faible des achats à l'étranger est restée assez stable pendant la période à l'examen. Bien qu'aucun programme de préférences en matière de prix ne soit appliqué, l'attribution des marchés publics semble encore être utilisée comme un instrument de politique pour encourager les PME, les entreprises défavorisées (entreprises dirigées par des femmes ou des personnes handicapées), le développement régional et les achats verts. La plupart des marchés publics sont toujours décentralisés.

14. Au cours de la période considérée, plusieurs modifications législatives ont été apportées à la politique de la concurrence car elles étaient nécessaires pour parvenir à créer une économie équitable et promouvoir l'innovation et la concurrence à l'ère de la quatrième révolution industrielle, y compris la révision complète de la Loi sur la réglementation des monopoles et les pratiques commerciales loyales. Une interdiction des nouvelles participations croisées (c'est-à-dire les participations circulaires postérieures à 2014) entre filiales de grands conglomérats commerciaux, familiaux pour beaucoup (chaebols), a permis de les réduire, mais son incidence sur la prévention de la concentration du marché n'est toujours pas connue. Les grandes entreprises et les PME ont continué à être encouragées à signer d'elles-mêmes des accords de commerce équitable et de croissance partagée. Les prix demeurent soumis à un contrôle dans certains secteurs. La protection des consommateurs a été améliorée par le renforcement de la transparence et de l'application de la loi s'agissant de produits et de domaines touchant de près les consommateurs, comme les produits de première nécessité et le commerce électronique.

15. Le régime de droits de propriété intellectuelle de la Corée a continué d'évoluer rapidement en réponse aux progrès technologiques et pour atteindre des objectifs de politique publique. La

législation a été renforcée, y compris en ce qui concerne les sanctions, pour mieux protéger les détenteurs de droits dans plusieurs domaines; en réponse aux défis posés par la COVID-19, les délais applicables en vertu de certains textes législatifs sur la propriété industrielle ont été prolongés et des mesures ont été annoncées pour lutter contre la distribution sur Internet de produits de contrefaçon, un phénomène qui se développe rapidement.

16. L'agriculture représente une petite part du PIB (2% en 2020) et 5,4% de l'emploi total. Densément peuplée et pauvre en terres agricoles, la Corée est un importateur net de produits alimentaires. Le gouvernement recourt à un vaste éventail d'instruments d'intervention aux frontières comme à l'intérieur du pays afin de faciliter le développement et d'améliorer le bien-être dans les régions rurales. Les objectifs stratégiques incluent aussi l'auto-provisionnement pour les produits alimentaires et les produits de base, et les objectifs pour le riz, l'orge, les céréales, les produits de l'élevage et les produits fourragers ont été maintenus. À la frontière, on continue d'appliquer des crêtes tarifaires et la protection tarifaire NPF moyenne appliquée pour les produits agricoles est toujours bien plus élevée que pour les produits non agricoles. Des SGS ont visé certaines importations de produits du ginseng. Une autorisation d'exportation est exigée pour les graines de ginseng et les animaux. Les exportations ont continué à bénéficier de subventions. À cause du soutien interne à la production agricole et des mesures en faveur du commerce, les consommateurs coréens ont continué à acquitter des prix bien plus élevés qu'ailleurs dans le monde. Des instruments de politique fiscale et autre, y compris sous la forme de redevances nulles ou de faible montant pour l'eau d'irrigation, ainsi que le subventionnement croisé des tarifs de l'électricité, restent en place. L'investissement étranger est interdit dans la culture du riz. Les productions agricole et aquacole durables sont encouragées grâce à des versements directs en faveur des exploitations certifiées et à une hausse de la part des fournitures pour les fermes aquacoles intelligentes.

17. La production halieutique de la Corée est de plus en plus tirée par la production aquacole dans les zones maritimes d'eaux peu profondes, alors que les ressources halieutiques dans les eaux lointaines et adjacentes continuent de s'amenuiser. Les restrictions à l'IED concernant la pêche ont été levées en 2016, et la protection à la frontière se présente principalement sous la forme de droits de douane et de droits d'ajustement. Le gouvernement continue de lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) et il accorde un soutien interne en faveur du désarmement des navires et de la gestion des ressources halieutiques. Il continue en outre de promouvoir le développement d'une pêche et d'une production aquacole durables.

18. Le secteur minier représente une part très faible du PIB et la Corée, un pays gros consommateur d'énergie, est fortement tributaire de l'énergie importée, en particulier des combustibles fossiles. En raison de cette forte dépendance, elle a axé sa politique énergétique sur la sécurité de l'approvisionnement. Récemment, le gouvernement s'est engagé à promouvoir la transition énergétique en portant la part d'électricité renouvelable à 20% en 2030 et à 30%-35% en 2040, et en supprimant progressivement le charbon et le nucléaire du bouquet énergétique. Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement a abaissé la taxe à la consommation et la surtaxe à l'importation de gaz naturel liquéfié, tout en relevant la taxe sur le charbon; il a aussi renforcé la décarbonisation dans tous les secteurs liés à l'énergie, conformément à son New Deal vert. Diverses mesures, dont le soutien financier et technique et le crédit d'impôt, continuent à s'appliquer pour soutenir le secteur. L'investissement étranger dans le transport et la distribution d'électricité est plafonné à 50% et l'actionnaire principal doit être coréen. Les sociétés publiques conservent un rôle majeur dans le secteur énergétique et les prix sont souvent réglementés (charbon et électricité).

19. Le secteur manufacturier est une activité importante fortement tournée vers l'exportation (27,2% du PIB en 2020, 91,4% des exportations totales de marchandises en 2020). La Corée est l'un des principaux pôles dans le domaine des réseaux internationaux de production manufacturière. Le secteur reste dominé par de vastes conglomérats, mais il existe un écart de productivité important entre les grandes entreprises et les PME. Les mesures à la frontière se limitent aux droits de douane, aux droits d'ajustement et aux contingents tarifaires autonomes, tandis que plusieurs mesures fiscales et d'autres incitations sont encore appliquées pour atteindre des objectifs de politique. En général, l'investissement étranger dans les activités de fabrication est autorisé. Certaines mesures sectorielles visent à promouvoir l'achat de véhicules respectueux de l'environnement et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC), et à faire respecter les prescriptions environnementales établies par les organisations internationales dans le secteur de la construction navale. Conformément au New Deal coréen, les TIC ont été mises en avant comme un instrument de politique important pour faciliter le développement de divers secteurs et atteindre des objectifs

en matière de protection de l'environnement. Par conséquent, les investissements publics; notamment dans les fermes aquacoles intelligentes, les infrastructures numériques et les infrastructures liées à l'énergie verte, et les systèmes de transport intelligents, ont augmenté.

20. La contribution des services au PIB a légèrement augmenté pendant la période à l'examen, passant de 60,5% en 2016 à 62,3% en 2020. La productivité du travail, en particulier celle des services traditionnels (comme le commerce de gros et de détail, le transport et l'hébergement) est inférieure à celle du secteur manufacturier. La Corée a pris des engagements plus étendus que ceux prévus dans l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) en signant certains ACR. Le gouvernement prévoit d'augmenter les subventions en faveur de certaines activités de services (comme le transport et le tourisme). En outre, des subventions ont été octroyées à divers secteurs de services pour atténuer l'impact de la pandémie de COVID-19.

21. Le secteur des services financiers a maintenu sa solide croissance pendant la période considérée et, grâce à l'appui du gouvernement, il a réussi à relever les défis posés par la pandémie de COVID-19. Plusieurs textes législatifs ont été révisés en vue de déréglementer certains services financiers, y compris ceux sur le financement lié à l'investissement en ligne, la surveillance des transactions financières électroniques, la confidentialité des données pour les établissements financiers et les opérateurs de technologie financière (fintech), la protection des consommateurs de produits financiers et la cybersécurité. Les banques étrangères mènent des activités par le biais de filiales, de succursales et de bureaux de représentation constitués en société dans le pays, tandis qu'il n'existe aucune restriction à la participation étrangère dans les compagnies d'assurance.

22. La Corée est bien classée au niveau international dans le domaine des services d'information et de communication. La large bande fixe a été désignée service universel en 2020. Le secteur des télécommunications reste relativement concentré: trois entreprises dominant le secteur de la téléphonie fixe, et trois autres dominant celui des services de téléphonie mobile; aucune d'elles n'appartient à l'État. L'investissement étranger dans les services faisant appel à des installations est plafonné à 49%, tandis que les services à valeur ajoutée sont totalement ouverts aux capitaux étrangers. Plusieurs services postaux (y compris pour le courrier de moins de 350 grammes et les colis de moins de 2 kg) sont réservés à la Korea Post, qui appartient à l'État. Les services postaux ont stagné, pendant que les services de courrier ont progressé rapidement.

23. Le transport international de fret s'effectue principalement par voie maritime, tandis que le transport de passagers s'effectue principalement par voie aérienne. En 2017, un plan quinquennal a été lancé pour restructurer le secteur des transports maritimes grâce, notamment, à la construction de davantage de porte-conteneurs de très grande taille et de navires écologiques, et à la facilitation de la transition écologique des navires. En outre, des mesures ont été adoptées pour réduire la pollution marine et développer la sécurité maritime et la cybersécurité. Le secteur maritime peut toujours bénéficier d'incitations fiscales et un fonds de sauvetage a été mis en place pour aider les affréteurs à gérer les difficultés découlant de la pandémie. La participation étrangère au capital des exploitants de lignes aériennes coréennes est limitée à moins de 50% et les propriétaires étrangers doivent immatriculer leurs aéronefs en Corée. Le cabotage aérien et terrestre n'est pas autorisé, bien qu'il existe certaines exceptions pour le transport maritime.

24. Les secteurs de la distribution et du tourisme se sont fortement contractés en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19. Le cadre réglementaire et les restrictions en matière d'IED applicables aux services de distribution n'ont pas été modifiés. Grâce au taux très élevé de pénétration d'Internet dans le pays, le commerce électronique se développe rapidement et, du fait de la COVID-19, il a enregistré sa plus forte croissance en 2020, reflétant l'évolution des modes de consommation. En 2017, le gouvernement a assoupli les règles relatives aux visas et il a intégré davantage de contenu culturel dans les programmes d'excursion pour aider le secteur du tourisme à surmonter son déficit commercial. Dans le cadre de la Stratégie 2020 pour le tourisme, des instruments d'intervention ont été définis pour remédier aux difficultés rencontrées par ce secteur. Le niveau de soutien financier au secteur du tourisme a été relevé et l'utilisation de plates-formes en ligne a été favorisée pour améliorer la commercialisation numérique des services de tourisme.

25. La croissance économique de la Corée devrait progressivement accélérer en 2021, bien que les incertitudes entourant les perspectives et reflétant les risques externes et internes liés à la COVID-19 restent élevées. Malgré le succès considérable de ses mécanismes de protection existants et de ses mesures de lutte contre la pandémie, l'économie reste vulnérable aux chocs extérieurs tels qu'un ralentissement persistant des échanges internationaux, la montée du protectionnisme, le recul

du multilatéralisme, les tensions géopolitiques et/ou une croissance mondiale plus faible que prévue, notamment en raison de la forte dépendance de la Corée vis-à-vis des exportations de produits manufacturés fabriqués en grande partie par quelques grands conglomérats. La prospérité future et la croissance durable dépendraient de la mise en œuvre, par le gouvernement, de réformes structurelles visant à accroître la productivité totale des facteurs; à promouvoir une croissance équilibrée, tirée par le secteur privé; à promouvoir une concurrence loyale entre les grandes entreprises et les plus petites entreprises; à encourager l'innovation, en particulier dans les PME; et à réduire les contraintes réglementaires pesant sur les entreprises, surtout dans le secteur des services. Ces réformes et celles qui les accompagneront, y compris les réformes fiscales, les privatisations et la poursuite des réformes réglementaires, confèreraient à l'économie coréenne une plus grande souplesse qui lui permettrait de faire face à une concurrence extérieure croissante, et ainsi de poursuivre ses vastes objectifs économiques et de protection sociale, notamment en vue de rendre la croissance inclusive et de réduire les écarts de richesse.

1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

1.1 Principales caractéristiques de l'économie

1.1. L'économie axée sur les exportations de la République de Corée, pays en développement Membre de l'OMC (section 2.5.1) de 51,3 millions d'habitants (en mars 2021), reste une économie mixte à revenu élevé très développée, dominée par de vastes conglomérats, et chef de file mondial dans le domaine de l'innovation et de la technologie; en 2020, selon les estimations du FMI et de l'OCDE, elle était la 4^{ème} économie asiatique et la 10^{ème} (11^{ème} en 2017) économie mondiale en termes de produit intérieur brut (PIB), soit une progression dans le classement mondial en raison de meilleures performances que les autres grandes économies malgré l'épidémie de coronavirus.¹ Selon l'indice de complexité économique du Harvard Growth Lab, la Corée était en 2019 la 4^{ème} économie la plus diversifiée au monde, derrière le Japon, la Suisse et l'Allemagne, comme en 2016.² Les petites et moyennes entreprises (PME) continuent de jouer un rôle considérable dans l'économie mais elles sont touchées par l'augmentation des coûts de la main-d'œuvre, malgré les aides publiques et le soutien large et continu destinés à les aider à s'adapter, à augmenter leur compétitivité et à renforcer les partenariats avec les grands conglomérats (sections 2.2, 2.4.1, 2.5.2, 3.1.1.1, 3.1.2, 3.1.3.5, 3.2.4.3, 3.2.5, 3.3.1.1.2, 3.3.1.2.1, 3.3.1.2.2, 3.3.3.1, 3.3.4.1, 3.3.6 et 3.3.7.3).³ L'évolution de la position de la Corée parmi les économies les plus compétitives du monde reflète celle de la croissance de la productivité du travail et, surtout, de la productivité totale des facteurs (tableau 1.1 et section 1.2.1) – un déterminant à long terme pour la compétitivité internationale et le niveau de vie intérieur – mais elle s'explique aussi par des déficiences dans plusieurs domaines où des réformes sont en cours (section 1.2.4).⁴ Pendant la période considérée, la croissance a ralenti et ses perspectives ont été contrariées par la détérioration de la demande extérieure, la démographie défavorable et le ralentissement de la croissance de la productivité, sous

¹ Worldometer, *South Korea*. Adresse consultée: <https://www.worldometers.info/world-population/south-korea-population/>; FMI, Base de données des Perspectives de l'économie mondiale. Adresse consultée: <https://www.imf.org/en/Publications/WEO/weo-database/2020/October/weo-report?c=512,914,612,614,311,213,911,314,193,122,912,313,419,513,316,913,124,339,638,514,218,963,616,223,516,918,748,618,624,522,622,156,626,628,228,924,233,632,636,634,238,662,960,423,935,128,611,321,243,248,469,253,642,643,939,734,644,819,172,132,646,648,915,134,652,174,328,258,656,654,336,263,268,532,944,176,534,536,429,433,178,436,136,343,158,439,916,664,826,542,967,443,917,544,941,446,666,668,672,946,137,546,674,676,548,556,678,181,867,682,684,273,868,921,948,943,686,688,518,728,836,558,138,196,278,692,694,962,142,449,564,565,283,853,288,293,566,964,182,359,453,968,922,714,862,135,716,456,722,942,718,724,576,936,961,813,726,199,733,184,524,361,362,364,732,366,144,146,463,528,923,738,578,537,742,866,369,744,186,925,869,746,926,466,112,111,298,927,846,299,582,487,474,754,698,&ns=NGDPD,&sy=2018&ey=2025&ssm=0&scsm=1&sc=0&ssd=1&ssc=0&sic=0&sort=country&ds=.&br=1>; Banque mondiale, *Atlas of Sustainable Development Goals 2018: The World by Income*. Adresse consultée: <https://datatopics.worldbank.org/world-development-indicators/images/figures-png/world-by-income-sdg-atlas-2018.pdf>; Banque mondiale, *The World Bank in Republic of Korea*. Adresse consultée: <https://www.worldbank.org/en/country/korea>; Worldometer, *GDP by Country*. Adresse consultée: <https://www.worldometers.info/gdp/gdp-by-country/>; et Yonhap News Agency, "S. Korea Estimated to Have Ranked 10th in 2020 Global GDP rankings", 15 mars 2021. Adresse consultée: <https://en.yna.co.kr/view/AEN20210315001000320>.

² World Atlas, *Countries with the Most Diverse Economies*. Adresse consultée: <https://www.worldatlas.com/articles/countries-with-the-most-diverse-economies.html>; et Atlas of Economic Complexity, *Country & Product Complexity Rankings*. Adresse consultée: <https://atlas.cid.harvard.edu/rankings>.

³ En 2018, les PME représentaient, en nombre, 99,9% des entreprises (comme en 2016), 83,1% de l'emploi total (87,9% en 2016), 17,4% des exportations totales (37,5% en 2016) et 37,8% de la valeur ajoutée dans l'économie (51,2% en 2016). Ministère des PME et des jeunes entreprises. Adresse consultée: <https://www.mss.go.kr/site/eng/02/102020000000201611504.jsp#:~:text=SMEs%20play%20an%20important%20role,one%20percent%20of%20added%20value>; <https://www.kbiz.or.kr/ko/contents/contents/contents.do?mnSeq=32>; et OCDE (2020), *OECD Economic Surveys: Korea 2020*. Adresse consultée: <https://doi.org/10.1787/2dde9480-en>.

⁴ En 2018/16, la Corée s'est classée 13^{ème} sur 140 économies (26^{ème} en 2016) selon le Global Competitiveness Index du Forum économique mondial. En 2018, elle comptait le plus grand nombre de connexions en fibre optique par habitant au monde et 96% de la population utilisait régulièrement l'Internet. La Corée a obtenu la meilleure note de l'indice en matière de stabilité macroéconomique et était le 6^{ème} pôle d'innovation au monde. Toutefois, selon le WEF, l'esprit d'entreprise est entravé par des facteurs culturels et sociologiques. Les autres points faibles concernent les inefficacités du marché liées à la concurrence intérieure et aux obstacles commerciaux, ainsi que les rigidités du marché du travail et les relations industrielles conflictuelles. Document de l'OMC WT/TPR/S/346/Rev.1 du 6 janvier 2017; et Forum économique mondial, *The Global Competitiveness Report 2019*. Adresse consultée: http://www3.weforum.org/docs/WEF_TheGlobalCompetitivenessReport2019.pdf.

l'effet de faiblesses structurelles et de l'épidémie de COVID-19, bien que la contraction du PIB en 2020 ait été bien moindre que dans la plupart des autres économies avancées, y compris les pays de l'OCDE (tableau 1.1 et section 1.2.1).⁵ Selon les dernières données disponibles, entre 2016 et 2018, les inégalités de revenu et l'écart de pauvreté ont légèrement diminué en raison, entre autres, de plusieurs mesures prises ces dernières années (comme l'augmentation du salaire minimum en 2018, 2019 et 2020 (section 1.2.4.5)); alors que les inégalités, mesurées par le coefficient de Gini, sont supérieures à la moyenne de l'OCDE, le taux de pauvreté relative des personnes âgées est plus de trois fois supérieur à la moyenne de l'OCDE.⁶ Selon cette dernière, la crise liée à la COVID-19 aura pour effet d'augmenter les inégalités, malgré le soutien des revenus, les mesures de maintien de l'emploi et la création d'emplois publics en faveur des personnes âgées et des autres groupes à faible revenu.⁷

Tableau 1.1 Principaux indicateurs macroéconomiques, 2016-2020

	2016	2017	2018	2019	2020
Comptabilité nationale (variation en %, sauf indication contraire)					
PIB réel (aux prix de 2015)	2,9	3,2	2,9	2,2	-0,9
Consommation	3,0	3,1	3,7	3,2	-2,4
Consommation privée	2,6	2,8	3,2	2,1	-5,0
Consommation des administrations publiques	4,4	3,9	5,3	6,4	5,0
Formation brute de capital fixe	6,6	9,8	-2,2	-2,1	2,6
Exportations de marchandises et de services non facteurs	2,4	2,5	4,0	0,2	-1,8
Importations de marchandises et de services non facteurs	5,2	8,9	1,7	-1,9	-3,3
Exportations de biens et de services/PIB (%) (aux prix courants du marché)	40,1	40,9	41,7	39,3	36,4
Importations de biens et de services/PIB (%) (aux prix courants du marché)	33,5	36,2	37,3	36,5	32,8
Taux de chômage (%)	3,7	3,7	3,8	3,8	4,0
Productivité (variation en %)					
Productivité du travail	1,6	3,0	1,8	1,0	2,0
Productivité totale des facteurs	1,1	0,3	4,2	1,1	..
Prix et taux d'intérêt					
Inflation (IPC, variation en %)	1,0	1,9	1,5	0,4	0,5
Inflation de base (à l'exclusion du secteur des produits alimentaires et du secteur de l'énergie)	1,9	1,5	1,2	0,7	0,4
Taux des prêts et taux d'escompte (%)	3,37	3,48	3,66	3,45	2,80
Taux de rémunération des dépôts d'épargne (%)	1,48	1,56	1,87	1,75	1,05

⁵ FMI (2019), *Republic of Korea: Staff Report for the 2019 Article IV Consultation*, IMF Country Report n° 19/132. Adresse consultée: <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2019/05/13/Republic-of-Korea-2019-Article-IV-Consultation-Press-Release-Staff-Report-and-Statement-by-46890>; FMI, "IMF Staff Completes 2021 Article IV Mission to Republic of Korea", 27 janvier 2021. Adresse consultée: <https://www.imf.org/en/News/Articles/2021/01/27/pr2125-korea-imf-staff-completes-2021-article-iv-mission-to-republic-of-korea>.

⁶ En 2018, l'indicateur de l'inégalité de revenu en Corée était de 0,345 contre 0,355 en 2016. Le coefficient de Gini résulte de la comparaison des proportions cumulées de la population avec les proportions cumulées des revenus qu'elle perçoit, et il varie entre 0 en cas d'égalité parfaite et 1 en cas d'inégalité parfaite. Les inégalités de revenu sont relativement élevées en raison de la dispersion des salaires et d'une redistribution limitée; la dualité du marché du travail (entre travailleurs réguliers et travailleurs non réguliers) et les importantes différences en matière de productivité qui en découlent partiellement (section 1.2.1) entre grandes entreprises et PME, et entre industrie et services, sont à l'origine de fortes inégalités salariales. La redistribution par le biais de l'impôt et de prestations est plus faible que dans la plupart des autres pays de l'OCDE. En 2018, l'intensité de la pauvreté était de 0,342 contre 0,351 en 2016. L'intensité de la pauvreté est le ratio par lequel le revenu moyen des pauvres devient inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté est défini comme la moitié du revenu médian des ménages. En 2018, le taux de pauvreté relative des personnes âgées en Corée était de 16,7% (17,6% en 2016), un chiffre nettement supérieur à la moyenne de l'OCDE. La Corée a le troisième taux de pauvreté relative le plus élevé au sein de l'OCDE, sous l'effet de son taux de pauvreté relative des personnes âgées, qui est le plus élevé de l'OCDE, en raison de pensions de retraite limitées et de la faiblesse des revenus d'un grand nombre de ceux qui travaillent encore. OCDE, *Income Inequality*. Adresse consultée: <https://data.oecd.org/inequality/income-inequality.htm>; OCDE (2019), *Economic Policy Reforms 2019: Going for Growth*. Adresse consultée: <https://doi.org/10.1787/aec5b059-en>; et OCDE (2020), *OECD Economic Surveys: Korea 2020*. Adresse consultée: <https://doi.org/10.1787/2dde9480-en>.

⁷ OCDE (2020), *OECD Economic Surveys: Korea 2020*. Adresse consultée: <https://doi.org/10.1787/2dde9480-en>.

	2016	2017	2018	2019	2020
Taux de change					
KRW/USD (moyenne annuelle)	1 160,5	1 130,8	1 100,3	1 165,7	1 180,1
Taux de change effectif réel (variation en %)	1,5	3,5	-0,5	-5,8	2,7
Taux de change effectif nominal (variation en %)	2,0	4,1	0,0	-3,9	2,9
Solde budgétaire consolidé (% du PIB)	1,0	1,3	1,6	-0,6	-3,7
Recettes consolidées	21,3	22,0	23,1	23,1	23,1
Recettes fiscales nationales	13,9	14,5	15,5	15,2	14,8
Dépenses consolidées et prêts nets	20,4	20,7	21,4	23,7	26,8
Dette totale de l'administration centrale	34,0	34,2	34,3	36,3	42,4
Épargne et investissement (% du PIB)					
Épargne nationale brute	36,9	37,1	35,9	34,8	36,2
Investissement intérieur brut	30,1	32,3	31,5	31,5	31,9
Écart entre l'épargne et l'investissement	6,7	4,8	4,5	3,4	4,3
Secteur extérieur (% du PIB, sauf indication contraire)					
Balance des opérations courantes	6,5	4,6	4,5	3,6	4,6
Solde net du commerce des marchandises	7,8	7,0	6,4	4,8	5,0
Exportations de marchandises	34,1	35,7	36,3	33,7	31,5
Importations de marchandises	26,4	28,7	29,9	28,9	26,5
Balance des services	-1,2	-2,3	-1,7	-1,6	-1,0
Compte de capital	-0,0	-0,0	0,0	-0,0	-0,0
Compte financier	6,7	5,2	4,4	3,6	4,7
Investissement direct	1,2	1,0	1,5	1,6	1,4
Balance des paiements	0,5	0,3	1,0	0,1	1,1
Termes de l'échange (2015=100)	101,0	100,6	95,4	91,4	94,9
Exportations de marchandises ^a (variation en %)	-5,7	13,4	7,9	-11,1	-7,2
Importations de marchandises ^a (variation en %)	-6,5	18,0	10,6	-7,6	-8,8
Exportations de services ^a (variation en %)	-2,8	-5,4	15,6	0,2	-13,2
Importations de services ^a (variation en %)	0,0	12,7	5,2	-1,8	-18,7
Réserves internationales ^b (milliards d'USD, fin de période)	371,1	389,3	403,7	408,8	443,1
Réserves de change (milliards d'USD, fin de période)	361,7	379,5	393,3	397,9	430,1
en mois d'importations de biens et de services	8,1	8,7	7,8	7,5	8,2
Cette extérieure totale (milliards d'USD, fin de période)	382,1	412,0	441,2	470,7	544,9
dont dette à court terme	104,8	116,0	125,6	135,5	159,3
Ratio du service de la dette ^c	9,3	8,2	8,8	9,8	10,9

a Les taux de croissance sont fondés sur l'USD.

b Y compris les réserves de change, l'or, les droits de tirage spéciaux et la position de réserve au FMI.

c Service de la dette à moyen et à long terme en % des exportations de biens et de services. Les chiffres pour 2019 et 2020 sont des estimations.

Note: Selon les chiffres du FMI, la variation en % du taux de change effectif réel (TCER) est égale à -2,1, 3,1, 7,1, -3,8 et -10,2, et la variation en % du taux de change effectif nominal (TCEN) est égale à -4,0, 2,3, 1,0, -3,8 et -2,4, respectivement, pour 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020. Le TCER et le TCEN sont tous deux basés sur les coûts unitaires de main-d'œuvre.

Source: Système de statistiques économiques de la Banque de Corée. Adresse consultée: <http://ecos.bok.or.kr/>; données du FMI; et données communiquées par les autorités.

1.2. Malgré les fondamentaux solides de la Corée, soutenus par des cadres politiques stables et un système financier résilient, les risques de dégradation de la situation économique restent relativement inchangés et soumis à l'évolution de la pandémie de COVID-19.⁸ Les risques intérieurs/endogènes pour l'économie peuvent découler, entre autres, de la forte dépendance du pays à l'égard d'une croissance tirée par les exportations de produits manufacturés, du vieillissement rapide de la population, de la réduction des revenus des ménages, des pressions à la baisse sur la demande et l'inflation, de la dépendance excessive à l'égard de l'assouplissement monétaire et des obstacles à la création d'emplois.⁹ La spécialisation dans un petit nombre de secteurs clés (par exemple, les secteurs du matériel électrique et électronique, de l'automobile, de la pétrochimie et d'autres produits de l'industrie lourde), tributaires de quelques grandes entreprises, rend l'économie

⁸ FMI (2019), *Republic of Korea: Selected Issues*, IMF Country Report n° 19/133. Adresse consultée: <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2019/05/13/Republic-of-Korea-Selected-Issues-46891>.

⁹ La population coréenne vieillit rapidement, mais la numérisation pourrait accroître la productivité; le taux de dépendance des personnes âgées sera le plus élevé des États membres de l'OCDE d'ici à 2060. OCDE (2020), *OECD Economic Surveys: Korea 2020*. Adresse consultée: <https://doi.org/10.1787/2d4e9480-en>.

de plus en plus sensible aux chocs intérieurs et extérieurs, du fait des fortes interconnexions avec d'autres secteurs nationaux par des liens en amont/aval et avec les marchés étrangers par des liens d'exportation/importation, rendant ainsi la Corée vulnérable aux perturbations durables des chaînes de valeur mondiales (CVM). Un ralentissement durable du commerce mondial, la montée du protectionnisme, le recul du multilatéralisme, les tensions géopolitiques et/ou une croissance mondiale plus faible que prévu pourraient avoir un impact négatif sur les exportations, freiner davantage les investissements et faire grimper le chômage.¹⁰ Selon le FMI, en 2019, la prospérité future dépendait de l'adoption de politiques destinées à promouvoir une croissance équilibrée, tirée par le secteur privé; à favoriser l'inclusion; à améliorer la productivité; à promouvoir une concurrence loyale entre les grandes entreprises et les plus petites entreprises; à encourager l'innovation, en particulier dans les PME; et à réduire les contraintes réglementaires pesant sur les entreprises, notamment dans le secteur des services.¹¹ En outre, les perspectives restaient très incertaines en raison des risques extérieurs et intérieurs liés à la COVID-19; par ailleurs, une monnaie forte et des facteurs politiques étaient susceptibles de faire peser des risques de baisse de la croissance.¹² Selon le FMI, en 2021, en capitalisant sur la bonne réponse apportée au choc dû à la COVID-19 (encadré 1.1), les priorités pour la période à venir devraient être de soutenir la reprise en cours grâce à des mesures d'assouplissement budgétaire et monétaire supplémentaires, et de consolider les bases d'une croissance à moyen terme résiliente, plus écologique et davantage inclusive.

Encadré 1.1 Riposte de la Corée au défi de la COVID-19

La Corée a été l'un des premiers pays à être touchés par la COVID-19. Grâce à une stratégie efficace pour contenir la propagation du virus, en août 2020, les dommages subis par l'économie étaient limités et la production diminuait moins que dans les autres pays de l'OCDE. Des mesures rapides et d'une ampleur sans précédent (tableau A1.1) ont été prises pour atténuer les effets de la pandémie sur l'emploi, la production et l'investissement, ainsi que pour soutenir la croissance.

Entre février et septembre 2020, des mesures fiscales et non fiscales d'un montant de 277 000 milliards de KRW (14,4% du PIB) ont été introduites puis élargies, pour atteindre 310 000 milliards de KRW (16,5% du PIB) en juin 2021 (tableau A1.1). Ces mesures étaient les suivantes: i) quatre plans de relance budgétaire supplémentaires d'un montant total de 66 900 milliards de KRW (55 milliards d'USD, soit environ 3,5% du PIB), le troisième constituant le plan le plus élevé de l'histoire du pays (section 3.3.1.2); ii) des prêts et des garanties d'un montant de plus de 200 000 milliards de KRW en faveur des ménages, des PME et des secteurs les plus touchés (section 3.3.1.2.2); iii) un soutien à l'emploi (par exemple, subventionnement des salaires et réduction des cotisations au régime national d'assurance maladie et au régime d'assurance contre les accidents du travail); iv) des chèques d'aide sous forme de coupons à dépenser d'un montant maximal de 1 million de KRW (814 USD) distribués à tous les ménages; v) un fonds soutenu par l'État de l'ordre de 2% du PIB pour aider des secteurs clés (comme l'aviation, le transport maritime, la construction navale et l'automobile); et vi) une réduction du taux directeur de la Banque de Corée et un accord d'échange de devises avec la Réserve fédérale américaine (section 1.2.3.1). Les mesures fiscales temporaires comprenaient: i) des déductions fiscales pour les paiements effectués par carte de crédit, en espèces ou par carte de débit, et pour les paiements effectués sur les marchés traditionnels et dans les transports publics; ii) une réduction de la taxe sur la consommation visant les véhicules automobiles; iii) des crédits d'impôt sur le revenu plus élevés en faveur des PME présentes dans des régions durement touchées; iv) une réduction de la TVA pour les petits propriétaires; et v) une exonération de la TVA pour les contribuables à faible revenu. En outre, d'autres mesures liées au commerce ont été introduites dans des domaines tels que la facilitation des échanges, les allègements de droits de douane, l'interdiction temporaire d'exportation de matériel médical, l'assurance-crédit à l'exportation, le contrôle des prix des produits de santé et les droits de propriété industrielle (sections 3.1.1.1, 3.1.3.5, 3.2.5, 3.3.4.2 et 3.3.7.1).

Selon l'OCDE, en août 2020, les finances publiques saines offraient une marge de manœuvre budgétaire qui permettrait de prendre des mesures supplémentaires pour soutenir l'économie en cas de poursuite de la crise.

¹⁰ FMI (2019), *Republic of Korea: Staff Report for the 2019 Article IV Consultation*, IMF Country Report n° 19/132. Adresse consultée: <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2019/05/13/Republic-of-Korea-2019-Article-IV-Consultation-Press-Release-Staff-Report-and-Statement-by-46890>; et OCDE (2020), *OECD Economic Surveys: Korea 2020*. Adresse consultée: <https://doi.org/10.1787/2dde9480-en>.

¹¹ FMI (2019), *Republic of Korea: Staff Report for the 2019 Article IV Consultation*, IMF Country Report n° 19/132. Adresse consultée: <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2019/05/13/Republic-of-Korea-2019-Article-IV-Consultation-Press-Release-Staff-Report-and-Statement-by-46890>; et FMI (2019), *Republic of Korea: Selected Issues*, IMF Country Report n° 19/133. Adresse consultée: <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2019/05/13/Republic-of-Korea-Selected-Issues-46891>.

¹² FMI, "IMF Staff Completes 2021 Article IV Mission to Republic of Korea", 27 janvier 2021. Adresse consultée: <https://www.imf.org/en/News/Articles/2021/01/27/pr2125-korea-imf-staff-completes-2021-article-iv-mission-to-republic-of-korea>; et Pulse News, "2021 Outlook: Korea's Growth to Fall Under 3% on Pandemic, Political Risks", 17 décembre 2020. Adresse consultée: <https://pulsenews.co.kr/view.php?year=2020&no=1295124>.

Le 25 mars 2021, un budget total de 19 400 milliards de KRW a été adopté, composé d'un projet de budget supplémentaire de 14 900 milliards de KRW et des 4 500 milliards de KRW du budget initial de 2021, destinés à financer des mesures de soutien liées à la COVID pour aider les petites entreprises à mener leurs activités et conserver les emplois.

Source: OCDE (2020), *Perspectives économiques de l'OCDE*, Volume 2020/1, n° 107. Adresse consultée: <https://doi.org/10.1787/0d1d1e2e-en>; OCDE (2020), *OECD, Economic Surveys: Korea 2020*. Adresse consultée: <https://doi.org/10.1787/2dde9480-en>; EIU (2020), *Country Commerce: South Korea*. Adresse consultée: https://country.eiu.com/FileHandler.ashx?issue_id=1090089892&mode=pdf; Ministère de l'économie et des finances, *2021 Supplementary Budget Proposal*. Adresse consultée: <https://english.moef.go.kr/pc/selectTbPressCenterDtl.do?boardCd=N0001&seq=5080>.

1.2 Évolution économique récente

1.2.1 Croissance, revenu et emploi

1.3. Au cours de la période considérée, la croissance annuelle du PIB de la Corée a culminé à 3,2% (2017), avant de progressivement retomber à -0,9% (2020) en raison de l'épidémie de COVID-19, tandis que son taux annuel moyen pour la période 2016-2020 s'établissait à 2,1%, soit un recul marqué par rapport aux moyennes de 2,9% de la période 2012-2015 et de 4,6% de la période 2001-2011 (tableau 1.1).¹³ Selon l'OCDE, le redressement de 2017 a été porté par l'investissement des entreprises, l'essor constant de la construction, la reprise du commerce mondial et l'envolée de la demande de semi-conducteurs, et il a été soutenu par une rallonge budgétaire à la mi-2017.¹⁴ D'après le FMI, la baisse ultérieure s'explique entre autres par la détérioration de la demande extérieure, le ralentissement mondial de la demande et des prix des semi-conducteurs, les tensions commerciales, le ralentissement de la croissance en Chine, une démographie défavorable et le ralentissement de la productivité (voir ci-dessous).¹⁵ Compte tenu du contexte de croissance difficile, une rallonge budgétaire de 0,3% du PIB a été votée en août 2019 et un plan de relance budgétaire d'environ 1,2% du PIB était déjà prévue pour 2020.¹⁶ Malgré la croissance négative dans un contexte de pandémie prolongée de COVID-19 en 2020, selon les données de l'OCDE, la Corée figurait au troisième rang des grandes économies, derrière la Chine et la Turquie, en termes de croissance économique, en raison de la hausse de la demande mondiale de semi-conducteurs, de produits de haute technologie et d'automobiles; de la résilience des investissements en machines et équipements; et des mesures budgétaires expansionnistes et des mesures monétaires d'accompagnement (encadré 1.1 et section 1.2.3).¹⁷ En outre, l'initiative de New Deal coréen de juillet 2020 (sections 1.2.4 et 3.3.1.2.2.2) offre une stratégie opportune pour développer de nouveaux moteurs de croissance et parvenir à une plus grande inclusion en augmentant les investissements publics dans les infrastructures numériques et celles liées aux énergies vertes.¹⁸

¹³ Document de l'OMC WT/TPR/S/346/Rev.1 du 6 janvier 2017.

¹⁴ OCDE (2018), *OECD Economic Surveys: Korea 2018*. Adresse consultée: http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-kor-2018-en.

¹⁵ FMI (2019), *Republic of Korea: Staff Report for the 2019 Article IV Consultation*, IMF Country Report n° 19/132. Adresse consultée: <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2019/05/13/Republic-of-Korea-2019-Article-IV-Consultation-Press-Release-Staff-Report-and-Statement-by-46890>.

¹⁶ OCDE (2019), *Perspectives économiques de l'OCDE*, Volume 2019/2, n° 106. Adresse consultée: <https://doi.org/10.1787/9b89401b-en>.

¹⁷ Selon l'OCDE, l'incidence de la COVID-19 sur l'économie a été particulièrement sévère dans les secteurs du tourisme, des voyages, de l'hôtellerie, de la restauration, de la culture, des produits pétrochimiques, de l'automobile, du transport maritime et de la construction navale. Les perturbations affectant les chaînes d'approvisionnement, conjuguées à la réduction de la demande, ont entraîné des interruptions d'activités dans certains secteurs, et l'indice des directeurs d'achat du secteur manufacturier est tombé en avril 2020 à son plus bas niveau depuis 2009. Les exportations ont chuté. OCDE (2020), *Perspectives économiques de l'OCDE*, Volume 2020/1, n° 107. Adresse consultée: <https://doi.org/10.1787/0d1d1e2e-en>; OCDE (2019), *Perspectives économiques de l'OCDE*, Volume 2019/2, n° 106. Adresse consultée: <https://doi.org/10.1787/9b89401b-en>; FMI, "IMF Staff Completes 2021 Article IV Mission to Republic of Korea", 27 janvier 2021. Adresse consultée: <https://www.imf.org/en/News/Articles/2021/01/27/pr2125-korea-imf-staff-completes-2021-article-iv-mission-to-republic-of-korea>;

et *Korea Herald*, "S. Korea Ranks 3rd in 2020 Economic Growth After China, Norway: OECD", 23 février 2021. Adresse consultée: <http://www.koreaherald.com/view.php?ud=20210223000773>.

¹⁸ FMI, "IMF Staff Completes 2021 Article IV Mission to Republic of Korea", 27 janvier 2021. Adresse consultée: <https://www.imf.org/en/News/Articles/2021/01/27/pr2125-korea-imf-staff-completes-2021-article-iv-mission-to-republic-of-korea>; et FMI (2021), *World Economic Outlook April 2021: Managing Divergent Recoveries*. Adresse consultée: <https://www.imf.org/en/Publications/WEO/Issues/2021/03/23/world-economic-outlook-april-2021>.

Selon le FMI, la croissance devrait progressivement accélérer pour atteindre, à titre préliminaire, 3% (Banque de Corée) ou 3,6% (FMI) en 2021.¹⁹ D'après la Banque de Corée, le PIB devrait enregistrer une croissance de plus de 3% en 2021, du fait de son expansion plus importante que prévu; l'économie mondiale se redresse, les exportations sont restées au beau fixe grâce au rebond du secteur informatique, les investissements dans les installations s'améliorent et la faiblesse persistante de la consommation privée s'améliore parallèlement à l'assouplissement de la politique de distanciation sociale.²⁰

1.4. Depuis 2016, les changements dans la structure sectorielle globale du PIB et de l'emploi en Corée ont consisté principalement en une augmentation de la contribution des services – qui représentent 62,3% (2020) de l'activité économique, soit un niveau toujours bien inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE – et une baisse de la contribution du secteur manufacturier (tableau 1.2).²¹ La productivité du travail dans l'économie duale coréenne a culminé en 2017, puis a baissé pour ne remonter qu'en 2020, tandis que la faible productivité totale des facteurs (PTF) a culminé en 2018, avant de ralentir, freinant la hausse des revenus, du bien-être et de l'emploi des femmes (tableau 1.1). Selon l'OCDE, pour réduire l'écart de productivité, il est nécessaire de réformer la réglementation, en particulier dans le secteur des services, qui accuse un retard (commerce, transport, hébergement et restauration, par exemple).²² La Corée reste fortement intégrée aux CVM, en particulier dans le domaine des produits électroniques; en tant qu'économie orientée vers l'exportation, elle est notamment vulnérable aux perturbations durables des chaînes de valeur mondiales liées à la COVID-19.²³ Selon les estimations de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), en 2017, la Corée se classait au 6^{ème} rang mondial (4^{ème} en 2010) des 25 principales économies en développement exportatrices par taux de participation aux CVM; son taux de participation aux CVM en part des exportations (58%, essentiellement en amont) était inférieur au niveau moyen des pays exportateurs développés (60%), mais supérieur à celui des pays en développement (56%).²⁴

¹⁹ FMI, "IMF Staff Completes 2021 Article IV Mission to Republic of Korea", 27 janvier 2021. Adresse consultée: <https://www.imf.org/en/News/Articles/2021/01/27/pr2125-korea-imf-staff-completes-2021-article-iv-mission-to-republic-of-korea>; et Pulse News, "2021 Outlook: Korea's Growth to Fall Under 3% on Pandemic, Political Risks", 17 décembre 2020. Adresse consultée: <https://pulsenews.co.kr/view.php?year=2020&no=1295124>.

²⁰ Banque de Corée (2021), *Executive Summary for Monetary Policy Report (March 2021)*. Adresse consultée: <https://www.bok.or.kr/eng/bbs/E0000628/view.do?nttId=10063407&menuNo=400204>.

²¹ Banque mondiale, *Services, valeur ajoutée (% du PIB)*. Adresse consultée: <https://data.worldbank.org/indicator/NV.SRV.TOTL.ZS>.

²² L'économie duale de la Corée reste caractérisée par d'importants écarts de productivité entre le secteur manufacturier et le secteur des services, les grandes et les petites entreprises, et les travailleurs réguliers et non réguliers, contribuant à la faible croissance de la productivité (sections 1.1 et 1.2.4.5). La productivité est inférieure de moitié environ à celle des pays de l'OCDE, tandis que l'apport de main-d'œuvre est le plus important de la zone OCDE, ce qui tient à la longueur du temps de travail. Le niveau de croissance de la PTF continue de représenter environ 65% de celui des États-Unis en 2017. Malgré le dynamisme des technologies numériques, la productivité globale de l'économie coréenne est bien inférieure à la moyenne de l'OCDE, en raison de plusieurs caractéristiques structurelles. Comme dans de nombreux pays de l'OCDE, la plupart des emplois créés dans les nouvelles PME concernent des activités à faible productivité (comme le commerce, les transports, l'hébergement et la restauration); dans les secteurs à forte productivité (comme le secteur manufacturier), les PME représentent une part élevée des entreprises et de l'emploi, mais elles sont moins productives que les grandes entreprises, et cet écart de productivité observé dans les pays de l'OCDE est bien plus important en Corée. FMI (2019), *Republic of Korea: Staff Report for the 2019 Article IV Consultation*, IMF Country Report n° 19/132. Adresse consultée: <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2019/05/13/Republic-of-Korea-2019-Article-IV-Consultation-Press-Release-Staff-Report-and-Statement-by-46890>; OCDE (2019), *Economic Policy Reforms 2019: Going for Growth*. Adresse consultée: <https://doi.org/10.1787/aec5b059-en>; et OCDE (2020), *OECD Economic Surveys: Korea 2020*. Adresse consultée: <https://doi.org/10.1787/2dde9480-en>.

²³ OCDE (2020), *OECD Economic Surveys: Korea 2020*. Adresse consultée: <https://doi.org/10.1787/2dde9480-en>.

²⁴ Le taux de participation dans les CVM indique le pourcentage des exportations d'un pays s'inscrivant dans un processus commercial en plusieurs étapes. OMC, *Commerce en valeur ajoutée et chaînes de valeur mondiales: profils statistiques*. Adresse consultée: https://www.wto.org/english/res_e/statis_e/miwi_e/countryprofiles_e.htm; et CNUCED (2018), *Rapport sur l'investissement dans le monde 2018 – L'investissement et les nouvelles politiques industrielles*. Adresse consultée https://unctad.org/en/PublicationsLibrary/wir2018_en.pdf.

Tableau 1.2 Indicateurs économiques et sociaux de base, 2016-2020

	2016	2017	2018	2019	2020
PIB réel aux prix du marché (milliards de milliards de KRW, prix de 2015)	1 706,9	1 760,8	1 812,0	1 852,7	1 836,9
PIB réel aux prix du marché (milliards d'USD, prix de 2015)	1 470,8	1 557,1	1 646,8	1 589,3	1 556,6
PIB courant aux prix du marché (milliards de KRW)	1 740,8	1 835,7	1 898,2	1 924,5	1 933,2
PIB courant aux prix du marché (milliards d'USD)	1 500,0	1 623,3	1 725,2	1 651,0	1 638,2
PIB par habitant aux prix du marché (USD)	29 287,2	31 605,2	33 429,0	31 928,8	31 637,3
PIB par activité économique aux prix constants de 2015 (variation en %)					
Agriculture, sylviculture et pêche	-5,6	2,3	0,2	3,9	-4,0
Industries extractives	7,0	-4,0	-7,4	-6,2	-0,2
Secteur manufacturier	2,3	3,7	3,3	1,1	-0,9
Produits chimiques	0,5	3,4	2,5	-0,9	0,7
Produits informatiques, électroniques et optiques	10,3	4,8	11,4	6,4	3,9
Machines et appareils	-4,4	22,5	0,7	-0,9	2,2
Matériel de transport	1,6	-8,1	-2,3	1,9	-9,1
Distribution d'électricité, de gaz et d'eau	-1,2	6,2	-1,7	4,3	4,2
Construction	9,8	5,9	-2,8	-2,6	-1,4
Services	2,9	2,6	3,8	3,4	-1,0
Commerce de gros et de détail	2,2	2,6	2,5	3,5	-1,9
Services d'hébergement et de restauration	4,5	-0,5	4,0	3,6	-16,7
Transport et entreposage	0,4	2,7	3,7	1,7	-15,1
Finance et assurance	1,9	4,2	5,6	3,4	9,1
Immobilier	3,5	2,3	3,2	1,4	1,7
Information et communication	5,3	3,1	4,5	4,6	3,2
Services professionnels, scientifiques et techniques	1,3	0,5	3,4	2,0	2,3
Services de soutien aux entreprises	4,1	4,7	4,7	3,7	-5,4
Administration publique et défense	2,7	2,8	3,4	3,9	4,0
Éducation	1,3	2,0	1,7	1,6	-2,4
Santé et services sociaux	7,3	6,4	8,2	9,8	1,3
Culture et autres services	3,4	-0,8	2,7	2,9	-18,7
Part de la valeur ajoutée brute, aux prix courants (%)					
Agriculture, sylviculture et pêche	2,0	2,0	1,9	1,8	2,0
Industries extractives	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Secteur manufacturier	28,8	29,5	29,1	27,6	27,2
Produits chimiques	4,6	4,4	4,3	4,3	4,4
Produits informatiques, électroniques et optiques	6,8	8,2	8,5	7,1	7,0
Machines et appareils	2,4	2,6	2,5	2,6	2,7
Matériel de transport	3,6	3,0	2,8	3,0	2,8
Distribution d'électricité, de gaz et d'eau	2,8	2,4	2,0	2,1	2,4
Construction	5,7	6,0	5,9	6,0	6,0
Services	60,5	60,0	60,9	62,4	62,3
Commerce de gros et de détail	8,1	8,0	7,9	7,8	7,6
Services d'hébergement et de restauration	2,5	2,5	2,5	2,7	2,2
Transport et entreposage	3,7	3,5	3,3	3,5	3,2
Finance et assurance	5,6	5,8	6,0	5,9	6,3
Immobilier	8,1	7,9	8,0	8,1	8,3
Information et communication	4,7	4,6	4,6	4,7	5,0
Services professionnels, scientifiques et techniques	6,0	6,0	6,2	6,5	6,8
Services de soutien aux entreprises	3,2	3,2	3,4	3,5	3,4
Administration publique et défense	6,3	6,4	6,6	6,9	7,3
Éducation	5,3	5,2	5,2	5,4	5,3
Santé et services sociaux	4,3	4,4	4,7	5,1	5,3
Culture et autres services	2,6	2,5	2,6	2,6	2,2
Part des secteurs dans l'emploi total					
Agriculture, sylviculture et pêche	4,8	4,8	5,0	5,2	5,4
Industries extractives	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0
Secteur manufacturier	17,4	17,1	16,8	16,5	16,3
Distribution d'électricité, de gaz et d'eau	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8
Construction	7,1	7,4	7,6	7,5	7,5
Services	70,0	69,9	69,8	71,1	70,2
Commerce de gros et de détail	14,2	14,2	13,9	13,7	13,1

	2016	2017	2018	2019	2020
Services d'hébergement et de restauration	8,7	8,6	8,4	8,6	8,0
Transport et entreposage	5,4	5,3	5,2	5,3	5,5
Finance et assurance	3,0	3,0	3,1	3,0	2,9
Immobilier	1,8	2,0	2,0	2,1	1,9
Information et communication	3,0	2,9	3,1	3,2	3,2
Services professionnels, scientifiques et techniques	4,2	4,1	4,1	4,3	4,3
Services de soutien aux entreprises	5,3	5,1	4,9	4,9	5,0
Administration publique, défense et sécurité sociale obligatoire	3,8	4,0	4,1	4,0	4,1
Éducation	7,1	7,1	6,9	7,0	6,7
Santé et services sociaux	7,0	7,2	7,6	8,2	8,7
Culture et autres services	6,5	6,5	6,5	6,8	6,7

Source: Système de statistiques économiques de la Banque de Corée. Adresse consultée: <http://ecos.bok.or.kr/>; et données communiquées par les autorités.

1.5. Pendant la période considérée, le taux de chômage de la Corée a légèrement augmenté pour atteindre 4% en 2020 (tableau 1.1) en raison, notamment, de la faible création d'emplois privés, en particulier dans les secteurs à faible productivité et pour les emplois peu qualifiés, en raison à la fois du ralentissement de la dynamique économique et de la forte hausse du salaire minimum en 2018-2019 (section 1.2.4.5), ainsi que de l'épidémie de COVID-19.²⁵ La baisse de l'emploi liée à la pandémie a surtout touché le commerce de gros et de détail, l'hébergement et l'alimentation, en particulier les travailleurs temporaires et journaliers, ainsi que les propriétaires de petites entreprises.²⁶ Selon les autorités, en février 2021, en glissement annuel, 473 000 emplois avaient été perdus, mais les pertes ont ralenti du fait de la reprise dans les services.²⁷ En mars 2021, en glissement annuel, 314 000 emplois avaient été créés à la faveur de la reprise de l'emploi dans le secteur privé et de l'augmentation des exportations et de la consommation intérieure.

1.2.2 Prix

1.6. Au cours de la période à l'examen, l'inflation globale a culminé à 1,9% en 2017, en raison principalement de la hausse des prix du pétrole et des denrées alimentaires, avant de retomber à 0,5% en 2020 sous l'effet de leur baisse; elle est restée inférieure à l'objectif de 2% de la Banque de Corée (section 1.2.3.1).²⁸ L'inflation sous-jacente, hors énergie et alimentation, a baissé de manière constante et conséquente pour atteindre 0,4%, soit environ un cinquième de son niveau de 2016 (tableau 1.1). Selon les autorités, en mars 2021, l'inflation globale et l'inflation sous-jacente, en glissement annuel, s'élevaient à 1,5% et 0,6%, respectivement.²⁹ Selon la Banque de Corée, l'inflation des prix à la consommation devrait s'élever à 1,3% en 2021, du fait des cours mondiaux du pétrole qui devraient être largement supérieurs au niveau de 2020, tandis que l'inflation globale devrait s'élever à 1%.³⁰

1.2.3 Évolution des principales politiques macroéconomiques

1.2.3.1 Politique monétaire et de change

1.7. Une politique monétaire d'accompagnement a été déterminée par la Banque de Corée (BOK), qui est une institution indépendante dont l'objectif principal est de maintenir l'inflation à 2% depuis

²⁵ FMI (2019), *Republic of Korea: Staff Report for the 2019 Article IV Consultation*, IMF Country Report n° 19/132. Adresse consultée: <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2019/05/13/Republic-of-Korea-2019-Article-IV-Consultation-Press-Release-Staff-Report-and-Statement-by-46890>.

²⁶ OCDE (2020), *Perspectives économiques de l'OCDE*, Volume 2020/1, n° 107. Adresse consultée: <https://doi.org/10.1787/0d1d1e2e-en>.

²⁷ Ministère de l'économie et des finances, "Current Economic Situation, March 2021", 19 mars 2021. Adresse consultée: <https://english.moef.go.kr/pc/selectTbPressCenterDtl.do?boardCd=N0001&seq=5092>.

²⁸ FMI (2019), *Republic of Korea: Staff Report for the 2019 Article IV Consultation*, IMF Country Report n° 19/132. Adresse consultée: <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2019/05/13/Republic-of-Korea-2019-Article-IV-Consultation-Press-Release-Staff-Report-and-Statement-by-46890>.

²⁹ Ministère de l'économie et des finances, "Current Economic Situation, March 2021", 19 mars 2021. Adresse consultée: <https://english.moef.go.kr/pc/selectTbPressCenterDtl.do?boardCd=N0001&seq=5092>.

³⁰ Banque de Corée (2021), *Executive Summary for Monetary Policy Report (March 2021)*. Adresse consultée: <https://www.bok.or.kr/eng/bbs/E0000628/view.do?nttId=10063407&menuNo=400204>.

2016-2018.³¹ L'inflation continuant à être inférieure à son objectif depuis 2016, la Banque de Corée a progressivement réduit son taux directeur à cinq reprises, qui est tombé de 1,25% (juin 2016) à son point bas record de 0,5% (mai 2020); il n'a été relevé qu'à deux reprises – à 1,5% (novembre 2017) et 1,75% (novembre 2018).³² Selon le FMI, la politique monétaire a été assouplie en conséquence en 2020 et un soutien supplémentaire pourrait être ménagé pour soutenir la reprise et rapprocher l'inflation de l'objectif de la BOK grâce à un nouvel assouplissement modeste.³³

1.8. La Corée a maintenu son système de taux de change flottant, qui permet d'absorber dans une large mesure les chocs extérieurs et facilite l'ajustement en faveur des sources intérieures de croissance, ramenant ainsi les déséquilibres extérieurs à des niveaux compatibles avec ses fondamentaux. Les autorités adhèrent au principe selon lequel le taux de change est déterminé par le marché; la politique d'intervention sur les marchés des changes reste limitée aux épisodes de désordre sur le marché, et la flexibilité du taux de change se poursuivrait.³⁴ À partir du second semestre de 2018, la Corée a commencé à divulguer les données relatives aux interventions sur le marché des changes afin de renforcer la transparence de sa politique de change. Entre le deuxième semestre de 2018 et 2020, la Corée a vendu 211,4 milliards d'USD (sur une base nette), y compris sur les marchés au comptant et à terme; l'achat net de dollars EU par les autorités chargées des devises aux fins de la stabilité du marché s'est élevé à -1,51 milliard d'USD.

1.9. Au cours de la période considérée, le taux de change nominal KRW/USD s'est déprécié (2019 et 2020) après s'être légèrement apprécié (2016-2018) (tableau 1.1); en termes pondérés par les échanges, le taux de change effectif s'est globalement apprécié (sauf en 2018 et 2019), réduisant ainsi la compétitivité des prix de la Corée dans les échanges internationaux. Les fluctuations du taux de change ont été induites par des facteurs extérieurs et intérieurs. Parmi les facteurs extérieurs figuraient l'évolution des investissements en fonction de l'appétit ou de l'aversion des marchés pour le risque et les réponses politiques des principaux pays pour faire face à la COVID-19. Les facteurs intérieurs comprenaient les variations du solde des opérations courantes, les flux de capitaux étrangers, la réponse politique pour faire face à la COVID-19 et les risques géopolitiques. Selon le FMI, le won coréen suit une tendance à l'appréciation progressive depuis 2013, et en termes de taux de change effectif réel (TCER), il s'est apprécié de près de 1% (moyenne en 2018 par rapport à la moyenne en 2017); en termes de TCER, au cours de la période à l'examen, il s'est apprécié (sauf en 2019 et 2020).³⁵

1.2.3.2 Politique budgétaire

1.10. La Corée est passée d'une politique budgétaire prudente à une politique de plus en plus expansionniste plus favorable à la croissance afin de soutenir la consommation et l'investissement et de faire face à l'impact de la COVID-19 sur l'économie, ce changement d'orientation étant compatible avec l'utilisation de la marge de manœuvre budgétaire en cas de besoin, tout en préservant la viabilité budgétaire à long terme. L'excédent budgétaire est ainsi passé d'un pic de 1,6% du PIB (y compris l'excédent de la sécurité sociale) en 2018 à des déficits de 0,6% en 2019 et de 3,7% en 2020 (tableau 1.1). Selon l'OCDE, la Corée utilise de manière appropriée la marge de manœuvre budgétaire offerte par des finances publiques solides, la dette brute de l'administration centrale s'élevant à 36,3% du PIB en 2019 et 42,4% en 2020, aux fins de l'atténuation de l'impact de la crise (encadré 1.1 et tableau 1.1); le solde budgétaire devrait passer d'un excédent en 2019

³¹ Outre la politique monétaire, pour atténuer la hausse de l'inflation, les autorités ont continué de mettre en œuvre, entre autres, des mesures administratives de stabilisation des prix, y compris des droits de douane flexibles, des contingents tarifaires autonomes, des taux individuels flexibles d'imposition à la consommation (droits d'accise spéciaux) et des mesures de contrôle des prix (sections 3.1.3.3, 3.1.3.8, 3.3.1.1.1 et 3.3.4.2).

³² Trading Economics, *South Korea Interest Rate*. Adresse consultée: <https://tradingeconomics.com/south-korea/interest-rate>.

³³ FMI, "IMF Staff Completes 2021 Article IV Mission to Republic of Korea", 27 janvier 2021. Adresse consultée: <https://www.imf.org/en/News/Articles/2021/01/27/pr2125-korea-imf-staff-completes-2021-article-iv-mission-to-republic-of-korea>.

³⁴ FMI (2019), *Republic of Korea: Staff Report for the 2019 Article IV Consultation*, IMF Country Report n° 19/132. Adresse consultée: <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2019/05/13/Republic-of-Korea-2019-Article-IV-Consultation-Press-Release-Staff-Report-and-Statement-by-46890>.

³⁵ FMI (2019), *Republic of Korea: Staff Report for the 2019 Article IV Consultation*, IMF Country Report n° 19/132. Adresse consultée: <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2019/05/13/Republic-of-Korea-2019-Article-IV-Consultation-Press-Release-Staff-Report-and-Statement-by-46890>.

à un déficit pouvant atteindre plus de 3% du PIB en 2020.³⁶ Selon le FMI, le budget de 2021 permet d'augmenter les transferts ciblés en faveur des travailleurs et des entreprises touchés par la crise et d'accélérer les plans d'investissement public en vue de soutenir la reprise; comme par le passé, le déficit budgétaire légèrement plus élevé de la Corée pourrait être compensé par un assainissement progressif au cours des années suivantes.³⁷

1.2.4 Politique structurelle

1.11. Les échanges commerciaux et les réformes intérieures sont considérés comme indissociables. Au cours de la période à l'examen, la politique a été axée, entre autres, sur le soutien des revenus, la création d'emplois, l'aide aux PME et aux jeunes entreprises et la promotion de l'innovation pour stimuler la productivité, ainsi que sur le renforcement des filets de protection sociale et l'augmentation substantielle du salaire minimum (sections 3.2.4.3, 3.3.1.2.2, 3.3.4.1, 3.3.6 et 3.3.7).³⁸ Une stratégie de New Deal coréen de juillet 2020 vise à développer de nouveaux moteurs de la croissance dans le monde de l'après-pandémie et à accroître l'inclusion (sections 1.2.1 et 3.3.1.2.2.2).³⁹ Selon le FMI et l'OCDE, des réformes destinées à réduire les obstacles à l'entrée et à stimuler la concurrence, notamment dans le secteur des services, et s'attaquant aux rigidités qui subsistent sur le marché du travail (section 1.2.4.5) pourraient stimuler la croissance potentielle; en outre, des politiques et des réformes structurelles visant à promouvoir la demande intérieure et l'investissement privé contribueraient à une nouvelle réduction de l'excédent du compte courant (section 2.2.5).⁴⁰

1.2.4.1 Réforme fiscale

1.12. Au cours de la période considérée, une réforme fiscale conforme aux objectifs politiques, y compris pour faire face à l'impact de COVID-19 sur l'économie, a été entreprise (encadré 1.1, section 3.3.1 et ci-après).⁴¹ En 2016, elle comprenait des incitations fiscales visant à imprimer un nouvel élan à l'économie (par exemple, la recherche-développement (R&D), les nouveaux secteurs moteurs de la croissance, les technologies de base, les contenus culturels tels que les films et les séries télévisées, et l'investissement-risque); l'amélioration du système fiscal via des avantages fiscaux pour les ménages à revenu faible et moyen, les PME, les indépendants et les pêcheurs/agriculteurs; le renforcement de l'équité fiscale et la refonte des régimes de non-imposition/d'exemption dans certains domaines (par exemple, l'impôt sur la plus-value, l'assiette fiscale extraterritoriale et un ensemble de mesures fiscales destinées à augmenter les revenus des ménages); et la rationalisation du système fiscal dans le cadre de la révision du code de l'impôt de 2016. En 2017, les mesures spécifiques suivantes ont été prises: révision des programmes d'aide fiscale en vue de la création d'emplois de qualité (par exemple, réduction d'impôt au titre du crédit d'impôt en faveur des entreprises augmentant la création d'emplois); augmentation de la pression fiscale sur les hauts revenus et allègement de celle-ci pour les personnes à revenu moyen et les classes populaires, ainsi que les propriétaires de petites entreprises; augmentation du taux d'imposition des sociétés pour les grandes sociétés disposant d'un financement suffisant pour revenir aux niveaux précédents; et poursuite de la rationalisation du régime fiscal. La réforme fiscale

³⁶ OCDE (2020), *OECD Economic Surveys: Korea 2020*. Adresse consultée: <https://doi.org/10.1787/2dde9480-en>.

³⁷ FMI, "IMF Staff Completes 2021 Article IV Mission to Republic of Korea", 27 janvier 2021. Adresse consultée: <https://www.imf.org/en/News/Articles/2021/01/27/pr2125-korea-imf-staff-completes-2021-article-iv-mission-to-republic-of-korea>.

³⁸ FMI (2019), *Republic of Korea: Staff Report for the 2019 Article IV Consultation*, IMF Country Report n° 19/132. Adresse consultée: <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2019/05/13/Republic-of-Korea-2019-Article-IV-Consultation-Press-Release-Staff-Report-and-Statement-by-46890>.

³⁹ Gouvernement de la République de Corée (2020), *The Korean New Deal – National Strategy for a Great Transformation*. Adresse consultée: <https://english.moef.go.kr/pc/selectTbPressCenterDtl.do?boardCd=N0001&seq=4948#:~:text=The%20Korean%20New%20Deal%2C%20announced,employment%20and%20social%20safety%20net>; FMI, "IMF Staff Completes 2021 Article IV Mission to Republic of Korea", 27 janvier 2021. Adresse consultée: <https://www.imf.org/en/News/Articles/2021/01/27/pr2125-korea-imf-staff-completes-2021-article-iv-mission-to-republic-of-korea>.

⁴⁰ FMI (2019), *Republic of Korea: Staff Report for the 2019 Article IV Consultation*, IMF Country Report n° 19/132. Adresse consultée: <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2019/05/13/Republic-of-Korea-2019-Article-IV-Consultation-Press-Release-Staff-Report-and-Statement-by-46890>; et OCDE (2019), *Perspectives économiques de l'OCDE*, Volume 2019/2, n° 106. Adresse consultée: <https://doi.org/10.1787/9b89401b-en>.

⁴¹ Ministère de l'économie et des finances (2020), *Korean Taxation 2020*.

de 2018 prévoyait: la refonte et l'expansion du crédit d'impôt au titre des revenus du travail; la rationalisation de la fiscalité foncière; l'augmentation des incitations fiscales en faveur des entreprises qui créent des emplois dans des zones spéciales désignées et le renforcement de l'aide fiscale aux entreprises qui commencent à exercer des activités dans des régions à risque (exonération de l'impôt sur le revenu des sociétés et des particuliers); et la poursuite de la rationalisation du régime fiscal global (par exemple, l'ajustement des taxes prélevées sur les charbons bitumineux et le gaz naturel liquéfié (GNL) en fonction de leurs coûts environnementaux). Parmi les principales mesures de la révision fiscale de 2019 figuraient l'introduction de programmes de soutien fiscal pour contribuer à redynamiser l'économie (par exemple, l'amélioration des installations de production, les installations servant à la sécurité du public, réduction de la taxe individuelle à la consommation pour les véhicules automobiles et la R&D destinée à produire de nouvelles technologies génératrices de croissance); la modernisation des régimes fiscaux pour soutenir les couches populaires et les couches moyennes, les PME et l'emploi (entreprises embauchant une main-d'œuvre locale; le renforcement de l'équité fiscale et de la transparence des sources de revenus fiscaux; et la poursuite de la rationalisation du régime fiscal (par exemple, les sanctions et amendes administratives en cas de violation des obligations de déclaration des comptes financiers à l'étranger et la vérification de la surtaxe sur les actions des principaux actionnaires).

1.13. Outre les mesures fiscales prises au cours du premier semestre de 2020 (encadré 1.1, tableau 1.1 et section 3.3.1.1.2), en juillet 2020, plusieurs réformes fiscales ont été adoptées en vue de réduire les inégalités et de faciliter la reprise économique après la pandémie de COVID-19, y compris l'instauration d'une nouvelle tranche d'imposition supérieure pour les revenus des particuliers et des allègements fiscaux pour les petites entreprises.⁴² Ces réformes ont été mises en œuvre par l'adoption d'amendements à la loi fiscale le 30 novembre 2020 et des décrets et règlements d'application ont été promulgués et sont entrés en vigueur en février et mars 2021. S'agissant du régime d'imposition des personnes physiques, une nouvelle tranche d'imposition supérieure a été instaurée pour les revenus annuels supérieurs à 1 milliard de KRW, soumis à un nouveau taux d'imposition de 45%, contre 42% auparavant sur les revenus annuels supérieurs à 500 millions de KRW. Cette nouvelle tranche supérieure de l'impôt sur le revenu des personnes physiques est entrée en vigueur le 29 décembre 2020 (révision de l'article 55 1) de la Loi sur l'impôt sur le revenu). S'agissant des entreprises, l'application d'une procédure simplifiée de déclaration d'impôt a été élargie et des exonérations de TVA ont été introduites pour les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 48 millions de KRW. Les modifications liées à la TVA sont entrés en vigueur le 22 décembre 2020 (modification de l'article 69 1)). L'impôt sur la plus-value de 20% sur les bénéfices de plus de 50 millions KRW provenant de transactions d'actions cotées en bourse, appliqué à compter du 1^{er} janvier 2023, a été modifié le 29 décembre 2020.

1.14. Selon le FMI, à plus long terme, les réformes fiscales visant à promouvoir l'innovation et l'efficacité dans la répartition des ressources pourraient soutenir davantage la croissance.⁴³ Comme indiqué lors du précédent examen par le FMI, les recettes fiscales de la Corée (27,2% du PIB en 2019) restent relativement faibles par rapport à la plupart des pays de l'OCDE se trouvant à un stade de développement similaire, ce qui tient en partie au niveau élevé des exonérations (sections 3.3.1.1); une réforme fiscale axée sur l'élargissement de la base d'imposition atténuerait les distorsions de la politique fiscale et améliorerait la productivité.⁴⁴ Pour améliorer le respect des obligations fiscales, les autorités ont élargi la liste des grands contribuables et des contribuables habituellement contrevenants (2021), créé un organisme seul responsable des défauts de paiement dans les administrations fiscales locales (2020), et encouragé la mise en conformité des contribuables contrevenant en réduisant le taux d'imposition additionnel pour paiement différé, le faisant reculer de 0,03%/jour à 0,025%/jour (2019).

⁴² EIU (2020), *Country Commerce: South Korea*. Adresse consultée: https://country.eiu.com/FileHandler.ashx?issue_id=1090089892&mode=pdf.

⁴³ FMI (2019), *Republic of Korea: Staff Report for the 2019 Article IV Consultation*, IMF Country Report n° 19/132. Adresse consultée: <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2019/05/13/Republic-of-Korea-2019-Article-IV-Consultation-Press-Release-Staff-Report-and-Statement-by-46890>.

⁴⁴ OCDE, *Statistiques des recettes publiques 2020*. Adresse consultée: [https://www.oecd.org/ctp/revenue-statistics-2522770x.htm#:~:text=Metadata&text=Tax%20to%20GDP%20ratio%3A%20New,of%20GDP%20relative%20to%202018](https://www.oecd.org/ctp/revenue-statistics-2522770x.htm#:~:text=Metadata&text=Tax%20to%20GDP%20ratio%3A%20New,of%20GDP%20relative%20to%202018;); et document de l'OMC WT/TPR/S/346/Rev.1 du 6 janvier 2017.

1.2.4.2 Privatisation

1.15. Comme lors du précédent examen et malgré l'engagement de privatisation, aucun progrès n'a été enregistré dans ce domaine (section 3.3.5).

1.2.4.3 Politique de la concurrence

1.16. Pendant la période considérée, la Corée s'est fixé pour objectif d'"améliorer la qualité de vie de la population par l'instauration d'une économie de marché équitable" afin de favoriser l'innovation et la concurrence, et elle a procédé à plusieurs modifications législatives pour répondre à l'évolution de la situation économique (section 3.3.4.1.1). La concentration des marchés et des activités reste relativement forte, et les grandes entreprises et les conglomérats publics continuent d'être surveillés. L'interdiction de toute nouvelle participation croisée (c'est-à-dire des participations circulaires) entre filiales de grands conglomérats commerciaux reste en vigueur en vue de renforcer la transparence et la solidité de la structure de propriété et de gouvernance des entreprises (section 1.2.4.4); toutefois, comme l'a indiqué le FMI en 2019, le secteur manufacturier reste très concentré, notamment par rapport aux autres pays, et le resserrement des liens verticaux et commerciaux a accru la vulnérabilité de l'économie aux chocs intérieurs et extérieurs (section 1.1).⁴⁵ Ainsi, la promotion de la concurrence dans certains secteurs et la prévention du transfert de position dominante entre les secteurs par le biais d'une aide déloyale aux filiales et l'abus d'une position de négociation supérieure dans les transactions en amont et en aval font partie des questions prioritaires de la politique de la concurrence en Corée.

1.2.4.4 Gouvernement d'entreprise et coût du capital

1.17. Un bon gouvernement d'entreprise contribue au développement économique durable en améliorant les résultats des entreprises et en élargissant leur accès à des capitaux extérieurs.⁴⁶ Au cours de la période à l'examen, parmi les changements intervenus dans ce domaine figuraient la suppression du "système de vote virtuel" (2018), l'introduction d'un système électronique d'enregistrement électronique des valeurs mobilières (2019), la révision des règles de publication de la Commission des services financiers (CSF) pour les bilans consolidés des sociétés cotées à la Bourse de Corée (KRX) (2018) et la publication des lignes directrices de la KRX sur la divulgation du gouvernement d'entreprise (2019).⁴⁷ Compte tenu du fait que de nombreuses entreprises (notamment celles ayant des filiales en Chine ou situées dans des zones soumises à des mesures de lutte contre les maladies infectieuses) ne seraient pas en mesure de respecter ces délais de présentation des rapports financiers en raison de l'épidémie de COVID-19, les autorités ont annoncé que ces entreprises seraient exemptées de sanctions administratives en cas de non-respect du délai de présentation des états financiers et des rapports d'activité en raison de problèmes liés à la COVID-19; le délai a été prolongé jusqu'au 31 août 2020. Malgré la volonté de réformer les pratiques commerciales des grands conglomérats d'entreprises, la domination de ces derniers continue d'influer sur le gouvernement d'entreprise et contribue à la "décote coréenne" (qui variait entre 10% et 40% en 2010), c'est-à-dire la sous-évaluation, par les investisseurs, des actions coréennes en raison du risque d'investissement considéré comme plus élevé que dans les autres pays.⁴⁸ Lors de l'examen précédent, les autorités estimaient que ce lien de causalité n'était pas concluant. Selon une étude de 2019, les actions coréennes présentent, en moyenne, un ratio cours/bénéfices

⁴⁵ FMI (2019), *Republic of Korea: Staff Report for the 2019 Article IV Consultation*, IMF Country Report n° 19/132. Adresse consultée: <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2019/05/13/Republic-of-Korea-2019-Article-IV-Consultation-Press-Release-Staff-Report-and-Statement-by-46890>.

⁴⁶ Groupe de la Banque mondiale, *World Bank Group A to Z 2016: Corporate Governance*. Adresse consultée: http://elibrary.worldbank.org/doi/full/10.1596/978-1-4648-0484-7_corporate_governance.

⁴⁷ Adresse consultée: <https://practiceguides.chambers.com/practice-guides/corporate-governance-2020/south-korea>.

⁴⁸ Comme indiqué dans l'examen précédent, les causes principales de la décote sont plus vraisemblablement les déficiences du gouvernement d'entreprise dans les conglomérats familiaux, mais aussi, entre autres, les risques géopolitiques présents dans la péninsule coréenne, l'inquiétude suscitée chez les investisseurs par le niveau élevé de l'endettement des ménages, la réputation de la Corée en matière de militantisme syndical et le mauvais classement du pays, même s'il s'est amélioré, dans l'indice de perception de la corruption de Transparency International (33^{ème} sur 180 économies en 2020, 37^{ème} sur 167 en 2015). Selon la Commission coréenne des pratiques commerciales loyales (KFTC), en 2020, la part des propriétaires ou des membres de la famille proche siégeant au conseil d'administration des filiales de grands conglomérats familiaux était de 16,4% (21,7% à la fin de 2015), alors que la part des administrateurs externes était de 50,9% (49,5% à la fin de 2015). Document de l'OMC WT/TPR/S/346/Rev.1 du 6 janvier 2017; et Transparency International, *South Korea*. Adresse consultée: <https://www.transparency.org/en/countries/south-korea>.

nettement inférieur (30%) à celui de leurs homologues des marchés développés et émergents ainsi que des actions de la région Asie-Pacifique, et ce phénomène généralisé touche la plupart des actions coréennes.⁴⁹ La décote semble toucher à la fois les grands conglomerats et les entreprises qui ne le sont pas; la décote des grands conglomerats serait nettement inférieure à celle des autres entreprises coréennes, ce qui pourrait s'expliquer par le fait que ces premiers ont acquis une réputation et une visibilité internationales qui pourraient également amener les investisseurs à les considérer différemment des entreprises coréennes moins connues.

1.2.4.5 Politiques du marché du travail

1.18. La dualité du marché du travail (entre travailleurs réguliers et travailleurs non réguliers) demeure mais s'est quelque peu atténuée.⁵⁰ La protection de l'emploi, qui accroît les coûts de licenciement, reste l'une des principales raisons de l'augmentation de la part des travailleurs non réguliers (à savoir les travailleurs sous contrat à durée déterminée, les travailleurs intérimaires et les travailleurs à temps partiel), qui représentent plus d'un tiers de l'emploi.⁵¹ La dualité du marché du travail signifie que les travailleurs non réguliers sont les plus vulnérables aux chocs tels que la pandémie de COVID-19.⁵² Selon le FMI et l'OCDE, le dualisme nourrit les inégalités, réduit la croissance de la productivité en limitant la formation en entreprise et a un impact négatif sur l'emploi des femmes; des mesures visant à réduire le dualisme ont été prises.⁵³ Au cours de la période à l'examen, la Corée a utilisé ou envisagé d'utiliser un certain nombre de politiques pour soutenir l'emploi, y compris des transferts en faveur des PME aux fins de la création ou de la préservation d'emplois, des politiques actives du marché du travail (PAMT) et la stimulation de l'emploi public (sections 3.2.4.3 et 3.3.1.2).⁵⁴ Selon le FMI, les mesures visant à renforcer la flexibilité et la sécurité (flexicurité) sur le marché du travail afin d'atténuer la dualité et de créer des emplois dans le secteur privé, ainsi qu'à lier les augmentations du salaire minimum à la croissance de la productivité du

⁴⁹ Romain Ducret et Dušan Isakov (2019), *The Korea Discount and Chaebols*, Université de Fribourg Working Papers SES N. 511 XI.2019. Adresse consultée: https://doc.rero.ch/record/327559/files/WP_SES_511.pdf.

⁵⁰ Les autorités ont indiqué que les principaux indicateurs, y compris le niveau de salaire des travailleurs non réguliers des petites entreprises, la part des travailleurs à bas salaires (la part des travailleurs gagnant moins de deux tiers du revenu médian) et les quintiles de salaires (le revenu moyen des 20% supérieurs/des 20% inférieurs) avaient montré des signes d'amélioration.

⁵¹ Les travailleurs réguliers bénéficient d'une protection élevée de l'emploi (par exemple, des restrictions particulièrement strictes en matière de licenciement) en raison des politiques gouvernementales, des pratiques des entreprises, des coutumes sociales et des syndicats. Ainsi, la part des travailleurs non réguliers est passée de 32,8% en août 2016 à 36,3% en août 2020. Les autorités ont indiqué que cette augmentation était due à l'évolution des normes/méthodes statistiques de l'OIT en 2019. Office coréen de statistiques, *Supplementary Results of the EAPS*, 29 octobre 2019. Adresse consultée: <http://kostat.go.kr/portal/eng/pressReleases/5/5/index.board?bmode=read&aSeq=379554&pageNo=&rowNum=10&amSeq=&sTarget=&sTxt=>.

⁵² OCDE (2020), *OECD Economic Surveys: Korea 2020*. Adresse consultée: <https://doi.org/10.1787/2dde9480-en>.

⁵³ En 2019, les autorités visaient à convertir les contrats de 205 000 travailleurs non réguliers du secteur public en contrats réguliers d'ici à 2020, ainsi qu'à créer 810 000 emplois supplémentaires dans le secteur public d'ici à 2022, y compris en convertissant les contrats de travailleurs non réguliers du secteur public en contrats réguliers. L'emploi public en Corée ne représente que 9% de l'emploi total, soit un niveau bien inférieur à la moyenne de 21,3% de l'OCDE et, en raison du vieillissement de la population, davantage de services publics seraient nécessaires pour améliorer le bien-être des citoyens. À la fin de décembre 2020, les contrats de 199 538 travailleurs non réguliers du secteur public ont été convertis en contrats réguliers (soit 97,3% de l'objectif). Le Ministère de l'emploi et du travail accorde diverses aides aux institutions du secteur public n'ayant pas encore mené à bien le processus de conversion en contrats réguliers, y compris sous la forme de services de consultation et de la mise en commun des meilleures pratiques. En 2018, la subvention accordée aux entreprises convertissant les contrats de travailleurs non réguliers en contrats réguliers a été portée de 600 000 KRW par mois à 800 000 KRW (741 USD). OCDE (2019), *Economic Policy Reforms 2019: Going for Growth*. Adresse consultée: <https://doi.org/10.1787/aec5b059-en>; et FMI (2019), *Republic of Korea: Staff Report for the 2019 Article IV Consultation*, IMF Country Report n° 19/132. Adresse consultée: <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2019/05/13/Republic-of-Korea-2019-Article-IV-Consultation-Press-Release-Staff-Report-and-Statement-by-46890>.

⁵⁴ Les PAMT sont des programmes gouvernementaux axés sur la création directe d'emplois et représentent des dépenses équivalentes à 0,4% du PIB, niveau proche de la moyenne de l'OCDE, soit plus de la moitié des dépenses publiques en faveur à l'emploi en 2016, part bien plus importante que la moyenne de l'OCDE (13%). FMI (2019), *Republic of Korea: Selected Issues*, IMF Country Report n° 19/133. Adresse consultée: <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2019/05/13/Republic-of-Korea-Selected-Issues-46891>.

travail et à supprimer progressivement les subventions compensatoires en faveur des PME, sont essentielles pour stimuler le potentiel de croissance.

1.19. En vertu de la modification de 2003 de la Loi de 2003 sur les normes du travail, qui vise à faire ramener l'horaire légal de 44 à 40 heures par semaine afin de mieux protéger le droit à la santé des travailleurs et d'améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, le nombre maximal d'heures de travail hebdomadaires a été ramené de 68 à 52 en abaissant le plafond légal des heures supplémentaires de 28 heures à 12 heures en 2018, le nombre moyen d'heures ouvrées par salarié en Corée étant le deuxième plus élevé de l'OCDE et dépasse d'environ 19% la moyenne de l'OCDE. Ce système horaire est en cours de mise en œuvre progressive; des exemptions subsistent pour certains types de services de transport et de santé.⁵⁵ En vertu de la réglementation en vigueur depuis janvier 2020, la limite de durée hebdomadaire de travail de 52 heures ne s'appliquera pas en cas d'urgence de sécurité, d'augmentation inhabituelle de la charge de travail et de projets de R&D jugés essentiels pour la compétitivité nationale.⁵⁶ Plusieurs mesures ont été prises pour lutter contre les inégalités de revenus (section 1.1).⁵⁷

1.20. Le salaire minimum a été augmenté de 16,4% en 2018, de 10,9% en 2019 (soit la troisième hausse la plus élevée parmi les pays de l'OCDE et un chiffre bien supérieur aux prévisions d'augmentation de la productivité du travail), de 2,9% en 2020 et, dans le contexte de la crise COVID-19, de 1,5% en 2021; les PME sont touchées par la hausse du coût du travail, malgré les subventions destinées à les aider à s'adapter par l'intermédiaire d'un fonds de stabilisation de l'emploi visant à atténuer l'impact de la hausse du salaire minimum et à préserver certains emplois, dont le coût budgétaire est évalué à environ 2 500 milliards de KRW (0,1% du PIB) en 2018 et 2 900 milliards de KRW (0,1% du PIB) en 2019. En outre, les autorités ont plus que triplé le montant consacré au crédit d'impôt au titre des revenus du travail en 2019 (section 1.2.4.1). Les prestations minimales de retraite ont été augmentées, tandis que les programmes de formation destinés aux travailleurs âgés, associés à des subventions en faveur des participants, ont été étendus.⁵⁸ Des mesures visant à renforcer la qualité des services de garde d'enfants, à améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et à faciliter le retour au travail après une interruption de carrière ont été prises et devraient encourager la participation et le leadership des femmes sur le marché du travail.⁵⁹

1.2.5 Balance des paiements

1.21. Résultat de sa stratégie habituelle, qui consiste à promouvoir une croissance tirée par les exportations reposant sur les produits manufacturés: la Corée continue d'afficher un excédent en ce qui concerne le commerce des marchandises et un déficit du côté des services (tableau 1.3). Toutefois, depuis 2016, l'excédent du commerce de marchandises a diminué progressivement pour

⁵⁵ Afin de donner plus de temps aux petites entreprises pour s'adapter, la mise en œuvre a suivi la chronologie suivante: à compter de juillet 2018, application aux entreprises et institutions publiques d'au moins 300 employés, à compter de janvier 2020, aux entreprises de 50 à 299 employés et, à compter de juillet 2021, aux entreprises de 7 à 49 employés. En janvier 2020, le système a été mis à jour pour autoriser un nombre d'heures supplémentaires hebdomadaires supérieur à 12 après avoir obtenu le consentement des travailleurs et l'approbation du Ministre de l'emploi et du travail, dans des circonstances particulières telles que les catastrophes, la protection de la vie des personnes et la garantie de la sécurité, des circonstances inattendues telles que le dysfonctionnement soudain d'équipements ou d'installations, l'augmentation exceptionnelle de la charge de travail, et les projets de R&D jugés essentiels pour la compétitivité nationale. OCDE (2020), *OECD Economic Surveys: Korea 2020*. Adresse consultée: <https://doi.org/10.1787/2dde9480-en>; et FMI (2019), *Republic of Korea: Selected Issues*, IMF Country Report n° 19/133. Adresse consultée: <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2019/05/13/Republic-of-Korea-Selected-Issues-46891>.

⁵⁶ EIU (2020), *Country Commerce: South Korea*. Adresse consultée: https://country.eiu.com/FileHandler.ashx?issue_id=1090089892&mode=pdf.

⁵⁷ FMI (2019), *Republic of Korea: Staff Report for the 2019 Article IV Consultation*, IMF Country Report n° 19/132. Adresse consultée: <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2019/05/13/Republic-of-Korea-2019-Article-IV-Consultation-Press-Release-Staff-Report-and-Statement-by-46890>; et OCDE (2020), *OECD Economic Surveys: Korea 2020*. Adresse consultée: <https://doi.org/10.1787/2dde9480-en>.

⁵⁸ OCDE (2019), *Economic Policy Reforms 2019: Going for Growth*. Adresse consultée: <https://doi.org/10.1787/aec5b059-en>.

⁵⁹ Le taux d'activité des femmes en Corée est l'un des plus faibles des économies avancées – 20 points de pourcentage de moins que les pays qui obtiennent les meilleurs résultats. L'écart d'emploi entre les hommes et les femmes chez les 15 à 64 ans est de près de 18 points de pourcentage, soit le quatrième le plus élevé de l'OCDE, tandis que l'écart salarial, qui était d'environ 34% en 2018, est le plus élevé des pays de l'OCDE (13% environ en moyenne.) OCDE (2020), *OECD Economic Surveys: Korea 2020*. Adresse consultée: <https://doi.org/10.1787/2dde9480-en>.

atteindre son niveau le plus bas en 2019, avant de remonter légèrement, bien qu'à un niveau inférieur à ses niveaux précédents, en raison notamment d'une baisse plus marquée des exportations que des importations due à la pandémie de COVID-19; le déficit des services a culminé en 2017, du fait d'une hausse des frais de transport, puis a diminué régulièrement pour repasser en dessous de son niveau de 2016, en raison notamment de la réduction du déficit de la balance touristique. Les déséquilibres de l'économie – en particulier la faiblesse de la demande intérieure – ont conduit à d'importants excédents irréguliers de la balance courante, inférieurs à leur niveau de 2016; ainsi, l'excédent s'est élevé en moyenne à 4,8% du PIB au cours de la période 2016-2020, contre 6% sur la période 2012-2015 (tableau 1.1). L'excédent du compte courant traduit l'évolution et la mesure dans laquelle l'épargne nationale brute (36,2% du PIB en 2020) continue d'être supérieure à l'investissement intérieur brut affaibli (31,9% du PIB), bien que l'écart se soit réduit au cours de la période à l'examen avant d'augmenter en 2020 (tableau 1.1). Selon la Banque de Corée, l'excédent courant a légèrement diminué pour s'établir à 7,82 milliards d'USD en mars 2021, la hausse des prix du pétrole ayant alourdi le coût global des importations, contre 7,94 milliards d'USD le mois précédent.⁶⁰

Tableau 1.3 Balance des paiements, 2016-2020

(millions d'USD)

	2016	2017	2018	2019	2020
Balance des opérations courantes	97 923,7	75 230,9	77 466,5	59 676,1	75 275,7
Balance des biens et des services	99 123,3	76 858,8	80 717,4	52 966,8	65 755,1
Balances commerciale	116 461,7	113 592,9	110 086,8	79 812,1	81 945,2
Exportations	511 926,1	580 310,2	626 266,5	556 667,9	516 604,1
Importations	395 464,4	466 717,3	516 179,7	476 855,8	434 658,9
Balance des services	-17 338,4	-36 734,1	-29 369,4	-26 845,3	-16 190,1
Recettes	94 809,1	89 701,3	103 677,5	103 838,9	90 106,0
Paiements	112 147,5	126 435,4	133 046,9	130 684,2	106 296,1
Solde des revenus primaires	4 567,1	5 336,9	4 901,9	12 856,0	12 050,3
Crédit	26 472,8	29 472,2	34 822,2	41 371,8	35 399,5
Rémunération des salariés	823,8	682,8	819,6	764,9	779,6
Revenu des investissements	25 649,0	28 789,4	34 002,6	40 606,9	34 619,9
Débit	21 905,7	24 135,3	29 920,3	28 515,8	23 349,2
Rémunération des salariés	1 700,4	1 890,4	1 994,3	1 616,9	1 435,6
Revenu des investissements	20 205,3	22 244,9	27 926,0	26 898,9	21 913,6
Solde des revenus secondaires	-5 766,7	-6 964,8	-8 152,8	-6 146,7	-2 529,7
Crédit	8 742,7	9 706,7	9 476,8	10 428,3	10 593,2
Débit	14 509,4	16 671,5	17 629,6	16 575,0	13 122,9
Compte de capital	-46,2	-26,8	316,7	-169,3	-339,4
Compte financier (y compris les réserves)	99 925,3	84 516,4	76 473,4	59 026,9	77 115,9
Compte financier (hors réserves)	92 310,1	80 159,3	58 977,7	57 560,7	59 724,4
Investissement direct	17 785,2	16 156,5	26 037,8	25 604,7	23 256,1
Actifs	29 889,5	34 069,4	38 220,4	35 239,0	32 479,7
Passifs	12 104,3	17 912,9	12 182,6	9 634,3	9 223,6
Investissement de portefeuille	66 970,2	57 853,0	47 420,7	42 377,0	41 494,4
Actifs	63 200,3	75 325,7	69 031,4	59 639,4	58 550,4
Titres de participation	20 900,3	33 918,5	35 870,0	42 618,9	56 325,5
Titres de créance	42 300,0	41 407,2	33 161,4	17 020,5	2 224,9
Passifs	-3 769,9	17 472,7	21 610,7	17 262,4	17 056,0
Titres de participation	13 272,3	8 676,8	-6 302,2	773,3	-15 798,4
Titres de créance	-17 042,2	8 795,9	27 912,9	16 489,1	32 854,4
Produits financiers dérivés	-3 440,1	-8 253,3	-1 502,4	6 233,2	4 215,1
Autres investissements	10 994,8	14 403,1	-12 978,4	-16 654,2	-9 241,2
Actifs	11 137,5	14 706,8	-5 367,6	-4 705,6	13 253,4
Crédits commerciaux	871,2	3 182,2	1 507,3	-2 717,6	1 187,0
Prêts.	3 141,2	8 497,9	-2 922,6	3 762,7	3 054,7
Monnaie et dépôts	7 558,2	-545,8	-1 507,9	-4 205,8	5 193,7
Autres actifs	-433,1	3 572,5	-2 444,4	-1 544,9	3 818,0
Passifs	142,7	303,7	7 610,8	11 948,6	22 494,6
Crédits commerciaux	638,3	1 473,5	769,8	-1 510,3	303,4
Prêts.	-2 823,1	-4 387,5	8 304,2	7 005,4	16 842,5
Monnaie et dépôts	2 617,5	3 254,7	1 366,6	3 644,4	688,1

⁶⁰ Korea Herald, "Current Accounts Surplus Slightly Narrows in March", 7 mai 2021. Adresse consultée: <http://www.koreaherald.com/view.php?ud=20210507000426>.

	2016	2017	2018	2019	2020
Autres passifs	-290,0	-37,0	-2 829,8	2 809,1	4 660,6
Actifs de réserve	7 615,2	4 357,1	17 495,7	1 466,2	17 391,5
Erreurs et omissions (net)	2 047,8	9 312,3	-1 309,8	-479,9	2 179,6

Note: Les chiffres positifs du compte financier représentent des augmentations de l'actif/du passif, et les chiffres négatifs des diminutions.

Source: Système de statistiques économiques de la Banque de Corée. Adresse consultée: <http://ecos.bok.or.kr/>.

1.22. La dette extérieure brute de la Corée a considérablement augmenté, de 42,6%, au cours de la période 2016-2020, pour atteindre 544,9 milliards d'USD (29,2% à court terme en 2020, tableau 1.1) en raison, entre autres, de l'augmentation des emprunts extérieurs à court terme des banques du fait de la hausse de la demande de liquidités en devises dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et de l'accroissement des investissements étrangers dans les bons du Trésor coréens; cette dette avait enregistré une hausse de 3,6% en 2012-2014, avant de baisser de 6,4% en 2015. En conséquence, selon les données du FMI, le ratio du service de la dette est passé de 9,3% à 10,9% sur cette même période. En pourcentage du PIB, la dette extérieure brute a augmenté de 30,6%, passant de 25,5% en 2016 à 33,3% en 2020 (tableaux 1.1 et 1.2). Selon les autorités, à la fin de 2020, les indicateurs de solidité de la dette extérieure sont restés stables, aux alentours de 30%, le rapport entre la dette extérieure à court terme et la dette extérieure totale ayant augmenté de 1,8 point de pourcentage pour s'établir à 29,2%, et le rapport entre la dette extérieure à court terme et les réserves de change de 8,1 points de pourcentage, pour s'établir à 37%, par rapport à 2016. À la fin du premier trimestre 2021, la dette extérieure à long terme enregistrerait une augmentation régulière, en raison en grande partie des fondamentaux économiques solides de la Corée et de la demande d'obligations d'État, tandis que le taux d'augmentation global a ralenti, sous l'effet de la dette extérieure à court terme.

1.23. Depuis 2016, les réserves de change de la Corée ont enregistré une progression constante se chiffrant au total à 18,9%, principalement en raison de l'amélioration continue de la rentabilité de la gestion des actifs de réserve (tableau 1.1); en 2015 ceux-ci équivalaient à 26,4% du PIB, 8,2 mois d'importations de biens et de services et environ trois fois la dette extérieure à court terme de la Corée. A la fin de mars 2021, les réserves de change se chiffraient à 433,2 milliards d'USD, soit près de 9 mois d'importations de biens et de services. Selon le FMI, sur la base des mesures d'adéquation, les réserves de la Corée devraient suffire pour amortir une série de chocs extérieurs éventuels.

1.3 Évolution du commerce et de l'investissement

1.3.1 Tendances et structure du commerce des marchandises et des services

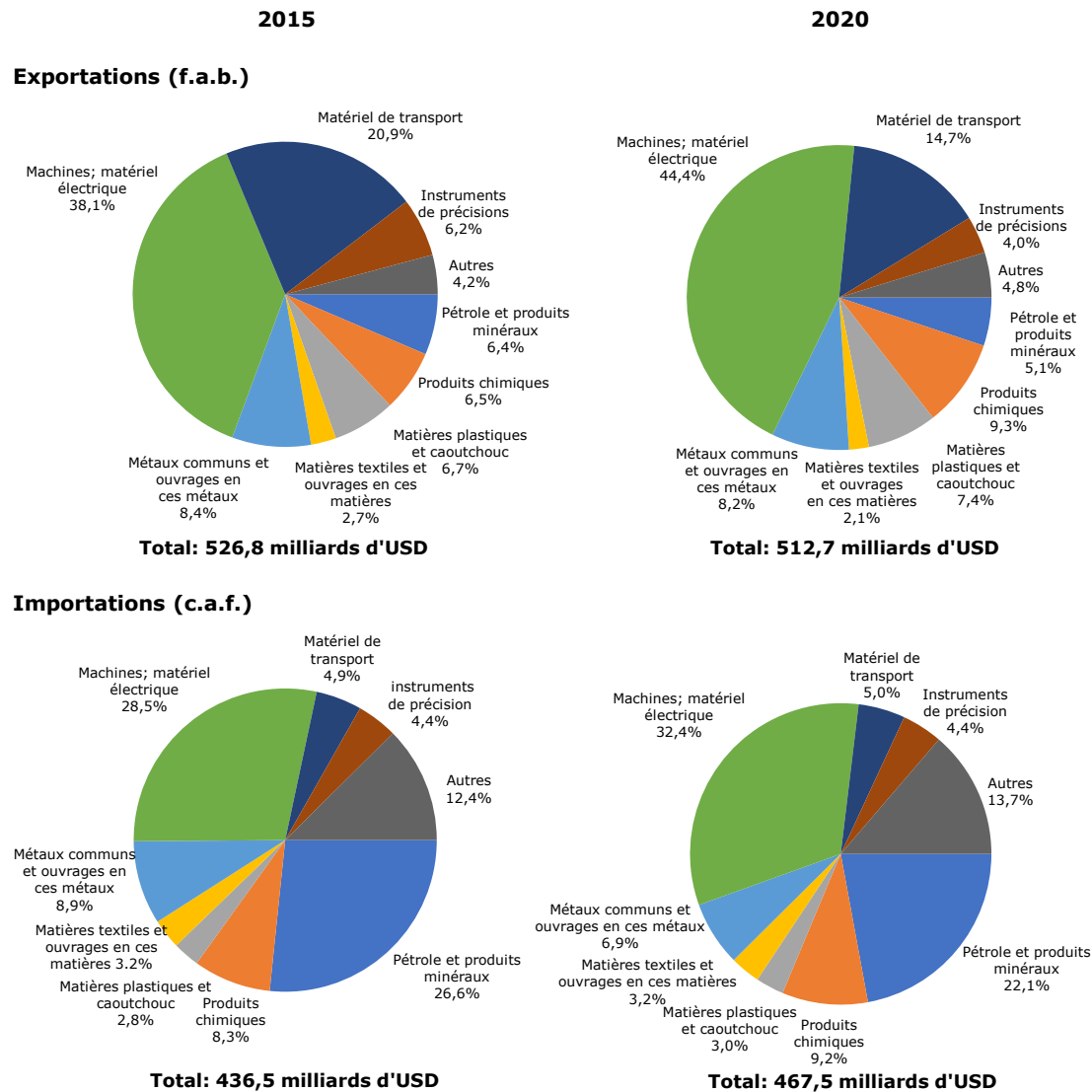
1.24. L'ouverture de l'économie coréenne au commerce international et son intégration dans l'économie mondiale ont continué de se traduire par un ratio élevé entre les échanges (exportations plus importations) de biens et de services du pays et son PIB; néanmoins, ce ratio a continué de baisser progressivement mais de manière significative pour tomber de 73,6% en 2016 à 69,2% en 2020 (tableau 1.1) sous l'effet pour partie de la situation économique mondiale et de son incidence sur le volume des échanges; ce ratio avait auparavant reculé de 109,8% en 2012 à 84,8% en 2015.

1.25. Depuis le précédent examen, les échanges de marchandises de la Corée sont restés largement tributaires du secteur manufacturier (graphique 1.1 et tableaux A1.2 et A1.3). En 2020, la part des machines et du matériel électrique, des produits chimiques, des matières plastiques et du caoutchouc dans les exportations totales avait augmenté, tandis que celle des instruments de précision et du matériel de transport avait diminué. Les combustibles représentent désormais moins d'un cinquième des importations totales, tandis que l'agriculture en représente 7%.

1.26. Dans le même temps, alors que les échanges de marchandises de la Corée avec les pays de la région sont restés pratiquement inchangés du côté des importations, la part de la région Asie-Pacifique dans les exportations a augmenté en raison de l'augmentation de la valeur des exportations à destination du Viet Nam (graphique 1.2, section 2.5.2 et tableaux A1.4 et A1.5). Malgré une certaine fluctuation dans les parts des échanges, en 2020, 77,4% (69,4% en 2015) des échanges totaux de marchandises ont continué de concerner des partenaires commerciaux de

l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et 17,4% (12,4% en 2015) des membres de l'ASEAN. Les échanges dans le cadre des ACR seraient passés de 43% (2015) à 72% (2020) du total.⁶¹ Selon l'OCDE, la signature et l'entrée en vigueur de plusieurs ACR aurait pour effet dans le temps de renforcer la diversification du marché coréen et sa résilience (section 2.5.2).⁶² Les principaux partenaires commerciaux individuels de la Corée restent la Chine, les États-Unis, l'Union européenne et le Japon.

Graphique 1.1 Composition du commerce de marchandises par principale section du SH, 2015 et 2020



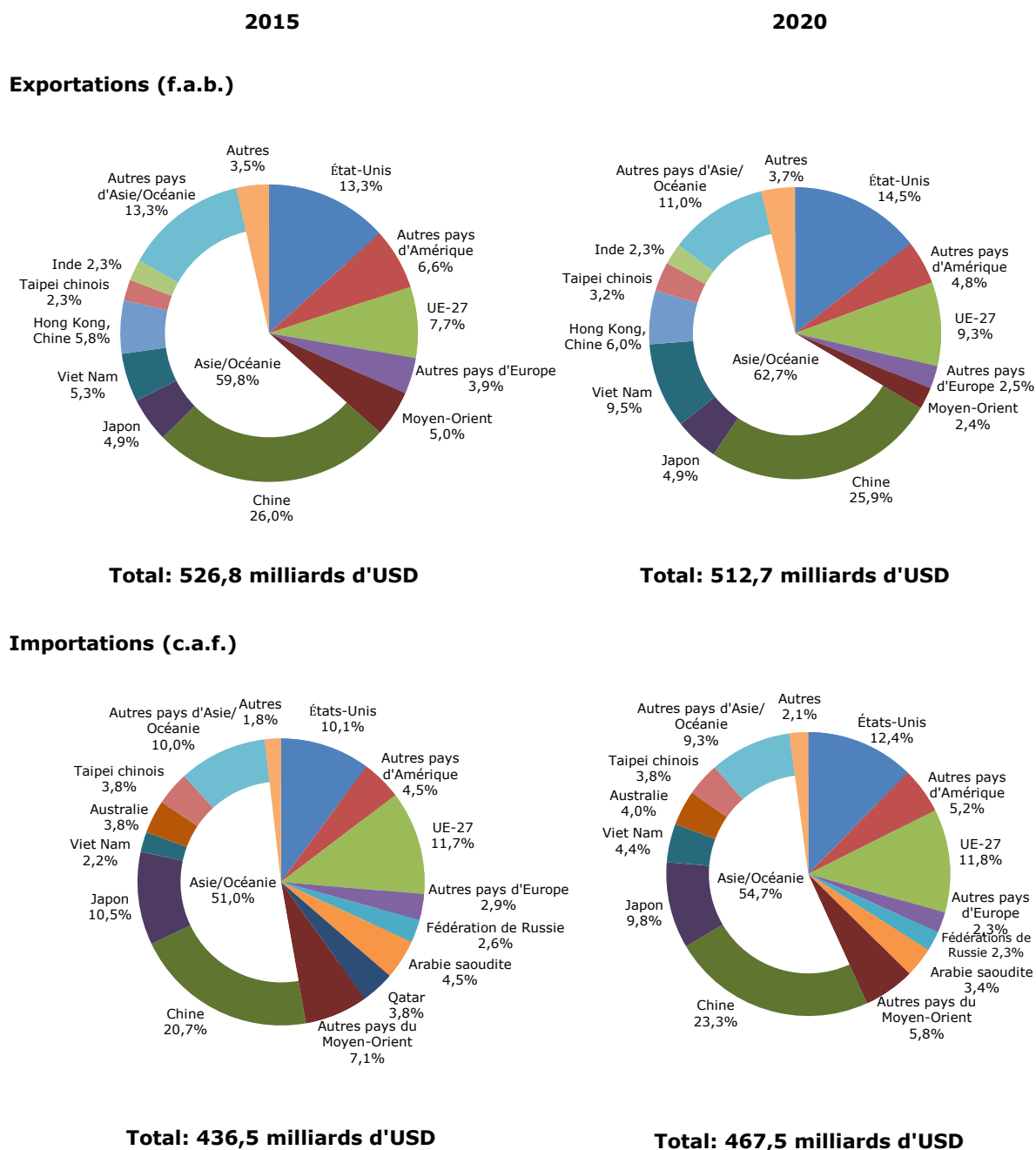
Source: Calculs de l'OMC, base de données Comtrade de la DSNU.

⁶¹ Entre 2016 et 2020, le taux d'utilisation moyen des ACR est passé de 17,2% à 74,8%. En 2020, les taux individuels étaient les suivants: Chili (68,6%), AELE (80,1%), ASEAN (49,2%), Inde (74,6%), Union européenne (87,2%), Pérou (68,7%), États-Unis (84,4%), Turquie (76%), Australie (80,9%), Canada (95,4%), Chine (65%), Nouvelle-Zélande (42,8%), Viet Nam (44,6%) et Colombie (47,9%). Au moment de l'examen précédent, les taux d'utilisation des ACR se chiffraient à 78,4% pour le Chili, 80,5% pour l'AELE, 38,5% pour l'ASEAN, 43% pour l'Inde, 80,9% pour l'Union européenne, 92% pour le Pérou, 76,4% pour les États-Unis et 70,2% pour la Turquie; la principale raison de la non-utilisation étant la méconnaissance des possibilités offertes par ces accords. Service des douanes de la Corée, Portail des ALE. Adresse consultée: <https://www.customs.go.kr/ftaportalkor/cm/cntnts/cntntsView.do?mi=3532&cntntsId=1167>.

⁶² OCDE (2020), *OECD Economic Surveys: Korea 2020*. Adresse consultée: <https://doi.org/10.1787/2dde9480-en>.

1.27. Au cours de la période considérée, la Corée est restée un importateur net de services, enregistrant un déficit du compte des services qui a culminé à 2,3% du PIB en 2017 avant de progressivement retomber à 1% en 2020 (section 1.2.5 et tableaux 1.1, 1.3 et 1.4). Les transports, les voyages et les autres services fournis aux entreprises demeurent les principaux services faisant l'objet d'échanges commerciaux.

Graphique 1.2 Répartition géographique des échanges de marchandises, 2015 et 2020



Source: Calculs de l'OMC, base de données Comtrade de la DSNU.

Tableau 1.4 Commerce des services, 2016-2020

	2016	2017	2018	2019	2020
Crédit total (milliards d'USD)	94,8	89,7	103,7	103,8	90,1
	(% du crédit total)				
Services de production manufacturière utilisant des facteurs physiques de production appartenant à des tiers	2,6	2,5	2,4	1,8	2,3
Maintenance et réparation	0,4	0,4	0,5	0,6	0,5

	2016	2017	2018	2019	2020
Transport	28,9	27,6	27,0	26,1	27,9
Passagers	4,3	4,2	4,4	4,4	1,4
Marchandises	20,8	19,1	18,3	17,1	21,9
Autres	3,9	4,3	4,4	4,6	4,6
Voyages	17,8	14,9	17,9	20,1	11,7
Construction	12,4	11,8	13,1	9,3	7,6
Assurances	0,7	1,2	0,8	0,6	0,8
Services financiers	1,9	2,5	2,8	3,1	4,4
Frais pour usage de la propriété intellectuelle	7,3	8,1	7,5	7,5	7,6
Télécommunications, informatique et information	3,9	5,1	6,4	7,4	9,3
Télécommunications	0,6	0,6	0,6	0,5	0,6
Informatique	2,5	3,3	4,1	4,2	5,6
Information	0,8	1,3	1,6	2,6	3,1
Autres services fournis aux entreprises	21,9	23,7	19,9	21,5	25,9
Recherche-développement	0,9	0,8	0,9	1,1	1,2
Services professionnels et services de consultation en gestion	2,4	2,7	2,4	2,4	3,1
Autres	18,7	20,1	16,7	18,0	21,6
Services personnels, culturels et récréatifs	1,2	1,0	1,1	1,2	1,3
Marchandises et services fournis par les administrations publiques, n.c.a.	1,0	1,1	0,7	0,8	0,8
Débit total (milliards d'USD)	112,1	126,4	133,0	130,7	106,3
	(% du débit total)				
Services de production manufacturière utilisant des facteurs physiques de production appartenant à des tiers	7,3	7,3	7,4	7,3	7,3
Maintenance et réparation	0,3	0,4	0,6	0,8	1,2
Transport	25,6	23,9	22,9	22,0	21,6
Passagers	2,3	2,2	2,2	2,0	0,5
Marchandises	11,5	12,3	11,6	10,6	11,3
Autres	11,8	9,4	9,1	9,5	9,8
Voyages	24,3	25,1	26,4	25,1	15,2
Construction	2,0	2,1	2,9	2,2	1,9
Assurances	0,9	1,0	0,5	0,7	1,0
Services financiers	1,5	1,5	1,5	1,7	2,1
Frais pour usage de la propriété intellectuelle	8,4	7,7	7,4	7,6	9,3
Télécommunications, informatique et information	2,4	2,7	3,8	4,0	6,3
Télécommunications	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7
Informatique	1,4	1,8	2,9	2,9	4,8
Information	0,3	0,3	0,3	0,4	0,8
Autres services fournis aux entreprises	25,4	26,5	24,7	26,5	31,8
Recherche-développement	2,7	3,1	3,2	3,8	5,0
Services professionnels et services de consultation en gestion	4,9	5,4	5,0	4,7	5,1
Autres	17,8	18,0	16,5	18,0	21,7
Services personnels, culturels et récréatifs	0,6	0,6	0,6	0,8	0,9
Marchandises et services fournis par les administrations publiques, n.c.a.	1,2	1,3	1,1	1,4	1,3

Source: Système de statistiques économiques de la Banque de Corée. Adresse consultée: <http://ecos.bok.or.kr/>.

1.3.2 Tendances et structure de l'IED

1.28. La Corée demeure un gros exportateur non seulement de marchandises, mais aussi de capitaux. Les sorties d'IED (dans l'optique de la balance des paiements) ont culminé en 2018 avant de diminuer progressivement de 15% en 2020 tout en restant près de 9% supérieures à leur niveau de 2016 (tableau 1.3). En 2018 et 2019, les sorties d'IDE des entreprises multinationales coréennes figuraient au 9^{ème} rang de celles des 20 premières économies, traduisant la poursuite de l'expansion mondiale des grandes entreprises multinationales coréennes.⁶³ Selon les données de l'OCDE, en 2018, ces investissements restaient pour l'essentiel concentrés dans les services (principalement les activités financières et d'assurance et les activités de commerce de gros et de détail) et les activités manufacturières. Par ailleurs, les principales destinations individuelles étaient l'Union

⁶³ LG Electronics a triplé ses actifs à long terme en Amérique du Nord et en Europe grâce à divers accords et projets, tandis que le groupe informatique SK Holding a également augmenté considérablement ses actifs à l'étranger à la suite des efforts déployés pour intégrer verticalement l'activité de fabrication de puces de sa filiale SK Hynix et gagner des parts de marché. CNUCED (2020), *World Investment Report 2020: International Production Beyond the Pandemic*. Adresse consultée: <https://unctad.org/webflyer/world-investment-report-2020>.

européenne, les États-Unis et la Chine, tandis que 14,4% (2018) des flux sortants totaux étaient dirigés vers des pays de l'ASEAN.⁶⁴ Entre 2016 et 2018, l'encours des investissements directs à l'étranger a enregistré une augmentation régulière, se chiffrant à 29,4% au total (tableau 1.5); en 2018, il s'élevait, selon les estimations, à 384 milliards d'USD et concernait les services (principalement les activités financières et d'assurance et le commerce de gros et de détail), les activités manufacturières et les activités extractives, avec pour principales destinations les États-Unis, la Chine, les pays de l'ASEAN et l'Union européenne.

Tableau 1.5 Stocks sortants d'investissement étranger direct, 2016-2018

	2016	2017	2018
Total des stocks sortants (millions d'USD)	296 690,3	343 128,9	384 024,3
	(% du total)		
Par secteur			
Agriculture, sylviculture et pêche	0,3	0,3	0,3
Industries extractives	11,9	9,9	8,8
Secteur manufacturier	37,4	39,4	35,3
Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1,7	1,9	1,9
Distribution d'eau	0,0	0,0	0,2
Construction	0,6	0,9	0,9
Services	48,1	47,6	52,7
Commerce de gros et de détail et réparations	16,1	15,8	18,8
Services d'hébergement et de restauration	0,8	0,9	0,7
Transport et entreposage	1,5	1,2	1,3
Information et communication	1,9	1,9	1,7
Activités financières et d'assurance	18,3	20,1	22,0
Activités immobilières	5,2	5,0	5,5
Autres services	4,3	2,7	2,6
Par destination			
Pays-Bas	3,9	2,5	2,2
Royaume-Uni	1,6	2,2	2,7
Allemagne	1,1	1,2	1,1
République tchèque	0,7	0,9	0,8
Irlande	0,4	0,9	0,8
Fédération de Russie	0,8	0,8	0,8
États-Unis	22,7	23,6	23,6
Îles Caïmanes	4,2	4,4	4,9
Canada	1,3	1,1	1,1
Brazil	1,9	1,8	1,6
Mexique	0,8	0,9	0,8
Bermudes	-	-	0,2
Australie	3,8	3,2	3,1
Chine	23,4	22,6	20,2
Hong Kong, Chine	4,2	3,9	4,0
Viet Nam	4,2	4,6	5,3
Singapour	3,7	4,1	4,2
Japon	1,7	1,6	1,8
Indonésie	2,3	2,1	2,0
Inde	1,7	1,6	3,2
Malaisie	1,4	1,5	1,4
Philippines	0,8	0,8	0,4
Thaïlande	1,0	0,9	0,9
Myanmar	0,9	0,9	0,8
Kazakhstan	0,4	0,2	0,3
Autres	10,9	11,9	11,5

Source: Données communiquées par les autorités.

1.29. Les entrées d'IED ne permettent pas seulement de se procurer des capitaux complémentaires. Elles favorisent également la création d'entreprises, l'acquisition de compétences en matière de gestion et, tout particulièrement, les apports de nouvelles technologies, qui contribuent à améliorer la productivité totale des facteurs. La Corée reste relativement ouverte à l'IED et ses nombreux ACR (section 2.5.2) offrent un environnement réglementaire propice à l'attraction des capitaux étrangers; toutefois, selon l'enquête 2019 sur la gestion des entreprises à participation étrangère de

⁶⁴ OCDE (2020), *OECD International Direct Investment Statistic 2019*. Adresse consultée: <https://doi.org/10.1787/g2q9fb42-en>.

l'Agence coréenne de promotion du commerce et de l'investissement, la hausse des salaires (section 1.2.4.5) et la rigidité des relations employeurs-travailleurs, ainsi que les difficultés à tenir compte des avis dans les modifications réglementaires, à obtenir des renseignements sur la réglementation et l'évaluation négative des investisseurs sur l'environnement réglementaire de la Corée, semblent toujours constituer certains des obstacles auxquels ces derniers sont confrontés. L'influence de l'IED sur l'économie locale a diminué ces dernières années, en grande partie du fait que les flux vers les secteurs moins sensibles se sont déjà produits et que les entreprises nationales ont déplacé leur production à l'étranger. Au cours de la période considérée, les flux entrants d'IED (par rapport à la balance des paiements) sont restés beaucoup plus faibles que les flux sortants; entre 2012 et 2015, ils se sont situés entre 27,3% (2019) et 52,6% (2017) du total des flux sortants (tableau 1.3). On ne sait pas très bien pourquoi les entrées d'IED demeurent relativement faibles en Corée, mais on pense que cela pourrait être lié en partie aux facteurs qui expliquent la "décote coréenne" (section 1.2.4.4) et à la structure industrielle fondée sur le secteur manufacturier de la Corée.⁶⁵ Les entrées d'IED (dans l'optique de la base de la balance des paiements) ont atteint leur niveau le plus élevé en 2017 (17,9 milliards d'USD) et leur niveau le plus bas en 2020 (9,2 milliards d'USD) (tableau 1.3), sans doute en raison de l'incertitude liée à la pandémie COVID-19. Entre 2016 et 2018, le stock d'IED entrant a progressivement augmenté de 22,4% pour atteindre 214,7 milliards d'USD (tableau 1.6). Depuis 2018, ils se sont concentrés dans les services (principalement les activités financières et d'assurance) et les activités manufacturières; ils proviennent principalement de l'Union européenne (26,7%), du Japon et des États-Unis.

Tableau 1.6 Stocks entrants d'investissement étranger direct, 2016-2018

	2016	2017	2018
Total des stocks entrants (millions d'USD)	175 349,6	211 961,9	214 698,1
	(% du total)		
Par secteur			
Agriculture, sylviculture et pêche	0,1	0,1	0,1
Industries extractives	0,0	0,0	0,0
Secteur manufacturier	38,1	37,8	38,2
Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0,6	0,5	0,5
Distribution d'eau	0,1	0,1	0,1
Construction	0,7	0,8	0,8
Services	60,4	60,7	60,3
Commerce et réparations	8,8	9,9	11,3
Services d'hébergement et de restauration	8,3	8,5	7,4
Transport et entreposage	1,8	1,9	1,4
Information et communication	2,7	3,5	3,6
Activités financières et d'assurance	30,9	29,1	28,5
Activités immobilières	3,9	4,3	5,0
Autres activités de services	4,0	3,4	3,0
Par provenance			
UE-27	24,6	28,5	26,7
Pays-Bas	10,0	13,4	10,1
Allemagne	4,0	3,9	4,4
Malte	3,4	4,6	4,3
France	2,4	2,5	2,9
Hongrie	2,0	1,7	1,8
Irlande	0,5	0,0	0,9
Suède	1,3	1,1	0,9
Autriche	0,3	0,4	0,8
Luxembourg	0,7	0,9	0,6
Japon	24,8	22,4	25,5
États-Unis	18,1	16,0	15,1
Royaume-Uni	8,0	7,0	7,6
Singapour	6,6	7,1	7,2
Chine	3,2	2,7	3,8
Hong Kong, Chine	3,5	3,2	3,3
Suisse	1,9	2,4	1,8
Îles Caïmanes	1,0	2,5	1,5
Canada	1,3	1,1	1,1
Malaisie	0,8	0,8	1,1
Arabie saoudite, Royaume d'	1,0	1,2	0,9
Australie	0,3	0,4	0,8

⁶⁵ Les autorités jugent ambiguë la référence à l'impact des facteurs de "décote coréenne".

	2016	2017	2018
Îles Vierges britanniques	0,9	0,8	0,8
Norvège	0,4	0,4	0,3
Nouvelle-Zélande	0,0	0,0	0,2
Autres	3,5	3,6	3,2

Source: Données communiquées par les autorités.

2 RÉGIME DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT

2.1. Depuis le précédent examen de sa politique commerciale en 2016, la République de Corée a continué d'axer sa politique commerciale sur le développement d'une économie libre et ouverte fondée sur la loi du marché. En 2017, l'Office des petites et moyennes entreprises a été réorganisé et élargi pour devenir le Ministère des PME et des jeunes entreprises (MSS). La Corée a poursuivi ses efforts visant à accroître la transparence dans l'administration publique. Dans le cadre du Plan quinquennal pour l'administration des affaires publiques lancé en 2017, la création d'emplois est considérée comme la priorité absolue de la politique économique. En 2019, un projet en faveur d'une nation innovante et inclusive a été annoncé. Des réformes réglementaires ont été menées pour réduire les obstacles au commerce et à l'investissement.

2.2. La Corée a continué de participer activement aux travaux de l'OMC. En 2019, elle s'est engagée à ne pas demander à bénéficier du traitement spécial et différencié destiné aux pays en développement dans le cadre des négociations actuelles et futures de l'OMC. Au cours de la période considérée, elle était impliquée dans sept différends de l'OMC et a présenté un certain nombre de notifications. Elle a continué à saisir les occasions liées à l'ouverture des marchés découlant des ACR. L'agriculture reste en partie couverte par ces accords, tandis que le riz est exclu de tous les ACR.

2.3. Le régime de l'investissement étranger direct (IED) a connu d'importants changements pendant la période à l'examen. Les incitations fiscales pour les sociétés ont été supprimées en 2019; l'investissement étranger est désormais autorisé dans la pêche et les activités connexes aux transports aériens; et le principal texte législatif, la Loi sur la promotion de l'investissement étranger, a été modifié en 2020. Le stock d'IED reste cependant assez faible par rapport à celui d'autres pays de l'OCDE.

2.1 Cadre général

2.4. Depuis l'examen précédent, le cadre constitutionnel et institutionnel du pays n'a pas subi de changements. La Corée est une république démocratique unitaire dotée d'un régime parlementaire et présidentiel. En vertu de la Constitution¹, l'Assemblée nationale exerce le pouvoir législatif en édictant les lois et en assurant un suivi de la gestion de l'État, y compris un contrôle du budget. L'actuelle 21^{ème} Assemblée nationale a été constituée à l'issue des élections d'avril 2020 et est composée de 300 membres (253 membres élus dans les circonscriptions locales et 47 membres élus au scrutin proportionnel).²

2.5. Le pouvoir exécutif est dévolu au Président et au Conseil d'État (Cabinet), qui est placé sous l'autorité du Président et comprend le Premier Ministre et d'autres membres, dont des ministres. Le Président est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans, non renouvelable. Le Président actuel a été élu en mai 2017. Le Président nomme le Premier ministre sur approbation de l'Assemblée nationale et désigne les ministres parmi les membres du Conseil d'État, sur recommandation du Premier Ministre. En l'absence du Président, le Premier Ministre contrôle les ministères en son nom. À l'heure actuelle, le pouvoir exécutif du gouvernement est composé d'un conseil, d'une agence, de 6 bureaux, de 22 ministères, de 18 administrations et de 7 comités.³

2.6. Depuis l'examen précédent, les procédures législatives n'ont pas changé. Des projets de loi peuvent être présentés à l'Assemblée nationale par ses membres ou par le pouvoir exécutif par l'intermédiaire des ministères compétents. Le Président est tenu de promulguer les projets de loi adoptés par l'Assemblée nationale dans un délai de 15 jours, à moins qu'il n'y oppose son veto. En règle générale, les lois et les règlements subordonnés entrent en vigueur 20 jours après leur promulgation.

2.7. Par ordre décroissant d'importance vient d'abord la Constitution, suivie des lois et des dispositions administratives, à savoir les décrets présidentiels, les ordonnances et la réglementation administrative (telle que les directives, règlements et avis publics). Les traités conclus et promulgués

¹ La Constitution a été modifiée pour la dernière fois en 1987.

² Korea.net, *Executive, Legislature and the Judiciary*. Adresse consultée: <http://www.korea.net/Government/Constitution-and-Government/Executive-Legislature-Judiciary>.

³ Korea.net, *Executive, Legislature and the Judiciary*. Adresse consultée: <https://www.korea.net/Government/Constitution-and-Government/Executive-Legislature-Judiciary>.

en vertu de la Constitution, ainsi que les règles de droit international généralement reconnues, ont le même effet que la législation nationale. Les projets de traité doivent être débattus par le Conseil d'État. L'Assemblée nationale est invitée à approuver la conclusion et la ratification des traités, y compris en matière de commerce; la ratification incombe au Président.

2.8. Le pouvoir judiciaire est composé, entre autres, de la Cour suprême, de cours d'appel, de tribunaux de district, de tribunaux aux affaires familiales, de tribunaux administratifs et d'un tribunal des brevets. Le Président de la Cour suprême est nommé par le Président avec l'approbation de l'Assemblée nationale, et les autres juges de la Cour suprême sont désignés par le Président sur recommandation du Président de la Cour. Le mandat du Président de la Cour suprême et des autres juges est de six ans.⁴

2.9. En Corée, environ 82% des affaires civiles sont introduites en ligne. Selon le rapport *Doing Business* de la Banque mondiale, au 1^{er} mai 2019, la résolution d'un différend commercial classique par un tribunal local de première instance prenait environ 290 jours et coûtait 12,7% du montant demandé. Le délai est plus court et le coût, moins élevé que la moyenne de l'OCDE (respectivement 589,6 jours et 21,5%).⁵

2.2 Structure de la formulation de la politique commerciale

2.10. Le Ministère du commerce, de l'industrie et de l'énergie (MOTIE) est chargé d'élaborer et d'appliquer la politique commerciale et la politique industrielle. Lorsqu'il élabore des politiques commerciales et prend des décisions, le MOTIE consulte les parties prenantes intéressées, y compris les suivantes:

- représentants d'autres ministères (tels que les Ministères de l'économie et des finances; de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires rurales; de la justice; de l'aménagement du territoire, des infrastructures et des transports);
- intervenants du secteur privé (tels que la Chambre de commerce et d'industrie de la Corée (KorCham) et l'Association coréenne pour le commerce international (KITA)); et
- instituts de recherche publics, y compris les groupes de réflexion à financement public (tels que l'Institut coréen de politique économique internationale, l'Institut coréen d'économie industrielle et de commerce, l'Institut coréen de développement, l'Institut coréen de recherche économique et l'Institut coréen d'économie rurale).

2.11. Le MOTIE tient des réunions du Conseil consultatif sur l'investissement étranger conjointement avec l'Agence coréenne de promotion du commerce et de l'investissement (KOTRA), et les entreprises étrangères peuvent conseiller le gouvernement en matière de politique de l'investissement étranger (section 2.6).

2.12. En 2017, l'Office des petites et moyennes entreprises a été réorganisé et élargi pour devenir le Ministère des PME et des jeunes entreprises (MSS), lequel a pour objectif de renforcer la compétitivité et de soutenir l'innovation des PME et des micro-entreprises (section 3.3.1.2).⁶

2.3 Objectifs de la politique commerciale

2.13. Le gouvernement actuel, qui a pris ses fonctions en mai 2017, a lancé son Plan quinquennal pour l'administration des affaires publiques. Celui-ci a orienté les politiques commerciales vers les citoyens et les ménages, alors qu'elles étaient auparavant axées sur le pays et les entreprises. La création d'emplois est la priorité absolue des politiques socioéconomiques. En 2019, le gouvernement a annoncé son projet pour un pays innovant et inclusif. Il s'emploie activement, entre autres, à dynamiser des entreprises en encourageant une croissance innovante, à contribuer à l'augmentation du nombre d'emplois en consacrant davantage d'investissements au secteur privé et

⁴ Korea.net, *Executive, Legislature and the Judiciary*. Adresse consultée: <http://www.korea.net/Government/Constitution-and-Government/Executive-Legislature-Judiciary>.

⁵ Banque mondiale (2020), *Doing Business 2020: Comparing Business Regulation in 190 Economies – Economy Profile Korea, Rep.* Adresse consultée: <https://www.doingbusiness.org/content/dam/doingBusiness/country/k/korea/KOR.pdf>.

⁶ MSS. Adresse consultée: <https://www.mss.go.kr/site/eng/main.do>.

à encourager la concurrence afin de créer une économie équitable en corrigeant les pratiques commerciales déloyales dans les secteurs d'activité.⁷

2.14. De manière générale, la politique commerciale de la Corée a toujours pour objectif de construire une économie libre et ouverte. Ses priorités sont les suivantes: i) favoriser un commerce libre et ouvert tout en renforçant les valeurs d'inclusion et de durabilité; ii) promouvoir le système commercial multilatéral fondé sur des règles; et iii) renforcer la transparence et la prévisibilité afin de rendre la Corée plus favorable aux activités commerciales.

2.4 Lois et règlements commerciaux

2.4.1 Réforme de la réglementation

2.15. La réglementation des marchés de produits en Corée est l'une des plus strictes de l'OCDE. Le niveau de participation de l'État dans les activités commerciales, les obstacles dans les secteurs des services et des réseaux, et les obstacles au commerce et à l'investissement sont parmi les plus élevés des pays de l'OCDE.⁸ Dans ce contexte, la Corée s'est engagée à haut niveau à entreprendre des réformes réglementaires. Ses réunions ministérielles portent sur la réduction des charges réglementaires et la création d'un environnement plus propice aux activités commerciales. L'Office de réforme de la réglementation (RRO), qui relève du Bureau de la coordination gouvernementale, joue un rôle de surveillance et d'orientation. Le Comité de réforme de la réglementation (RRC), co-présidé par le Premier Ministre, examine toutes les propositions de réglementation des organismes de l'administration centrale.

2.16. Le gouvernement a mené plusieurs réformes pour réduire les charges réglementaires pesant sur les entreprises. Des sas réglementaires ont été introduits au début de 2019 dans des domaines tels que l'électronique, l'énergie, les technologies financières, les industries manufacturières, la médecine, la mobilité et les télécommunications. Les sas réglementaires font généralement référence aux essais de nouveaux produits ou services en conditions réelles dans un environnement réglementaire contrôlé, et ils permettent aux organismes de réglementation d'assouplir certaines prescriptions pour mener l'essai. Selon l'OCDE, la mise en place de ces laboratoires permet aux entreprises de tester des produits et des modèles d'entreprise innovants sans être soumises aux prescriptions juridiques existantes.⁹ À la fin du mois d'août 2021, 509 projets avaient été approuvés par des laboratoires de réglementation, et, pour 121 d'entre eux, les lois et réglementations avaient été révisées.

2.17. Le gouvernement a aussi annoncé que des zones spéciales non réglementées seraient désignées; elles permettent aux entreprises de tester des technologies innovantes dans certaines zones sans que soient appliquées des restrictions prévues par la réglementation (par exemple, les soins de santé numériques à Gangwon, la technologie de la chaîne de blocs à Busan et la conduite autonome à Sejong). Les autorités ont indiqué que le pays comptait 28 zones spéciales non réglementées prévoyant 139 exceptions réglementaires spéciales, lesquelles concernaient les nouvelles entreprises ou visaient à garantir la vérification ou la commercialisation de nouvelles technologies.

2.18. Le gouvernement continue d'appliquer une approche "cost-in, cost-out" pour réduire les charges réglementaires. Cette approche, introduite en 2014, impose des disciplines sur les réformes réglementaires visant à ce que tout nouveau règlement qui risque d'entraîner une augmentation directe des coûts nets pour les entreprises soit compensé par des mesures permettant d'économiser au moins la même somme. Les coûts et les économies sont estimés au moyen d'évaluations de l'impact réglementaire (EIR); les EIR en ligne ont été mises en place en 2015. Les règlements relatifs à la protection de la vie des personnes et à la sécurité, et les règlements visant à mettre en œuvre

⁷ Korea.net, *An Economy Pursuing Mutual Prosperity*, 28 June 2019. Adresse consultée: <http://www.korea.net/Government/Current-Affairs/National-Affairs/view?affairId=882&subId=742&articleId=47691>.

⁸ OCDE (2020), *Études économiques de l'OCDE : Corée 2020*. Adresse consultée: https://www.oecd-ilibrary.org/economics/etudes-economiques-de-l-ocde-coree_19990715.

⁹ OCDE (2020), *Études économiques de l'OCDE : Corée 2020*. Adresse consultée: https://www.oecd-ilibrary.org/economics/etudes-economiques-de-l-ocde-coree_19990715.

des traités internationaux ne sont pas visés par cette mesure. En mars 2021, l'approche "cost-in, cost-out" était appliquée à 30 organismes de l'administration centrale.

2.19. En outre, des initiatives ont été lancées pour réduire les charges réglementaires et les coûts de mise en conformité pour les PME, qui représentent environ 99% du nombre total d'entreprises et 88% de l'emploi tous secteurs confondus. Actuellement, 60% de l'ensemble de la réglementation concerne les PME. Les priorités en matière de réforme réglementaire pour ces entreprises sont définies chaque année par le médiateur pour les PME, le MSS et le RRC.

2.20. Selon un rapport de l'OCDE, des réformes réglementaires limitées ont été menées en ce qui concerne les pratiques de l'Assemblée nationale, où environ 90% des lois sont approuvées.¹⁰ L'OCDE a recommandé de mettre en place un système réglementaire plus inclusif, notamment en soumettant l'Assemblée nationale à un contrôle public, en créant un mécanisme de vérification de la qualité des dispositions législatives et réglementaires pour l'Assemblée nationale, et en demandant au gouvernement de présenter des comptes rendus des EIR et des analyses de l'approche "cost-in, cost-out" à l'Assemblée nationale afin qu'il soit tenu compte de tous les renseignements pertinents lors de l'examen ou de l'élaboration de projets de loi. Les autorités ont indiqué que l'Assemblée nationale était soumise à un contrôle public et contribuait à un système réglementaire plus inclusif au moyen de plusieurs mécanismes, dont www.better.go.kr, où il est possible de voir tous les projets de loi en lien avec des règlements nouveaux ou renforcés et de donner son avis, ainsi que les sites Web likms.assembly.go.kr et petitions.assembly.go.kr. Actuellement, l'approche "cost-in, cost-out" ne s'applique pas aux lois élaborées par l'Assemblée nationale, mais uniquement aux décrets d'application élaborés par le gouvernement.

2.4.2 Législation commerciale

2.21. La Loi sur le commerce extérieur et la Loi douanière restent les principales lois régissant les échanges internationaux. La Loi douanière a été modifiée pour la dernière fois en 2020. Ses règlements d'application ont aussi été récemment modifiés:

- décret d'application de la Loi douanière (Décret présidentiel n° 31454), partiellement modifié le 17 février 2021;
- règlement d'application de la Loi douanière (ordonnance ministérielle n° 842), partiellement modifié le 16 mars 2021; et
- règlement sur l'octroi d'un traitement tarifaire préférentiel aux pays les moins avancés (Décret présidentiel n° 31662), partiellement modifié le 4 mai 2021.

2.22. La principale loi régissant l'investissement, la Loi sur la promotion de l'investissement étranger, a été modifiée pour la dernière fois en 2020 (section 2.6). La Loi sur la protection des consommateurs dans le cadre du commerce électronique (Loi n° 15141) a été partiellement modifiée en novembre 2017. Cette dernière est actuellement en cours d'examen, procédure qui a fait l'objet d'une annonce préalable en mars 2021.¹¹

2.4.3 Transparence

2.23. Le gouvernement continue de promulguer des lois visant à améliorer la transparence dans l'administration publique, notamment:

- la Loi sur les procédures administratives, qui vise à garantir l'équité, la transparence et la crédibilité des processus administratifs afin de protéger les intérêts des citoyens;

¹⁰ Ce rapport considère que l'absence de processus relatifs à la qualité des dispositions législatives pour l'Assemblée nationale contrarie les initiatives relatives aux pratiques réglementaires lancées au sein du pouvoir exécutif. OCDE (2017), *Regulatory Policy in Korea: Towards Better Regulation*, Examens de l'OCDE de la réforme de la réglementation. Adresse consultée: <https://doi.org/10.1787/1990049x>.

¹¹ Le système d'annonce préalable des textes législatifs prévoit que le gouvernement communique au public le but et les principaux éléments des projets de loi qui sont étroitement liés aux droits des personnes ou à la vie quotidienne afin de recueillir l'avis du public et d'en tenir compte.

- la Loi sur la divulgation des renseignements officiels (2017), qui vise à assurer le droit des personnes à l'information et à garantir leur participation aux affaires de l'État et la transparence dans la conduite des affaires de l'État; et
- la Loi-cadre sur les règlements administratifs (2018), qui vise à éliminer les règlements administratifs inutiles et à éviter des règlements administratifs inefficaces.¹²

2.24. Les stratégies nationales de la Corée relatives au commerce électronique sont adoptées tous les cinq ans. Le Plan directeur pour l'administration publique numérique (2021-2025) vise à créer un gouvernement intelligent fondé sur les données pour les citoyens coréens.¹³ En outre, le Plan directeur pour une administration publique intelligente vise à établir un cadre relatif au développement et à l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) et des données pour l'innovation dans l'administration publique. Sa stratégie de mise en œuvre est comprise dans le Plan de facilitation pour une économie fondée sur l'IA et les données¹⁴, qui porte sur le renforcement des capacités en matière d'IA et de données en vue de bâtir des fondations solides pour une économie numérique durable.

2.25. Le gouvernement fournit des plates-formes de participation électronique (e-People, également appelée *Sinmungo*)¹⁵, de données ouvertes (data.go.kr), de médiateur électronique et de passation électronique des marchés publics (KONEPS).¹⁶ Le cadre juridique de la Corée relatif à l'administration publique en ligne se concentre sur la protection des données personnelles et de l'information, et sur la sécurité et l'identité numériques.¹⁷ Des mécanismes nationaux, tels que la Stratégie de diffusion de la technologie de la chaîne de blocs¹⁸, la Stratégie de développement de villes intelligentes¹⁹ et la nouvelle Feuille de route pour l'industrie et la technologie²⁰, accélèrent le développement de nouvelles technologies pour la société et l'administration publique.

2.26. La transparence a aussi été renforcée au moyen d'une budgétisation participative, qui est appliquée depuis plus de 20 ans au niveau municipal. Ce processus a commencé à être utilisé en 2018 au niveau national, où il vise à renforcer la transparence des opérations fiscales et à accroître l'intérêt du public pour le budget en permettant à la population de formuler des propositions budgétaires et de prendre part à la sélection des propositions et à leur classement par ordre de priorité.

2.27. En 2005, le Service national de ressources en matière d'information (NIRS), le premier centre de données au monde établi à l'échelle gouvernementale, a été créé pour regrouper les renseignements des institutions du gouvernement central. En centralisant les ressources en matière d'information qui étaient auparavant administrées séparément par des départements gouvernementaux distincts, le NIRS vise à remédier aux difficultés liées au fonctionnement de systèmes d'information isolés, y compris l'utilisation inefficace de l'information, les doublons en matière d'investissements dans les technologies de l'information et de la communication (TIC), le manque d'expertise en matière de TI et une forte exposition aux risques liés à la sécurité. Ses principales fonctions sont les suivantes:

- intégrer, exploiter et administrer 1 252 services gouvernementaux en ligne liés à 45 institutions du gouvernement central et contrôler environ 43 664 ressources du gouvernement en matière d'information, y compris le matériel et les logiciels. En outre, la gestion du système est automatisée;

¹² APEC, *The Final Review of APEC's Progress towards the Bogor Goals*. Adresse consultée: <https://www.apec.org/About-Us/About-APEC/Achievements-and-Benefits/2020-Bogor-Goals>.

¹³ Tous les documents relatifs à la stratégie numérique du gouvernement sont disponibles en ligne en coréen. Adresse consultée: <https://mois.go.kr/frt/sub/a06/b04/eqgovVision/screen.do>. Le Ministère de l'intérieur et de la sécurité (MOIS) travaille à l'élaboration du Plan quinquennal 2021-2025.

¹⁴ Ministère des sciences et des TIC. Adresse consultée: <https://english.msit.go.kr/eng/index.do>.

¹⁵ E-People. Adresse consultée: <https://www.epeople.go.kr/>.

¹⁶ Service coréen des marchés publics, *e-Procurement (KONEPS)*. Adresse consultée: <https://www.pps.go.kr/eng/index.do>.

¹⁷ Nations Unies, *2020 United Nations e-Government Survey*. Adresse consultée: <https://publicadministration.un.org/en/Research/UN-e-Government-Surveys>.

¹⁸ MSIT, en coréen. Adresse consultée: <https://www.msit.go.kr/bbs/view.do?sCode=user&mId=113&mPid=112&bbsSeqNo=94&nttSeqNo=2940228>.

¹⁹ Smart City Korea, en coréen. Adresse consultée: <https://smartcity.go.kr/>.

²⁰ ITECH, en coréen. Adresse consultée: <https://itech.keit.re.kr/index.do>.

- en application de la politique visant à faire de l'informatique en nuage une priorité, faciliter le partage de renseignements entre les départements et optimiser l'utilisation des ressources en établissant un centre de l'informatique en nuage destiné exclusivement au gouvernement; et
- protéger les renseignements nationaux contre les menaces en matière de cybersécurité au moyen d'un système intégré de gestion de la sécurité fondé sur l'IA.²¹

2.28. Depuis quelques années, la Corée recourt de plus en plus à des politiques fondées sur les données comme compléments aux outils réglementaires traditionnels. Par exemple, au deuxième trimestre 2019, The Work, son service fondé sur l'IA, a aidé 2 666 chômeurs à trouver des offres d'emploi pertinentes et reprendre un emploi.²² Face à la pandémie de COVID-19, le gouvernement a utilisé les technologies numériques pour contenir la propagation du virus et atténuer les effets de la crise. En conséquence, entre mai et octobre 2020, seulement 10% des entreprises coréennes ont été fermées.²³ Le Pôle d'innovation ouvert pour l'IA fournit aux PME et aux start-up des données, des algorithmes et des ressources informatiques de pointe pour leur permettre d'innover dans le domaine de l'IA.

2.29. En outre, toutes les lois et réglementations sont publiées en coréen sur le site Web du Ministère des affaires législatives (www.law.go.kr), et la plupart sont traduites en anglais. La législation touchant au commerce extérieur est publiée dans le Recueil des avis publics concernant les lignes directrices sur les exportations et les importations.

2.30. De ce fait, la Corée était en tête de l'indice de gouvernement numérique de 2019 de l'OCDE²⁴ et occupait la deuxième place dans l'étude des Nations Unies sur l'administration en ligne en 2020.²⁵

2.31. En 2020, la Corée se situait au 33^{ème} rang (sur 180 économies) dans l'Indice de perception de la corruption de Transparency International, une amélioration par rapport à 2015 (43^{ème}).²⁶ Elle est partie à la Convention des Nations Unies contre la corruption depuis 2008.²⁷

2.32. Comme dans tous les pays, un manque de transparence et, par conséquent, de responsabilité à l'égard du public renforce le pouvoir discrétionnaire de l'administration et, partant, favorise la corruption. Au cours de la période considérée, le gouvernement a pris d'importantes mesures pour lutter contre la corruption, en publiant de nouveaux textes législatifs et en modifiant les textes existants. La Loi sur l'interdiction des fausses déclarations en vue d'obtenir des fonds publics et le recouvrement des bénéfices illicites (Loi sur le recouvrement des fonds publics)²⁸ est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020 et vise à recouvrer les fonds publics (par exemple, subventions, compensations et contributions) obtenus illicitement grâce à de fausses allégations, lesquels s'élevaient selon les estimations à 252 000 milliards de KRW en 2020. La Loi sur la prévention de la corruption et l'établissement et la gestion de la Commission pour la lutte contre la corruption et pour les droits civils (ACRC), qui a été modifiée pour la dernière fois en décembre 2019, vise à renforcer la protection des lanceurs d'alerte en sanctionnant sévèrement le fait de révéler l'identité de l'auteur du signalement. Avant cela, la Loi sur la protection des lanceurs d'alerte à des fins d'intérêt général, qui vise à protéger ceux qui signalent des violations de l'intérêt public dans le secteur privé, a été modifiée en avril 2018 de manière à permettre aux avocats de diffuser des renseignements sur

²¹ Nations Unies, *2020 United Nations e-Government Survey*. Adresse consultée: <https://publicadministration.un.org/en/Research/UN-e-Government-Surveys>.

²² OCDE (2020), *Perspectives de l'économie numérique 2020*. Adresse consultée: <https://www.oecd.org/fr/publications/perspectives-de-l-economie-numerique-de-l-ocde-2020-version-abregee-3b257711-fr.htm>.

²³ UIT (2021), *Digital Trends in Asia and the Pacific 2021*. Adresse consultée: https://www.itu.int/dms_pub/itu-d/opb/ind/D-IND-DIG_TRENDS_ASP.01-2021-PDF-E.pdf.

²⁴ OCDE, *Digital Government Index, 2019 Results*. Adresse consultée: <http://www.oecd.org/gov/digital-government-index-4de9f5bb-en.htm>.

²⁵ Nations Unies, *2020 United Nations e-Government Survey*. Adresse consultée: <https://publicadministration.un.org/en/Research/UN-e-Government-Surveys>.

²⁶ Transparency International, *Corruption Perceptions Index*. Adresse consultée: <https://www.transparency.org/en/cpi/2020/index/kor>.

²⁷ Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, *Signature and Ratification Status*. Adresse consultée: <https://www.unodc.org/unodc/en/corruption/ratification-status.html>.

²⁸ ACRC, *Loi sur le recouvrement des fonds publics*. Adresse consultée: <https://www.acrc.go.kr/en/data/5.Act%20on%20Prohibition%20of%20False%20Claims%20for%20Public%20Funds%20and%20Recovery%20of%20Illicit%20Profits.pdf>.

procuration, afin de renforcer l'anonymat des lanceurs d'alerte. Le Code de déontologie des fonctionnaires a aussi été complètement remanié en janvier 2018 afin de prévenir les conflits d'intérêt. En outre, la Loi sur la prévention des conflits d'intérêt des agents publics a été promulguée en mai 2021 et doit entrer en vigueur en mai 2022.

2.33. Afin de prévenir d'éventuels actes de corruption impliquant des responsables politiques de haut niveau et des membres de la haute direction d'entreprises privées, le Bureau des enquêtes en matière de corruption impliquant des hauts fonctionnaires (CIO), organisme d'enquête indépendant en matière de corruption, a été officiellement créé en janvier 2021.²⁹ Il est habilité à enquêter sur les affaires de corruption impliquant d'anciens hauts fonctionnaires et des hauts fonctionnaires actuels, y compris le Président, le Premier Ministre et les membres de l'Assemblée nationale.

2.34. Parmi les principaux organismes nationaux chargés de lutter contre la corruption et de renforcer l'obligation redditionnelle figure l'ACRC, qui fait avancer les réformes anticorruption avec, entre autres:

- le Conseil consultatif sur la politique de lutte contre la corruption, qui se réunit pour examiner les mesures anticorruption prises à l'échelle du gouvernement, en particulier les problèmes urgents et graves, et élabore des mesures correctives pour remédier aux fraudes et aux privilèges indus. Le Conseil est placé sous l'autorité du Président et est composé de 15 organismes de lutte contre la corruption, y compris l'ACRC, le Ministère de la justice, la Commission des pratiques commerciales loyales et le Service fiscal national. Il a élaboré un plan quinquennal global de lutte contre la corruption en 2017; et
- le Conseil consultatif public-privé pour une société transparente, qui ne comprend pas plus de 40 personnes de 7 branches d'activités des secteurs public et privé et de la société civile. Il sert de plate-forme destinée à élaborer et à surveiller le programme anticorruption et à recueillir des avis.

2.35. La Corée a signé la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales. Selon l'OCDE, le bilan de la Corée en matière d'application de la Convention s'est dégradé entre les évaluations de 2011 et de 2018. L'OCDE était d'avis que les mécanismes de coordination entre les bureaux de la police coréenne et des procureurs et l'obligation de signaler les soupçons de corruption d'agents aux organismes d'application des lois compétents devaient être précisés. Parallèlement, l'Étude économique de l'OCDE sur la Corée montrait que le niveau élevé de transparence fiscale contribuait à la lutte contre la corruption.

2.5 Accords et arrangements commerciaux

2.5.1 OMC

2.36. La politique commerciale de la Corée a été examinée sept fois, et le dernier examen a eu lieu en 2016. La Corée accorde au moins le traitement NPF à tous les Membres de l'OMC. Elle est partie à l'Accord sur les technologies de l'information (ATI) et les droits de douane frappant les articles visés par l'ATI-II seront supprimés le 1^{er} janvier 2023.³⁰ La Corée a ratifié l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) le 30 juillet 2015 et a mis en œuvre 100% de ses engagements de la catégorie A.³¹ Elle est membre du Comité des marchés publics de l'OMC, et met en œuvre l'Accord sur les marchés publics (AMP) révisé depuis le 14 janvier 2016. Elle a également le statut d'observateur auprès du Comité du commerce des aéronefs civils de l'OMC. En octobre 2019, elle s'est engagée à ne pas demander à bénéficier du traitement spécial et différencié destiné aux pays en développement dans le cadre des négociations actuelles et futures de l'OMC.

²⁹ OCDE (2020), *Études économiques de l'OCDE : Corée 2020*. Adresse consultée: https://www.oecd-ilibrary.org/economics/etudes-economiques-de-l-ocde-coree_19990715.

³⁰ Documents de l'OMC WT/L/956 du 28 juillet 2015, et WT/MIN(15)/26 du 16 décembre 2015; et APEC, *The Final Review of APEC's Progress towards the Bogor Goals*. Adresse consultée: <https://www.apec.org/About-Us/About-APEC/Achievements-and-Benefits/2020-Bogor-Goals>.

³¹ Base de données de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC, *Corée, République de*. Adresse consultée: <https://tfadatabase.org/members/korea-republic-of>.

2.37. Les autorités indiquent que, en tant que fervent défenseur du système commercial multilatéral fondé sur des règles de l'OMC, la Corée participe activement aux négociations à l'OMC (aussi bien sous un format multilatéral que plurilatéral) et aux travaux ordinaires de l'Organisation au sein des conseils et comités. La Corée est aussi attachée à l'aboutissement de la réforme de l'OMC et, en tant que membre du Groupe d'Ottawa, elle collabore activement avec d'autres Membres de l'OMC à la réalisation de cet objectif.

2.38. La Corée fait partie de plusieurs groupes de négociation: le Groupe asiatique des Membres en développement, le Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), le G-10, le G-33, le groupe des Amis des négociations antidumping et le groupe de la Proposition conjointe (propriété intellectuelle).³²

2.39. La Corée a dit qu'elle soutenait fermement les efforts déployés par l'OMC pour renforcer les capacités commerciales des pays en développement et des PMA, et elle a fait des dons au Fonds global d'affectation spéciale pour le Programme de Doha pour le développement: à la fin de 2020, elle avait effectué des dons pour un montant d'environ 6 millions de CHF au cours des 20 dernières années.³³

2.40. Le 5 avril 2018, la Corée a notifié à l'OMC, au titre de l'article 12.5 de l'Accord sur les sauvegardes, qu'elle proposait de suspendre les concessions et d'autres obligations sur certaines importations en provenance des États-Unis, pour faire suite à l'imposition, par les États-Unis, de droits de sauvegarde sur les importations de certains gros lave-linge à usage domestique et de leurs parties.³⁴ Le 2 avril 2019, elle a notifié à l'OMC, au titre du même Accord, qu'elle proposait de suspendre les concessions et d'autres obligations sur certaines importations en provenance de l'Union européenne, pour faire suite à l'imposition de droits de sauvegarde définitifs à l'importation de certains produits en acier par l'Union européenne.³⁵

2.41. Au cours de la période considérée, la Corée a présenté plusieurs notifications à l'OMC (tableau A2. 1).

³² OMC, *Groupes dans les négociations*. Adresse consultée: https://www.wto.org/french/tratop_f/dda_f/negotiating_groups_f.htm#grp023.

³³ OMC, "La Corée fait un don de 350 000 CHF pour renforcer les compétences commerciales des pays en développement", 3 mars 2020. Adresse consultée: https://www.wto.org/french/news_f/pres20_f/pr852_f.htm.

³⁴ La suspension devait prendre effet le 7 février 2021 si les États-Unis décidaient de proroger la période d'application de leurs mesures de sauvegarde ou après la date d'une décision de l'Organe de règlement des différends de l'OMC établissant que la mesure de sauvegarde imposée par les États-Unis était incompatible avec l'Accord de l'OMC sur les sauvegardes, la date la plus proche étant retenue. La suspension se poursuivra jusqu'à la levée de la mesure de sauvegarde maintenue par les États-Unis. Global Trade Alert, *Republic of Korea: Second Immediate Notification of Suspension of Concessions towards the United States*, 6 avril 2018. Adresse consultée: <https://www.globaltradealert.org/state-act/30786/republic-of-korea-second-immediate-notification-of-suspension-of-concessions-towards-the-united-states>. Documents de l'OMC G/L/1223-G/SG/N/12/KOR/2 du 6 avril 2018 et G/L/1224-G/SG/N/12/KOR/3 du 6 avril 2018.

³⁵ La Corée se réserve le droit d'imposer des droits additionnels dans les 30 jours à compter de la notification. Le droit est appliqué pour une durée égale à celle pendant laquelle le droit a été imposé par l'Union européenne. Global Trade Alert, *Republic of Korea: Immediate Notification of Proposed Suspension of WTO Concessions towards the EU*. Adresse consultée: <https://www.globaltradealert.org/state-act/36807/republic-of-korea-immediate-notification-of-proposed-suspension-of-wto-concessions-towards-the-eu>. Document de l'OMC G/L/1306-G/SG/N/12/KOR/4 du 2 avril 2019.

2.42. Entre juin 2016 et juin 2021, la Corée était impliquée dans sept différends à l'OMC: quatre en qualité de plaignant³⁶ et un en qualité de défendeur.³⁷ Elle a également participé à 30 affaires en tant que tierce partie.³⁸

2.5.2 Accords régionaux et préférentiels

2.43. La Corée cherche activement à conclure des ACR avec ses principaux partenaires commerciaux. Au niveau régional, elle a signé l'Accord relatif au Partenariat économique régional global (RCEP) en novembre 2020 mais ne l'a pas encore ratifié. En 2018, elle a signé un ACR avec cinq pays d'Amérique centrale: le Costa Rica, El Salvador, le Honduras, le Nicaragua et le Panama.³⁹ Au niveau bilatéral, l'ACR entre la Corée et le Royaume-Uni a été signé en août 2019 et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021.⁴⁰ La Corée a aussi achevé des négociations en vue de la conclusion d'un ACR avec Israël en août 2019, lequel n'a pas encore été signé. L'ACR entre la Corée et l'Indonésie a été signé le 18 décembre 2020 mais n'a pas été ratifié. L'ACR conclu avec les États-Unis a été modifié en 2018.⁴¹ En 2018 et 2019, la Corée a notifié à l'OMC qu'elle proposait de suspendre les concessions et d'autres obligations sur certaines importations en provenance des États-Unis et de l'Union européenne en réponse aux mesures de sauvegarde imposées par ces Membres sur certains produits d'exportation (section 3.1.6.2).

2.44. Les autorités ont confirmé que, dans tous les ACR conclus par la Corée, l'agriculture restait en partie couverte et que le riz était exclu.

2.45. La Corée accorde également un traitement tarifaire préférentiel à un nombre limité d'importations en provenance de certains autres pays en développement, y compris au titre du système global de préférences commerciales (SGPC) et au titre du Protocole du GATT concernant les négociations commerciales entre pays en voie de développement.⁴² En 2019, les importations

³⁶ Le 14 février 2018, la Corée a demandé l'ouverture de consultations avec les États-Unis au sujet de certaines mesures antidumping et compensatoires imposées sur des produits en provenance de Corée et de certaines lois, réglementations et autres mesures maintenues par les États-Unis concernant l'utilisation des données de fait disponibles dans les procédures en matière de droits antidumping et compensateurs – rapport du groupe spécial distribué (DS539). Le 14 mai 2018, la Corée a demandé l'ouverture de consultations avec les États-Unis au sujet de mesures de sauvegarde définitives imposées par les États-Unis aux importations de certains produits photovoltaïques au silicium cristallin – un groupe spécial établi, mais n'est pas encore constitué (DS545). Le 14 mai 2018, la Corée a demandé l'ouverture de consultations avec les États-Unis au sujet de mesures de sauvegarde définitives imposées par les États-Unis aux importations de gros lave-linge à usage domestique – un groupe spécial a été constitué (DS546). Le 11 septembre 2019, la Corée a demandé l'ouverture de consultations avec le Japon au sujet de certaines mesures, y compris des politiques et procédures de licences, adoptées par le Japon, dont il était allégué qu'elles restreignaient les exportations de polyimide fluoré, de polymères de réserve et de fluorure d'hydrogène, ainsi que des technologies connexes, destinées à la Corée. Ces produits sont principalement utilisés dans la production de smartphones, d'écrans de télévision et de semi-conducteurs – un groupe spécial a été établi mais n'a pas encore été constitué (DS590). Pour plus de détails sur ces affaires, voir OMC, *La République de Corée et l'OMC*. Adresse consultée: https://www.wto.org/french/thewto_f/countries_f/korea_republic_f.htm.

³⁷ Le 18 juin 2018, le Japon a demandé l'ouverture de consultations avec la Corée au sujet de la détermination de la Corée concernant la poursuite de l'imposition de droits antidumping appliqués aux barres en aciers inoxydables en provenance du Japon – la Corée a notifié sa décision de faire appel du rapport du Groupe spécial distribué (DS553). Le 6 novembre 2018, le Japon a demandé l'ouverture de consultations avec la Corée au sujet des mesures ci-après dont il est allégué qu'elles affectent le commerce des navires de commerce: i) mesures de restructuration des entreprises dont il est allégué qu'elles visent à soutenir les constructeurs navals coréens; ii) garanties et autres assurances pour le financement lié aux commandes de navires de commerce passées auprès des constructeurs navals coréens; iii) prêts avant expédition, mesures dans le cadre du nouveau programme de construction navale et autres financements pour les commandes de navires de commerce passées auprès des constructeurs navals coréens; iv) subventions alléguées pour le remplacement par des navires écologiques; v) autres mesures imposées par la Corée dont il est allégué qu'elles visent à soutenir l'achat de navires de commerce; et vi) modifications et autres mesures – consultations en cours (DS571). Le 31 janvier 2020, le Japon a demandé l'ouverture de consultations avec la Corée au sujet de mesures dont il est allégué qu'elles affectent le commerce des navires de commerce – consultations en cours (DS594).

³⁸ OMC, *La République de Corée et l'OMC*. Adresse consultée: https://www.wto.org/french/thewto_f/countries_f/korea_republic_f.htm. Les demandes de consultations pour ces affaires ont été déposées entre juillet 2016 et janvier 2021 (DS508-DS560).

³⁹ Document de l'OMC WT/REG452/N/1-S/C/N/1054 du 16 avril 2021.

⁴⁰ Document de l'OMC WT/REG431/N/1-S/C/N/1029 du 7 janvier 2021.

⁴¹ Document de l'OMC WT/REG311/N/1/Add.1-S/C/N/621/Add.1 du 7 mars 2019.

⁴² Base de données de l'OMC sur les ACR: <http://rtais.wto.org/UI/PublicMaintainRTAHome.aspx>.

annuelles visées par des taux préférentiels effectifs dans le cadre de ces systèmes représentaient 11,5 millions d'USD, soit 0,23% des importations totales dans le cadre du SGPC, et un pourcentage nul des importations dans le cadre des négociations commerciales entre pays en développement.

2.5.2.1 RCEP

2.46. Le 15 novembre 2020, l'Accord relatif au RCEP a été signé par 15 parties (10 États membres de l'ASEAN et l'Australie, la Chine, le Japon, la République de Corée et la Nouvelle-Zélande). L'Accord couvre, entre autres, le commerce des marchandises, le commerce des services, l'investissement et le commerce électronique.

2.47. La Corée a déjà des ACR en vigueur avec toutes les parties au RCEP, à l'exception du Japon. Dans la plupart des ACR existants, la libéralisation de la Corée va plus loin qu'au titre de l'Accord relatif au RCEP. Les autorités indiquent que l'efficacité économique du pays devrait augmenter, tout comme l'investissement bilatéral, à la suite de la libéralisation du marché pour le Japon dans le cadre de l'Accord relatif au RCEP.

2.48. S'agissant du commerce des marchandises, la Corée s'est engagée à réduire ou à supprimer les droits de douane pendant une période de transition de 20 ans (35 ans pour les importations en provenance de la Chine). Elle a deux calendriers de réduction/d'élimination des droits distincts pour les États membres l'ASEAN et les États non-membres. Parmi les produits exclus de la libéralisation pour la Corée figurent les œufs, le miel, les produits de la minoterie et les légumes.⁴³ Le riz n'est pas couvert par le calendrier de réduction/d'élimination des droits.

2.49. En ce qui concerne le commerce des services, la Corée applique une approche fondée sur des listes négatives pour inscrire ses engagements spécifiques. Les secteurs non consolidés comprennent les services postaux et les services de courriers, l'enseignement primaire et secondaire, la radiotélédiffusion, les services de santé et les services sociaux, les services récréatifs, culturels et sportifs, les services de transport par les voies navigables intérieures et de transport spatial, et les services d'assainissement et services analogues. Les services aériens et les services financiers restent largement non consolidés, avec des réserves générales. Par rapport à ses engagements au titre de l'AGCS, les engagements pris par la Corée dans le cadre de l'Accord relatif au RCEP sont plus larges étant donné qu'ils comprennent également des engagements sans limitation dans la quasi-totalité des services de construction et des services connexes, et davantage d'engagements dans huit nouveaux sous-secteurs, y compris le transport ferroviaire et le transport par conduites, l'enseignement supérieur et l'enseignement pour adultes, et les services immobiliers.

2.50. En outre, un mécanisme de cliquet prévu dans l'Accord empêche toute libéralisation unilatérale future dans le commerce des services.⁴⁴ Pour la Corée, qui applique une approche fondée sur des listes négatives, toute modification diminuant le caractère restrictif d'une mesure non conforme (dans le cas d'une liste négative) est automatiquement intégrée à l'Accord.

2.51. S'agissant de l'investissement, toutes les parties à l'Accord relatif au RCEP, dont la Corée, utilisent une liste négative pour inscrire leurs engagements sectoriels dans ce domaine.

2.52. Les dispositions relatives au commerce électronique visent principalement à :

- promouvoir une utilisation plus large du commerce électronique en aidant les PME à surmonter les obstacles à son usage, en identifiant les domaines de coopération pour aider les parties à mettre en œuvre ou à renforcer leur cadre juridique relatif au commerce électronique, et en partageant des renseignements, des données d'expérience et des meilleures pratiques sur le développement du commerce électronique;
- faciliter les échanges en promouvant le commerce sans papier et la transmission des documents commerciaux par voie électronique, et en mettant en ligne les documents liés à l'administration du commerce; et

⁴³ Le tarif douanier de la Corée est disponible en ligne à l'adresse: <https://www.fta.go.kr/rcep/doc/2/>.

⁴⁴ Accord relatif au RCEP, article 8.7 et 8.8.

- protéger les consommateurs et leurs données personnelles en ligne.

2.53. Les parties sont également convenues qu'elles maintiendront la pratique actuelle consistant à ne pas imposer entre elles de droits de douane sur les transmissions électroniques, ce qui ne les empêche pas d'appliquer des droits internes.

2.54. L'Accord relatif au RCEP doit entrer en vigueur pour les États signataires qui ont déposé leur instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation 60 jours après la date à laquelle au moins 6 signataires membres de l'ASEAN et 3 signataires non-membres de l'ASEAN ont déposé leur instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation auprès du Dépositaire. La Corée examine actuellement l'Accord et son évaluation d'impact. Après cela, l'Accord doit être soumis au Président pour approbation, puis à l'Assemblée nationale pour ratification.

2.5.2.2 ACR conclu avec cinq pays d'Amérique centrale

2.55. L'ACR conclu entre la Corée et les cinq pays d'Amérique centrale a été signé le 21 février 2018. L'ACR est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2019 avec le Honduras et le Nicaragua, le 1^{er} novembre 2019 avec le Costa Rica, le 1^{er} janvier 2020 avec El Salvador et le 1^{er} mars 2021 avec le Panama.

2.56. L'Accord contient, entre autres, des dispositions sur le traitement national et l'accès aux marchés pour les marchandises, les règles d'origine et les procédures relatives à l'origine, l'administration des douanes et la facilitation des échanges, les mesures sanitaires et phytosanitaires, les obstacles techniques au commerce, les mesures correctives commerciales, l'investissement, le commerce des services, l'admission temporaire des hommes et femmes d'affaires, le commerce électronique, les droits de propriété intellectuelle, la main-d'œuvre, l'environnement, la transparence, la coopération et la politique de la concurrence, des dispositions institutionnelles, des dispositions sur le règlement des différends, et des exceptions. La période de mise en œuvre prendra fin en 2039. Les parties élaborent actuellement une notification pour l'OMC.

2.5.2.3 ACR conclu avec le Royaume-Uni

2.57. En janvier 2021, la Corée et le Royaume-Uni ont notifié à l'OMC qu'ils avaient conclu un ACR, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021.⁴⁵ L'Accord a été signé en août 2019 alors que le Royaume-Uni se préparait à quitter l'Union européenne. Cet ACR est basé sur celui conclu par la Corée et l'Union européenne, ce afin d'assurer une continuité et d'éliminer l'incertitude liée au Brexit.⁴⁶

2.58. Les relations commerciales préférentielles antérieures du Royaume-Uni avec la Corée étaient régies par l'ACR conclu entre la Corée et l'Union européenne. L'ACR bilatéral Corée-Royaume-Uni établit une zone de libre-échange pour le commerce des marchandises et des services et contient des engagements sur, entre autres, les obstacles techniques au commerce, les mesures sanitaires et phytosanitaires, les douanes et la facilitation des échanges, la protection des droits de propriété intellectuelle et les marchés publics, des dispositions sur la concurrence et la transparence, des dispositions sur le commerce et le développement durable, et des mécanismes de règlement des différends et de médiation.

2.5.3 Accords commerciaux préférentiels

2.59. La Corée accorde un accès aux marchés en franchise de droits aux importations de 46 pays moins avancés (PMA) (définition des Nations Unies). D'après la base de données Comtrade de l'ONU, en 2020, 0,55% du total des importations de marchandises de la Corée provenaient de ces PMA.

2.60. La Corée peut bénéficier de préférences commerciales au titre du schéma SGP de l'Australie du fait de son statut de pays en développement.⁴⁷

⁴⁵ Document de l'OMC WT/REG431/N/1-S/C/N/1029 du 7 janvier 2021.

⁴⁶ BBC, *UK and South Korea Sign "Continuity" Trade Agreement*, 22 août 2019. Adresse consultée: <https://www.bbc.com/news/business-49430207>.

⁴⁷ Base de données sur les ACPr de l'OMC. Adresse consultée: <http://ptadb.wto.org/Country.aspx?code=410>.

2.61. La Corée était par le passé admise à bénéficier de préférences commerciales au titre des schémas SGP de l'Arménie, du Kazakhstan et de la Fédération de Russie. Cependant, le 5 mars 2021, les membres de l'Union économique eurasiatique (UEE) (Arménie, Bélarus, Fédération de Russie, Kazakhstan et République kirghize) ont décidé de revoir leur liste de pays en développement et de PMA. Six mois après la publication officielle de la liste révisée, la Corée ne pourra plus bénéficier des préférences tarifaires de l'UEE.

2.5.4 Autres accords et arrangements

2.5.4.1 Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC)

2.62. L'APEC se préoccupe tout particulièrement de voir ses 21 membres réaliser les objectifs unilatéraux de libéralisation et d'amélioration de la qualité des mesures dans un éventail de domaines allant des procédures douanières et des normes aux mesures contingentes en passant par les subventions.⁴⁸ Le dernier plan d'action individuel de la Corée sur l'évaluation des réalisations des objectifs de Bogor, qui est une feuille de route (actualisée tous les deux ans) indiquant les mesures envisagées par les membres de l'APEC dans 15 domaines stratégiques pour réaliser les objectifs de libéralisation de l'APEC, a été mis au point en 2020.⁴⁹ Il fait état de progrès réalisés par la Corée dans les domaines suivants:

- Au 1^{er} juillet 2019, 90% des lignes tarifaires de la Corée visées par l'ATI-II étaient éliminées, et la Corée prévoit de supprimer tous les droits visés par cet accord d'ici au 1^{er} janvier 2023.
- La Corée négocie avec la Chine dans les domaines du commerce des services et de l'investissement depuis 2017 et a entamé des négociations dans ces mêmes domaines avec la Fédération de Russie en 2019.
- La Loi sur la promotion de l'investissement étranger a été modifiée en janvier 2020 de manière à ce que les entreprises à participation étrangère puissent bénéficier d'allègements fiscaux si elles réinvestissent leurs réserves nationales (section 2.6).

2.63. La Corée prévoit également d'apporter des améliorations supplémentaires en ce qui concerne les normes et la conformité, les procédures douanières, les marchés publics, la déréglementation et l'examen de la réglementation, la mise en œuvre des obligations contractées dans le cadre de l'OMC et la mobilité des hommes et femmes d'affaires.

2.5.4.2 Rencontre Asie-Europe (ASEM)

2.64. L'ASEM est un cadre intergouvernemental établi en 1996 pour favoriser le dialogue et la coopération entre l'Asie et l'Europe. Le Sommet de l'ASEM est une réunion bisannuelle lors de laquelle sont abordées les questions politiques, économiques, financières, sociales, culturelles et relatives à l'éducation d'intérêt commun entre les 53 partenaires (30 pays européens, 21 pays asiatiques, l'Union européenne et le Secrétariat de l'ASEAN).⁵⁰

2.65. En 2016, les dirigeants de l'ASEM ont réaffirmé leur volonté de renforcer les flux d'échanges et d'investissements interrégionaux afin d'approfondir l'intégration économique entre l'Asie et l'Europe. En 2018, ils ont réitéré leur ferme soutien à la préservation et au renforcement du système commercial multilatéral fondé sur des règles centré sur l'OMC. Ils ont reconfirmé les conclusions de la septième Réunion des Ministres de l'économie de l'ASEM, tenue à Séoul (Corée) en 2017.⁵¹ Les

⁴⁸ Les 21 économies membres de l'APEC sont les suivantes: Australie; Brunéi Darussalam; Canada; Chili; Chine; États-Unis; Fédération de Russie; Hong Kong, Chine; Indonésie; Japon; Malaisie; Mexique; Nouvelle-Zélande; Papouasie-Nouvelle-Guinée; Pérou; Philippines; République de Corée; Singapour; Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu (Taipei chinois); Thaïlande; et Viet Nam.

⁴⁹ APEC, *The Final Review of APEC's Progress towards the Bogor Goals*. Adresse consultée: <https://www.apec.org/About-Us/About-APEC/Achievements-and-Benefits/2020-Bogor-Goals>.

⁵⁰ ASEM, *Fostering Dialogue & Cooperation Between Asia and Europe*. Adresse consultée: <https://www.aseminfoboard.org/about/overview>.

⁵¹ ASEM, *7th ASEM Economic Ministers' Meeting (ASEM EMM7)*. Adresse consultée: <https://www.aseminfoboard.org/events/7th-asem-economic-ministers-meeting-asem->

dirigeants ont souligné leur engagement commun en faveur d'un commerce ouvert, libre et non discriminatoire comme condition préalable à la croissance et la prospérité à long terme. Ils ont réaffirmé la nécessité de renforcer davantage et de réformer l'OMC pour l'aider à relever de nouveaux défis et améliorer ses mécanismes de transparence, de contrôle et de règlement des différends, et ses fonctions en matière d'élaboration de règles. Ils se sont engagés à garantir un commerce libre et ouvert dans des conditions d'égalité et à lutter contre toute forme de protectionnisme, y compris les mesures protectionnistes unilatérales et les pratiques commerciales déloyales. Ils ont souligné l'importance de la mise en œuvre des obligations dans le cadre de l'OMC par ses Membres, y compris en ce qui concerne les travaux en cours relatifs à l'application de l'AFE.

2.5.4.3 Commerce avec la République populaire démocratique de Corée

2.66. Conformément à l'Accord sur la réconciliation, la non-agression, les échanges et la coopération de 1992⁵², la Corée considère toujours le commerce avec la République populaire démocratique de Corée comme un commerce intracoréen; les échanges sont exonérés de droits de douane, même s'il est nécessaire d'obtenir l'approbation (en indiquant le type de produit, le type de transaction et la méthode de règlement) du Ministère de l'unification.

2.67. Les échanges avec la République populaire démocratique de Corée sont cependant interdits depuis 2010, et le complexe industriel de Gaesong (situé en République populaire démocratique de Corée) est fermé depuis le 10 février 2016.

2.6 Investissement étranger direct

2.6.1 Aperçu général

2.68. Au cours de la période considérée, le système d'IED de la Corée a fait l'objet d'importantes réformes en ce qui concerne les mesures d'incitation et les secteurs restreints. Plus particulièrement, les exonérations et allègements fiscaux pour les entreprises ont été supprimés en 2019; les entreprises à participation étrangère peuvent toutefois toujours bénéficier de ces incitations fiscales si elles ont déposé leur demande au plus tard le 31 décembre 2018.⁵³ Le principal texte législatif régissant l'investissement étranger, la Loi sur la promotion de l'investissement étranger, a été modifié pour la dernière fois en décembre 2020 (par la Loi n° 17653, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021); le gouvernement peut désormais accorder des incitations à l'IED pour le réinvestissement des bénéfices non distribués inutilisés, qui n'étaient auparavant pas considérés comme de l'IED.⁵⁴ En outre, lorsque les entreprises à participation étrangère ne respectent pas les clauses contractuelles, les modifications apportées prévoient des dispositions permettant de dénoncer leurs contrats et de renforcer la gestion du suivi des contrats de droit privé portant sur des biens publics nationaux. En 2020, la Corée a aussi durci son mécanisme d'examen de l'IED pour l'investissement étranger concernant les cas où il existe une grande possibilité de fuite des technologies nationales de base.⁵⁵

2.69. Parmi les autres textes législatifs portant sur l'IED, on peut citer les suivants:

- Loi sur la désignation et la gestion des zones franches;
- Loi sur les services d'investissement financier et le marché des capitaux;
- Loi sur les opérations de change;
- Loi sur l'acquisition des terres par les étrangers;
- Loi sur la limitation des régimes fiscaux spéciaux, son décret d'application et ses règles d'application; et

[emm7#:~:text=The%207th%20ASEM%20Economic%20Ministers,September%202017%20in%20Seoul%2C%20Korea.](#)

⁵² Korea.net, *Inter-Korean Exchange and Cooperation*. Adresse consultée:

<https://www.korea.net/AboutKorea/Inter-Korean-Relations/Inter-Korean-Exchanges-Cooperation>.

⁵³ KOTRA (2020), *Doing Business in Korea 2019*. Adresse consultée:

<https://news.kotra.or.kr/user/reports/kotranews/20/usrReportsView.do?reportsIdx=10424>.

⁵⁴ APEC, *The Final Review of APEC's Progress towards the Bogor Goals*. Adresse consultée:

<https://www.apec.org/About-Us/About-APEC/Achievements-and-Benefits/2020-Bogor-Goals>.

⁵⁵ CNUCED, *Investment Policy Monitor*, février 2021. Adresse consultée:

https://unctad.org/system/files/official-document/diaepcbinf2021d2_en.pdf.

- Loi spéciale sur la désignation et la gestion des zones franches économiques.

2.70. Un certain nombre de règlements régissent aussi l'investissement étranger: le Règlement sur l'investissement étranger, promulgué par le MOTIE le 6 juillet 2018, le Recueil des avis publics sur l'investissement étranger, promulgué par le MOTIE le 7 février 2021 et le Règlement sur les réductions et exonérations d'impôt concernant l'investissement étranger, promulgué par le Ministère de l'économie et des finances le 4 avril 2017.

2.71. Le cadre institutionnel pour la promotion de l'IED est principalement composé des organismes suivants:

- le MOTIE, chargé de l'élaboration des politiques;
- la Commission de l'investissement étranger, chargée de la coordination des politiques;
- la KOTRA et sa branche principale, InvestKorea, qui mettent en œuvre les politiques relatives à l'IED; et
- les autorités locales, ainsi que les organismes compétents et différentes zones, qui désignent les bureaux de promotion de l'investissement étranger fournissant un soutien à l'investissement étranger.⁵⁶

2.72. Sous l'autorité de la KOTRA, le Bureau du Médiateur pour l'investissement étranger (OFIO) (et son organe de règlement des plaintes) s'occupe des problèmes spécifiques auxquels se heurtent les investisseurs étrangers en Corée. Le nombre d'affaires traitées par l'OFIO était de 357 en 2020 (462 en 2015).

2.73. Les autorités indiquent que la Corée cherche à améliorer sa structure industrielle nationale en attirant l'IED dans de nouveaux secteurs de pointe moteur de croissance tout en se concentrant sur la dynamisation du transfert de technologies. Le gouvernement a pour objectif de promouvoir la Corée en tant que pôle mondial où les entreprises à participation étrangère établissent leurs sièges régionaux et leurs centres de R&D, et où l'infrastructure de production nationale est étendue aux matériaux et composants essentiels pour les principaux secteurs.

2.74. Les investisseurs étrangers doivent informer la KOTRA ou les banques de change de leurs décisions en matière d'investissement. L'approbation du gouvernement n'est exigée que pour les investissements dans les services financiers ou le secteur de la défense.⁵⁷ En vertu de la Loi sur les banques, de la Loi sur les sociétés d'assurance et de la Loi sur les services d'investissement financier et le marché des capitaux, les institutions financières étrangères doivent être approuvées par la Commission des services financiers (FSC). L'acquisition de terrains par des étrangers est régie par la Loi sur la promotion de l'investissement étranger, la Loi sur la déclaration des transactions immobilières, etc., et la Loi sur les opérations de change. Les autorités indiquent que les réglementations et les limites relatives à l'acquisition, à l'utilisation et à l'aménagement des terrains s'appliquent de manière uniforme aux Coréens et aux ressortissants étrangers.

2.75. Le 5 août 2020, les modifications apportées au Décret d'application de la Loi sur la promotion de l'investissement étranger sont entrées en vigueur. Ces modifications permettent au ministre compétent ou aux responsables des organismes compétents de demander à la Commission de l'investissement étranger d'examiner un projet d'investissement étranger dans lequel il existe une "grande" possibilité de fuite de technologies nationales de base⁵⁸, et où l'acquisition par un ressortissant étranger du contrôle *de facto* de la gestion d'une entreprise nationale existante pourrait menacer la sécurité nationale.⁵⁹

2.76. Selon le rapport Doing Business de la Banque mondiale de 2020, la Corée était classée au 5^{ème} rang sur 190 pays (4^{ème} sur 189 économies en 2016) pour la catégorie Facilité de faire des

⁵⁶ InvestKorea, *Intro to InvestKorea*. Adresse consultée: <https://www.investkorea.org/ik-en/index.do#>.

⁵⁷ Lorsqu'un investisseur étranger a l'intention de réaliser un investissement dans une entreprise du secteur de la défense, il doit obtenir l'autorisation préalable du MOTIE, qui doit consulter le Ministère de la défense avant de prendre sa décision.

⁵⁸ Les technologies nationales de base sont définies dans la Loi sur la prévention des fuites et sur la protection des technologies industrielles.

⁵⁹ CNUCED, *Investment Policy Monitor*, février 2021. Adresse consultée: https://unctad.org/system/files/official-document/diaepcbinf2021d2_en.pdf.

affaires.⁶⁰ Elle se situait à la 2^{ème} place en ce qui concerne le raccordement à l'électricité et l'exécution des contrats, et obtenait des bons résultats dans les domaines du solutionnement de l'insolvabilité (11^{ème}) et de l'octroi de permis de construire (12^{ème}). Elle se classait 33^{ème} pour la création d'entreprise, 36^{ème} pour le commerce transfrontalier, 40^{ème} pour le transfert de propriété et 67^{ème} pour l'obtention de prêts.

2.6.2 Restrictions en matière d'IED

2.77. Les restrictions s'appliquent lorsqu'un investissement étranger: i) menace la sécurité nationale et l'ordre public; ii) a des effets préjudiciables sur l'hygiène publique ou la préservation de l'environnement, ou est contraire à la morale et aux coutumes coréennes; et iii) viole les lois et règlements de la République de Corée. Aux termes du Règlement sur l'investissement étranger et du Recueil des avis publics sur l'investissement étranger, sur les 1 196 catégories d'entreprises recensées par la Classification industrielle type de la Corée (KSIC), l'investissement étranger est interdit dans 61 catégories d'entreprises, notamment dans l'administration publique, la diplomatie et la défense nationale (catégories d'entreprises interdites). C'est une catégorie de plus qu'en 2016 (60 catégories); les autorités indiquent que cela est dû à la reclassification des catégories effectuée en 2016.

2.78. L'investissement étranger est partiellement autorisé dans 29 catégories (catégories d'entreprises soumises à des restrictions) (tableau 2.1). Par rapport à l'examen précédent, les deux modifications majeures apportées à la liste sont les suivantes:

- L'investissement étranger est autorisé sans restriction dans le secteur de la pêche depuis 2016; et
- L'investissement étranger est désormais autorisé sans restriction dans les activités connexes aux transports aériens, y compris les activités d'entretien, de réparation et de révision d'aéronefs, et l'ancien plafonnement de la participation étrangère à 50% a été supprimé le 30 mars 2017.

Tableau 2.1 Limitations sectorielles à l'IED, 2021

Secteur	Limitation
A. Secteurs fermés	
Production d'énergie nucléaire	Entièrement fermé
Radiotélédiffusion	
Radiodiffusion	Entièrement fermé
Télédiffusion par ondes hertziennes	Entièrement fermé
B. Secteurs partiellement fermés	
Culture	IED autorisé, sauf pour le riz et l'orge
Élevage d'animaux	IED autorisé, sauf pour l'élevage de bovins (participation étrangère inférieure à 50%)
Fabrications de produits chimiques inorganiques et fabrication d'ouvrages en métaux communs	IED autorisé, sauf pour la production et la fourniture de combustible destiné à la production d'énergie nucléaire
Électricité	
Production d'énergie hydroélectrique, thermoélectrique, solaire et autre (sauf production d'énergie nucléaire)	Les ressortissants étrangers sont autorisés à acheter à la Société coréenne de l'électricité (KEPCO) au maximum 30% des installations nationales de production d'électricité. Ne s'applique que lorsque des ressortissants étrangers achètent des installations de production d'électricité à KEPCO (y compris ses filiales).
Transport, distribution et vente d'électricité	Participation étrangère inférieure à 50% et l'actionnaire principal doit être coréen (limité aux actions avec droit de vote et y compris leurs équivalents) La vente d'électricité est définie par la Loi sur le secteur de l'électricité
Collecte, élimination et valorisation des déchets	Autorisé, sauf pour l'élimination des déchets radioactifs, comme prévu à l'article 9 de la Loi sur la gestion des produits radioactifs
Commerce de gros et activités d'intermédiaires du commerce de gros	IED autorisé, sauf pour le commerce de viande en gros (participation étrangère inférieure à 50%)

⁶⁰ Banque mondiale (2020), *Doing Business 2020: Comparing Business Regulation in 190 Economies – Economy Profile: Korea, Rep.* Adresse consultée: <https://www.doingbusiness.org/content/dam/doingBusiness/country/k/korea/KOR.pdf>.

Secteur	Limitation
Transport par eau	Transport maritime: autorisé Transport côtier de voyageurs et de marchandises: autorisé entre la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée; participation étrangère inférieure à 50%; les investisseurs étrangers doivent conclure des contrats de coentreprise avec des entreprises de transport maritime coréennes
Transport aérien	Participation étrangère inférieure à 50%
Activités de publication	
Publication de journaux	Participation étrangère inférieure à 50% (inférieure à 30% pour les quotidiens)
Publication de magazines et périodiques	Participation étrangère inférieure à 50%
Radiotélédiffusion	
Distribution de programmes (entreprises fournissant des programmes définies dans la Loi sur la radiotélédiffusion)	Plafond de participation étrangère de 49% (plafond de participation étrangère de 20% pour la programmation générale; et plafond de participation étrangère de 10% pour les émissions spéciales concernant l'actualité) Pas de restriction à la participation étrangère: 1) pour les fournisseurs de programmes, sauf pour la programmation générale et les émissions spéciales concernant l'actualité ou la présentation et la commercialisation de produits; 2) conformément aux dispositions des accords de libre-échange conclus entre la Corée et les États-Unis, le Canada, l'Union européenne et l'Australie
Réseaux câblés	Plafond de participation étrangère de 49% pour l'opérateur de réseau; plafond de participation étrangère de 20% pour les opérateurs de relais par câble
Radiodiffusion par satellite et autres	Plafond de participation étrangère de 49% (plafond de participation étrangère de 20% pour les services de radiodiffusion de contenus multimédias par Internet qui diffusent des émissions à caractère général ou spécialisées dans l'actualité) Pas de restriction à la participation étrangère: 1) pour les services de radiodiffusion de contenus multimédias par Internet, sauf émissions à caractère général, spécialisées dans l'actualité, ou de présentation ou de commercialisation de produits; 2) conformément aux dispositions des accords de libre-échange conclus entre la Corée et les États-Unis, le Canada, l'Union européenne et l'Australie
Communications par câble, sans fil et par satellite	Autorisé à condition que la somme des actions, (limitées aux actions avec droit de vote, y compris leurs équivalents tels que les certificats représentatifs de titres et les parts d'investissement) détenues par des investisseurs étrangers (y compris les entreprises considérées comme étrangères ^a) n'excède pas 49% du nombre total d'actions en circulation (dans le cas de KT, un investisseur étranger ne peut pas être l'actionnaire principal à moins que les actions qu'il détient soient inférieures à 5%) Pas de restriction à la participation étrangère pour les entreprises dont les activités ne sont pas contraires à l'intérêt public, et conformément aux ALE entre la Corée et les États-Unis, le Canada, l'Union européenne et l'Australie
Autres communications électroniques	Identique aux restrictions concernant les communications par câble, mais sans restriction pour les services de télécommunication à valeur ajoutée
Services d'information concernant l'actualité	Participation étrangère inférieure à 25%
Institutions financières	Autorisé, sauf pour la Fédération nationale des coopératives agricoles (finance) conformément à la Loi sur les coopératives agricoles nationales et la Fédération nationale des coopératives de pêche (finance) conformément à la Loi sur les coopératives de pêche

- a Une "entreprise considérée comme étrangère" est une entreprise dont l'actionnaire principal est un investisseur étranger (y compris les personnes affiliées aux termes de l'article 9.1.1 de la Loi sur les services d'investissement financier et le marché des capitaux) qui détient au moins 15% du total des actions en circulation dans l'entreprise.

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

2.6.3 Incitations à l'IED

2.79. Le gouvernement continue de recourir à diverses mesures d'incitation sous la forme d'incitations fiscales, d'aides financières directes et de soutien à la création de sites industriels afin d'attirer l'investissement étranger. Depuis l'examen précédent, des modifications importantes ont été apportées aux mesures d'incitation; plus particulièrement, les exonérations et les allègements fiscaux pour les investissements étrangers ont été supprimés en 2019. D'autres changements ont aussi été apportés, comme la révision des programmes d'aide financière directe et l'annulation de la désignation de la région de Saemangeum en tant que zone franche économique.⁶¹

2.6.3.1 Mesures d'incitation fiscales

2.80. Depuis 2019, les incitations fiscales prennent la forme de réductions/d'exonérations d'impôts locaux et de droits d'importation, accordées pour des périodes limitées sur une base NPF (tableau 2.2). Les incitations fiscales pour les entreprises ne s'appliquent qu'aux entreprises à participation étrangère qui ont déposé leur demande le 31 décembre 2018 au plus tard.⁶²

Tableau 2.2 Résumé des incitations fiscales à l'IED, 2021

Incitations fiscales	Entreprises	Période de réduction et détails
Impôts locaux (taxe à l'achat et impôt foncier (impôt foncier sur les terrains et les immeubles))	Délibéré et voté par chaque comité pour les entreprises des nouveaux secteurs moteur de croissance ^a et les entreprises dans les zones autonomes d'investissement étranger Entreprises et parties prenantes dans des projets dans les zones d'investissement étranger (intégrées à un complexe), zones franches économiques, Zone de promotion des investissements de Jeju, zone de développement de cités de l'entreprise, région de Saemangeum, etc.	Exonération totale pendant 5 ans à compter de la date de début des activités, puis 50% pendant 2 ans Exonération totale pendant 3 ans à compter de la date de début des activités, puis 50% pendant 2 ans
Exonération de droits de douane, taxe individuelle à la consommation, TVA, etc.	Biens de capital importés par une entreprise à participation étrangère avec un moyen de paiement étranger ou national qu'elle a obtenu en tant qu'apport de capitaux propres d'un investisseur étranger Biens de production importés par un investisseur étranger en tant qu'objets de l'investissement	Droits de douane, taxe individuelle à la consommation, TVA

a Les "nouveaux secteurs moteur de croissance" désignent les catégories suivantes: véhicules futurs, information intelligente, logiciels, sécurité et contenu de nouvelle génération, appareils électroniques d'information de nouvelle génération, radiotélédiffusion et télécommunications de nouvelle génération, bio-industrie et santé, nouvelles activités et nouvel environnement liés à l'énergie, matériaux composites et intégrés, robotique et secteur aérospatial.

Source: Loi sur la limitation des régimes fiscaux spéciaux, article 121, et renseignements communiqués par les autorités.

2.81. Les ordonnances des autorités locales permettent d'obtenir une prolongation de la période de réduction des taxes et impôts locaux jusqu'à 15 années, et une augmentation du taux de réduction.

2.6.3.2 Aides financières directes

2.82. Selon la KOTRA, les aides financières directes destinées aux entreprises à participation étrangère ont été révisées en 2019.⁶³ Le gouvernement a élargi les critères d'admissibilité aux industries de pointe, en application de la Loi sur le développement industriel (article 5) et de l'Avis au public n° 2019-121 du MOTIE, publié le 26 juillet 2019 (appliqué en 2020).

⁶¹ KOTRA (2020), *Doing Business in Korea 2019*. Adresse consultée: <https://news.kotra.or.kr/user/reports/kotranews/20/usrReportsView.do?reportsIdx=10424>.

⁶² Pour plus de précisions sur des incitations fiscales pour les entreprises, voir le document de l'OMC WT/TPR/S/346/Rev.1 du 6 janvier 2017.

⁶³ KOTRA (2020), *Doing Business in Korea 2019*. Adresse consultée: <https://news.kotra.or.kr/user/reports/kotranews/20/usrReportsView.do?reportsIdx=10424>.

2.83. Avant la révision, le gouvernement central et les autorités locales accordaient des aides financières directes aux entreprises qui menaient des activités dans certains secteurs et qui promouvaient l'IED et contribuaient de manière importante à l'économie nationale. Ces secteurs comprenaient ceux recourant à des nouvelles technologies moteur de croissance, ceux fabricant des matériaux et des composants, ceux créant des emplois à large échelle et ceux établissant des centres de R&D ou des sièges régionaux. Afin de pouvoir bénéficier d'aides financières directes, un investisseur étranger doit détenir au moins 30% du capital.⁶⁴

2.6.3.3 Soutien à la création de sites industriels

2.84. Dans le cadre du système de soutien à la création de sites industriels, les zones d'investissement étranger désignées par la Loi sur la promotion de l'investissement étranger, les zones franches prévues par la Loi sur la désignation et la gestion des zones franches et les zones franches économiques prévues par la Loi spéciale sur la désignation et la gestion des zones franches économiques visent à attirer l'investissement étranger (tableau 2.3).

Tableau 2.3 Sites industriels pour les investisseurs étrangers, 4^{ème} trimestre de 2020

Système de site industriel		Région désignée	Nombre d'entreprises
Zones d'investissement étranger	Zones intégrées à un complexe	Complexe industriel de Cheonan	28
		Complexe industriel n° 5 de Cheonan	
		Complexe industriel de Chungju	
		Complexe industriel de Daebul	
		Complexe industriel de Dalseong	
		Complexe industriel de Dang-dong	
		Complexe industriel de Gumia	
		Complexe industriel de Gwangyang-Sepoong	
		Pôle d'activités alimentaires d'Iksan	
		Complexe industriel d'Inju	
		Complexes industriels de hautes technologies n° 1 et 2 de Jangan	
		Complexe industriel de Jincheon-Sansu	
		Complexe industriel de Jisa	
		Complexe industriel de Munmak	
		Complexe industriel d'Ochang	
Complexe industriel d'Oseong			
Complexe industriel de Sacheon			
Complexe industriel de Songsan n° 2 ^b			
Complexe industriel de Songsan n° 2-1 ^b			
Complexe industriel de Songsan n° 2-2 ^b			
Complexe industriel de Woljeon			
Complexe industriel de Changwon (parties)			
Complexe industriel de Gumi (parties) ^a			
Complexe industriel d'Iksan (parties)			
Complexe industriel de Mieum (parties) à Busan			
Complexe industriel de Pohang (parties)			
Zone internationale pour la science et les entreprises de Daejeon	78		
Zones autonomes		Industrie manufacturière (68 entreprises), industrie de service (10 entreprises)	
	Zones de services	Intuitive Surgical Korea, ABiotech, Boeing Korea Engineering & Technology Center (Séoul)	3
Complexes de locations pour les entreprises à participation étrangère dans la province de Gyeonggi	Complexe industriel de Chupal	Complexe industriel de Chupal	4
		Complexe industriel d'Eohyeon-Hansan	
		Complexe industriel d'Hyeongok	
		Complexe industriel de Poseung	
Zones franches	Intégrées à un complexe industriel	Zones franches de Daebul, de la Mer de l'Est, de Gimje, de Gunsan, de Masan, d'Ulsan, d'Yulchon	7

⁶⁴ KOTRA (2020), *Doing Business in Korea 2019*. Adresse consultée: <https://news.kotra.or.kr/user/reports/kotranews/20/usrReportsView.do?reportsIdx=10424>.

Système de site industriel		Région désignée	Nombre d'entreprises
	Ports et aéroports	Port du Busan Port de Dangjin-Pyeongtaek Port de Gwangyang Port d'Incheon Port de Pohang Aéroport international d'Incheon	6
Zones franches économiques ^c	Busan-Jinhae, Chungbuk, Daegu-Gyeongbuk, côte Est, région de la baie de Gwangyang, Incheon, Gyeonggi, Gwangju, Ulsan nouvellement désignées en 2020		9

- a Le complexe industriel de Gumi et le complexe industriel de Gumi (parties) sont des régions différentes.
- b Les complexes industriels de Songsan n° 2, de Songsan n° 2-1 et de Songsan n° 2-2 sont des régions différentes.
- c À partir d'avril 2018, Saemangeum-Gunsan n'est plus une zone franche économique. Elle a été intégrée à la région de projet de Saemangeum.

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

2.85. Les incitations fiscales accordées par ces zones aux entreprises à participation étrangère varient (tableau 2.4). Celles-ci peuvent bénéficier d'incitations extra-fiscales, dont des aides financières directes, l'accès à des infrastructures, des établissements d'enseignements étrangers et des installations de recherche, la réduction ou l'exonération du loyer, des dispositions réglementaires assouplies dans le domaine du travail et des opérations de change sans limitation.

Tableau 2.4 Incitations fiscales à l'investissement étranger selon l'emplacement, 2021

Classification	Zone d'investissement étranger		Zone franche	Zone franche économique
Droit applicable	Loi sur la promotion de l'investissement étranger		Loi sur la désignation et la gestion des zones franches	Loi spéciale sur la désignation et la gestion des zones franches économiques
Autorité de désignation	Maire ou gouverneur de province		Ministre du MOTIE	Ministre du MOTIE
Autorité de gestion	Complexes industriels d'État: autorités de gestion des complexes industriels Autres: maire ou gouverneur de province		Ministre du MOTIE	Autorités de gestion des zones franches économiques
Types d'entreprises	Entreprises à participation étrangère	Entreprises à participation étrangère	Entreprises nationales et entreprises à participation étrangère	Entreprises nationales et entreprises à participation étrangère
Prescriptions en matière d'occupation	Au moins 30% d'investissement étranger, investissement de 100 millions de KRW au moins Entreprises liées aux nouvelles technologies industrielles moteur de la croissance, aux technologies de pointe, au secteur manufacturier, à la R&D et à la logistique	Exigences en matière d'IED: • Manufacture: au moins 30 millions d'USD Tourisme: au moins 20 millions d'USD Logistique: au moins 10 millions d'USD R&D: au moins 2 millions d'USD (au moins 10 chercheurs employés)	• Manufacture: au moins 50% d'exportations • Commerce de gros: au moins 50% d'exportations et d'importations • Entreprises logistiques intégrées	Développeurs: investissement étranger d'au moins 30 millions d'USD, participation étrangère au capital d'au moins 50%, investissement total de 500 millions de KRW au moins
Conditions pour bénéficier d'allègements fiscaux	• Manufacture: au moins 10 millions d'USD Logistique: au moins 5 millions d'USD	Identiques aux prescriptions en matière d'occupation énoncées plus haut	• Manufacture: au moins 10 millions d'USD Logistique: au moins 5 millions d'USD	• Manufacture, tourisme: au moins 10 millions d'USD • Logistique, institutions médicales: au moins 5 millions d'USD R&D: au moins 1 million d'USD (au moins 10 chercheurs employés)
Impôts locaux	Pendant 15 ans maximum		Pendant 15 ans maximum	Pendant 15 ans maximum

Classification	Zone d'investissement étranger	Zone franche	Zone franche économique
Droits de douane	Exonération pendant 5 ans à compter de la date de déclaration des biens d'équipement importés	Exonération des droits de douane sur les importations de machines ou de parties pour les installations industrielles, de matières premières, de matériaux de construction et d'autres marchandises nécessaires pour que l'entreprise puisse réaliser ses objectifs	Exonération des droits de douane sur les biens d'équipement importés pendant 5 ans

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

2.6.4 Autres

2.86. La Corée est membre de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI), une entité de la Banque mondiale et de la Convention internationale pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre États et ressortissants d'autres États (Convention du CIRDI), et est partie à la Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères (Convention de New York). La Corée se conforme aux règles édictées par l'OCDE dans le Code de la libéralisation des mouvements de capitaux, le Code de la libéralisation des opérations invisibles courantes et l'Instrument relatif au traitement national.

2.87. Selon le site Web de la CNUCED, la Corée a conclu 105 accords bilatéraux d'investissement, dont 89 sont en vigueur. Au cours de la période considérée, les accords bilatéraux d'investissement conclus avec l'Arménie (3 octobre 2019), le Myanmar (31 octobre 2018), le Cameroun (13 avril 2018) et le Kenya (3 mai 2017) sont entrés en vigueur. La Corée a signé un accord bilatéral d'investissement avec l'Ouzbékistan le 19 avril 2019, qui n'est pas encore entré en vigueur.⁶⁵ Un grand nombre d'ACR conclus par la Corée contiennent également des dispositions sur l'investissement.⁶⁶

2.88. En mars 2021, la Corée avait des conventions fiscales bilatérales (conventions pour l'élimination de la double imposition du revenu et du capital et la prévention de la fraude fiscale) en vigueur dans 94 pays. Parmi ces conventions, neuf sont entrées en vigueur depuis 2016, conclues avec les pays suivants: Brunéi Darussalam; Cambodge; Éthiopie; Géorgie; Hong Kong, Chine; Kenya; Tadjikistan; Turkménistan; et Serbie.

2.89. Les autorités indiquent que la Corée n'impose aucune restriction en matière d'investissement à l'étranger. Les investisseurs sont tenus d'avertir leur banque au préalable ou de lui fournir un rapport *a posteriori*.

⁶⁵ CNUCED, *Investment Policy Hub – Korea, Rep. of*. Adresse consultée: <https://investmentpolicy.unctad.org/international-investment-agreements/countries/111/korea-republic-of>.

⁶⁶ CNUCED, *Investment Policy Hub – Korea, Rep. of*. Adresse consultée: <https://investmentpolicy.unctad.org/international-investment-agreements/countries/111/korea-republic-of>.

3 POLITIQUE ET PRATIQUES COMMERCIALES – ANALYSE PAR MESURE

3.1. Depuis l'examen précédent, l'orientation générale de la politique commerciale coréenne est restée relativement inchangée. Les droits de douane restent l'un des principaux instruments de politique commerciale de la Corée, procurant des recettes fiscales relativement importantes bien qu'en baisse. Le tarif douanier 2021 reste transparent mais assez complexe, avec une multitude de taux différents. La moyenne des droits NPF appliqués a légèrement diminué: elle a été ramenée de 14,1% en 2016 à 13,9% en 2021. Les crêtes tarifaires *ad valorem* sont également demeurées inchangées et concernent surtout des produits agricoles. La Corée applique des taux consolidés à 90,7% de ses lignes tarifaires et elle a continué d'utiliser cet écart entre les taux NPF moyens consolidés et appliqués pour imposer des droits NPF plus élevés (par exemple des droits d'ajustement), qualifiés de "droits flexibles". Des contingents tarifaires sont encore en place dans le cadre des engagements multilatéraux de la Corée en matière d'accès aux marchés pour les produits agricoles, et d'autres mesures continuent de réduire de manière sélective les droits de douane sur les intrants.

3.2. Pendant la période à l'examen, les faits nouveaux en matière de facilitation des échanges ont inclus des initiatives destinées à atténuer les dommages causés par la pandémie de COVID-19. En ce qui concerne l'évaluation en douane, l'administration douanière a introduit des services destinés à protéger les droits des contribuables et elle a renforcé les programmes coopératifs de lutte contre la fraude fiscale. Les importations de riz sont restées soumises à des droits de douane. Des prescriptions en matière de licences d'importation ont visé de nombreuses positions tarifaires et des prohibitions ont continué de s'appliquer. Pendant la période considérée, le nombre d'enquêtes antidumping ouvertes est resté relativement stable. Des sauvegardes spéciales (SGS) fondées sur les prix prévues par l'Accord de l'OMC sur l'agriculture ont été utilisées.

3.3. La Corée a conservé la possibilité de restreindre ou de contrôler l'exportation de certains produits afin de garantir un approvisionnement intérieur suffisant; en réponse aux besoins engendrés par la pandémie de COVID-19, une interdiction temporaire d'exporter certains articles liés à la santé a été mise en place. Des subventions directes à l'exportation ont continué d'être accordées pour réduire les coûts de commercialisation de certains produits agricoles. Un régime de ristourne a subsisté pour les impositions douanières sur les matières premières entrant dans la fabrication de produits d'exportation, alors que les taxes intérieures indirectes sur les exportations sont remboursées. À compter de 2019, l'exonération d'impôt sur les sociétés accordée aux entreprises à participation étrangère implantées dans des zones franches a été supprimée pour les requérants. Les exportateurs continuent de bénéficier du financement, de l'assurance et des garanties offerts par les institutions publiques.

3.4. Des mesures impliquant des dons, des avantages fiscaux et des prêts à faible taux d'intérêt ont continué d'être appliquées pour soutenir la production et le commerce de divers produits de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche, des industries extractives, des énergies renouvelables, de la quatrième révolution industrielle et du secteur manufacturier, ainsi que pour encourager les PME, l'innovation, les activités de recherche-développement (R&D), la protection de l'environnement et les investissements étrangers directs. Des activités réglementaires et d'autres initiatives ont été entreprises pour, entre autres choses, améliorer la sécurité sanitaire des aliments et des médicaments et pour aligner les normes nationales sur les normes internationales. Le contrôle des risques en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires importés a été renforcé; le transfert vers un système fondé sur une liste positive a été mené à bien pour tous les pesticides présents dans les produits agricoles, sauf pour ceux dont les limites maximales de résidus (LMR) ont été fixées au niveau national. L'intervention de l'État dans l'économie se maintient. Des modifications ont été apportées à la principale législation relative aux marchés publics, qui semble encore être utilisée comme un instrument de politique. Plusieurs modifications législatives ont été apportées à la politique de la concurrence. Une interdiction des nouvelles participations croisées entre filiales de grands groupes d'entreprises est restée en place, alors que les grandes entreprises et les PME sont toujours encouragées à signer d'elles-mêmes un accord de commerce équitable et de croissance partagée. Les prix demeurent soumis à un contrôle dans certains secteurs. La transparence et le respect de la protection des consommateurs ont été améliorés. Le régime de droits de propriété intellectuelle de la Corée a continué d'évoluer rapidement et la législation a été renforcée; des mesures ont été prises pour répondre aux difficultés créées par la COVID-19 dans ce domaine.

3.1 Mesures visant directement les importations

3.1.1 Procédures douanières, évaluation en douane et prescriptions douanières

3.1.1.1 Procédures

3.5. Les déclarations d'importation doivent être rédigées par le propriétaire des marchandises, un courtier en douane agréé, une entreprise de courtiers en douane ou une entreprise de dédouanement au titre de la Loi sur les courtiers en douane agréés.

3.6. Les procédures de dédouanement des importations – y compris les déclarations – et les systèmes de gestion des cargaisons demeurent entièrement informatisés. Le Service des douanes de la Corée (KCS) exploite un système de dédouanement électronique sans papier, opérationnel dans sept domaines (UNI-PASS, un nom de marque du KCS) pour gérer les opérations de dédouanement à l'exportation et à l'importation, la gestion des cargaisons importées, le recouvrement des droits, le système de ristourne de droits, ainsi qu'un système de guichet unique destiné à traiter les procédures de prescription/confirmation (voir ci-après), y compris la quarantaine et l'inspection. Le portail UNI-PASS, qui permet de s'acquitter à tout moment des formalités commerciales et douanières sans devoir se rendre dans chacun des organismes publics concernés, continue d'être exporté dans d'autres pays et a été mis à jour pour la dernière fois en avril 2016.¹ En 2020, le système de guichet unique du KCS a été relié à 29 organismes (contre 40 en 2016) (traitant 90% du total des vérifications à l'importation (contre 88% à la fin de 2015)) chargés d'approuver certaines importations soumises à des prescriptions de vérification électronique.² Le nombre de produits (au niveau des positions à 10 chiffres du SH) dont le dédouanement fait l'objet d'une telle vérification en application de l'article 226 de la Loi douanière et de 38 autres lois (comme lors de l'examen précédent) est passé de 5 566 en 2016 à 6 152 en 2020. Le paiement des commissions ou des redevances pour les permis et les licences réglementaires, ainsi que des droits et des taxes pour le dédouanement des marchandises, s'effectue en ligne à tout moment. En 2021, la gestion des cargaisons et les déclarations d'importation restent informatisées à 100%.

3.7. Depuis 2009, la Corée utilise un système de gestion des documents électroniques standard, un outil permettant de relier les réseaux de douanes du monde entier, afin de favoriser l'efficacité et la sécurité du commerce dans le cadre d'un mécanisme de guichet unique mondial (en réseau) prévoyant l'établissement d'une déclaration d'exportation dans un pays, qui se substitue à la déclaration d'importation dans le pays de destination.³ Compte tenu du besoin d'interconnectivité avec les pays voisins et les douanes étrangères pour parvenir à l'objectif de guichet unique mondial, le système UNI-PASS applique des normes internationales, comme le modèle de données 3.0 de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), les codes de l'ONU et les normes technologiques ouvertes. Pour généraliser l'application de cette norme mondiale d'administration douanière, le KCS utilise le système pour établir des documents électroniques distribués via ses réseaux internes; actuellement, 96,9% (comme en 2016) des documents XML (langage de balisage extensible) utilisés dans le cadre du réseau du KCS sont élaborés suivant le modèle de données 3.0 de l'OMD. Des

¹ Depuis 2005, le système de dédouanement électronique UNI-PASS, qui est le premier portail de dédouanement entièrement électronique au monde, a été exporté dans les pays suivants: Kazakhstan (2005), République kirghize (2008), République dominicaine (2008), Mongolie (2009), Guatemala (2009), Équateur (2010, 2011), Népal (2011), Tanzanie (2011, 2012), Ouzbékistan (2012), Cameroun (2015), Éthiopie (2017, 2019), Ghana (2018), Algérie (2018), Tadjikistan (2019) et Paraguay (2020). Depuis avril 2016, UNI-PASS fonctionne au moyen de son système de 4^{ème} génération. Dans le cadre du système de dédouanement intelligent, l'Administration douanière intelligente utilise des dispositifs mobiles (de petits dispositifs informatiques, par exemple) pour fournir au public des services. Document de l'OMC WT/TPR/S/346/Rev.1 du 6 janvier 2017.

² L'Association coréenne des fabricants d'aliments pour animaux, l'Association coréenne des fabricants d'ingrédients pour l'alimentation animale, l'Association de quarantaine vétérinaire et phytosanitaire, l'Institut de recherche et d'essais KOTITI et la Société coréenne de sécurité du gaz semblent toujours faire partie des entités ayant adhéré au système.

³ Davantage de renseignements sur ce système sont disponibles dans les documents de l'OMC WT/TPR/S/268/Rev.1 du 8 novembre 2012 et WT/TPR/S/346/Rev.1 du 6 janvier 2017. Il y a une demande considérable dans les instances régionales et internationales en faveur d'une plus grande connectivité entre les pays, les régions et les continents. La ratification du Protocole relatif au cadre juridique pour la mise en œuvre du guichet unique de l'ASEAN (PLF) a permis la mise en service de l'ASW entre l'Indonésie, la Malaisie, Singapour, la Thaïlande et le Viet Nam depuis le 1^{er} janvier 2018, et entre le Brunéi Darussalam, le Cambodge, la République démocratique populaire lao, le Myanmar et les Philippines en 2019. Adresse consultée: <http://asw.asean.org/about-asw>.

Centres d'aide pour les entreprises sont en activité dans les six principaux bureaux de douane depuis 2015; ils fournissent des conseils personnalisés pour toute difficulté rencontrée dans le cadre du processus d'utilisation des ACR/ALE, ainsi qu'une aide aux entreprises pour le suivi de gestion (section 3.1.3.7).⁴ Depuis mars 2018, le KCS exploite un Portail des ALE (<https://www.customs.go.kr/engportal/main.do>) pour appuyer les PME qui n'ont pas les moyens financiers de se rendre dans des bureaux de douane pour demander conseil quant à l'utilisation des ALE; en 2020, ce service a appuyé 385 833 entreprises, et leurs exportations à destination de pays partenaires d'un ALE a diminué de 3,9% en glissement annuel.⁵

3.8. En mars 2021, les déclarations en douane étaient traitées en une heure et demie, contre deux heures en moyenne en 2015; cette diminution est due au fait qu'en 2019, l'application du dédouanement électronique au moyen de l'intelligence artificielle a été étendue aux cargaisons à faible risque.⁶ Les déclarations d'importation avant l'entrée dans le pays sont autorisées (jusqu'à cinq jours avant pour le fret maritime et un jour pour le fret aérien). Presque toutes les importations (99% en mars 2021, contre environ 96% en 2016) sont à présent dédouanées après entreposage sous douane; la durée moyenne du dédouanement depuis l'arrivée au port jusqu'à la mainlevée depuis un entrepôt sous douane était de 1,4 jour en mars 2021, contre 1,9 en mai 2016. Le KCS se s'enorgueillit d'être le plus rapide au monde dans le traitement des envois, alléguant que le délai moyen de dédouanement pour les importations est inférieur à une heure et demie (inférieur à deux minutes pour le dédouanement des exportations) (section 3.2.1).⁷ Pendant la période à l'examen, le KCS a réalisé des études sur le temps nécessaire à la mainlevée avec un système informatisé conformément aux lignes directrices de l'OMD. Un système de sélection permet d'identifier automatiquement les marchandises à haut risque en vue du contrôle des documents et, éventuellement, d'une inspection matérielle; entre 2011 et 2015, 3% en moyenne des marchandises dédouanées ont chaque année fait l'objet d'une inspection matérielle. Le KCS applique, sur demande, un système de dédouanement immédiat sur place qui permet de procéder aux opérations de dédouanement et d'inspection à quai si l'ensemble des marchandises sont dans un seul conteneur et appartiennent à une seule personne, dans les grands ports de Pusan, Incheon, Gwangyang et Pyeongtaek.

3.9. Le dédouanement continue de s'effectuer par l'intermédiaire d'un système de gestion du contrôle à deux voies, comprenant un dédouanement rapide à faible risque (voie sûre) (exemption d'inspection et auto-audits, par exemple) et un dédouanement à haut risque (voie non sûre) (vérification des documents et inspections matérielles, par exemple).⁸ Depuis 2009, un programme d'opérateurs économiques agréés (OEA) a été mis en œuvre pour neuf types d'entités: exportateurs, importateurs, courtiers en douane, exploitants d'entrepôts, transporteurs sous douane, transitaires, transporteurs maritimes, transporteurs aériens et fournisseurs de services d'escale.⁹ Depuis octobre 2017, l'examen électronique effectué à des fins de dédouanement est mis en place pour toutes les marchandises importées par les entreprises qui sont des OEA.¹⁰ En 2020, en vertu du Règlement d'application sur l'agrément et la gestion des opérateurs économiques agréés (Règlement

⁴ Le suivi de gestion est la tâche à laquelle doivent procéder les entreprises certifiées OEA après avoir obtenu leur autorisation pour que celle-ci reste valide. Plus précisément, cela correspond à la gestion des actes ultérieurs à l'autorisation comme le signalement des modifications, la réalisation d'auto-inspections régulières et la réalisation d'audits approfondis.

⁵ KCS, *Yes FTA Mobile Consulting Service, Notice*, 8 mars 2018. Adresse consultée: <https://www.customs.go.kr/engportal/na/ntt/selectNttInfo.do?mi=7329&bbsId=1682&nttSn=42238>.

⁶ D'après les données du rapport *Doing Business* de la Banque mondiale, en 2019, une expédition de produits importés nécessitait l'équivalent de 6 heures et 315 USD et 1 heure et 27 USD pour satisfaire aux formalités douanières et aux prescriptions en matière de documentation, respectivement, comme en 2015. Banque mondiale (2020), *Doing Business 2020: Comparing Business Regulation in 190 Economies – Economy Profile: Korea, Rep.* Adresse consultée: <https://www.doingbusiness.org/content/dam/doingBusiness/country/k/korea/KOR.pdf>.

⁷ EIU (2020), *Country Commerce: South Korea*, août. Adresse consultée: https://country.eiu.com/FileHandler.ashx?issue_id=1090089892&mode=pdf.

⁸ Les cargaisons à haut risque restent sélectionnées pour un contrôle et une inspection au moyen de vérifications automatiques qui portent sur le degré de risque en fonction des antécédents de conformité, du type de marchandise, etc. Le contrôle et l'inspection par les autorités douanières ont surtout pour but de prévenir les importations illicites et la fraude fiscale.

⁹ Un OEA est une entreprise habilitée et agréée par le KCS conformément aux critères énumérés dans la Loi sur la conformité, le système interne de contrôle, la solvabilité financière et la gestion de la sécurité. Adresse consultée: <http://aeo.or.kr/eng/aeoAboutaeo.do>. Ces critères permettent aux entreprises admissibles de bénéficier de différents contrôles et avantages en fonction de leur niveau de classification.

¹⁰ Document de l'OMC WT/TPR/OV/21 du 27 novembre 2018.

d'application sur les OEA), 832 entités certifiées (815 en 2016), dont 143 importateurs, 275 exportateurs, 309 entreprises de logistique et 105 courtiers en douane, ont été admises à bénéficier d'un traitement spécial au regard des procédures douanières, impliquant notamment des inspections matérielles moins fréquentes, l'exemption du contrôle douanier et moins d'amendes administratives.¹¹ En 2020, 26% (comme en 2015) des importations étaient admises dans le cadre du système d'OEA. La Corée a continué d'augmenter le nombre de ses arrangements de reconnaissance mutuelle liés aux OEA; en juin 2021, elle en avait conclu avec 13 pays: les États-Unis (25 juin 2010); le Canada (25 juin 2010); Singapour (25 juin 2010); le Japon (20 mai 2011); la Nouvelle-Zélande (25 juin 2011); la Chine (27 juin 2013); Hong Kong, Chine (13 février 2014); le Mexique (11 mars 2014); la Turquie (9 juin 2014); Israël (22 mars 2015); la République dominicaine (23 avril 2015); l'Inde (8 octobre 2015); le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu (Taïpei chinois) (22 décembre 2015); la Thaïlande (27 décembre 2016); l'Australie (6 juillet 2017); les Émirats arabes unis (6 juillet 2017); la Malaisie (16 octobre 2017); le Pérou (14 décembre 2017); l'Uruguay (15 décembre 2017); le Kazakhstan (22 avril 2019); la Mongolie (30 septembre 2019); et l'Indonésie (6 février 2020). Selon le KCS, en 2019, les avantages que 286 importateurs et exportateurs (contre 300 en 2018) ont retirés d'accords de reconnaissance mutuelle se sont élevés à 385,8 millions d'USD (357,7 millions d'USD en 2018) et, entre autres choses, concernaient l'accélération du dédouanement et du paiement des droits pour les importateurs et la diminution des frais d'inspection sur les territoires douaniers étrangers pour les exportateurs.

3.10. Depuis juillet 2014, une prescription de dédouanement *de minimis* est en place pour les biens de consommation achetés en ligne d'un montant de 150 USD (depuis décembre 2015) ou d'un montant inférieur; elle prévoit que ces biens sont exemptés des prescriptions en matière de documentation et d'imposition; dans le cas des biens achetés sur des sites Web des États-Unis, le seuil a été porté à 200 USD en vertu de l'ALE KORUS. Pour assurer la sécurité des consommateurs, les produits alimentaires soumis à des prescriptions quaranténaires à l'inspection et certains médicaments ne peuvent pas bénéficier du processus simplifié; il s'agit notamment de biens considérés inappropriés par la direction d'un bureau de douane. Les procédures de dédouanement des marchandises vendues en ligne dépendent des moyens de transport employés.¹² Si une société de fret exprès transporte et prend en charge les biens, la procédure de dédouanement pour le fret exprès est appliquée. Si les biens sont pris en charge par la poste, la procédure de dédouanement pour les envois postaux est appliquée. Si une société de transport générale transporte et prend en charge les biens, la procédure générale de dédouanement des importations s'applique. Sur les 4,07 millions de transactions en ligne (11,2 millions en 2013), 64% (34% en 2013) ont bénéficié de la procédure de dédouanement simplifiée.

3.11. Dans le cadre de la Stratégie pour l'administration douanière du futur 2020 du KCS, des mesures sont envisagées dans plusieurs domaines, y compris l'innovation de l'administration douanière, le renforcement de la coopération entre les organismes douaniers présents à la frontière, la prévention des pratiques frauduleuses en matière d'évasion fiscale et d'échanges de marchandises interdites, la promotion des experts des douanes et la préparation pour la période de l'unification. Au titre de la Stratégie pour l'administration douanière du futur 2015 du KCS pour les moyen et long termes, des mesures étaient envisagées dans plusieurs domaines, notamment: la création d'un nouvelle route de la soie dans le cadre des ALE et des programmes d'OEA; la création de conditions d'importation/exportation avancées grâce à la gestion transfrontalière des risques; la prévention des pratiques frauduleuses en matière d'évasion fiscale; l'éradication du commerce illicite; la fourniture de services publics de qualité; et la réorganisation globale du système national d'information commerciale.¹³

3.12. La Corée a ratifié l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) le 30 juillet 2015 et l'avait pleinement mis en œuvre au 22 février 2017.¹⁴ En janvier 2021, elle a présenté sa notification relative à la mise en œuvre – désignant toutes les dispositions contenues dans les articles 1 à 12 de l'ALE comme relevant de la catégorie A – et sa notification en matière de transparence dans le cadre

¹¹ Base de données de l'Accord sur la facilitation des échanges. Adresse consultée: <https://tfadatabase.org/members/korea-republic-of/experience-sharing>.

¹² KCS, *Customs Clearance Procedures for Overseas Purchases*. Adresse consultée: <https://www.customs.go.kr/english/cm/cntnts/cntntsView.do?mi=8067&cntntsId=2741>.

¹³ Document de l'OMC WT/TPR/S/346/Rev.1 du 6 janvier 2017.

¹⁴ Base de données de l'Accord sur la facilitation des échanges. Adresse consultée: <https://tfadatabase.org/members/korea-republic-of>.

des articles 1:4, 10:4.3, 10:6.2 et 12:2.2.¹⁵ En février 2003, la Corée a adhéré à la Convention de Kyoto révisée (Convention internationale pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers), avec certaines réserves à l'époque du précédent examen; la Convention est entrée en vigueur en février 2006.¹⁶ Les autorités n'ont communiqué aucun renseignement indiquant si ces réserves avaient été levées ou si de nouveaux accords internationaux avaient été signés depuis 2016.

3.13. Depuis août 2018, pour faciliter encore les échanges, le KCS a mis en place plusieurs projets pilotes ayant recours à la technologie de la chaîne de blocs (par exemple les certificats d'origine et les documents relatifs au commerce électronique).¹⁷ En outre, en mai 2021, la mise en place d'une nouvelle plate-forme UNI-PASS fondée sur la technologie de la chaîne de blocs afin d'améliorer la précision des données, la fiabilité des procédures, la rapidité et l'efficacité était à l'examen.

3.14. Le KCS a pris des mesures de facilitation des échanges pour arrêter la propagation de la COVID-19 et atténuer les dégâts causés par la pandémie en mettant en œuvre des initiatives destinées à accélérer le dédouanement et à remédier aux difficultés en la matière, en accordant des avantages fiscaux aux exportateurs et aux importateurs, en collaborant avec d'autres organismes pour accélérer le dédouanement des masques faciaux de protection, en appliquant des procédures de dédouanement spéciales pour les effets personnels et en rédigeant un manuel UNI-PASS d'intervention en cas d'urgence ou de crise.¹⁸ Le KCS a fondé des centres d'aide au dédouanement dans le cadre de la COVID-19 dans les principaux bureaux de douane du pays et en a assuré le fonctionnement, en mettant l'accent sur la protection de la chaîne d'approvisionnement mondiale par la facilitation du mouvement des matières premières à destination ou en provenance de la Corée pour les importateurs et les exportateurs. Un système de dédouanement ouvert 24 heures sur 24 et sept jours sur sept a permis d'accélérer le dédouanement des produits sanitaires, des dispositifs ou équipements médicaux et des importations de matières premières nécessaires au bon déroulement des activités des fabricants coréens. Afin de traiter les retards dans les aéroports et les ports maritimes, les cargaisons ont pu être transportées directement dans les usines manufacturières sans entrer dans le terminal à leur arrivée, de sorte à remédier aux retards de déchargement et à la pénurie d'espaces d'entreposage dans les aéroports et les ports maritimes causés par la concentration des importations. Le KCS a adopté une série de mesures d'allègement fiscal au profit des entreprises qui importent des matières premières pour la production intérieure, y compris le prolongement des délais pour le paiement des droits, le paiement échelonné des droits, et une ristourne de droits le jour du dépôt de la demande (section 3.2.4.2). En parallèle, il a pris

¹⁵ Catégorie A: dispositions que le Membre mettra en œuvre au moment de l'entrée en vigueur de l'Accord. Documents de l'OMC WT/PCTF/N/KOR/1 du 4 juin 2014; G/TFA/N/KOR/1 du 24 juillet 2017; et G/TFA/N/KOR/1/Rev.1 du 10 juillet 2020.

¹⁶ La Corée a accepté 14 des 25 chapitres des annexes spécifiques du Protocole et a maintenu des réserves pour 18 pratiques recommandées, concernant pour l'essentiel des domaines sans rapport avec l'environnement commercial de la Corée.

¹⁷ La technologie de la chaîne de blocs peut faire obstacle à la falsification et à la contrefaçon de documents et simplifier les procédures de délivrance. Ces projets comprennent: i) un consortium public-privé de logistique maritime à l'exportation dirigé par SAMSUNG SDC Co. et le KCS et dans le cadre duquel est examinée l'utilisation d'une plate-forme fondée sur la technologie de la chaîne de blocs pour l'échange des documents logistiques entre les différents acteurs; ii) un projet de dédouanement des exportations/importations (dirigé par le consortium SAMSUNG SDS Co. et KCNET Co.) qui permet aux participants d'échanger des documents d'exportation ou d'importation en temps réel et de les incorporer au registre; iii) l'élaboration d'une plate-forme pour les transactions de commerce électronique pour permettre l'échange de renseignements en temps réel entre les entreprises de commerce électronique, les sociétés de transport et le KCS; et iv) l'instauration d'un échange transfrontalier automatique de renseignements – par exemple de certificats d'origine – entre les administrations douanières. OMD, "Chaînes de blocs, la Corée se prépare pour l'avenir", *OMD actu*, n° 88, février 2019, pages 32-35. Adresse consultée: https://maq.wcoomd.org/uploads/2019/02/WCONews88_FR.pdf.

¹⁸ On dénombrait parmi les mesures de facilitation des échanges: i) l'acceptation d'une copie au lieu du document original du certificat d'origine pour imposer des droits de douane préférentiels; ii) la suppression de la vérification des documents et des visites d'inspection dans le cadre de la délivrance des certificats d'origine; iii) l'ajout des masques chirurgicaux et de protection, des désinfectants pour les mains et des thermomètres à la liste des marchandises bénéficiant de la franchise de droits lorsqu'elles sont importées en petite quantité par une entreprise pour son propre usage; et iv) la réduction au minimum des procédures de dédouanement des masques de protection importés par une entreprise pour effectuer une distribution de secours, un don ou une distribution gratuite à son personnel. Documents de l'OMC G/TFA/W/24 du 29 septembre 2020; et WT/TPR/OV/23 du 30 novembre 2020; et KCS, *Measures Taken by KCS to Minimize the Impact of the COVID-19*, 21 avril 2020. Adresse consultée: <https://www.customs.go.kr/english/na/ntt/selectNttInfo.do?mi=8016&bbsId=1744&nttSn=10052422>.

des dispositions pour limiter autant que possible le nombre d'enquêtes douanières, les inspections relatives aux devises et la vérification de l'origine des entreprises susmentionnées.

3.15. Les efforts de facilitation des échanges de la Corée restent appréciés au niveau international et le KCS est considéré comme étant à la pointe des meilleures pratiques internationales.¹⁹ Selon les données Doing Business de la Banque mondiale, en 2020 la Corée était classée 36^{ème} sur 190 économies (31^{ème} sur 189 économies en 2016) en ce qui concerne la facilité de faire du commerce transfrontalier, tandis que les gains résultant de la facilitation des échanges en 2020 étaient estimés à 2,18% du PIB (29 milliards d'USD) et 8,18% des exportations (52 milliards d'USD).²⁰ Selon les indicateurs de l'OCDE sur la facilitation des échanges, en 2019 la Corée égalait ou dépassait les meilleurs résultats des plus de 160 pays participants en ce qui concernait la disponibilité de l'information, la participation des milieux d'affaires, les décisions anticipées, les redevances et impositions, la simplification et l'harmonisation des documents, l'automatisation des procédures à la frontière, la rationalisation des procédures, la coopération interne entre les organismes à la frontière, la coopération transfrontalière entre les organismes à la frontière, la gouvernance et l'impartialité. Entre 2017 et 2019, les résultats se sont améliorés dans les domaines de la participation des milieux d'affaires et des décisions anticipées.²¹ Il ressortait des évaluations de 2019 de l'OCDE que les améliorations possibles pourraient concerner la disponibilité de renseignements complets sur les redevances et impositions applicables, la part de procédures traitées par voie électronique et le recours accru au traitement avant arrivée des marchandises, aux contrôles après dédouanement et aux programmes d'OEA.

3.16. Les produits mélangés sont toujours classés en fonction des caractéristiques intrinsèques de leurs matières ou de leurs composants; le KCS met actuellement en œuvre une décision anticipée en matière de classification, conformément à la recommandation de l'OMD.²² Lorsqu'un différend surgit, le Comité de classification tarifaire du KCS, composé d'experts des secteurs public et privé, rend une décision définitive. Lorsque cela est nécessaire, il demande au Secrétariat de l'OMD ou à son Comité du Système harmonisé, par l'intermédiaire du Ministère de l'économie et des finances, d'émettre un avis; depuis 2017, le nombre de décisions anticipées rendues dans ce domaine augmente rapidement, avec plus de 29 425 décisions au total, contre plus de 28 178 décisions pendant toute la période comprise entre 2012 et 2016.

3.17. Le KCS continue d'apporter des réponses rapides aux demandes formulées en ligne et d'appliquer une feuille de route en matière d'intégrité. Un Centre de déclaration des irrégularités douanières a été institué et le Centre de déclaration en ligne de la corruption conseille aux fonctionnaires de l'administration douanière et aux autres parties prenantes de signaler les irrégularités douanières sur le site Web du KCS. Le Centre de déclaration en ligne de la corruption reçoit des déclarations via des sites Web etc., et les rapports reçus sont rapidement traités. Afin d'éradiquer les actes de corruption, diverses mesures sont mises en œuvre, notamment la diffusion des affaires et des programmes de formation.

3.18. Les produits saisis dans les bureaux de douane sont toujours vendus aux enchères par voie électronique (en l'occurrence des appels d'offres généraux ou désignés), par contrat négocié ou par adjudication, ou remis à des sous-traitants. Ces produits comprennent toujours l'or, les bijoux, les produits cosmétiques, les vêtements, les alcools et les montres.

3.1.1.2 Évaluation en douane

3.19. D'après les autorités, la législation coréenne sur l'évaluation en douane (sous-section 2 de la Loi douanière de 1949) est conforme à l'Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane. Les importations sont évaluées selon leur prix c.a.f.; une réduction de 30% du taux de fret passible de droits appliqué

¹⁹ Document de l'OMC WT/TPR/S/346/Rev.1 du 6 janvier 2017.

²⁰ Banque mondiale (2020), *Doing Business 2020: Comparing Business Regulation in 190 Economies – Economy Profile: Korea, Rep.* Adresse consultée: <https://www.doingbusiness.org/content/dam/doingBusiness/country/k/korea/KOR.pdf>; Forum économique mondial, (2014), *The Global Enabling Trade Report 2014 – Insight Report.* Adresse consultée: http://www3.weforum.org/docs/WEF_GlobalEnablingTrade_Report_2014.pdf; et Document de l'OMC WT/TPR/S/346/Rev.1 du 6 janvier 2017.

²¹ Les indicateurs de l'OCDE sur la facilitation des échanges identifient les domaines d'action et permettent d'évaluer l'incidence possible des réformes. OCDE, *Facilitation des échanges.* Adresse consultée: <https://www.oecd.org/fr/echanges/sujets/facilitation-des-echanges/>.

²² Document de l'OMC WT/TPR/S/346/Rev.1 du 6 janvier 2017.

aux colis exprès de 3 kg ou moins est en vigueur depuis le 14 octobre 2015. La principale méthode utilisée est celle de la valeur transactionnelle (fondée sur le prix effectivement payé ou à payer par l'acheteur); en 2020, environ 96% des importations y étaient assujetties, comme en 2016. Lorsque cette méthode ne peut pas être employée, la valeur est déterminée en fonction de la valeur de marchandises identiques, de la valeur de marchandises similaires, du prix de vente intérieur ou d'une valeur calculée, dans cet ordre; à la demande de l'importateur, l'ordre d'application des méthodes d'évaluation selon la valeur du prix de vente intérieur et selon une valeur calculée peut être inversé.²³

3.20. Bien que le KCS puisse, en principe, établir des prescriptions spéciales pour l'évaluation en douane et la documentation concernant les produits usagés importés (Décret présidentiel de la Loi douanière), il applique en pratique les mêmes méthodes d'évaluation que pour les produits neufs. Toutefois, en dernier recours, la valeur en douane des produits usagés importés peut être déterminée sur la base de "normes raisonnables" selon lesquelles le prix payé est ajusté en fonction du prix évalué par un organisme d'évaluation certifié, du prix de gros intérieur ou d'un autre barème de prix reconnu. Afin d'empêcher la fraude fiscale, le KCS vérifie les valeurs déclarées pour les voitures d'occasion importées, y compris en faisant la comparaison avec les valeurs transactionnelles des voitures neuves du même modèle qui ont été reconnues comme valeurs en douane, moins la dépréciation ("valeur dépréciée"). La valeur transactionnelle est acceptée s'il existe des écarts négligeables, à moins qu'il y ait des raisons de mettre en doute l'authenticité ou l'exactitude de la valeur déclarée, auquel cas une autre méthode d'évaluation compatible avec les règles de l'OMC est utilisée.

3.21. Pendant la période considérée, la Loi douanière a été révisée pour la dernière fois le 22 décembre 2020 et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021. En 2020, le MOEF a établi un plan pour réécrire les règlements existants relatifs à la Loi douanière. Ce plan visera à simplifier les termes existants, en particulier ceux se rapportant au dédouanement et au commerce; à incorporer les points relatifs aux droits et aux devoirs des contribuables et des personnes dans la Loi douanière; et à réécrire des règles et règlements douaniers existants dans un souci de clarté et d'amélioration de la compréhension compte tenu de l'utilisation accrue des dédouanements de petite portée et individuels au moyen des technologies numériques.²⁴

3.22. Entre 2016 et 2020, 172,2 milliards de KRW ont été recouverts sur les importations sous-évaluées, contre 99,4 milliards entre 2012 et 2015. Le SIREN 2007, un système d'alerte rapide créé par le KCS, destiné à bloquer les importations sous-évaluées de produits agricoles, de végétaux et de produits de la pêche, est toujours en vigueur. En fonction du résultat, les produits sous-évalués sont vérifiés, tandis que les produits correctement évalués sont dédouanés rapidement. Le SIREN semble avoir eu des effets d'accroissement des recettes fiscales et de prévention en ce qui concerne les produits sous-évalués.

3.23. Les droits de douane (y compris les taxes intérieures) doivent être acquittés dans les 15 jours suivant l'acceptation de la déclaration d'importation (lorsqu'une garantie a été versée). En cas de retard de paiement, la pénalité représente 3% du montant dû le premier mois, et 0,0025% chaque jour suivant (jusqu'à un maximum de 60 mois). Des sanctions pénales (peine d'emprisonnement allant jusqu'à trois ans avec travaux forcés ou amende ne pouvant être supérieure à cinq fois le montant du droit non acquitté ou au coût primaire des marchandises en cause, le montant le plus élevé étant retenu) s'appliquent en cas de déclaration frauduleuse de la valeur en douane, de taux de droit erroné ou de classification tarifaire inexacte dans l'intention d'altérer le calcul du montant des droits à payer. Des sanctions s'appliquent également aux importations de produits sous forme de pièces détachées et d'autres produits non finis, incomplets ou finis possédant des caractéristiques principales de composantes partielles aux fins d'éviter les restrictions à l'importation prévues dans les lois.

3.24. Les décisions de l'administration peuvent faire l'objet d'un recours auprès du KCS, du Tribunal fiscal national ou du Bureau de vérification et d'enquête. Dans ce cas, le Comité d'appel des douanes,

²³ Le paragraphe 2 de l'article 7 de l'Accord sur la mise en œuvre de l'article VII du GATT de 1994 dispose que la valeur en douane ne se fondera pas, entre autres, sur le prix de vente, dans le pays d'importation, de marchandises produites dans ce pays, ni sur le prix de marchandises sur le marché intérieur du pays d'exportation. Adresse consultée: https://www.wto.org/french/docs/f/legal/f/20-val_01_f.htm.

²⁴ Pricewaterhouse Coopers, *Samil Commentary: Korean Tax Update*, 15 juin 2020. Adresse consultée: https://www.pwc.com/kr/ko/publications/samil-commentary/samilcommentary_jun2020_en.pdf.

composé de cinq fonctionnaires internes et de six experts externes, rend une décision après un examen approfondi. Ses décisions peuvent faire l'objet d'une procédure judiciaire. En 2020, en vue de protéger les droits des contribuables et d'aider les contribuables dont les problèmes n'ont pas été réglés par un recours en matière fiscale, le KCS a mis en place un service de défense des contribuables, y compris un défenseur des contribuables et une commission de défense des contribuables, en activité depuis le 1^{er} juillet 2020.²⁵

3.25. Afin de combler l'écart entre le prix de transfert et l'évaluation en douane, la Corée maintient plusieurs programmes coopératifs dans le cadre desquels elle prend des mesures coercitives strictes contre la fraude fiscale sous toutes ses formes, tout en encourageant les entreprises à s'acquitter volontairement de leurs obligations fiscales. Ces programmes comprennent: i) l'arrangement préalable sur l'évaluation en douane; ii) le programme préalable sur l'harmonisation fiscale; iii) le programme ultérieur sur l'harmonisation fiscale; et iv) la déclaration de valeur provisoire pour un ajustement compensatoire (lancée en 2017).²⁶

3.1.2 Règles d'origine

3.26. Des règles d'origine préférentielles s'appliquent aux importations dans le cadre des arrangements commerciaux préférentiels et des ACR/ALE, ce qui ajoute à la complexité de la mise en œuvre des droits de douane préférentiels.²⁷ La Corée considère que les règles devraient être transparentes et favoriser le commerce et l'investissement. Pour être admis à bénéficier de l'accès en franchise de droits, les produits importés des PMA doivent avoir été "entièrement produits ou obtenus" dans le pays exportateur, ou fabriqués à partir de matières originaires représentant au moins 40% du prix f.a.b. du produit fini (c'est-à-dire que les matières non originaires ne doivent pas dépasser 60% du prix f.a.b.).²⁸ Les navires de pêche doivent être enregistrés dans le pays exportateur et financés à hauteur d'au moins 60% par des capitaux nationaux. Dans le cadre de l'Accord commercial Asie-Pacifique (APTA), les produits admissibles sont soumis aux règles d'origine préférentielles de l'Accord.

3.27. Tous les ACR/ALE conclus par la Corée s'appuient désormais sur les principes communs que sont par exemple les critères des "marchandises entièrement obtenues" et de la "transformation substantielle" prévus par la Loi douanière spécifique aux ALE. La règle de la valeur ajoutée est aussi appliquée à certains produits agricoles et industriels, via la méthode de la teneur en valeur régionale ou de la teneur en éléments importés. S'agissant de la première méthode, certains des ACR/ALE de la Corée autorisent les exportateurs à utiliser une méthode "de l'augmentation" ou une méthode "de la réduction" sur une base sélective; par exemple, les ALE Corée-Pérou, Corée-Colombie (en vigueur depuis le 15 juillet 2016) et Corée-Amérique centrale (en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2019) prévoient que la teneur en éléments régionaux ne doit pas être inférieure à 45% selon la méthode de la réduction, et à 35% selon la méthode de l'augmentation pour les automobiles et certains appareils électriques.²⁹ Un certain nombre d'articles d'habillement sont soumis à des règles fondées

²⁵ La commission de défense des contribuables est un organisme indépendant placé sous la direction du KCS et composé d'un défenseur des contribuables et de représentants du secteur privé spécialisés en matière fiscale. Le service de défense permet aux contribuables de solliciter l'aide du défenseur quand ils demandent réparation pour atteinte à leurs droits, à condition que cette atteinte soit causée par un traitement et une conduite irréguliers de la part de l'administration douanière pendant les processus de dédouanement, d'évaluation en douane, de recouvrement des droits de douane, de contrôle douanier, etc. Adresse consultée: https://www.pwc.com/kr/ko/publications/samil-commentary/samilcommentary_jul2020_en.pdf.

²⁶ OMD (2018). *Guide sur l'évaluation en douane et les prix de transfert*. Adresse consultée: <http://www.wcoomd.org/-/media/wco/public/fr/pdf/topics/key-issues/revenue-package/guide-evaluation-en-douane-prix-de-transfert.pdf>.

²⁷ Document de l'OMC WT/TPR/S/346/Rev.1 du 6 janvier 2017.

²⁸ Une liste des produits réputés être entièrement produits ou obtenus dans le pays exportateur est disponible à l'article 5 du Décret présidentiel n° 27759. Adresse consultée: <https://www.law.go.kr/LSW/eng/engLsSc.do?menuId=2#lIBgcolor0>.

²⁹ La méthode de la réduction est basée sur le calcul suivant: i) teneur en valeur régionale = ((valeur ajustée - valeur des matières non originaires)/valeur ajustée) x 100; ou teneur en valeur régionale = (valeur f.a.b. - valeur des matières non originaires)/valeur f.a.b. X 100. La méthode de l'augmentation est basée sur le calcul suivant: teneur en valeur régionale = (valeur des matières originaires/valeur ajustée) x 100. La valeur ajustée et la valeur f.a.b. sont appliquées conformément à l'Accord. ALE Corée-Pérou. Adresse consultée: http://www.sice.oas.org/TPD/PER_KOR/PER_KOR_Texts_e/03A_KPFTA_Rules_of_Origin_Annex_3A_Part_II.pdf; ALE Corée-Colombie. Adresse consultée: http://www.customs.go.kr/download/ftaportalkor/_down/trty/03%20Rules%20of%20Origin_PSR%20and%20G

sur une opération spécifique. Outre les méthodes "de l'augmentation" et "de la réduction", fondées sur la valeur des matières non originaires, l'ALE entre la Corée et les États-Unis prévoit également la méthode du "coût net", fondée sur les coûts de production pour certains produits de l'industrie automobile; par ailleurs, une clause *de minimis* permet à un produit contenant une matière non originaire ne faisant pas l'objet du changement de classification tarifaire d'être malgré tout considérée comme originaire si la valeur de toutes les matières non originaires n'excède pas 10% de la valeur ajustée du produit (autre que les textiles), ou si le poids total des fils ou fibres dans un élément d'un produit textile ou d'un vêtement n'excède pas 7% du poids total de cet élément.³⁰ Dans le cadre de l'ALE entre la Corée et le Canada, des règles d'origine par produit imposent, entre autres, un changement de position, qu'il y ait ou pas d'autre changement de position, à condition que la valeur des matières non originaires de la position n'excède pas 10% ou 55% de la valeur transactionnelle ou du prix départ usine du produit.³¹ Au titre de l'ALE entre la Corée et le Royaume-Uni – fondé sur l'accord conclu entre l'Union européenne et la Corée – certaines règles d'origine par produit imposent, entre autres choses, un changement de classification tarifaire ou un changement de classification tarifaire complété par une règle sur la valeur ajoutée fixant une valeur départ usine maximale des matières non originaires.³²

3.28. Le KCS continue d'entreprendre des activités de promotion des ACR/ALE afin d'aider les entreprises à tirer parti des préférences commerciales subordonnées à des règles d'origine diverses et compliquées. Aux fins de la simplification de la preuve d'origine et des documents justificatifs, le KCS applique un système – lancé en 2010 – dans le cadre duquel un exportateur en mesure de prouver le pays d'origine de ses produits est désigné comme exportateur agréé.³³ La Corée applique le système FTA-PASS (lancé le 7 septembre 2010) pour la détermination de l'origine et à des fins de gestion; elle a également rendu le système FTA-PASS connectable au système UNI-PASS (section 3.1.1.1) pour que les documents justificatifs de l'origine puissent être délivrés rapidement et aisément. Le KCS exploite depuis 2010 un Système d'alerte électronique de l'utilisation d'ALE qui indique les produits faisant l'objet d'un traitement tarifaire préférentiel dans le Système d'alerte électronique de l'utilisation d'ALE au moment de l'importation. Pour les PME, un programme de gestion intégrée de l'origine, qui détermine l'origine des marchandises, est diffusé gratuitement en ligne depuis septembre 2010. Le KCS gère depuis octobre 2010 un site Web (<https://www.origin.or.kr>) donnant accès à des renseignements et à des données concernant tous les ACR/ALE conclus jusqu'à présent. Des moyens sont mis en œuvre pour sensibiliser davantage le public grâce à différents séminaires, ateliers, concours et cours portant sur les ACR/ALE.³⁴

3.29. La Corée applique des règles d'origine non préférentielles à toutes les autres importations. Les règles d'origine non préférentielles sont également fondées sur les critères du "produit entièrement obtenu" et de la "transformation substantielle". La règle du changement de classement tarifaire est appliquée, sauf pour les appareils photographiques (règle de la valeur ajoutée) et les articles textiles (règle de la transformation spécifique). Pour certains animaux vivants, l'origine est le territoire où ils ont été élevés pendant plus de six mois (bovins) ou de deux mois (porcins).³⁵

3.1.3 Droits de douane

3.30. En janvier 2017, la Corée a adopté la version 2017 du Système harmonisé de classification tarifaire (SH), composé à présent de 12 242 lignes à 10 chiffres (soit 1 de moins qu'en 2016). Le tarif douanier général prend la forme d'une annexe à la Loi douanière. Il est révisé chaque fois que nécessaire, entre autres choses pour mettre en œuvre des modifications relatives à l'utilisation de

[aesong_Final_Kor.pdf](#); et ALE Corée-Amérique centrale, adresse consultée:

http://www.customs.go.kr/download/ftaportalkor_down/trty/han_ma_10_eng.pdf.

³⁰ La méthode du "coût net" est basée sur le calcul suivant: teneur en valeur régionale = (coût net – valeur des matières non originaires)/coût net x 100. La base des critères d'origine dans le cadre de l'ACR/ALE entre la Corée et les États-Unis est passée du SH de 2002 au SH de 2012 depuis le 1^{er} janvier 2014. Document de l'OMC WT/TPR/S/346/Rev.1 du 6 janvier 2017.

³¹ ALE Corée-Canada, chapitre 3. Adresse consultée: <https://www.international.gc.ca/trade-commerce/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/korea-coree/fta-ale/03.aspx?lang=fra>.

³² ALE Corée-Royaume Uni. Adresse consultée: https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/830523/UK_Korea_Free_Trade_Agreement_v2.pt3.pdf; et document de l'OMC WT/REG296/1/Rev.1 du 31 août 2012.

³³ Document de l'OMC WT/TPR/S/346/Rev.1 du 6 janvier 2017.

³⁴ Depuis le 6 janvier 2015, un Centre d'aide aux entreprises d'importation et d'exportation dirige les activités de formation sur l'utilisation et la consultation des ACR/ALE.

³⁵ Document de l'OMC WT/TPR/S/346/Rev.1 du 6 janvier 2017.

"droits flexibles" (section 3.1.3.3) conformément à des procédures faisant intervenir les ministères pertinents et les parties intéressées, y compris le MOEF, la Commission de délibération sur les questions douanières et tarifaires, le Conseil d'État et l'Assemblée nationale. Sa structure de base/générale est restée inchangée depuis 2016.

3.31. Le tarif douanier comprend plusieurs taux différents selon l'origine des importations. Il y a les droits NPF applicables aux produits d'origine non préférentielle (appelés les taux généraux) et plusieurs droits préférentiels tels que ceux qui s'appliquent aux importations en provenance des autres parties à l'APTA (Accord de Bangkok), des parties à des ACR/ALE et des PMA (sections 2.5.2 et 3.1.3.7). Les taux consolidés dans le cadre de l'OMC figurent également dans le tarif.

3.1.3.1 Taux NPF appliqués

3.32. La structure tarifaire a peu changé depuis le dernier examen. La moyenne simple (non pondérée) des taux NPF a légèrement reculé, à 13,9% en 2021 (contre 14,1% en 2016) (tableau 3.1 et graphique 3.1), en raison principalement de l'application d'engagements relatifs à l'élargissement de l'Accord sur les technologies de l'information.³⁶ La protection tarifaire varie beaucoup selon les secteurs et à l'intérieur des secteurs; en 2021, elle atteint en moyenne 60,4% pour les produits agricoles (contre 60,0% en 2016) et 6,3% pour les produits industriels (6,6% en 2016) (définitions de l'OMC).³⁷ Les taux moyens sont plus élevés (107,9%) pour les produits du règne végétal (section 2 du SH) (graphique 3.1). Les droits les plus élevés sur les produits manufacturés s'appliquent aux chaussures et aux coiffures (section 12 du SH) avec 10,1%, ainsi qu'aux matières et articles textiles (section 11 du SH) avec 9,7%. Du fait qu'ils confèrent des niveaux de protection variés et élevés à certains secteurs, en particulier l'agriculture, les droits de douane faussent la concurrence en favorisant certaines activités. La réduction des droits de douane élevés (principalement des droits hors contingent sur les produits agricoles) permettrait d'améliorer la répartition des ressources et le bien-être national en Corée, un point de vue que ne partagent pas les autorités. Selon elles, les droits visant les produits agricoles, y compris les droits hors contingent, sont appliqués conformément aux lois nationales et internationales correspondantes, en tenant compte des conditions de marché.

Tableau 3.1 Structure tarifaire, 2016 et 2021

(%, sauf mention contraire)

	Taux NPF appliqué		Taux final consolidé ^a
	2016	2021	
Lignes tarifaires consolidées (% de l'ensemble des lignes)	90,1	90,7	90,7
Moyenne simple des taux	14,1	13,9	18,1
Chapitres 01 à 24 du SH	51,3	50,7	66,9
Chapitres 25 à 97 du SH	6,4	6,0	9,2
Produits agricoles (définition OMC)	60,0	60,4	69,0
Produits non agricoles (définition OMC)	6,6	6,3	8,8
Lignes tarifaires en franchise de droits (% de l'ensemble des lignes)	15,9	19,6	17,4
Moyenne simple des lignes passibles de droits uniquement	16,8	17,3	22,4
Contingents tarifaires (% de l'ensemble des lignes)	1,9	1,9	1,9
Droits non <i>ad valorem</i> (% de l'ensemble des lignes)	0,8	0,7	0,9
"Crêtes" tarifaires nationales (% de l'ensemble des lignes) ^b	2,7	2,8	2,0
"Crêtes" tarifaires internationales (% de l'ensemble des lignes) ^c	10,7	11,0	18,5
Coefficient de variation	4,1	4,2	3,2
Droits de nuisance appliqués (% de l'ensemble des lignes) ^d	1,9	2,0	1,9
Nombre total de lignes tarifaires	12 243	12 242	12 242
Franchise de droits	1 952	2 403	2 132
Taux <i>ad valorem</i> (>0%)	10 197	9 751	8 856

³⁶ L'analyse tarifaire est conforme à la pratique du Secrétariat qui consiste à prendre en compte les droits hors contingent pour les contingents tarifaires (donc à exclure les droits contingentaires) et la composante *ad valorem* des droits de type alternatif lorsqu'il n'y a pas d'équivalents *ad valorem* (EAV), comme c'est le cas pour la Corée. Comme les droits hors contingent sont beaucoup plus élevés que les droits contingentaires, cela peut conduire à surestimer la protection tarifaire en l'absence d'importations hors contingent. Toutefois, en utilisant le taux *ad valorem* des droits alternatifs appliqués par la Corée, dans les cas où le taux le plus élevé est appliqué, on sous-estime légèrement la protection tarifaire lorsque c'est le taux spécifique alternatif qui s'applique. Les droits d'ajustement plus élevés sont également exclus.

³⁷ La définition des produits industriels selon l'OMC couvre tous les produits non agricoles, c'est-à-dire les produits qui ne sont pas visés par l'Accord de l'OMC sur l'agriculture. Les produits agricoles selon la définition OMC comprennent tous les produits agricoles transformés et non transformés (chapitres 1 à 24 du SH, moins le poisson et les produits à base de poisson, plus quelques autres positions du SH).

	Taux NPF appliqué		Taux final consolidé ^a
	2016	2021	
Taux alternatifs	93	88	116
Taux spécifiques	1	0	0
Non consolidé	s.o.	s.o.	1 138

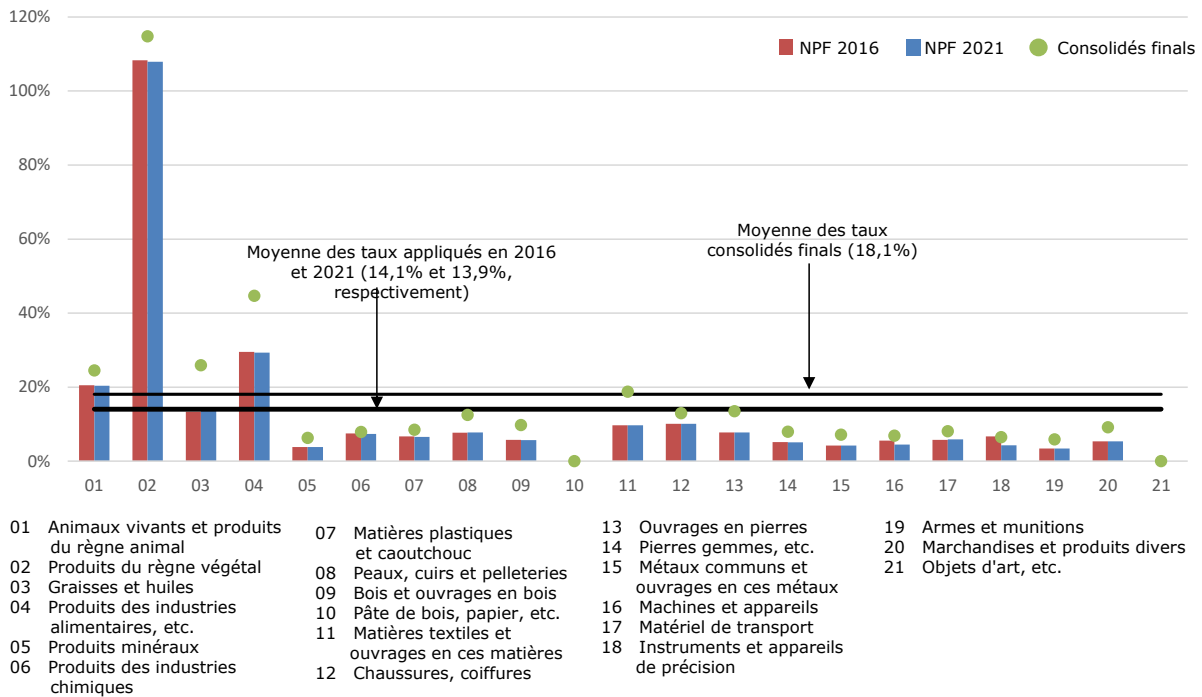
s.o. Sans objet.

- a Les taux consolidés sont basés sur la liste tarifaire de 2021. Les calculs sont fondés sur 11 104 lignes tarifaires consolidées, y compris des lignes tarifaires partiellement consolidées.
- b Les crêtes tarifaires nationales sont les taux supérieurs au triple de la moyenne simple globale des taux appliqués.
- c Les crêtes tarifaires internationales sont les taux supérieurs à 15%.
- d Les taux de nuisance sont les taux supérieurs à zéro, mais inférieurs ou égaux à 2%.

Note: Les tarifs douaniers de 2016 et 2021 sont fondés sur la nomenclature du SH2012 et du SH2017, respectivement. Les calculs sont effectués au niveau des lignes tarifaires nationales (à 10 chiffres), en excluant les taux contingentaires et en incluant les EAV pour les taux non *ad valorem* fournis par les autorités. Pour 2016, sur 94 taux non *ad valorem*, 64 EAV sont fournis sur la base des données d'importation de 2014. Pour 2021, sur 88 taux non *ad valorem*, 62 EAV sont fournis sur la base des données d'importation de 2019. Lorsque les EAV ne sont pas disponibles, la composante *ad valorem* des taux alternatifs est prise en considération.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

Graphique 3.1 Moyenne des taux NPF appliqués et moyenne des taux consolidés par section du SH, 2016 et 2021



Note: Les calculs des moyennes excluent les taux contingentaires et incluent les EAV, sous réserve de disponibilité. Lorsque les EAV ne sont pas disponibles, la composante *ad valorem* des taux alternatifs est prise en considération. Seules les sections 03, 12, 14, 19 et 21 du SH sont entièrement consolidées. Les taux consolidés finals sont basés sur la liste tarifaire de 2021.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

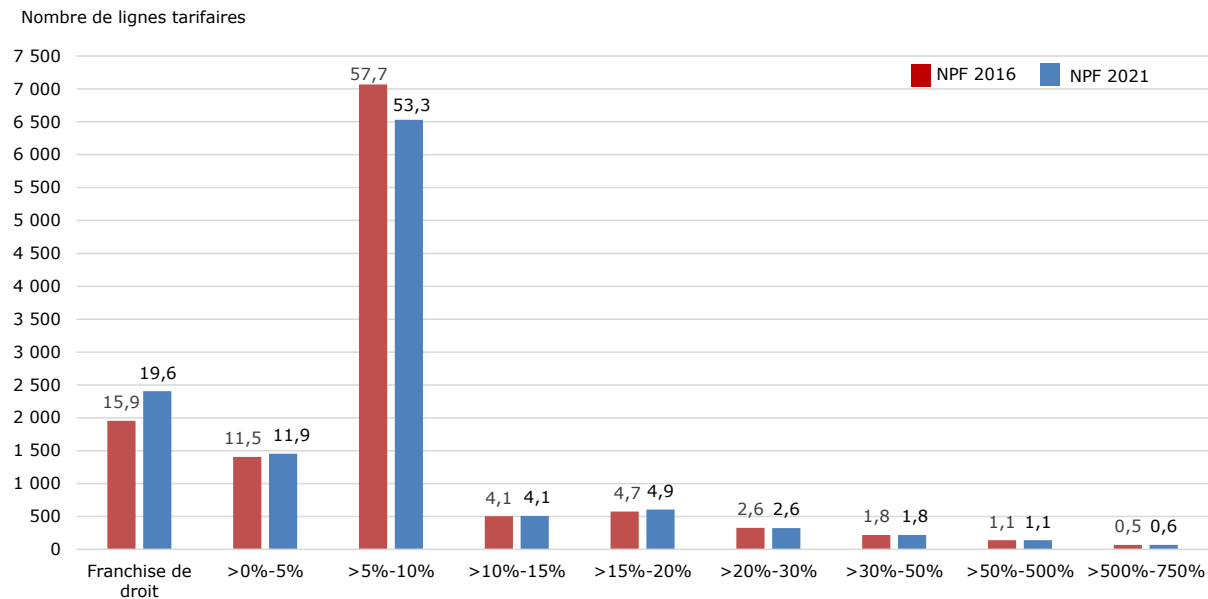
3.33. Plus de 99% des droits de douane sont des droits *ad valorem* et sont, par conséquent, transparents. On dénombre environ 129 taux différents (contre 130 en 2016) (88 droits *ad valorem* et 41 droits alternatifs) dont quelques 39 droits *ad valorem* (c'est-à-dire à l'exclusion de la composante *ad valorem* des droits de type alternatif) avec des décimales³⁸; des droits alternatifs

³⁸ À l'exclusion des contingents tarifaires et des droits alternatifs, les taux de droits sont encore compris entre zéro et 72% et comportent environ 42 taux différents, souvent avec des différences de taux minimales et

s'appliquent à 0,7% de l'ensemble des lignes tarifaires (88). Les taux de droits continuent d'aller de zéro à 887,4% (tableau A3. 1). Près de 85% des taux sont égaux ou inférieurs à 10% et des taux supérieurs à 30% s'appliquent à 3,4% des lignes tarifaires (graphique 3.2). Le tarif douanier coréen pourrait être simplifié, par exemple en réduisant le nombre élevé de taux différents et en supprimant les droits avec des décimales.

3.34. Les droits non *ad valorem* consistent toujours en des droits alternatifs applicables à plusieurs positions tarifaires, essentiellement des produits manufacturés tels que les films cinématographiques, les réactifs de diagnostic ou de laboratoire; les droits spécifiques sur les enregistrements vidéo en vigueur en 2016 ont été remplacés par un taux zéro (tableau A3. 2). La Corée applique la composante la plus élevée (produits agricoles) ou la moins élevée (autres produits), c'est-à-dire soit un droit *ad valorem*, soit un droit spécifique, de sorte que le droit alternatif *ad valorem* constitue le taux de droit plancher ou plafond.³⁹ Selon les calculs des autorités, en 2021, les EAV de l'élément spécifique des droits alternatifs peuvent varier entre zéro (par exemple les films cinématographiques, les piments doux, l'ail, les châtaignes et marrons sans coques, les jujubes, le gingembre, les graines de pignons doux en coques, les fèves de soja et la soie grège) et 374% (gingembre) et la plupart sont inférieurs à l'élément *ad valorem* du droit alternatif (tableau A3. 2). Ces droits alternatifs font partie des engagements de la Corée en matière de consolidation tarifaire dans le cadre de l'OMC.⁴⁰ Des droits alternatifs s'appliquent aussi à 43 positions tarifaires du secteur agricole en tant que droits hors contingent, ce qui représente des taux *ad valorem* minimaux très élevés, qui culminent à 566,8% dans le cas des graines de pignons doux, à 611,5% dans le cas des jujubes et à 630% dans le cas des graines de sésame (section 3.1.3.8.1).

Graphique 3.2 Distribution des taux de droits NPF, 2016 et 2021



Note: Les chiffres au-dessus des bâtons indiquent la part de l'ensemble des lignes. Les calculs excluent les taux contingentaires et incluent les EAV, sous réserve de disponibilité. Lorsque les EAV ne sont pas disponibles, la composante *ad valorem* des taux alternatifs est prise en considération.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

des décimales. Par exemple, il y a 20 taux *ad valorem* de 10% ou moins, et les taux de 8% et de 6,5% s'appliquent respectivement à 34% et 11% des lignes tarifaires.

³⁹ Les autorités font savoir qu'il n'existe toujours aucun règlement spécifique prévoyant l'application de l'élément le plus élevé ou le plus bas des droits alternatifs pour les produits manufacturés; par conséquent, les contribuables sont libres de choisir l'élément à appliquer.

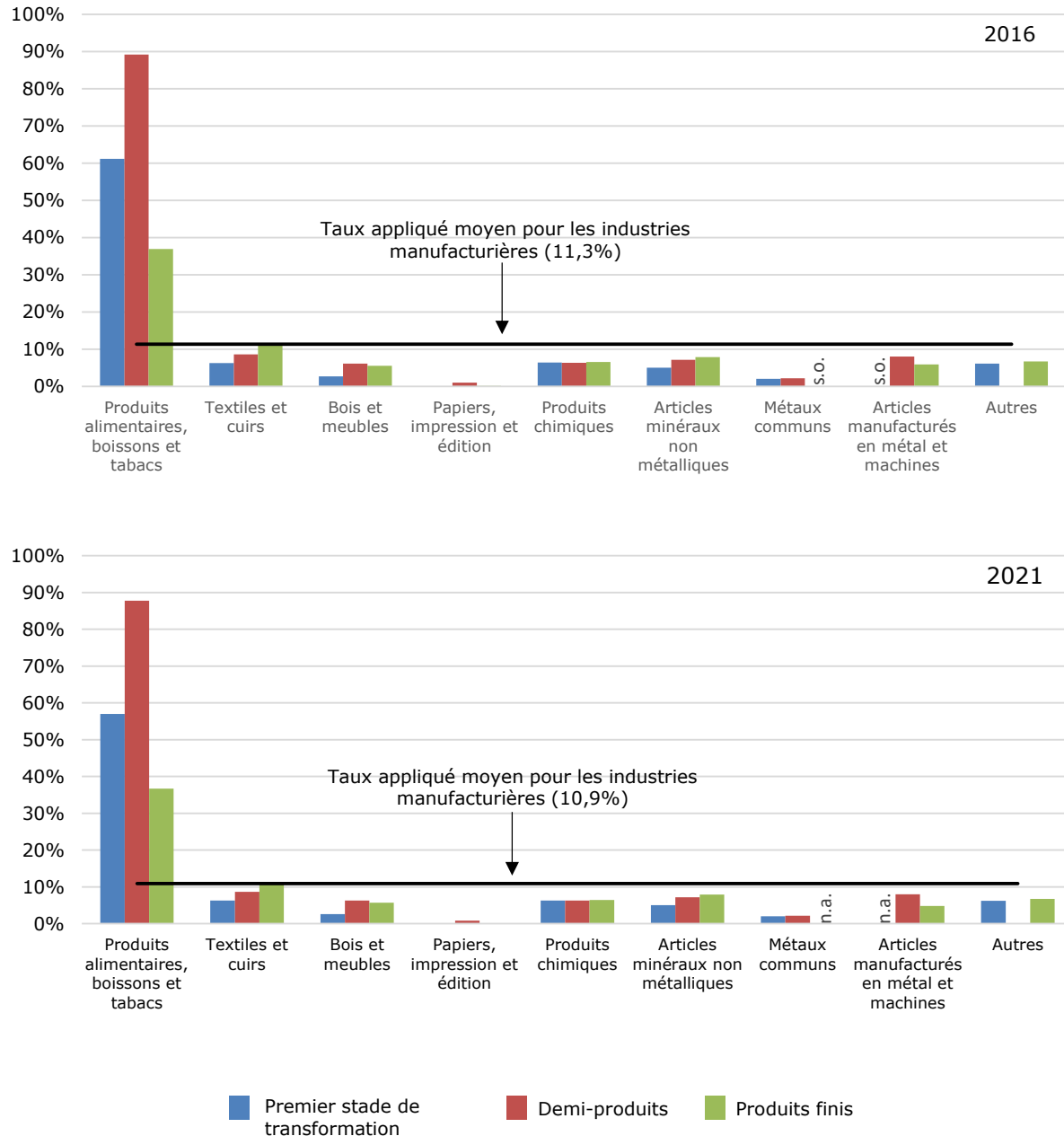
⁴⁰ Les EAV ont été calculés pour l'élément spécifique des droits applicables à 62 des 88 lignes tarifaires à 10 chiffres assujetties à des droits alternatifs. Dans 5 cas (y compris les carottes, les champignons des chênes (deux lignes tarifaires) et ling chiu et une ligne tarifaire relevant des films cinématographiques (code du SH 3706105020)), l'EAV de l'élément spécifique des droits était supérieur à la composante *ad valorem* du droit alternatif, alors que 53 EAV y étaient inférieurs ou égaux (tableau A3. 2). Ces calculs sont fondés sur la valeur et les volumes des importations de 2019, communiqués par les autorités.

3.35. Dans le cadre des négociations sur le PDD, la Corée s'est dite favorable, dans une certaine mesure, à l'élimination des droits non *ad valorem*.⁴¹

3.1.3.2 Dispersion et progressivité des droits NPF

3.36. Comme lors du précédent examen, les indicateurs de dispersion et de progressivité des droits NPF n'ont que très peu évolué au cours de la période considérée (tableau 3.1 et graphique 3.3).

Graphique 3.3 Progressivité des droits au niveau de la classification à deux chiffres des activités industrielles de la CITI, 2016 et 2021



s.o. Sans objet.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

⁴¹ Lors de l'examen portant sur la période 2008-2012, les autorités avaient indiqué que, s'il en était ainsi convenu lors de ces négociations, la Corée supprimerait une grande partie des droits non *ad valorem* de sa liste tarifaire.

3.1.3.3 Droits de douane "flexibles"

3.37. La Corée continue d'appliquer des droits NPF temporaires (appelés "droits flexibles").⁴² Le mécanisme des droits flexibles comprend non seulement des droits d'ajustement et des droits saisonniers (voir ci-après), mais également des contingents tarifaires autonomes et des droits liés à l'utilisation ainsi que des droits de sauvegarde et des droits de sauvegarde spéciale (sections 3.1.3.8.2 et 3.1.6.2).⁴³ Ce système permet aux autorités de relever ou d'abaisser à leur gré certains droits, leur offrant une latitude considérable pour encourager ou décourager l'importation de certains produits pour stabiliser les prix, protéger les producteurs nationaux, assurer un approvisionnement constant et mettre en œuvre une autre politique industrielle. En 2016, les autorités ont limité l'influence du système de droits flexibles sur la stabilisation des prix, compte tenu de la faible inflation que connaît le pays et de la poursuite de la baisse des cours du pétrole et d'autres matières premières, et elles se sont attachées à accroître leur soutien aux secteurs nationaux vulnérables; la situation demeure inchangée. En outre, à l'époque du précédent examen, pour aider à amortir une hausse des coûts pour les exploitants agricoles, le gouvernement a accordé des droits d'importation plus faibles pour les aliments pour animaux.

3.38. Le nombre de produits visés par des droits flexibles a progressé de 145 (au niveau des positions à 6 chiffres du SH) en 2016 à 184 en 2021. Selon les autorités, lors du précédent examen, le principe directeur des droits flexibles était le maintien de leur application à un minimum, comme le prescrit la loi. Le gouvernement a souhaité réduire ou supprimer progressivement ces droits conformément aux réductions qui résulteront des négociations menées dans le cadre du PDD et des ALE.

Droits d'ajustement

3.39. Des droits d'ajustement visent à protéger les branches de production nationales contre les poussées des importations et à amortir les chocs dus à la libéralisation des échanges. Ils visent uniquement les taux NPF et sont fixés annuellement par le MOEF pour faire suite à la demande formulée par les autorités gouvernementales compétentes.

3.40. En 2021, des droits d'ajustement s'appliquent à 19 positions tarifaires à 6 chiffres (ou 14 types différents de produits) concernant principalement certains poissons et fruits de mer, les préparations à base de riz, les sauces, le contreplaqué et le naphte, contre 18 positions tarifaires à 6 chiffres (ou 13 types différents de produits) en 2016 (tableau A3. 3).⁴⁴ Les droits d'ajustement *ad valorem* sont à présent compris entre 0,5% pour le naphte et 50% pour le riz préparé à la vapeur ou bouilli, alors que les taux généraux sont compris entre 8% (riz, contreplaqué et sauces, par exemple) et 30% (champignons des chênes), la plus grande différence affectant les préparations à base de riz. Des droits alternatifs, dans le cas desquels le plus élevé du droit *ad valorem* ou du droit spécifique est appliqué, frappaient quatre lignes tarifaires à six chiffres en 2021. Plusieurs produits soumis à des droits d'ajustement tels que divers produits à base de poisson ou articles en contreplaqué ne sont toujours pas visés par des consolidations; les taux des droits d'ajustement applicables aux quatre positions visées par des consolidations sont inférieurs à leur niveau consolidé. En 2017, les droits d'ajustement pour les balaous congelés ont été abaissés de 28% à 26% compte tenu de l'augmentation de la demande d'appâts pour la pêche.⁴⁵ En 2021, ces droits ont été ajustés à 24% en raison de la pandémie de COVID-19 et des situations sur les marchés intérieur et international.

Droits saisonniers

3.41. Comme lors du précédent examen des politiques commerciales, les autorités indiquent qu'aucun droit saisonnier n'a été appliqué sur une base NPF pendant la période considérée. Le

⁴² En application des articles 51 à 75 (excepté l'article 73) de la Loi douanière (sur les droits antidumping, les droits compensateurs, les droits saisonniers, les droits d'ajustement, etc). KCS, *Guide to Customs Declarations* (2015). Adresse consultée: http://customs.go.kr/download/report_guidance_booklet_eng.pdf.

⁴³ Les contingents tarifaires autonomes sont aussi considérés comme des droits flexibles; ils sont analysés dans la section 3.2.4.2. Document de l'OMC WT/TPR/S/346/Rev.1 du 6 janvier 2017.

⁴⁴ Le naphte/gaz naturel liquéfié a été incorporé à la liste, tandis que les ombrines, limitées aux sciaenidés, à l'exclusion des courbines jaunes et des ombrines jaunes, ont été radiées de la liste.

⁴⁵ Service des relations agricoles avec l'étranger de l'USDA (2018), *2018 Korea's Adjustment and Quota Tariffs Schedule*, GAIN Report, n° KS1805, 30 janvier. Adresse consultée: https://kr.usembassy.gov/wp-content/uploads/sites/75/KS-1805-2018-Koreas-Adjustment-and-Quota-Tariffs-Schedule_1-30-2018.pdf.

traitement tarifaire préférentiel accordé par la Corée à certains produits agricoles dans le cadre des ACR/ALE avec le Chili, l'Union européenne, le Pérou et les États-Unis n'est appliqué que durant la basse saison. Dans le cas de l'ALE entre la Corée et le Chili, des droits préférentiels saisonniers sont appliqués au raisin importé du Chili depuis 2004; au titre des ALE Corée-Union européenne et Corée-Pérou, des droits préférentiels saisonniers sont appliqués au raisin et aux oranges importés de ces partenaires commerciaux depuis 2011. Dans le cadre de l'ALE Corée-États-Unis, outre les droits appliqués aux oranges et au raisin, des droits préférentiels saisonniers sont appliqués depuis l'entrée en vigueur de l'accord, en mars 2012, aux pommes de terre à frites. Des droits préférentiels saisonniers sont également appliqués aux pommes de terre à frites et aux citrouilles (courges Buttercup) en provenance de Nouvelle-Zélande depuis 2015 dans le cadre de l'ALE entre la Corée et la Nouvelle-Zélande; aux pommes de terre (à frites) en provenance du Canada depuis 2015 dans le cadre de l'ALE entre la Corée et le Canada; et aux pommes de terre à frites, aux oranges, aux mandarines, au raisin et aux kiwis en provenance d'Australie depuis 2014 dans le cadre de l'ALE entre la Corée et l'Australie. En outre, des droits saisonniers ont été perçus sur le raisin dans le cadre de l'ALE Corée-Colombie depuis son entrée en vigueur, en 2016. Plus récemment, depuis le 1^{er} janvier 2021, des droits saisonniers sont appliqués au raisin et aux oranges au titre de l'ALE Corée-Royaume-Uni.

3.1.3.4 Consolidations tarifaires

3.42. La Corée a consolidé des taux à 90,7% (tarif douanier de 2021) de l'ensemble de ses lignes tarifaires lors du Cycle d'Uruguay, soit 99,7% des lignes visant des produits agricoles (à l'exclusion des algues et des appâts pour la pêche) et 89,2% des lignes visant des produits industriels (définitions de l'OMC). Sur la base de la classification tarifaire, 79,9% des lignes tarifaires relatives aux produits agricoles (chapitres 01 à 24 du SH) et 93% des lignes tarifaires relatives aux produits industriels (chapitres 25 à 97 du SH) sont consolidées.

3.43. La moyenne simple des taux de droits consolidés a légèrement augmenté au cours de la période considérée en raison d'un changement de nomenclature (tableau 3.1); tous les engagements issus du Cycle d'Uruguay et tous ceux relatifs à la Déclaration sur l'expansion du commerce des produits des technologies de l'information étaient entièrement mis en œuvre en 2009 et au 1^{er} juillet 2021, respectivement.⁴⁶ Par suite de la précédente "tarification" des mesures non tarifaires, des tarifs consolidés (et appliqués) très élevés frappent de nombreux produits. Les moyennes des taux consolidés de la Corée pour les produits agricoles et les produits industriels (définitions de l'OMC) sont respectivement de 69,0% et 8,8% (en 2021). L'écart global entre la moyenne simple des taux NPF appliqués et celle des taux NPF consolidés s'établit à 4,2 points de pourcentage (contre 4,4 en 2016). Cet écart est de 8,6 points de pourcentage pour les droits frappant les produits agricoles (définition de l'OMC). La Corée utilise cette marge principalement pour relever chaque année les droits NPF en appliquant des droits d'ajustement (section 3..3.4) plus élevés à certains produits de manière à protéger temporairement les producteurs nationaux.

3.44. La Corée a bénéficié de plusieurs dérogations collectives qui suspendaient l'application des dispositions de l'article II du GATT de 1994, afin de pouvoir transposer dans sa Liste de concessions tarifaires les modifications découlant de la nomenclature des SH de 2012 et de 2017.⁴⁷ Depuis le 1^{er} janvier 2012, la Corée bénéficie de dérogations collectives pour pouvoir appliquer les modifications du SH2012 à sa Liste de concessions.⁴⁸ Depuis 1^{er} janvier 2017, la Corée bénéficie de dérogations collectives pour pouvoir appliquer les modifications du SH2017.⁴⁹

3.1.3.5 Allègements et exemptions de droits

3.45. L'application d'allègements et d'exemptions de droits d'importation par le MOEF à diverses fins, comme le développement industriel (articles 88 à 109 de la Loi douanière), n'a pas changé depuis l'examen précédent. En outre, la Loi douanière autorise l'importation en franchise de pièces

⁴⁶ Document de l'OMC G/MA/TAR/RS/433 du 27 mai 2016.

⁴⁷ Les modifications et rectifications de la Liste LX consécutives à l'application des modifications des SH2002 et 2007 sont entrées en vigueur les 1^{er} juillet 2011 et 5 novembre 2015 (conformément à l'approbation rendue par le Comité de l'accès aux marchés le 7 juillet 2015), respectivement. Documents de l'OMC WT/L/808 du 16 décembre 2010; WT/Let/804 du 25 juillet 2011; et WLI/100 du 23 novembre 2015.

⁴⁸ Documents de l'OMC WT/L/998 du 12 décembre 2016; WT/L/1028 du 1^{er} décembre 2017; WT/L/1050 du 13 décembre 2018; WT/L/1084 du 12 décembre 2019; et WT/L/1106 du 21 décembre 2020.

⁴⁹ Documents de l'OMC WT/L/999 du 12 décembre 2016; WT/L/1029 du 1^{er} décembre 2017; WT/L/1051 du 13 décembre 2018; WT/L/1085 du 12 décembre 2019; et WT/L/1107 du 21 décembre 2020.

d'aéronefs et de matériel de fabrication des semi-conducteurs qui ne sont pas fabriqués en Corée. En 2015, les recettes sacrifiées en raison des allègements de droits d'importation se sont chiffrées à 1 milliard d'USD (l'équivalent de 12% de l'ensemble des recettes douanières); aucune donnée récente n'a été communiquée par les autorités (les recettes ainsi sacrifiées se chiffraient à 117 milliards de KRW en 2018, contre 70,8 milliards de KRW en 2014).⁵⁰

Mesures liées à la COVID-19

3.46. Afin de remédier à la pénurie d'équipements de protection individuelle causée par la pandémie de COVID-19, la Corée a éliminé à titre temporaire les droits d'importation sur les masques chirurgicaux et sanitaires et les filtres obtenus par fusion-soufflage (SH 6307.90.90, 5603.12.10, 5603.12.90 et 5603.92.00).⁵¹ En outre, en avril 2020, le gouvernement a reporté le paiement des taxes à l'importation de pétrole brut pour trois mois, de sorte à aider les raffineurs et les autres acheteurs à faire face à un ralentissement de la demande de combustible.⁵² Par ailleurs, à compter du 6 février 2020, le KCS a introduit une mesure de report du paiement des droits de douane pour aider les entreprises qui se heurtent à un déficit de liquidités dans le cadre de la crise économique liée à la COVID-19. Cette mesure permet aux entreprises de retarder le paiement des droits de douane par la suspension des procédures de recouvrement ou d'application de la loi mises en œuvre par les autorités douanières, telles que les mises en demeure de paiement de droits ou les saisies relatives à des arriérés de droits de douane. Le KCS a prorogé le délai de paiement des droits de douane sans garantie (12 mois maximum).

3.1.3.6 Droits liés à l'utilisation

3.47. Les intrants importés à des fins déterminées peuvent être exemptés de droits au titre des droits liés à l'utilisation (article 83 de la Loi douanière). La Corée continue de faire rentrer les droits liés à l'utilisation, les contingents tarifaires autonomes et les allègements de droits sur les intrants dans le cadre de sa politique industrielle pour encourager certaines activités manufacturières (sections 3.1.3.5 et 3.3.1). Depuis 2012, des droits liés à l'utilisation ont été appliqués aux intrants destinés aux activités comme celles concernant les semis, l'alimentation des animaux et la fabrication de semi-conducteurs. Les autorités n'ont pas communiqué d'autres renseignements concernant cet instrument de politique.

3.1.3.7 Préférences tarifaires

3.48. À la suite de l'action menée par la Corée au cours de la période considérée pour élargir ses accords de libre-échange bilatéraux et régionaux, la moyenne simple des taux de droits NPF est restée considérablement inférieure au taux de droit NPF moyen de 13,9% (tableau 3.2) pour les importations en provenance des membres d'ACR/ALE (2,5% pour les importations en provenance des États-Unis, 6,1% pour celles en provenance de la Colombie, 2,9% pour celles en provenance de l'Union européenne, 5,4% pour celles en provenance de l'ASEAN et 5% pour celles en provenance du Viet Nam, par exemple), des membres de l'Accord commercial Asie-Pacifique (APTA) (13,3%) et des PMA qui sont des partenaires commerciaux (7,8%). Elle reste toutefois inchangée pour les importations en provenance de pays bénéficiant de préférences dans le cadre du SGPC et du Protocole du GATT concernant les négociations commerciales entre pays en voie de développement (section 2.5.2 et tableau 3.2). Depuis son dernier examen, la Corée n'a pratiquement pas modifié le nombre de produits en provenance de PMA pouvant bénéficier de préférences tarifaires unilatérales (non réciproques) sous forme d'accès en franchise de droits et sans contingent (section 2.5.3 et tableau 3.2). Le Ministre de l'économie et des finances peut retirer ou modifier des préférences commerciales unilatérales s'il les juge inopportunes compte tenu du niveau de revenu du pays, du

⁵⁰ Documents de l'OMC G/SCM/N/343/KOR du 22 juillet 2019; et G/SCM/N/284/KOR du 6 juillet 2015.

⁵¹ Document de l'OMC G/MA/W/147 du 14 avril 2020.

⁵² Les taxes à l'importation pour avril, mai et juin 2020 ont été reportées, ce qui a apporté aux transformateurs de pétrole brut une aide financière dans le contexte actuel d'effondrement de la demande. La taxe s'élève à 16 KRW/litre (2,09 USD/baril), ce qui peut représenter des économies importantes pour une industrie dont les marges bénéficiaires sur les combustibles raffinés sont négatives. Le MOTIE escomptait que le report d'impôts fasse économiser environ 900 milliards de KRW aux importateurs coréens de pétrole sur les trois mois. Les entreprises qui achètent du pétrole à des fournisseurs en dehors du Moyen-Orient bénéficient déjà de réductions pouvant aller jusqu'à 16 KRW/litre sur leurs taxes à l'importation, dans le cadre des mesures gouvernementales visant à diversifier l'approvisionnement. Argus, "South Korea Defers Crude Import Taxes to Aid Refiners", 8 avril 2020. Adresse consultée: <https://www.argusmedia.com/en/news/2094571-south-korea-defers-crude-import-taxes-to-aid-refiners>.

volume des importations et de la compétitivité internationale du produit et du pays concernés. Le KCS gère une page Web contenant tous les droits d'importation préférentiels (<https://www.customs.go.kr/ftaportalkor/ad/ftaCnvn/txrtInfo.do?mi=3526>). Par suite de la signature d'ACR avec l'Union européenne (en vigueur depuis janvier 2011) et les États-Unis (un accord renégocié en vigueur depuis janvier 2019), bon nombre de droits de douane ont été éliminés; cependant, le gouvernement continue d'utiliser des "droits d'ajustement" conformément à une liste publiée chaque début d'année pour gérer les importations d'articles spécifiques, principalement en vue de prévenir le dumping et de protéger les producteurs nationaux.⁵³

Tableau 3.2 Analyse succincte des droits de douane préférentiels, 2021

	Total			Produits agricoles (définition OMC)		Produits non agricoles (définition OMC)	
	Moyenne (%)	Franchise de droits ^a (%)	Portée ^b (%)	Moyenne (%)	Franchise de droits ^a (%)	Moyenne (%)	Franchise de droits ^a (%)
NPF	13,9	19,6		60,4	5,4	6,3	22,0
Accords régionaux							
APTA ^c	13,3	19,6	21,1	59,9	5,4	5,7	22,0
APTA pour le Bangladesh	12,7	26,8	26,5	59,5	7,6	5,0	30,0
APTA pour la RDP lao	12,7	26,8	26,5	59,3	7,8	5,0	29,9
ASEAN	5,4	91,1	78,2	35,8	68,4	0,4	94,8
Accords bilatéraux							
ALE avec l'Australie	5,9	89,9	78,5	40,9	45,9	0,1	97,0
ALE avec le Canada	5,0	91,2	78,3	35,0	54,5	0,1	97,3
ALE avec l'Amérique centrale							
Costa Rica	8,3	80,8	75,9	54,4	19,3	0,8	90,9
El Salvador	8,8	79,5	75,8	56,4	17,0	0,9	89,8
Honduras	8,4	80,5	75,4	55,1	19,2	0,8	90,5
Nicaragua	8,4	80,5	75,8	54,7	19,3	0,8	90,5
Panama	9,1	79,4	75,9	57,6	16,6	1,1	89,8
ALE avec le Chili	7,0	95,8	76,2	49,3	70,6	0,0	100,0 ^d
ALE avec la Chine	8,7	61,0	72,7	52,2	25,6	1,6	66,8
ALE avec la Colombie	6,1	88,8	78,9	41,6	49,1	0,2	95,3
ALE avec l'AELE							
Islande	8,2	88,5	73,2	58,1	21,1	0,1	99,5
Norvège	8,3	88,2	71,7	58,4	18,9	0,1	99,5
Suisse	8,3	87,9	70,4	58,2	17,3	0,1	99,5
ALE avec l'UE ^e	2,9	97,8	79,8	20,5	84,9	0,0	99,9
ALE avec l'Inde	8,1	86,7	72,0	54,6	34,5	0,5	95,2
ALE avec la Nouvelle-Zélande	6,5	89,9	78,2	45,5	44,7	0,1	97,3
ALE avec le Pérou	3,9	97,2	79,4	27,5	80,4	0,0	99,9
ALE avec Singapour	7,4	89,2	70,0	47,4	66,0	0,8	93,0
ALE avec la Turquie	8,2	85,0	72,9	55,5	24,0	0,4	95,0
ALE avec le Royaume-Uni ^e	2,9	97,8	79,8	20,5	84,9	0,0	99,9
ALE avec les États-Unis	2,5	97,8	80,0	17,8	85,5	0,0	99,9
ALE avec le Viet Nam	5,0	94,7	78,9	34,2	73,4	0,2	98,2
Négociations commerciales entre pays en voie de développement	13,9	19,6	0,1	60,0	5,4	6,3	22,0

⁵³ EIU (2020), *Country Commerce: South Korea*, août. Adresse consultée: https://country.eiu.com/FileHandler.ashx?issue_id=1090089892&mode=pdf.

	Total			Produits agricoles (définition OMC)		Produits non agricoles (définition OMC)	
	Moyenne (%)	Franchise de droits ^a (%)	Portée ^b (%)	Moyenne (%)	Franchise de droits ^a (%)	Moyenne (%)	Franchise de droits ^a (%)
SGPC	13,9	19,6	0,1	60,0	5,4	6,3	22,0
PMA	7,8	89,9	70,3	51,4	59,3	0,7	94,9

- a Lignes tarifaires en franchise de droits en % de l'ensemble des lignes.
b Pourcentage du nombre total de lignes. Seuls les taux inférieurs au taux NPF correspondant sont pris en considération.
c Les taux préférentiels accordés au titre de l'APTA sont applicables à la Chine, à Sri Lanka, au Bangladesh, à l'Inde et à la République démocratique populaire lao.
d Deux lignes tarifaires visant les produits de la pêche ont un taux de droit supérieur à 0%.
e Au 1^{er} juillet.

Note: Les calculs sont effectués au niveau des lignes tarifaires nationales (à 10 chiffres), en excluant les taux contingentaires et en incluant les EAV disponibles communiqués par les autorités. Lorsque les EAV ne sont pas disponibles, la composante *ad valorem* des taux alternatifs est prise en considération.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

3.1.3.8 Contingents tarifaires

3.1.3.8.1 Contingents tarifaires visant des produits agricoles

3.49. En 2021, dans le cadre de ses engagements multilatéraux en matière d'accès aux marchés pour les produits agricoles, la Corée applique des contingents tarifaires à 229 positions tarifaires à 10 chiffres (riz inclus à compter de 2015 (sections 3.1.5.2 et 4.1.2.1.1)) (tableau A3. 4), comme en 2015 et en 2016. Alors que les taux contingentaires sont bien plus faibles, allant de zéro à 50%, de nombreux taux hors contingent restent très élevés (haricots, pignons doux, thé vert, jujubes, grains de céréales, amidons et ginseng, par exemple) et culminent à 887,4% (manioc) *ad valorem*. De nombreux taux hors contingent sont des droits alternatifs. Selon les dernières données communiquées par les autorités, le taux d'utilisation moyen des contingents tarifaires était tombé à 58% en 2020 (contre 59,5% en 2015). Les taux d'utilisation étaient faibles pour plusieurs groupes de produits (tableau A3. 5). Comme indiqué par les autorités lors du précédent examen, le fait qu'une proportion systématiquement élevée des contingents tarifaires pour certains produits ne soit pas utilisée, même avec des droits contingentaires relativement bas, s'expliquait entre autres par une insuffisance ou une baisse de la demande intérieure, la hausse des importations en provenance de membres d'ACR/ALE, la hausse de la production nationale ou les mesures sanitaires liées à la présence de maladies dans les pays exportateurs. Les autorités ont également indiqué que le taux d'utilisation des produits soumis à des contingents tarifaires attribués par voie de commerce d'État ou d'adjudication (voir ci-après) était bien plus élevé (88% en 2020, contre 78% en 2015) que le niveau atteint dans le cadre de la méthode d'attribution dans l'ordre d'arrivée des demandes (29% en 2020, contre 42% en 2015). D'autres explications à la faiblesse des taux d'utilisation en 2020 sont la diminution de la demande intérieure du fait de la COVID-19 et le remplacement par des exemptions de droit au titre d'ALE. En outre, lorsqu'un volume contingentaire est inférieur à la demande intérieure, le MAFRA augmente le volume d'importation contingentaire en élargissant les contingents; en 2021, 15 produits (contre 17 en 2015) sont importés à un niveau bien plus élevé qu'initialement prévu et, en termes de volumes, 2 639 727 tonnes (5 069 283 tonnes en 2015) supplémentaires de produits assujettis à un contingent sont entrées sur le marché coréen.

3.50. En 2021, comme en 2016, les contingents tarifaires sont toujours administrés ou répartis par 24 organisations différentes comprenant des ministères, des entités commerciales d'État (comme la Société coréenne de commerce des produits de l'agriculture et de la pêche et des produits alimentaires (aT), placée sous l'autorité du MAFRA) et diverses associations de producteurs. Dans certains cas, l'organisme d'administration est détenu ou contrôlé par des producteurs nationaux qui sont des concurrents pour le produit importé. À l'exception de la Fédération nationale des coopératives agricoles, les associations de la Fédération nationale des coopératives forestières comprennent des membres qui transforment des produits alimentaires importés dans le cadre de contingents tarifaires. Pour que l'administration des importations soit crédible, il faudrait que les parties directement intéressées n'interviennent pas directement dans le contrôle des importations. À l'époque du précédent examen, les autorités ont indiqué que, dans la plupart des cas, l'organisme d'administration (l'Association coréenne des fabricants d'aliments pour animaux, l'Association

coréenne des industries de transformation du maïs, l'Association coréenne des papiers, l'Association coréenne de l'industrie laitière et l'Association coréenne des transformateurs de soja, par exemple) ne produisait pas de biens entrant en concurrence avec les articles importés mais les utilisait pour transformer des produits alimentaires ou pour l'élevage d'animaux puisque la production agricole nationale ne pouvait pas répondre à la demande d'ingrédients ou de matières premières destinés aux aliments transformés.

3.51. Les mécanismes de répartition des contingents (différents selon les produits) incluent l'attribution aux enchères, l'attribution à un organisme désigné, l'attribution selon la demande réelle⁵⁴, et la combinaison de ces méthodes. Les entreprises commerciales d'État prélèvent une marge en sus du droit contingentaire sur plusieurs produits (section 3.3.5.1). La plupart des entreprises commerciales d'État s'occupent directement de la commercialisation des importations en vendant les produits sur les marchés de gros ou en les distribuant directement aux utilisateurs finals. Les contingents sont attribués par les entreprises commerciales d'État, les associations de producteurs, les associations d'entreprises de transformation et les entreprises importatrices. Les autorités ont indiqué qu'en 2021, comme en 2016, les contingents étaient attribués par des entités commerciales d'État pour 2 produits (riz et graines de sésame), attribués aux enchères pour 2 produits (châtaignes et ginseng), attribués selon la demande réelle pour 49 produits (y compris le maïs, l'orge et le gingembre), et attribués par des entités commerciales d'État désignées et selon d'autres méthodes pour 10 autres produits (contre 11 en 2016) (y compris les pommes de terre et l'oignon).

3.1.3.8.2 Contingents tarifaires autonomes

3.52. La Corée applique des droits préférentiels au moyen de contingents tarifaires autonomes, essentiellement pour les matières premières, les intrants, les produits semi-finis, les composants, les pièces détachées et les machines (tableau A3. 6); cette mesure vise à aider à stabiliser les prix grâce à l'accroissement de l'offre et/ou au renforcement de la compétitivité des producteurs agricoles et des éleveurs nationaux, qui font face à la pression croissante des importations faisant l'objet d'un traitement préférentiel dans le cadre d'ACR/ALE venant concurrencer les produits nationaux.⁵⁵ En 2020, ces contingents ont visé 134 lignes tarifaires à 6 chiffres (y compris 4 sous-positions supplémentaires relevant de la même ligne tarifaire) (contre 116 en 2016), dont 114 articles hors contingent; en 2021, ils visent 150 lignes tarifaires à 6 chiffres, dont 124 articles hors contingent.

3.53. En 2018, en vue de renforcer la compétitivité des secteurs nationaux de l'agriculture et de l'élevage, la Corée a volontairement annoncé des contingents tarifaires NPF en franchise de droits pour le complexe céréales fourragères, composé de 19 produits de base (en juin 2021), y compris le maïs, la farine de soja, l'orge et l'avoine.⁵⁶ En 2020, la Corée a ajouté 17 produits de base à la liste des denrées alimentaires tributaires des importations (contre 19 en 2017), y compris le maïs, la farine de soja, l'orge et l'avoine.⁵⁷ Les contingents tarifaires ont été abaissés pour le lactosérum, les chips de manioc pour spiritueux, l'orge, le maïs, les fèves de soja, les racines fourragères, le lactose, le blé et les tourteaux de fèves de soja, et ont été relevés pour le sucre, la pulpe de betterave destinée à la culture des champignons et d'autres préparations.⁵⁸ Les taux contingentaires

⁵⁴ Ce terme désigne l'attribution des contingents dans l'ordre de présentation des demandes, sans prescription en matière d'admissibilité, ou l'attribution des contingents aux acheteurs remplissant certains critères d'admissibilité.

⁵⁵ Document de l'OMC WT/TPR/S/346/Rev.1 du 6 janvier 2017.

⁵⁶ USTR (2020), *2020 National Trade Estimate Report on Foreign Trade Barriers*. Adresse consultée: https://ustr.gov/sites/default/files/2020_National_Trade_Estimate_Report.pdf.

⁵⁷ Les mélasses de canne pour les produits alimentaires et les tourteaux de coton ont été radiés de la liste.

⁵⁸ Abaissés pour le lactosérum (de 25 000 à 22 000 tonnes métriques), les chips de manioc pour spiritueux (de 135 300 à 118 000 tonnes métriques), l'orge (de 50 000 à 40 000 tonnes métriques), le maïs (de 10 000 000 à 9 200 000 tonnes métriques), les fèves de soja (de 1 500 000 à 1 200 000 tonnes métriques), les racines fourragères et autres légumes (de 1 217 000 à 600 000 tonnes métriques), le lactose et sirop de lactose (de 8 700 à 6 500 tonnes métriques), le blé (de 56 000 à 30 000 tonnes métriques) et les tourteaux de soja (de 2 451 000 à 2 450 000 tonnes métriques); relevés pour le sucre (de 85 000 à 98 000 tonnes métriques), la pulpe de betterave destinée à la culture des champignons (de 20 000 à 25 000 tonnes métriques) et d'autres préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux (de 6 000 à 9 000 tonnes métriques). Service agricole étranger de l'USDA (2017), *2017 Korea's Adjustment and Quota Tariffs Schedule*, GAIN Report, n° KS1704. Adresse consultée: https://kr.usembassy.gov/wp-content/uploads/sites/75/2017/02/KS-1704-2017-Koreas-Adjustment-and-Quota-Tariffs-Schedule_2-6-2017.pdf; et Service agricole étranger de l'USDA (2020), *2020 Korea's Adjustment and Quota Tariffs Schedule*,

continuent d'être compris entre zéro et 10% (chips de manioc pour boissons alcooliques), tandis que les taux hors contingent variaient entre 1% et 40% (lactosérum pour l'alimentation). Les contingents tarifaires autonomes sont révisés chaque année.

3.1.4 Autres impositions visant les importations

3.54. Une surtaxe prélevée sur les importations de pétrole (Loi sur l'industrie du pétrole et des combustibles de remplacement, 1977, modifiée pour la dernière fois par la Loi n° 15179 du 12 décembre 2017) continue de constituer un fonds destiné à garantir un approvisionnement suffisant et des prix stables.⁵⁹ La surtaxe visant le pétrole brut reste fixée à 16 KRW par litre, et les raffineurs coréens bénéficient d'une remise d'un montant analogue sur les exportations de produits pétroliers.

3.55. Le gouvernement continue d'encourager les importations de pétrole en provenance des Amériques, d'Afrique et d'Europe, y compris de Fédération de Russie (section 4.3). En 2019, il a étendu pour trois ans, jusqu'à la fin de 2021, les mesures d'incitation au fret sous la forme d'une remise sur les surtaxes aux importations de pétrole imposée aux raffineurs qui achètent du pétrole brut dans des régions autres que le Moyen-Orient.⁶⁰ Les surtaxes applicables aux importations de pétrole provenant d'autres régions que le Moyen-Orient sont inférieures, afin de compenser le coût plus élevé du transport. La Corée a poursuivi ses efforts visant à réduire sa dépendance à l'égard des importations de pétrole brut du Moyen-Orient en indemnisant les raffineurs important depuis des régions plus éloignées que le Moyen-Orient d'une partie des coûts additionnels; les dépenses budgétaires liées à ces coûts s'élevaient à 193 milliards de KRW en 2020 (47 milliards de KRW en 2015).⁶¹

3.1.5 Prohibitions et restrictions à l'importation et licences d'importation

3.1.5.1 Prohibitions

3.56. La Corée interdit certaines importations (prohibitions applicables sauf dans des conditions définies), essentiellement pour protéger la vie et la santé des personnes et des animaux, préserver les végétaux, protéger l'environnement et honorer d'autres engagements internationaux. Ces catégories de produits comprennent: i) les stupéfiants, les substances psychotropes, le cannabis et les précurseurs; ii) les matériels de défense; iii) certains produits chimiques; et iv) les polluants.⁶² La Corée n'impose aucun embargo commercial contre d'autres pays. Entre 2017 et 2020, aucun échange commercial n'a eu lieu avec la République populaire démocratique de Corée.⁶³

GAIN Report, n° KS2020-0003. Adresse consultée: <https://www.fas.usda.gov/data/south-korea-2020-koreas-adjustment-and-quota-tariffs-schedule>.

⁵⁹ En tant que l'un des principaux importateurs mondiaux de pétrole et de gaz naturel liquéfié, la Corée est susceptible de rester vulnérable aux changements inattendus dans les prix mondiaux de l'énergie. EIU (2020), *Country Commerce: South Korea*, août. Adresse consultée: https://country.eiu.com/FileHandler.ashx?issue_id=1090089892&mode=pdf; Loi sur l'industrie du pétrole et des combustibles de remplacement (article 18). Adresse consultée: https://elaw.klri.re.kr/eng_mobile/viewer.do?hseq=46333&type=part&key=31.

⁶⁰ Platts, "South Korea to grant freight incentives for non-Middle East crude purchases until 2021", 7 mai 2019. Adresse consultée: <https://www.spglobal.com/platts/en/market-insights/latest-news/shipping/050719-south-korea-to-grant-freight-incentives-for-non-middle-east-crude-purchases-until-2021>.

⁶¹ Selon les autorités, les remises compensatoires sont le plus faible de ces deux montants, c'est-à-dire l'échelle mondiale/la différence de fret effective et les remises totales – y compris les exportations, etc – même si cette somme est inférieure à 16 KRW par litre, ce qui est le montant prélevé sur toutes les importations de pétrole brut. En 2017, les producteurs de l'ensemble du Moyen-Orient ont fourni environ 74% des flux de pétrole brut à destination de la Corée; cette part a chuté à 68% en 2018 et à 64% en 2019. IHS Markit, *Crude Oil Trade: South Korea importing more U.S. barrels, mitigating potential disruption through the Strait of Hormuz*, 16 janvier 2020. Adresse consultée: <https://ihsmarkit.com/research-analysis/crude-oil-trade-south-korea-importing-more-us-barrels.html>; et document de l'OMC WT/TPR/S/346/Rev.1 du 6 janvier 2017.

⁶² Documents de l'OMC G/MA/QR/N/KOR/2 du 31 octobre 2019; et G/MA/QR/N/KOR/3 du 13 octobre 2020.

⁶³ Les échanges commerciaux avec la République populaire démocratique de Corée nécessitent l'approbation du Ministère de l'unification; les échanges commerciaux avec la République de Corée ont été interdits à partir du 24 mai 2010, excepté pour les produits fabriqués dans le Complexe industriel de Kaesong

3.57. La Corée a maintenu certaines prohibitions à l'importation de produits alimentaires en provenance du Japon depuis l'accident de la centrale nucléaire Daiichi de Fukushima en 2011 (section 3.3.3.2); la procédure de règlement des différends de l'OMC, entamée par le Japon le 21 mai 2015, a pris fin en 2019.⁶⁴

3.1.5.2 Contingents

3.58. À la suite de la libéralisation du marché du riz par la tarification en janvier 2015, le régime en place pendant la période à l'examen a continué de fonctionner au moyen d'un contingent tarifaire de 5% (408 700 tonnes par an) et d'un taux de droit hors contingent quasiment prohibitif de 513% (voir ci-après les sections 3.1.3.8, 4.1.2.1.1, et 4.1.3.1).⁶⁵ Après cinq ans de négociations bilatérales, en janvier 2020, la Corée a conclu la procédure de modification et de rectification de sa liste de concessions (section 3.1.3.4), qui comprend à présent les contingents tarifaires sur les importations de riz, et elle a reçu l'accord des Membres de l'OMC.⁶⁶ Depuis 1995, le MAFRA est le seul organisme chargé d'effectuer des importations et de gérer les engagements d'accès minimal au marché concernant le riz (section 3.3.5.1); l'aT, relevant du MAFRA, est chargée du commerce du riz.⁶⁷ Le riz est importé par voie d'enchères publiques ouvertes; le riz de table est vendu par l'aT par appels d'offres ouverts et le riz destiné à la transformation alimentaire est vendu par les autorités locales pour le MAFRA.⁶⁸ Les importations annuelles de riz dans le cadre des engagements d'accès minimal au marché se sont établies à 408 700 tonnes; les importations effectives ont progressé, passant de 449 355 tonnes en 2018 à 449 666 tonnes en 2019.⁶⁹

3.59. D'après les données communiquées par les autorités, le coût de la protection des producteurs de riz pour les consommateurs, c'est-à-dire le rapport entre le prix intérieur et le cours international, a progressé de 1,94 en 2015 à 2,52 en 2019. À l'époque du précédent examen des politiques commerciales, les autorités ont indiqué que, tandis que la Corée continuait d'appliquer le tarif contingentaire de 5% après tarification, la mise en œuvre de taux de droits hors contingent de 513% n'affecterait pas ce rapport; la plupart des importations de riz sont contingentaires.⁷⁰

3.1.5.3 Licences

3.60. Pendant la période considérée, le cadre législatif dans ce domaine a été élargi et révisé.⁷¹ L'approbation ou l'autorisation des importations continuent d'être régies par la Loi sur le commerce

(situé en République populaire démocratique de Corée) jusqu'à sa fermeture, le 10 février 2016. Document de l'OMC WT/TPR/S/346/Rev.1 du 6 janvier 2017.

⁶⁴ Des renseignements détaillés concernant le différend peuvent être consultés à l'adresse suivante: https://www.wto.org/french/tratop_f/dispu_f/cases_f/ds495_f.htm. Système coréen de radiodiffusion, adresse consultée: https://world.kbs.co.kr/service/news_view.htm?lang=e&Seq_Code=156172.

⁶⁵ Comme indiqué à l'époque du précédent examen par les autorités, ce taux de droit hors contingent avait été calculé conformément aux principes de l'Accord de l'OMC sur l'agriculture. Les autorités ne considèrent pas ce taux comme quasiment prohibitif. Document de l'OMC WT/TPR/S/346/Rev.1 du 6 janvier 2017.

⁶⁶ Document de l'OMC WT/Let/1461 du 24 janvier 2020.

⁶⁷ Selon les dernières notifications de la Corée à l'OMC sur le commerce d'État, les ventes intérieures du MAFRA (c'est-à-dire le riz importé) représentaient, respectivement, 0,69%, 1,20%, 1,39% et 1,46% de la consommation nationale en 2016, 2017, 2018 et 2019. Un contingent tarifaire global attribué sur une base NPF conformément à la liste de la Corée (Document de l'OMC G/MA/TAR/RS/98 du 6 janvier 2005) est en place depuis 2015. Documents de l'OMC G/STR/N/16/KOR du 14 juillet 2016; G/STR/N/17/KOR du 9 juillet 2018; G/STR/N/18/KOR du 12 octobre 2020; et WT/TPR/S/346/Rev.1 du 6 janvier 2017.

⁶⁸ Le riz de table importé est acheminé vers les consommateurs par les systèmes de commercialisation, les grossistes et les revendeurs. En 2015, 592 entreprises ont participé à l'enchère publique, y compris des grossistes en céréales (329) et des grossistes ou des détaillants en produits agricoles (263). Dans la pratique, toute entreprise peut participer à l'enchère publique à condition d'être enregistrée et de disposer des installations requises.

⁶⁹ Documents de l'OMC WT/TPR/S/268/Rev.1 du 8 novembre 2012; WT/TPR/S/346/Rev.1 du 6 janvier 2017; G/STR/N/15/KOR du 17 octobre 2014; G/STR/N/16/KOR du 14 juillet 2016; G/STR/N/17/KOR du 9 juillet 2018; et G/STR/N/18/KOR du 12 octobre 2020.

⁷⁰ Document de l'OMC WT/TPR/S/346/Rev.1 du 6 janvier 2017.

⁷¹ Les nouvelles réglementations comprenaient la Loi spéciale sur la sécurité des articles pour enfants; la Loi sur l'utilisation rationnelle de l'énergie; la Loi spéciale sur la gestion de l'innocuité des aliments importés; la Loi sur le contrôle des produits d'hygiène; la Loi sur l'enregistrement et l'évaluation des produits chimiques; la Loi sur le contrôle des polluants organiques persistants; la Loi sur les produits chimiques et biocides; la Loi sur les directives relatives aux mesures de protection contre les rayonnements dans l'environnement naturel; et la Loi sur la protection des végétaux. Document de l'OMC G/LIC/N/3/KOR/13 du 2 décembre 2020.

extérieur et par 64 autres lois (contre 56 en 2016).⁷² Le MOTIE met régulièrement à jour l'Avis concernant les importations et les exportations, qui énumère les produits soumis à restrictions à l'importation; en avril 2021, le seul article sur la liste était toujours les parties d'aéronefs. Par ailleurs, le MOTIE met à jour le Recueil des avis publics, qui contient toutes les prescriptions relatives à la certification des exportations et des importations. Les procédures de licences d'importation sont maintenues pour: i) protéger la moralité publique; ii) protéger la vie et la santé des personnes et des animaux, préserver les végétaux et respecter les règles d'hygiène et d'assainissement; iii) protéger les animaux aquatiques et préserver les végétaux aquatiques; iv) protéger l'environnement; v) protéger la sécurité nationale; et vi) honorer des engagements internationaux.⁷³ En 2016, ces prescriptions s'appliquaient à environ 3 000 positions tarifaires à 6 chiffres du SH, visant notamment les produits suivants: pétrole, gaz de pétrole liquéfié (GPL), engrais agricoles, semences, animaux et produits d'origine animale, matières nucléaires, stupéfiants, produits et additifs alimentaires, publications étrangères, armes à feu et explosifs; les autorités n'ont communiqué aucune donnée récente.

3.61. Le système de contrôle à l'exportation pour les produits stratégiques qui ont aussi des implications relatives à l'importation a été modifié par la révision de la Loi sur le commerce extérieur et le règlement y relatif (à savoir le Règlement sur le contrôle des exportations de produits stratégiques) en septembre 2019 et en juin 2020 (section 3.2.3.2).⁷⁴

3.62. La mise en œuvre du régime d'approbation et d'autorisation des importations de la Corée incombe à 15 ministères et/ou organismes, soit une augmentation par rapport à 2016 (13), qui s'explique par la réorganisation et la restructuration de certains organismes.⁷⁵ Comme indiqué par les autorités à l'époque du précédent examen, les demandes de licence d'importation sont sélectionnées ou contrôlées de manière "équitable".

3.63. Pendant la période considérée, la Corée a présenté 39 notifications concernant de nouvelles lois et réglementations, ainsi que deux réponses au Questionnaire sur les procédures de licences d'importation (pour 2019 et 2020) au Comité des licences d'importation de l'OMC.⁷⁶

⁷² Document de l'OMC G/LIC/N/3/KOR/13 du 2 décembre 2020.

⁷³ En ce qui concerne les engagements internationaux, la Corée est partie aux conventions et traités suivants: le Processus de Kimberley; la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international; la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination; la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POPs); le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone; la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes; la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES); la Convention sur les armes chimiques; la Convention sur les armes biologiques; et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

⁷⁴ Dans le cadre des règles précédentes, les 29 signataires des quatre principaux systèmes de contrôle à l'exportation concernant les produits stratégiques, y compris l'Arrangement de Wassenaar, qui étaient classés en tant que pays de la "Région A" bénéficiaient d'une sélection à l'exportation simplifiée, tandis que les autres pays relevaient de la "Région B". Au titre des règles révisées, la Région A a été divisée en une région A1 et une région A2, cette dernière regroupant les pays qui ne gèrent pas leurs systèmes conformément aux principes des quatre systèmes principaux, même s'ils sont signataires de ces accords. Les exportations en provenance des pays relevant de la liste A2 doivent recevoir une autorisation globale ou distincte tous les trois ans en principe, ce qui représente un renforcement de la réglementation qui met en effet ces pays au même niveau que ceux de la région B. *The Hankyoreh*, "Despite S. Korea's New Export Controls, Both Sides Should Still Seek Dialogue", 13 août 2019. Adresse consultée: http://english.hani.co.kr/arti/english_edition/english_editorials/905599.html.

⁷⁵ On dénombre parmi les changements présentant un intérêt: i) des changements de nom (le Ministère de l'administration publique et de l'intérieur est devenu le Ministère de l'intérieur et de la sécurité; le Ministère de la santé et des affaires sociales est devenu le Ministère de la sécurité sanitaire des aliments et des médicaments; l'Administration fiscale est devenue le Ministère de l'économie et des finances); et ii) la création de nouveaux ministères (le Ministère des océans et de la pêche; la Commission pour la sûreté et la sécurité nucléaires). Document de l'OMC G/LIC/N/3/KOR/13 du 2 décembre 2020.

⁷⁶ Documents de l'OMC G/LIC/N/3/KOR/12 du 20 décembre 2019; et G/LIC/N/3/KOR/13 du 2 décembre 2020.

3.1.6 Mesures antidumping, compensatoires et de sauvegarde

3.64. Selon la dernière notification des lois et réglementations de la Corée à l'OMC, le principal cadre juridique qui régit les mesures contingentes est resté pratiquement inchangé depuis mars 2011.⁷⁷ Les mesures contingentes (mesures correctives commerciales) restent autorisées en vertu de la Loi douanière (modifiée en dernier lieu en 2020) et de la Loi sur les enquêtes concernant les pratiques commerciales internationales déloyales et sur la réparation des dommages causés à une branche de production (2001) (modifiée en dernier lieu en 2017); elles sont mises en œuvre au titre de leurs décrets d'applications, modifiés en dernier lieu en 2020 et 2016, respectivement.⁷⁸ La révision du décret d'application de la Loi douanière, en vigueur au 1^{er} janvier 2021, a supposé de renforcer la protection des intérêts procéduraux des parties, de compléter la procédure d'enquête et de modifier les procédures d'enquête sur l'existence d'un dommage causé à une branche de production.

3.65. Les ACR de la Corée contiennent des dispositions propres aux mesures correctives commerciales. À l'époque du précédent examen, cinq ACR du pays contenaient un chapitre spécifique consacré aux mesures correctives commerciales dans lequel sont définis les droits et obligations des parties, dans le cadre de l'OMC, concernant l'application des mesures de sauvegarde, des mesures antidumping et des mesures compensatoires.⁷⁹ Parmi les dispositions nécessitant des éclaircissements figurent: i) la possibilité d'exclure les importations des produits visés par l'accord bilatéral concerné de l'application des mesures de sauvegarde⁸⁰; ii) la communication d'un avis écrit en cas de demande de mesures antidumping⁸¹, ou de mesures antidumping et compensatoires, avant l'ouverture d'une enquête⁸²; iii) la possibilité d'organiser une réunion ou des consultations avant l'ouverture d'une enquête en matière de mesures antidumping et compensatoires⁸³; iv) la communication de renseignements écrits concernant les procédures de demande d'engagements en matière de prix et l'obligation de tenir dûment ou raisonnablement compte des engagements proposés ou demandés par les exportateurs⁸⁴; v) l'examen des demandes de mesures antidumping visant des marchandises pour lesquelles des mesures antidumping ont été supprimées suite à un examen au cours des 12 mois précédents⁸⁵; vi) l'application de la valeur de seuil pour la marge de dumping *de minimis* fixée à l'article 5.8 de l'Accord antidumping aux réexamens liés à de nouveaux exportateurs⁸⁶; et vii) la création d'un Comité des mesures correctives commerciales devant se réunir au moins une fois par an pour superviser l'application du chapitre consacré à ces mesures dans les ACR concernés et pour aborder d'autres questions relatives aux mesures correctives commerciales dont sont convenues les parties.⁸⁷

3.66. La Commission coréenne du commerce extérieur (KTC), placée sous l'autorité du MOTIE, administre ces mesures, effectue des enquêtes et détermine si des importations font l'objet d'un dumping ou sont subventionnées et si elles causent ou menacent de causer un dommage à la branche de production nationale. Les enquêtes menées par la KTC au titre des dispositions sur les sauvegardes d'urgence permettent de déterminer si des importations ont causé ou menacé de causer un dommage "grave" à une branche de production nationale. La décision d'imposer des droits antidumping ou des droits compensateurs est prise par le MOEF.

⁷⁷ Document de l'OMC G/ADP/N/1/KOR/6 du 23 mars 2011.

⁷⁸ Commission coréenne du commerce extérieur, *Customs Act*. Adresse consultée: <https://www.ktc.go.kr/en/pageLink.do?link=/contents/en/EG25110>.

⁷⁹ Articles 6.5 et 6.8 1), ALE Corée-Australie; articles 7.1 1) et 7.7 1) a), ALE Corée-Canada; articles 7.5 et 7.7, ALE Corée-Chine; articles 7.6 et 7.7 1), ALE Corée-Nouvelle-Zélande; articles 7.5 et 7.6 1), ALE Corée-Viet Nam; et document de l'OMC WT/TPR/S/346/Rev.1 du 6 janvier 2017.

⁸⁰ Article 6.5, ALE Corée-Australie; article 7.1 1), ALE Corée-Canada; article 7.6, ALE Corée-Nouvelle-Zélande; et article 7.5, ALE Corée-Viet Nam.

⁸¹ Article 6.9 1), ALE Corée-Australie; et article 7.8 1), ALE Corée-Nouvelle-Zélande.

⁸² Article 7.7 2), ALE Corée-Canada; article 7.8, ALE Corée-Chine; et article 7.7, ALE Corée-Viet Nam.

⁸³ Article 7.7 2), ALE Corée-Canada; article 7.8, ALE Corée-Chine; et article 7.7, ALE Corée-Viet Nam.

⁸⁴ Article 6.10, ALE Corée-Australie; article 7.7 4), ALE Corée-Canada; article 7.9, ALE Corée-Chine; article 7.9, ALE Corée-Nouvelle-Zélande; et article 7.8, ALE Corée-Viet Nam.

⁸⁵ Article 7.12, ALE Corée-Chine; et article 7.9, ALE Corée-Viet Nam.

⁸⁶ Article 7.14, ALE Corée-Chine.

⁸⁷ Article 7.8, ALE Corée-Canada; article 7.15, ALE Corée-Chine; et article 7.11, ALE Corée-Viet Nam.

3.1.6.1 Mesures antidumping et compensatoires

3.67. Pendant la période considérée, le nombre d'enquêtes antidumping ouvertes est resté relativement stable, mais le nombre de mesures définitives en place a augmenté.⁸⁸ Entre 2016 et 2020, la Corée a ouvert 24 enquêtes antidumping (contre 20 sur la période 2011-2015) qui concernaient, entre autres choses, l'acétate d'éthyle (Chine, Inde, Japon et Singapour), le film en PET (Chine et Inde), le film de polypropylène orienté (Chine, Indonésie et Thaïlande), les papiers non couchés (Brésil, Chine et Indonésie), le papier cristal (Chine, Taipei chinois, Italie et Japon), le contreplaqué (Chine, Malaisie et Viet Nam), les contreplaqués de conifères (Chine), les profilés en acier pour la construction (Chine), les barres d'acier inoxydable (Inde, Japon et Espagne), les plaques d'acier inoxydable (Japon) et les plaques d'aluminium présensibilisées, pour impression offset (Chine).⁸⁹ Au 30 mars 2021, 39 mesures antidumping (contre 32 en 2015) étaient en vigueur et concernaient principalement le film en PET (5 procédures), les barres d'acier inoxydable (5 procédures), l'acétate d'éthyle (4 procédures), l'éthanolamine (4 procédures), le film de polypropylène orienté (3 procédures), les papiers couchés pour l'impression (3 procédures), le ferro-silico-manganèse (3 procédures), l'éther butylique de glycol (2 procédures), le contreplaqué (2 procédures), les carreaux et dalles céramiques (1 procédure), les contreplaqués de conifères (1 procédure), le verre flotté (1 procédure), les profilés en acier pour la construction (1 procédure), les plaques d'acier inoxydable (1 procédure), les fils en acier galvanisé à faible teneur en carbone (1 procédure), les plaques d'aluminium présensibilisées, pour impression offset (1 procédure) et les valves pour transmissions pneumatiques (1 procédure). Au 31 décembre 2020, la plupart des produits visés provenaient d'Asie (32, essentiellement de Chine (11), du Japon (6), d'Inde (4), de Thaïlande (3), de Malaisie (2) et du Taipei chinois (2)), et dans une moindre mesure de l'Union européenne (Finlande, France, Italie et Espagne (4)) et des États-Unis (2).⁹⁰ Presque toutes les mesures finales ont consisté à appliquer des droits définitifs (sauf pour deux enquêtes). Entre 2016 et fin décembre 2020, la Corée a effectué 32 réexamens à l'extinction, dont 27 ont donné lieu à la prorogation des mesures; 7 mesures ont pris fin sans réexamen.⁹¹

3.68. La Corée a été défenderesse dans deux affaires de règlement des différends à l'OMC dans ce domaine. En ce qui concerne l'affaire des droits antidumping appliqués par la Corée sur les valves pour transmissions pneumatiques (valves pneumatiques), soulevée par le Japon, le 12 avril 2018 le rapport du groupe spécial a été distribué aux Membres, le Japon en a fait appel et la Corée a formé un appel incident; le 10 septembre 2019, le rapport de l'Organe d'appel a été distribué aux Membres et le 28 mai 2020, la Corée a informé l'OMC de sa mise en conformité dans ce différend.⁹² Le 18 juin 2018, le Japon a demandé l'ouverture de consultations avec la Corée au sujet de la détermination de la Corée concernant la poursuite de l'imposition de droits antidumping appliqués aux barres en aciers inoxydables en provenance du Japon, sur la base de la conclusion du troisième réexamen à l'extinction des droits antidumping appliqués aux barres en aciers inoxydables en provenance du Japon, d'Inde et d'Espagne.⁹³ Un groupe spécial a été établi le 29 octobre 2018; la Chine, l'Union européenne, l'Inde, le Kazakhstan, la Fédération de Russie, le Taipei chinois et les États-Unis ont réservé leurs droits de tierces parties. Le 21 janvier 2019, le Directeur général a composé le groupe spécial, qui a remis son rapport final aux parties le 30 novembre 2020.⁹⁴

⁸⁸ Avec 155 procédures engagées entre 1995 et 2020, la Corée est restée le 12^{ème} utilisateur mondial de mesures antidumping. OMC, *Anti-dumping Initiations by Reporting Member 01/01/1995-31/12/2020*. Adresse consultée: https://www.wto.org/english/tratop_e/adp_e/AD_InitiationsByRepMem.pdf.

⁸⁹ Documents de l'OMC G/ADP/N/335/KOR du 28 mai 2020; G/ADP/N/342/KOR du 6 octobre 2020; et G/ADP/N/350/KOR du 22 avril 2021.

⁹⁰ Documents de l'OMC G/ADP/N/342/KOR du 6 octobre 2020; et G/ADP/N/350/KOR du 22 avril 2021.

⁹¹ Documents de l'OMC G/ADP/N/286/KOR du 28 septembre 2016; G/ADP/N/294/KOR du 15 février 2017; G/ADP/N/300/KOR du 17 août 2017; G/ADP/N/308/KOR du 12 avril 2018; G/ADP/N/314/KOR du 4 octobre 2018; G/ADP/N/322/KOR du 8 avril 2019; G/ADP/N/328/KOR du 22 octobre 2019; G/ADP/N/335/KOR du 28 mai 2020; G/ADP/N/342/KOR du 6 octobre 2020; et G/ADP/N/350/KOR du 22 avril 2021.

⁹² OMC, *DS504: Corée — Droits antidumping visant les valves pneumatiques en provenance du Japon*. Adresse consultée: https://www.wto.org/french/tratop_f/dispu_f/cases_f/ds504_f.htm.

⁹³ OMC, *DS553: Corée — Réexamen à l'extinction des droits antidumping appliqués aux barres en aciers inoxydables*. Adresse consultée: https://www.wto.org/french/tratop_f/dispu_f/cases_f/ds553_f.htm.

⁹⁴ OMC, *DS553: Corée — Réexamen à l'extinction des droits antidumping appliqués aux barres en aciers inoxydables*. Adresse consultée: https://www.wto.org/french/tratop_f/dispu_f/cases_f/ds553_f.htm.

3.69. La Corée n'a jamais pris de mesures compensatoires. Depuis l'examen précédent, elle a présenté régulièrement aux comités compétents de l'OMC des rapports semestriels sur les mesures antidumping et les mesures compensatoires.

3.1.6.2 Sauvegardes

Mesures générales

3.70. Des mesures de sauvegarde, y compris provisoires, peuvent être appliquées si, par suite de l'évolution imprévue des circonstances et par l'effet des engagements assumés en vertu du GATT de 1994, l'accroissement des importations cause ou menace de causer un dommage grave aux producteurs nationaux de produits similaires ou directement concurrents. Pour déterminer la nature et la durée des mesures à imposer, la KTC prend en compte les incidences sur les branches de production concernées, sur les niveaux des prix intérieurs, l'intérêt des consommateurs et les relations commerciales internationales.⁹⁵ Les mesures de sauvegarde sont appliquées pendant une durée pouvant aller jusqu'à quatre ans (200 jours pour les mesures provisoires), mais peuvent être prorogées de quatre ans, sous réserve d'un réexamen.⁹⁶ Depuis l'examen précédent, aucune mesure de sauvegarde n'a été imposée. Cependant, le 5 avril 2018, la Corée a notifié à l'OMC, au titre de l'article 12:5 de l'Accord sur les sauvegardes, qu'elle proposait de suspendre les concessions et d'autres obligations sur certaines importations en provenance des États-Unis, pour faire suite à l'imposition, par ce pays, de droits de sauvegarde sur les importations de certains gros lave-linge à usage domestique et de leurs parties.⁹⁷ En outre, le 2 avril 2019, la Corée a notifié à l'OMC, au titre du même accord, qu'elle proposait de suspendre les concessions et d'autres obligations sur certaines importations en provenance de l'Union européenne, pour faire suite à l'imposition, par l'Union, de droits de sauvegarde définitifs à l'importation de certains produits en acier.⁹⁸

Mesures sectorielles

3.71. Par rapport à son dernier examen, la Corée a eu pendant la période considérée un recours plus ciblé à la clause de sauvegarde spéciale (SGS) prévue à l'article 5 de l'Accord de l'OMC sur l'agriculture. Le pays s'est réservé, au titre de l'Accord de l'OMC sur l'agriculture, le droit d'appliquer des mesures de sauvegarde spéciales à certaines cultures et à des produits connexes (par exemple céréales, pommes de terre, ginseng et fèves de soja). La décision d'appliquer de telles mesures est prise une fois l'an par le MOEF au moyen d'un arrêté ministériel, sur la demande du MAFRA. La Corée s'est réservé le droit d'appliquer la clause de sauvegarde spéciale à 124 positions tarifaires agricoles à 10 chiffres (en 2011), mais elle ne l'a appliquée jusqu'ici qu'à un petit sous-ensemble de positions. Pour la mise en œuvre de ces dispositions, une liste tarifaire est publiée chaque année; le nombre de produits visés a augmenté depuis 2015, entre autres parce que le riz et les articles à base de riz peuvent maintenant faire l'objet de mesures fondées sur les volumes et/ou sur les prix.⁹⁹ Entre 2016

⁹⁵ Article 17 de la loi n° 6417, reproduit dans le document de l'OMC G/SG/N/1/KOR/5 du 26 octobre 2001.

⁹⁶ Article 19.5 de la loi n° 6417, reproduit dans le document de l'OMC G/SG/N/1/KOR/5 du 26 octobre 2001.

⁹⁷ La suspension devait prendre effet le 7 février 2021 si les États-Unis décidaient de proroger la période d'application de leurs mesures de sauvegarde ou après la date d'une décision de l'Organe de règlement des différends de l'OMC établissant que la mesure de sauvegarde imposée par les États-Unis était incompatible avec l'Accord de l'OMC sur les sauvegardes, la date la plus proche étant retenue. La suspension se poursuivra jusqu'à la levée de la mesure de sauvegarde maintenue par les États-Unis. Global Trade Alert, *Republic of Korea: Second Immediate Notification of Suspension of Concessions towards the United States*, 6 avril 2018. Adresse consultée: <https://www.globaltradealert.org/state-act/30786/republic-of-korea-second-immediate-notification-of-suspension-of-concessions-towards-the-united-states>. Documents de l'OMC G/L/1223 – G/SG/N/12/KOR/2 du 6 avril 2018; et G/L/1224 – G/SG/N/12/KOR/3 du 6 avril 2018.

⁹⁸ La Corée se réserve le droit d'imposer des droits additionnels dans les 30 jours à compter de la notification. Les périodes d'application du droit par la Corée et l'Union européenne doivent être de durée égale. Global Trade Alert, *Republic of Korea: Immediate Notification of Proposed Suspension of WTO Concessions towards the EU*, 2 avril 2019. Adresse consultée: <https://www.globaltradealert.org/state-act/36807/republic-of-korea-immediate-notification-of-proposed-suspension-of-wto-concessions-towards-the-eu>. Document de l'OMC G/L/1306 – G/SG/N/12/KOR/4, du 2 avril 2019.

⁹⁹ La liste tarifaire visait 22 positions à 10 chiffres pouvant bénéficier de mesures fondées sur les prix et 22 positions pouvant bénéficier de mesures fondées sur les volumes en 2012 et 2013, 18 positions à 10 chiffres pouvant bénéficier de mesures fondées sur les prix en 2014, et 38 positions à 10 chiffres pouvant bénéficier de mesures fondées sur les prix et 27 positions pouvant bénéficier de mesures fondées sur les

et 2020, uniquement les mesures de sauvegarde spéciales fondées sur les prix pour le ginseng, qui était également concerné au précédent examen, ont été appliquées; plus précisément, elles se sont appliquées pour les racines de ginseng (ginseng brut/autre) (SH 1211.20.1190) en 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020, la poudre de ginseng (ginseng rouge /autre) (SH 1211.20.2290) et les autres produits dérivés du ginseng rouge (SH 2106.90.3029) en 2018, et le ginseng cultivé en milieu naturel (SH 1211.20.1291) en 2020.¹⁰⁰

3.2 Mesures visant directement les exportations

3.2.1 Procédures et prescriptions douanières

3.72. Plus de 95% des déclarations d'exportation sont présentées par voie électronique au Service des douanes sans documents justificatifs et sont acceptées automatiquement par le système de dédouanement électronique.¹⁰¹ Le KCS se targue d'être le plus rapide au monde dans le traitement des envois, alléguant que le délai moyen de dédouanement pour les exportations est inférieur à deux minutes (moins d'une heure et demie pour le dédouanement des importations) (section 3.1.1.1).¹⁰²

3.73. Il est interdit de revendiquer indûment l'origine coréenne pour les marchandises de tierces parties. Un processus de déclaration d'exportation simplifiée pour le commerce électronique reste en place. Depuis le 14 octobre 2020, le KCS exploite un système de déclaration qui convertit le manifeste de sortie de marchandises exprès en une déclaration d'exportation simplifiée fondée sur les renseignements concernant l'expédition; il encourage l'utilisation de ce système par le biais d'activités de conseil aux entreprises et de relations publiques.¹⁰³

3.2.2 Taxes, impositions et prélèvements

3.74. La Corée n'applique pas de taxes, d'impositions ou de prélèvements à l'exportation (sections 3.1.3.5, 3.2.4.2 et 3.3.1.1.1).

3.2.3 Prohibitions et restrictions à l'exportation et licences d'exportation

3.2.3.1 Prohibitions

3.75. Pendant la période à l'examen, la liste négative des exportations interdites est restée inchangée. Conformément à la notification présentée par la Corée à l'OMC, des prohibitions à l'exportation visant 11 positions à 6 chiffres du SH sont en place pour, entre autres, protéger les droits des animaux (peaux de chien et produits dérivés, etc.); protéger la santé et la vie des personnes et des animaux ou préserver les végétaux (viande de baleine et produits dérivés, matériels de défense, stupéfiants et médicaments, etc.); et préserver les ressources naturelles (blocs de granit naturel non débités, etc.).¹⁰⁴ La Corée interdit aussi l'exportation de livres, de vidéos,

volumes en 2015 et 2016, contre 33 positions à 10 chiffres en 2008, 29 en 2009, 25 en 2010 et 23 en 2011, et ce, uniquement pour des mesures fondées sur les prix.

¹⁰⁰ Lors du précédent examen, des SGS fondées sur les volumes ont été utilisées pour la farine de céréales et d'autres grains travaillés. Documents de l'OMC G/AG/N/KOR/59 du 20 mars 2017; G/AG/N/KOR/69 du 16 octobre 2019; G/AG/N/KOR/70 du 16 octobre 2019; et G/AG/N/KOR/76 du 6 octobre 2020.

¹⁰¹ Toutes les déclarations en douane doivent être établies conformément aux lois pertinentes, à savoir la Loi douanière et la Loi sur le commerce extérieur.

¹⁰² Selon les données Doing Business de la Banque mondiale, en 2020, le délai et le coût liés au respect des procédures douanières et des prescriptions en matière de documents requis pour l'exportation de marchandises étaient respectivement de 13 heures et 185 USD, et 1 heure et 11 USD (soit moins que la moyenne de l'OCDE, sauf en ce qui concerne le respect des procédures douanières). Banque mondiale (2020), *Doing Business 2020: Comparing Business Regulation in 190 Economies - Economy Profile: Korea, Rep.* Adresse consultée: <https://www.doingbusiness.org/content/dam/doingBusiness/country/k/korea/KOR.pdf>; et EIU (2020), *Country Commerce: South Korea*, août. Adresse consultée: https://country.eiu.com/FileHandler.ashx?issue_id=1090089892&mode=pdf.

¹⁰³ Document de l'OMC WT/TPR/S/346/Rev.1 du 6 janvier 2017; OCDE (2020), *Études économiques de l'OCDE: Corée 2020*, 11 août. Adresse consultée: https://www.oecd-ilibrary.org/fr/economics/etudes-economiques-de-l-ocde-coree_19990715; et OMD, "Soutien au commerce électronique: la stratégie de la Douane coréenne", *OMD Actualités*, n° 78, octobre 2015. Adresse consultée: [soutien-au-commerce-electronique-la-strategie-de-la-douane-coreenne-omd-actualites-78-octobre-2016.pdf \(wcoomd.org\)](https://www.wcoomd.org/fr/actualites/la-strategie-de-la-douane-coreenne-2016.pdf).

¹⁰⁴ La Corée a notifié des prohibitions à l'exportation de viande de baleine et de produits dérivés, de blocs de granit naturel non débités, de peaux de chien et de produits dérivés et d'objets de plus de 50 ans et

d'enregistrements et d'autres produits similaires qui nuisent à l'ordre constitutionnel et public, à la sécurité publique et à la morale publique; de marchandises qui portent atteinte à des DPI; de marchandises contenant des informations gouvernementales confidentielles ou utilisées dans le cadre d'opérations de renseignement; et de devises, d'obligations et de titre contrefaits, falsifiés ou copiés.¹⁰⁵

3.76. En réponse aux besoins nationaux liés à la pandémie mondiale de COVID-19, la Corée a mis en place une prohibition temporaire à l'exportation (entièrement levée le 23 octobre 2020) pour les masques chirurgicaux et sanitaires, les respirateurs filtrants et les filtres obtenus par fusion-soufflage, conformément aux articles XI:2 a) et XX b) du GATT.¹⁰⁶ Cette prohibition a été initialement imposée pour la période allant du 6 mars au 31 mai 2020 afin d'éviter une grave pénurie d'équipements de protection individuelle; elle a été levée le 23 octobre 2020. Comme le volume de la production a augmenté, la prohibition a été progressivement remplacée par une prohibition applicable sauf dans des conditions définies. Le 18 juin 2020, la Corée a levé la restriction visant les producteurs de respirateurs filtrants et les personnes ayant conclu des contrats avec les producteurs à des fins d'exportation et a autorisé à exporter jusqu'à 30% de la production journalière totale de respirateurs filtrants. Cette mesure a ensuite été révisée et, à compter du 12 juillet 2020, l'exportation de respirateurs filtrants a été autorisée à condition que le volume mensuel des exportations des producteurs n'ait pas dépassé 50% du volume mensuel moyen de la production nationale de respirateurs au cours des deux mois précédents, à moins que ces produits soient destinés à des causes humanitaires approuvées par le gouvernement. De même, l'offre de masques s'étant stabilisée, les exportations de masques chirurgicaux et de masques antiprojections ont été autorisées à des conditions identiques à compter du 15 septembre 2020.¹⁰⁷

3.77. L'interdiction d'exporter des filtres obtenus par fusion-soufflage a été prorogée jusqu'au 5 août 2020. Le 6 août 2020, les producteurs et les personnes ayant conclu des contrats avec les producteurs à des fins d'exportation ont été autorisés à exporter uniquement des filtres obtenus par fusion-soufflage pour respirateurs filtrants à condition que le volume mensuel de leurs exportations n'ait pas dépassé 15% du volume mensuel moyen de la production de filtres obtenus par fusion-soufflage au cours des deux mois précédents. Un producteur qui souhaite exporter des filtres obtenus par fusion-soufflage pour respirateurs filtrants dans des quantités dépassant les quantités autorisées doit obtenir l'approbation préalable du Ministre du commerce, de l'industrie et de l'énergie, conformément à la réglementation pertinente. Les exportations de filtres obtenus par fusion-soufflage pour masques chirurgicaux et de filtres en Spunbond-Meltblown-Spunbond (SMS) ont été interdites jusqu'au 22 octobre 2020. En outre, toutes les exportations de masques chirurgicaux, sanitaires et antiprojections effectuées à des fins humanitaires ont été autorisées et pouvaient être effectuées après consultation du MOTIE et approbation du Ministère de la sécurité sanitaire des aliments et des médicaments (MFDS).¹⁰⁸

reconnus comme précieux; des prohibitions conditionnelles (prohibitions applicables sauf dans des conditions définies) s'appliquent aux stupéfiants et aux médicaments, aux matériels de défense, à certains produits chimiques et aux polluants (ces derniers sont assujettis à la fois à une prohibition conditionnelle et au régime de licences d'importation non automatiques) en vertu de la Loi sur le commerce extérieur (article XI) et de la notification des exportations et des importations. Documents de l'OMC G/MA/QR/N/KOR/2 du 31 octobre 2019 et G/MA/QR/N/KOR/3 du 13 octobre 2020.

¹⁰⁵ Securus Strategic Trade Solutions. *Export Regulations in South Korea*, quatrième trimestre de 2018. Adresse consultée: http://secustrade.com/wp-content/uploads/2018/10/SECURUS_South-Korea-Export-Regulations_2018Q4.pdf.

¹⁰⁶ Documents de l'OMC G/MA/QR/N/KOR/2/Add.2 du 22 juin 2020 et G/MA/QR/N/KOR/2/Add.3 du 20 juillet 2020.

¹⁰⁷ Documents de l'OMC G/MA/QR/N/KOR/2/Add.1 du 14 avril 2020, G/MA/QR/N/KOR/2/Add.1/Corr.1 du 22 juin 2020, G/MA/QR/N/KOR/2/Add.2 du 22 juin 2020 et G/MA/QR/N/KOR/2/Add.5 du 6 octobre 2020; EIU (2020), *Country Commerce: South Korea*, août. Adresse consultée: https://country.eiu.com/FileHandler.ashx?issue_id=1090089892&mode=pdf; Global Trade Alert, *Republic of Korea: Temporary Export Restriction on Filtering Respirators*. Adresse consultée: <https://www.globaltradealert.org/intervention/80430/export-quota/republic-of-korea-temporary-export-restriction-on-filtering-respirators>; et Global Trade Alert, *Republic of Korea: Blanket Export Ban on Surgical Face Masks*, 6 mars 2020. Adresse consultée: <https://www.globaltradealert.org/state-act/43513/republic-of-korea-blanket-export-ban-on-surgical-face-masks>.

¹⁰⁸ Document de l'OMC G/MA/QR/N/KOR/2/Add.4 du 31 août 2020.

3.2.3.2 Restrictions et licences

3.78. D'après les notifications présentées par la Corée à l'OMC en 2020, les produits à base de sable et de gravier, les espèces menacées d'extinction, les déchets et les polluants organiques persistants restent soumis à des licences non automatiques pour protéger les ressources naturelles et la vie et la santé des personnes et des animaux et préserver les végétaux.¹⁰⁹

3.79. L'approbation des institutions compétentes est requise pour l'exportation de marchandises au titre de la Directive relative à la désignation des marchandises soumises à confirmation par les douanes du respect des prescriptions en matière de dédouanement et aux méthodes de confirmation, conformément à l'article 226 de la Loi douanière, ou de marchandises soumises à un contrôle à l'exportation, conformément à l'article 19 de la Loi sur le commerce extérieur ou à d'autres lois pertinentes. Ces marchandises comprennent les graines de ginseng, les marchandises soumises au contrôle des changes et les animaux.¹¹⁰

3.80. La Corée peut périodiquement restreindre les exportations de certains produits pour garantir un approvisionnement intérieur suffisant, ce qui, là encore, aide potentiellement les activités de transformation en aval de ces produits. Pendant la période considérée, aucune restriction quantitative à l'exportation de riz ou de tout autre produit agricole n'était en vigueur, l'article 2-2 du Règlement d'application de la Loi sur la gestion des céréales et une prescription connexe en matière de notification ayant été abrogés en mars 2015. Jusqu'à cette date, le riz était le seul produit nécessitant une autorisation d'exportation (appelée "recommandation" par les autorités).

3.81. La Corée étant membre des quatre grands systèmes internationaux de contrôle à l'exportation (l'Arrangement de Wassenaar sur le contrôle des exportations d'armes classiques et de biens et technologies à double usage (Arrangement de Wassenaar), le Régime de contrôle de la technologie des missiles (MTCR), le Groupe des fournisseurs nucléaires (NSG) et le Groupe d'Australie (AG)), les exportations de matériel militaire, de produits à usage nucléaire et de produits à double usage utilisés pour assurer la paix et la sécurité internationales sont soumises à approbation. Elles incluent certains produits électroniques; certains ordinateurs et équipements connexes; les systèmes de télécommunication et de sécurité de l'information; les détecteurs et lasers; les systèmes de navigation et les systèmes avioniques; et les systèmes maritimes, aérospatiaux et de propulsion.¹¹¹ Une autorisation d'exportation délivrée par le Ministère du commerce, de l'industrie et de l'énergie est également requise pour certains produits chimiques et agents biologiques, car la Corée est membre de la Convention sur les armes chimiques et de la Convention sur les armes biologiques.¹¹²

3.82. D'après les autorités, en vue de respecter les principes fondamentaux du système international de contrôle à l'exportation et de renforcer les contrôles à l'exportation, le MOTIE a modifié le système de contrôle à l'exportation pour les produits stratégiques en révisant la Loi sur le commerce extérieur et le règlement y relatif (à savoir le Règlement sur le contrôle des exportations de produits stratégiques) en septembre 2019 et en juin 2020. Premièrement, la réglementation révisée a subdivisé les régions exportatrices de produits stratégiques des catégories A et B en catégories A-1, A-2 et B; l'objectif de cette révision était de renforcer les contrôles à l'exportation pour les pays avec lesquels il existe des difficultés de coordination internationale (par exemple, les

¹⁰⁹ Les exportations de produits à base de sable et de gravier requièrent l'autorisation de l'Association coréenne des producteurs de granulats. Seuls sont admis à l'exportation le sable et le gravier qui sont des sous-produits de la transformation de minerais bruts. Les autorités ont indiqué qu'aucun contingent d'exportation n'avait été appliqué pour ces produits pendant la période considérée. Documents de l'OMC G/MA/QR/N/KOR/2 du 31 octobre 2019 et G/MA/QR/N/KOR/3 du 13 octobre 2020.

¹¹⁰ KCS, *Export Declaration Guideline*. Adresse consultée: <https://www.customs.go.kr/english/cm/cntnts/cntntsView.do?mi=8056&cntntsId=2732>.

¹¹¹ Les lois et réglementations relatives aux exportations incluent les textes suivants: Avis public sur le commerce des produits et technologies stratégiques; Loi sur la gestion de la sécurité des armes à feu, des armes blanches, des explosifs, etc.; Loi sur le programme d'achat pour la défense; Loi portant interdiction des armes chimiques et biologiques; Loi sur le contrôle des produits chimiques; Loi sur le contrôle des stupéfiants; Loi sur la protection des végétaux; et Loi sur la protection et la gestion de la faune et de la flore sauvages. Securus Strategic Trade Solutions, *Export Regulation in South Korea*, quatrième trimestre de 2018. Adresse consultée: http://securustrade.com/wp-content/uploads/2018/10/SECURUS_South-Korea-Export-Regulations_2018Q4.pdf.

¹¹² Loi sur le contrôle de la fabrication, de l'exportation et de l'importation, etc. de produits chimiques et d'agents chimiques spécifiques aux fins de l'interdiction des armes chimiques et biologiques, article 11. Centre coréen d'information sur la législation. Adresse consultée: <https://www.law.go.kr/LSW/eng/engLsSc.do?menuId=2#liBgcolor0>.

pays exploitant des systèmes contraires aux principes fondamentaux des systèmes internationaux de contrôle à l'exportation). S'agissant des documents que les exportateurs doivent présenter lorsqu'ils demandent une autorisation d'exportation, trois types de documents sont requis pour les économies de la catégorie A-1, cinq pour celles de la catégorie A-2 et sept pour celles de la catégorie B. En outre, le délai nécessaire au traitement d'une autorisation d'exportation individuelle est de 5 jours ou moins pour les économies de la catégorie A-1 et de 15 jours ou moins pour celles des catégories A-2 et B. Deuxièmement, les modifications ont permis de clarifier certaines questions concernant les contrôles généraux. Troisièmement, en vue d'améliorer la qualité de l'autoclassification (exactitude, etc.), l'achèvement de cours de formation préalables est devenu obligatoire lorsqu'une entité procède à une autoclassification. Les autorités indiquent que, comme les autres grands pays ayant un système de contrôle à l'exportation, la Corée classe les pays par région d'exportation et établit une distinction entre la période considérée, les renseignements nécessaires, les documents requis, etc. Dans ce contexte, après la révision de septembre 2019, les catégories nationales sont devenues plus diversifiées et les pays ont été reclassés. La Corée procède à des examens stricts pour tous les pays, mais la période considérée et les documents requis diffèrent selon la catégorie dans laquelle le pays est classé. Les entreprises visées par ces modifications récentes de la réglementation ne sont pas prédéterminées; les autorités ont communiqué à l'avance des renseignements et des lignes directrices sur ces modifications aux entreprises exportatrices de produits stratégiques afin que ces dernières puissent exercer leurs activités sans heurts et sans difficultés inutiles. Lors du précédent examen, les modifications qui avaient été apportées à la réglementation incluaient, entre autres, la révision de la définition de l'admissibilité au bénéfice d'une licence d'exportation; l'ajout d'exceptions à la prescription en matière de licences d'exportation; l'exonération de la prescription en matière de licences d'exportation pour le transfert de technologies stratégiques aux employés et aux cadres expatriés ayant un contrat de travail avec une entité coréenne; et la révision de la liste des technologies nationales de base dont l'exportation est contrôlée au titre de la Loi sur la prévention des fuites et sur la protection des technologies industrielles. En 2015, 47 catégories de technologie au total figuraient sur la liste; aucune donnée récente n'a été communiquée par les autorités.

3.2.4 Soutien et promotion des exportations

3.2.4.1 Subventions

3.83. La Corée n'a pas souscrit d'engagements en matière de subventions à l'exportation; pendant la période considérée, elle a continué d'accorder des subventions de ce genre aux pays en développement pour certains produits agricoles conformément à l'article 9:4 de l'Accord de l'OMC sur l'agriculture.¹¹³ Malgré l'intention qu'elles avaient exprimée au moment du précédent examen, les autorités ont notifié au Comité de l'agriculture des données en suspens concernant les subventions à l'exportation (2009-2013) en 2017 au lieu de 2016, ainsi que des données relativement récentes concernant ces subventions (2014-2017) en 2019.¹¹⁴ Au total, ces subventions représentaient 32,92 milliards de KRW (2015), 36,72 milliards de KRW (2016), 39,6 milliards de KRW (2017), 26,52 milliards de KRW (2018) et 34,41 milliards de KRW (2019) et couvraient toujours les fruits, les fleurs, les légumes, le kimchi, le ginseng, le bétail, les céréales et les aliments transformés, et les alcools traditionnels. Les subventions en question ont été utilisées pour réduire les coûts de commercialisation/de logistique des exportateurs, conformément à la Loi-cadre sur l'agriculture, les collectivités rurales et l'industrie alimentaire (article 59), et sont exemptées des engagements de réduction pris dans le cadre de l'OMC. L'allègement de l'impôt sur les bénéfices des sociétés accordé aux industries situées dans les zones franches axées sur l'exportation a été supprimé en 2019 (sections 2.6.3.1 et 3.3.1.2.2.2); néanmoins, les entreprises

¹¹³ La Corée estime que, conformément à la Déclaration ministérielle de Hong Kong[, Chine] de 2005, qui dispose que les "pays en développement Membres continueront de bénéficier des dispositions de l'article 9:4 de l'Accord sur l'agriculture pendant cinq ans à compter de la date butoir pour l'élimination de toutes les formes de subventions à l'exportation" (c'est-à-dire 2016), et à la Déclaration ministérielle de Nairobi de 2015, qui dispose que les pays en développement Membres "continueront de bénéficier des dispositions de l'article 9:4 de l'Accord sur l'agriculture pendant cinq ans à compter de la date butoir pour l'élimination de toutes les formes de subventions à l'exportation" (c'est-à-dire 2018), elle aurait le droit de maintenir les subventions à l'exportation couvrant les coûts de commercialisation et de transport pour les exportations de produits agricoles énumérées aux paragraphes 9:1 d) et 9:1 e) de l'Accord jusqu'en 2023.

¹¹⁴ Documents de l'OMC G/AG/N/KOR/58 du 6 janvier 2017, G/AG/N/KOR/65 du 4 juillet 2019, G/AG/N/KOR/66 du 4 juillet 2019, G/AG/N/KOR/67 du 4 juillet 2019, G/AG/N/KOR/68 du 4 juillet 2019, G/AG/N/KOR/78 du 9 avril 2021 et G/AG/N/KOR/79 du 9 avril 2021.

ayant demandé cet allègement le 31 décembre 2018 au plus tard pourront quand même en bénéficier.

3.2.4.2 Avantages tarifaires et fiscaux

3.84. Les matières premières utilisées dans les produits exportés sont exemptées de droits de douane (section 3.1.3.5) et un système de ristourne de droits prévoit des remboursements. Le KCS administre un système de ristourne sur Internet qui permet de remplir en ligne les demandes de remboursement; un système de transfert de fonds électronique en temps réel permet à la Banque de Corée de rembourser les exportateurs par voie électronique. Au total, les remboursements se sont élevés à 2,2 milliards d'USD en 2020, soit environ 24% des recettes tarifaires (contre 3,4 milliards d'USD en 2015, soit 29% des recettes tarifaires).

3.2.4.3 Promotion et commercialisation

3.85. Les exportateurs coréens continuent de bénéficier des activités de promotion de l'Agence coréenne de promotion du commerce et de l'investissement (KOTRA). Avec 127 centres d'affaires coréens (126 en 2016) dans plus de 84 pays, la KOTRA offre un service de "rapprochement d'entreprises" qui met en contact les importateurs étrangers et les entreprises coréennes.¹¹⁵ Elle organise également des missions et des expositions commerciales en Corée et à l'étranger ou prête son concours pour ces manifestations, et fournit aux PME des renseignements liés à l'exportation et des services de conseil. Pendant la période considérée, pour répondre aux difficultés internes et externes nécessitant de nouvelles innovations, ses ressources étaient axées sur le plein soutien aux PME pour explorer les possibilités de marché à l'étranger, la création d'emplois à l'échelle mondiale, la diversification des produits et marchés d'exportation, et l'identification de nouvelles possibilités d'expansion à l'étranger.¹¹⁶ L'outil buyKOREA (www.buyKOREA.org), exploité par la KOTRA, est un puissant pôle mondial interentreprises qui met en relation les acheteurs internationaux et les fournisseurs coréens; il permet aux acheteurs étrangers d'envoyer des demandes de renseignements et d'effectuer des achats en ligne avec une carte de crédit (KOPS) ou via PayPal pour plus de 270 000 produits coréens.

3.86. Le Service des marchés publics (PPS) (section 3.3.6.3) a continué d'exploiter et de gérer le Global Korea Market, l'outil en ligne de promotion des exportations mis en place le 31 décembre 2015 au moyen duquel les produits liés aux marchés publics offerts par les entreprises coréennes ayant une excellente réputation en ce qui concerne les marchés publics nationaux (Government Performance Assured Companies (G-PASS)) peuvent aussi être vendus à des entreprises étrangères. Les entreprises G-PASS peuvent participer aux activités organisées par le PPS, comme les expositions à l'étranger et les conférences sur les marchés publics, et bénéficier de services de promotion en ligne et de renseignements sur les marchés publics étrangers pendant une période de cinq ans (prorogée après réexamen). En 2020, 832 entreprises nationales (261 en 2015) bénéficiaient de ce projet.

3.2.5 Financement, assurance et garanties à l'exportation

3.87. La Banque coréenne d'export-import (EXIM Bank), qui appartient à l'État (section 3.3.5) et qui s'est vu attribuer des notes élevées par les agences de notation internationales, offre des crédits à l'exportation et des garanties financières pour soutenir les entreprises coréennes dans la conduite de leurs activités commerciales à l'étranger.¹¹⁷ Des garanties liées à des projets sont également fournies aux acheteurs étrangers pour les cas où les exportateurs n'honoreraient pas leurs engagements contractuels. La solvabilité de la Banque est garantie par l'État, qui couvre toute perte nette excédant les réserves; entre 2016 et 2020, l'EXIM Bank a accumulé 12 450 milliards de KRW de capital libéré, le financement public total s'étant élevé à 1 900 milliards de KRW, et a été rentable, sauf en 2016 où elle a enregistré une perte de 1 470 milliards de KRW. Les prêts directs aux acheteurs étrangers et les prêts à l'exportation aux entreprises coréennes, ses principales activités, couvrent essentiellement les biens d'équipement, tels que les installations industrielles, les machines et les navires. Des prêts à l'exportation allant jusqu'à 100% de la valeur des contrats (moins les

¹¹⁵ KOTRA. Adresse consultée: <https://www.kotra.or.kr/foreign/main/KHEMUI010M.html>.

¹¹⁶ KOTRA, *CEO's Message*. Adresse consultée: <https://www.kotra.or.kr/foreign/kotra/KHENKT010M.html>.

¹¹⁷ Banque coréenne d'export-import. Adresse consultée: <https://www.koreaexim.go.kr/site/main/index002>.

versements au comptant exigés le cas échéant) sont offerts à condition que le "ratio minimal de recettes en devises" ne soit pas inférieur à 25%. Les crédits à l'exportation sont assujettis au taux d'intérêt commercial de référence (TICR) minimal et à d'autres conditions. L'aide accordée par l'EXIM Bank pour l'exportation de navires est conforme aux dispositions de l'Accord sectoriel de l'OCDE sur les crédits à l'exportation pour les navires.¹¹⁸

3.88. Globalement, les décaissements concernant les prêts liés aux exportations impliquant des prêts de promotion des exportations et des outils pour la croissance, les projets et la facilitation ont enregistré une hausse de 18,5%, passant de 35 700 milliards de KRW (30,8 milliards d'USD) en 2016, à 29 100 milliards de KRW (25,0 milliards d'USD) en 2019.¹¹⁹ En 2019, le secteur de la construction navale représentait la majeure partie des produits bénéficiant d'un soutien, avec 5 400 milliards de KRW (4,6 milliards d'USD, soit 16,4%), devant celui de la construction d'usines et celui des produits pétrochimiques, avec 3 600 milliards de KRW (3,1 milliards d'USD, soit 12,4%) et 4 100 milliards de KRW (3,6 milliards d'USD, soit 14,2%), respectivement. Au titre du mécanisme de crédit interbancaire mis à la disposition des banques étrangères solvables sous la forme d'une ligne de crédit qu'elles peuvent utiliser pour accorder des prêts à leurs clients locaux important des marchandises coréennes, le montant décaissé est passé de 1 697 millions d'USD en 2016 à 1 943 millions d'USD en 2019, tandis que le montant décaissé en 2020 était légèrement inférieur, soit 1 915 millions d'USD. À la fin de 2019, le montant total des lignes de crédit accordées dans le cadre du mécanisme de crédit interbancaire avait atteint 7 620 millions d'USD pour 28 banques dans 11 pays, contre 8 519 millions d'USD pour 39 banques dans 18 pays en 2016. En 2020, malgré les difficultés causées par la pandémie de COVID-19, de nouvelles lignes de crédit ont été mises à la disposition de 14 banques dans 10 pays, pour un montant total de 2 700 millions d'USD; ainsi, à la fin de 2020, le montant total des lignes de crédit établies s'élevait à 8 040 millions d'USD pour 34 banques dans 14 pays. Pour renforcer la compétitivité des PME, l'EXIM Bank a continué d'accroître son soutien, qui est principalement fourni sous la forme de prêts globaux à l'exportation destinés aux PME et au financement du commerce. En 2019, le montant total des prêts accordés aux PME s'élevait à 25 800 milliards de KRW (22,1 milliards d'USD), ce qui représentait 50,1% de l'ensemble des prêts accordés par l'EXIM Bank, contre 22 200 milliards de KRW (19,1 milliards d'USD) ou 39,1% en 2016, tandis que le montant total des crédits, y compris les prêts et les garanties, accordés aux PME, soit 26 800 milliards de KRW, représentait 44,7% de l'ensemble des crédits accordés par l'EXIM Bank, contre 23 700 milliards de KRW ou 34,3% en 2016.

3.89. La Société coréenne d'assurance du commerce (K-SURE, anciennement KEIC), qui relève du MOTIE, continue d'offrir une assurance-crédit à l'exportation contre les risques de non-paiement (Loi de 1968 sur les assurances des échanges) et, pendant la période à l'examen, l'accent a été mis sur le soutien aux PME (voir plus bas).¹²⁰ K-SURE encourage les exportations en assurant les risques qui ne sont pas pris en charge par les compagnies privées et, d'après les autorités, cherche à promouvoir l'application de règles uniformes à tous en ce qui concerne le soutien public afin d'encourager la concurrence entre les exportateurs sur la base de la qualité et des prix des biens et services exportés. K-SURE offre une assurance à l'exportation contre les pertes dues aux risques politiques et commerciaux et des polices d'assurance couvrant le chiffre d'affaires global à 50% du prix des polices spécifiques. Elle continue d'offrir 13 types d'assurance à l'exportation et 2 types de garanties, la plupart des garanties prenant toujours la forme d'une assurance à court terme. La couverture maximale pour l'assurance à l'exportation à moyen et long termes est, en principe, de 85% de la valeur du contrat d'exportation, conformément aux Lignes directrices de l'OCDE pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public. Pendant la période à l'examen, K-SURE a, entre autres, introduit une police d'assurance offrant un filet de sécurité pour les exportations (2016), l'assurance "Power Plus+" (2017), ainsi qu'une garantie de crédit à l'exportation contractuelle (avant expédition) et une garantie de crédit à l'exportation (négociation) (2019);

¹¹⁸ La Corée a intégralement mis en œuvre l'Accord de l'OCDE depuis le 31 mars 2002, date à laquelle les arrangements transitoires ont expiré. Les délais de remboursement maximaux restent les suivants: 12 ans pour les navires et les centrales non nucléaires, 18 ans pour les centrales nucléaires, et de 8,5 à 10 ans pour les autres produits, conformément à l'Accord de l'OCDE.

¹¹⁹ Banque coréenne d'export-import (2017), *Annual Report 2016 - Adding Value for Shaping the Future*. Adresse consultée: <https://www.koreaexim.go.kr/site/program/board/basicboard/list?boardtypeid=82&phototype=list&menuid=002001006004>; et Banque coréenne d'export-import (2020), *Annual Report 2019 - We Finance Global Korea*. Adresse consultée: <https://www.koreaexim.go.kr/site/program/board/basicboard/list?boardtypeid=82&phototype=list&menuid=002001006004>.

¹²⁰ K-SURE. Adresse consultée: <https://www.ksure.or.kr/en/index.do>.

ouvert de nouveaux bureaux de représentation (à Mexico et à Dubaï (2016), à Chengdu (2018) et à Hanoï (2019)); soutenu les PME à hauteur de 47 900 milliards de KRW (2017) et 52 000 milliards de KRW (2018); ouvert un centre de consultation pour un commerce sûr afin de soutenir les exportations des PME (2018); et ouvert son propre centre de recherche en ligne offrant des renseignements sur les entreprises, les branches de production et les pays étrangers (2018).¹²¹ En réponse à la baisse attendue des exportations en 2020 du fait de la pandémie de COVID-19, K-SURE s'est concentrée sur le renforcement du soutien à la pénétration de nouveaux marchés et aux industries innovantes, sur le renforcement de la compétitivité des PME, sur la mise en œuvre d'une infrastructure de technologies financières et sur l'amélioration de la satisfaction des clients. Le montant des garanties offertes par K-SURE (aux entreprises) est tombé à 144 800 milliards de KRW pour ensuite remonter progressivement à 155 800 milliards de KRW en 2019, sans toutefois revenir à son niveau de 2014; la part du soutien aux PME dans ce montant a régulièrement augmenté, passant de 28,3% en 2016 à 36,1% en 2019. Les exportations assurées par K-SURE ont représenté 21,7% (22% en 2016) des exportations totales et 91% (88% en 2016) de l'assurance à court terme visée.

3.3 Mesures visant la production et le commerce

3.3.1 Mesures d'incitation

3.3.1.1 Fiscalité¹²²

3.90. Le total des rentrées fiscales nationales, en pourcentage du PIB, a augmenté et demeure relativement faible (15,3% en 2019, tableau 1.1). La part des impôts indirects a été progressivement ramenée à 33% des recettes fiscales de la Corée (tableau 3.3) du fait d'une augmentation des recettes fiscales directes découlant du relèvement des niveaux des impôts sur le revenu. Les impôts sur le revenu (depuis 2015) et sur les sociétés (depuis 2018) sont devenus les principales sources de recettes fiscales, suivis par la TVA, qui reste le principal élément de fiscalité indirecte, devant la taxe de transport (énergie-environnement). Avec la baisse du volume d'importation et le champ plus étendu des droits de douane préférentiels, la part des droits de douane a considérablement baissé, atteignant seulement 2,4% des recettes fiscales totales en 2020 (tableau 3.3). Le régime fiscal en général, et les dispositions applicables au commerce en particulier, demeurent complexes en raison des superpositions de taxes (imposition en cascade) et des diverses surtaxes. Comme l'avaient indiqué les autorités au moment de l'examen précédent, le régime fiscal coréen respecte les normes internationalement reconnues en matière d'échange de renseignements à des fins fiscales établies par l'OCDE.¹²³

3.3.1.1.1 Impôts indirects

3.91. La structure relativement complexe de la fiscalité indirecte coréenne reste inchangée. Elle comprend une TVA à l'assiette très large, des taxes individuelles à la consommation (droits d'accise spéciaux), et d'autres taxes sur les alcools, les opérations immobilières (droit de timbre) et les opérations sur valeurs mobilières. Il existe aussi une taxe de transport (énergie environnement), une taxe pour l'éducation et une taxe spéciale pour le développement rural. Les exportations sont généralement exemptées de taxes indirectes. Les exportations sont assujetties à un taux de TVA nul.

Tableau 3.3 Structure des recettes des impôts directs et indirects

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes fiscales totales (milliards d'USD)	180,2	184,4	195,1	192,6	209,1	234,7	266,8	251,7	242,0
	(% du total)								
Fiscalité directe	47,1	47,5	49,0	50,9	51,9	53,2	55,5	55,9	53,5
Impôt sur le revenu	22,5	23,7	25,9	27,9	28,2	28,3	28,8	28,5	31,3
Impôt sur les sociétés	22,6	21,7	20,8	20,7	21,5	22,3	24,2	24,6	18,7

¹²¹ Société coréenne d'assurance du commerce (2020), *Annual Report 2019 - Turning Challenges into Opportunities*. Adresse consultée: <https://www.ksure.or.kr/en/company/annualRptListInq.do>.

¹²² Pour de plus amples renseignements sur les impositions, veuillez consulter le document du Ministère de l'économie et des finances (MOEF) (2020) "Korean Taxation 2020". Adresse consultée: <https://english.moef.go.kr/sh/searchList.do?range=anywhere&searchTerm=taxation>.

¹²³ Document de l'OMC WT/TPR/S/346/Rev.1 du 6 janvier 2017.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Impôt sur les successions	2,0	2,1	2,3	2,3	2,2	2,6	2,5	2,8	3,5
Fiscalité indirecte	43,1	43,7	42,6	40,5	40,1	39,2	36,7	36,3	33,0
Taxe sur la valeur ajoutée	27,4	27,7	27,8	24,9	25,5	25,3	23,8	24,1	21,8
Taxe de transport	6,8	6,6	6,5	6,5	6,3	5,9	5,2	5	4,7
Droits de douane	4,8	5,2	4,2	3,9	3,3	3,2	3,0	2,7	2,4
Taxe individuelle à la consommation	2,6	2,7	2,7	3,7	3,7	3,7	3,6	3,3	3,1
Taxe sur les alcools	1,5	1,5	1,4	1,5	1,3	1,1	1,1	1,2	1,0
Autres ^a	9,8	8,8	8,4	8,6	8,0	7,6	7,8	7,8	13,5

a Données non ventilées sur les recettes.

Source: Données communiquées par les autorités.

3.92. La TVA s'applique aux marchandises et aux services à un taux de 10%, ce qui est inférieur à la moyenne de 19,3% de la norme OCDE pour la TVA/la taxe générale sur les marchandises et les services enregistrée au 1^{er} janvier 2019.¹²⁴ Les ventes de services numériques dans des magasins d'applications en ligne étrangers relevant du marché libre et de services financiers non traditionnels incluant les services de conseil en investissement, les services d'assurance et les services actuariels de fonds de pension, les activités fiduciaires en matière de propriété immobilière et les investissements immobiliers et les actifs non financiers sont également soumis à la TVA. En sont exemptés, entre autres, les aliments non transformés, les produits agricoles, les produits de l'élevage, les produits de la mer et les produits forestiers produits en Corée mais non utilisés à des fins alimentaires; l'antracite (voir ci-après); l'eau canalisée; certains services de transport de passagers; les services sociaux; les livres; les services d'éducation; et les services financiers et d'assurance. La TVA est perçue en sus des autres taxes, y compris les droits d'importation, le cas échéant.¹²⁵

3.93. La taxe individuelle à la consommation (droit d'accise spécial) continue de s'appliquer à une grande variété de biens. Son taux varie de 5% sur les voitures de plus de 1 000 cm³ et les motocycles d'une cylindrée supérieure à 125 cm³ à 20% (par exemple sur les produits de luxe tels que les sacs (à partir de 2014)). Le recours temporaire à des taux flexibles (voir ci-dessous) pour stimuler ou freiner la consommation de certains produits permet une gestion efficiente de l'économie lorsqu'il convient de procéder à un ajustement en raison du cycle économique, de stabiliser les prix, de planifier la relance budgétaire, etc. Les voitures hybrides (de 2009 à 2021) et les voitures électriques (de 2012 à 2022) demeurent exemptées de la taxe individuelle à la consommation (à concurrence de 1 million et de 3 millions de KRW, respectivement). En principe, la taxe individuelle à la consommation, sous la forme de taux spécifiques, s'applique également aux cigarettes, aux produits pétroliers autres que l'essence et le gazole, qui sont soumis à la taxe de transport (énergie-environnement) (voir ci-dessous), jusqu'à la fin de 2021.¹²⁶ L'antracite, qui est produit dans le pays (section 4.3), n'est pas soumis à cette dernière taxe. Des exonérations conditionnelles s'appliquent, entre autres choses, au pétrole et à ses produits utilisés pour les aéronefs, les bateaux de pêche hauturière ou les navires pour la navigation internationale; à usage médical; utilisés dans la fabrication de produits médicaux; utilisés pour les engrais, les produits chimiques agricoles ou les matières premières destinées à la pétrochimie; et utilisés pour certains véhicules automobiles (par

¹²⁴ OCDE (2020), *Consumption Tax Trends – Korea*. Adresse consultée: <https://www.oecd.org/tax/consumption/consumption-tax-trends-korea.pdf>.

¹²⁵ L'assiette de la TVA pour les importations est le prix c.a.f. majoré des droits de douane et autres taxes, le cas échéant.

¹²⁶ En 2020, les taux étaient les suivants: pour le kérosène, 90 KRW par litre (taux de 63 KRW par litre en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2014); pour le mazout lourd, 17 KRW par litre; pour le gaz propane à usage domestique et commercial, 20 KRW par kg (taux de 14 KRW par kg en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2014); pour le gaz butane, 275 KRW par kg (taux flexible de 275 KRW par kg); pour le gaz naturel (y compris sous forme liquéfiée), 12 KRW par kg, pour le gaz naturel autre que celui destiné à la production d'électricité, 60 KRW par kg (taux flexible de 42 KRW par kg) et pour le gaz naturel destiné aux fournisseurs d'énergie intégrée, aux fournisseurs d'énergie nouvelle et renouvelable et aux personnes établissant des installations électriques à usage privé, 8,4 KRW par kg; pour le charbon bitumeux destiné à la production d'électricité (en vigueur depuis février 2018), 49 KRW par kg pour un pouvoir calorifique net supérieur à 5 500 kcal par kg, 46 KRW par kg pour un pouvoir calorifique net compris entre 5 000 kcal par kg et 5 500 kcal par kg, et 43 KRW par kg pour un pouvoir calorifique net inférieur à 5 000 kcal par kg; et pour une unité de 20 cigarettes, 594 KRW. MOEF (2020), *Korean Taxation 2020*. Adresse consultée: <https://english.moef.go.kr/sh/searchList.do?range=anywhere&searchTerm=taxation>.

exemple les véhicules destinés aux personnes handicapées, utilisés exclusivement pour le transport de patients ou pour la location). Afin d'atténuer l'incidence négative de la pandémie, la taxe individuelle à la consommation sur les véhicules automobiles a été réduite de 70% entre mars et juin 2020 sans prorogation; un taux flexible de 3,5% (jusqu'à concurrence de 1 million de KRW) a néanmoins été appliqué entre juillet 2020 et juin 2021.¹²⁷

3.94. La Loi sur la taxe de transport (énergie-environnement) a été modifiée en dernier lieu le 1^{er} janvier 2019. Au titre de cette quatrième prorogation de trois ans de la clause d'extinction coréenne, la taxe de transport (énergie-environnement) continue d'être perçue sur l'essence (475 KRW par litre) et le gazole (340 KRW par litre) jusqu'à la fin de 2021 (à la place de la taxe individuelle à la consommation); ses taux restent inchangés. Depuis 2021, le système des taux flexibles de la taxe de transport (énergie-environnement) instauré le 21 mai 2009 continue de s'appliquer à l'essence et au gazole à l'intérieur d'une fourchette de 30% des taux de taxation légaux, soit, respectivement, 529 KRW par litre et 375 KRW par litre. Des exonérations conditionnelles à la taxe individuelle à la consommation s'appliquent à l'essence et au gazole destinés à certains usages.

3.95. La taxe sur les alcools, qui s'applique aux boissons alcooliques, a été légèrement modifiée. En 2021, ses taux étaient les suivants: spiritueux, 57 000 KRW par hl (un montant de 600 KRW est ajouté pour chaque tranche de 1% dépassant 95% de teneur en alcool); bière, 830 300 KRW par hl jusqu'en février 2021 et 834 400 KRW par hl à partir de mars 2021 et takju, 41 700 KRW par hl jusqu'en février 2021 et 41 900 KRW par hl à partir de mars 2021; liqueurs: 30% pour le yakju, le cheongju et les vins de fruits; et 72% pour le soju, le whisky, le brandy et autres liqueurs. Les taux d'imposition liés à l'inflation pour le takju et la bière de brasseries destinés à la vente ou déclarés à l'importation après le 1^{er} mars 2021 sont déterminés par application d'une formule spécifique.¹²⁸

3.96. La taxe sur les opérations sur valeurs mobilières continue d'être perçue sur les transferts d'actions d'entités commerciales. Le taux standard a été légèrement réduit (0,45% en 2020, 0,43% pour la période 2021-2022 et 0,35% à partir de 2023) et s'applique à la valeur des titres transférés.¹²⁹ Jusqu'en 2020, les taux d'imposition temporaires de 0,1% pour les titres cotés sur le marché des valeurs mobilières, 0,25% pour les titres cotés sur le marché KOSDAQ, 0,1% pour les titres cotés sur le marché KONEX (Korea New Exchange) et 0,25% pour les titres cotés sur le marché KOTC peuvent être appliqués si cela est jugé nécessaire pour dynamiser le marché des capitaux. Entre 2021 et 2022, ces taux d'imposition temporaires seront de 0,08% pour les titres cotés sur le marché des valeurs mobilières, de 0,23% pour les titres cotés sur le marché KOSDAQ, de 0,1% pour les titres cotés sur le marché KONEX, et de 0,23% pour les titres cotés sur le marché KOTC, et ils seront encore réduits à partir de 2023.

3.97. La taxe pour l'éducation est perçue sur les services de banque et d'assurance et sur toutes les marchandises assujetties à la taxe individuelle à la consommation, à la taxe de transport et à la taxe sur les alcools (sauf pour les spiritueux, le Takju et le Yakju); les taux d'imposition demeurent les suivants: 0,5% des recettes brutes pour les services de banque et d'assurance (incluant les commissions, les intérêts, les dividendes et les primes d'assurance); 30% de la taxe individuelle à la consommation (15% pour le kérosène, l'huile lourde, le butane ou le GPL et le nonane plus (C9+)); 15% de la taxe de transport; et 10% de la taxe sur les alcools (30% pour les bières, l'alcool distillé et autres alcools taxés à plus de 70%).

3.98. La taxe spéciale pour le développement rural, qui est une surtaxe perçue sur le montant du revenu exempté de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur le revenu, sur la valeur des allègements de droits de douane et sur le montant de la taxe individuelle à la consommation et de la taxe sur les opérations sur valeurs mobilières, reste inchangée.¹³⁰ Elle continue d'être perçue aux taux suivants: 0,15% pour le montant des valeurs mobilières transférées (uniquement les titres cotés sur le marché des valeurs mobilières), 10% ou 30% (terrains de golf) pour la taxe individuelle à la consommation,

¹²⁷ EIU (2020), *Country Commerce: South Korea*, août. Adresse consultée: https://country.eiu.com/FileHandler.ashx?issue_id=1090089892&mode=pdf.

¹²⁸ La formule pour établir ces taux est la suivante: taux de base au 31 décembre de l'année précédente \times (1 + taux d'augmentation des prix à la consommation de l'année précédente annoncé par le Commissaire aux statistiques de la Corée).

¹²⁹ EY, *Korea Announces 2020 Tax Reform Proposals*, 4 août 2020. Adresse consultée: https://www.ey.com/en_gl/tax-alerts/korea-announces-2020-tax-reform-proposals.

¹³⁰ Les exemptions prévues par la Loi sur le contrôle des régimes fiscaux spéciaux, la Loi sur les impôts locaux et la Loi douanière sont incluses. Les exemptions prévues par la Loi sur l'impôt sur les sociétés, la Loi sur l'impôt sur le revenu et la Loi sur la promotion des investissements étrangers sont exclues.

et 20% pour les exemptions des impôts sur les sociétés et sur le revenu ainsi que des droits de douane. L'imposition de cette taxe a été prorogée d'une troisième période de 10 ans le 1^{er} juillet 2014 et devrait prendre fin le 30 juin 2024.

3.99. La Corée impose des taxes environnementales sur les déchets pour certains produits qui renferment des substances nocives et sont difficiles à recycler (Loi sur la promotion de l'utilisation économe et du recyclage des ressources). Ces taxes sont destinées à faire supporter au fabricant le coût du traitement des déchets. Elles s'appliquent de la même manière aux produits importés et aux produits d'origine nationale.¹³¹

Taxes locales

3.100. Durant la période à l'examen, les 11 taxes locales coréennes sont demeurées inchangées. Une taxe à l'achat et une taxe immobilière appliquées aux biens immobiliers, aux véhicules automobiles, aux équipements lourds et aux bateaux sont restées en vigueur. Une taxe sur l'enregistrement et les licences continue d'être perçue sur les biens fonciers et les véhicules automobiles, les bateaux, les aéronefs et les machines de chantier, ainsi que sur certains enregistrements commerciaux et éléments d'actif incorporels tels que les transferts de droits d'exploitation minière, de pêche et de propriété intellectuelle. Une taxe automobile reste en vigueur pour les voitures de tourisme (en fonction de la cylindrée), les autobus et les camions (en fonction de la capacité de transport). Une taxe sur la consommation du tabac est perçue à divers taux spécifiques. Les autres taxes de ce type comprennent les impôts locaux sur l'éducation, le revenu et la consommation.

3.3.1.1.2 Fiscalité directe

3.101. L'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés sont devenus les première et deuxième plus importantes sources de recettes (tableau 3.3). Les taux progressifs de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et la base d'imposition ont été partiellement révisés en 2018. En mai 2021, la base d'imposition comportait huit tranches d'imposition (contre six auparavant) et les taux allaient de 6% (pour un revenu inférieur ou égal à 12 millions de KRW) à 384,6 millions de KRW, plus 45% sur les revenus excédant 1 milliard de KRW (pour un revenu supérieur à 1 milliard de KRW). Les nouvelles tranches d'imposition visaient à améliorer la redistribution des revenus, à réduire les inégalités et à faciliter la reprise économique après la pandémie de COVID-19.¹³² Afin d'atténuer l'impact négatif de la pandémie de COVID-19 sur les personnes physiques, entre avril et la fin de juillet 2020, les contribuables ont été autorisés à déduire de leur revenu imposable jusqu'à 80% des dépenses réalisées par carte de crédit, en espèces ou par carte de débit ou des dépenses sur les marchés traditionnels ou dans les transports publics; entre juillet et la fin de 2020, la déduction a été ramenée à un maximum de 15% pour les cartes de crédit, 30% pour les espèces et cartes de débit et à 40% pour les dépenses sur les marchés traditionnels ou dans les transports publics.¹³³ Les travailleurs étrangers peuvent bénéficier d'un taux d'imposition forfaitaire de 19% (auquel s'ajoute une surtaxe de 1,9%). Les étrangers qui ont commencé à travailler entre 2017 et 2021 peuvent choisir d'utiliser le taux forfaitaire pour leurs premières cinq années consécutives dans le pays.¹³⁴ À l'heure actuelle, il n'est pas prévu d'appliquer le taux forfaitaire aux travailleurs étrangers arrivant après 2021, mais cette mesure pourrait être prorogée dans les années à venir. Les étrangers, à l'exception des ingénieurs étrangers, qui se

¹³¹ Au moment de l'examen précédent, elles étaient fixées, par exemple, à 24,9 KRW par contenant en plastique pour insecticides ou à 30,7 KRW si le contenant dépasse 500 ml, et à 75 ou 150 KRW par kg de matière plastique ou de résine synthétique utilisée pour les produits d'origine nationale.

¹³² L'imposition des revenus plus élevés (c'est-à-dire supérieurs à 12 millions de KRW) consiste en un montant fixe (en fonction du barème des revenus) additionné d'un pourcentage sur le montant excédant la valeur la plus basse de la base d'imposition; les différents pourcentages sont 6%, 15%, 24%, 35%, 38%, 40% et 42%; de plus, une surtaxe appliquée aux résidents est aussi perçue à un taux de 10% sur les montants de l'impôt exigibles, ce qui relève ces taux à 6,60%, 16,5%, 26,4%, 38,5%, 41,8%, 44% et 46,2%, respectivement. Au moment de l'examen précédent, en 2016, les taux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques allaient jusqu'à 38%, avec un montant fixe supplémentaire de 37,6 millions de KRW (pour les revenus supérieurs à 150 millions de KRW). EIU (2020), *Country Commerce: South Korea*, août. Adresse consultée: https://country.eiu.com/FileHandler.ashx?issue_id=1090089892&mode=pdf.

¹³³ EIU (2020), *Country Commerce: South Korea*, août. Adresse consultée: https://country.eiu.com/FileHandler.ashx?issue_id=1090089892&mode=pdf.

¹³⁴ EIU (2020), *Country Commerce: South Korea*, août. Adresse consultée: https://country.eiu.com/FileHandler.ashx?issue_id=1090089892&mode=pdf.

prévalent du taux forfaitaire n'ont pas droit à d'autres déductions du revenu, exonérations ou crédits. Les ingénieurs étrangers qui ont commencé à travailler avant le 31 décembre 2021 ont droit à une réduction de 50% de l'impôt sur le revenu pendant cinq ans.

3.102. Les tranches d'imposition et les taux de l'impôt sur les sociétés ont légèrement changé en 2018. Quatre tranches d'imposition (contre trois auparavant) sont en vigueur: 10% pour les revenus inférieurs ou égaux à 200 millions de KRW; 20% pour les revenus compris entre 200 millions et 20 milliards de KRW; 22% pour les revenus compris entre 20 et 300 milliards de KRW; et un nouveau taux de 25% pour les revenus supérieurs à 300 milliards de KRW. Depuis 2018, un prélèvement supplémentaire de 20% pourrait s'appliquer sur le bénéfice des grandes entreprises (dont le capital net est supérieur à 50 milliards de KRW et qui ne sont pas classées dans les PME) jusqu'en décembre 2022.¹³⁵ En juillet 2020, une réforme du régime d'imposition des sociétés, y compris l'élargissement de l'application d'un processus simplifié de déclaration fiscale et l'introduction d'exonérations de la TVA (section 3.3.1.1.1) pour les entreprises dont les ventes annuelles sont inférieures à 48 millions de KRW, ainsi qu'un impôt sur la plus-value de 20% sur les bénéfices supérieurs à 50 millions de KRW provenant de transactions d'actions cotées en bourse (à partir de 2023) visant à réduire les inégalités et à faciliter la reprise économique après la pandémie de COVID-19, était envisagée.¹³⁶ Suite à une modification de la Loi sur la TVA en décembre 2020, l'application d'un processus simplifié de déclaration fiscale a été étendue aux entreprises dont les ventes annuelles sont comprises entre 48 et 80 millions de KRW à compter de 2021; outre les entreprises assujetties à un processus simplifié de déclaration fiscale, les exonérations de la TVA ont également été élargies aux entreprises dont les ventes annuelles sont comprises entre 30 et 48 millions de KRW à compter de 2021.

3.3.1.2 Incitations fiscales et non fiscales

3.103. La Corée a continué de soutenir les activités liées au commerce et à la production au moyen de nombreuses incitations fiscales et non fiscales en donnant la priorité, entre autres choses, aux PME grâce à des incitations plus favorables, telles que le traitement préférentiel dans les marchés publics et de mesures pour faire face à la crise liée à la COVID-19, ainsi que par la création, en 2017, du Ministère des PME et des jeunes entreprises (MSS) (tableau A1. 1 et sections 1.1, 1.2.1, 1.2.4.1, 1.2.4.5, 2.3 et 3.3.6).¹³⁷ Pendant la période considérée, la Corée a notifié au Comité des subventions et des mesures compensatoires de l'OMC quelques programmes de soutien à des

¹³⁵ Selon certaines sources, le prélèvement s'applique lorsque le pourcentage des bénéfices non distribués utilisés pour financer le versement des dividendes, les augmentations de la masse salariale et les investissements dans des installations passe au-dessous de 70% (méthode A). Les entreprises peuvent aussi choisir d'utiliser un seuil de 15%, qui s'applique exclusivement aux versements des dividendes et aux augmentations de la masse salariale; le prélèvement serait applicable si le pourcentage des bénéfices non distribués utilisés à ces fins (mais non pour les investissements dans des installations) passait sous la barre des 15% (méthode B). Les entreprises sont libres de passer d'une méthode à une autre. Les entreprises qui choisissent la méthode A devraient la maintenir pendant trois exercices fiscaux. Celles qui choisissent la méthode B devraient la maintenir pendant un exercice fiscal. EIU (2020), *Country Commerce: South Korea*, août. Adresse consultée: https://country.eiu.com/FileHandler.ashx?issue_id=1090089892&mode=pdf.

¹³⁶ EIU (2020), *Country Commerce: South Korea*, août. Adresse consultée: https://country.eiu.com/FileHandler.ashx?issue_id=1090089892&mode=pdf.

¹³⁷ La Corée est le pays de l'OCDE qui compte la plus grande part d'entreprises de moins de 250 employés; par ailleurs, la part des employés dans les microentreprises de moins de 9 salariés est aussi l'une des plus élevées des économies de l'OCDE. Entre 2015 et 2018, les PME représentaient 99,9% de l'ensemble des entreprises (soit une augmentation de 12,7% en nombre d'entreprises) et 83,1% de l'emploi total (soit une hausse de 6,7% en nombre d'employés) en Corée. La concentration des PME dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre en fait la source principale de création d'emplois. En 2017, la Corée maintenait 288 programmes au niveau du gouvernement central et plus de 1 000 programmes au niveau des autorités locales pour soutenir les PME. Cette même année, les dépenses du gouvernement central au titre de ces programmes étaient estimées à environ 0,8% du PIB. Le soutien en faveur des PME sous la forme de garanties de crédit, qui s'élevait à 3,8% du PIB en 2016, était le deuxième plus important parmi les économies de l'OCDE (section 3.3.1.2.1). La Banque de Corée (BOK) et le Service de surveillance financière (FSS) ont la même définition des PME: une PME est un établissement dont la valeur des actifs totaux est inférieure à 500 milliards de KRW et dont les ventes moyennes ou les ventes annuelles correspondent aux montants fixés par activité au titre de l'article 2 de la Loi-cadre sur les petites et moyennes entreprises et de l'article 3 de son décret d'application. FMI (2019), *Republic of Korea: Selected Issues*, IMF Country Report n° 19/133. Adresse consultée: <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2019/05/13/Republic-of-Korea-Selected-Issues-46891>; OCDE, *Financing SMEs and Entrepreneurs 2020: An OECD Scoreboard: Korea*. Adresse consultée: <https://www.oecd-ilibrary.org/sites/9fd590e7-en/index.html?itemId=/content/component/9fd590e7-en>; et MSS, *Statistics*. Adresse consultée: <https://www.mss.go.kr/site/eng/02/2020400000002019110624.jsp>.

activités spécifiques. Sa dernière notification, qui date de juin 2019 et portait sur la période 2017-2018, indiquait l'existence de 24 programmes de subvention, qui avaient presque tous également été notifiés en 2017. Il y avait quatre nouveaux programmes (à savoir le programme de soutien en faveur de la gestion de la pêche, le programme de soutien en faveur de la gestion des ressources halieutiques, le programme de distribution de véhicules neufs à pile à hydrogène et le programme de développement de technologies de base dans les secteurs industriels); deux autres programmes ont été supprimés (à savoir le programme de soutien en faveur des activités halieutiques et le programme en faveur des panneaux (sylviculture)).¹³⁸ Des dons, des prêts à des conditions libérales et une réduction tarifaire continuent d'être accordés afin de soutenir une gamme d'activités dans les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche, de l'extraction du charbon, de l'énergie, de la R&D pour les technologies environnementales et de la protection de l'environnement. Aucune date d'expiration n'a été indiquée pour les programmes notifiés, sauf en ce qui concerne les mesures relatives au désarmement des navires (jusqu'en 2023), à la réduction des droits de douane sur les parties d'aéronefs (jusqu'en 2025 pour les entreprises autres que les PME) et au développement de technologies de base dans les secteurs industriels (jusqu'en 2019).

3.3.1.2.1 Mesures d'incitation fiscales

3.104. Pendant la période considérée, en plus des avantages tarifaires et fiscaux sur les importations (section 3.1.3.5), de nombreuses incitations fiscales complexes ont continué d'être utilisées à grande échelle comme instrument de politique industrielle pour encourager l'investissement, notamment de l'étranger, ainsi que la production de certaines marchandises, y compris par les PME (Loi de 1999 sur le contrôle des régimes fiscaux spéciaux (STTCL), modifiée en dernier lieu en 2021). Ces incitations couvrent une série d'activités et comprennent des allègements de l'impôt sur les bénéficiaires (taux réduits, exemptions, crédits, déductions spéciales et autres abattements) ou des crédits et des allègements de taxes sur les produits de base (comme des exemptions de la TVA et des taux nuls). Nombre d'incitations fiscales prévues par la STTCL expirent dans un délai d'un à cinq ans, sauf prorogation périodique. Initialement, elles devaient être supprimées à la fin de 2003 mais beaucoup ont été reconduites jusqu'à la fin de 2009, 2010, 2011 ou 2012; de même, en 2015, bon nombre d'incitations prévues pour disparaître entre 2012 et 2017 ont été prorogées.¹³⁹ À la fin de 2020, de nombreuses incitations étaient censées disparaître en 2019, 2020, 2021 et 2022. Selon les autorités, sur 54 (88 en 2016, 42 en 2012) mesures de "non-imposition" ou de réduction/exemption qui devaient expirer en 2020, 43 (62 en 2015, 30 en 2012) ont été reconduites, et les autres ont été supprimées ou réduites. Pour déterminer si une mesure doit être abrogée ou réduite, les facteurs pris en considération ont continué d'inclure, entre autres choses, le degré de réalisation de l'objectif et le degré de conformité de l'avantage avec les "niveaux internationaux".

3.105. En rapport avec les incitations fiscales décrites ci-dessus, on dénombrait 135 (153 en 2014, 141 en 2010) dépenses fiscales au titre de l'impôt sur le revenu en Corée en 2020. Lors de l'examen de 2012, la catégorie des incitations générales destinées aux entreprises englobait le plus grand nombre de dépenses fiscales, suivie de l'aide à des branches de production spécifiques.¹⁴⁰ La Corée comptait 81 autres dépenses fiscales autorisées au titre d'autres mesures en 2020; les 2 taxes associées au plus grand nombre de dépenses fiscales demeuraient la TVA (40 dépenses fiscales en 2020) et la taxe individuelle à la consommation (20 en 2020), qui a remplacé la taxe sur les opérations sur valeurs mobilières (3 en 2020) par ordre d'importance. La Corée comptait 81 autres dépenses fiscales autorisées au titre d'autres mesures en 2020 (77 en 2014, 93 en 2010); les 2 taxes associées au plus grand nombre de dépenses fiscales demeuraient la TVA (40 dépenses fiscales en 2020, 39 en 2014 et 26 en 2010), et la taxe individuelle à la consommation (20 en 2020, 13 en 2014), qui a remplacé la taxe sur les opérations sur valeurs mobilières (3 en 2020, 17 en 2010) par ordre d'importance.

¹³⁸ Les autorités indiquent qu'une nouvelle notification devait être communiquée avant juin 2021, mais cette notification n'avait pas été reçue à la fin de ce mois. Documents de l'OMC G/SCM/N/315/KOR du 6 juillet 2017 et G/SCM/N/343/KOR du 22 juillet 2019.

¹³⁹ La création d'une nouvelle incitation inclut généralement, depuis 2009, une clause d'extinction. De plus amples informations sur le type d'incitations fiscales et non fiscales en place ou devant expirer sont disponibles dans le document du MOEF (2020), *Korean Taxation 2020*. Adresse consultée: <https://english.moef.go.kr/sh/searchList.do?range=anywhere&searchTerm=taxation>.

¹⁴⁰ En 2006, les dépenses fiscales au titre de l'impôt sur le revenu de la Corée représentaient 1,76% du PIB; les dépenses fiscales au titre d'autres mesures fiscales s'élevaient à 0,72% du PIB et étaient associées pour près des deux tiers à la TVA.

3.106. D'après les données du gouvernement coréen, les dépenses fiscales étaient en hausse et s'élevaient à 32,3 milliards, 35,1 milliards, 39,9 milliards, 42,5 milliards et 45,7 milliards d'USD en 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020, respectivement, soit 2,4% du PIB pour ces années. En 2020, les principaux destinataires demeuraient la sécurité sociale (35,1 %), l'industrie, les PME et l'énergie (25,0%), l'agriculture, la sylviculture et la pêche (11,5%) et la santé (13,7%).¹⁴¹ L'efficacité des incitations fiscales, tant en termes de réalisation d'objectifs spécifiques que d'incidence sur l'efficacité globale de l'économie, doit être réexaminée régulièrement. Depuis 2011, un rapport annuel sur les dépenses fiscales a été publié, uniquement en coréen.

3.107. Les PME continuent largement de bénéficier d'incitations fiscales plus généreuses que celles qui sont généralement offertes (voir ci-dessous), par exemple de crédits d'impôt beaucoup plus élevés pour les investissements dans la technologie ou le développement des ressources humaines. En 2021, elles ont continué de bénéficier, entre autre choses, d'un crédit d'impôt sur le revenu ou sur les sociétés pour les investissements dans l'actif commercial (prorogé jusqu'au 31 décembre 2021); d'une réduction de moitié de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés pendant cinq ans pour les nouvelles PME implantées hors de la zone métropolitaine de Séoul ou ses environs (prorogée jusqu'au 31 décembre 2021); et d'une incitation fiscale spéciale destinée aux PME, comprenant des réductions d'impôt sur les sociétés ou sur le revenu de 10% ou 20% (zone métropolitaine) et de 5% à 30% (hors zone métropolitaine) (prorogation jusqu'au 31 décembre 2022). Les PME bénéficient maintenant de crédits d'impôt de 10% (réduction des salaires) et de 15% (compensation des salaires) (contre 1% à 3% auparavant) pour maintenir le statu quo en matière d'emplois et de partage de postes. En 2017, les entreprises améliorant la qualité des emplois se sont vu accorder des avantages fiscaux renforcés, à savoir l'expansion des incitations fiscales en faveur des PME qui augmentent les salaires ou changent le statut de leurs travailleurs de temporaires à permanents, l'expansion des périodes d'aide fiscale pour les employés de PME, et des réductions d'impôt plus importantes pour les entreprises qui réduisent leurs horaires de travail.

3.108. Plusieurs crédits d'impôt continuent de s'appliquer, entre autres, aux investissements dans la technologie, au développement des ressources humaines et aux dépenses de R&D axées sur les nouvelles branches de production et technologies de base génératrices de croissance (prorogés jusqu'au 31 décembre 2021), ainsi qu'à la création d'emplois. Les investissements dans des installations ou des équipements visant à accroître la productivité ou à améliorer la sécurité continuent de donner droit à un crédit d'impôt de, respectivement, 1% (3% pour les entreprises de milieu de marché et 7% pour les PME) et 1% (5% pour les entreprises de milieu de marché et 10% pour les PME) du montant de l'investissement (prorogé jusqu'au 31 décembre 2021); en 2020, ces taux ont été relevés temporairement. Les investissements dans des installations visant à préserver l'environnement continuent de donner droit à un crédit d'impôt de 3% (5% dans le cas des entreprises de milieu de marché et 10% pour les PME) (prorogé jusqu'au 31 décembre 2021), dont le montant inutilisé peut être reporté sur cinq ans. Un crédit d'impôt supplémentaire de 4% à 8% (en fonction de la taille et du lieu) pour la création de nouveaux emplois, plafonné à 4 millions de KRW par nouvel employé pour les grandes entreprises et à 12 millions de KRW pour les PME (en dehors de la zone métropolitaine de Séoul) est en vigueur depuis 2018. Les PME qui engagent des femmes qui étaient au chômage depuis un certain temps ont également droit à un crédit d'impôt pendant une période de deux ans. Entre 2015 et la fin de 2022, un crédit d'impôt temporaire de 15% à 30% pour toute augmentation de la masse salariale de l'entreprise s'applique, à la condition que les entreprises ne réduisent pas le nombre d'employés à temps plein pendant cette période.¹⁴²

3.109. Un taux d'imposition préférentiel de 9% (8% en 2012) continue de s'appliquer à certaines activités afin d'améliorer le bien-être social, y compris pour les coopératives de pêcheurs et l'association des producteurs de tabac (mesure prorogée jusqu'au 31 décembre 2022). L'exemption de 50% pour les revenus du secteur forestier a expiré en 2018. Les revenus d'intérêts (jusqu'à 30 millions de KRW par versement accordé) et les dividendes de sociétés en commandite (jusqu'à 10 millions de KRW par versement accordé) ne sont pas imposables pour les agriculteurs et les

¹⁴¹ D'après les données du gouvernement coréen, les dépenses fiscales étaient en hausse et s'élevaient à 29,6 milliards, 30,9 milliards et 32,6 milliards d'USD en 2012, 2013 et 2014, respectivement, soit 2,3% du PIB pour ces années; en 2014, les principaux destinataires demeuraient l'industrie, les PME et l'énergie (30,6%), le bien-être social (23,4%), l'agriculture, la sylviculture et les pêches (17,3%) et la santé (11,6%). Les dépenses fiscales peuvent être mesurées en termes de recettes sacrifiées, de recettes supérieures et de dépenses équivalentes. Adresse consultée: <https://treasury.gov.au/sites/default/files/2019-03/ch3-3.pdf>.

¹⁴² EIU (2020), *Country Commerce: South Korea*, août. Adresse consultée: https://country.eiu.com/FileHandler.ashx?issue_id=1090089892&mode=pdf.

pêcheurs. Les producteurs de produits primaires continuent également de bénéficier d'un taux nul de TVA sur les machines, les engrais et pesticides et le matériel de pêche, y compris les filets, ainsi que d'une exemption de taxes sur les produits pétroliers, entre autres, fournis directement à la Fédération centrale des coopératives de pêche et servant à assurer une production privée d'appont dans les zones insulaires qu'il est difficile voire impossible d'approvisionner en électricité pendant de longues périodes, à l'Association coréenne de transport maritime pour une utilisation par les navires de transport de passagers opérant dans les eaux côtières, ainsi que pour les véhicules de transport public (autobus) fonctionnant au gaz naturel.

3.110. Les limitations concernant le montant maximal des incitations fiscales cumulatives s'appliquent à certaines mesures de réduction ou d'exemption fiscale, y compris celles qui sont prises en vertu de la STTCL. Les autorités indiquent que la limitation a été revue en 2018 et qu'elle correspond à la somme de la limite supérieure des incitations fiscales cumulatives accordées pour l'investissement intérieur, qui s'élève à 50% du montant investi total, et de la différence par rapport à la valeur découlant du nombre de salariés réguliers de la société bénéficiaire multiplié par 15 millions de KRW.

3.111. Les expatriés demeurent assujettis à un taux forfaitaire d'impôt sur le revenu plutôt qu'aux règles coréennes complexes régissant l'impôt sur le revenu (section 3.3.1.1.2). En vertu d'une modification de la STTCL, dès 2017, les services fournis par des cadres ou des employés étrangers (à l'exclusion des travailleurs journaliers) ont été assujettis à un taux d'imposition forfaitaire de 19% au lieu du taux de 17% (18,7% en incluant la surtaxe appliquée aux résidents) appliqué depuis 2013 et du taux de 15% appliqué jusqu'en décembre 2012. Les dispositions relatives aux exemptions, déductions et réductions fiscales ou au crédit d'impôt ne s'appliquent pas. Toutefois, depuis 2020, les ingénieurs étrangers désignés par décret présidentiel peuvent bénéficier d'une exonération fiscale de 70% (50% auparavant) sur l'impôt sur le montant de leurs revenus découlant de services fournis à un ressortissant sur territoire coréen pour les trois premières années (deux premières années auparavant) à compter de la date à laquelle l'ingénieur étranger en question a fourni ses services pour la première fois dans le pays; un taux d'exonération de 50% est appliqué à compter du mois suivant, et pour les deux années suivantes.

3.112. Pendant le premier semestre de 2020, plusieurs mesures temporaires d'allégement fiscal visant à faire face à l'incidence négative de la pandémie de COVID-19 ont été mises en place (encadré 1.1 et sections 1.2.4.1, 3.3.1.1.1 et 3.3.1.1.2).¹⁴³ Elles ont inclus des déductions de l'impôt sur le revenu des personnes physiques liées aux dépenses (d'avril à juin 2020), des réductions de l'impôt sur les sociétés et des remboursements d'impôt anticipés (équivalant au montant des déficits enregistrés) pour les PME (premier semestre de 2020), une réduction de la TVA pour les petits propriétaires (exercice budgétaire 2020), une exemption de la TVA pour les contribuables à bas revenu (exercice budgétaire 2020) et des réductions de la taxe individuelle à la consommation sur les véhicules automobiles (de mars à juin 2020).

3.3.1.2.2 Incitations non-fiscales

3.3.1.2.2.1 Accès au financement

3.113. Les établissements financiers publics conservent un rôle majeur dans l'aide au développement industriel de la Corée. L'intervention des pouvoirs publics est prépondérante sur le vaste marché du capital-risque, dont les PME sont les premières à bénéficier. Depuis 2005, le Fonds des fonds, qui bénéficie d'un soutien public, a investi dans les sociétés en commandite et a contribué à la formation du marché privé d'investissement-risque. En février 2021, ses actifs s'élevaient à 6,4 milliards d'USD (7 000 milliards de KRW) (2 230 milliards de KRW en 2015 et 1 360 milliards de KRW en 2011), qui étaient principalement financés par des fonds publics et avaient été investis dans plusieurs domaines (PME, activités culturelles, films, propriété intellectuelle, radiodiffusion, télécommunications et secteur de l'environnement).¹⁴⁴ Le nombre de sociétés de capital-risque est passé de 31 260 en 2015 à 39 511 en 2021. Le Fonds de capital-risque pour l'innovation, qui relève

¹⁴³ EIU (2020), *Country Commerce: South Korea*, août. Adresse consultée: https://country.eiu.com/FileHandler.ashx?issue_id=1090089892&mode=pdf et <http://english.korcham.net/nChamEng/Service/Publications/appl/02Detail.asp>.

¹⁴⁴ Korea Venture Investment Corp., *Korea Fund of Funds*. Adresse consultée: https://www.kvic.or.kr/en/business/business1_1.

du Fonds des fonds, prévoyait de lever 10 000 milliards de KRW (dont 3 700 milliards de KRW du gouvernement) sur trois ans, à compter de 2018.¹⁴⁵

3.114. La KONEX a continué d'aider les PME et les coentreprises à obtenir un financement direct sur le marché des capitaux. En janvier 2019, la Commission des services financiers (FSC) a révélé des mesures visant à redynamiser la KONEX, afin qu'elle fonctionne comme vecteur de financement des jeunes entreprises et comme outil de désinvestissement efficace pour les sociétés de capital-risque.¹⁴⁶ Au 31 décembre 2020, la KONEX était passée à 143 sociétés cotées (contre 89 en 2015) et la capitalisation boursière avait atteint 5 600 milliards de KRW (contre 3 700 milliards de KRW en 2015).

3.115. Deux grands établissements publics, la Banque industrielle de Corée (IBK) et la Banque coréenne de développement (KDB) ont continué de jouer un rôle essentiel dans le financement du développement industriel. En principe, l'IBK et la KDB restent gérées de manière commerciale, mais l'État, étant l'unique actionnaire du Groupe financier KDB, garantit la solvabilité de la KDB. Bien qu'il n'exerce aucun contrôle direct sur leurs programmes de prêts, l'État a injecté environ 11 000 milliards de KRW (6 000 milliards de KRW depuis 2015) depuis 2004 dans ces établissements à des fins d'augmentation de capital, dont 5 000 milliards de KRW depuis 2016; l'IBK n'a pas bénéficié d'une reconstitution de ressources consécutive à des pertes depuis sa création.¹⁴⁷

3.116. L'IBK aide les PME principalement en leur accordant des prêts à faible taux d'intérêt conformément à la politique du gouvernement pour financer leur fonds de roulement, pour le développement technologique, l'amélioration de la productivité ou l'automatisation, la construction d'installations ou l'achat d'usines et de machines.¹⁴⁸ Avec une part de marché des prêts aux PME de 23,1% en 2020, elle reste la première banque pour le financement des PME; en 2020, les prêts consentis à des PME s'élevaient à 186 800 milliards de KRW (134 400 milliards de KRW en 2016), soit 80,0% du total des prêts consentis par cet établissement.¹⁴⁹ La plupart des prêts aux PME sont financés par des fonds provenant de services bancaires de détail ou du marché des capitaux d'emprunt, comme les autres banques commerciales en Corée, mais certains sont financés par des prêts provenant de l'État; en mars 2020, le taux d'intérêt moyen des nouveaux prêts s'élevait à 3,02% (3,89% en 2016). L'IBK ne maximise pas ses bénéfices en raison du rôle qu'elle joue dans la politique publique; ses résultats financiers sont directement influencés par les politiques gouvernementales.

3.117. La KDB a continué de garantir un apport constant et fiable de fonds aux branches de production, en accordant une attention particulière aux PME et aux microentreprises, ainsi qu'aux branches de production du futur. Elle offre une vaste gamme de capitaux industriels, dont des prêts pour financer les investissements tangibles et intangibles (par exemple en recherche-développement), pour soutenir les fusions et acquisitions de sociétés, et pour apporter un capital d'exploitation. Elle offre des services bancaires aux entreprises en leur accordant des prêts financés par l'émission d'obligations financières industrielles sur le marché. Aucun des prêts de la KDB n'est accordé à un taux préférentiel à une entreprise d'un secteur particulier. Toutefois, il semble que des taux d'intérêt inférieurs (environ 1 point de pourcentage de moins que les taux

¹⁴⁵ OCDE, *Financing SMEs and Entrepreneurs 2020: An OECD Scoreboard: Korea*. Adresse consultée: <https://www.oecd-ilibrary.org/sites/9fd590e7-en/index.html?itemId=/content/component/9fd590e7-en>.

¹⁴⁶ Korean LII, *KONEX*. Adresse consultée: <http://koreanlii.or.kr/w/index.php/KONEX?ckattempt=1>.

¹⁴⁷ La reconstitution de ressources consécutive à des pertes peut se faire en vertu de l'article 43 de la Loi sur la Banque des petites et moyennes entreprises.

¹⁴⁸ En 2019, le Fonds de l'IBK pour l'octroi de prêts a financé des PME possédant le potentiel de croissance souhaitable dans de futurs/nouveaux secteurs d'activité générateurs de croissance, des entreprises ayant leur siège dans des régions périphériques, des jeunes entreprises et des sociétés de capital-risque et l'établissement d'usines intelligentes. À la fin de 2019, son solde s'élevait à 6 200 milliards de KRW. Le Fonds de l'IBK pour l'octroi de prêts à l'étranger a financé des PME qui possèdent l'expérience de projets à l'étranger avec des résultats à l'exportation/l'importation; à la fin de 2019, les prêts accordés s'élevaient à 2 500 milliards de KRW. Le Fonds de l'IBK pour la promotion et le lancement de PME a financé de nouvelles PME, des PME qui redémarrent leurs activités et celles qui visent à actionner de nouveaux leviers de croissance sur la base des recommandations de la Société des petites et moyennes entreprises. IBK (2020), *Annual Report 2019 – Connect to the Future*. Adresse consultée: https://www.banktrack.org/download/annual_report_2018_102/191001_koreadevelopmentbankannualreport2018.pdf.

¹⁴⁹ IBK (2020), *Annual Report 2019 – Connect to the Future*. Adresse consultée: https://www.banktrack.org/download/annual_report_2018_102/191001_koreadevelopmentbankannualreport2018.pdf.

commerciaux) soient offerts aux PME disposées à déménager leurs installations de production dans des zones rurales, hormis Séoul, Gyeonggi-do et Chungcheong-do ou à des fins de développement régional.¹⁵⁰ Le Fonds de croissance mutuelle de la KDB vise une croissance partagée entre les grandes entreprises et les PME et microentreprises grâce à une coopération gagnante pour tous (c'est-à-dire par l'octroi de prêts à de grandes entreprises qui les utilisent pour commander des biens/services à des PME); en 2019, le développement des économies régionales et la croissance des sociétés innovantes ont été encouragés par l'établissement d'un fonds destiné à soutenir la coopération entre microentreprises locales et PME et nouvelles entreprises innovantes.¹⁵¹ En 2019 encore, la KDB a collaboré avec les sept principales sociétés de capital-risque du pays pour lancer le "Club des 7 géantes", un conseil conjoint d'investissement qui vise à aider les entreprises coréennes à se transformer en licornes mondiales. Cette même année, la KDB a fourni des fonds d'un montant total de 72 900 milliards de KRW, dont 65,4% sont allés à des PME et à des microentreprises; au total, 5 400 milliards de KRW ont été fournis à 333 sociétés via son programme de soutien à l'investissement des entreprises, qui soutient les PME et les microentreprises dans leurs investissements dans les domaines de l'écologie et de la sûreté des lieux des travail.¹⁵² En 2019, le programme de prêts de la KDB a accordé un total 7 600 milliards de KRW à 7 397 PME et microentreprises admissibles; 41,1% de ces fonds sont allés à des sociétés dont la cote de crédit est faible; 63,9% des prêts ont été accordés avec des échéances d'au moins trois ans, ce qui aide les bénéficiaires à acquérir un avantage concurrentiel. En 2019, toutefois, 80,4% des prêts aux entreprises consentis par la KDB ont été accordés à de grandes entreprises, et le reste à des PME. La KDB a enregistré un bénéfice net de 279 milliards de KRW en 2019, soit 427 milliards de KRW de moins que l'année précédente, ses recettes d'exploitation ayant baissé du fait d'une réduction des revenus net issus des intérêts et d'une augmentation de ses dépenses générales et d'administration.

3.118. Le 27 mai 2020, la Banque coréenne d'export-import a annoncé qu'elle augmenterait à 971 millions d'USD (1 200 milliards de KRW) ses investissements au moyen d'un programme de prêts avantageux pour toutes les parties (voir ci-dessus) dans le secteur national de la construction navale, ce qui porterait l'investissement total en 2020 à 4,21 milliards d'USD (5 200 milliards de KRW).¹⁵³ Les autorités indiquent que cela représente une petite part du portefeuille financier de la Banque dans le secteur de la construction navale.

3.119. Le Fonds coréen de garantie de crédit (KODIT) et la Société coréenne de financement technologique (KOTEC) continuent de proposer des garanties de crédit afin de permettre aux entreprises innovantes émergentes, notamment les PME, d'avoir accès à des moyens de financement. Le KODIT et la KOTEC sont dirigés comme des entreprises commerciales et leurs opérations sont conformes aux principes du marché; leurs capitaux sont toutefois levés au moyen de contributions de l'État, d'établissements financiers, etc., et l'État couvrirait toute perte éventuelle liée à la gestion des opérations de ces fonds.¹⁵⁴ L'octroi de garanties d'évaluation technologique dépend de la notation des technologies par le système d'évaluation de la croissance future du KODIT, appelé "système de notation du potentiel de croissance future", et par le système d'évaluation technologique de la KOTEC, à savoir le "système de notation des technologies du KIBO" (KTRS). Le nombre d'entreprises ayant bénéficié des services de garantie de l'évaluation technologique de la KOTEC a continué d'augmenter, de 71 285 en 2016 à 78 244 en 2018, puis à 83 875 en 2020.¹⁵⁵

¹⁵⁰ Le développement régional est encouragé grâce à des prêts dont les intérêts sont financés en partie par les autorités locales ou par la banque elle-même.

¹⁵¹ Dans le cadre du mécanisme du Fonds de croissance mutuelle, les ressources financières propres de la KDB sont ajoutées aux dépôts de grandes entreprises pour accorder aux PME et aux microentreprises des prêts à des taux d'intérêt compétitifs. La KDB gère 17 fonds de croissance mutuelle (11 en 2016) d'une valeur de 734 milliards de KRW, en partenariat avec 11 grandes entreprises et 5 microentreprises, dont bénéficiaient 238 sociétés à la fin de 2019 (217 en 2016). KDB (2020), *2019 Annual Report*. Adresse consultée: https://www.banktrack.org/download/annual_report_2019_93/kdb_ar_20191.pdf.

¹⁵² KDB (2020), *2019 Annual Report*. Adresse consultée: https://www.banktrack.org/download/annual_report_2019_93/kdb_ar_20191.pdf.

¹⁵³ Global Trade Alert, *Republic of Korea: Eximbank Announces Increased Support of Almost \$1bn for Domestic Shipbuilders*, 27 mai 2020. Adresse consultée: <https://www.globaltradealert.org/state-act/45614/republic-of-korea-eximbank-announces-increased-support-of-almost-1bn-forR&Domestic-shipbuilders>.

¹⁵⁴ Entre 2016 et 2020, la KOTEC a perdu dans ses opérations une moyenne annuelle de 172 milliards de KRW et reçu des contributions publiques annuelles moyennes de 156 milliards de KRW pour compenser les pertes.

¹⁵⁵ Kim Bo-eun, "KOTEC's Tech Rating System Gains Global Recognition", *The Korea Times*, 27 mars 2019. Adresse consultée: https://www.koreatimes.co.kr/www/biz/2020/08/488_266053.html#:~:text=In%202005%2C%20KOTEC%20

Pendant la période considérée, le KODIT a défini les jeunes entreprises, les exportations, les grandes branches de production, les secteurs de la quatrième révolution industrielle et la création d'emplois comme "secteurs prioritaires" à mettre en conformité avec les politiques publiques. Il propose d'assurer jusqu'à 95% du montant d'une évaluation de la propriété intellectuelle à des fins de prêt ou de titrisation, tandis que le coût de l'activité d'évaluation est partiellement subventionnée par l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO) (section 3.3.7.1) et que le travail d'évaluation lui-même est effectué par d'autres instances, comme le KODIT ou l'Association coréenne pour la promotion de l'invention (KIPA).¹⁵⁶ En 2019, le KODIT a versé 49 100 milliards de KRW (42,4 milliards d'USD) en garanties de crédit, soit une augmentation de 2 000 milliards de KRW (1,9 milliard d'USD) par rapport à l'année précédente; il a également garanti un montant de 20 100 milliards de KRW (17,4 milliards d'USD) en assurance-crédit.¹⁵⁷ En 2020, le KODIT a versé 65 400 milliards de KRW (58,5 milliards d'USD) en garanties de crédit, soit une augmentation de 16 300 milliards de KRW (14,6 milliards d'USD) par rapport à l'année précédente; il a également garanti un montant de 20 400 milliards de KRW (18,2 milliards d'USD) en assurance-crédit. En 2019, le KODIT a fourni un montant de 1 700 milliards de KRW (1,5 milliard d'USD) en obligations garanties primaires à des PME et à des entreprises de milieu de marché et de grandes entreprises aux prises avec des difficultés financières du fait de la pandémie de COVID-19. En assouplissant les critères d'admissibilité pour l'assurance-crédit, il prévoyait de couvrir les entreprises ayant encouru des pertes en raison de la pandémie de COVID-19, les aidant ainsi à éviter le risque d'insolvabilité. En 2020, le KODIT a fourni un montant de 6 700 milliards de KRW (6 milliards d'USD) en obligations garanties primaires à des PME et à des entreprises de milieu de marché et de grandes entreprises aux prises avec des difficultés financières du fait de la pandémie de COVID-19. La KOTEC a axé principalement ses efforts sur le soutien aux secteurs liés aux économies et numériques dans les domaines des données, des réseaux et de l'intelligence artificielle, dans celui des "BIG3" (biotechnologies liées à la santé, semi-conducteurs autres que pour mémoires, automobiles du futur), dans celui de la quatrième révolution industrielle et dans le secteur manufacturier intelligent. En 2020, elle a versé 3 750 milliards de KRW en garanties d'évaluation de la technologie aux PME durement touchées par la pandémie de COVID-19. Le gouvernement fixe en outre un objectif annuel total en matière de risque pour gérer la bonne santé du fonds, identifie de manière anticipée les facteurs de risque grâce à des modèles de surveillance régulière et d'alerte rapide et anticipe l'insolvabilité future au moyen d'une gestion de suivi préventive.

3.120. D'après les données de l'OCDE, la part des prêts garantis par l'État dans l'ensemble des prêts accordés aux PME a légèrement reculé, passant de 10,3% (2016) à 9,7% (2018); les prêts directs de l'État aux PME ont augmenté, de 4 551 milliards de KRW (2016) à 4 666 milliards de KRW (2017), avant de chuter à 4 415 milliards de KRW (2018), soit 0,6% de l'ensemble des prêts aux entreprises en cours accordés aux PME, et de remonter à 4 358 milliards de KRW (2019) et à 6 290 milliards de KRW (2020).¹⁵⁸ La feuille de route pour la politique financière de la FSC pour 2019 prévoyait un montant de 4 600 milliards de KRW pour les prêts garantis par l'État et les garanties de prêts pour les PME des secteurs de la construction navale et de la fabrication d'équipements et de pièces détachées d'automobiles; un programme de soutien financier de 15 000 milliards de KRW sur les trois années à venir pour soutenir les investissements des PME dans l'équipement, les installations de protection de l'environnement et la restructuration d'entreprises; et des mécanismes de financement pour permettre aux jeunes entreprises et aux PME d'emprunter ou de lever des fonds en fonction de leur potentiel de croissance.

3.121. Le 31 mars 2020, la Banque coréenne d'export-import (section 3.2.5) a annoncé qu'elle augmenterait le financement en faveur des PME coréennes qui souffraient des répercussions économiques négatives de la pandémie de COVID-19, avec un programme supplémentaire de prêts à des conditions préférentielles d'un montant de 162 millions d'USD (200 milliards de KRW).¹⁵⁹ Dans le cadre de ce programme de prêts (le Programme de prêts accélérés en faveur des PME), la Banque

[developed%20its,Technology%20Rating%20System%20\(KTRS\).&text=The%20system%20assesses%20commercial%20viability,assets%20owned%20by%20SME%20clients.](https://www.oecd-ilibrary.org/sites/9fd590e7-en/index.html?itemId=/content/component/9fd590e7-en)

¹⁵⁶ OCDE, *Financing SMEs and Entrepreneurs 2020: An OECD Scoreboard: Korea*. Adresse consultée: <https://www.oecd-ilibrary.org/sites/9fd590e7-en/index.html?itemId=/content/component/9fd590e7-en>.

¹⁵⁷ KODIT (2020), *2019 Annual Report*. Adresse consultée: https://www.kodit.co.kr/annualMgt/annual_20200706182206.pdf.

¹⁵⁸ OCDE, *Financing SMEs and Entrepreneurs 2020: An OECD Scoreboard: Korea*. Adresse consultée: <https://www.oecd-ilibrary.org/sites/9fd590e7-en/index.html?itemId=/content/component/9fd590e7-en>.

¹⁵⁹ Global Trade Alert, *Republic of Korea: National Eximbank Announces Extra \$162m of COVID-19 Support Funding for SMEs*, 5 avril 2020. Adresse consultée: <https://www.globaltradealert.org/state-act/45612/republic-of-korea-national-eximbank-announces-extra-162m-of-covid-19-support-funding-for-smes>.

coréenne d'export-import a pu accorder rapidement et efficacement du financement aux PME grâce à un processus simplifié; aucune autre information n'était disponible concernant les conditions libérales de ces prêts). En 2020, le programme comptait 139 bénéficiaires.

3.122. Conformément à l'article 32 de la Loi-cadre de 2010 pour une croissance verte et sobre en carbone, les mesures destinées à favoriser la certification écologique sont notamment les suivantes: octroi de prêts visant à exploiter à grande échelle les nouvelles sources d'énergie renouvelable; mise en place de passerelles avec le fonds d'appui à la réalisation des politiques en faveur des PME; soutien intensif aux garanties technologiques; et soutien au financement et à l'assurance des exportations. À la fin de l'année 2020, de nouvelles garanties de l'évaluation technologique d'un montant de 885,5 milliards de KRW avaient été accordées à 1 470 sociétés de premier plan du secteur de la croissance verte.

3.3.1.2.2.2 Autres mesures de soutien

Mesures sectorielles

3.123. Compte tenu des circonstances liées à la pandémie de COVID-19, certaines activités manufacturières, concernant par exemple les fournitures médicales, les téléphones mobiles, les équipements de télécommunication et l'infrastructure des réseaux 5G, ont bénéficié d'un soutien supplémentaire. En vertu du décret d'application de la Loi sur les appareils médicaux, en vigueur depuis le 1^{er} mai 2020, les sociétés fabriquant des fournitures médicales qui maintiennent un certain niveau de dépenses pour la R&D ont été admises à bénéficier d'une "certification en innovation" et d'une participation préférentielle aux projets nationaux, entre autres. En outre, en vertu de cette même loi, des avantages tels que des exemptions lors de la construction d'installations de R&D dans des lieux autres que ceux qui sont normalement désignés pour ces activités, et divers avantages fiscaux pour les entreprises innovantes fabriquant des fournitures médicales ont été mis en place.¹⁶⁰ D'après le compte rendu de la réunion de gestion de crise du MOEF du 1^{er} avril 2020, au sujet de plusieurs mesures visant à soutenir la capacité des entreprises coréennes, l'apport d'un montant de 344 millions d'USD (420 milliards de KRW) aux PME actives dans la vente de téléphones mobiles et la production d'équipements de télécommunication, ainsi que l'engagement à augmenter l'investissement dans les fournisseurs d'infrastructure des réseaux 5G de 2,21 milliards d'USD à 3,29 milliards d'USD (de 2 700 milliards de KRW à 4 000 milliards de KRW) au premier semestre de 2020, ont été envisagés.¹⁶¹

3.124. L'initiative du New Deal coréen de juillet 2020 (sections 1.2.1 et 1.2.4) visant à investir 160 000 milliards de KRW (133 milliards d'USD) pendant la période 2020-2025 sur la base de deux politiques principales, le New Deal numérique (58 200 milliards de KRW) et le New Deal écologique

¹⁶⁰ Les fabricants innovants de fournitures médicales sont classés comme "entreprises pionnières innovantes" ou "entreprises émergentes innovantes". Les entreprises pionnières innovantes sont des sociétés dont la part d'investissement dans la R&D représente au moins 6% des ventes totales. Les entreprises émergentes innovantes sont des sociétés dont les ventes totales s'élèvent à au moins 50 milliards de KRW et dont les dépenses dans la R&D dépassent 3 milliards de KRW ou 8% des ventes totales. Ces sociétés peuvent bénéficier d'une certification en innovation délivrée par le Ministère de la santé et des affaires sociales. Selon certaines sources, les experts estiment que le décret d'application va accélérer le développement des entreprises coréennes fabriquant des fournitures médicales et leur pénétration du marché mondial. Adresse consultée: <http://english.korcham.net/nChamEng/Service/Publications/appl/02Detail.asp>.

¹⁶¹ Pour résoudre les difficultés financières des PME actives dans la vente de téléphones mobiles et la production d'équipements de télécommunication, les principales entreprises de télécommunication coréennes (SKT, KT et LGU+) ont accordé un soutien pour les frais de location et les coûts d'exploitation des commerces de distribution, ainsi que pour le report du remboursement des intérêts sur les comptes débiteurs de téléphonie mobile et le paiement anticipé des coûts de construction, les dépenses d'entretien et les fournitures pour les sociétés de construction, ainsi que des prêts à taux d'intérêt peu élevés, dans le but de maintenir une coopération avantageuse pour tous entre les conglomérats et les PME. Ces entreprises ont versé 420 milliards de KRW sous forme d'un soutien aux dépenses d'exploitation et de prêts à faibles taux d'intérêt pour préserver cette coopération pendant la crise liée à la COVID-19. De plus, les grandes entreprises de télécommunication coréennes que sont SKT, KT, LGU+ et SKB ont augmenté leurs dépenses d'équipement dans l'infrastructure de télécommunication, comme des stations de base 5G, pour offrir de meilleures possibilités commerciales aux PME du secteur de la construction d'infrastructure de télécommunication et de l'équipement de télécommunication Global Trade Alert, *Republic of Korea: MOEF Holds Third "Crisis Management Policy" Meeting, Announcing Increased Targeted Government Support*, 1^{er} avril 2020. Adresse consultée: <https://www.globaltradealert.org/state-act/45609/republic-of-korea-moef-holds-third-crisis-management-policy-meeting-announcing-increased-targeted-government-support>.

(73 400 milliards de KRW), avait pour objectifs de stimuler la création d'emplois et d'améliorer la compétitivité du secteur manufacturier national en augmentant les investissements publics dans les infrastructures numériques et les infrastructures des énergies vertes.¹⁶² Cette initiative vise également à renforcer l'emploi et le filet de sécurité sociale (28 400 milliards de KRW), notamment en élargissant le champ d'application de l'assurance chômage à toutes les formes d'emploi. La contribution des autorités locales et du secteur privé s'élèverait à 25 200 milliards de KRW et 20 700 milliards de KRW, respectivement, tandis que le gouvernement central couvrirait le montant restant. L'initiative inclut des projets visant à renforcer l'intégration de la 5G et de l'intelligence artificielle dans les branches de production, à promouvoir le télétravail dans les PME, à encourager les futures entreprises à devenir des chefs de file de l'industrie verte, à établir des complexes industriels verts et sobres en carbone, à promouvoir l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, à soutenir une transition équitable et à élargir l'offre de véhicules électriques et à pile hydrogène. Dans le cadre de l'initiative du New Deal numérique, plusieurs mesures de soutien sont envisagées, comme des bons, des fonds, des dons et des garanties, en faveur de quatre secteurs (renforcement de l'écosystème des données, des réseaux et de l'intelligence artificielle; numérisation de l'infrastructure éducative; promotion de l'industrie sans contact et numérisation des infrastructures sociales).

3.125. Pendant la période considérée, les mesures de soutien sectorielles ont été axées sur la construction navale, le secteur automobile et la quatrième révolution industrielle (voir ci-dessus et les sections 3.3.1.2.2.2, 4.3.2, 4.4 et 4.5.4.1).

3.126. Le subventionnement de l'énergie semble toujours exister pour l'industrie houillère et pour la production d'électricité et la fixation des tarifs de l'électricité (voir ci-dessus et la section 4.3). La Corée dispose d'un petit nombre de subventions explicites pour les combustibles fossiles, et ces subventions ne protègent aucune branche de production nationale importante; la principale subvention (réduction de la TVA et de la taxe individuelle à la consommation, et dons) vise la production de charbon anthracite utilisé sous forme de briquettes de charbon par les ménages à faible revenu, et elle devait prendre fin en 2020, mais cela n'a pas été le cas (section 3.3.1.1.1). Comme c'était le cas au moment de l'examen précédent, les autorités indiquent que les prix de l'électricité ne devraient pas être considérés comme une subvention, du fait que le taux de recouvrement des coûts était de 106,7% en 2016, 101,1% en 2017, 94,1% en 2018, 93,1% en 2019 et 100,5% (estimation préliminaire) en 2020. Par ailleurs, étant donné que le coût unitaire total comprenait le coût de production de l'électricité et des indemnités d'investissement pour les installations d'approvisionnement en électricité, le fait que le taux de recouvrement des coûts est inférieur à 100% n'indique pas l'existence d'une subvention. De plus, le prix de l'électricité a continué de varier considérablement d'un secteur à l'autre, ce qui crée d'importantes subventions croisées entre consommateurs. Les tarifs appliqués aux usagers industriels, résidentiels et commerciaux sont restés considérablement plus élevés que ceux qui sont facturés aux agriculteurs, à 107,35 KRW par kWh, 107,89 KRW par kWh, 131,60 KRW par kWh et 48,45 KRW par kWh, respectivement, en 2020. Les subventions pour la promotion des panneaux solaires et d'autres sources d'énergie renouvelables visant à soutenir l'abandon de l'énergie nucléaire et des combustibles fossiles ont augmenté, passant de 510 milliards de KRW en 2016, 500 milliards de KRW en 2017, 600 milliards de KRW en 2018 à 640 milliards de KRW en 2019, d'après les dépenses budgétaires publiques. Selon une autre source, ces montants sont nettement plus élevés: 1 790 milliards de KRW en 2016, 2 060 milliards de KRW en 2017 et 2 600 milliards de KRW en 2018.¹⁶³ Des subventions en vertu d'un système de certificat de source d'énergie renouvelable qui prévoit que le producteur d'électricité doit acheter le certificat sur le marché privé de l'énergie s'il ne parvient pas à remplir le quota requis de production d'électricité en utilisant des sources renouvelables sont en vigueur.

3.127. La Corée continue de subventionner fortement le secteur agricole, les niveaux de soutien restant largement au-dessus de la moyenne de l'OCDE et les formes de soutien qui occasionnent

¹⁶² Gouvernement de la République de Corée (2020), *The Korean New Deal National Strategy for a Great Transformation*, juillet 2020. Adresse consultée: <https://english.moef.go.kr/pc/selectTbPressCenterDtl.do?boardCd=N0001&seq=4948#:~:text=The%20Korean%20New%20Deal%2C%20announced,employment%20and%20social%20safety%20net>; et EIU (2020), *Country Commerce: South Korea*, août. Adresse consultée: https://country.eiu.com/FileHandler.ashx?issue_id=1090089892&mode=pdf.

¹⁶³ Baek Sang-kyung and Minu Kim, "Korea's Renewable Energy Subsidy Hits \$2.29 bn Last Year", *Pulse News*, 11 mars 2019. Adresse consultée: <https://pulsenews.co.kr/view.php?year=2019&no=145510>.

potentiellement le plus de distorsions sont prédominantes.¹⁶⁴ L'estimation du soutien aux producteurs mesurée en pourcentage des recettes agricoles brutes s'élevait à 47,9% pour la période 2017-2019, alors que la moyenne de l'OCDE était de 17,6%. Le soutien des prix du marché est resté l'élément dominant du soutien aux producteurs, puisqu'il a représenté 89% de celui-ci pendant cette même période. Les versements budgétaires aux services d'intérêt général visant le secteur dans son ensemble (estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)) ont représenté en moyenne 14% du soutien total (estimation du soutien total (EST)) pendant la période 2017-2019; les éléments principaux de ce soutien sont restés les dépenses d'infrastructure (62% de l'ESSG), tandis que les fonds publics destinés au système de connaissances et d'innovation agricole ont représenté 18%. L'estimation du soutien budgétaire total (ESBT) a légèrement baissé, de 0,4% (2018) à 0,3% (2019) du PIB.

3.128. D'après la dernière notification présentée par la Corée à l'OMC en avril 2021, portant sur la période 2016-2018, le montant total courant de la mesure globale du soutien (MGS) est passé de 748,38 milliards de KRW en 2016 à 1 489,78 milliards de KRW en 2017 et a chuté à 2,91 milliards de KRW en 2018 (restant en-deçà du niveau consolidé final de 1 490 milliards de KRW), conformément aux dispositions de l'OMC et aux engagements inscrits sur la Liste de la Corée.¹⁶⁵ Les fèves de soja sont restées le seul produit assujéti au soutien des prix du marché; ce soutien est passé de 7,26 milliards de KRW (2016) à 33,27 milliards de KRW (2017), avant de reculer à 8,82 milliards de KRW (2018). Le soutien interne total au secteur agricole (y compris les mesures de la catégorie verte, les programmes de développement assujétis au traitement spécial et différencié et le soutien *de minimis* non assujéti aux engagements de réduction) a considérablement augmenté, passant de 8 600 milliards de KRW (1 370 milliards de KRW en excluant les mesures de la catégorie verte et l'aide au titre du traitement spécial et différencié) en 2016 à 9 100 milliards de KRW (environ 1 400 milliards de KRW en excluant les mesures de la catégorie verte et l'aide au titre du traitement spécial et différencié) en 2018 (tableau A3. 7). En 2018, le soutien *de minimis* comprenait un soutien des prix du marché (pour les fèves de soja), d'autres aides par produit (par exemple, un versement compensatoire pour le riz de 539,3 milliards de KRW, un versement compensatoire pour le lait de 15,0 milliards de KRW et des bonifications d'intérêts pour de nombreux produits); et un soutien autre que par produit de 789,4 milliards de KRW (principalement une assurance-récolte, des versements directs et des initiatives personnelles de collecte de fonds). En 2018, l'aide au titre de la catégorie verte représentait toujours plus du quintuple (soit un niveau à peu près identique à celui enregistré en 2016) de la MGS totale par produit et autre que par produit de la Corée.

Incitations pour l'implantation de l'investissement étranger

3.129. Au cours de la période considérée, la Corée a continué de promouvoir ou d'attirer l'IED (y compris les coentreprises avec des investisseurs nationaux) grâce à l'exploitation de zones d'investissement étranger, de zones franches à vocation exportatrice et de zones franches économiques, réparties entre zones intégrées à un complexe, zones autonomes et zones de service (section 2.6.3). La Société coréenne des complexes industrielles (KICOX), qui administre les complexes industriels de l'État, aide également les investisseurs étrangers à trouver des sites industriels et à obtenir les autorisations de construire et autres autorisations connexes.¹⁶⁶ Les investisseurs sont admis à bénéficier d'aides fiscales, d'aides financières directes et de soutien à la création de sites industriels. Le lieu d'implantation varie en fonction de l'activité, des industries visées et des incitations à l'investissement qui prennent la forme de réduction ou fixation du prix du loyer, d'une exonération temporaire de taxe à l'achat ou d'impôt foncier, d'une exemption du

¹⁶⁴ Depuis plusieurs années, l'OCDE publie des études sur la politique agricole de la Corée, d'autres pays de l'OCDE et de certaines autres économies. Dans ces publications, la valeur des transferts aux producteurs agricoles est évaluée en calculant l'estimation du soutien aux producteurs (ESP) et d'autres indicateurs associés. La méthode de calcul de ces indicateurs diffère de la méthode de calcul de la mesure globale du soutien (MGS), et les deux ensembles de données ne sont pas compatibles, ni comparables. Les autorités estiment qu'aux fins de l'examen de la politique commerciale réalisé dans le cadre de l'OMC, le niveau de soutien interne au secteur agricole devrait être calculé sur la base des règles de l'OMC décrites dans l'Accord sur l'agriculture. OCDE (2020), *Politiques agricoles: suivi et évaluation 2020: Corée*. Adresse consultée: <https://www.oecd-ilibrary.org/sites/6f3ac4dd-en/index.html?itemId=/content/component/6f3ac4dd-en>.

¹⁶⁵ Liste LX – République de Corée (document de l'OMC WT/LET/804 du 25 juillet 2011), Partie IV Section I; et documents de l'OMC G/AG/N/KOR/80 du 26 avril 2021; G/AG/N/KOR/81 du 26 avril 2021; et G/AG/N/KOR/82 du 26 avril 2021.

¹⁶⁶ EIU (2020), *Country Commerce: South Korea*, août. Adresse consultée: https://country.eiu.com/FileHandler.ashx?issue_id=1090089892&mode=pdf.

paiement des droits de douane ou de la TVA et de dons en espèces, selon l'objet de leur désignation. Les incitations fiscales pour les entreprises ne s'appliquent qu'aux entreprises à participation étrangère qui ont déposé leur demande le 31 décembre 2018 au plus tard. Ces aides, qui avaient été notifiées à l'OMC, conformément à l'article XVI:1 du GATT de 1994 et à l'article 25 de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires, en 2013 et 2015, ne figuraient pas dans la notification communiquée en juin 2019 (section 3.3.1.2).¹⁶⁷ Le montant des dons en espèces effectués au titre de ce type de soutien s'est élevé à 6,051 milliards de KRW en 2016, 4,126 milliards de KRW en 2017, 6 milliards de KRW en 2018, et 6,018 milliards de KRW en 2019; en outre, le soutien accordé sous forme de recettes fiscales sacrifiées liées à la réduction ou à l'exonération d'impôt sur les sociétés pour toutes les sociétés à participation étrangère des zones d'investissement étranger et des zones franches économiques a atteint 72 milliards de KRW en 2016, 74 milliards de KRW en 2017, 114 milliards de KRW en 2018 et 77 milliards de KRW en 2019. En 2020, on recensait 113 zones d'investissement étranger (contre 98 en 2015), 13 zones franches (comme en 2015) et 7 zones franches économiques (contre 8 en 2015); entre 2016 et 2020, 5 nouveaux sites de promotion de l'investissement étranger direct ont été établis.¹⁶⁸ Cette même année, l'IED total dans ces zones, où 925 sociétés (contre 682 en 2015) employant 197 000 personnes (149 000 en 2015) exerçaient des activités, s'élevait à 4,5 milliards d'USD (contre 2 milliards d'USD en 2015).

Autres

3.130. En vertu de la Loi de 2013 sur l'aide au rapatriement des entreprises off-shore coréennes (modifiée par la Loi n° 17731 du 22 décembre 2020), les sociétés qui "font demi-tour" bénéficient de divers avantages fiscaux et non fiscaux. L'impôt sur les sociétés et l'impôt sur le revenu sont réduits proportionnellement à la baisse des ventes des opérations à l'étranger sur une période de cinq à sept ans; l'investissement en installations et équipements est subventionné. Les PME peuvent bénéficier d'incitations à l'emploi pendant deux ans. Les sociétés peuvent aussi se prévaloir de limites de garantie préférentielles de la part de fonds de garantie, de fonds de garantie pour la technologie et de fonds de garantie pour le commerce, tout en recevant des subventions pour la construction de petites usines. En vertu de la modification de la Loi de 2019, les mesures de soutien ont été élargies aux entreprises de services informatiques et aux entreprises de services d'information et de communication. Les sociétés dont le siège n'est pas dans des zones métropolitaines ont droit à des réductions de loyer pour les baux à long terme (de 50 ans) et sont autorisées à conclure des contrats privés. Des services de guichet unique sont fournis depuis 2019 par la KOTRA pour aider les entreprises qui demandent des aménagements en vue de leur rapatriement à remplir les formulaires de demande d'aide et de transport.

3.131. En vertu de la Loi sur l'aide à l'ajustement commercial, depuis avril 2007, les entreprises manufacturières qui subissent les effets défavorables d'un ALE bilatéral ont pu demander une compensation au MOTIE et au MOEL (Ministère de l'emploi et du travail) sous forme de prêts ou d'une aide à l'investissement et au placement des travailleurs. Des mesures visant à faciliter l'ajustement industriel sont adoptées si la vente ou la production est réduite de plus de 10% (depuis 2012; taux réduit de 25% à 20% en 2011) ou si, compte tenu des revenus d'exploitation, du nombre d'employés, du taux d'utilisation des capacités ou des stocks de l'entreprise, le dommage est considéré représenter plus de 10% sur une longue période en raison de la concurrence des importations.

3.3.2 Normes et autres règlements techniques

3.3.2.1 Normes, essais et certification

3.132. Pendant la période considérée, le cadre institutionnel dans ce domaine est demeuré inchangé.¹⁶⁹ L'Office coréen des normes et de la technologie (KATS), sous l'égide du MOTIE, élabore,

¹⁶⁷ La Corée considérait que les abattements de l'impôt sur les sociétés accordés aux industries situées dans les zones franches n'avaient pas à être notifiés à l'OMC. Document de l'OMC WT/TPR/S/346/Rev.1 du 6 janvier 2017.

¹⁶⁸ Invest Korea, *Foreign-Invested Company Priority Zones*. Adresse consultée: <https://www.investkorea.org/ik-en/cntnts/i-371/web.do>.

¹⁶⁹ Au moment de l'examen précédent, la Corée était confrontée à une forte demande en matière d'essais et de certification et ses organismes chargés des essais et de la certification semblent en retard par rapport à leurs homologues étrangers (par exemple BV en France, SGS en Suisse ou Intertek au Royaume-Uni), notamment en termes de renommée de la marque ou de diversité des services. Selon les autorités, des services rapides et bon marché ont été fournis, la numérisation a atteint un fort niveau et les

gère et met en œuvre les normes industrielles coréennes (KS), sur la base de la Loi-cadre sur les normes nationales et de la Loi sur la normalisation des produits industriels, en collaboration avec neuf ministères, dont le Ministère des sciences et des TIC (MSIT), le Ministère de l'environnement (MOE) et le Ministère des océans et de la pêche (MOF). Le KATS, point d'information officiel sur les produits industriels, conformément à l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce, est responsable de la planification et de la coordination de la politique de normalisation nationale; la Division de la politique en matière de quarantaine du MAFRA est le point d'information pour les produits agricoles. L'Association des normes coréennes (KSA), un organe du KATS composé d'acteurs des secteurs public et privé, fournit un ensemble complet de services de la connaissance (normalisation, normes, certification et formation) et plusieurs organismes privés s'occupent de normalisation.¹⁷⁰ Parmi les autres organismes qui accomplissent des travaux dans ce domaine figurent l'Institut coréen de recherche en matière de normes et de science (KRIS) (chargé de la métrologie), qui est affilié au Conseil national de la recherche en sciences et technologies, sous l'égide du MSIT depuis juillet 2017 (précédemment sous l'égide du Ministère de l'éducation, des sciences et des technologies) et l'Association pour les technologies des télécommunications (TTA), une agence affiliée au MSIT qui est chargée des normes collectives pour les télécommunications, les technologies de l'information, les communications radio et la radiodiffusion.¹⁷¹ Le Conseil des normes nationales examine les plans généraux pour l'introduction des normes nationales et coordonne les activités liées à la normalisation des différents ministères.

3.133. L'élaboration des normes reste conduite par le gouvernement et constitue un élément important de la politique industrielle de la Corée. Le quatrième Plan interministériel national de normalisation (2016-2020) incluait dans ses objectifs clés l'élaboration de normes pour les nouvelles activités génératrices de croissance, en vue d'améliorer la vie quotidienne des personnes et d'éradiquer les systèmes de certification redondants. Il visait à développer le système normatif national, à renforcer l'infrastructure normative technologique, à promouvoir une participation active aux activités internationales en matière de normalisation et à aider le secteur privé à accroître sa capacité à élaborer des normes.¹⁷² Un cinquième plan national de normalisation sera établi durant le second trimestre de 2021. Pendant la période considérée, le KATS a mis en œuvre les stratégies de normalisation requises pour la compétitivité des branches de production émergentes et l'adaptation aux changements technologiques de la quatrième Révolution industrielle; des efforts ont été déployés pour que les KS soient prises en considération dans les domaines relevant de la quatrième Révolution industrielle, tels que les usines intelligentes, les villes intelligentes, l'Internet des objets (IoT) et les mégadonnées.

3.134. En vertu de la Loi-cadre sur les règlements administratifs (modifiée en dernier lieu par la Loi n° 16954 du 4 février 2020), depuis 1997 une étude d'impact réglementaire (EIR) incluant une analyse de rentabilité doit être effectuée avant d'introduire un nouveau règlement ou de renforcer des règlements existants.¹⁷³ L'EIR continue d'être effectuée par trois départements de ministères dans différents domaines. Le KATS, par exemple, met en œuvre une évaluation de l'impact de la réglementation technique afin de recenser de façon exhaustive les coûts, les avantages, les effets et la compatibilité des règles adoptées. En 2020, des ajustements ont été apportés dans 72% des 79 cas dans lesquels un ajustement avait été suggéré (contre 52% des 102 cas signalés en 2015).

services ont pu répondre rapidement aux changements intervenus sur le marché. Aucun renseignement n'est disponible quant à la situation actuelle concernant les retards et les mesures prises pour améliorer les capacités générales dans ce domaine depuis 2016. Document de l'OMC WT/TPR/S/346/Rev.1 du 6 janvier 2017.

¹⁷⁰ Le KSA maintient un Centre de soutien à la certification KS et un Centre mondial de soutien à la normalisation. KSA, *CEO's Message*. Adresse consultée: https://eng.ksa.or.kr/ksa_english/5953/subview.do.

¹⁷¹ Le KRIS gère aussi le Centre national des données de référence normalisées (NCSRD). La TTA établit des normes pour l'industrie et a contribué à la création des actuelles normes coréennes concernant l'information et la communication. La TTA collabore en outre avec les organismes de normalisation internationaux et nationaux, tels que l'UIT.

¹⁷² Entre 2016 et 2019, la Corée a présenté 314 propositions en vue de l'adoption de nouvelles normes internationales à l'ISO (247) et à la CEI (67); elle en avait présenté 236 entre 2010 et 2013. KATS, *Annual Report 2018*. Adresse consultée:

<https://www.kats.go.kr/en/content.do?cmsid=543&mode=view&page=&cid=21289>; et KATS, *Annual Report 2019*. Adresse consultée: <https://www.kats.go.kr/en/content.do?cmsid=543&mode=view&page=&cid=21768>.

¹⁷³ Les autorités ont indiqué que le KATS reste chargé d'élaborer, d'adopter et d'appliquer des normes en conformité avec les dispositions de l'Annexe 3 de l'Accord OTC de l'OMC (Code de pratique).

3.3.2.2 Normes volontaires et obligatoires, normes nationales et normes alignées

3.135. Le système de normalisation coréen comprend des règlements techniques (normes obligatoires) élaborés par les ministères et les organismes gouvernementaux, ainsi que des normes (volontaires) établies par le KATS (les KS) et par l'Agence nationale de recherche sur les radiocommunications (les normes coréennes concernant les communications (KCS)). Les KCS, élaborées conformément à la Loi-cadre sur le développement de la radiodiffusion et des communications et gérées par le MSIT, sont consolidées pour former les KS. Sept ministères et deux organismes (le MSIT, le MOE, le MAFRA, le MOEL, le Ministère de l'aménagement du territoire, des infrastructures et des transports, le MOF, le MFDS, le Service coréen des forêts et l'Administration météorologique coréenne) continuent de participer à l'élaboration des KS. Le KATS a pour tâche de gérer de manière générale et d'ajuster les normes qui sont élaborées et appliquées dans chaque secteur, et d'assurer la coopération avec chaque ministère; en 2020, il avait transféré aux 7 ministères 3 867 KS concernant par exemple les produits alimentaires, les dispositifs médicaux, ou le bois et le papier.¹⁷⁴ Depuis 2008, le KATS a progressivement transféré son rôle d'élaboration de normes à l'Organisation de coopération pour l'élaboration des normes (COSD), encourageant ainsi une élaboration des normes conduite par le secteur privé. Toutes les catégories de KS ont été confiées à la COSD, qui gère désormais plus de 90% des KS.¹⁷⁵

3.136. Le KATS rédige la feuille de route en matière de normalisation et élabore des normes en tenant compte des politiques du gouvernement et de la R&D. En 2016, le KATS devait mener des projets de coordination des normes nationales dans les domaines suivants: usine intelligente, santé intelligente, acier de nouvelle génération, matériaux de nouvelle génération et équipements portables intelligents. Dans la pratique, des projets dans les domaines des villes intelligentes, des véhicules autonomes et de l'intelligence artificielle et des mégadonnées ont été exécutés pendant la période à l'examen.

3.137. En 2016, environ 15% de l'ensemble des normes (soit 3 072 KS) étaient contenues dans 5 470 règlements techniques publiés par 19 ministères. Les autorités ne disposaient pas de données récentes à ce sujet.

3.138. En 2020, 20 916 KS avaient été adoptées (contre 20 495 en 2016), qui étaient réparties principalement comme suit: produits chimiques, textiles et céramiques (4 564, 21,8%); machines (3 206, 15,3%); électricité (3 733, 17,8%); métaux, exploitation minière et construction (2 310, 11%); matériel de transport, construction navale et industrie aérospatiale (1 456, 7%); technologies de l'information (1 811, 8,7%); et alimentation, environnement, etc. (1 339, 6,4%). Environ 3% des KS (comme en 2016) ont été établies sans référence aucune à des normes internationales. En 2020, 20 280 KS (97%) avaient été harmonisées avec les normes internationales correspondantes, contre 19 880 (97%) en 2016. Les normes non harmonisées, à savoir les normes propres à la Corée, sans équivalent international (par exemple pour le kimchi ou les services nationaux à la clientèle) ou qui ne peuvent être harmonisées du fait de leur lien avec d'autres réglementations intérieures, restent en vigueur.¹⁷⁶ En 2020, 67% environ (66% en 2016) de toutes les KS étaient harmonisées avec les normes internationales ISO/CEI.

3.139. En 2020, la Corée avait conclu des mémorandums d'accord bilatéraux avec 76 organismes (contre 42 en 2016) de 41 pays (contre 31 en 2016) au sujet de la coopération mutuelle concernant les activités mondiales de normalisation, les échanges d'informations techniques relatives aux normes et à l'évaluation de la conformité, l'organisation de réunions sur la normalisation, l'exploitation de programmes d'enseignement communs et l'échange d'experts.¹⁷⁷

¹⁷⁴ KATS, *Standards*. Adresse consultée: <https://www.kats.go.kr/en/content.do?cmsid=533>.

¹⁷⁵ KATS, *Standards*. Adresse consultée: <https://www.kats.go.kr/en/content.do?cmsid=533>.

¹⁷⁶ Les autorités n'ont fourni aucun renseignement au moment de l'examen de 2016 concernant l'évolution des normes "spécifiquement coréennes". Lors de l'examen de 2012, d'après les autorités, il y avait très peu de normes "spécifiquement coréennes" et elles n'existaient que dans les cas où il n'y avait pas de normes internationales équivalentes et où leur maintien était suffisamment justifié. En outre, ces normes ne visent pas à créer des obstacles non nécessaires au commerce international; elles concernent des produits alimentaires coréens traditionnels et des articles connexes, comme le gwamegi (balaou du Pacifique (*Cololabis saira*) séché), le doenjang (pâte de soja fermenté), le gochujang (pâte épaisse de soja et de piment rouge) et les réfrigérateurs pour kimchi. Document de l'OMC WT/TPR/S/268/Rev.1 du 8 novembre 2012.

¹⁷⁷ KATS, *MoU Activities*. Adresse consultée: <http://www.kats.go.kr/en/content.do?cmsid=408>.

3.3.2.3 Mesures relatives aux denrées alimentaires, mesures liées à la santé et autres mesures

3.140. La responsabilité législative en matière de sécurité sanitaire et de qualité des produits alimentaires demeure partagée par plusieurs ministères. Le MFDS réglemente la sécurité sanitaire des produits alimentaires (y compris ceux d'origine végétale, animale et aquatique), tandis que le MAFRA s'occupe de la santé animale et de la préservation des végétaux (y compris les mesures de quarantaine à l'importation visant les animaux, les produits de l'élevage et les végétaux). Le MOF s'occupe de la santé des produits aquacoles, y compris les mesures de quarantaine à l'importation visant les animaux aquatiques et leurs produits. La sécurité sanitaire des produits alimentaires, des produits pharmaceutiques, des dispositifs médicaux et des produits cosmétiques est régie par le MFDS, dont le rôle principal consiste à protéger la santé et la sécurité publiques, y compris la sécurité sanitaire des produits alimentaires comme les produits agricoles, de la pêche et de l'élevage. Le MFDS, avec ses six antennes régionales, et l'Institut national d'évaluation de la sécurité sanitaire des produits alimentaires et des médicaments sont chargés d'élaborer et de faire respecter la législation de base et ses règlements d'application, ainsi que d'élaborer les normes et les spécifications pour les produits alimentaires coréens et importés, y compris les produits de l'élevage, les aliments fonctionnels, les additifs alimentaires, les emballages alimentaires, les contenants et les équipements (sections 3.3.2.6 et 3.3.3.1). Les normes et spécifications applicables aux produits carnés, aux produits laitiers et aux ovoproduits sont gérées par le MFDS, tandis que les normes en matière de quarantaine applicables aux animaux et aux produits d'origine animale sont gérées par le MAFRA (section 3.3.3.2).

3.141. Les objectifs de la politique du MFDS pour 2020 incluaient ce qui suit: promouvoir la communication et la coopération avec toutes les parties prenantes; soutenir une croissance innovante grâce à une réforme de la réglementation; faire de la Corée une puissance mondiale en termes de sécurité sanitaire des produits alimentaires et des médicaments (section 3.3.3); et préparer le pays pour le futur grâce à des activités préventives de R&D.¹⁷⁸ Passant d'une approche centrée sur les produits à une approche centrée sur les personnes, en 2020, le MFDS a poursuivi les objectifs suivants: améliorer la sécurité sanitaire des produits alimentaires pour une meilleure santé publique, créer les conditions propices à un usage plus sûr des médicaments et des appareils médicaux et instaurer des mesures de sécurité sanitaire des produits alimentaires et des médicaments qui soient à la fois innovantes et trouvent un écho auprès de la population.

3.142. Pendant la période considérée, plusieurs initiatives ont été entreprises pour, notamment, améliorer la sécurité sanitaire des médicaments et assurer l'alignement avec les normes internationales.¹⁷⁹ La Pharmacopée coréenne a été modifiée dans son intégralité pour rendre compte des normes internationales et des nouvelles technologies; de plus, en novembre 2019, un système d'information intégré allant des licences accordées aux dispositifs médicaux sur la base des codes standards jusqu'à la distribution et à l'utilisation de ces produits a été mis sur pied. En 2019, le MFDS a établi 19 lignes directrices et orientations, dont le document "Questions et réponses relatives à la structure et à la teneur des résultats d'études cliniques", qui se fonde sur les lignes directrices du Conseil international d'harmonisation des exigences techniques pour l'enregistrement des médicaments à usage humain (ICH); en outre, en 2020, le MFDS a élaboré un total de 13 lignes directrices et directives, dont la Directive relative à l'évaluation clinique de la sécurité cardiovasculaire, fondée sur les lignes directrices de l'ICH. Cinquante et un éléments de son Manuel des bonnes pratiques en matière d'examen des politiques et pratiques (GRPMaPP) ont été nouvellement créés ou révisés pour améliorer la prévisibilité et la cohérence du processus d'examen des études cliniques. Le MFDS continue d'élaborer et de réviser les lignes directrices relatives à l'évaluation des médicaments (par exemple en mettant en œuvre les lignes directrices de l'ICH) afin de les harmoniser avec les normes internationales. En 2019, les procédures d'enregistrement préliminaire et d'inspection sur place des installations étrangères de fabrication de produits pharmaceutiques, etc., ont été renforcées afin de permettre un suivi de gestion systématique et efficace de ces installations d'un niveau identique à celui qui s'applique aux installations coréennes, pour lesquelles l'inspection a été renforcée pour prévenir les risques potentiels. Le MFDS a enregistré

¹⁷⁸ MFDS (2020), *White Paper 2020*, 29 avril. Adresse consultée:

https://www.mfds.go.kr/eng/brd/m_60/view.do?seq=74498&srchFr=&srchTo=&srchWord=&srchTp=&itm_seq_1=0&itm_seq_2=0&multi_itm_seq=0&company_cd=&company_nm=&page=8.

¹⁷⁹ MFDS (2020), *White Paper 2020*, 29 avril. Adresse consultée:

https://www.mfds.go.kr/eng/brd/m_60/view.do?seq=74498&srchFr=&srchTo=&srchWord=&srchTp=&itm_seq_1=0&itm_seq_2=0&multi_itm_seq=0&company_cd=&company_nm=&page=8.

des installations de fabrication étrangères et a procédé, en 2019, à l'inspection de 20 installations dont l'évaluation avait révélé des risques potentiels.¹⁸⁰ La sécurité sanitaire des produits biopharmaceutiques tels que les vaccins et les cellules a été améliorée. Le MFDS a obtenu l'enregistrement de médicaments coréens sur la Liste blanche de l'UE en mai 2019 (c'est le 7^{ème} pays à le faire), a signé l'Accord sur la confiance mutuelle entre la Corée et la Suisse (en décembre 2019) et a maintenu sa note dans le système vietnamien de notation aux fins de la passation de marchés publics (en juillet 2019).

3.143. Les importations de produits pharmaceutiques nécessitent toujours un certificat de vente libre délivré par une autorité du pays exportateur (Règlement d'application de la Loi sur les dispositifs médicaux, révisé en mai 2009). Toute personne souhaitant importer des dispositifs médicaux ou des produits pharmaceutiques doit obtenir une autorisation par article auprès du MFDS ou soumettre une notification au MFDS conformément à la loi applicable. L'approbation préalable par article suppose la soumission de données détaillées sur les essais cliniques et d'autres données relatives à la sécurité sanitaire et à l'efficacité, tel que le prescrit le Règlement sur la sécurité sanitaire des produits pharmaceutiques.¹⁸¹ Les fabricants doivent communiquer des données détaillées sur certains ingrédients pharmaceutiques actifs, qui sont versées au registre central des médicaments du MFDS.

3.144. Chaque lot de médicaments biologiques importés demeure soumis à un test de mise en circulation des lots par le MFDS, même si les produits en question ont déjà été testés et mis en circulation par le fabricant et l'autorité sanitaire du pays d'origine. Les autorités indiquent que les mêmes règles et réglementations continuent de s'appliquer conformément à la Loi sur le secteur pharmaceutique aux médicaments biologiques distribués sur le marché intérieur (produits localement ou importés) et que les résultats des tests effectués par les fabricants ou les autorités sanitaires du pays exportateur ne doivent pas se substituer aux résultats des tests de mise en circulation des lots effectués par le MFDS. Pour certains dispositifs médicaux utilisés dans la pratique médicale, le gouvernement doit déterminer s'ils peuvent être remboursés avant qu'ils ne soient utilisés dans les établissements de santé, y compris dans les hôpitaux, puisque le gouvernement rembourse tous les établissements de santé coréens pour les services médicaux fournis aux patients. S'agissant des dispositifs médicaux soumis à une évaluation des technologies de santé au titre des lois pertinentes, on observe aujourd'hui un délai de 14,3 mois ou 430 jours (contre 17 mois ou 510 jours en 2016) entre la date du dépôt de la demande d'approbation auprès du MFDS par le fabricant et la date à laquelle le MFDS donne son approbation et le produit est mis sur le marché: l'approbation nécessite toujours 80 jours; l'évaluation des technologies de santé 250 jours (contre 280 en 2016); et, depuis 2017, l'inscription sur la liste des produits remboursés prend 100 jours (contre 150 en 2016).¹⁸²

3.145. Les cosmétiques sont réglementés par le MFDS et relèvent de deux catégories: les cosmétiques fonctionnels et les cosmétiques classiques.¹⁸³ Les produits blanchissants, antirides, de protection solaire et de bronzage figurent parmi les cosmétiques fonctionnels. Le MFDS n'examine que les cosmétiques fonctionnels aux fins de l'approbation préalable à la mise sur le marché. Pour

¹⁸⁰ Le cadre juridique pour la réalisation d'inspections à l'étranger a nécessité l'adoption, le 11 décembre 2018, de la Loi sur les questions pharmaceutiques ainsi que la modification d'instruments législatifs subordonnés (Règlement sur la sécurité sanitaire des produits pharmaceutiques du 6 décembre 2019, etc.) qui établissent les critères et procédures pour une application concrète de la Loi.

¹⁸¹ La majorité des règlements dans ce domaine sont alignés sur les lignes directrices de la Conférence internationale sur l'harmonisation (ICH). Depuis mars 2016, le MFDS participait à l'ICH en tant qu'observateur et en est depuis devenu un membre ordinaire.

¹⁸² Cependant, dans le cas des technologies de la santé liées aux tests de diagnostic ou aux tests génétiques *in vitro*, le résultat de l'évaluation doit être notifié dans un délai de 140 jours après réception de la demande; ce délai peut être prolongé de 110 jours si un examen supplémentaire est requis ou s'il existe d'autres circonstances inévitables.

¹⁸³ En 2020, la Corée se plaçait parmi les 10 plus gros marchés mondiaux de produits cosmétiques, détrônée du 8^{ème} rang par l'Inde en 2018. D'après les projections de recettes pour 2021, elle devrait passer au 12^{ème} rang et représenter environ 1,8% du marché mondial, pour une valeur de 1,6 milliard d'USD (contre 1,4 milliard d'USD en 2016). Administration du commerce international, *Corée du Sud: Cosmétiques*. Adresse consultée:

<http://www.export.gov/southkorea/doingbusinessinkorea/leadingsectorsforusexportsinvestment/cosmetics/index.asp>; Cosmetic Obs, *COVID-19: Overview of the South Korean Cosmetic Market*, 14 avril 2020. Adresse consultée: <https://cosmeticobs.com/en/articles/cosmetics-news-7/covid-19-overview-of-the-south-korean-cosmetic-market-5253>; et Statista, *Cosmetics: South Korea*. Adresse consultée: <https://www.statista.com/outlook/70010000/125/cosmetics/south-korea>.

tous les autres cosmétiques classiques, le MFDS a autorisé l'Association coréenne de l'industrie pharmaceutique (KPTA) à examiner et valider les demandes de permis d'importation présentées par les importateurs coréens. Le MFDS administre les prescriptions relatives à l'enregistrement pour les cosmétiques fonctionnels importés ou fabriqués dans le pays. Les importateurs doivent effectuer une inspection de la qualité "autoréglémentée" pour chaque type de produit afin d'en garantir la conformité avec les normes et les méthodes d'essai applicables aux cosmétiques.¹⁸⁴ Le MFDS détermine la conformité des fabricants de cosmétiques avec les bonnes pratiques de fabrication des cosmétiques (CGMP) au moyen d'une inspection et d'une évaluation avant de leur délivrer la certification; à la fin de décembre 2020, 165 sociétés étaient enregistrées comme entreprises conformes aux CGMP.¹⁸⁵ Les importateurs de cosmétiques sont tenus de soumettre un rapport douanier et d'obtenir une autorisation préalable de la KPTA pour tous les produits. Les résultats de tests présentés par des fabricants étrangers appliquant des normes de qualité qui sont reconnues ou certifiées sur le plan international, ou qui sont plus strictes que les normes prévues dans les Bonnes pratiques de fabrication de la Corée applicables aux produits cosmétiques (KCGMP), sont acceptés sans obligation de procéder à des essais supplémentaires en Corée. L'inspection de la qualité par l'importateur des cosmétiques est exigée en fonction du numéro de série/de lot de fabrication. Certains produits classés comme cosmétiques à l'étranger ne sont pas considérés comme tels en Corée; il semblerait que cela rende difficile l'harmonisation des réglementations avec les autres pays. Les produits d'épilation ou de teinture capillaire ont été placés dans la catégorie des cosmétiques à la suite d'une modification du Règlement d'application de la Loi sur les cosmétiques adoptée le 12 janvier 2017 et mise en œuvre le 30 mai 2017. Parmi les produits industriels ou non contrôlés, les produits chimiques utilisés directement sur le corps humain, tels que les savons cosmétiques (savons solides) pour l'hygiène corporelle humaine, les épaississants instantanés pour cheveux et les cires épilatoires, ont été placés dans la catégorie des cosmétiques en vertu de la modification du Règlement d'application de la Loi sur les cosmétiques adoptée le 31 décembre 2018 et mise en œuvre le 31 décembre 2019.¹⁸⁶

3.146. Pendant la période à l'examen, de nouvelles mesures ont été prises dans les domaines de l'enregistrement et de la notification des produits chimiques toxiques. Les modifications apportées à la Loi de 2015 sur l'enregistrement et l'évaluation des substances chimiques (AREC ou K-REACH), qui ont pris effet le 1^{er} janvier 2019, ont introduit une différence marquée par rapport aux mécanismes de réglementation de la version précédente.¹⁸⁷ Elles prévoient une période de grâce (de 2021 à 2030) pour les substances existantes (≥ 1 t/a) en fonction de la quantité fabriquée ou importée si l'enregistrement anticipé desdites substances a été réalisé avant le 30 juin 2019. Toutes les nouvelles substances chimiques doivent être enregistrées. L'enregistrement anticipé des substances chimiques existantes (≥ 1 t/a) avant le 30 juin 2019 est nécessaire pour que la substance puisse bénéficier de la période de grâce correspondante. Toutes les nouvelles substances chimiques doivent être enregistrées. Cependant, les nouvelles substances chimiques (< 100 kg/a) doivent simplement être notifiées, et non enregistrées. L'AREC exige que les fabricants et importateurs de substances chimiques enregistrent les substances ou les notifient avant leur fabrication ou leur importation. Des préoccupations concernant l'absence d'orientations quant à la mise en œuvre, le délai insuffisant pour permettre aux sociétés de respecter les exigences et le fait que l'AREC ne prévoit pas la protection des renseignements commerciaux confidentiels ont été soulevées (section 3.3.2.5).¹⁸⁸

3.147. La Loi sur le contrôle des produits chimiques (CCA), qui protège la santé publique et empêche les dommages environnementaux causés par des substances chimiques en renforçant les critères applicables à la manutention et à la gestion des produits chimiques, précédemment établis en vertu de la Loi sur le contrôle des produits chimiques toxiques (TCCA), a été modifiée et mise en œuvre en 2015. Plusieurs révisions additionnelles de la CCA modifiée sont entrées en vigueur à partir

¹⁸⁴ Document de l'OMC WT/TPR/S/268/Rev.1 du 8 novembre 2012.

¹⁸⁵ MFDS (2020), *White Paper 2020*, 29 avril. Adresse consultée:

https://www.mfds.go.kr/eng/brd/m_60/view.do?seq=74498&srchFr=&srchTo=&srchWord=&srchTp=&itm_seq_1=0&itm_seq_2=0&multi_itm_seq=0&company_cd=&company_nm=&page=8.

¹⁸⁶ MFDS (2020), *White Paper 2020*, 29 avril. Adresse consultée:

https://www.mfds.go.kr/eng/brd/m_60/view.do?seq=74498&srchFr=&srchTo=&srchWord=&srchTp=&itm_seq_1=0&itm_seq_2=0&multi_itm_seq=0&company_cd=&company_nm=&page=8.

¹⁸⁷ REACH24H, *K-REACH*. Adresse consultée: <https://www.reach24h.com/en/service/chemical-service/k-reachact-on-registration-and-evaluation-etc-of-chemical-substances.html>.

¹⁸⁸ USTR (2020), *2020 National Trade Estimate Report on Foreign Trade Barriers*. Adresse consultée: https://ustr.gov/sites/default/files/2020_National_Trade_Estimate_Report.pdf.

d'avril 2021.¹⁸⁹ La CCA exige désormais que les locaux commerciaux dans lesquels des produits chimiques dangereux sont manipulés soient préparés et disposent d'un plan de gestion pour la prévention des accidents chimiques, qu'ils soient conformes aux normes en matière de manipulation, qu'ils fassent l'objet d'inspections régulières et qu'ils satisfassent à d'autres obligations telles que des autorisations d'exploitation commerciale et des programmes de formation réguliers. Les normes et spécifications pour les équipements, contenants et emballages (Code des emballages et contenants) du MFDS prévoient des normes générales applicables aux équipements, contenants et emballages pour produits alimentaires, ainsi que des spécifications pour les différents matériaux d'emballage.¹⁹⁰ En 2019, le MOE a publié des modifications partielles du Règlement d'application de la Loi sur la promotion de l'utilisation économie et du recyclage des ressources afin d'encourager le recyclage et de réduire les déchets inutiles. Ces modifications exigent que les emballages soient évalués, notés et étiquetés en fonction de la recyclabilité des matériaux dont ils sont composés.

3.3.2.4 Évaluation de la conformité

3.148. Le KATS reste chargé de l'évaluation de la conformité, de la certification, de l'enregistrement et de l'essai des produits industriels en ce qui concerne les normes volontaires (KS). Il dirige le Système coréen d'agrément des laboratoires (KOLAS), qui agréé les laboratoires d'essai et d'étalonnage et les laboratoires médicaux, ainsi que le Système d'accréditation coréen (KAS), qui agréé les organismes de certification des produits. L'agrément est accordé conformément aux normes reconnues sur le plan international. À la fin de mars 2021, il y avait 613 laboratoires d'essai (contre 496 en 2016), 260 laboratoires d'étalonnage (contre 212 en 2016) et 12 laboratoires médicaux (contre 6 en 2016) accrédités par le KOLAS, ainsi que 23 organismes de certification des produits (contre 20 en 2016) accrédités par le KAS.¹⁹¹

3.149. La Corée maintient une marque de certification nationale intégrée unique, la marque de certification coréenne (KC), qui est pleinement mise en œuvre depuis janvier 2011. La marque KC et le certificat KC correspondant sont valables pour 730 produits distincts, tels que des pièces détachées de véhicules automobiles, des machines et de nombreux produits électroniques.¹⁹² Cette marque confirme que le produit est conforme à la norme de sécurité coréenne (KS) applicable. Les prescriptions prévues par les KS sont souvent similaires à celles énoncées par les normes CEI (normes de la Commission électrotechnique internationale) correspondantes.

3.150. Le 4^{ème} Plan général de gestion de la qualité pour la période 2016-2020 comprenait quatre projets principaux: établissement de notions fondamentales pour la gestion intelligente de la qualité; tendances mondiales relatives à la gestion de la qualité; renforcement des capacités en vue d'une meilleure gestion de la qualité par les PME manufacturières; et développement de l'infrastructure de gestion de la qualité.

3.151. Les autorités chargées de la certification sont encouragées à négocier des accords de reconnaissance mutuelle (ARM) avec leurs homologues étrangers. Le KOLAS est signataire de l'Arrangement de reconnaissance multilatérale (AML) de la Coopération internationale sur l'agrément des laboratoires d'essais (ILAC) pour les essais, l'étalonnage et les essais médicaux; en mars 2021, 103 organismes d'accréditation de 105 économies avaient signé l'Arrangement de l'ILAC. Le KATS est signataire de l'AML du Forum international de l'accréditation (IAF) pour les organismes qui gèrent des systèmes de certification des produits. L'Office coréen d'accréditation (KAB) est signataire de l'AML de l'IAF pour la certification des systèmes de gestion et la certification des personnes. Le KOLAS, le KAS et le KAB sont signataires de l'Accord multilatéral de coopération du Pacifique en matière d'accréditation (APAC). Les tâches principales du KOLAS au titre de cet accord sont les essais, l'étalonnage et les essais médicaux, tandis que le KAS est chargé de la certification des produits et le KAB de la certification des systèmes de gestion et de la certification des personnes. La Corée a également signé l'ARM de l'APEC relatif à l'évaluation de la conformité du matériel de

¹⁸⁹ REACH24H, CCA de la Corée (*Loi sur le contrôle des produits chimiques*). Adresse consultée: <https://www.reach24h.com/en/service/chemical-service/korea-cca-chemical-control-act-compliance.html>.

¹⁹⁰ Service des relations agricoles avec l'étranger de l'USDA, *Food and Agricultural Import Regulations and Standards, Country Report: Korea, Republic of*, GAIN Report n° KS2020-0081. Adresse consultée: https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=Food%20and%20Agricultural%20Import%20Regulations%20and%20Standards%20Country%20Report_Seoul_Korea%20-%20Republic%20of_12-31-2020.

¹⁹¹ KOLAS, *Étalonnage*. Adresse consultée: https://www.knab.go.kr/en/Calibration_Search.do.

¹⁹² MPR International – Korea Certification, *What Is KC Certification for South Korea?* Adresse consultée: <https://www.korea-certification.com/en/kc/what-is-kc-certification/>.

télécommunications (phases I et II) et la partie I de l'ARM de l'APEC relatif au matériel électrique; elle n'a pas l'intention d'adhérer aux parties II et III de ce dernier. En 2015, elle a rejoint l'ARM sur l'évaluation de la conformité du matériel électrique et électronique.

3.152. La Corée a signé des ARM APEC-TEL de phase I avec le Canada (1997), les États-Unis (2005), le Viet Nam (2006) et le Chili (2007) sur la reconnaissance des résultats d'essais sur le matériel de télécommunication; et un ARM APEC-TEL de phase II avec le Canada (2017) sur la reconnaissance des résultats d'essais sur le matériel de télécommunication; des ACR avec l'Union européenne (2011) et le Royaume-Uni (2021) contenant des dispositions relatives à la reconnaissance de l'évaluation de la conformité pour les équipements électroniques; et un ARM avec Singapour (2006) relatif aux appareils électriques et électroniques dans le cadre de l'ALE Corée-Singapour. En vertu de la Loi sur la promotion de l'innovation technologique industrielle, le système de certification NEP (nouveau produit excellent) continue de viser les produits fabriqués au moyen des nouvelles technologies mises au point pour la première fois en Corée ou améliorés grâce à des technologies innovantes.¹⁹³ La certification est valable trois ans. Les produits certifiés NEP bénéficient d'une aide de l'État pour l'extension des circuits de distribution et l'accélération du développement technologique. Ils bénéficient aussi d'un point supplémentaire de qualification dans les marchés publics passés par l'État et les organismes publics. Selon les autorités, le système NEP n'affecte pas les échanges internationaux.

3.153. Le MFDS facilite les importations de produits alimentaires grâce au système d'homologation des laboratoires d'essai étrangers, qui couvre les organismes d'inspection agréés par les autorités des pays exportateurs et par le MFDS; ce système inclut 60 organismes dans 8 pays. Au 31 décembre 2020, les organismes en question étaient classés par catégorie, comme suit: produits alimentaires (163 organismes, dont 60 établissements étrangers et 25 institutions de droit public), élevage (80 organismes, dont 26 institutions de droit public), produits pharmaceutiques (47 organismes, dont 24 institutions de droit public), cosmétiques (41 organismes, dont 24 institutions de droit public), dispositifs médicaux (14 organismes, dont 1 institution de droit public) et produits sanitaires (36 organismes, dont 24 institutions de droit public).¹⁹⁴ Les résultats d'essais publiés par les organismes étrangers sont reconnus par le MFDS et les produits importés concernés sont donc exemptés de toute inspection par un laboratoire lorsqu'ils sont importés en Corée pour la première fois. La Corée n'a pas adhéré à l'ARM de l'APEC sur l'évaluation de la conformité des aliments et des produits alimentaires.

3.154. En vertu de la Loi sur la gestion et le soutien à la promotion d'une agriculture et d'une pêche respectueuses de l'environnement et des aliments issus de l'agriculture biologique (modifiée en dernier lieu par la Loi n° 18026 du 13 avril 2021), depuis le 2 juin 2013, un programme de certification biologique obligatoire exige que tous les produits biologiques agricoles et de l'élevage, frais (non transformés) ou transformés, coréens ou importés, soient certifiés par un organisme de certification agréé par le Service national de gestion de la qualité des produits agricoles (NAQS) du MAFRA.¹⁹⁵ En décembre 2020, 29 organismes de certification coréens (contre 15 en 2015) et 2 organismes de certification étrangers (contre 4 en 2015) étaient accrédités par le NAQS du MAFRA pour la certification des produits alimentaires biologiques transformés.¹⁹⁶ La Corée pratique une politique de tolérance zéro en ce qui concerne la présence accidentelle d'ingrédients issus des biotechnologies dans les produits biologiques transformés (sections 3.3.2.6 et 3.3.3.1); pour tout produit biologique dans lequel les essais ont révélé la présence d'organismes génétiquement modifiés (OGM), il peut être demandé aux importateurs/producteurs de supprimer la mention biologique de l'étiquette du produit et le NAQS peut ouvrir une enquête pour déterminer s'il s'agit d'une violation intentionnelle. À la place d'une certification par des agents de certification accrédités,

¹⁹³ KOITA, *Awards & Certifications*. Adresse consultée:

<http://eng.koita.or.kr/activities/activities/awardcertification.asp>.

¹⁹⁴ MFDS (2020), *White Paper 2020*, 29 avril. Adresse consultée:

https://www.mfds.go.kr/eng/brd/m_60/view.do?seq=74498&srchFr=&srchTo=&srchWord=&srchTp=&itm_seq_1=0&itm_seq_2=0&multi_itm_seq=0&company_cd=&company_nm=&page=8.

¹⁹⁵ La certification des produits biologiques comprend deux catégories: biologique et sans pesticide. Pour les produits de l'élevage, il existe deux catégories de certification: les produits biologiques et les produits sans antibiotique.

¹⁹⁶ Service des relations agricoles avec l'étranger de l'USDA, *Food and Agricultural Import Regulations and Standards, Country Report: Korea, Republic of*, GAIN Report n° KS2020-0081. Adresse consultée: https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=Food%20and%20Agricultural%20Import%20Regulations%20and%20Standards%20Country%20Report_Seoul_Korea%20-%20Republic%20of_12-31-2020.

la Loi permet au MAFRA de conclure avec les partenaires commerciaux étrangers un accord d'équivalence concernant les produits biologiques transformés; deux accords bilatéraux sur l'équivalence (Corée – États-Unis en 2014 et Corée – Union européenne en 2015) permettent ainsi de vendre les produits alimentaires transformés certifiés comme produits biologiques aux États-Unis, dans l'Union européenne ou en Corée sur n'importe lequel de ces trois marchés sans avoir à passer par un autre processus de certification coûteux pour respecter les normes du pays importateur.

3.3.2.5 Transparence

3.155. Toute législation nouvelle et/ou révisée et les règlements d'application y afférents sont publiés dans le journal officiel afin que le public puisse formuler des commentaires; les modifications sont également notifiées à intervalles réguliers à l'OMC pour permettre aux Membres de formuler leurs observations. Entre 2016 et le 12 février 2021, la Corée a présenté 348 nouvelles notifications (contre 281 pendant la période 2012-2015), dont 323 notifications périodiques, au titre de l'Accord OTC de l'OMC; la majorité de ces notifications relevaient de l'article 2.9 de l'Accord, et dans 83,3% des cas (contre 91,1% pendant la période 2012-2015), la soumission des notifications dans les délais impartis a permis de ménager une période d'au moins 60 jours pour la présentation d'observations, tandis que, dans 9% des cas seulement (contre 11% pendant la période 2012-2015), cette période a été de moins de 45 jours.¹⁹⁷ Afin d'aider les entreprises coréennes à surmonter les obstacles techniques au commerce, le KATS maintient une division OTC, qui est chargée exclusivement des affaires ayant trait à l'OMC/aux OTC. Le KATS maintient un service de renseignements sur les règlements techniques des différents pays qui sont notifiés à l'OMC.¹⁹⁸ Il gère également un service d'alerte sur les notifications en matière d'OTC, qui transmet ces notifications aux intéressés par courrier électronique et encourage ces derniers à présenter leurs observations.

3.156. Pendant la période considérée, les Membres ont soulevé des préoccupations commerciales spécifiques (PCS) auprès du Comité des obstacles techniques au commerce à propos de plusieurs mesures envisagées ou adoptées par la Corée (concernant, par exemple, les eaux de ballast, les produits textiles pour jeunes enfants, les messages d'avertissement concernant la consommation de boissons alcooliques, le recyclage des emballages, l'efficacité énergétique des appareils électriques, les produits chimiques et biocides à usage ménager et les articles en bois).¹⁹⁹

3.3.2.6 Étiquetage et emballage

3.157. Le MFDS continue d'élaborer des normes en matière d'étiquetage pour les produits alimentaires, tels que les produits de l'élevage, tandis que des bureaux régionaux inspectent les produits alimentaires importés et vérifient la conformité avec les prescriptions en matière d'étiquetage à l'arrivée; les autorités provinciales vérifient quant à elles l'étiquetage des marchandises coréennes et importées mises sur le marché.²⁰⁰ Tous les produits alimentaires importés sont tenus de porter des étiquettes lisibles en coréen. Les prescriptions en matière d'étiquetage incluent les indications nutritionnelles, l'étiquetage optionnel identifiable par couleur, l'indication de la teneur en caféine pour les produits liquides, l'étiquetage des aliments fonctionnels, l'étiquetage des liqueurs, l'indication du pays d'origine (par le MAFRA) et l'indication de la présence

¹⁹⁷ Depuis 2015, la Corée utilise un système en ligne de présentation des notifications OTC afin de présenter toutes ses notifications concernant les règlements techniques et les procédures d'évaluation de la conformité. Documents de l'OMC G/TBT/39/Rev.1 du 24 mai 2017; G/TBT/40 du 12 mars 2018; G/TBT/42 du 25 février 2019; G/TBT/44 du 19 février 2020; et G/TBT/45 du 18 février 2021.

¹⁹⁸ Korean Network on World TBT, *TBT Central Secretariat – Introduction*. Adresse consultée: <https://www.knowtbt.kr/main.do?menuNo=2001110&nttId=null>.

¹⁹⁹ Historiquement, les mesures coréennes font fréquemment l'objet de PCS liées aux OTC. Dans l'ensemble, entre 1995 et 2020, 130 PCS (dont 7 nouvelles entre 2016 et 2020) ont été formulées à l'encontre de mesures coréennes devant le Comité OTC. Comme au moment de l'examen précédent, la Corée reste le 4^{ème} Membre de l'OMC le plus visé par les PCS examinées au Comité, derrière l'Union européenne, la Chine, l'Inde ou les États-Unis selon les années. Documents de l'OMC G/TBT/39/Rev.1 du 24 mai 2017; G/TBT/40 du 12 mars 2018; G/TBT/42 du 25 février 2019; G/TBT/44 du 19 février 2020; et G/TBT/45 du 18 février 2021.

²⁰⁰ MFDS, *Système d'étiquetage des produits alimentaires*. Adresse consultée: https://www.mfds.go.kr/eng/wpge/m_14/de0110051001.do; et Service des relations agricoles avec l'étranger de l'USDA, *Food and Agricultural Import Regulations and Standards, Country Report: Korea, Republic of*, GAIN, numéro de rapport KS2020-0081. Adresse consultée: https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=Food%20and%20Agricultural%20Import%20Regulations%20and%20Standards%20Country%20Report_Seoul_Korea%20-%20Republic%20of_12-31-2020.

d'organismes génétiquement modifiés (OGM) pour les produits agricoles non transformés et les produits transformés (voir ci-dessous).²⁰¹

3.158. Les détaillants et distributeurs de viande de bœuf restent tenus de suivre toutes les transactions, de l'étape de l'importation à celle de la vente au détail finale.²⁰² Un système de traçabilité pour les aliments pour bébés/nourrissons, les aliments fonctionnels de santé et les formules lactées pour enfants est également obligatoire. En décembre 2019, le MFDS a mis en place un système de traçabilité en quatre phases pour les denrées alimentaires destinées aux femmes enceintes ou allaitantes, pour les aliments à usage médical spécial et les produits alimentaires de régime en fonction de la valeur des ventes annuelles; la quatrième phase, qui couvre l'ensemble des fabricants de ces produits, sera mise en œuvre en décembre 2021.²⁰³ Les importateurs sont tenus d'établir un système de traçabilité à partir du point d'entrée des produits en Corée et tout au long du processus de distribution.

3.159. Le maïs, les fèves de soja, le coton, le colza, les betteraves sucrières et la luzerne génétiquement modifiés (y compris les pousses issues de ces végétaux), ainsi que les aliments aptes à la consommation contenant ces produits et notifiés en tant que tels par le MFDS, demeurent assujettis aux prescriptions obligatoires d'étiquetage des OGM. Les produits alimentaires contenant des OGM pour lesquels des documents relatifs à la préservation de l'identité ou des certificats délivrés par l'État ont été présentés ne sont pas soumis aux prescriptions en matière d'étiquetage des OGM. S'agissant des denrées alimentaires provenant des États-Unis, la Corée accepte une autodéclaration notariée au lieu de la documentation complète afin de certifier les produits exemptés des prescriptions relatives aux biotechnologies. Les importateurs doivent tenir des dossiers pendant deux ans pour prouver que les aliments non étiquetés assujettis aux prescriptions d'étiquetage des OGM ne contiennent pas d'OGM. La Loi sur les organismes vivants modifiés (OVM) (section 3.3.3.1) prévoit toujours les normes nécessaires à l'étiquetage des cultures et des produits alimentaires issus des biotechnologies, y compris les produits alimentaires transformés contenant du maïs, des fèves de soja, du coton, du colza ou des betteraves sucrières et dont la teneur en OGM est supérieure ou égale à 3%. En 2017, le MFDS a mis en œuvre de nouvelles prescriptions concernant l'étiquetage des produits issus des biotechnologies, qui ont élargi la portée de l'étiquetage obligatoire à tous les produits détectables.²⁰⁴ Les fèves de soja, le maïs, le coton, le colza, les betteraves sucrières, la luzerne et toutes les plantes génétiquement modifiées nouvellement approuvées ou tous les produits alimentaires contenant ces plantes sont assujettis aux prescriptions en matière d'étiquetage des produits issus des biotechnologies. Si de l'ADN issu des biotechnologies détectable est présent dans le produit final, l'étiquetage est requis. Si un produit importé arrive sans pièces justificatives appropriées ou sans certificat d'essai, il peut être soit étiqueté comme produit alimentaire génétiquement modifié soit testé par un laboratoire agréé par le MFDS en Corée avant d'être dédouané. Si le résultat de l'essai est négatif, le produit peut être exempté de l'étiquetage applicable aux produits issus des biotechnologies. En 2020, le MFDS prévoyait de mettre en place un système d'étiquetage mentionnant la date de péremption qui indique aux consommateurs la période pendant laquelle la consommation du produit est sûre (plutôt qu'une date limite de vente) et de présenter à

²⁰¹ La Loi sur l'étiquetage de l'origine pour les produits agricoles et les produits de la pêche a été partiellement modifiée par la Loi n° 16119 du 31 décembre 2018, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2019.

²⁰² Service des relations agricoles avec l'étranger de l'USDA, *Food and Agricultural Import Regulations and Standards, Country Report: Korea, Republic of*, GAIN Report n° KS2020-0081. Adresse consultée: https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=Food%20and%20Agricultural%20Import%20Regulations%20and%20Standards%20Country%20Report_Seoul_Korea%20-%20Republic%20of_12-31-2020.

²⁰³ Tingmin Koe, "Special Purpose Foods Law: South Korea's Third Phase of Mandatory Traceability Programme Kicks in this December", *NutraIngredients-Asia*, 10 février 2021. Adresse consultée: <https://www.nutraingredients-asia.com/Article/2021/02/10/Special-purpose-foods-law-South-Korea-s-third-phase-of-mandatory-traceability-programme-kicks-in-this-December>.

²⁰⁴ MFDS, *Système d'étiquetage des produits alimentaires*. Adresse consultée: https://www.mfds.go.kr/eng/wpge/m_14/de011005l001.do; et Service des relations agricoles avec l'étranger de l'USDA, *Food and Agricultural Import Regulations and Standards, Country Report: Korea, Republic of*, GAIN, numéro de rapport KS2020-0081. Adresse consultée: https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=Food%20and%20Agricultural%20Import%20Regulations%20and%20Standards%20Country%20Report_Seoul_Korea%20-%20Republic%20of_12-31-2020.

l'Assemblée nationale le projet de modification de la Loi sur l'étiquetage et la publicité des denrées alimentaires.²⁰⁵

3.160. L'indication de l'origine reste obligatoire pour les aliments et de nombreux autres produits importés relevant de 681 lignes tarifaires à 4 chiffres en 2021 (contre 674 en 2015). L'utilisation de la mention "assemblé dans le pays X" est autorisée depuis octobre 2010. Le Système d'enregistrement et de recherche des marques d'origine du KCS permet aux utilisateurs de vérifier les marques d'origine en fonction du négociant ou de l'article.

3.161. Le Code des emballages et contenants du MFDS prévoit des normes générales applicables aux équipements, contenants et emballages pour produits alimentaires, ainsi que des spécifications pour les différents matériaux d'emballage.²⁰⁶ En 2019, le MOE a publié des modifications partielles du Règlement d'application de la Loi sur la promotion de l'utilisation économie et du recyclage des ressources afin d'encourager le recyclage et de réduire les déchets inutiles. Ces modifications exigent que les emballages soient évalués, notés et étiquetés en fonction de la recyclabilité des matériaux dont ils sont composés.

3.3.3 Prescriptions sanitaires et phytosanitaires

3.3.3.1 Cadre de l'élaboration des normes alimentaires

3.162. Le système réglementaire coréen tient compte des avis des consommateurs et de l'industrie et les intègre dans le processus de prise de décision.²⁰⁷ Les principales lois relatives aux normes et spécifications en matière alimentaire sont la Loi sur l'innocuité des aliments (modifiée en dernier lieu par la Loi n° 16431 du 30 avril 2019), le Code alimentaire et le Code des additifs alimentaires. Depuis 2008, un comité directeur de la sécurité sanitaire des produits alimentaires révise de manière approfondie et coordonne les tâches liées à la sécurité sanitaire des produits alimentaires réparties entre les différents ministères et organismes; jusqu'à présent, chaque organisme compétent a élaboré des plans triennaux complets en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires (2008-2011, 2012-2014 et 2015-2016) visant à mettre en place des mécanismes de contrôle afin d'éviter la présence de denrées alimentaires dangereuses à toutes les étapes de la chaîne alimentaire, de la production à la distribution. En vertu de la Loi spéciale sur la gestion de l'innocuité des aliments importés, publiée le 7 avril 2020, le MFDS applique une obligation de certification HACCP (analyse des risques et maîtrise des points critiques) aux produits alimentaires importés, prescrite par l'Ordonnance du Premier Ministre, dans le but de renforcer le contrôle des dangers liés aux produits alimentaires importés. Cette prescription s'applique aux établissements étrangers du secteur alimentaire qui fabriquent des produits alimentaires et qui sont fortement susceptibles de contenir des substances dangereuses ou d'être contaminés pendant le stockage des matières premières ou du processus de fabrication.²⁰⁸

3.163. Le MFDS est toujours chargé d'assurer la mise en œuvre du Programme HACCP et des systèmes de rappel des denrées alimentaires, des produits de l'élevage et des produits laitiers. Pendant la période considérée, la portée du programme et son niveau de mise en œuvre ont continué de progresser. En 2020, le système HACCP a été élargi afin de couvrir jusqu'à 87,5% de tous les aliments transformés (contre 86,5% en 2019).²⁰⁹ Le nombre d'entreprises certifiées HACCP a

²⁰⁵ MFDS (2020), *White Paper 2020*, 29 avril. Adresse consultée:

https://www.mfds.go.kr/eng/brd/m_60/view.do?seq=74498&srchFr=&srchTo=&srchWord=&srchTp=&itm_seq_1=0&itm_seq_2=0&multi_itm_seq=0&company_cd=&company_nm=&page=8.

²⁰⁶ Service des relations agricoles avec l'étranger de l'USDA, *Food and Agricultural Import Regulations and Standards, Country Report: Korea, Republic of*, GAIN Report n° KS2020-0081. Adresse consultée: https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=Food%20and%20Agricultural%20Import%20Regulations%20and%20Standards%20Country%20Report_Seoul_Korea%20-%20Republic%20of_12-31-2020.

²⁰⁷ Document de l'OMC WT/TPR/S/346/Rev.1 du 6 janvier 2017.

²⁰⁸ "Les produits alimentaires importés identifiés dans une Ordonnance du Premier Ministre" désignent le kimchi, dans les produits à base de kimchi, une sous-catégorie de produits marinés ou bouillis, conformément à l'article 3 3), Produits alimentaires soumis à certification, du Règlement d'application de la Loi spéciale sur la gestion de l'innocuité des aliments importés qui est entré en vigueur à sa promulgation, le 1^{er} juillet 2021. Adresse consultée:

https://www.mfds.go.kr/eng/brd/m_60/view.do?seq=74498&srchFr=&srchTo=&srchWord=&srchTp=&itm_seq_1=0&itm_seq_2=0&multi_itm_seq=0&company_cd=&company_nm=&page=8.

²⁰⁹ En 2017, lorsque des œufs contaminés par des pesticides ont été détectés, le MFDS a établi un système d'emballage des œufs de consommation et a rendu son utilisation obligatoire pour assurer la mise en

considérablement augmenté, passant de 13 991 en 2015 à 17 152 en 2017 et à 21 665 en 2020 (7 685 entreprises du secteur alimentaire; 13 980 entreprises du secteur de l'élevage). Les inspections générales, sans préavis, réalisées par le MFDS dans des entreprises soumises au respect du système HACCP ont révélé un taux de non-conformité de plus en plus élevé, qui était de 8,4% pour la période allant de janvier à décembre 2020 (contre 4,4% en 2018). Le 13 février 2017, afin d'assurer l'efficacité des tâches liées au système HACCP, le MFDS a créé l'Institut coréen d'accréditation dans le domaine de la gestion de l'innocuité des produits alimentaires (KIFSMA) en regroupant des organismes de certification des produits alimentaires et de l'élevage qui fonctionnaient indépendamment. Cela a aussi permis de remédier aux difficultés rencontrées par les entreprises en unifiant les procédures de certification HACCP. En 2020, le MFDS prévoyait de prendre en charge une partie des dépenses (6 milliards de KRW) liées à l'établissement d'un système HACCP intelligent dans le cadre du projet d'usine intelligente du MSS, en signant un mémorandum d'accord MFDS-MSS pour la construction de 60 usines intelligentes.²¹⁰ En outre, le MFDS élabore et met en œuvre les règlements régissant l'évaluation de la sécurité sanitaire des produits agricoles, qui ont été renforcés par l'inclusion de prescriptions relatives aux biotechnologies et à l'étiquetage applicables tant aux produits agricoles qu'aux aliments transformés fabriqués à partir d'ingrédients OGM (voir plus bas).

Limites maximales de résidus (LMR)

3.164. Le MFDS reste chargé de réglementer les résidus de pesticides dans les denrées alimentaires, conformément aux LMR établies dans le Code alimentaire et dans la Réglementation sur les pesticides et les résidus des médicaments vétérinaires et qui s'appliquent aux produits coréens et aux produits étrangers.²¹¹ Les autorités indiquent que les LMR sont établies sur la base des données scientifiques relatives aux résidus. Le Code alimentaire coréen classe les LMR en trois catégories: i) les LMR nationales fondées sur l'enregistrement national; ii) les tolérances à l'importation fondées sur les données relatives aux résidus provenant d'un pays tiers; et iii) plusieurs milliers de LMR temporaires fixées pour la bonne mise en œuvre du système fondé sur une liste positive (voir plus bas).²¹² Les LMR temporaires devraient être supprimées après la fin de 2021, à moins que des LMR ou tolérances à l'importation nationales ne soient fixées d'ici-là.²¹³ En décembre 2020, le MFDS avait établi des LMR pour 516 pesticides présents dans les produits agricoles, contre 454 en juin 2016. Le Code alimentaire contenait aussi des LMR pour 101 pesticides (contre 82 en 2016) et 212 médicaments vétérinaires présents dans la viande, le poisson, les œufs et les produits laitiers (contre 185 en 2016).²¹⁴ En plus du Code alimentaire, le MFDS maintient une

conformité avec les normes HACCP et améliorer ainsi la qualité sanitaire du système de distribution et de gestion des œufs. L'obligation, pour les entreprises de produits carnés transformés fabriquant de la viande hachée (tels que les steaks hachés), d'appliquer le système HACCP est mise en œuvre entre 2018 et 2024 en plusieurs phases, sur la base des ventes annuelles. La portée de l'obligation de certification HACCP a été élargie (décembre 2014-décembre 2020) à huit produits alimentaires, y compris les aliments préférés des enfants. MFDS (2020), *White Paper 2020*, 29 avril. Adresse consultée:

https://www.mfds.go.kr/eng/brd/m_60/view.do?seq=74498&srchFr=&srchTo=&srchWord=&srchTp=&itm_seq_1=0&itm_seq_2=0&multi_itm_seq=0&company_cd=&company_nm=&page=8.

²¹⁰ MFDS (2020), *Livre blanc 2020*, 29 avril. Adresse consultée:

https://www.mfds.go.kr/eng/brd/m_60/view.do?seq=74498&srchFr=&srchTo=&srchWord=&srchTp=&itm_seq_1=0&itm_seq_2=0&multi_itm_seq=0&company_cd=&company_nm=&page=8.

²¹¹ En plus du MFDS, le MAFRA et le Ministère de l'environnement s'occupent des questions liées aux pesticides. L'Administration du développement rural (RDA) reste chargée de l'enregistrement des pesticides. Le NAQS du MAFRA est chargé du contrôle des niveaux de pesticides dans les produits agricoles, et le MOE du contrôle des niveaux de pesticides dans l'eau et le sol.

²¹² USTR (2020), *2020 National Trade Estimate Report on Foreign Trade Barriers*. Adresse consultée: https://ustr.gov/sites/default/files/2020_National_Trade_Estimate_Report.pdf.

²¹³ D'après les autorités, lorsqu'il n'existe pas de LMR pour certains produits agricoles dans le Code alimentaire, on applique une LMR uniforme de 0,01 mg/kg. Lors de l'examen précédent, il a été indiqué que si une LMR était établie dans le Code alimentaire pour un pesticide présent dans un produit agricole particulier, les autres niveaux de tolérance, comme ceux du Codex, n'étaient pas acceptés. Cependant, s'agissant des pesticides pour lesquels le Code alimentaire ne fixe aucun niveau de tolérance, les règles suivantes s'appliquent: les normes du Codex établies pour le produit agricole en question (à l'exception des groupes de cultures) s'appliquent; si la disposition précédente n'est pas applicable, la limite de résidus la plus basse établie pour le pesticide en question pour un produit agricole similaire s'applique; et si aucune des dispositions précédentes n'est applicable, la limite de résidus la plus basse établie pour le pesticide pour l'ensemble des cultures s'applique.

²¹⁴ Service des relations agricoles avec l'étranger de l'USDA, *Food and Agricultural Import Regulations and Standards, Country Report: Korea, Republic of*, GAIN Report n° KS2020-0081. Adresse consultée: <https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=Food%20and%20Agriculture>

base de données des LMR (Base de données des résidus de pesticides) pour les produits agricoles, établie en coréen avec une traduction en anglais.

3.165. Depuis le 1^{er} janvier 2019, le MFDS a pleinement mis en œuvre le système fondé sur une liste positive pour tous les pesticides présents dans les produits agricoles, à l'exception de ceux pour lesquels la Corée a établi des LMR.²¹⁵ En outre, afin de réduire au minimum les dommages éventuels causés par des pesticides non conformes, le MFDS a établi 5 320 LMR pour 314 pesticides nécessaires dans le pays et à l'étranger; les limites ont été fixées à un niveau jugé sans danger pour le corps humain. Dans le cadre du système fondé sur une liste positive, la Corée n'autorisera plus les importations de produits alimentaires contenant des résidus de produits agrochimiques, à moins que la substance ait été approuvée et qu'une LMR ait été établie pour le produit en question. La Corée a mis en œuvre le système fondé sur une liste positive pour les fruits tropicaux, les graines oléagineuses et les fruits à coque en décembre 2016.

3.166. La Corée prévoit d'introduire un système fondé sur une liste positive pour les médicaments vétérinaires présents dans le poisson et dans cinq produits de l'élevage, y compris le bœuf, le porc, le poulet, les œufs et le lait, qui doit être mis en œuvre à partir de 2024. En 2019, la première étape de la mise en place d'un tel système pour les résidus présents dans les produits de l'élevage/de la pêche a été lancée. Avant la mise en place du système, la LMR par défaut applicable aux antimicrobiens pour lesquels aucune LMR n'est fixée dans le Code alimentaire doit être abaissée de 0,03 mg/kg à 0,01 mg/kg à partir de 2022. La Corée maintient des tolérances à l'importation fondées sur les données relatives aux résidus communiquées par les pays exportateurs pour les aider à exporter des produits de l'élevage/de la pêche vers son territoire.²¹⁶ Afin de faire progresser la mise en œuvre du système fondé sur une liste positive pour les résidus présents dans les produits de l'élevage/de la pêche, le MFDS a également mis en place un Conseil interministériel pour le contrôle sûr des résidus, regroupant neuf agences, y compris le MAFRA.

Additifs alimentaires

3.167. Tous les additifs alimentaires doivent faire l'objet d'une autorisation préalable. Les importateurs de produits alimentaires doivent fournir des listes de tous les ingrédients et additifs alimentaires au MFDS, ainsi qu'au Service de quarantaine des animaux et des végétaux (QIA) (section 3.3.3.2) aux fins du dédouanement; il n'est pas nécessaire d'indiquer la proportion des ingrédients dans la composition du produit. En décembre 2020, la Corée avait une liste positive de 619 additifs alimentaires approuvés (contre 605 en 2015). Pendant la période considérée, elle a inclus les produits chimiques synthétiques et les additifs naturels dans les additifs alimentaires et a réorganisé le système de classification en prévoyant 32 usages. Les additifs alimentaires et produits connexes sont désormais répartis en deux catégories (au lieu de trois précédemment): les additifs alimentaires (619 produits) et les substances mélangées (7 catégories et mélanges d'additifs approuvés).²¹⁷ La plupart des additifs et/ou conservateurs sont approuvés. Les niveaux de tolérance sont établis pour chaque produit et peuvent donc varier d'un produit à l'autre. Il semblerait que,

[cultural%20Import%20Regulations%20and%20Standards%20Country%20Report_Seoul_Korea%20-%20Republic%20of_12-31-2020](https://www.mfds.go.kr/eng/brd/m_60/view.do?seq=74498&srchFr=&srchTo=&srchWord=&srchTp=&itm_seq_1=0&itm_seq_2=0&multi_itm_seq=0&company_cd=&company_nm=&page=8).

²¹⁵ MFDS (2020), *Livre blanc 2020*, 29 avril. Adresse consultée:

https://www.mfds.go.kr/eng/brd/m_60/view.do?seq=74498&srchFr=&srchTo=&srchWord=&srchTp=&itm_seq_1=0&itm_seq_2=0&multi_itm_seq=0&company_cd=&company_nm=&page=8.

²¹⁶ Plus spécifiquement, le MFDS a élargi la liste des "substances interdites dans les produits alimentaires" (de 18 à 25 types) afin d'empêcher que des médicaments vétérinaires dangereux pouvant avoir des effets cancérogènes ou génotoxiques ne se retrouvent dans des produits alimentaires; il a abaissé la limite de détection uniforme applicable aux antibiotiques pour lesquels il n'était pas fixé de limite spécifique, en la faisant reculer de 0,03 mg/kg à 0,01 mg/kg, afin d'assurer la sécurité des consommateurs en empêchant l'apparition d'effets tels que la résistance aux antibiotiques résultant d'une utilisation inappropriée ou abusive; il a établi des LMR pour 17 médicaments vétérinaires soumis à autorisation et 14 ingrédients de pesticides pouvant être présents involontairement par le biais d'aliments pour animaux, afin de garantir des niveaux sûrs pour la santé des personnes; enfin, il a établi une liste de substances exemptées de LMR (177 médicaments vétérinaires, 61 pesticides). MFDS (2020), *Livre blanc 2020*, 29 avril. Adresse consultée:

https://www.mfds.go.kr/eng/brd/m_60/view.do?seq=74498&srchFr=&srchTo=&srchWord=&srchTp=&itm_seq_1=0&itm_seq_2=0&multi_itm_seq=0&company_cd=&company_nm=&page=8.

²¹⁷ Service des relations agricoles avec l'étranger de l'USDA, *Food and Agricultural Import Regulations and Standards, Country Report: Korea, Republic of*, GAIN Report n° KS2020-0081. Adresse consultée: https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=Food%20and%20Agricultural%20Import%20Regulations%20and%20Standards%20Country%20Report_Seoul_Korea%20-%20Republic%20of_12-31-2020.

bien qu'il puisse y avoir une norme Codex établie pour un additif alimentaire donné, les produits alimentaires coréens ou importés contenant des niveaux "raisonnables" d'additifs alimentaires ne peuvent pas être commercialisés parce que l'additif alimentaire qu'ils contiennent ne figure pas dans le Code des additifs alimentaires de la Corée, qu'il n'est pas conforme à des critères spécifiques énoncés dans le Code, ou que son utilisation dans un certain produit alimentaire n'est pas spécifié dans le Code existant.²¹⁸ Obtenir l'ajout d'un nouvel additif à la liste approuvée prend généralement un an ou plus. En 2019, le MFDS a établi une règle interdisant la consommation directe d'additifs alimentaires afin de prévenir les accidents liés à la sécurité sanitaire. Il a modifié la définition des arômes naturels, a autorisé l'utilisation de l'or pour la décoration extérieure d'aliments, a élargi les normes concernant l'acide sorbique ou le sorbate couramment utilisés dans la mayonnaise, a établi les normes générales et d'application pour les additifs alimentaires disponibles pour les culture de microbes, et a assoupli les prescriptions relatives à la présentation de données de sécurité dans le cadre d'une demande de nouvelle désignation d'additifs alimentaires (enzymes, par exemple) obtenus à partir de ces microbes.²¹⁹

3.168. Depuis 2009, un système de gestion de la sécurité sanitaire des aliments importés fabriqués par des équipements d'origine, défini dans la *Loi sur l'innocuité des aliments*, exige des importateurs de ces aliments qu'ils procèdent à des inspections sur place et à un autocontrôle de la qualité pour ces produits.²²⁰ Les importateurs de produits fabriqués par des équipements d'origine sont soumis à des contrôles sanitaires réalisés dans les installations/établissements étrangers du secteur alimentaire par des organismes d'audit de l'innocuité des aliments, selon les normes d'inspection sanitaire prescrites par le MFDS. Le MFDS et les autorités municipales et provinciales procèdent régulièrement à des inspections sur place des produits alimentaires fabriqués dans le pays. S'il est démontré que les produits alimentaires importés fabriqués par des équipements d'origine sont sans danger, l'importation de ces produits augmentera dès que la confiance des consommateurs sera rétablie.

Produits génétiquement modifiés et OVM

3.169. Pendant la période considérée, la législation relative à la commercialisation des produits agricoles génétiquement modifiés est restée inchangée et a continué de s'appliquer aussi bien aux produits nationaux qu'aux produits importés. La Loi de 2008 sur les mouvements transfrontières d'organismes vivants modifiés (Loi sur les OVM) met en œuvre le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la diversité biologique. Les importations de céréales issues des biotechnologies et d'animaux génétiquement modifiés sont réglementées par la Loi sur l'innocuité des aliments et la Loi sur les OVM, qui a été révisée en décembre 2017 et est entrée en vigueur en décembre 2018. L'objet de la révision était d'élargir la gamme des produits visés par l'"utilisation confinée", qui ne s'applique plus seulement aux microorganismes génétiquement modifiés mais couvre désormais les organismes génétiquement modifiés (y compris les animaux et les plantes). En décembre 2018, le Décret d'application, le Règlement d'application et le Recueil des avis ont été révisés simultanément afin de rendre compte de la révision de la Loi sur les OVM. La Loi sur les OVM a été révisée en dernier lieu en décembre 2018 afin d'améliorer la composition de la Commission de la biosécurité et elle est entrée en vigueur en juin 2019.

3.170. L'évaluation de la sécurité sanitaire des produits alimentaires et des risques environnementaux est obligatoire pour les plantes issues des biotechnologies et pour les OVM. Comme indiqué par les autorités lors de l'examen précédent, conformément aux directives du Codex et aux Documents de consensus sur la sécurité biologique de l'OCDE, la sécurité sanitaire des OVM destinés à l'alimentation est évaluée selon le principe de l'équivalence en substance et sur la base de données scientifiquement valides et justifiées, comme la comparaison de la toxicité, de l'allergénicité et des nutriments des produits alimentaires génétiquement modifiés concernés avec ceux de leurs équivalents non génétiquement modifiés. Les autorités considèrent que la procédure d'approbation est légitime et ne cause pas de retards inutiles. Le MFDS reste chargé de l'évaluation

²¹⁸ Document de l'OMC WT/TPR/S/346/Rev.1 du 6 janvier 2017.

²¹⁹ MFDS (2020), *Livre blanc 2020*, 29 avril. Adresse consultée: https://www.mfds.go.kr/eng/brd/m_60/view.do?seq=74498&srchFr=&srchTo=&srchWord=&srchTp=&itm_seq_1=0&itm_seq_2=0&multi_itm_seq=0&company_cd=&company_nm=&page=8.

²²⁰ On entend par aliments fabriqués par des équipements d'origine des produits alimentaires, additifs alimentaires, aliments fonctionnels et produits de l'élevage transformés qui ont été fabriqués ou transformés par des entreprises étrangères et étiquetés avec la marque d'un importateur. Les produits agricoles et sylvicoles sont exclus.

des risques pour la santé des personnes liés aux produits agricoles génétiquement modifiés destinés à l'alimentation. Il est habilité à procéder à des évaluations obligatoires de la sécurité sanitaire des OGM présents dans les produits destinés à la consommation humaine. L'Administration du développement rural (environnement des productions végétales), l'Institut national de l'écologie sous l'autorité du MOE (écosystème naturel) et l'Institut national de recherche et de développement de la pêche (écosystème marin) sont chargés de l'évaluation des risques environnementaux. En vertu de la Loi sur les OVM, le MFDS réalise des évaluations des risques pour la santé des personnes liés aux produits alimentaires, et le Centre de lutte et de prévention contre les maladies fait de même pour les aliments pour animaux destinés à un usage industriel. Comme indiqué lors du précédent examen, les autorités considèrent que les prescriptions en matière de données requises ne se recoupaient pas et que la procédure d'approbation des OVM destinés à l'alimentation ne comportait pas de retards inutiles. Au 31 décembre 2020, 193 demandes concernant des produits agricoles génétiquement modifiés avaient été présentées, et 178 utilisations (maïs (92), coton (30), haricots (29), colza (17), pommes de terre (4), betteraves sucrières (1), et luzerne (5) avaient été approuvées; en outre, des microorganismes génétiquement modifiés (7) et des additifs alimentaires dérivés de microorganismes génétiquement modifiés (26) ont été approuvés pour une utilisation sûre dans les aliments.²²¹ À ce jour, aucune plante génétiquement modifiée n'a été cultivée en Corée, ce qui fait que la procédure d'approbation des cultures et des produits alimentaires n'a été appliquée qu'à des produits importés. Le 31 mars 2021, le MAFRA avait traité 169 demandes d'examen des risques environnementaux liés aux OVM à usage industriel dans les secteurs de l'agroforesterie et de l'élevage, y compris pour du soja (29), du maïs (87), du coton (31), du colza (17) et de la luzerne (5).

3.171. La Corée applique la procédure d'accord préalable en connaissance de cause pour le premier mouvement transfrontières intentionnel d'OVM destinés à être introduits intentionnellement dans l'environnement d'un pays, ainsi que des prescriptions en matière d'étiquetage pour les OGM et les OVM (section 3.3.2.6).

3.3.3.2 Réglementation en matière de quarantaine

3.172. Pendant la période considérée, les principales lois établissant des prescriptions relatives à la quarantaine des importations (et exportations), la Loi sur la protection des végétaux (modifiée en dernier lieu par la Loi n° 16784 du 10 décembre 2019), la Loi sur la prévention des maladies animales contagieuses (modifiée en dernier lieu par la Loi n° 17653 du 22 décembre 2020) et la Loi sur la lutte contre les maladies des animaux aquatiques (modifiée en dernier lieu par la Loi n° 17036 du 18 février 2020) ont été révisées. Les mesures SPS prises étaient destinées à lutter contre les maladies qui sont étrangères/inconnues en Corée et qui font l'objet de mesures de lutte nationales strictes. La quarantaine et l'inspection zoosanitaires et phytosanitaires continuent d'être gérées par le Service de la quarantaine des animaux et des végétaux du MAFRA, et la pêche par le Service national de gestion de la qualité des produits de la pêche (NFQS) du MOF.

3.173. Les importations de végétaux ou de produits d'origine végétale doivent être accompagnées d'un certificat phytosanitaire délivré par l'autorité compétente du pays exportateur. Les importations de terre, de végétaux avec terre et de certains végétaux ou matières végétales sont interdites. Les importations de riz en paille, de menue paille et de paille de riz de toutes provenances, sauf du Japon et du Taipei chinois, sont prohibées en raison de la présence de parasites. Les plantes destinées à la plantation en provenance de pays où sont présents des organismes de quarantaine prohibés, tels que la maladie du verdissement des agrumes (Huanglongbing), *Radopholus similis*, etc., sont également prohibées ou soumises à restrictions.

3.174. Les animaux et les produits d'origine animale sont assujettis à des mesures de quarantaine et d'inspection. Des inspections des documents et des qualités organoleptiques ainsi que des essais en laboratoire, si nécessaire, sont effectués pour vérifier qu'aucune maladie animale contagieuse n'entre en Corée et qu'aucun danger ne menace la santé publique. La Corée interdit l'importation d'animaux et de leurs produits en provenance de pays affectés par des maladies animales exotiques telles que la fièvre aphteuse et la peste porcine africaine (PPA). Sur demande du pays exportateur, l'interdiction d'importer peut être levée en fonction des résultats de l'analyse des risques à l'importation. Les importations en provenance de pays affectés par l'influenza aviaire hautement

²²¹ MFDS (2020), *Livre blanc 2020*, 29 avril. Adresse consultée: https://www.mfds.go.kr/eng/brd/m_60/view.do?seq=74498&srchFr=&srchTo=&srchWord=&srchTp=&itm_seq_1=0&itm_seq_2=0&multi_itm_seq=0&company_cd=&company_nm=&page=8.

pathogène (IAHP) sont prohibées, mais les importations de viande de volailles ayant subi un traitement thermique pour inactiver le virus de l'IAHP sont admises. Pendant la période considérée, une suspension des importations a été mise en place en raison de l'apparition de foyers de PPA dans plusieurs pays. La liste complète de toutes les suspensions d'importations liées à l'IAHP, à la PPA et à l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), par produit et par origine, est disponible sur le site Web du Service de quarantaine des animaux et des végétaux (https://www.qia.go.kr/english/html/Animal_livestock/02AnimalLivestock_quar_ins_info_eng.jsp). Les importations de fromage doivent satisfaire aux prescriptions coréennes en matière de pasteurisation.²²²

3.175. En mai 2019, la Corée a levé les restrictions à l'importation de viande de bœuf en provenance des Pays-Bas et du Danemark qui avaient été mises en place depuis 2000 en réponse à l'apparition de foyers d'ESB en Europe. Elle examine actuellement des demandes d'autres États membres de l'UE visant à lever ces restrictions.²²³

3.176. En juin 2021, la Corée a maintenu les restrictions à l'importation de produits alimentaires japonais, tels que les produits de la pêche en provenance de Fukushima, et elle a élaboré une réponse à l'échelle du gouvernement pour faire face à des circonstances telles que la libération d'eau contaminée dans la mer par la centrale nucléaire de Fukushima.²²⁴ Par suite de la catastrophe survenue à la centrale nucléaire de Fukushima, la Corée interdit, depuis mars 2011, les importations de 27 produits agricoles en provenance de 14 préfectures, dont la distribution était soumise à restrictions au Japon (section 3.1.5).²²⁵ Depuis mai 2011, les produits alimentaires susceptibles d'avoir subi une contamination radioactive dans ces préfectures sont soumis à des prescriptions en matière de certificats d'origine et doivent être accompagnés d'un certificat d'essai délivré par le gouvernement japonais qui prouve qu'ils ne sont pas contaminés. En avril 2011, la Corée a imposé une interdiction d'importer 50 produits de la pêche en provenance de 8 préfectures (Aomori, Chiba, Fukushima, Gunma, Ibaraki, Iwate, Miyagi et Tochigi), dont la distribution était soumise à restrictions au Japon. En septembre 2013, suite à la découverte de fuites continues d'eau contaminée, la Corée a mis en place des mesures temporaires, y compris des prescriptions en matière d'essais. Cette même année, elle a aussi étendu l'interdiction d'importer à tous les produits de la pêche japonais en provenance des huit préfectures et cette interdiction est toujours en place. Certaines de ces mesures ont donné lieu à une procédure de règlement des différends à l'OMC en 2015, qui a été réglée le 30 mai 2019.²²⁶

3.177. Pendant la période considérée, il y a eu un nombre croissant de demandes de simplification des conditions sanitaires pour l'importation suite à la multiplication des accords commerciaux multilatéraux, tels que le Partenariat économique régional global (RCEP) et l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP).²²⁷ En novembre 2019, le MFDS a introduit un système de dédouanement rapide pour les importations planifiées, qui permet aux opérateurs commerciaux fiables, qui importent des produits alimentaires depuis longtemps dans des conditions sûres et qui n'ont pas d'antécédents de non-respect, de passer les procédures de dédouanement immédiatement après la déclaration d'importation. En 2020, 72 articles de 23 entreprises dont l'importation était planifiée devaient bénéficier de ce mécanisme. Depuis avril 2020, il est possible de bloquer rapidement le dédouanement de produits alimentaires (et de médicaments) en recoupant les renseignements relatifs aux produits dangereux avec les renseignements figurant dans le système de gestion intégrée des risques de l'Association des normes coréennes (IRM-PASS). En outre, en 2019, le MFDS a introduit un système d'ordres d'inspection applicable au stade de la distribution

²²² En Corée, on entend par pasteurisation un traitement thermique à une température de 63 à 65° C pendant 30 minutes ou de 72 à 75° C pendant 15 secondes, ou d'autres méthodes équivalentes.

²²³ OCDE (2020), *Politiques agricoles: suivi et évaluation 2020*. Adresse consultée: <https://doi.org/10.1787/10578a8d-fr>.

²²⁴ MFDS (2020), *Livre blanc 2020*, 29 avril. Adresse consultée: https://www.mfds.go.kr/eng/brd/m_60/view.do?seq=74498&srchFr=&srchTo=&srchWord=&srchTp=&itm_seq_1=0&itm_seq_2=0&multi_itm_seq=0&company_cd=&company_nm=&page=8.

²²⁵ Les produits visés par cette mesure incluaient le riz, le thé, les épinards, les champignons, les châtaignes, les kiwis, les légumes-feuilles et les pousses de bambou. Document de l'OMC WT/TPR/S/346/Rev.1 du 6 janvier 2017.

²²⁶ OMC, DS495: Corée – Interdictions d'importer, et prescriptions en matière d'essais et de certification pour les radionucléides. Adresse consultée: https://www.wto.org/french/tratop_f/dispu_f/cases_f/ds495_f.htm.

²²⁷ MFDS (2020), *White Paper 2020*, 29 avril. Adresse consultée: https://www.mfds.go.kr/eng/brd/m_60/view.do?seq=74498&srchFr=&srchTo=&srchWord=&srchTp=&itm_seq_1=0&itm_seq_2=0&multi_itm_seq=0&company_cd=&company_nm=&page=8.

qui oblige les opérateurs commerciaux à examiner volontairement les importations de produits alimentaires distribués qui sont susceptibles de poser problème, et à démontrer la sécurité sanitaire de leurs produits; des ordres d'inspection ont été émis pour des produits à base de poudre de jeunes pousses d'orge (avec une teneur supérieure à 50%) pour lesquels il y avait nombreux antécédents de non-conformité au stade du dédouanement.

3.3.3.3 Transparence

3.178. Entre janvier 2016 et le 17 février 2021, 227 notifications (contre 161 entre 2012 et juin 2016) ont été présentées au titre de l'Accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS). Ce chiffre comprend 177 notifications périodiques, 7 notifications de mesures d'urgence et 43 addenda/corrigenda. La Corée a signé des mémorandums d'accord sur les normes de sécurité sanitaire et de qualité des produits alimentaires avec l'Administration générale chinoise du contrôle de la qualité, de l'inspection et de la quarantaine (signé en octobre 2003 et révisé en décembre 2013), le Chili (juin 2006), le Viet Nam (mai 2018), l'Office des normes alimentaires pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande (FSANZ) (juillet 2011), et le Bureau régional du Pacifique occidental de l'OMS (WPRO) à Manille (Philippines) (juillet 2011, révisé en juin 2016).

3.3.4 Politique de la concurrence et contrôle des prix

3.3.4.1 Politique de la concurrence

3.3.4.1.1 Cadre politique, institutionnel et réglementaire

3.179. En 2018, avec l'apparition de nouvelles questions relatives au droit de la concurrence à l'ère de la quatrième révolution industrielle, la Commission coréenne des pratiques commerciales loyales (KFTC) s'est fixé pour objectif d'améliorer la qualité de vie de la population par l'instauration d'une économie de marché équitable afin d'assurer la mise en place d'une économie équitable et de favoriser l'innovation et la concurrence.²²⁸ Pour réaliser cet objectif, le KFTC a mené à bien cinq actions politiques: i) créer les bases pour assurer un commerce équitable entre les grandes entreprises et les PME en renforçant considérablement la protection accordée aux parties défavorisées chez les sous-traitants, les distributeurs et les franchisés; ii) empêcher l'utilisation abusive de la position dominante par les grands groupes d'entreprises; iii) promouvoir une croissance portée par l'innovation; iv) protéger les droits et intérêts des consommateurs; et v) réviser la Loi sur la réglementation des monopoles et les pratiques commerciales loyales (voir plus bas) afin d'instaurer un marché adapté à l'environnement économique du XXI^e siècle.

3.180. La politique de la concurrence relève toujours principalement d'un organisme indépendant, la KFTC, qui est le seul organisme public à administrer la législation sur la concurrence. Elle est composée d'un Secrétariat, chargé d'élaborer les politiques en matière de concurrence et de mener les enquêtes, et d'une Commission, chargée de délibérer et de prendre des décisions sur les questions de concurrence et de protection des consommateurs (section 3.3.4.3).²²⁹

3.181. En 2020, la KFTC a examiné 815 projets de loi (contre 302 en 2018) contenant des règles nouvelles ou plus strictes et elle a déterminé que 18 d'entre eux (contre 15 en 2018) était anticoncurrentiels. Sur ces 18 projets de loi, 14 ont été révisés afin de supprimer ou de renforcer les règles qu'ils contenaient (77,8% d'avis acceptés).²³⁰

3.182. Pendant la période considérée, la législation a été modifiée afin de tenir compte de l'évolution de la situation économique, de l'économie équitable et de la croissance fondée sur l'innovation. La

²²⁸ KFTC (2019), *Annual Report 2019*, octobre. Adresse consultée: https://www.ftc.go.kr/eng/cop/bbs/selectBoardList.do?key=517&bbsId=BBSMSTR_00000002404&bbsTyCode=BBST11.

²²⁹ Eileen Jaiyoung Shin, Suruyn Kim et Ji Hyun Yu, "The Pharmaceutical Intellectual Property and Competition Law Review: South Korea", *The Law Reviews*, 5 octobre 2020. Adresse consultée: <https://thelawreviews.co.uk/title/the-pharmaceutical-intellectual-property-and-competition-law-review/south-korea>; et KFTC, *Who We Are*. Adresse consultée: <https://www.ftc.go.kr/eng/contents.do?key=493>.

²³⁰ KFTC (2019), *Annual Report 2019*, octobre. Adresse consultée: https://www.ftc.go.kr/eng/cop/bbs/selectBoardList.do?key=517&bbsId=BBSMSTR_00000002404&bbsTyCode=BBST11.

principale législation, à savoir la Loi de 1980 sur la réglementation des monopoles et les pratiques commerciales loyales (MRFTA), a été modifiée sept fois depuis 2016. Depuis 2017, la KFTC a procédé à une révision complète de la MRFTA afin de mettre la législation à jour et de tenir compte des nouvelles conditions. La révision complète a été adoptée par l'Assemblée nationale deux fois, en avril 2020 (pour la partie relative aux procédures) et en décembre 2020 (pour le reste des modifications). Conformément aux modifications apportées à la MRFTA, promulguées le 18 septembre 2018 et entrées en vigueur le 19 mars 2019, qui permettent à la KFTC de demander d'office une médiation au comité de médiation des différends pour des différends portant sur certaines pratiques commerciales déloyales, les modifications apportées au décret d'application de la MRFTA, y compris les procédures révisées pour la présentation d'une demande d'office de médiation pour des différends et les procédures révisées de notification préalable en cas d'amende, sont entrées en vigueur à la même date.²³¹ Il semblerait que les modifications apportées à la MRFTA, adoptées en avril 2020 et devant entrer en vigueur d'ici à mi-2021, aient renforcé les droits des défendeurs, amélioré la régularité de la procédure et accru la transparence des procédures de la KFTC; le délai de prescription a aussi été raccourci, sauf en ce qui concerne les cartels.²³² Une deuxième modification de la MRFTA, adoptée le 9 décembre 2020 et devant entrer en vigueur dans un délai d'un an à compter de la date de sa promulgation, c'est-à-dire en 2021, visait entre autres à renforcer la réglementation relative aux cartels s'agissant de l'échange de renseignements, à élargir la liste des entités soumises au règlement sur les bénéfices privés, à durcir la réglementation relative à la proportion d'actions des sociétés de portefeuille, à autoriser les sociétés de portefeuille à caractère général à détenir des sociétés de capital-risque, à assouplir les règles appliquées aux sociétés de capital-risque, à obliger la publication d'avis au public concernant les filiales étrangères, à élever le seuil pour les fusions soumises à notification (voir plus bas), à relever le plafond des amendes, à donner aux particuliers la possibilité de demander réparation par voie d'injonction, à modifier les dispositions relatives aux sanctions pénales et à imposer aux sociétés l'obligation de présenter des éléments de preuve dans le cadre d'une demande de dommages-intérêts.²³³ D'après la KFTC, cette modification a pour but d'éliminer les angles morts de la réglementation et à renforcer les moyens de dissuasion pour lutter contre les infractions, tout en redynamisant l'investissement de capital-risque et en consolidant les droits procéduraux des entreprises faisant l'objet d'une enquête.

3.183. Les modifications apportées aux règles de fonctionnement et aux procédures de traitement des affaires du Comité de la KFTC, dont le but est de renforcer le droit de défense des entités soumises à examen et l'efficacité de traitement des affaires, sont entrées en vigueur le 27 décembre 2019.²³⁴ Les modifications apportées aux lignes directrices relatives à l'examen des fusions (mises en œuvre le 27 février 2019), qui ont permis de clarifier les critères régissant l'évaluation de la définition du marché, de la concentration du marché et des effets anticoncurrentiels, ont permis d'examiner de manière plus efficace les effets anticoncurrentiels découlant, par exemple, des acquisitions de concurrents potentiels dans les branches de production fondées sur l'innovation. En décembre 2020, la KFTC a promulgué les lignes directrices sur l'accès aux éléments de preuve et a mis en place une salle des preuves à accès restreint dans laquelle le conseil juridique du défendeur peut accéder aux secrets commerciaux d'une tierce partie retenus comme éléments de preuve d'une affaire. Ce système aidera la KFTC à protéger les secrets commerciaux et à assurer au défendeur le droit d'accéder aux données concernant les éléments de preuve, tout en garantissant l'exercice efficace des droits de défense.

²³¹ OCDE (2020), *Annual Report on Competition Policy Developments in Korea – 2019*. Adresse consultée:

[http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DAF/COMP/AR\(2020\)19&docLanguage=En](http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DAF/COMP/AR(2020)19&docLanguage=En).

²³² Les défendeurs peuvent désormais avoir accès à toutes les données, comme les éléments de preuve contre eux, sauf lorsque les renseignements sont protégés par des secrets commerciaux ou des lois. Une fois l'audition ouverte, les enquêteurs ont désormais interdiction de mener des perquisitions à l'aube ou de recueillir des éléments de preuve supplémentaires, sauf demande ou approbation par l'équipe de la KFTC chargée de l'enquête. EIU (2020), *Country Commerce: South Korea*, août. Adresse consultée: https://country.eiu.com/FileHandler.ashx?issue_id=1090089892&mode=pdf.

²³³ Lee & Ko, *Bill to Amend the Monopoly Regulation and Fair Trade Act Passed by the National Assembly*, 22 décembre 2020. Adresse consultée: <https://www.legal500.com/developments/thought-leadership/bill-to-amend-the-monopoly-regulation-and-fair-trade-act-passed-by-the-national-assembly/>.

²³⁴ OCDE (2020), *Annual Report on Competition Policy Developments in Korea – 2019*. Adresse consultée: [http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DAF/COMP/AR\(2020\)19&docLanguage=En](http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DAF/COMP/AR(2020)19&docLanguage=En).

3.184. Le droit de la concurrence vise tous les secteurs et toutes les entreprises, y compris les organismes d'État. Les conférences maritimes sont toutefois exemptées. Les activités des entreprises qui répondent à certaines conditions peuvent être exemptées des prohibitions spécifiées dans la législation sur la concurrence. Par exemple, un accord collectif sur un taux ou des conditions commerciales entre fournisseurs de services de transports maritimes peut être exempté de la législation sur la concurrence sous certaines conditions (négociation complète avec les clients, notification préalable de l'accord au Ministère des océans et de la pêche (MOF) ou possibilité pour les fournisseurs de services individuels de dénoncer librement l'accord, par exemple). En outre, les activités des associations volontaires (par exemple, dans les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture, de l'élevage et de la protection des consommateurs) qui remplissent certaines conditions peuvent aussi être exemptées, à moins qu'elles ne constituent des pratiques commerciales déloyales ou qu'elles entravent la concurrence de manière déloyale et entraînent une hausse des prix.²³⁵

3.185. La législation vise l'ensemble des principaux domaines de la concurrence, parmi lesquels les pratiques horizontales (cartels et ententes), les contraintes verticales, l'abus de position dominante sur le marché, et les fusions. Elle interdit les actes de collaboration déloyale et les pratiques commerciales déloyales, la pratique des prix imposés, sauf dispense accordée par la règle de bon sens, et l'abus de position dominante. Une entreprise est présumée dominer le marché si sa part de marché est d'au moins 50% ou si la part des trois plus grandes entreprises est d'au moins 75%, sauf pour les entreprises dont la part de marché est inférieure à 10% ou dont les ventes ou achats annuels de marchandises ou de services apparentés sur un marché pertinent sont inférieurs à 4 milliards de KRW.²³⁶

3.186. Les fusions qui ont pour but de "supprimer concrètement la concurrence" sont interdites, sauf si les parties peuvent prouver à la KFTC que les effets d'amélioration en termes d'efficacité seront supérieurs aux effets anticoncurrentiels, ou si l'entreprise rachetée est insolvable. La KFTC peut approuver une fusion sous réserve que certaines mesures correctives conditionnelles soient prises pour répondre aux préoccupations en matière de concurrence, comme la limitation de la portée des opérations de l'entreprise fusionnée. Les critères d'évaluation de la position dominante (c'est-à-dire le contrôle exercé sur l'entreprise acquise) découlant d'une fusion ou d'une acquisition incluent dorénavant celui de savoir si l'entreprise acquérante peut influencer l'entreprise cible en passant des accords avec d'autres actionnaires (y compris les droits de veto). En outre, les entreprises qui exercent des activités totalement différentes font l'objet d'un examen simplifié dans le cadre duquel l'autorité de contrôle part du principe qu'aucune activité anticoncurrentielle n'est menée à moins qu'une instance spécifique ne soulève des préoccupations. Les parties doivent notifier les fusions envisagées à la KFTC si l'actif ou le chiffre d'affaires de l'une d'elles est supérieur à 300 milliards de KRW, et si l'actif ou le chiffre d'affaires de l'autre est supérieur à 30 milliards de KRW. Toute fusion avec une grande entreprise (actif ou chiffre d'affaires supérieur à 2 000 milliards de KRW) doit être notifiée avant la date de la conclusion de la transaction, qui ne doit être effectuée qu'une fois l'examen de la KFTC achevé. Entre 2016 et 2020, 3 647 fusions-acquisitions ont été opérées (contre 1 825 entre 2012 et 2015), dont 35% concernaient le secteur manufacturier (contre 46% entre 2012 et 2015). La KFTC surveille les fusions-acquisitions qui sont réalisées en Corée et font intervenir des entreprises étrangères ayant un chiffre d'affaires supérieur à 30 milliards de KRW. Le nombre de notifications de fusions-acquisitions auxquelles une entreprise étrangère est partie est tombé de 156 en 2016 à 133 en 2020. En 2020, la KFTC a examiné 865 affaires de fusions (99 de plus qu'en 2019), dont 732 concernaient des fusions réalisées par des entreprises nationales, principalement des fusions conglomerales suivies de fusions horizontales et verticales, et 133 concernaient des fusions réalisées par des entreprises étrangères. Quinze affaires ont été examinées dans le cadre d'une enquête approfondie visant à déterminer le potentiel caractère anticoncurrentiel et la KFTC a conclu qu'il y avait de telles préoccupations concernant quatre d'entre elles.²³⁷ Les parties à une fusion peuvent

²³⁵ Les conditions incluent le fait d'avoir été créé pour aider les petites entreprises ou les consommateurs, d'avoir comme objectif d'assurer une coopération et des avantages mutuels pour les petites entreprises et les consommateurs, de permettre aux membres d'adhérer et de se retirer librement, et de leur accorder des droits de vote égaux.

²³⁶ MRFTA, article 4.

²³⁷ OCDE (2020), *Annual Report on Competition Policy Developments in Korea – 2019*, 31 août 2020.

Adresse consultée:

[http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DAF/COMP/AR\(2020\)19&docLanguage=En](http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DAF/COMP/AR(2020)19&docLanguage=En).

faire appel d'une décision dans un délai de 30 jours auprès de la KFTC, qui a 60 jours (délai prorogeable à 90 jours) pour se prononcer.

3.187. Une interdiction des participations croisées (c'est-à-dire les participations circulaires) entre filiales de grands conglomerats commerciaux entrée en vigueur en juillet 2014 est toujours en place. En 2015, 11 groupes d'entreprises détenaient 459 participations circulaires, mais ces chiffres sont brutalement tombés à 4 groupes d'entreprises et 16 participations circulaires en 2020. Les participations circulaires qui lient des filiales de grands groupes d'entreprises (actifs totalisant au moins 5 000 milliards de KRW) sont interdites en vertu de la MRFTA; 64 grands conglomerats (contre 61 en 2015) avaient été officiellement désignés en tant que grands groupes d'entreprises en mai 2020.²³⁸ D'après la KFTC, le nombre de participations circulaires parmi les grands groupes commerciaux est tombé de 483 en 2014 à 13 en 2019. Toute fusion avec une grande entreprise doit être notifiée avant la date de conclusion de la transaction. Une société financière ou d'assurance appartenant à un grand conglomerat est dans certains cas autorisée à exercer son droit de vote à concurrence de 15% de ses parts dans une filiale nationale n'appartenant pas aux secteurs de la finance ou de l'assurance, y compris pour la fusion de la société affiliée avec une autre société. Toutefois, conformément à la révision de la MRFTA (voir plus haut), l'exercice des droits de vote pour une fusion entre filiales serait prohibé à compter de 2022. La KFTC exige des grands groupes d'entreprises qu'ils établissent des comptes financiers combinés en plus de leurs états financiers consolidés réguliers. Un compte financier combiné regroupe les comptes du bilan ou les comptes de résultat d'un groupe d'entités liées en tant qu'entité déclarante unique. Les entreprises à participation étrangère, telles que reconnues dans la Loi sur la promotion de l'investissement étranger de 1998 (section 2.6), sont exemptées de l'application des réglementations qui visent les grands groupes d'entreprises nationaux.

3.3.4.1.2 Évolution des activités

3.188. Le pouvoir des monopoles semble inchangé et la concentration du marché semble assez forte. Le taux de concentration du marché établi sur la base d'une moyenne pondérée des trois principales entreprises est resté relativement stable entre 2016 et 2017, s'établissant à 62% et 62,6%, respectivement, tandis que le taux de concentration sectorielle a augmenté, passant de 49,8% à 50,6%. En revanche, 64 grands conglomerats (contre 61 en 2015) et leurs filiales contrôlant plus de 2 284 sociétés (contre 1 696 en 2015) figuraient sur la liste des entreprises à surveiller de la KFTC depuis 2010. Lorsque cela est nécessaire à des fins antitrust, certaines entreprises sont présumées dominer le marché si leur part de marché est d'au moins 50%, ou si la part des trois plus grandes entreprises est d'au moins 75%, sauf pour les entreprises dont la part de marché est inférieure à 10% ou dont les ventes ou achats annuels de marchandises ou de services apparentés sont inférieurs à 4 milliards de KRW.

3.189. En dépit des mesures prises par le passé pour encourager les grandes sociétés et les PME à conclure des accords volontaires dans le cadre du Pacte de 2007 pour un commerce loyal et une croissance mutuelle entre grandes entreprises et PME, et des efforts déployés par la Commission coréenne pour les partenariats entre entreprises (KCCP), établie par le gouvernement, on considère encore que les grands groupes d'entreprises étouffent la croissance des PME coréennes dans certains domaines. Ils se sont opposés aux efforts visant à accroître la concurrence et ont consolidé leurs structures de capital, renforçant ainsi leur influence alors qu'il semblerait qu'ils contrôlent (directement ou indirectement) la quasi-totalité de la chaîne d'approvisionnement dans pratiquement tous les secteurs.²³⁹ Au titre du Pacte, les grandes entreprises promettent de veiller à l'équité des opérations de sous-traitance, par exemple en tenant compte de l'augmentation du prix d'une matière première pour déterminer le prix unitaire d'un produit contractuel, en accroissant la proportion de paiements au comptant et en réduisant les délais de paiement. En retour, les PME s'engagent à assurer une croissance commune en prenant des mesures liées à l'innovation, telles que l'amélioration de la productivité et du développement des technologies pour réaliser des économies, et l'amélioration des procédés, de la qualité ou de la logistique. Le système d'accord sur le commerce loyal vise à améliorer la compétitivité tant des PME que des grandes entreprises. En juin 2021, une liste établie par la KCCP concernant les secteurs d'activité dans lesquels les grandes entreprises seraient exclues au profit d'entreprises plus petites couvrait une marchandise (huile pour

²³⁸ EIU (2020), *Country Commerce: South Korea*, août. Adresse consultée: https://country.eiu.com/FileHandler.ashx?issue_id=1090089892&mode=pdf.

²³⁹ EIU (2020), *Country Commerce: South Korea*, août. Adresse consultée: https://country.eiu.com/FileHandler.ashx?issue_id=1090089892&mode=pdf.

l'alimentation des animaux) et 4 services (vente en gros d'œufs, vente au détail d'articles de papeterie, services de location de voitures et services de location d'engins de levage pour la maintenance et la construction), contre 73 marchandises (allant de produits du quotidien aux produits de haute technologie, y compris le tofu et les diodes électroluminescentes) en 2016.²⁴⁰ Des accords volontaires sur le commerce loyal peuvent être signés et la KFTC évalue l'état de leur mise en œuvre par les entreprises signataires et récompense l'excellence par des incitations telles qu'une dispense d'enquête. Entre 2016 et 2020, le nombre d'entreprises ayant signé des accords de coopération a augmenté de manière continue, à un rythme annuel moyen de 10%, et il est passé de 220 en 2016 à 343 en 2020. Entre 2016 et 2020, 1 442 grandes entreprises ont passé des accords de sous-traitance avec 299 000 PME environ (sur la base du nombre cumulé d'entreprises). Entre 2016 et 2020, 858 grandes entreprises ont fait l'objet d'une évaluation; 420 d'entre elles (49%) ont obtenu la note "excellent" ou une note supérieure et ont ainsi pu bénéficier d'incitations comme la dispense des enquêtes d'office de la KFTC.

3.190. Depuis 2017, la KFTC élabore des plans généraux pour les franchises, la distribution, la sous-traitance et les agences et elle a pris des mesures strictes pour lutter contre les réductions déloyales de prix par les principaux entrepreneurs et l'achat forcé par les franchiseurs et les distributeurs.²⁴¹ Afin d'empêcher que les grands groupes d'entreprises n'abusent de leur position dominante sur le marché, la KFTC a rigoureusement appliqué les lois pertinentes contre la poursuite frauduleuse d'intérêts privés et a incité les grands groupes d'entreprises à faire des changements volontaires en continuant de communiquer avec les milieux d'affaires pour les amener à améliorer volontairement la structure et les pratiques en matière de propriété et de gouvernance.

3.191. En 2019, la KFTC a effectué une analyse du marché de la distribution des produits agricoles et du secteur des médias de radiodiffusion afin d'examiner l'état actuel du marché et des institutions pertinentes et de mettre en place des mesures permettant de stimuler la concurrence.²⁴² L'analyse du marché oligopolistique de la vente de gros de produits agricoles montre qu'il est nécessaire de promouvoir la concurrence dans le secteur de la distribution de ces produits et d'améliorer la réglementation pour les expéditeurs et les consommateurs. La situation actuelle du marché coréen montre que, contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays, les services par contournement sont moins susceptibles de remplacer ou de menacer les services de radiodiffusion existants. En 2020, la KFTC a effectué une analyse du marché de la distribution en gros de produits de la mer et du secteur de l'enseignement professionnel sur la base des TIC pour suivre l'état actuel de ces marchés et des acteurs du marché et pour élaborer des mesures visant à améliorer la politique de promotion de la concurrence.

3.3.4.1.3 Moyens de faire respecter les droits

3.192. Le Bureau de vérification et d'enquête, le Service des marchés publics (section 3.3.6.3) et le MSS peuvent aussi demander à la KFTC de déposer des plaintes en cas de violation alléguée de la MRFTA. Lorsqu'elle reçoit une demande de l'un de ces organismes, la KFTC est tenue de déposer plainte auprès du Bureau du Procureur. Les entités qui sollicitent la clémence dans une affaire de cartel restent à l'abri de poursuites pénales. Entre 2016 et 2020, le Service des marchés publics et le MSS ont demandé à la KFTC de transmettre 39 plaintes contre des entreprises au Bureau du Procureur (contre 12 en 2016); la KFTC a immédiatement déposé des plaintes pénales auprès de ce dernier à l'encontre de 35 de ces entreprises (contre 10 en 2016), et a décidé de ne pas poursuivre les 4 autres entreprises (contre 2 en 2016) qui avaient sollicité la clémence et étaient de ce fait exemptes de poursuites pénales.

3.193. La KFTC peut délivrer des avertissements ou appliquer des mesures correctives, imposer des surtaxes et des amendes à titre de pénalité, et demander l'ouverture de poursuites pénales. Elle

²⁴⁰ Une liste de la KCCP énumérant les secteurs d'activité dans lesquels les grandes entreprises seraient exclues en faveur d'entreprises plus petites est établie sur la base d'un accord conclu entre grandes et petites entreprises. Elle a une durée de validité maximale de six ans. La KCCP recommande aux grandes entreprises la limitation de l'entrée et de l'expansion, la réduction et leur retrait de la liste des secteurs d'activité.

²⁴¹ KFTC (2019), *Annual Report 2019*, octobre. Adresse consultée: https://www.ftc.go.kr/eng/cop/bbs/selectBoardList.do?key=517&bbsId=BBSMSTR_00000002404&bbsTyCode=BBST11.

²⁴² OCDE (2020), *Annual Report on Competition Policy Developments in Korea – 2019*, 31 août 2020. Adresse consultée: [http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DAF/COMP/AR\(2020\)19&docLanguage=En](http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DAF/COMP/AR(2020)19&docLanguage=En).

traite et enquête sur divers types de pratiques commerciales déloyales, comme l'abus de position dominante par les entreprises concernées. En novembre 2019, elle a lancé et géré le Groupe de travail spécial sur les TIC dans le but de renforcer les compétences en matière d'application des lois pour empêcher les abus de position dominante et les pratiques restreignant l'innovation dans les secteurs clés des TIC, comme les plates-formes, la téléphonie mobile, les semi-conducteurs et les DPI. En 2018, la KFTC a mis en place une surveillance stricte des abus de position de monopole et des technologies par les grandes entreprises. Elle a aussi découvert des cas d'abus de position de monopole dans les secteurs pharmaceutique, biologique et d'assurance, y compris l'ingérence dans les activités commerciales de services après-vente pour les équipements médicaux par Siemens, et l'exclusion des concurrents dans les marchés de l'assurance/de la réassurance dans le domaine de l'aviation par la société coréenne de réassurance. Elle a fait de même pour les grandes entreprises qui utilisaient de manière abusive les technologies des PME dans les secteurs des machines et de l'électronique.²⁴³ En 2019, la KFTC a traité 3 063 cas d'infraction présumée à des lois qui étaient de son ressort (10 lois dont la MRFTA, et des lois relatives à la protection des consommateurs et aux transactions de sous-traitance et de franchisage), ce qui représente une diminution de 24,9% par rapport à 2014; la même année, la KFTC a fait appliquer des corrections volontaires, délivré des avertissements ou imposé des sanctions plus sévères dans 1 728 affaires (une baisse de 29% par rapport à 2014). Toujours en 2019, le nombre de plaintes déposées en vertu des dispositions de la MRFTA a baissé, tombant de 867 à 569; la plupart de ces plaintes étaient liées à des pratiques commerciales déloyales (208), à des actions concertées illicites (184), à des actes prohibés d'associations commerciales (grandes entreprises) (72) et à des fusions-acquisitions (20). Des sanctions sévères, dépassant le simple avertissement, ont été imposées au titre de la MRFTA dans 233 affaires, alors que des amendes (66) et des surtaxes (69) ont été imposées dans un nombre réduit d'affaires en 2019. D'après les autorités, 290 poursuites pénales ont été intentées durant la période 2016-2019, et des arrêts imposant des mesures correctives ont été rendus dans 1 048 affaires. Durant cette période, la plupart des affaires liées au respect de la MRFTA concernaient des actions concertées illicites (992 affaires). Venaient ensuite les affaires concernant les pratiques commerciales déloyales (956 affaires). Parmi ces pratiques on peut citer les abus liés à la position sur le marché (429 affaires), l'incitation déloyale (116 affaires), le refus de vendre/de faire du commerce (77 affaires)²⁴⁴, l'aide déloyale (64 affaires) et l'ingérence dans les activités commerciales d'autres sociétés (55 affaires).

3.194. Entre 2016 et 2019, des surtaxes à titre de pénalité ont été perçues dans 592 affaires. En 2019, 151 surtaxes de ce type ont été imposées, soit une baisse de 16,5% par rapport à 2018 (181 affaires). Par ailleurs, en 2019, le montant total des surtaxes s'élevait à 127,3 milliards de KRW. En 2018, les affaires qui ont donné lieu aux plus fortes surtaxes étaient des affaires liées à des comportements déloyaux d'entente de sept entreprises sidérurgiques (114,3 milliards de KRW), de six fabricants et vendeurs de condensateurs en aluminium et de sept fabricants et vendeurs de condensateurs au tantale (35,8 milliards de KRW chacun), ainsi que des affaires liées à la fourniture d'une aide déloyale à des filiales du Groupe LS (26 milliards de KRW).²⁴⁵ En 2019, les affaires ayant donné lieu au plus grand nombre de surtaxes étaient celles portant sur des activités conjointes déloyales de trois coopératives fabriquant du béton prêt à l'emploi dans les provinces de Daejeon, Sejong et Chungcheong du Sud (14,7 milliards de KRW), sur les pratiques conjointes déloyales de quatre opérateurs participant à un appel d'offres pour des projets de lignes exclusives dans le secteur public (13,3 milliards de KRW), et sur les pratiques conjointes déloyales de sept opérateurs participant à un appel d'offres pour l'importation de services de transport commandés par huit gouvernements locaux et la Société coréenne de commerce des produits de l'agriculture et de la pêche et des produits alimentaires (12,7 milliards de KRW).²⁴⁶

3.195. La KFTC exploite un système de surveillance permanente afin de déceler et de prévenir les cas de soumissions concertées (un type de comportement cartellaire illégal) dans le secteur public.

²⁴³ KFTC (2019), *Annual Report 2019*, octobre. Adresse consultée: https://www.ftc.go.kr/eng/cop/bbs/selectBoardList.do?key=517&bbsId=BBSMSTR_00000002404&bbsTyCode=BBST11.

²⁴⁴ L'expression "refus de vendre" signifie, entre autres, le refus d'amorcer une transaction ou d'y mettre fin, ou l'application d'importantes restrictions quantitatives ou liées aux modalités et conditions de la transaction.

²⁴⁵ KFTC (2019), *Annual Report 2019*, octobre. Adresse consultée: https://www.ftc.go.kr/eng/cop/bbs/selectBoardList.do?key=517&bbsId=BBSMSTR_00000002404&bbsTyCode=BBST11.

²⁴⁶ Le montant des amendes indiqué pour chacune des affaires s'entend du montant exigé avant l'application de la réduction dans le cadre du Programme de clémence.

Lorsqu'un organisme de l'administration centrale, une municipalité ou une société dans laquelle l'État a une participation égale ou supérieure à 50% lance un appel d'offres pour des travaux de construction d'une valeur égale ou supérieure à 5 milliards de KRW ou pour l'achat de biens ou de services d'une valeur égale ou supérieure à 500 millions de KRW, ils sont tenus de présenter des renseignements à ce sujet à la KFTC. Des sanctions sévères sont imposées aux auteurs de soumissions concertées, qui sont passibles de poursuites pénales. Le montant maximal de l'amende pour soumissions concertées est de 10%. Une division de la KFTC – la Division des enquêtes sur les soumissions concertées – garantit un traitement efficace des affaires de soumissions concertées portant sur des marchés publics, afin que les affaires en suspens depuis longtemps et dont le délai de prescription arrivait à expiration puissent être réglées en temps voulu. Entre 2016 et 2020, la KFTC a mis au jour 356 affaires de soumissions concertées, qui représentent la majeure partie des infractions, suivies par la fixation concertée des prix (70 affaires). Durant cette période, les affaires de soumissions concertées étaient en hausse de 90,3% par rapport à la période 2011-2015 (187 affaires). En 2018, la majeure partie des violations concernaient des affaires de soumissions concertées (139 affaires), suivies d'affaires liées à des ententes de prix (17 affaires). La KFTC a découvert, et sanctionné, les entreprises qui ont tenté de maintenir un monopole par le biais de soumissions concertées pour des contrats de maintenance et de réparation de conduites d'eau et de barrages attribués par des entreprises publiques.

3.196. L'Agence coréenne de médiation en matière de commerce loyal, financée par l'État, a continué d'évaluer des entreprises participant au programme de mise en conformité de 2001, qui vise à favoriser le respect volontaire de la MRFTA. La société qui obtient la note A ou une note supérieure peut bénéficier d'une dispense d'enquête pour une certaine période. En 2018, trois Conseils de médiation pour les différends liés aux franchises ont été mis en place à Séoul, Incheon et Gyeonggi-do; un autre conseil a été établi à Pusan en 2020.²⁴⁷ En outre, les protocoles de médiation ont désormais le même effet que les décisions judiciaires, ce qui signifie qu'une franchise peut déposer une demande d'exécution forcée auprès d'un tribunal à l'encontre d'un franchiseur qui refuse de se conformer au protocole, sans engager de procédure distincte. En 2020, 702 sociétés (contre 636 en 2015) participaient à ce programme.

3.197. La pratique de la Corée concernant l'application extraterritoriale de sa législation sur la concurrence reste inchangée; comme les autorités l'ont indiqué lors du précédent examen, l'application extraterritoriale vise à protéger la concurrence plutôt que les entreprises coréennes. La KFTC a compétence pour réprimer les ententes internationales relatives aux exportations à destination de la Corée, en particulier dans des domaines tels que les pièces et matériaux essentiels qui peuvent nuire directement et sérieusement au marché intérieur.²⁴⁸ Si une entente cartellaire est conclue dans le pays, les autorités coréennes appliquent les lois pertinentes en conformité avec les normes internationales, quelle que soit l'origine des participants. En outre, quel que soit le pays où elle a été conclue, si une telle entente a un effet négatif sur la concurrence sur le marché intérieur, la Corée applique les lois sur une base extraterritoriale. En 2017, la KFTC a décidé d'imposer des mesures correctives à 10 sociétés de transport de véhicules automobiles pour collusion en vue de la fixation de prix et de la division du marché. Elle a perçu une surtaxe de 43 milliards de KRW et a poursuivi huit des sociétés en justice. En outre, en 2018, la KFTC a découvert que neuf fabricants et vendeurs japonais de condensateurs avaient établi des relations collusoires pour augmenter ou maintenir les prix de l'offre de condensateurs en aluminium et au tantale, et a imposé des mesures correctives et une surtaxe de 35,8 milliards de KRW. Elle a également poursuivi en justice quatre personnes morales et une personne physique.²⁴⁹

3.198. Pendant la période considérée, la KFTC a tenu des réunions bilatérales avec les institutions étrangères chargées de la concurrence afin de renforcer la coopération internationale.²⁵⁰ En 2018, ces réunions bilatérales ont été tenues avec l'Union européenne et les États-Unis, ainsi qu'avec plusieurs pays asiatiques, y compris la Chine, le Japon, la Malaisie, les Philippines et le Viet Nam. La

²⁴⁷ KFTC (2019), *Annual Report 2019*, octobre. Adresse consultée: https://www.ftc.go.kr/eng/cop/bbs/selectBoardList.do?key=517&bbsId=BBSMSTR_00000002404&bbsTyCode=BBST11.

²⁴⁸ Plus de 60 nations exercent leur autorité sur une base extraterritoriale, faisant de l'application extraterritoriale une norme internationale.

²⁴⁹ Entre avril 2002 et décembre 2019, la KFTC a imposé des surtaxes pour un montant total de 890,5 milliards de KRW à des cartels internationaux dans 23 pays. KFTC (2020), *Annual Report 2020*.

²⁵⁰ KFTC (2019), *Annual Report 2019*, octobre. Adresse consultée: https://www.ftc.go.kr/eng/cop/bbs/selectBoardList.do?key=517&bbsId=BBSMSTR_00000002404&bbsTyCode=BBST11.

KFTC a également signé des mémorandums d'accord sur le dialogue en matière de politique de la concurrence, posant ainsi les fondements d'un dialogue officiel sur l'application du droit de la concurrence et l'échange de renseignements, avec les autorités responsables de la concurrence de la Fédération de Russie (1999), de la Roumanie (2002), de l'Australie (2002), de la Lettonie (2003), de la Communauté d'États indépendants (2003), du Mexique (2004), de l'Union européenne (2004), de la Turquie (2005), du Canada (2006), de l'Indonésie (2013), du Brésil (2014), du Japon (2014), des États-Unis (2015) et de la Chine (2019). Outre l'Accord de coopération signé en 2009 entre la Corée et l'Union européenne concernant l'application et le respect du droit de la concurrence eu égard aux pratiques anticoncurrentielles, les ACR et ALE de la Corée avec le Chili (2004), Singapour (2006), l'Association européenne de libre-échange (2006), l'Inde (2010), l'Union européenne (2011), le Pérou (2011), les États-Unis (2012), la Turquie (2013), l'Australie (2014), le Canada (2015), la Chine (2015), la Nouvelle-Zélande (2015), le Viet Nam (2015) et la Colombie (2016), le RCEP (2020), l'Accord avec le Royaume-Uni (2021) et l'Accord avec le Panama, le Costa Rica, le Honduras, El Salvador et le Nicaragua (2021) contiennent des dispositions relatives aux questions de concurrence (section 2.6.2). En tant que membre fondateur du Réseau international de la concurrence (RIC), la KFTC a mené les discussions sur l'assistance technique et la promotion de la concurrence.²⁵¹ Dans le cadre du Programme sur la concurrence du Centre de politique OCDE-Corée, cinq ateliers ont été organisés sur diverses questions relatives à l'application du droit de la concurrence, y compris l'innovation et la concurrence sur le marché des services de taxi et de covoiturage, l'amélioration de l'efficacité des services médicaux publics, et l'amélioration et l'harmonisation internationale des programmes de clémence et des mesures correctives axées sur le consommateur.²⁵²

3.3.4.2 Contrôle et suivi des prix

3.199. Au cours de la période considérée, la principale législation dans ce domaine, à savoir la Loi sur la stabilisation des prix et son décret d'application (modifié en dernier lieu en décembre 2016), est restée inchangée.²⁵³ Le Président peut ordonner le contrôle des prix de toute une gamme de produits par le biais de décrets d'application de "mesures d'urgence d'ajustement de l'offre et la demande"; des mesures ont été prises pour stabiliser les prix des masques qui faisaient défaut en 2020 en raison de la COVID-19 (voir plus bas).²⁵⁴ Le gouvernement peut, lorsqu'il le juge nécessaire pour stabiliser les moyens d'existence de la population et l'économie nationale, plafonner les prix des produits importants, les loyers des biens immobiliers ou les frais liés aux services.²⁵⁵ Le contrôle et le suivi des prix sont réalisés au titre de la Loi sur l'industrie du charbon, de la Loi sur l'industrie du pétrole et des combustibles de remplacement et de la Loi sur l'électricité.

3.200. Les prix demeurent soumis à un contrôle dans certains secteurs. Comme les autorités l'ont indiqué lors du précédent examen, les prix sont en principe déterminés par le marché sans intervention du gouvernement, sauf dans les circonstances exceptionnelles suivantes. Premièrement, le gouvernement peut approuver l'ajustement du prix des biens ou services publics jugés nécessaires pour stabiliser les moyens d'existence de la population ou fournis par un monopole d'État, à la demande de leur fournisseur. Deuxièmement, en cas de crise financière ou économique grave ou d'autres circonstances exceptionnelles telles que les catastrophes naturelles ou les urgences sur le territoire national ou à l'étranger, une mesure d'ajustement d'urgence de la demande et de l'offre peut être adoptée. Troisièmement, si cela s'avère nécessaire, le gouvernement peut déterminer un prix plafond en cas de changement radical des conditions de fourniture d'un produit, afin de stabiliser les moyens d'existence des consommateurs ou de favoriser une restructuration industrielle. Les administrations centrale et régionales peuvent modifier le prix des biens et des services publics. L'administration centrale approuve le prix de gros des produits du gaz utilisés pour le chauffage domestique; les tarifs des services de distribution d'eau (de gros uniquement) et de l'électricité dans la région métropolitaine; les prix des télécommunications, des services de télévision et des services postaux; le prix des billets de train, des tickets d'autobus interurbains, des péages d'autoroute et des vols internationaux; le montant des dépenses médicales pouvant être prises en charge par l'assurance santé; les tarifs pour l'éducation et la garde d'enfants. Les administrations

²⁵¹ En 2018, le RIC était composé de 139 autorités chargées de la concurrence issues de 126 pays.

²⁵² KFTC (2019), *Annual Report 2019*, octobre. Adresse consultée:

https://www.ftc.go.kr/eng/cop/bbs/selectBoardList.do?key=517&bbsId=BBSMSTR_00000002404&bbsTyCode=BBST11.

²⁵³ Lois et règlements de la République de Corée. Adresse consultée:

https://elaw.klri.re.kr/eng_mobile/viewer.do?hseq=41794&type=sogan&key=5.

²⁵⁴ Loi sur la stabilisation des prix, article 6.

²⁵⁵ Loi sur la stabilisation des prix, article 2.

régionales sont chargées de déterminer le prix de détail des produits du gaz utilisés pour le chauffage domestique; le prix des entrées pour les expositions d'art et les représentations artistiques; les tarifs de l'eau et des services d'assainissement; les prix des tickets d'autobus urbain et les tarifs des taxis urbains; le prix des entrées pour les musées et monuments locaux et le prix des services de nettoyage des fosses septiques et de ramassage des ordures ménagères.

3.201. Depuis mai 2017, en vertu des lignes directrices pour la gestion et l'application des normes d'utilisation des nouvelles énergies renouvelables et de la norme pour les mélanges de carburants renouvelables promulguées par le MOTIE, un système de contrat à forfait a été mis en œuvre parallèlement au système du marché au comptant pour réduire les risques de volatilité liés à l'évolution du prix des certificats d'énergies renouvelables et au système de prix marginal sur le marché au comptant, dans le but de promouvoir l'investissement dans les énergies nouvelles et renouvelables (sources d'énergie photovoltaïque).²⁵⁶

3.202. Selon le système fondé sur une liste positive mis en place par la Corée en 2006 pour les nouveaux médicaments, seuls les médicaments rentables peuvent figurer dans le formulaire pharmaceutique national et être remboursés avec une prime.²⁵⁷ Depuis mai 2015, des exemptions de l'obligation de réaliser une analyse de rentabilité (analyse de coût-efficacité) pour pouvoir bénéficier d'un remboursement sont prévues pour les médicaments contre le cancer et les traitements contre les maladies rares lorsqu'il n'existe pas d'autres traitements et qu'il est difficile de produire des éléments de preuve en raison du faible nombre de patients. En octobre 2020, ce régime d'exemption a été étendu aux traitements contre la tuberculose, aux médicaments antimicrobiens et aux antidotes d'urgence. Toutefois, il semblerait que les évaluations fondées sur des éléments de preuve réduisent l'accès aux nouveaux médicaments qui sont essentiels pour les patients mais qui ne peuvent pas faire l'objet d'une analyse de coût-efficacité en raison des difficultés rencontrées pour produire des éléments de preuve cliniques et des coûts élevés qui ne sont pas nécessairement remboursés par les assurances.²⁵⁸ Le 7 juillet 2016, la Corée a adopté des dispositions permettant aux entreprises pharmaceutiques innovantes de demander des prix élevés pour les produits innovants. D'après les renseignements disponibles, bien que les modifications apportées en décembre 2018 aient supprimé les éléments discriminatoires du système de prix élevés, les révisions apportées aux critères du programme par le Ministère de la santé et des affaires sociales (MOHW) ont aussi considérablement réduit le champ d'application du programme de façon à grandement limiter la capacité de toute entreprise, étrangère ou nationale, à remplir les conditions requises pour appliquer des prix élevés.²⁵⁹ Les autorités indiquent que la révision du système de fixation de prix élevés a été élaborée sur la base d'avis suffisants des associations concernées, et que plusieurs demandes ont été présentées et évaluées depuis sa mise en œuvre.

3.203. Au cours de la période considérée, des mesures d'urgence ont été imposées au titre de l'article 6 de la Loi sur la stabilisation des prix en réponse à la pandémie de COVID-19, y compris en ce qui concerne certains produits de santé de base.²⁶⁰ En plus des restrictions à l'exportation (section 3.2.3.1), à partir du 1^{er} juin 2020, 60% des appareils respiratoires filtrants fabriqués dans le pays ont été fournis dans le cadre du système de rationnement public de masques, contre 80% initialement. Le 18 juin 2020, cette proportion est tombée à 50% et il a été mis fin au rationnement public le 12 juillet 2020.²⁶¹ Afin de lutter contre la distribution illégale de certains produits de santé, entre le 12 février et le 11 juillet 2020, la vente et la production d'appareils respiratoires filtrants et

²⁵⁶ Chinpyo Park et Robert Dooley, "Electricity Regulation in South Korea: Overview", *Thomson Reuters Practical Law*, 1^{er} février 2019. Adresse consultée: [https://uk.practicallaw.thomsonreuters.com/w-019-2523?transitionType=Default&contextData=\(sc.Default\)&firstPage=true](https://uk.practicallaw.thomsonreuters.com/w-019-2523?transitionType=Default&contextData=(sc.Default)&firstPage=true).

²⁵⁷ Le système fondé sur une liste positive pour les nouveaux médicaments a pour but d'assurer une gestion plus rationnelle des dépenses pharmaceutiques. Seung-Lai Yoo, Dae-Jung Kim, *et al.* (2019), "Improving Patient Access to New Drugs in South Korea: Evaluation of the National Drug Formulary System", *International Journal of Environmental Research and Public Health*, Vol. 16(2), 21 janvier.

²⁵⁸ Il a été introduit une évaluation des technologies de santé et un système de contrôle des prix après inscription sur la liste visant à réduire les prix par divers mécanismes, même après inscription des médicaments. Sungju Kim et Jong Hyuk Lee (2020), "Price-Cutting Trends in New Drugs after Listing in South Korea: The Effect of the Reimbursement Review Pathway on Price Reduction", *Healthcare*, Vol. 8(3), 26 juillet.

²⁵⁹ USTR (2020), *2020 National Trade Estimate Report on Foreign Trade Barriers*. Adresse consultée: https://ustr.gov/sites/default/files/2020_National_Trade_Estimate_Report.pdf.

²⁶⁰ Do-Hoon Woo, "Korea's Tariff & Trade Policy Responses to Mitigate Impact of COVID-19", *Chambers and Partners*, 6 avril 2020. Adresse consultée: <https://chambers.com/articles/korea-s-tariff-trade-policy-responses-to-mitigate-impact-of-covid-19>.

²⁶¹ MFDS, *Latest COVID-19 News*. Adresse consultée: mfds.go.kr.

de désinfectants pour les mains devaient être notifiées au MFDS.²⁶² La vente de masques a dû être repoussée jusqu'au 22 octobre, et la production de masques jusqu'au 11 mai 2021. En outre, pour remédier à la pénurie d'appareils respiratoires filtrants, des contrôles de prix ont été imposés.²⁶³

3.3.4.3 Protection des consommateurs

3.204. Depuis 2008, la KFTC est la seule autorité compétente eu égard à la politique de consommation. Elle reste chargée de planifier cette politique et de surveiller l'Agence des consommateurs coréens. Son champ de compétence englobe notamment les questions relevant notamment de la Loi-cadre sur les consommateurs, de la Loi sur la responsabilité du fait des produits, de la Loi sur les coopératives de consommation, de la Loi sur la protection des consommateurs dans le cadre du commerce électronique (Loi sur le commerce électronique), des Mesures d'application pour les entreprises de commerce électronique mobile, de la Loi sur la réglementation des modalités et conditions et de la Loi pour un étiquetage et une publicité non trompeurs. En 2018, des modifications ont été apportées à la norme régissant le règlement des différends en matière de consommation et ont mis l'accent sur les moyens de subsistance de la population. En 2020, des modifications ont été apportées en ce qui concerne des secteurs comme ceux des voyages, de l'aviation et de l'hébergement pour faciliter la résolution des différends causés par la pandémie de COVID-19. Il a été proposé d'inclure une disposition prévoyant une triple indemnisation dans la Loi sur la responsabilité du fait des produits, et une nouvelle disposition sur le traitement accéléré des procédures de médiation dans le cadre de différends a été introduite dans la Loi-cadre. La Loi sur le commerce électronique a également fait l'objet d'une modification le 12 juin 2018 afin d'introduire une nouvelle disposition sur les actes récurrents et une nouvelle disposition sur les amendes administratives.²⁶⁴ Des ajustements ont été apportés à la réglementation afin de prévoir la communication de renseignements importants sur les produits, comme les frais d'expédition et les précautions de sécurité à prendre lors de l'utilisation du commerce électronique. En 2018, a été adoptée l'inclusion d'une disposition en matière de triple indemnisation dans la Loi sur la responsabilité du fait des produits. Les lois visant à protéger la vie privée dans la sphère numérique, y compris la Loi sur la promotion de l'utilisation des réseaux d'information et de communication et sur la protection de l'information (Loi de 2001 sur les réseaux), la Loi de 2011 sur la protection des informations personnelles et la Loi sur l'utilisation et la protection des renseignements en matière de crédit (entièrement modifiée en 2009), ont été modifiées en janvier 2020 et la plupart des modifications ont pris effet en août 2020.²⁶⁵ Le système unifié implique que les consommateurs bénéficient d'une protection et sont aussi en mesure d'exercer leur souveraineté.²⁶⁶

3.205. Tous les trois ans, la KFTC établit le plan directeur de base de la politique de consommation, auquel doivent se référer tous les organes de l'administration centrale, y compris la KFTC elle-même, les 17 administrations métropolitaines locales, l'Agence des consommateurs coréens et d'autres groupes de protection des consommateurs. Au cours de la période considérée, son quatrième plan directeur/cadre pour 2018-2020 comportait cinq objectifs de politique, comme l'application de mesures préventives pour assurer la sécurité des consommateurs, dans le cadre de la promotion d'un environnement de marché équitable et axé sur le consommateur, et définissait les tâches que devait accomplir 17 ministères et 16 gouvernements locaux de niveau supérieur pour assurer la

²⁶² MFDS, *Latest COVID-19 News*. Adresse consultée: mfds.go.kr.

²⁶³ E. Tammy Kim, "How South Korea Solved Its Face Mask Shortage", *New York Times*, 1^{er} avril 2020. Adresse consultée: <https://www.nytimes.com/2020/04/01/opinion/covid-face-mask-shortage.html>; Jung Min-kyung, "South Korean Government Takes Full Control of Face Mask Supply, Bans Exports", *Korea Herald*, 5 mars 2020. Adresse consultée: <http://www.koreaherald.com/view.php?ud=20200305000730>; et Amihai Glazer, "Price Controls Don't Work – But Mask Rationing Is the Exception That Proves the Rule", *The Conversation*, 24 avril 2020. Adresse consultée: <https://theconversation.com/price-controls-dont-work-but-mask-rationing-is-the-exception-that-proves-the-rule-136595>.

²⁶⁴ KFTC (2019), *Annual Report 2019*, octobre. Adresse consultée: https://www.ftc.go.kr/eng/cop/bbs/selectBoardList.do?key=517&bbsId=BBSMSTR_00000002404&bbsTyCode=BBST11.

²⁶⁵ EIU (2020), *Country Commerce: South Korea*, août. Adresse consultée: https://country.eiu.com/FileHandler.ashx?issue_id=1090089892&mode=pdf.

²⁶⁶ KFTC, *Publications*. Adresse consultée: https://www.ftc.go.kr/eng/cop/bbs/selectBoardList.do?key=524&bbsId=BBSMSTR_00000002406&bbsTyCode=BBST11.

sécurité des consommateurs.²⁶⁷ Le cinquième plan directeur/cadre pour 2021-2023 comportait cinq objectifs de politique, comme l'application de mesures renforcées et efficaces pour garantir la sécurité des consommateurs et le renforcement des capacités des consommateurs durant la phase de transition vers le numérique, dans le cadre de la promotion d'un environnement de marché équitable et avantageux pour tous façonné par les nouveaux consommateurs à l'ère du numérique, et définissait les tâches que devaient accomplir 17 ministères et 16 gouvernements locaux de niveau supérieur pour assurer la sécurité des consommateurs. Les importations parallèles ont continué d'être acceptées comme un mécanisme essentiel pour mettre le consommateur à l'abri des pratiques déloyales dans l'établissement des prix des produits; les importations parallèles de produits authentiques en Corée sont légales dans certaines circonstances, sous réserve du respect de certaines prescriptions (section 3.3.7.1).²⁶⁸ Reconnaissant le rôle des gouvernements locaux dans la promotion de la protection des droits et intérêts des consommateurs, la KFTC a accordé des subventions à hauteur de 445 millions de KRW pour la fourniture de services de conseils aux consommateurs dans les centres locaux de 16 gouvernements locaux de niveau supérieur. Un montant supplémentaire de 446 millions de KRW a été dépensé pour 20 programmes sélectionnés dans le cadre d'adjudications publiques.

3.206. En 2018, la KFTC a lancé le système intégré d'aide aux consommateurs ou "Haengbok Dream", un guichet unique où les consommateurs peuvent obtenir des informations personnalisées relatives à chaque étape de la consommation et demander des mesures correctives. Le Décret d'application de la Loi-Cadre a été modifié afin d'établir des critères pour l'externalisation des opérations de "Haengbok Dream". Un an après son lancement, "Haengbok Dream" comptait 1,4 million d'utilisateurs. Il regroupait des informations sur la consommation qui étaient dispersées sur 102 sites Web de 68 organisations.²⁶⁹ En 2020, "Haengbok Dream" a fourni des informations sur les rappels et la certification de 26 organisations et a servi de guichet unique intégré pour 69 organisations pour la réparation des dommages causés aux consommateurs. En 2018, outre le développement de matériel promotionnel, la KFTC a organisé en 564 ateliers de sensibilisation des consommateurs à l'intention de 17 000 membres de groupes vulnérables, tandis qu'en 2020, 486 ateliers ont été organisés à l'intention de 10 603 membres de groupes vulnérables.²⁷⁰

3.207. Afin d'assurer une prévention et une réparation efficaces des dommages causés aux consommateurs, la KFTC exploite le Centre de consultation à l'intention des consommateurs (CCC) et le programme de certification de la gestion axée sur le consommateur (CCM).²⁷¹ En 2020, le CCC a reçu 709 714 appels et a obtenu un taux de réponse de 88,3% dans le cadre de ses efforts visant à réparer les dommages causés aux consommateurs, contre 792 446 appels et un taux de 85,2% en 2018. Le système de gestion axée sur le consommateur (CCM), exploité par l'Agence des consommateurs coréens avec certification par la KFTC, a poursuivi ses analyses pour déterminer si les entreprises menaient toutes leurs activités en tenant compte du point de vue du consommateur et amélioreraient continuellement leur gestion en centrant leur attention sur le consommateur. En 2021, 185 entreprises disposaient de la certification CCM, contre 130 en 2014 et 170 en 2019.²⁷²

3.208. Au cours de la période considérée, des mesures ont été prises pour éviter qu'il ne soit porté préjudice aux consommateurs en renforçant l'application des lois relatives aux produits et domaines ayant des incidences directes sur la vie des consommateurs, comme les produits de première nécessité et le commerce électronique. Au cours de la période 2016-2019, 538 conditions et modalités ont été examinées par la KFTC, dont 55 ont abouti à la publication de mesures correctives

²⁶⁷ KFTC (2019), *Annual Report 2019*, octobre. Adresse consultée:

https://www.ftc.go.kr/eng/cop/bbs/selectBoardList.do?key=517&bbsId=BBSMSTR_00000002404&bbsTyCode=BBST11.

²⁶⁸ La marchandise d'importation parallèle doit satisfaire aux prescriptions suivantes: i) être authentique; ii) être de la même qualité que les marchandises vendues en Corée; et iii) sa marque de fabrique ou de commerce doit avoir été apposée par le détenteur coréen de la marque ou une partie étroitement liée. Document de l'OMC WT/TPR/S/346/Rev.1 du 6 janvier 2017.

²⁶⁹ Adresse consultée: www.consumer.go.kr.

²⁷⁰ KFTC (2019), *Annual Report 2019*, octobre. Adresse consultée:

https://www.ftc.go.kr/eng/cop/bbs/selectBoardList.do?key=517&bbsId=BBSMSTR_00000002404&bbsTyCode=BBST11.

²⁷¹ Avec son réseau de 1 372 agences dirigées conjointement par des groupes publics et privés de protection des consommateurs, le CCC continue de traiter rapidement les plaintes des consommateurs; un système téléphonique permet d'assurer efficacement des services de consultation en regroupant au sein d'un réseau de 10 organismes de protection des consommateurs, l'Agence des consommateurs coréens et 17 conseillers d'administrations métropolitaines.

²⁷² KFTC, *Consumer Policy*. Adresse consultée: <https://www.ftc.go.kr/eng/contents.do?key=3056>.

et 442 à des mesures correctives volontaires.²⁷³ Les entreprises de services représentaient 60,9% de ces procédures de rectification.²⁷⁴ Par ailleurs, des sanctions ont été imposées dans 767 cas de pratiques déloyales dans l'étiquetage et la publicité. Les violations de la Loi sur le commerce électronique ont abouti à 76 ordonnances correctives, 286 avertissements et 133 mesures correctives volontaires.²⁷⁵

3.3.5 Commerce d'État, entreprises publiques et privatisation

3.3.5.1 Commerce d'État

3.209. L'État continue de participer à une grande variété d'activités commerciales et/ou liées au commerce (section 3.3.5.2). D'après la dernière notification de la Corée à l'OMC sur le commerce d'État (voir ci-après), depuis 2016 deux organismes publics (le MAFRA et la société aT) continuent d'être habilités à attribuer et/ou à administrer des contingents tarifaires, ainsi que les contingents prévus dans les engagements relatifs à l'agriculture contractés par la Corée dans le cadre de l'OMC, ce qui influe sur l'utilisation des contingents et les majorations de prix (section 3.1.5.2).²⁷⁶ Depuis 1995, le MAFRA conserve les droits exclusifs sur les importations de riz dans les limites du contingent tarifaire et contrôle les importations de riz liées aux engagements d'accès minimal afin, entre autres, de garantir la mise en œuvre sans heurt des engagements contractés dans le cadre de l'OMC, d'assurer la sécurité alimentaire et d'éviter qu'un brusque afflux de riz importé ne cause des perturbations sur le marché intérieur (section 3.2.6.2). Les activités de l'aT visent entre autres à stabiliser le marché intérieur pour certains autres produits agricoles. Depuis 2016, le MAFRA continue d'être le seul importateur de riz, tandis que l'aT importe d'autres produits agricoles; tous les produits agricoles étaient visés soit par d'importantes majorations, soit, dans une moindre mesure, par des rabais.²⁷⁷

3.210. Pendant la période à l'examen, la Corée a maintenu sa pratique de notification à l'OMC sur le commerce d'État en présentant deux notifications en juillet 2018 et octobre 2020, couvrant les activités de la période 2016-2019.²⁷⁸ Aucune question écrite n'a été présentée par les Membres concernant ces notifications et aucune question n'a été soulevée lors des réunions du Groupe de travail des entreprises commerciales d'État tenues pendant la période à l'examen.

²⁷³ KFTC (2019), *Annual Report 2019*, octobre. Adresse consultée:

https://www.ftc.go.kr/eng/cop/bbs/selectBoardList.do?key=517&bbsId=BBSMSTR_00000002404&bbsTyCode=BBST11.

²⁷⁴ Ces entreprises travaillaient dans les domaines des télécommunications, de l'électricité, des voyages, des transports, des sports et de la santé.

²⁷⁵ KFTC (2019), *Annual Report 2019*, octobre. Adresse consultée:

https://www.ftc.go.kr/eng/cop/bbs/selectBoardList.do?key=517&bbsId=BBSMSTR_00000002404&bbsTyCode=BBST11.

²⁷⁶ Les droits de la Corée en matière d'imposition de majorations sur les contingents tarifaires OMC sont énoncés dans la note 4 de la section 1 (Produits agricoles) de la partie 1 (tarif appliqué à la nation la plus favorisée) de la Liste LX de la République de Corée concernant les produits agricoles (documents de l'OMC WT/Let/492 du 12 avril 2005 et WT/Let/504 du 5 décembre 2005).

²⁷⁷ Entre 2016 et 2019, la part des ventes de l'aT dans la consommation nationale des produits concernés a évolué, atteignant par exemple les valeurs suivantes: 63,4% pour le soja, 72,6% pour les haricots "petits rouges", 48,7% pour les haricots verts, 34,9% pour le sarrasin, 4,7% pour les piments du genre *Capsicum*, 3,3% pour l'ail, 1,6% pour les oignons, 39,5% pour les graines de sésame et 0,5% pour les pommes de terre. Des majorations considérables (prix représentatif moyen de vente sur le marché intérieur supérieur au prix moyen à l'importation) étaient appliquées au soja (jusqu'à 63,1%), aux haricots "petits rouges" (jusqu'à 57,6%), aux haricots verts (jusqu'à 177%), au sarrasin (jusqu'à 190,8%), aux oignons (jusqu'à 9,3%) et aux graines de sésame (jusqu'à 86,6%). Des rabais (prix représentatif moyen de vente sur le marché intérieur inférieur au prix moyen à l'importation) étaient appliqués à l'ail (jusqu'à 55,3%) et aux pommes de terre (jusqu'à 34,6%). Des majorations allant jusqu'à 63,2% étaient imposées sur le riz semi-blanchi ou blanchi (non gluant) (SH 1006.30.1000), tandis que des rabais allant jusqu'à 43,1% étaient appliqués au riz décortiqué (riz cargo ou riz brun, non gluant) et au riz semi-blanchi ou blanchi (gluant), même poli ou glacé (SH 1006.20.1000 et SH 1006.30.2000). Comme l'ont indiqué les autorités lors de l'examen précédent, les majorations visant le riz de table importé ne sont pas prédéterminées mais déterminées *a posteriori* en fonction de l'écart entre le prix d'achat à l'étranger et le prix de vente des acheteurs nationaux; s'agissant du riz destiné à être transformé, aucune majoration n'est appliquée car son prix de vente est inférieur à son prix à l'importation du fait de la faible préférence des consommateurs. Documents de l'OMC G/STR/N/17/KOR du 9 juillet 2018 et G/STR/N/18/KOR du 12 octobre 2020.

²⁷⁸ Documents de l'OMC G/STR/N/17/KOR du 9 juillet 2018 et G/STR/N/18/KOR du 12 octobre 2020.

3.3.5.2 Intervention de l'État dans l'économie et privatisation

3.211. L'intervention de l'État dans l'économie se maintient, du fait des efforts de privatisation limités entrepris pendant la période à l'examen; dans le même temps, le niveau de participation de l'État dans plusieurs entités a augmenté pour différentes raisons (tableau 3.4). Les entreprises publiques restent actives dans des domaines tels que l'agriculture, les industries extractives et l'énergie, les services financiers, les transports, la radiodiffusion et les médias. À partir de 2020, 36 entreprises publiques employaient 150 721 personnes; le total des actifs de ces entreprises s'élevait à 615 700 milliards de KRW en 2019.²⁷⁹ D'après un document de travail de l'Institut de la Banque asiatique de développement (ADB), en janvier 2019, 339 institutions désignées comme institutions publiques au titre de la Loi de 2007 sur la gestion des institutions publiques fournissaient des biens et services de base nécessaires à la vie quotidienne, notamment l'électricité, le gaz, les routes, les aéroports, les ports, les services financiers, les services médicaux et de protection sociale, quatre grandes polices d'assurance, les inspections publiques liées à la sécurité et la R&D.²⁸⁰ En 2020, il y avait 340 institutions publiques, 36 entreprises publiques (recettes autogénérées ≥50%) et 95 organismes semi-publics ((recettes autogénérées <50%), dont 13 établissements de gestion de fonds et 82 établissements de services à la demande). En 2020, le budget consacré au soutien apporté par l'État aux institutions publiques était de 100 600 milliards de KRW, soit 18,4% du budget total de l'État de 546 900 milliards de KRW, contre 77 000 milliards de KRW, soit 15,9% du budget total de l'État de 485 100 milliards de KRW, en 2019.

Tableau 3.4 Intervention de l'État dans l'économie, 2021

Entité	Activité	Part de l'État (%) / Situation eu égard au programme de privatisation
BIENS		
Agriculture		
Société coréenne de commerce des produits de l'agriculture et de la pêche et des produits alimentaires (aT)	Fabrication et exportation de produits agricoles, de produits de la mer et de boissons	100% / ..
Extraction minière et énergie		
Charbonnages de Corée	Stabilisation des prix; stockage de charbon	100% / ..
Société coréenne des ressources naturelles	Aide à l'industrie minière nationale; études et recherche sur les structures géologiques et les gisements; assistance technique et financière	100% (99,9% État, 0,14% KDB) / ..
Compagnie nationale coréenne des pétroles	Prospection et exploitation pétrolières en Corée et à l'étranger; exportation, importation, constitution de réserves, transport; concessions et vente de pétrole brut et de ses dérivés	100% / ..
Société coréenne du gaz (KOGAS)	Production et distribution de gaz naturel; prospection et importation/exportation de gaz naturel	26,2% / ..
Société coréenne d'électricité (KEPCO)	Production, transport, distribution et vente d'électricité	51,1% (18,2% État, 32,9% KDB) / ..

²⁷⁹ D'après une étude de l'OCDE publiée en 2011, la Corée comptait, en 2009, 59 entreprises publiques dont les actifs étaient évalués à 177,6 milliards d'USD et qui avaient 120 655 salariés. Au chapitre de la valeur des actifs des entreprises publiques, la Corée s'est classée au premier rang sur 27 pays déclarants.

²⁸⁰ Jungsoo Park, et al. (2019), *Is the Management Evaluation System of State-Owned Enterprises in the Republic of Korea a Good Tool for Better Performance?* ADBI Working Paper Series, n° 1055, décembre 2019. Adresse consultée: <https://www.econstor.eu/bitstream/10419/222822/1/1686372124.pdf>.

Entité	Activité	Part de l'État (%) / Situation eu égard au programme de privatisation
Korea District Heating Corp. (KDHC)	Fourniture d'énergie thermique pour le chauffage des bâtiments, climatisation, chauffage de l'eau à usage domestique et chauffage des installations industrielles	34,5% / ..
SERVICES		
Services financiers		
Banque industrielle de Corée (IBK)	Banque spécialisée	59,5% (50,9% en 2016, la part de l'État a augmenté en raison principalement d'injections de capitaux publics pour renforcer le rôle stratégique dans les prêts aux PME et les projets de prêts COVID-19, 225 milliards de KRW en 2019, 1 269 milliards de KRW en 2020) /..
Compagnie coréenne de garantie des dépôts (KDIC)	Gestion des fonds de l'assurance des dépôts; gestion des risques; règlement de l'insolvabilité des institutions financières; gestion de la masse en faillite; enquêtes concernant l'insolvabilité	100% (société spéciale sans capital social) / ..
Banque coréenne de développement (KDB)	Institution de développement	100% / ..
Banque coréenne d'export-import	Institution de développement	68,7% (72,9% en 2016, la part de l'État a diminué en raison principalement de la contribution en nature de la KDB d'environ 1 200 milliards de KRW en 2017 pour se conformer aux normes et aux pratiques prudentielles en matière d'adéquation des fonds propres) /..
Société coréenne de gestion d'actifs (KAMCO)	Réunir des fonds publics en apurant les prêts improductifs acquis par les institutions financières et procéder à la vente publique d'éléments d'actif qui lui sont confiés par les organismes publics et autres	77,0% (56,8% en 2016, augmentation en raison de la contribution en nature de 650 milliards de KRW en janvier 2021 pour améliorer sa solidité financière et soutenir les entreprises affectées par la COVID-19) /..
Société coréenne de financement du logement (KHFC)	Titrisation des prêts hypothécaires et gestion du fonds de garantie du crédit au logement	68,7% (64,8% en 2016, augmentation en raison de l'investissement public de 90 milliards de KRW en 2018, 90 milliards de KRW en 2019 et 50 milliards de KRW en 2021) /..
Radiodiffusion et médias		
Organisme de la radiodiffusion coréenne	Service public de radiodiffusion	100% / ..
Seoul Shimmun	Publication de journaux	30,5% / ..
Transport		
Société coréenne des autoroutes	Construction et gestion d'autoroutes	87,7% (84,1% en 2016, augmentation en raison de la contrepartie accordée par les pouvoirs publics dans les projets d'investissement dans la construction) /..
Société coréenne des chemins de fer	Exploitation et entretien des voies ferrées	100% / ..
Autorité portuaire de Pusan	Gestion et développement du port	87,3% (100% en 2016, diminution due au fait que l'État a investi ses parts dans la Société coréenne des entreprises maritimes (KOBEC)) / ..

Entité	Activité	Part de l'État (%) / Situation eu égard au programme de privatisation
Autorité portuaire d'Incheon	Gestion et développement du port	80,7% (100% en 2016, diminution due au fait que l'État a investi ses parts dans la KOBC) / ..
Société de l'aéroport international d'Incheon	Développement et exploitation de l'aéroport international d'Incheon	100% / ..
Autres		
Korea Real Estate Board (anciennement Korea Appraisal Board)	Expertise; conseil immobilier; réseau d'information sur les opérations immobilières	49,4% / ..
Société coréenne de la monnaie et de l'impression de sécurité (KOMSCO)	Production de la monnaie nationale	100% / ..
Société coréenne des terres et du logement	Acquisition, constitution de réserves, aménagement et fourniture de terrains; développement urbain et entretien; construction, fourniture et gestion de logements	88,6% (87,2% en 2016, augmentation en raison de la construction et de l'achat de projets de logements locatifs publics) / ..
Société coréenne de garantie immobilière et urbaine	Cautionnement de l'immobilier locatif et des entreprises de construction; réhabilitation urbaine	70,3% (55,0% en 2016, augmentation en raison de la hausse de l'offre de garanties pour les fonds d'affectation spéciale de l'État) / ..
Société nationale coréenne du tourisme	Promotion touristique de la Corée à l'étranger; gestion d'un réseau de commercialisation à l'étranger	55,2% / ..
Société coréenne de l'agriculture et de la communauté rurale	Contribution au développement économique et social en milieu rural; mise en valeur des terres agricoles et des ressources en eaux souterraines; amélioration des conditions de vie en milieu rural	100% / ..
Société coréenne des ressources hydriques	Fourniture et travaux liés à la distribution de l'eau; amélioration de la qualité de l'eau	93,8% (91,3% en 2016, augmentation progressive de la contribution de l'État) / ..
Korea Post	Services postaux, services bancaires postaux et services d'assurance	100% / ..

.. Non disponible.

Source: Renseignements communiqués par les autorités coréennes.

3.212. Pendant la période à l'examen, la seule privatisation partielle effective a été celle de la banque Woori en novembre 2016; bien que le gouvernement ait prévu de vendre le reste de sa part (18%) du Groupe financier Woori au cours de la période 2020-2022, le processus a été interrompu dans le contexte de la pandémie de COVID-19.²⁸¹ Lors de l'examen précédent, les projets visant à relancer le processus de privatisation des services publics (par exemple, de la KDB, de l'IBK, du Groupe financier Woori et de l'aéroport international d'Incheon) étaient au point mort.²⁸² En outre, un plan de réforme des institutions publiques de 2013 prévoyait des mesures visant à accroître la transparence en rendant accessibles les renseignements sur le poids de la dette des institutions publiques et leurs dépenses au titre des indemnités et avantages divers; à ramener le niveau d'endettement des institutions publiques en deçà de 200% de leur capital total d'ici à 2017; à rendre plus efficace la gestion des institutions publiques; et à réduire les salaires des membres des conseils d'administration des institutions publiques. Selon les autorités, le taux d'endettement des institutions publiques a été stable et a chuté de 157,3% en 2017 à 152,4% en 2020.

²⁸¹ Le gouvernement a investi environ 12 000 milliards de KRW dans des fonds publics pour normaliser la gestion du processus d'apurement de l'insolvabilité de cinq sociétés financières, dont le Groupe financier Woori, et il a récupéré des fonds publics par la revente de parts acquises. Les autorités ont indiqué que le Groupe financier Woori n'avait jamais été une institution publique au sens de la loi applicable, ce qui signifiait que le gouvernement détenait temporairement des parts de sociétés financières privées à la suite de l'investissement de fonds. Par conséquent, elles considèrent que le Groupe financier Woori n'est pas lié à la privatisation d'entités publiques. EIU (2020), *Country Commerce: South Korea*, août. Adresse consultée: https://country.eiu.com/FileHandler.ashx?issue_id=1090089892&mode=pdf.

²⁸² Document de l'OMC WT/TPR/S/346/Rev.1 du 6 janvier 2017.

3.3.6 Marchés publics

3.213. Les marchés publics de la Corée (biens, services et construction) ont augmenté assez régulièrement, passant de 116 900 milliards de KRW, soit 6,7% du PIB (2016), à 123 400 milliards de KRW (2018), soit 6,5% du PIB, jusqu'à atteindre un montant estimé à 134 980 milliards de KRW (mai 2019), soit 7% du PIB.²⁸³ Bien que les marchés publics doivent respecter l'objectif d'optimisation des ressources, ils restent également concentrés sur les marchés publics orientés vers l'avenir; l'innovation technologique; les marchés publics axés sur la qualité; les marchés publics socialement responsables qui permettent de faciliter l'entrée sur le marché et d'élargir les débouchés pour les entreprises sociales, les PME et autres entreprises socialement défavorisées; et la préparation à des marchés publics mondiaux.²⁸⁴ Dans le cadre de sa stratégie post-pandémie, la Corée a prévu de mettre en place des procédures de passation des marchés flexibles pour les projets financés par des fonds publics afin d'accroître le soutien aux petites entreprises touchées par la pandémie et d'intensifier les investissements dans les marchés publics axés sur l'innovation. Depuis 2020, la Corée met en œuvre le régime d'achat de produits innovants pour les porter à 1% du total des biens achetés par le biais des marchés publics. Dans ce contexte, le PPS (section 3.3.6.3) a mené un projet d'achat de prototypes de produits innovants pour aider ces produits à pénétrer de plus vastes marchés. En outre, un marché public de l'innovation en ligne (<http://ppi.g2b.go.kr>), créé en 2020, a également été mis en place.

3.214. La Corée applique des procédures d'appels d'offres internationaux et d'autres procédures de passation de marchés conformes à ses engagements au titre de l'Accord plurilatéral de l'OMC sur les marchés publics (AMP).²⁸⁵ Pendant la période considérée, son seuil fixé conformément à l'AMP pour les biens et services destinés aux entités du gouvernement central (130 000 DTS) a été ramené de 210 millions de KRW (2017-2018) à 200 millions de KRW (2019-2020), pour revenir ensuite à 210 millions de KRW (2021-2022).²⁸⁶ Dans le cadre de l'ALE KORUS, la valeur de seuil pour les biens et services en provenance des États-Unis achetés par les entités du gouvernement central de la Corée est restée fixée à 100 millions de KRW.²⁸⁷ Le système coréen d'appels d'offres internationaux reste fondé sur une procédure d'appels d'offres ouverts; comme les autorités l'ont indiqué lors de l'examen précédent, les appels d'offres sélectifs/limités sont rares (voir ci-après).²⁸⁸ En 2018, la valeur des marchés soumis aux engagements de la Corée au titre de l'AMP s'établissait comme suit: les appels d'offres internationaux des entités du gouvernement central représentaient 4 200 milliards de KRW (contre 4 400 milliards de KRW en 2017) et les appels d'offres limités représentaient 6,3 milliards de KRW, soit 8,5% de la valeur de l'ensemble des marchés publics; et pour les autres entités (entreprises publiques), 9 200 milliards de KRW (contre 14 500 milliards de KRW en 2017), soit 7,4% de la valeur de l'ensemble des marchés publics.²⁸⁹ S'agissant des marchés assujettis aux engagements de la Corée au titre de l'AMP, les marchés centralisés (voir ci-dessous, Service des marchés publics (PPS)) représentaient 14,1% (contre 15% en 2015) de l'ensemble des marchés des entités visées par l'AMP en 2020.

3.3.6.1 Législation

3.215. Pendant la période considérée, des modifications ont été apportées à la législation relative aux marchés publics. La Loi de 1995 sur les contrats de l'État (modifiée pour la dernière fois par la

²⁸³ PPS, *Politique des marchés publics et statistiques*. Adresse consultée: <https://www.pps.go.kr/kor/content.do?key=00159#none>; et Statista, *Value of Public Procurement Market in South Korea from 2014 to May 2019*. Adresse consultée: <https://www.statista.com/statistics/1128501/south-korea-value-of-public-procurement-market/>.

²⁸⁴ PPS (2020), *Innovation for the Future and Better Service – 2019 Annual Report*, 9 juin. Adresse consultée: <https://www.pps.go.kr/eng/bbs/list.do?key=00798#none>; et document de l'OMC WT/TPR/S/346/Rev.1 du 6 janvier 2017.

²⁸⁵ L'Accord originel de l'OMC sur les marchés publics (AMP) est entré en vigueur en Corée le 1^{er} janvier 1997 et l'AMP révisé le 14 janvier 2016.

²⁸⁶ Documents de l'OMC GPA/W/336/Add.6/Rev.1 du 13 janvier 2017; GPA/THR/KOR/1 du 1^{er} février 2019; et GPA/THR/KOR/2 du 8 janvier 2021.

²⁸⁷ De plus, les entités contractantes coréennes n'exigent pas d'un fournisseur/soumissionnaire des États-Unis qu'il se soit vu précédemment attribuer un ou plusieurs marchés passés par une entité contractante en Corée ou qu'il ait une expérience professionnelle préalable en Corée comme condition à sa participation à un appel d'offres ou à l'obtention d'un marché. Document de l'OMC WT/TPR/S/346/Rev.1 du 6 janvier 2017.

²⁸⁸ Les appels d'offres sélectifs englobent les appels d'offres limités (sur invitation) ou nominatifs (sur désignation) et les marchés de gré à gré dans lesquels il est fait appel à un fournisseur particulier.

²⁸⁹ Documents de l'OMC GPA/STAT(17)/KOR/1 du 6 juin 2019; et GPA/STAT(18)/KOR/1 du 5 novembre 2020.

Loi n°17816 du 5 janvier 2021) s'applique aux marchés publics internationaux et nationaux de biens et de services, y compris la construction, passés par tous les organismes du gouvernement central. Les modifications qui sont entrées en vigueur le 20 mars 2018 concernaient la méthode de passation des marchés, l'accord sur les méthodes de règlement des différends, la procédure de conciliation pour les différends relatifs aux marchés publics, la concurrence entre soumissions admissibles à des marchés préférentiels et le règlement des différends par arbitrage ou conciliation par le Comité de conciliation pour les différends relatifs aux marchés publics.²⁹⁰ Les modifications entrées en vigueur le 27 mai 2020 concernaient, entre autres, les principes de passation des marchés, le calcul du prix estimé, la détermination du soumissionnaire retenu dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres concurrentielle et l'ajustement du montant du contrat en fonction d'autres modifications des modalités et conditions d'un contrat.²⁹¹ La dernière modification de la Loi sur les marchés publics, adoptée le 17 janvier 2017 et entrée en vigueur le 18 juillet 2017, visait à donner au PPS des motifs clairs pour enquêter sur les pratiques déloyales en matière de passation de marchés concernant les produits de base faisant l'objet d'une demande.²⁹² Bien que les achats de produits agricoles, de produits de la pêche et de produits de l'élevage ne soient pas sujets à des appels d'offres internationaux au titre de l'AMP, ils sont visés par la Loi sur les contrats de l'État.

3.216. Les marchés passés par des administrations locales ou des entités publiques sont réglementés par la Loi sur les contrats des gouvernements locaux (modifiée pour la dernière fois en 2020) et la Loi sur la gestion des entités publiques non ministérielles. La modification partielle de la Loi sur les contrats des gouvernements locaux, entrée en vigueur le 24 décembre 2018, portait sur des questions telles que les restrictions concernant la participation aux appels d'offres de personnes ayant échappé à l'impôt, la réintroduction de la conciliation et de l'arbitrage comme méthodes de règlement des différends, la prolongation de la durée du marché et l'ajustement du prix d'adjudication pour des motifs tels que des typhons, les restrictions concernant la participation aux appels d'offres d'entreprises injustes, conformément au décret présidentiel pertinent, et la formation juridique des civils qui exercent des fonctions publiques en tant que fonctionnaires chargés d'appliquer les dispositions relatives aux sanctions.²⁹³

3.217. Les marchés passés auprès de PME sont toujours visés par la principale législation sur les marchés publics et par la Loi sur la facilitation des achats de produits fabriqués par des petites et moyennes entreprises et le soutien au développement de leurs marchés; les critères de classification des entreprises semblent susciter des préoccupations.²⁹⁴ La Loi de 2005 sur la promotion des produits écologiques impose aux organismes gouvernementaux et aux entreprises d'État d'acheter des produits écologiques; en 2021, elle s'appliquait à 47 organismes du gouvernement central (45 en 2015), 423 organismes des administrations locales (243 en 2015), 151 entreprises publiques, 96 entreprises publiques locales et 95 organismes semi-publics (section 3.3.5.2), 17 autorités scolaires, 6 autres sociétés spéciales, 35 centres médicaux locaux et 218 autres institutions publiques (849 organismes au total en 2021 et 765 en 2015)²⁹⁵. Bien que la loi impose

²⁹⁰ Loi n° 15219 du 19 décembre 2017. Adresse consultée:

<https://www.law.go.kr/LSW/eng/engLsSc.do?menuId=1&query=contract&y=33&x=22#liBgcolor0>.

²⁹¹ Loi n° 16578 du 26 novembre 2019, modification partielle. Adresse consultée:

<https://www.law.go.kr/LSW/eng/engLsSc.do?menuId=1&query=contract&y=33&x=22#liBgcolor0>.

²⁹² Loi n° 14526 du 17 janvier 2017, modification partielle. Adresse consultée:

<https://www.law.go.kr/LSW/eng/engLsSc.do?menuId=1&query=contract&y=33&x=22#liBgcolor1>.

²⁹³ Loi n° 16042 du 24 décembre 2018, modification partielle. Adresse consultée:

<https://www.law.go.kr/LSW/eng/engLsSc.do?menuId=1&query=contract&y=33&x=22#liBgcolor3>.

²⁹⁴ Selon les informations disponibles, la Loi classe les entreprises en fonction de leur taille; les multinationales sont souvent classées dans la catégorie "grandes" (indépendamment de leur taille réelle) simplement parce qu'elles sont basées à l'étranger ou sont des multinationales, tandis que les entreprises nationales sont classées dans la catégorie "petites" ou "moyennes". En conséquence, les "grandes" entreprises étrangères ne peuvent soumissionner que pour les (rares) projets de plus de 220 000 USD, alors que la plupart des entreprises nationales peuvent soumissionner pour la majorité des projets disponibles. De même, il semble que la Loi sur la promotion de l'industrie des logiciels limite les appels d'offres pour certains marchés publics de services logiciels aux PME, excluant ainsi les multinationales du processus de passation des marchés publics. USTR (2020), *2020 National Trade Estimate Report on Foreign Trade Barriers*. Adresse consultée: https://ustr.gov/sites/default/files/2020_National_Trade_Estimate_Report.pdf.

²⁹⁵ En 2017, la part des achats de produits écologiques dans les dépenses totales était de 47,5%, portant les dépenses totales consacrées aux produits écologiques à 3 300 milliards de KRW; la même année, 97,4% des 910 organismes gouvernementaux ont respecté cette obligation. Programme des Nations Unies pour l'environnement et Institut coréen de l'industrie et des technologies environnementales (2019), *Green Public Procurement in the Republic of Korea: A Decade of Progress and Lessons Learned*. Adresses consultées: https://www.oneplanetnetwork.org/sites/default/files/green_public_procurement_in_the_republic_of_korea-a_decade_of_progress_and_lessons_learned.pdf et <https://www.oneplanetnetwork.org/resource/green->

l'achat de produits écologiques, elle prévoit des exceptions pour des raisons de qualité ou de disponibilité, ainsi que pour les besoins urgents.

3.218. La MRFTA autorise le PPS (voir ci-après) à demander à la KFTC de déposer plainte auprès du Procureur en cas de violation alléguée (section 3.3.4.1).

3.219. Des renseignements concernant le cadre et le fonctionnement des marchés publics en Corée sont disponibles sur les sites Web du Centre coréen d'information sur la législation (<http://gwanbo.go.kr>), du Ministère des affaires législatives de la Corée (<http://www.law.go.kr>) et du système électronique coréen de passation des marchés publics en ligne (<http://www.q2b.go.kr>).

3.3.6.2 Méthodes de passation des marchés

3.220. En vertu de la Loi sur les contrats de l'État, les marchés sont adjugés en relation étroite avec l'utilisation des marchés publics pour les objectifs de la politique industrielle au moyen de quatre méthodes: i) appel d'offres ouvert ii) appel d'offres limité; iii) appel d'offres sélectif; et iv) marchés de gré à gré.²⁹⁶ L'appel d'offres ouvert est la principale méthode utilisée, et les autres types d'appel d'offres ne sont autorisés que lorsque des prescriptions juridiques spécifiques sont respectées; toutefois, la majorité des marchés sont adjugés selon la méthode de l'appel d'offres limité ou sans appel d'offres, ce qui reflète l'importance que la Corée attache aux marchés publics en tant qu'outil de politique générale.²⁹⁷ Entre 2016 et 2019, la part des appels d'offres ouverts est passée de 32,3% à 35,9%, tandis que la part des appels d'offres limités est tombée de 48,8% à 43,6%. Sur la même période, la part des appels d'offres sélectifs est restée stable à 0,2%, tandis que celle des marchés de gré à gré est passée de 18,7% à 20,3%. Bien que les marchés publics destinés à la défense relèvent de la principale législation sur les marchés publics (et seulement partiellement des obligations contractées par la Corée au titre de l'AMP) et qu'ils soient en principe adjugés à l'issue d'appels d'offres ouverts, les procédures de passation suivent généralement les pratiques de gestion des achats de la défense et les appels d'offres sélectifs sont souvent utilisés. Bien que des marchés de gré à gré soient passés occasionnellement pour les biens et services d'une valeur ne dépassant pas 50 millions de KRW (200 millions de KRW pour les travaux de construction) conformément aux lois applicables, ces achats auprès des PME se font généralement par appel à la concurrence. Le nombre de marchés de gré à gré passés avec des entreprises détenues par des femmes ou des personnes handicapées est resté inchangé.²⁹⁸ Aucun mécanisme de préférences en matière de prix en faveur des PME ou d'autres secteurs défavorisés n'a été introduit ou maintenu.

[public-procurement-republic-korea-decade-progress-and-lessons-learned-0](#); et Green Finance Platform.

Adresse consultée: <http://greenfinanceplatform.org>.

²⁹⁶ Les autorités indiquent que les méthodes de passation des marchés publics sont choisies conformément à la Loi sur les contrats de l'État. En principe, un appel d'offres ouvert doit être mené. Toutefois, si cela est jugé nécessaire compte tenu de l'objet, de la nature et de la taille d'un marché, des appels d'offres limités et/ou sélectifs et des marchés de gré à gré sont également proposés. Les autorités indiquent également que, bien que certaines méthodes soient choisies à des fins industrielles, d'autres méthodes d'appel d'offres limité sont utilisées pour les marchés de travaux de construction en tenant compte de l'importance de ces travaux. En outre, les marchés de gré à gré et les appels d'offres limités sont également utilisés dans les cas où plus de deux appels d'offres ont échoué, ou en cas de catastrophes naturelles ou d'événements semblables. Dae-in Kim (2021), *Korean Public Procurement Law*, Institut coréen de recherche sur la législation, janvier.

Adresse consultée: https://www.researchgate.net/publication/348618992_Korean_Public_Procurement_Law.

²⁹⁷ Par exemple, les appels d'offres limités sont autorisés pour la fabrication et l'achat d'articles spécifiques et notifiés par le Ministre des PME et des jeunes entreprises conformément à la Loi sur la facilitation des achats de produits fabriqués par des petites et moyennes entreprises et le soutien au développement de leurs marchés. Les marchés de gré à gré sont autorisés pour l'achat auprès d'une PME de tout produit dont les performances sont certifiées en vertu de la Loi sur la facilitation des achats de produits fabriqués par des petites et moyennes entreprises et le soutien au développement de leurs marchés.

²⁹⁸ Pour les organismes publics assujettis à cette loi, le montant maximum des marchés de gré à gré passés avec ces entreprises est de 50 millions de KRW. Pour les projets de construction généraux compris entre 50 et 100 millions de KRW, seules ces entreprises sont autorisées à participer aux appels d'offres. Les entreprises dirigées par des femmes ou des personnes handicapées peuvent participer à des appels d'offres pour des marchés de gré à gré concernant des projets de services axés sur les technologies inférieurs à 50 millions de KRW.

3.3.6.3 Service des marchés publics (PPS)²⁹⁹

3.221. La Corée accorde de plus en plus d'importance aux marchés centralisés (voir ci-dessous).³⁰⁰ Une grande partie des marchés du gouvernement central, des administrations locales et des entreprises publiques est passée par l'organisme central des marchés publics, le PPS. Les organismes du gouvernement central doivent faire appel au PPS pour les marchés de biens et de services d'un montant égal ou supérieur à 100 millions de KRW; le seuil pour les biens et services étrangers demeure à 200 000 USD.³⁰¹ Au-dessous de ce seuil, les différents organismes publics peuvent effectuer leurs achats directement. Toutes les autres institutions publiques, y compris les entreprises publiques, peuvent acheter des biens et des services directement ou par l'intermédiaire du PPS. Les administrations locales sont autorisées à acheter des biens et des services indépendamment et à passer des marchés à l'étranger; pour les travaux de construction d'une valeur estimée de plus de 10 milliards de KRW, le PPS passe en revue la base de calcul des coûts du budget des travaux avant la procédure de passation du marché, de manière à éviter d'éventuels gaspillages.³⁰² Les fonctions principales du PPS restent les suivantes: la fourniture de biens et de services à usage public³⁰³; la passation et la gestion des contrats de travaux publics; la constitution de stocks de 15 types de matières premières et de matériaux de construction essentiels afin d'assurer la stabilité des prix et l'approvisionnement³⁰⁴; la coordination et la vérification de la gestion des biens et des propriétés immobilières de l'État; et l'exploitation du système électronique coréen de passation des marchés publics en ligne (KONEPS).

3.222. Tous les soumissionnaires qui souhaitent participer aux appels d'offres émis par le PPS doivent être enregistrés auprès de ce dernier. Pour les travaux de construction dont la valeur est inférieure à 10 milliards de KRW, le PPS a recours à un "système de contrôle de l'admissibilité". Les offres "anormalement basses ou de dumping" sont rejetées.³⁰⁵ La méthode fondée sur l'optimisation des ressources est utilisée pour les marchés dépassant 10 milliards de KRW après qu'il a été procédé à une évaluation de qualification préalable suivie par une évaluation complète du prix de soumission, de la performance et de la responsabilité sociale en vue de choisir l'adjudicataire. Un système de qualification préalable (système QP) est également utilisé pour déterminer les soumissionnaires admissibles. Bien que les entités contractantes puissent décider d'utiliser ou non le système QP, son utilisation est obligatoire pour les projets de construction assujettis à la méthode fondée sur l'optimisation des ressources. Des listes distinctes de qualification préalable sont établies pour

²⁹⁹ Davantage de renseignements sur les activités, les prescriptions et les procédures du PPS sont disponibles dans le document de l'OMC WT/TPR/S/346/Rev.1 du 6 janvier 2017.

³⁰⁰ Les marchés centralisés présentent l'avantage de permettre des économies d'échelle et de renforcer les compétences des fonctionnaires chargés de la passation des marchés, mais ils sont plus exposés à la corruption à grande échelle. Les marchés décentralisés sont plus susceptibles de satisfaire la demande car ils se déroulent à proximité des consommateurs, mais ils peuvent rendre difficile la lutte contre la corruption, car un plus grand nombre d'organismes doivent faire l'objet d'un suivi en matière de lutte contre la corruption. Dae-in Kim (2021), *Korean Public Procurement Law*, Institut coréen de recherche sur la législation, janvier. Adresse consultée: https://www.researchgate.net/publication/348618992_Korean_Public_Procurement_Law.

³⁰¹ Un seuil plus élevé, de 3 milliards de KRW, s'applique aux marchés de travaux de construction. PPS (2019), *2018 Annual Report*, 10 mai. Adresse consultée: <https://www.pps.go.kr/eng/bbs/list.do?key=00798#none>.

³⁰² Les marchés à l'étranger s'entendent de l'achat de biens et de services qui ne sont pas produits ou fournis en Corée et qui sont ainsi achetés par le biais d'un appel d'offres international en conformité avec la pratique commerciale internationale.

³⁰³ Les achats publics destinés à la défense sont effectués par l'Administration du programme d'achat pour la défense.

³⁰⁴ Chaque année, le Ministre de l'économie et des finances détermine quels matériaux essentiels sont très tributaires des importations. En juin 2016, le PPS a désigné six métaux communs (aluminium, cuivre, plomb, zinc, étain et nickel) et neuf métaux rares (silicium, cobalt, vanadium, indium, lithium, strontium, manganèse, bismuth et tantale). Ces produits sont achetés par le PPS à l'issue d'appels d'offres ouverts internationaux et, sur demande, sont mis à la disposition de l'industrie privée, y compris les PME, aux prix en vigueur sur les marchés internationaux. Les neuf types de métaux rares sont stockés par le PPS et seront gérés par la Société des ressources coréennes (section 3.3.5.2), une entreprise publique, à partir de 2022. En outre, 150 millions de masques de protection ont été stockés au cas où la pandémie referait surface et se prolongerait, et les masques ont été désignés comme des biens soumis à la régulation de l'offre émergente le 24 avril 2020.

³⁰⁵ Les offres sont évaluées sur la base des prix estimatifs établis par le PPS. Celles qui dépassent ces estimations sont exclues, de même que celles qui sont inférieures à un certain niveau.

chaque projet de construction, selon des critères objectifs.³⁰⁶ Les résultats des soumissions, y compris les offres, l'évaluation de qualification préalable et les adjudications de contrats, sont publiés sur le site Web du KONEPS (<http://www.g2b.go.kr>). Comme l'ont indiqué les autorités lors de l'examen précédent, il n'est pas imposé de prescriptions de qualification préalable ni de restrictions spéciales aux fournisseurs étrangers.

3.223. Le PPS traite les marchés conclus avec les PME et d'autres secteurs socialement défavorisés comme les sociétés régionales, les entreprises appartenant à des femmes, les entreprises appartenant à des personnes handicapées et les entreprises sociales.³⁰⁷ Le MSS (anciennement l'Office des petites et moyennes entreprises (SMBA) (sections 3.3.1.2 et 3.3.3.1)) établit la liste des produits réservés qui doivent être achetés en faisant jouer la concurrence entre PME uniquement comme exception au titre de l'AMP.³⁰⁸ Le PPS mène diverses politiques pour augmenter les possibilités s'offrant aux PME. Le "système d'appels d'offres ouverts limités par région" du PPS et son "système obligatoire de sous-traitance conjointe et de passation des marchés avec une source unique" renforcent les possibilités régionales.³⁰⁹ En vertu de son avis du 18 août 2010 intitulé "Appels d'offres entre coentreprises de PME", le PPS a désigné 10 articles standard, y compris le béton prêt à l'emploi, pour lesquels seules des coentreprises comptant au moins 20% de petits fournisseurs sont admises à participer à l'appel d'offres.³¹⁰ Plus précisément, depuis 2018, le MSS a acheté des produits de développement technologique élaborés par des PME en priorité auprès d'institutions/organisations publiques, et il a lancé le Système d'achat prioritaire de produits de développement technologique pour soutenir les PME innovantes et les jeunes entreprises dans la commercialisation pendant les phases initiales et d'expansion de leurs activités.³¹¹

3.224. Pour soutenir leur situation de trésorerie, les PME continuent d'avoir droit à un acompte pouvant atteindre 70% de la valeur du marché public. Dans de nombreux cas, elles peuvent aussi être payées immédiatement sur présentation d'une facture approuvée, dont le KONEPS accélère le paiement en quatre heures ouvrables. Les PME bénéficient de prêts pouvant atteindre 80% de la valeur d'un marché public sans qu'aucune autre garantie ne soit demandée.

3.225. Afin de protéger les PME et les personnes socialement défavorisées, le gouvernement fixe (et met en œuvre) des objectifs en matière de marchés publics sous la forme de ratios recommandés pour les institutions/organismes publics – par exemple 50% des achats sont effectués auprès de PME, 10% des produits sont des produits de développement technologique, 5% des achats sont effectués auprès d'entreprises appartenant à des femmes et 1% auprès d'entreprises appartenant à des personnes handicapées. En 2020, 79,8% (contre 73,7% en 2016) de l'ensemble des marchés publics de biens, de services et de travaux de construction passés par le PPS ont été adjugés à des PME, 14,7% des produits étaient des produits innovants de développement technologique (voir

³⁰⁶ L'appel d'offres est uniquement ouvert aux fournisseurs qui reçoivent une certaine note qualitative lors d'une évaluation approfondie fondée sur l'expérience, les capacités techniques, la situation financière et la crédibilité (bilan du fournisseur quant au respect des lois applicables).

³⁰⁷ Depuis 2015, le critère pour définir les PME est celui des ventes moyennes réalisées au cours des trois années précédentes. Le critère concernant les ventes moyennes est différent pour chaque branche de production. Par exemple, le montant moyen des ventes pour le secteur manufacturier, vêtements, sacs/chaussures ou matières premières par exemple, est de 150 milliards de KRW, et de 80 milliards de KRW pour le secteur des transports.

³⁰⁸ Les marchés faisant l'objet d'appels d'offres restreints portent sur cinq types de produits technologiques et de produits fournis par les PME dans quatre régions bénéficiant d'un soutien spécial. La liste est renouvelée tous les trois ans, à compter de 2009. Jusqu'en 2018, 204 produits étaient réservés aux PME (Notification n° 2015-69 du SMBA).

³⁰⁹ En 2016, le système d'appels d'offres ouverts "limités par région" s'appliquait aux projets d'un montant allant jusqu'à 8,2 milliards de KRW et permettait aux sociétés situées dans la région de construction de participer à l'appel d'offres ouvert. Le système de coentreprise obligatoire (jusqu'à 8,2 milliards de KRW depuis 2016) exigeait que le soumissionnaire crée une coentreprise avec une société située dans la région de construction. Les deux méthodes ne s'appliquaient qu'aux projets dont la valeur estimative ne dépassait pas le seuil prévu dans l'AMP.

³¹⁰ En avril 2016, les 10 articles désignés étaient les suivants: béton prêt à l'emploi, béton asphaltique, boîtes de branchement d'égout, poteaux en fer pour l'éclairage urbain, citernes d'eau inoxydables, câbles isolés en vinyle (2 articles), câbles électriques torsadés (2 articles) et blocks de drainage souterrain en béton renforcé.

³¹¹ MSS, "2018 Pilot Purchase Plan for Products with SME-Developed Technologies", 10 mai 2018. Adresse consultée: <https://www.mss.go.kr/site/eng/ex/bbs/View.do?cbIdx=244&bcIdx=1006273>.

ci-dessus), 8,6% des produits étaient créés par des entreprises appartenant à des femmes, et 1,6% des produits étaient créés par des entreprises appartenant à des personnes handicapées.³¹²

3.226. Pendant la période considérée, le PPS a maintenu son Plan d'action de 2009 pour les achats verts et ses Lignes directrices de 2010 en matière d'achat pour la promotion des achats publics de produits verts, qui ont été révisés en 2019 pour inclure des dispositions sur les marchés à prix forfaitaire. En 2020, pour renforcer la demande de produits verts, 109 articles fortement demandés par des entités du secteur public (contre 100 en 2015), tels que des machines de bureau déjà utilisées, des produits recyclés, des lampes à LED, des véhicules hybrides, des équipements performants, du bois synthétique et des installations utilisant des énergies renouvelables, ont été désignés par le PPS comme produits devant répondre à des normes environnementales minimales. Le PPS accorde un traitement préférentiel, lors de l'examen de qualification préalable, aux sociétés ayant réalisé des travaux de construction respectueux de l'environnement. En 2017, les achats de produits verts par le PPS ont représenté 25,7% (contre 18,6% en 2015) de la valeur totale des marchés publics nationaux de biens³¹³.

3.227. En 2019, le PPS a traité 33,5% (contre 30% en 2016) du total des marchés publics intérieurs et étrangers de biens et de services de la Corée (sauf le matériel destiné à la défense) et des marchés de travaux de construction.³¹⁴ Les achats annuels totaux du PPS ont enregistré une croissance régulière, passant de 35 000 milliards de KRW en 2016 à 45 200 milliards de KRW en 2019; les biens et les travaux de construction et services connexes ont continué à dominer, à 58,3% et 28,9%, respectivement, en 2019. La part des achats à l'étranger est restée faible, variant entre 1,2% et 1,5% (2017) du montant des transactions effectuées par le PPS, soit une baisse importante par rapport à la période 1991-1995 (c'est-à-dire immédiatement avant l'accession de la Corée à l'AMP), lorsque les marchés de biens étrangers passés par le Bureau des achats représentaient en moyenne 9,9% des achats de l'organisme. Pendant la période considérée, plus de 92,5% des achats à l'étranger (contre 91,8% en 2015) ont été effectués au moyen d'appels d'offres ouverts.³¹⁵ En 2019, les achats à l'étranger concernaient la recherche (62%), les transports (17,6%), l'informatique (11,4%), les communications (1,2%), les équipements médicaux (4,1%) et les appareils de mesure (3,7%) et provenaient essentiellement d'Europe (33,7%) et des Amériques (30,6%) (contre 48,1% pour les Amériques et 32,2% pour l'Europe en 2014).

3.228. Le KONEPS est toujours un système électronique clé pour les services de passation des marchés; ses services sont ouverts aux entités privées pour leurs besoins d'achat. En 2019, la boutique en ligne du KONEPS proposait un catalogue de 535 725 modèles de produits (contre 367 243 en 2016) permettant aux acheteurs de commander directement; de plus, des devis à prix réduits peuvent être demandés pour les commandes supérieures à 50 millions de KRW (100 millions de KRW pour les produits fabriqués directement par des PME) (contre 42 400 USD en 2016).³¹⁶ En 2019, le montant des commandes passées par le biais de la boutique en ligne a atteint 19 600 milliards de KRW (contre 14 400 milliards de KRW en 2016), soit 43,4% du total des marchés du PPS (contre 41% en 2016). Le PPS continue d'exploiter un système d'accords-cadres composé de grilles pour la passation de marchés multiples, c'est-à-dire des contrats dont les modalités sont fixes et grâce auxquels des commandes individuelles peuvent être passées. En 2020, 557 499 articles (contre 360 964 en 2015) ont été achetés au moyen des grilles pour la passation de marchés multiples, ce qui représente 85% (contre 88,1% en 2015) de l'ensemble des marchandises enregistrées par le KONEPS, pour un montant total de 14 700 milliards de KRW (contre 53,9 millions d'USD en 2015). Depuis 2016, la plate-forme Venture Nara du PPS a donné

³¹² PPS (2020), *Innovation for the Future and Better Service – 2019 Annual Report*, 9 juin. Adresse consultée: <https://www.pps.go.kr/eng/bbs/list.do?key=00798#none>.

³¹³ Programme des Nations Unies pour l'environnement (2017), *Comparative Analysis of Green Public Procurement and Ecolabelling Programmes in China, Japan, Thailand and the Republic of Korea: Lessons Learned and Common Success Factors*. Adresse consultée: <https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/33377/CAGPP.pdf?sequence=1&isAllowed=y>.

³¹⁴ Dae-in Kim (2021), *Korean Public Procurement Law*, Institut coréen de recherche sur la législation, janvier. Adresse consultée: https://www.researchgate.net/publication/348618992_Korean_Public_Procurement_Law.

³¹⁵ Les autorités indiquent que la part des achats à l'étranger était élevée à l'époque car ceux-ci étaient réalisés grâce à des prêts étrangers. Depuis 1995, lorsque la Corée a cessé d'être un pays bénéficiaire d'aides et qu'elle n'a plus effectué d'achats à l'étranger grâce à des prêts étrangers, les achats à l'étranger ont cédé la place aux achats intérieurs grâce à la R&D et à l'innovation technologique dans lesquelles les entreprises nationales ont investi.

³¹⁶ PPS (2020), *Innovation for the Future and Better Service – 2019 Annual Report*, 9 juin. Adresse consultée: <https://www.pps.go.kr/eng/bbs/list.do?key=00798#none>.

aux jeunes entreprises et aux entreprises qui ne répondent pas aux prescriptions du KONEPS la possibilité de participer aux marchés publics; ses cibles étaient en particulier les jeunes entreprises et les entreprises proposant des produits technologiques innovants.³¹⁷ En 2018, au moins 19 jeunes entreprises et autres entreprises ont pu progresser dans le domaine des marchés publics en s'enregistrant sur la boutique en ligne du KONEPS. À la fin de 2019, les marchés passés par le biais de Venture Nara ont atteint 49 milliards de KRW pour 7 064 produits de 1 118 jeunes entreprises et autres entreprises.³¹⁸ Afin de tenir à jour le KONEPS, le PPS a lancé en 2018 le projet Inno-KONEPS (également appelé KONEPS de nouvelle génération), qui offrirait de multiples fonctionnalités utilisant les dernières innovations dans le domaine des TIC telles que l'intelligence artificielle et les mégadonnées. Une étude de faisabilité préliminaire a été réalisée en 2019 et le plan directeur du système d'information devait être finalisé en 2020 pour être pleinement opérationnel en 2024.³¹⁹

3.229. En mars 2021, le KONEPS était connecté à 225 systèmes externes (contre 194 en 2016), dont 5 banques (comme en 2016), 23 sociétés de garantie (contre 21 en 2016), 8 associations du secteur de la construction (comme en 2016), 5 associations industrielles (contre 4 en 2016), 10 agences de notation de crédit (comme en 2016), 5 autorités de certification (comme en 2016) et 5 autorités responsables de la signature électronique (comme en 2016). La valeur des transactions réalisées par le biais du KONEPS est passée de 78 100 milliards de KRW, soit 66,8% du total des marchés publics en 2016, à 102 800 milliards de KRW, soit 76,2% du total des marchés publics en 2019, dont 44,7% de marchés centralisés.³²⁰ En 2019, le KONEPS était utilisé par 57 734 organismes publics et 434 062 fournisseurs, ce qui représentait une hausse de 10,6% et 24,7%, respectivement, par rapport à 2016.

3.230. Selon les informations disponibles, les marchés centralisés se sont révélés bénéfiques en Corée pour accroître la transparence et l'efficacité des marchés publics grâce à la mise en place d'un système de passation électronique des marchés, principalement géré par le PPS, qui peut être utilisé par plusieurs entités adjudicatrices. Cependant, le prix d'achat par l'intermédiaire du PPS et le montant des commissions versées par les entités adjudicatrices au PPS semblent susciter des préoccupations.³²¹ Selon une évaluation du système de passation des marchés publics du PPS réalisée par l'OCDE en 2015, le KONEPS contribue fortement à l'efficacité, à l'efficacité et à l'intégrité des marchés publics en Corée.³²² D'après le rapport de l'OCDE intitulé "Panorama des administrations publiques 2019", le KONEPS offre la meilleure connectivité avec des bases de données extérieures, puisqu'il est relié à plus de 200 d'entre elles.³²³ Jusqu'à présent, le KONEPS a été exporté vers sept pays, dont le Viet Nam et le Costa Rica. Entre 2021 et 2023, le PPS devrait restructurer l'actuel KONEPS pour en faire l'Inno-KONEPS, en se basant sur les technologies numériques (par exemple l'informatique en nuage, les mégadonnées et l'intelligence artificielle), afin de réduire les chevauchements dans les activités et le gaspillage de fonds publics, mais aussi d'améliorer l'accès du public aux renseignements sur les marchés publics en intégrant les systèmes de passation des marchés publics des administrations locales dans Inno-KONEPS.

³¹⁷ OCDE, Observatoire de l'innovation dans le secteur public, 'VENTURE NARA' Cyber Shopping Mall for Start-Up and Venture Compan[ies], adresse consultée: <https://oecd-opsi.org/innovations/venture-nara-cyber-shopping-mall-for-start-up-and-venture-company/>.

³¹⁸ PPS (2020), *Innovation for the Future and Better Service – 2019 Annual Report*, 9 juin. Adresse consultée: <https://www.pps.go.kr/eng/bbs/list.do?key=00798#none>.

³¹⁹ PPS (2020), *Innovation for the Future and Better Service – 2019 Annual Report*, 9 juin. Adresse consultée: <https://www.pps.go.kr/eng/bbs/list.do?key=00798#none>.

³²⁰ PPS (2020), *Innovation for the Future and Better Service – 2019 Annual Report*, 9 juin. Adresse consultée: <https://www.pps.go.kr/eng/bbs/list.do?key=00798#none>.

³²¹ Les autorités indiquent que le PPS a mis en place le centre de signalement des prix d'achat pour la gestion des prix de la boutique en ligne du KONEPS, qu'il accorde des récompenses pour le signalement de pratiques déloyales en matière de marchés publics et qu'il intensifie les enquêtes sur les pratiques en matière de marchés publics qui perturbent le système des prix d'achat fixés équitablement. En outre, les commissions sont utilisées pour constituer un fonds renouvelable destiné à effectuer des paiements aux fournisseurs pour le compte des organismes publics liés à la demande. Les commissions sont également utilisées pour constituer des stocks afin de soutenir les PME et pour stabiliser les prix. Dae-in Kim (2021), *Korean Public Procurement Law*, Institut coréen de recherche sur la législation, janvier. Adresse consultée: https://www.researchgate.net/publication/348618992_Korean_Public_Procurement_Law.

³²² Document de l'OMC WT/TPR/S/346/Rev.1 du 6 janvier 2017.

³²³ OCDE (2019), *Panorama des administrations publiques 2019*, 14 novembre. Adresse consultée: https://www.oecd-ilibrary.org/governance/panorama-des-administrations-publiques-2019_8be847c0-fr.

3.231. En 2019, 66,5% des marchés publics en Corée impliquaient des achats effectués directement par des entités publiques (c'est-à-dire ne relevant pas du PPS), contre 70% en 2016.³²⁴

3.3.7 Droits de propriété intellectuelle

3.232. Le régime coréen de propriété intellectuelle (PI), un moyen important de renforcer la compétitivité du pays et des entreprises, a continué à évoluer rapidement en réponse aux progrès technologiques et pour atteindre des objectifs de politique publique. Selon les autorités, alors que nous entrons dans l'ère créative et innovante de la quatrième révolution industrielle, les droits de propriété intellectuelle (DPI) deviennent rapidement une composante essentielle de la société.³²⁵ Pendant la période considérée, la Corée a maintenu sa position dans les classements internationaux sur les DPI et l'innovation.³²⁶ Les recettes commerciales (frais pour usage de la PI, exportations) provenant des redevances de PI et des droits de licence, ont augmenté régulièrement, passant de 4,3 milliards d'USD en 2013 à 6,9 milliards d'USD en 2016 et à 7,7 milliards d'USD en 2019. En conséquence, le déficit commercial dans le domaine de la PI s'est considérablement réduit et un excédent commercial a été enregistré pour les droits d'auteur.³²⁷

3.233. Conformément à la Loi-cadre de 2011 sur la propriété intellectuelle, il existe toujours un Conseil présidentiel de la propriété intellectuelle chargé d'examiner et d'ajuster les principales politiques dans ce domaine ainsi que d'évaluer et de suivre l'évolution des progrès réalisés. Son deuxième plan directeur national de la propriété intellectuelle (2017-2021) de décembre 2016 définit une orientation politique et des objectifs stratégiques pour "assurer la compétitivité nationale en matière de PI afin de prendre la tête de la quatrième révolution industrielle".³²⁸ Ce plan renforcera le système de PI et ses retombées économiques, telles que la génération de 7 725,1 milliards de KRW, une valeur ajoutée de 3 601,7 milliards de KRW et 79 076 emplois. En 2019, les six grandes orientations du plan étaient les suivantes: i) créer des emplois fondés sur la PI; ii) renforcer la PI pour se préparer à la quatrième révolution industrielle et créer de nouveaux secteurs; iii) améliorer les capacités en matière de PI et établir un ordre de processus pour la croissance des jeunes entreprises et des PME; iv) créer les bases d'un écosystème du droit d'auteur correspondant à l'environnement numérique; v) renforcer les capacités mondiales en matière de PI; et vi) favoriser une culture de respect de la PI. Les politiques clés de la Corée ont été réorientées vers la création de PI axée sur la qualité plutôt que sur la quantité, l'expansion des transactions liées à la PI, le financement de la PI et les services de PI pour le secteur privé; et le renforcement de la protection de la PI. Pour 2021, les cinq grands axes stratégiques sont les suivants: i) convertir la PI en actifs sur la base d'une analyse du marché; ii) renforcer la croissance et la protection des jeunes PME; iii) aider la PI nationale à pénétrer le marché mondial; iv) créer un écosystème d'équité et de coexistence correspondant à l'environnement numérique; et v) établir un domaine de la PI centré sur les personnes et la culture. En outre, entre 2016 et 2020, le montant total des transactions de

³²⁴ Dae-in Kim (2021), *Korean Public Procurement Law*, Institut coréen de recherche sur la législation, janvier. Adresse consultée:

https://www.researchgate.net/publication/348618992_Korean_Public_Procurement_Law.

³²⁵ Office coréen de la propriété intellectuelle (2020), *Annual Report 2019*. Adresse consultée:

https://www.kipo.go.kr/en/HtmlApp?c=60114&catmenu=ek07_01_01_19.

³²⁶ Selon le rapport du Forum économique mondial intitulé "The Global Competitiveness Report 2019", la Corée s'est classée 13^{ème} sur 141 économies en 2019 et elle avait gagné deux places par rapport à 2018; elle était un leader mondial en ce qui concernait le critère de la stabilité macroéconomique et l'adoption de TIC à forte intensité de PI. Selon l'Indice mondial de l'innovation 2020, la Corée s'est classée pour la première fois au deuxième rang dans la région Asie-Pacifique et au 10^{ème} rang sur 131 économies; elle est le deuxième pays d'Asie à se hisser parmi les 10 premiers et s'est classée au troisième rang pour les dépenses brutes de R&D. Forum économique mondial (2019), *The Global Competitiveness Report 2019*. Adresse consultée:

http://www3.weforum.org/docs/WEF_TheGlobalCompetitivenessReport2019.pdf; Soumitra Dutta, Bruno Lanvin et Sacha Wunsch-Vincent (2020), *Global Innovation Index 2020: Who Will Finance Innovation?*, 13^{ème} éd., Cornell University, INSEAD et OMPI. Adresse consultée: https://www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/wipo_pub_gii_2020.pdf.

³²⁷ Portail de données de l'OMC. Adresse consultée: <https://data.wto.org/>; et Ministère de la culture, des sports et du tourisme, "The Copyright Trade Balance in the First Half of 2020 Records the Highest Surplus Ever of Approx. KRW 1.2 Trillion", 20 septembre 2020. Adresse consultée: <http://www.mcst.go.kr/english/ministry/press/pressView.jsp?pSeq=7>.

³²⁸ Conseil présidentiel de la propriété intellectuelle (2020), *2019 Annual Report on Intellectual Property Enforcement in Korea*. Adresse consultée: <https://www.ipkorea.go.kr/Eng/2019.pdf>.

financement reposant sur la PI a augmenté de 257% pour atteindre 2 640 milliards de KRW (18,35 milliards d'USD).³²⁹

3.234. En février 2021, la Corée était toujours partie à 20 des 25 traités administrés par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI); elle est également partie à la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales (Convention UPOV).³³⁰ La Corée est signataire de l'Accord commercial anticontrefaçon (ACAC) d'octobre 2011, qui a établi des normes internationales pour assurer le respect des DPI et n'est pas encore entré en vigueur.³³¹

3.235. Pendant la période considérée, la Corée a participé activement au Conseil des ADPIC; ses contributions ont notamment concerné IP-Plug (2015), Innovation inclusive et croissance des MPME (2017), La valeur sociétale de la PI dans la nouvelle économie – La contribution de la PI à l'amélioration de la vie (2018), Collaborations public-privé en faveur de l'innovation (2019), Commercialisation de la PI (2019) et Propriété intellectuelle et innovation (2020). Le Conseil des ADPIC a examiné en 2000 la législation de la Corée en matière de propriété intellectuelle. Des modifications récentes de la Loi sur les brevets (Loi n° 14112), de la Loi sur les marques de fabrique ou de commerce (Loi n° 11690), du Décret d'application de la Loi sur les brevets (Décret Présidentiel n° 24491), de la Loi sur les procédures administratives, de la Loi sur le droit d'auteur (Loi n° 14634) et du Décret d'application de la Loi sur le droit d'auteur (Décret Présidentiel n° 28251) ont été notifiées au Conseil des ADPIC entre 2019 et 2021 (sections 3.3.7.1 et 3.3.7.2).³³²

3.236. Pratiquement tous les ACR de la Corée (à l'exception de l'ALE Corée-ASEAN) contiennent des chapitres sur les DPI (section 2.6.2). Les accords conclus avec l'Amérique centrale, l'Australie, le Canada, la Chine, la Colombie, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, le Royaume-Uni, l'Union européenne et le Viet Nam prévoient un niveau de protection des DPI qui va au-delà de celui prévu par l'Accord sur les ADPIC.³³³ Le chapitre 11 de l'Accord relatif au RCEP contient des dispositions relatives à la PI visant à harmoniser la protection des DPI entre les parties à l'Accord (section 2.5.2.1).

3.3.7.1 Propriété industrielle

3.237. Le KIPO continue de s'occuper de la protection de la propriété industrielle. Il examine et enregistre les brevets, les modèles d'utilité, les dessins et modèles industriels, les marques de fabrique ou de commerce (y compris les marques de services) et les schémas de configuration de circuits intégrés, et il élabore les politiques destinées à protéger les secrets commerciaux. Il règle les différends liés aux DPI par le biais des "décisions procédurales" (jugements administratifs) de la Commission des jugements et des recours en matière de propriété intellectuelle (IPTAB). Il peut être fait appel des décisions judiciaires relatives aux brevets, aux modèles d'utilité, aux marques et aux dessins et modèles industriels auprès du Tribunal des brevets, puis devant la Cour suprême. Le Tribunal des brevets est une juridiction spéciale qui connaît des appels portant sur les décisions procédurales de l'IPTAB (section 3.3.7.3.). La Corée limite les importations parallèles, sauf lorsque des critères juridiques déterminés sont remplis (section 3.3.4.3).³³⁴ Malgré l'absence de données

³²⁹ Le financement reposant sur la PI comprend les prêts garantis par la PI, les prêts collatéralisés par la PI et les investissements basés sur la PI. Conseil présidentiel de la propriété intellectuelle (2020), *2019 Annual Report on Intellectual Property Enforcement in Korea*. Adresse consultée: <https://www.ipkorea.go.kr/Eng/2019.pdf>.

³³⁰ La Corée a adhéré au Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles le 22 avril 2020; ce traité est entré en vigueur pour la Corée le 22 juillet 2020. Portail de PI de l'OMPI, Traités administrés par l'OMPI: Parties contractantes: République de Corée. Adresse consultée: http://www.wipo.int/treaties/fr/ShowResults.jsp?country_id=95C.

³³¹ Les autres signataires de l'ACAC sont l'Australie, le Canada, les États-Unis, le Japon, le Maroc, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, Singapour et l'Union européenne (22 États membres seulement). L'ACAC ne peut entrer en vigueur qu'après ratification par six pays; un seul pays l'a ratifié à ce jour.

³³² Documents de l'OMC IP/N/1/KOR/7, IP/N/1/KOR/P/8 du 18 novembre 2019; IP/N/1/KOR/8-IP/N/1/KOR/P/9 du 12 décembre 2019; IP/N/1/KOR/11- IP/N/1/KOR/T/5 du 24 janvier 2020; IP/N/1/KOR/10-IP/N/1/KOR/P/11-IP/N/1/KOR/E/10 du 24 janvier 2020; IP/N/1/KOR/9-IP/N/1/KOR/P/10 du 24 janvier 2020; IP/N/1/KOR/12-IP/N/1/KOR/E/11 du 12 février 2021; IP/N/1/KOR/14-IP/N/1/KOR/C/6 du 25 février 2021; et IP/N/1/KOR/13-IP/N/1/KOR/C/5 du 25 février 2021.

³³³ Ministère de la culture, des sports et du tourisme, Commission coréenne du droit d'auteur et Agence coréenne de protection du droit d'auteur (2018), *2018 Annual Report on Copyright in Korea*. Adresse consultée: <https://www.copyright.or.kr/eng/activities/annual-report/index.do>.

³³⁴ La Corée considère que les importations parallèles favorisent la concurrence et font baisser les prix. Elle interdit donc les comportements qui limitent de façon déraisonnable ces importations et les traite comme

officielles sur les importations parallèles, un important partenaire commercial a indiqué que, pour certaines marques, à l'époque de l'examen précédent, les volumes de ventes liées à ces importations représentaient, d'après des estimations, entre 50% et 80% des ventes autorisées; aucune donnée récente n'a été communiquée par les autorités.

3.238. En réponse aux défis posés par la pandémie de COVID-19, à partir du 31 mars 2020, le KIPO a prolongé d'office deux fois (du 1^{er} au 30 avril 2020 et du 2 au 31 mai 2020) les délais applicables en vertu de la Loi sur les brevets, de la Loi sur les modèles d'utilité (l'article 15 2) de la Loi sur les brevets s'appliquerait *mutatis mutandis*, de la Loi sur la protection des dessins et modèles industriels et de la Loi sur les marques de fabrique ou de commerce.³³⁵ Toutefois, le délai pour les éventuels différends entre les parties a été exclu de la prorogation d'office. En outre, le 19 mars 2020, le KIPO a lancé une plate-forme contenant des renseignements sur les brevets spécifiquement liés à la COVID-19 afin de faciliter l'accès en ligne aux DPI qui peuvent aider à lutter contre la COVID-19.³³⁶ On y trouve des renseignements sur les brevets classés dans différentes catégories, notamment protection/prévention, diagnostic/essais, traitement/vaccin et élimination des déchets. La documentation relative aux brevets est disponible en ligne.

3.239. Le niveau d'efficacité de l'administration des DPI, déjà jugé élevé, a continué d'augmenter. Le pourcentage de demandes électroniques soumises au KIPO est resté l'un des plus élevés au monde depuis 2005: en 2020, 98,2% (contre 96,3% en 2015) de toutes les demandes ont été présentées en ligne. En 2020, le temps d'attente moyen avant que le KIPO donne suite à une nouvelle demande était de 11,1 mois (contre 10,0 en 2015) pour les examens de brevet et de modèle d'utilité, et de 8,7 mois (contre 4,7 en 2015) et 4,4 mois (comme en 2015) pour les examens de marques et de dessins et modèles industriels, respectivement. En 2020, 134 766 brevets (contre 101 873 en 2015), 2 056 modèles d'utilité (contre 3 253 en 2015), 50 694 dessins et modèles industriels (contre 54 551 en 2015), et 116 153 marques de fabrique ou de commerce (contre 114 747 en 2015) ont été enregistrés, ce qui représente une augmentation totale de 10,7% par rapport à 2015. Selon le KIPO, 557 256 demandes de protection des DPI (contre 475 802 en 2015) – y compris pour des brevets, des modèles d'utilité, des dessins et modèles et des marques – ont été déposées en 2020, soit 17,1% de plus qu'en 2015; 226 759 étaient des demandes de brevet (contre 213 694 en 2015, soit augmentation de 6,1%), et 46 282 (contre 46 421 en 2015), soit 20,4% (contre 21,7% en 2015), de ces demandes émanaient de non-résidents.

3.240. En 2020, le KIPO a accueilli la 20^{ème} Réunion trilatérale des chefs des offices de propriété intellectuelle (TRIPO) (c'est-à-dire le KIPO, l'Administration nationale de la propriété intellectuelle de la Chine (CNIPA), et l'Office japonais des brevets (JPO)), au cours de laquelle il a été discuté de la manière de partager des renseignements sur les programmes ou initiatives de coopération en cours ou prévus pour les pays de l'ASEAN et de déployer des efforts collectifs pour développer une coopération conjointe afin d'aider les pays à réformer leur législation en matière de PI et à faire respecter les dispositions relatives à la PI contenues dans l'Accord relatif au RCEP³³⁷. Depuis le début de leur coopération en 2001, les trois offices ont cherché à partager leurs pratiques en matière de PI et à harmoniser leurs systèmes de PI, améliorant ainsi le niveau de protection de la PI. Cela a entraîné une augmentation de leur part dans les demandes mondiales de brevets, qui est passée d'environ 42% en 2001 à environ 60% en 2019, et de leur part dans les demandes mondiales de marques de fabrique ou de commerce, qui est passée de 20,20% à 57,2% au cours des mêmes années.

3.241. Les sanctions pénales prévoyant des peines d'emprisonnement ou des amendes en cas d'atteinte aux droits liés aux brevets, aux modèles d'utilité, aux marques et aux dessins et modèles industriels ont été révisées comme suit: jusqu'à sept ans d'emprisonnement ou jusqu'à 100 millions

des pratiques commerciales déloyales. Les importations parallèles qui portent atteinte au droit des marques sont interdites. Document de l'OMC WT/TPR/S/346/Rev.1 du 6 janvier 2017.

³³⁵ KIPO (2020), *Official Notice of 2nd Ex-officio Extension for Designated Periods Due to the Effects of the COVID-19*, Avis au public n° 2020-98 du 28 avril 2020. Adresse consultée: https://www.kipo.go.kr/en/BoardApp/UEngBodApp?c=1003&board_id=kiponews&catmenu=ek06_01_01&seq=1695.

³³⁶ KIPO, *COVID-19 Patents Information Navigation*. Adresse consultée: https://www.kipo.go.kr/ncov/index_e.html.

³³⁷ KIPO, *Heads of KIPO, CNIPA and JPO Join Hands for ASEAN Cooperation*, 11 décembre 2020.

Adresse consultée: https://www.kipo.go.kr/en/BoardApp/UEngBodApp?c=1003&board_id=kiponews&catmenu=ek06_01_01&seq=1706.

de KRW d'amende contre jusqu'à sept ans d'emprisonnement ou jusqu'à 100 millions de KRW d'amende en 2016; ou jusqu'à trois ans d'emprisonnement ou jusqu'à 30 millions de KRW d'amende contre jusqu'à trois ans d'emprisonnement ou jusqu'à 20 millions de KRW d'amende en cas d'indication erronée de ces droits ou d'obtention frauduleuse d'un de ces droits en 2016.. Les mesures correctives civiles comprennent des injonctions destinées à mettre fin aux infractions et des dommages et intérêts. Des mesures provisoires destinées à prévenir les atteintes sont prévues dans chacune des lois sur la propriété industrielle et dans la Loi sur l'exécution civile. Des critères spécifiques sont définis pour l'augmentation ou la réduction des amendes.

3.3.7.1.1 Brevets et modèles d'utilité³³⁸

3.242. La protection conférée par un brevet en vertu de la Loi de 1946 sur les brevets (modifiée pour la dernière fois en 2020) est de 20 ans à compter de la date de dépôt (délai qui peut être prorogé de cinq ans au maximum pour les produits pharmaceutiques et les produits chimiques agricoles assujettis à certaines procédures d'approbation sur le marché). Des brevets peuvent être délivrés pour des produits aussi bien que pour des procédés. Le délai de grâce pour le dépôt des demandes est de 12 mois et la durée des droits conférés par le brevet peut être prolongée lorsque l'enregistrement est différé de plus de 4 ans à compter de la date de dépôt, ou de 3 ans à compter de la demande d'examen si le motif n'est pas le fait du déposant. Les technologies vertes sont soumises à une procédure de contrôle ou d'examen accélérée. Le KIPO peut accorder une licence obligatoire non exclusive pour utiliser un brevet si le détenteur n'en a pas fait usage pendant plus de trois années consécutives.³³⁹ Pendant la période considérée, aucune licence obligatoire n'a été accordée; à ce jour, une licence obligatoire a été accordée.

3.243. Les modifications apportées en 2019 à la Loi sur les brevets et aux règles connexes semblent avoir renforcé la protection des titulaires de brevets. La méthode de calcul et d'octroi des dommages et intérêts a été modifiée de manière significative; désormais, les dommages et intérêts réclamés peuvent aller au-delà des redevances qui "pourraient normalement être attendues" pour atteindre un montant qui "pourrait raisonnablement être attendu".³⁴⁰ Cela permet d'accorder une indemnisation plus élevée aux titulaires de brevets. En outre, en cas d'atteinte délibérée aux droits de brevet, les tribunaux peuvent accorder une indemnisation allant jusqu'à trois fois le montant reconnu des dommages et intérêts. L'auteur présumé de l'atteinte devrait fournir au tribunal des détails précis sur son utilisation de la technologie afin de réfuter les allégations d'atteinte aux droits, ce qui aurait pour effet d'alléger la charge de la preuve incombant au détenteur du droit.

3.244. Les modifications de la Loi de 1961 sur les avocats spécialisés en brevets (modifiée pour la dernière fois en 2020) prévoient de nouvelles sanctions. Le fait d'accepter le prêt d'un certificat de qualification de conseil en brevet ou d'assurer une médiation dans ce prêt est passible d'une peine pouvant aller jusqu'à cinq ans d'emprisonnement ou d'une amende d'un million de KRW. .

3.245. La Loi de 1961 sur les modèles d'utilité (modifiée pour la dernière fois en 2019) continue de protéger la forme, la structure ou un ensemble d'articles ou de produits pendant 10 ans à compter de la date de dépôt de la demande. Les procédures suivies pour l'établissement des droits conférés par un brevet s'appliquent aux modèles d'utilité. La demande de modèle d'utilité doit comprendre des renseignements sur l'état de la technique relatif à l'invention. La présentation des plaintes en langues étrangères est autorisée. Les actes commerciaux consistant à fabriquer, céder, louer ou importer un produit incorporant le modèle d'utilité sont réputés porter atteinte au droit exclusif du détenteur ou du titulaire de licence d'un modèle d'utilité enregistré et sont donc interdits.

3.246. Pendant la période considérée, le KIPO a mis en œuvre des politiques visant à promouvoir l'utilisation de données sur les brevets dans le cadre du processus de R&D. Entre 2019 et 2020, il a considérablement étendu la mise en œuvre de son plan de R&D en matière de PI dans le but

³³⁸ Davantage de renseignements sur les prescriptions et les procédures de demande, d'examen et d'enregistrement sont disponibles dans le document de l'OMC WT/TPR/S/346/Rev.1 du 6 janvier 2017.

³³⁹ À l'exception de la technologie des semi-conducteurs pour laquelle cela est possible uniquement après quatre ans, et lorsque des consultations avec le détenteur du brevet ou le détenteur d'une licence exclusive n'ont pas été possibles ou n'ont pas abouti à un accord. Les autorités ont indiqué qu'une licence obligatoire non exclusive pouvait être accordée à la demande des pays les moins avancés pour l'importation de produits pharmaceutiques; en outre, le gouvernement peut utiliser une invention brevetée à des fins non commerciales en cas d'urgence nationale ou de catastrophe, ou dans l'intérêt public.

³⁴⁰ Office coréen de la propriété intellectuelle (2020), *Annual Report 2019*. Adresse consultée: https://www.kipo.go.kr/en/HtmlApp?c=60114&catmenu=ek07_01_01_19.

d'améliorer l'efficacité des projets de R&D et de garantir les technologies de base.³⁴¹ Ce plan consiste à développer les programmes de R&D liée à la PI dans le cadre de projets de R&D publics, à promouvoir une R&D liée à la PI adaptée à chaque étape de la croissance d'une entreprise et à renforcer les bases de la diffusion de la R&D liée à la PI dans l'industrie, le milieu universitaire et les centres de recherche. En outre, en 2019, le KIPO a réorganisé sa structure de gestion de l'examen des brevets dans cinq de ses bureaux.³⁴² Afin d'améliorer les capacités d'examen des brevets, il a créé le Bureau d'examen de la convergence technologique, une nouvelle instance consacrée à l'examen des technologies liées à la quatrième révolution industrielle, aux mégadonnées et à la biosanté.

3.247. Le KIPO est membre des Cinq offices de la PI (IP5), un cadre international de coopération en matière de brevets visant à éliminer les doubles emplois inutiles dans les travaux des offices et à améliorer l'efficacité de l'examen des brevets par le biais de la procédure accélérée d'examen des brevets (PPH); en 2020, la PPH regroupait 34 pays.³⁴³ En octobre 2020, l'IP5 est convenu de prolonger la mise en œuvre de la PPH de l'IP5 jusqu'au 5 janvier 2023.

3.248. Selon les données de l'OMPI, entre 2016 et 2019, le nombre total de demandes de brevet a augmenté de 4,9%; en 2019, la Corée se classait au 4^{ème} rang mondial avec 218 975 demandes, dont 78,84% émanaient de résidents.³⁴⁴ Avec 7 779 demandes de brevet émanant de résidents par unité de 100 milliards d'USD de PIB, elle a continué à enregistrer le plus grand nombre de demandes de brevet au monde; elle a également enregistré le plus grand nombre de demandes émanant de résidents par million d'habitants. À l'échelle mondiale, elle occupait le 5^{ème} rang pour les demandes déposées à l'étranger, avec 76 824 demandes de brevet équivalentes.³⁴⁵ En 2019, le KIPO a réduit de 31,9% l'arriéré des demandes de brevet en attente et a publié l'enregistrement de son deux millionième brevet, faisant de la Corée le septième pays du monde à franchir ce cap.³⁴⁶

3.3.7.1.2 Marques de fabrique ou de commerce³⁴⁷

3.249. La Loi de 1949 sur les marques de fabrique ou de commerce (modifiée pour la dernière fois en 2020) protège les marques de produits et de services pendant une période initiale de 10 ans (reconductible indéfiniment) à compter de l'enregistrement. En 2020, le KIPO avait déterminé 56 000 noms de produits et services (contre 45 000 en 2015) pouvant servir de référence aux déposants de demandes, afin de leur faciliter la tâche et de rendre compte du développement industriel.

³⁴¹ Office coréen de la propriété intellectuelle (2020), *Annual Report 2019*. Adresse consultée: https://www.kipo.go.kr/en/HtmlApp?c=60114&catmenu=ek07_01_01_19.

³⁴² Ces bureaux sont le Bureau de la politique d'examen des brevets, le Bureau d'examen de la convergence technologique, le Bureau d'examen de l'électricité et des communications, le Bureau d'examen des produits chimiques et de la biotechnologie et le Bureau d'examen des machines et des métaux. KIPO (2020), *Annual Report 2019*. Adresse consultée: https://www.kipo.go.kr/en/HtmlApp?c=60114&catmenu=ek07_01_01_19.

³⁴³ L'IP5 est composé du KIPO, du JPO, de la CNIPA, de l'Office des brevets et des marques des États-Unis (USPTO) et de l'Office européen des brevets (OEB). Les participants à la PPH sont l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, le Canada, la Chine, la Colombie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, l'Eurasie, la Fédération de Russie, la Finlande, la Hongrie, l'Islande, Israël, le Japon, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, l'OEB, les Philippines, le Pérou, la Pologne, le Portugal, le Royaume d'Arabie saoudite, le Royaume-Uni, Singapour, la Suède, le Taipei chinois et le Viet Nam; ses trois nouveaux participants (depuis 2016) sont le Brésil, le Chili et la Malaisie. La PPH est un système de dépôt de brevets selon lequel, lorsque l'office de premier dépôt a évalué la brevetabilité d'une demande, l'office de second dépôt propose au requérant un examen accéléré. KIPO, *Patent Prosecution Highway*. Adresse consultée: https://www.kipo.go.kr/en/HtmlApp?c=100016&catmenu=ek02_02_03; KIPO (2020), *Annual Report 2019*. Adresse consultée: https://www.kipo.go.kr/en/HtmlApp?c=60114&catmenu=ek07_01_01_19; et KIPO, *IP5 Cooperation*. Adresse consultée: https://www.kipo.go.kr/en/HtmlApp?c=100015&catmenu=ek02_02_02.

³⁴⁴ OMPI (2020), *World Intellectual Property Indicators 2020*. Adresse consultée: https://www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/wipo_pub_941_2020.pdf.

³⁴⁵ Les demandes déposées auprès des offices régionaux de PI sont équivalentes à des demandes multiples dans les pays qui sont membres des organisations qui établissent ces offices. OMPI (2020), *World Intellectual Property Indicators 2020*. Adresse consultée: https://www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/wipo_pub_941_2020.pdf.

³⁴⁶ KIPO (2020), *Annual Report 2019*. Adresse consultée: https://www.kipo.go.kr/en/HtmlApp?c=60114&catmenu=ek07_01_01_19.

³⁴⁷ Davantage de renseignements sur les prescriptions et les procédures de demande, d'examen et d'enregistrement sont disponibles dans le document de l'OMC WT/TPR/S/346/Rev.1 du 6 janvier 2017.

3.250. Pendant la période considérée, les modifications apportées à la Loi (modifiée dans son intégralité par la Loi n° 14033 du 29 février 2016) visaient à réviser l'annulation d'une marque enregistrée pour non-utilisation, l'évaluation de l'enregistrement préalable ou de la demande, et les sanctions. Lorsqu'une marque de fabrique ou de commerce enregistrée n'a pas été utilisée pendant trois années consécutives, tout tiers peut demander son annulation pour non-utilisation. Il n'est plus nécessaire que le tiers ait la capacité juridique. En ce qui concerne l'évaluation de l'enregistrement préalable, le moment pour déterminer si une marque demandée postérieurement porte atteinte à la marque enregistrée antérieurement est passé de la date de dépôt de la demande pour la marque postérieure à la date à laquelle son enregistrabilité est déterminée; le but de cette modification est d'éviter le rejet de la nouvelle demande même si l'ancienne demande a été supprimée, puisque l'ancienne marque existe au moment du dépôt de la nouvelle demande. Enfin, le parjure est passible d'une peine d'emprisonnement avec travaux forcés pouvant aller jusqu'à cinq ans ou d'une amende de 50 millions de KRW. Les fausses indications et la fraude sont passibles d'une peine d'emprisonnement avec travaux forcés pouvant aller jusqu'à trois ans, ou d'une amende de 30 millions de KRW.

3.251. Les modifications de la Loi entrées en vigueur le 20 octobre 2020 permettront aux tribunaux d'accorder une indemnisation plus élevée en cas d'atteinte délibérée à une marque de fabrique ou de commerce, de revoir le calcul des dommages et intérêts sur la base des redevances et d'augmenter le montant maximal du dédommagement prévu par la loi.³⁴⁸ La modification permet de demander des dommages et intérêts pour le montant qui "pourrait raisonnablement être attendu" en cas d'atteinte à une marque de fabrique ou de commerce, ce qui va au-delà du calcul des redevances "qui pourraient normalement être attendues". Le montant maximal que les tribunaux peuvent accorder est passé de 50 à 100 millions de KRW. Les tribunaux peuvent accorder jusqu'à trois fois le montant des dommages et intérêts confirmés en cas d'atteinte délibérée à une marque de fabrique ou de commerce.³⁴⁹ La base du calcul des dommages et intérêts a été modifiée, passant des redevances qui pourraient normalement être attendues aux redevances qui pourraient raisonnablement être attendues.³⁵⁰ Cette modification a pour objectif de résoudre la question l'octroi de dommages et intérêts insuffisants et elle devrait permettre aux titulaires de marques de recevoir une indemnisation plus élevée.

3.252. La Loi sur la prévention de la concurrence déloyale et la protection des secrets commerciaux interdit tout acte ternissant de manière déloyale une marque notoirement connue ou créant une confusion par l'utilisation d'une marque identique ou similaire, y compris la distribution, l'importation ou l'exportation de ces produits. Les mesures correctives civiles comprennent l'injonction mettant un terme à l'usage abusif, le versement de dommages et intérêts et le rétablissement de la réputation. Les dispositions pénales prévoient une peine d'emprisonnement allant jusqu'à trois ans ou une amende allant jusqu'à 30 millions de KRW.

3.253. Selon les données de l'OMPI, entre 2016 et 2019, le nombre total de demandes d'enregistrement de marques a augmenté de 22,6%; en 2019, la Corée se classait au 9^{ème} rang mondial en termes de demandes d'enregistrement de marques (nombre de catégories) et au 18^{ème} rang en ce qui concernait les demandes déposées à l'étranger.³⁵¹

Indications géographiques

3.254. Les indications géographiques continuent d'être protégées au titre de la Loi sur les marques de fabrique et de commerce, de la Loi sur la gestion de la qualité des produits de l'agriculture et de la pêche, et de la Loi sur la prévention de la concurrence déloyale et la protection des secrets commerciaux; les dispositions de ce cadre réglementaire relatives aux indications géographiques

³⁴⁸ Lee & Ko, *Korea Introduces New Law Strengthening Protection Against International Infringement of IP Rights*, 27 octobre 2020. Adresse consultée: <https://www.legal500.com/developments/thought-leadership/korea-introduces-new-law-strengthening-protection-against-intentional-infringement-of-ip-rights/>.

³⁴⁹ Loi sur les marques de fabrique ou de commerce, article 110 7), en vigueur depuis le 20 octobre 2020.

³⁵⁰ Loi sur les marques de fabrique ou de commerce, article 110 4), en vigueur depuis le 20 octobre 2020.

³⁵¹ Les chiffres du nombre de catégories pour les demandes émanant de résidents sont ceux ajustés en fonction du PIB ou de la taille de la population. OMPI (2020), *World Intellectual Property Indicators 2020*. Adresse consultée: https://www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/wipo_pub_941_2020.pdf.

sont restées inchangées pendant la période considérée.³⁵² La Loi sur les marques de fabrique ou de commerce et la Loi sur la gestion de la qualité des produits de l'agriculture et de la pêche protègent les indications géographiques qui sont enregistrées et prévoient une procédure d'enregistrement, tandis que la Loi sur la prévention de la concurrence déloyale et la protection des secrets commerciaux protège les indications géographiques non enregistrées lorsque leur protection au titre des deux premières lois est devenue inefficace.

3.255. La Loi sur les marques de fabrique ou de commerce interdit les demandes d'enregistrement d'indications géographiques identiques ou similaires à celles qui sont protégées par des accords multilatéraux ou bilatéraux; le matériel ayant servi à l'atteinte portée aux indications géographiques et aux marques de fabrique ou de commerce est confisqué, de même que l'équipement et les marchandises portant atteinte aux droits. En vertu de la Loi sur la prévention de la concurrence déloyale et la protection des secrets commerciaux, l'utilisation non autorisée des indications géographiques est sanctionnée. Les indications géographiques étrangères peuvent être enregistrées selon les mêmes procédures et critères que pour les produits nationaux et elles sont protégées au titre de diverses lois; elles bénéficient de la même protection que les indications géographiques nationales enregistrées. La Loi sur les marques de fabrique ou de commerce interdit l'enregistrement d'étiquettes qui violent les indications géographiques; elle réprime également l'étiquetage et la publicité de nature à induire le consommateur en erreur, y compris tout étiquetage ou toute publicité vagues ou faux qui pourraient tromper le consommateur sur l'origine du produit. La législation sur les marques de fabrique ou de commerce interdit l'enregistrement des marques qui consistent en un "nom géographique manifeste"; elle permet de les enregistrer comme marques collectives d'indication géographique. Le titulaire d'une marque collective d'indication géographique a le droit de l'utiliser en exclusivité et d'empêcher des tiers d'utiliser des signes identiques ou similaires pour des produits identiques lorsqu'il pourrait en résulter une confusion. Les importations ou exportations portant des indications d'origine fausses ou des indications géographiques portant atteinte aux droits sont interdites (Loi sur le commerce extérieur).

3.256. La Loi de 2011 sur la gestion de la qualité des produits de l'agriculture et de la pêche spécifie des indications géographiques pour les produits agricoles et les produits de la pêche. Celles-ci doivent être enregistrées auprès du Conseil de l'enregistrement des indications géographiques du NAQS, du Service coréen des forêts ou du NFQS. L'apposition d'une fausse marque d'une indication géographique enregistrée sur des produits de l'agriculture ou de la pêche est passible d'une peine d'emprisonnement allant jusqu'à trois ans ou d'une amende allant jusqu'à 30 millions de KRW.

3.257. Aucune marque contenant des indications géographiques pour des vins ou spiritueux originaires d'un Membre de l'OMC ne peut être enregistrée (Loi sur les marques de fabrique ou de commerce, article 7 1) xiv)). L'utilisation d'indications géographiques pour identifier des vins ou spiritueux qui ne sont pas originaires du lieu indiqué est interdite, même si la véritable origine est précisée ou si l'indication géographique utilise des expressions telles que "genre", "type", "style" ou "imitation".

3.3.7.1.3 Protection des variétés végétales

3.258. Les variétés végétales sont protégées au titre de la Loi sur les brevets et de la Loi de 2012 sur la protection des obtentions végétales (modifiée pour la dernière fois en 2019). Les droits des obtenteurs sont protégés pendant 20 ans à compter de la date d'enregistrement (25 ans pour les arbres fruitiers et forestiers). La protection est administrée par le MAFRA et le MOF. L'enregistrement des variétés végétales continue d'être confié au Service coréen des semences et des variétés (KSVS) pour les plantes agricoles, au Centre national des variétés de semences forestières du MAFRA pour les plantes forestières, et à l'Institut national des services de la pêche du MOF pour les plantes aquatiques. L'obteneur doit demander la protection de la variété végétale dans le cadre du Système de protection des variétés végétales du KSVS. Les variétés végétales doivent satisfaire aux critères de nouveauté, de spécificité, d'uniformité, de stabilité et de dénomination pour pouvoir être enregistrées et pour que les droits de l'obteneur puissent être protégés. Les modifications apportées à la Loi en 2019 prévoient que le parjure est passible d'une peine d'emprisonnement de moins de cinq ans ou d'une amende de moins de 50 millions de KRW, plutôt que d'une peine

³⁵² Institut coréen de recherche sur la législation (2014), *A Study on Geographical Indication Under FTAs and Its Domestic Implementation*. Adresse consultée: <https://www.klri.re.kr/eng/publication/1420/view.do>.

d'emprisonnement de moins de cinq ans ou d'une amende de moins de 10 millions de KRW, à des fins d'efficacité réglementaire.

3.259. Les modifications apportées à la Loi sur la protection des obtentions végétales visaient à réviser les sanctions. Le parjure est désormais passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à cinq ans ou d'une amende de 50 millions de KRW. Les fausses indications sont passibles d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à trois ans ou d'une amende de 30 millions de KRW.

3.260. Depuis le dernier examen, la protection des variétés végétales a été renforcée; en 2019, avec 695 demandes et 5 694 titres de protection des obtentions végétales (contre 9 217 et 6 537, respectivement, en 2016), le KIPO s'est classé au 8^{ème} rang mondial en termes de demandes de protection des obtentions végétales.³⁵³ En 2020, il y a eu 12 151 demandes et 8 620 titres de protection des obtentions végétales.

3.261. En 2018, le Centre d'information sur les ressources génétiques a été ouvert et les services de la police judiciaire spécialisée (section 3.3.7.3) ont été élargis afin de réprimer les atteintes aux droits de protection des obtenteurs et de protéger le développement de nouvelles variétés végétales en réponse aux nouvelles normes internationales sur les ressources biologiques et génétiques, telles que le Protocole de Nagoya.³⁵⁴

3.3.7.1.4 Dessins et modèles industriels et schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés³⁵⁵

3.262. La protection conférée par la Loi de 1961 sur la protection des dessins et modèles industriels (modifiée pour la dernière fois en 2019) conserve une durée de 20 ans (qui ne peut être prolongée) à compter de la date de dépôt, et englobe les dessins partiels et les caractères typographiques. La Loi interdit de copier la forme des produits fabriqués par une autre personne. Le titulaire enregistré a le droit exclusif d'utiliser un dessin ou modèle enregistré, à des fins commerciales et industrielles. Les modifications introduites pendant la période considérée visaient à prolonger le délai de grâce pour les demandes concernant des dessins et modèles, à alléger la charge de la preuve de la priorité et à réviser les sanctions (voir ci-après). Un dessin ou modèle ne perdra pas sa nouveauté si la demande est déposée dans un délai d'un an à compter de la date de dépôt d'un dessin ou modèle identique ou similaire. Le délai de grâce est passé de six mois à un an. Les requérants peuvent utiliser le Service d'accès numérique de l'OMPI pour présenter des documents relatifs à la priorité afin de confirmer une demande de priorité étrangère.

3.263. Les modifications, en vigueur depuis le 20 octobre 2020, prévoient que le parjure sera passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à cinq ans avec travaux ou d'une amende de 50 millions de KRW. Les fausses indications et la fraude seraient passibles d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à trois ans avec travaux ou d'une amende de 30 millions de KRW.³⁵⁶ Comme dans le cas des modifications de la Loi sur les brevets, ces modifications prévoient, à titre de sanction, le versement d'une indemnisation pouvant aller jusqu'à trois fois le montant des dommages et intérêts en cas d'atteinte délibérée à un dessin ou modèle, et elles fixent le critère relatif aux redevances qui pourraient raisonnablement être attendues pour le calcul des dommages et intérêts.³⁵⁷

3.264. Les schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés de semi-conducteurs continuent d'être protégés (au titre de la Loi de 1992 sur les schémas de configuration des circuits intégrés de semi-conducteurs). Le titulaire enregistré a le droit exclusif d'utiliser le schéma de configuration à des fins commerciales. La protection est de 10 ans à compter de la date

³⁵³ OMPI (2020), *World Intellectual Property Indicators 2020*. Adresse consultée: https://www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/wipo_pub_941_2020.pdf.

³⁵⁴ Conseil présidentiel de la propriété intellectuelle (2020), *2019 Annual Report on Intellectual Property Enforcement in Korea*. Adresse consultée: <https://www.ipkorea.go.kr/Eng/2019.pdf>.

³⁵⁵ Davantage de renseignements sur les prescriptions et les procédures de demande et d'enregistrement sont disponibles dans le document de l'OMC WT/TPR/S/346/Rev.1 du 6 janvier 2017.

³⁵⁶ Lee & Ko, *Korea Introduces New Law Strengthening Protection Against International Infringement of IP Rights*, 27 octobre 2020. Adresse consultée: <https://www.legal500.com/developments/thought-leadership/korea-introduces-new-law-strengthening-protection-against-intentional-infringement-of-ip-rights/>.

³⁵⁷ Loi sur la protection des dessins et modèles industriels, articles 53 2), 115 7) à 8) et 115 4), en vigueur depuis le 20 octobre 2020.

d'enregistrement (à condition de ne pas dépasser 10 ans à compter de la première utilisation commerciale ou 15 ans à compter de la date de création). Les mesures correctives civiles comprennent des "ordonnances de ne pas faire", la destruction des circuits portant atteinte aux droits, des dommages-intérêts et des redevances. Des dispositions pénales s'appliquent également: peine d'emprisonnement allant jusqu'à trois ans et/ou amende allant jusqu'à 30 millions de KRW, en cas d'atteinte aux droits; et peine d'emprisonnement allant jusqu'à un an ou amende allant jusqu'à 10 millions de KRW en cas de faux marquage d'un circuit comme étant enregistré ou d'obtention frauduleuse d'un enregistrement.

3.265. Selon les données de l'OMPI, entre 2016 et 2019, le nombre total de demandes de dessins et modèles industriels a augmenté de 0,3%; en 2019, le KIPO s'est classé 3^{ème} en termes de nombre de demandes de dessins et modèles industriels (38,7% émanant de non-résidents) et la Corée s'est classée 1^{ère} pour le nombre de demandes de dessins et modèles émanant de résidents par million d'habitants.³⁵⁸

3.3.7.1.5 Secrets commerciaux³⁵⁹

3.266. La protection conférée par la Loi de 1961 sur la prévention de la concurrence déloyale et la protection des secrets commerciaux (modifiée pour la dernière fois en 2019) et les règles connexes visent les renseignements obtenus par un "acte d'acquisition irrégulier" (par exemple le vol, la tromperie ou la contrainte), ou qui sont utilisés ou divulgués par la suite; les secrets commerciaux sont définis comme les renseignements techniques ou commerciaux utiles aux activités commerciales. En vertu des modifications introduites pendant la période considérée, la définition des activités constituant une violation des secrets commerciaux ("sous réserve d'efforts raisonnables pour maintenir la confidentialité") a été élargie de manière à considérer comme des secrets commerciaux les renseignements secrets qui ont été dissimulés sans efforts raisonnables ("traités comme un secret"); cette modification a permis de protéger les secrets commerciaux sans devoir déployer des efforts excessifs.³⁶⁰

3.267. En outre, les modifications introduites pendant la période considérée visaient également à permettre aux tribunaux d'accorder une indemnisation allant jusqu'à trois fois le montant des dommages et intérêts en cas d'atteinte délibérée à des secrets commerciaux, instaurant ainsi une meilleure protection contre le vol d'idées et de nouvelles dispositions en matière de sanctions.³⁶¹ L'utilisation des idées techniques ou commerciales d'une autre personne ayant une valeur économique dans le processus de négociation ou de réalisation de transactions, comme une proposition commerciale, une enchère ou une offre publique, est considérée comme un acte de concurrence déloyale et peut engager la responsabilité administrative ou civile du contrevenant. La sanction en cas d'utilisation de secrets commerciaux a été renforcée, avec des peines d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 15 ans ou une amende de 1,5 milliard de KRW. À l'époque de l'examen précédent, les amendes pouvaient aller jusqu'à 50 millions de KRW pour les violations sur le plan national et jusqu'à 100 millions de KRW pour les violations sur le plan international, mais si les bénéfices illégalement tirés de l'infraction étaient supérieurs à 10 fois le montant de l'amende, cette dernière pouvait représenter de 2 à 10 fois les bénéfices.

3.268. Il est interdit de divulguer au public les données confidentielles soumises aux autorités pour l'enregistrement de produits pharmaceutiques ou de produits agrochimiques, sauf si les autorités le jugent nécessaire dans l'intérêt général (santé, sécurité, protection de l'environnement), notamment en ce qui concerne les pesticides et leurs ingrédients (Loi sur le contrôle des produits chimiques destinés à l'agriculture et Loi sur le secteur pharmaceutique). Les sanctions prévues sont des peines d'emprisonnement avec travaux forcés allant jusqu'à trois ans ou des amendes allant jusqu'à 30 millions de KRW pour les produits pharmaceutiques et les produits agrochimiques. L'utilisation commerciale déloyale de ces données est également interdite.

³⁵⁸ OMPI (2020), *World Intellectual Property Indicators 2020*. Adresse consultée: https://www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/wipo_pub_941_2020.pdf.

³⁵⁹ Davantage de renseignements sur les prescriptions et les procédures de demande et d'enregistrement sont disponibles dans le document de l'OMC WT/TPR/S/346/Rev.1 du 6 janvier 2017.

³⁶⁰ Conseil présidentiel de la propriété intellectuelle (2020), *2019 Annual Report on Intellectual Property Enforcement in Korea*. Adresse consultée: <https://www.ipkorea.go.kr/Eng/2019.pdf>.

³⁶¹ KIPO (2020), *Annual Report 2019*. Adresse consultée: https://www.kipo.go.kr/en/HtmlApp?c=60114&catmenu=ek07_01_01_19.

3.269. Les fonctionnaires chargés de l'enregistrement des schémas de configuration de circuits intégrés de semi-conducteurs doivent préserver le caractère confidentiel des données (Loi sur les schémas de configuration des circuits intégrés de semi-conducteurs). Des peines d'emprisonnement allant jusqu'à cinq ans ou des amendes allant jusqu'à 50 millions de KRW s'appliquent à ceux qui enfreignent la loi.

3.270. Depuis 2015, le KIPO dispose d'un système de gestion des secrets commerciaux visant à aider les entreprises à gérer leurs secrets commerciaux.³⁶² Des experts gouvernementaux donnent des conseils aux entreprises pour améliorer leurs mesures et en vérifier la mise en œuvre, l'objectif étant de les aider à empêcher de manière préventive la divulgation non autorisée de secrets commerciaux. En 2019, le Centre de protection des secrets commerciaux (<http://www.tradeseecret.or.kr>), en place depuis 2012, a mené des consultations auprès de 101 entreprises, soit 30 de plus que l'année précédente, afin de les aider à établir un système de gestion des secrets commerciaux adapté à leur taille et à leur statut. Entre 2016 et 2019, le nombre de consultations en ligne et en présentiel concernant les secrets commerciaux a presque quintuplé pour atteindre 798 (contre 822 en 2018); en outre, en 2019, le nombre de consultations sur la protection des secrets commerciaux et le nombre de conseils juridiques sur des différends relatifs à la divulgation induite se sont élevés respectivement à 101 et 30. En 2020, un nouveau système de consultation approfondie a été instauré, dans le cadre duquel un expert se rend directement dans une entreprise pendant huit semaines et l'aide à mettre en place un système de gestion des secrets commerciaux. Grâce au soutien apporté à 50 entreprises, la capacité à mettre en place un système de gestion des secrets commerciaux a augmenté d'environ 32%. En outre, 101 entreprises ont été dotées de systèmes de gestion des marques de fabrique ou de commerce, 860 séances de consultation en ligne et en présentiel sur les secrets commerciaux ont été menées, et 30 conseils juridiques ont été fournis dans le cadre de différends relatifs à la divulgation induite de secrets commerciaux. En outre, en raison de la crise liée à la COVID-19, la formation sur la protection des secrets commerciaux, qui était auparavant organisée en présentiel, prendrait désormais la forme d'un séminaire en ligne. Des vidéos éducatives ont été produites pour servir de ressource aux entreprises dans le cadre de leur formation interne (les vidéos ont été publiées sur le site Web du KIPO).

3.3.7.2 Droit d'auteur et droits connexes

3.271. Pour créer un écosystème du droit d'auteur sain dans le cadre duquel la mise en place d'un cercle vertueux de création-distribution-utilisation favoriserait la constitution de l'économie créative, depuis 2018, la Corée s'est fixé comme objectif stratégique de créer un environnement favorisant l'équilibre et la coexistence par le biais de quatre grands projets destinés à: i) renforcer les droits et les intérêts des créateurs et mettre en place un système de récompense équitable et juste; ii) jeter les bases d'un système de distribution du droit d'auteur équitable; iii) renforcer les mesures prises en cas d'atteinte au droit d'auteur dans le pays et à l'étranger et sensibiliser l'ensemble du pays; et iv) améliorer la compétitivité internationale du droit d'auteur sur les services culturels.³⁶³ Afin de répondre de manière préventive et proactive à l'évolution de l'environnement, d'établir un écosystème stable du droit d'auteur et de soutenir le développement des secteurs concernés, la Corée a fixé un objectif pour sa politique en matière de droit d'auteur en 2020 (Vision pour le droit d'auteur 2030), à savoir devenir une puissance sur le plan du droit d'auteur dans laquelle la culture est le moteur de l'économie, grâce à quatre tâches essentielles: i) jeter les bases d'un droit d'auteur adapté à l'ère de la quatrième révolution industrielle; ii) créer un environnement propice à une utilisation et une distribution équitables et transparentes; iii) durcir les mesures prises en cas d'atteinte au droit d'auteur; et iv) renforcer l'infrastructure de protection des œuvres à l'étranger.

3.272. Le Ministère de la culture, des sports et du tourisme (MCST) et sa Commission coréenne du droit d'auteur, ainsi que l'Agence coréenne de protection du droit d'auteur (KCOPA), une institution

³⁶² Document de l'OMC WT/TPR/S/346/Rev.1 du 6 janvier 2017; Conseil présidentiel de la propriété intellectuelle (2020), *2019 Annual Report on Intellectual Property Enforcement in Korea*. Adresse consultée: <https://www.ipkorea.go.kr/Eng/2019.pdf>.

³⁶³ Commission coréenne du droit d'auteur (2019), *2018 Annual Report on Copyright in Korea - Korea Copyright White Paper*, décembre. Adresse consultée: <https://www.copyright.or.kr/eng/activities/annual-report/index.do>.

publique non classée relevant du MCST et fondée en 2016, restent chargés de la formulation et de la mise en œuvre de la politique dans ce domaine.³⁶⁴

3.273. Pendant la période considérée, le principal cadre de protection du droit d'auteur est resté pratiquement inchangé (voir ci-après). Bien qu'il ne soit pas obligatoire pour protéger le droit d'auteur pendant la vie de l'auteur plus 70 ans, l'enregistrement du droit présente des avantages. La durée de protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes, qui ont des droits connexes, reste également de 70 ans à compter de la date de l'interprétation ou l'exécution, ou de la publication. Un auteur enregistré est réputé être l'auteur véritable de l'œuvre, et celle-ci est réputée avoir été publiée pour la première fois à la date figurant dans l'enregistrement. Des licences obligatoires pour l'utilisation d'interprétations ou d'exécutions, de phonogrammes, d'émissions radiodiffusées et de bases de données peuvent être délivrées dans des conditions procédurales strictes (par exemple lorsque le détenteur du droit ne peut pas être identifié ou retrouvé); 653 licences de ce type ont été délivrées pour des œuvres littéraires, cinématographiques et musicales entre 2016 et 2020, contre 24 entre 2012 et 2015. Le droit d'auteur s'applique aussi aux "transmissions interactives" pour les auteurs. Les bases de données, y compris les compilations de données sur support exploitable par machine, peuvent être protégées.

3.274. Les modifications apportées à la Loi de 1957 sur le droit d'auteur (modifiée pour la dernière fois en 2019) et les règles connexes permettent à un groupe chargé de la distribution de la rémunération d'utiliser la rémunération non distribuée trois à cinq ans après la date de l'annonce publique de la distribution de la rémunération. Cette rémunération non distribuée ne peut être utilisée qu'à des fins spécifiques, avec l'approbation du MCST, par exemple pour des projets éducatifs ou de protection du droit d'auteur. En outre, les modifications prévoient qu'une partie de la rémunération non distribuée sera utilisée pour le paiement de la rémunération au détenteur du droit, lorsque les renseignements sur ce dernier auront été vérifiés. Elles prévoient aussi qu'un certain pourcentage de la rémunération non distribuée doit être déposé à des fins publiques pour pouvoir payer les véritables détenteurs des droits d'auteur après cinq ans.

3.275. Les modifications apportées à la Loi sur le droit d'auteur dans la foulée des ACR/ALE signés par la Corée ont continué de renforcer la protection du droit d'auteur au-delà des critères des négociations sur les ADPIC (voir ci-dessus).

3.276. En ce qui concerne le droit d'auteur, la Corée a enregistré le plus grand nombre de films et de vidéos en dépôt légal, avec 18 591 produits à travers le monde en 2019.³⁶⁵ En outre, avec 331 937 enregistrements, c'est le pays qui a enregistré le deuxième plus grand nombre d'identifiants ISBN en 2019.³⁶⁶

3.277. Les tribunaux ordinaires traitent les affaires de droit d'auteur. Les mesures correctives civiles en cas d'atteinte au droit d'auteur (y compris pour les programmes d'ordinateur) comprennent des injonctions, la destruction des produits contrefaits et des dommages et intérêts. Des dispositions pénales prévoyant des peines d'emprisonnement allant jusqu'à cinq ans ou une amende allant jusqu'à 50 millions de KRW s'appliquent également. En raison de la plus grande sensibilisation du public au droit d'auteur ces dernières années, le nombre de différends augmente. Pour les résoudre de façon équitable, le MCST gère un grand nombre de systèmes de règlement des différends. En 2013, un système de médiation rattaché à un tribunal a été introduit pour inciter les parties à un différend à parvenir à un consensus avant que le tribunal ne soit saisi de l'affaire. Le Tribunal de district central de Séoul (depuis 2013) et le Tribunal de district du sud de Séoul (depuis septembre 2014) étaient les seuls tribunaux à mettre en œuvre ce système de médiation rattaché à un tribunal jusqu'à ce que le Tribunal de district oriental de Séoul et le Tribunal de district occidental de Séoul établissent des mémorandums d'accord en 2018. Entre 2016 et 2019, 554 affaires ont été traitées (contre 496 entre 2013 et 2015), et les pourcentages de règlement étaient de 42,2% en

³⁶⁴ La KCOPA soutient l'élaboration de politiques et l'application effective des lois relatives à la protection du droit d'auteur et elle mène des activités visant à lutter contre les atteintes au droit d'auteur sur le plan national et international.

³⁶⁵ OMPI (2020), *World Intellectual Property Indicators 2020*. Adresse consultée: https://www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/wipo_pub_941_2020.pdf.

³⁶⁶ L'ISBN (International Standard Book Number) est un numéro créé pour donner à chaque livre un code numérique permettant de l'identifier. Selon les données sur l'ISBN, le marché coréen de l'édition est le deuxième plus grand au monde.

2016, 46,0% en 2017, 19,8% en 2018 et 30,5% en 2019, contre 40,4% en 2013, 44,9% en 2014 et 28,9% en 2015.

3.3.7.3 Moyens de faire respecter les droits

3.278. De façon générale, la protection des DPI et les moyens adoptés pour les faire respecter continuent d'être très bons en Corée.³⁶⁷ Entre 2013 et 2017, on estime que les taux d'installation de logiciels sans licence ont reculé de 38% (712 millions d'USD) à 32% (598 millions d'USD).³⁶⁸ Les préoccupations liées à la PI semblent concerner, entre autres, le transbordement de marchandises de contrefaçon, notamment par le biais de petits colis exprès, les indications géographiques et l'absence de sanctions civiles et pénales dissuasives en cas d'atteintes à la PI.³⁶⁹ Selon une enquête sur la consommation de contenus illégaux menée en 2019, 24% des personnes interrogées pirataient des contenus deux à trois fois par semaine; dans l'ensemble, les résultats de l'enquête ont montré que 57,1% des personnes interrogées consommaient illégalement des contenus au moins une fois par semaine.³⁷⁰ En 2018, les taux de piratage pour la musique, les films, les programmes de télévision, les logiciels de loisir (jeux) et les livres étaient de 19,3%, 21,1%, 7,7%, 7,9% et 6,5%, respectivement. Par le passé, le marché coréen de la contrefaçon concernait principalement les pièces automobiles, les médicaments, les produits de luxe et les faux billets. Les autorités n'avaient pas communiqué de données récentes pour cet examen.

3.279. La plupart des poursuites judiciaires en matière de DPI, sauf en ce qui concerne les marques, nécessitent une plainte de la part du détenteur du droit. Le KIPO peut ouvrir des enquêtes en matière de concurrence déloyale concernant, par exemple, la fabrication, la vente, et l'importation ou l'exportation de marchandises contrefaites (Loi sur la prévention de la concurrence déloyale et la protection des secrets commerciaux). Il a intensifié les enquêtes visant les marchandises de contrefaçon qui ont une forte incidence sur la vie des personnes – comme dans le cas de la fabrication et de la distribution illégales et à grande échelle de contrefaçons liées à la santé et la sécurité –, supprimant ainsi leurs circuits de distribution. Suite à la modification apportée en 2018 à la Loi relative aux personnes exerçant les fonctions d'officier de police judiciaire et à leurs attributions (Loi sur les fonctions de la police judiciaire), en mars 2019, les compétences de la Police judiciaire spécialisée du KIPO ont été étendues pour inclure les atteintes aux droits de brevet, les violations des secrets commerciaux et les atteintes aux droits sur des dessins et modèles industriels, ainsi que les imitations de produits dans le cadre d'activités de concurrence déloyale; auparavant, ces compétences étaient limitées et couvraient les marques de fabrique ou de commerce et les produits similaires au point de prêter à confusion dans le cadre d'activités de concurrence déloyale.³⁷¹ Depuis 2006, le KIPO dispose d'un système de récompenses pour encourager le signalement des marchandises de contrefaçon et de leur distribution. En 2020, 1 644 cas avaient été signalés (contre 1 294 en 2015) et 24,1 milliards de KRW de récompenses distribués (contre 1,9 milliard de KRW en 2015); la valeur des marchandises de contrefaçon saisies a été estimée à 4 000 milliards de KRW en la calculant à partir du prix de vente au détail des produits authentiques. Entre 2016 et 2020, le nombre d'arrestations a augmenté de 76% et le nombre de marchandises confisquées de 23%.

³⁶⁷ En 2020, la Corée était classée au 8^{ème} rang dans la région Asie-Pacifique (sur 20 pays) et au 31^{ème} rang (38^{ème} rang en 2015) dans le monde (sur 129 pays) selon l'indice international des droits de propriété, qui sert depuis 2007 de baromètre en ce qui concerne la situation des droits de propriété dans le monde et comporte trois composantes essentielles: l'environnement juridique et politique; les droits de propriété physique; et les DPI. Property Rights Alliance (2020), *International Property Rights Index 2020*. Adresse consultée: <https://www.internationalpropertyrightsindex.org/>; et *About the Property Rights Alliance*. Adresse consultée: <http://internationalpropertyrightsindex.org/about>. La Corée a été retirée pour la première fois de la liste des pays à surveiller en priorité au titre de l'article spécial 301 de l'USTR en 2009, et elle n'y a plus été inscrite depuis. Document de l'OMC WT/TPR/S/268/Rev.1 du 8 novembre 2012.

³⁶⁸ Selon l'enquête mondiale 2018 sur les logiciels menée par la Business Software Alliance (BSA), en 2017, ce taux était le cinquième plus bas de la région Asie-Pacifique et il était bien inférieur à la moyenne régionale (qui s'établissait à 57%), mais supérieur au taux des pays les mieux classés, à savoir l'Australie (18%), le Japon (16%) et la Nouvelle-Zélande (16%). BSA (2018), *BSA Global Software Survey: Software Management: Security Imperative, Business Opportunity*, juin. Adresse consultée: https://gss.bsa.org/wp-content/uploads/2018/05/2018_BSA_GSS_Report_en.pdf.

³⁶⁹ USTR (2020), *2020 National Trade Estimate Report on Foreign Trade Barriers*. Adresse consultée: https://ustr.gov/sites/default/files/2020_National_Trade_Estimate_Report.pdf.

³⁷⁰ Statista, *Distribution of People Who Pirated Media in South Korea in 2019, by Frequency*, avril 2020. Adresse consultée: <https://www.statista.com/statistics/1133719/south-korea-media-piracy-by-frequency/#:~:text=A%20survey%20about%20illegal%20media,at%20least%20once%20a%20week>.

³⁷¹ Conseil présidentiel de la propriété intellectuelle (2020), *2019 Annual Report on Intellectual Property Enforcement in Korea*. Adresse consultée: <https://www.ipkorea.go.kr/Eng/2019.pdf>.

Toujours entre 2016 et 2020, la Police judiciaire spécialisée dans les droits de marque a procédé à l'arrestation de 2 445 individus qui produisaient et/ou vendaient des marchandises de contrefaçon (y compris des vêtements, des chaussures, des aliments santé et des produits cosmétiques), et 8,8 millions d'articles de contrefaçon ont été saisis au total. Grâce au système de surveillance en ligne des marchandises contrefaites, des mesures ont continué d'être prises pour suspendre les ventes des sites illégaux, ou pour fermer complètement ces sites, et les vendeurs en ligne de marchandises de contrefaçon ont été arrêtés.

3.280. En octobre 2020, le KIPO a annoncé des mesures visant à empêcher la vente en ligne de produits de contrefaçon afin de lutter plus efficacement contre la distribution sur Internet de produits de contrefaçon – un phénomène qui se développe rapidement en raison de la pandémie de COVID-19 – et de réduire au minimum les dommages causés aux consommateurs. Le nombre de plaintes relatives à des produits de contrefaçon sur Internet a augmenté de 150% entre 2019 et 2020, suite à l'augmentation des achats en ligne.³⁷² Du personnel de police non chargé des affaires en ligne s'occupe temporairement des activités de surveillance en ligne, tandis que la Police judiciaire spécialisée est directement chargée d'enquêter sur les distributeurs de masse et les vendeurs fréquents de produits de contrefaçon, de renforcer le personnel d'enquête et de promouvoir l'amélioration des techniques d'enquête telles que la technologie médico-légale numérique. Un système de dédommagement a été mis en place et prévoit que les plates-formes de marché ouvert en ligne compensent les dommages résultant de l'achat de produits de contrefaçon dans un premier temps, et qu'elles réclament ensuite une indemnisation au vendeur lui-même.

3.281. L'administration douanière est autorisée à enquêter (d'office) en cas d'atteinte aux DPI concernant les importations et les exportations. Elle peut ouvrir des enquêtes, y compris lorsqu'il s'agit d'activités délictueuses, et suspendre la mise en circulation des marchandises contrefaites qui portent atteinte aux droits de brevet, aux droits sur les marques, aux droits sur les dessins et modèles, aux droits de protection des obtentions végétales ou au droit d'auteur (Loi douanière, Loi sur le commerce extérieur et Règlement sur le dédouanement des marchandises contrefaites). Lorsque des marchandises suspectées de porter atteinte aux DPI sont découvertes pendant l'importation ou l'exportation, le Service des douanes de la Corée (KCS) informe par voie électronique les détenteurs de DPI, qui peuvent à leur tour soumettre en ligne leur évaluation de l'affaire à un bureau de douane. Entre 2016 et 2020, 15 845 affaires d'atteinte aux DPI (contre 6 330 entre 2012 et 2015) ont été instruites grâce à ce système. Les détenteurs de droits peuvent demander au KCS de suspendre la mise en circulation de marchandises suspectées de contrefaçon, à condition de verser une garantie de 120% de leur valeur en douane. Le KCS suspend le dédouanement des marchandises soupçonnées de porter atteinte à des DPI; les suspensions de dédouanement ont augmenté, passant de 320 cas en 2016 à 354 au début de 2021. En coopération avec les autorités douanières japonaises et chinoises, le KCS a mis en œuvre le projet Fake Zero, une initiative d'échange de renseignements sur les activités de contrefaçon pour la période allant de 2007 à 2011; la reprise de ce projet a été décidée en octobre 2015; la huitième réunion du groupe de travail se tiendra en Corée.

3.282. Selon le rapport du KCS de 2019, il y a eu 30 856 saisies en 2019, soit une baisse de 41% par rapport à l'année précédente, alors qu'il y avait eu une augmentation de 313% par rapport à 2016.³⁷³ Les cas liés à des atteintes à des marques de fabrique ou de commerce ont continué à constituer 88,8% des saisies, et les envois postaux et le fret exprès ont représenté le plus grand nombre de cas et la plus grande proportion en poids. Les saisies de chaussures et de montres ont augmenté et la majorité des articles saisis continuaient de provenir de Chine (88,7% en 2019 et 92,9% en 2018), où les producteurs coréens de biens de contrefaçon (tels que sacs à main, appareils ménagers, machines, montres, chaussures, marchandises générales, jouets/articles de papeterie, équipements de sport et vêtements/textiles) se seraient relocalisés. L'augmentation significative des saisies était en grande partie due à la mise en œuvre du système d'élimination des envois postaux portant atteinte aux DPI à compter du 26 novembre 2018, ainsi qu'à l'amélioration de la capacité à

³⁷² Jae-Sang Lim, "KIPO Measures to Prevent Online Counterfeits", 18 janvier 2021. Adresse consultée: <https://www.internationallawoffice.com/Newsletters/Intellectual-Property/South-Korea/NAM-NAM/KIPO-measures-to-prevent-online-counterfeits>.

³⁷³ KCS (2019), *2018 Annual Statistical Report: Intellectual Property Rights Seizures*. Adresse consultée: http://customs.go.kr/download/IPRS_2018_eng.pdf; et Kim & Chang, *Huge Increase in Counterfeit Seizures in Korea Due to Improved Inspection of Small Postal Items*, 12 février 2020. Adresse consultée: https://www.ip.kimchang.com/en/insights/detail.kc?sch_section=4&idx=20796.

inspecter les petits envois postaux grâce à la collaboration entre l'Association de protection des DPI liés au commerce (TIPA) et le bureau de douane (postal) international de l'aéroport d'Incheon.

3.283. La politique globale de 2014 visant à protéger les marques coréennes dans les régions où la distribution de marchandises de contrefaçon coréennes ne cesse d'augmenter est toujours en place. Ses principaux objectifs sont les suivants: mise en place d'un système permettant de répondre aux courtiers étrangers en marques coréennes; lancement d'un centre de soutien pour lutter contre les marchandises de contrefaçon importées en obtenant la coopération des industriels pour reconnaître les contrefaçons et lutter énergiquement contre ces dernières; et l'amélioration des mesures internationales à la frontière en collaboration avec les bureaux de douane d'autres pays. Pour stimuler la création de DPI détenus par des entreprises coréennes et renforcer leur protection, ainsi que pour permettre l'utilisation de ces DPI sur les marchés étrangers, le KIPO disposait, en avril 2021, de bureaux de la PI dans 15 villes (contre 11 en 2015): Beijing, Shanghai, Qingdao, Shenyang et Guangzhou (Chine); Bangkok (Thaïlande); Hô Chi Minh-Ville (Viet Nam); Los Angeles et New York (États-Unis); Francfort (Allemagne); Tokyo (Japon); Hong Kong, Chine; New Delhi (Inde); Jakarta (Indonésie); et Manille (Philippines). En 2020, le KIPO a renforcé ses fonctions et ses compétences en créant un nouveau centre de PI à l'étranger, à Manille, et en promouvant des projets spécialisés portant sur chaque type de différend dans divers pays; il a en outre intensifié ses efforts pour protéger les marques coréennes dans la région de l'ASEAN.³⁷⁴ En coopération avec le Ministère des affaires étrangères, le Ministère de l'industrie et le Bureau du Procureur, le KIPO a mis en place un groupe de travail conjoint pour réagir face aux entreprises copiant des produits coréens et il a entrepris de résoudre le problème au niveau local au moyen d'enquêtes propres à chaque pays et de demandes de respect des droits. Pendant la période considérée, la Corée (c'est-à-dire le KIPO) a élargi sa coopération avec les organisations internationales, notamment l'OMC, l'OMPI et l'APEC, afin de jouer un rôle de premier plan dans les questions liées à la PI au niveau mondial.³⁷⁵

3.284. Le MCST peut saisir, supprimer ou détruire les programmes d'ordinateur acquis illégalement et il peut donner l'ordre aux fournisseurs d'accès Internet de rejeter, suspendre ou limiter les produits et services piratés. Pendant la période considérée, la réponse aux atteintes au droit d'auteur a été renforcée. La Police judiciaire spécialisée dans le droit d'auteur (CSJP) est chargée d'intervenir immédiatement en cas de reproduction illégale en ligne et hors ligne d'œuvres protégées par le droit d'auteur (voir ci-dessous). En ce qui concerne les atteintes au droit d'auteur en ligne, depuis 2016, la KCOPA (section 3.3.7.2) a suivi les activités du premier distributeur d'une reproduction illégale sur Torrent et pris des mesures à son encontre³⁷⁶. Le MCST possède des bureaux à l'étranger, à Bangkok (Thaïlande), Manille (Philippines), Hanoi (Viet Nam) et Beijing (Chine), qui prennent des mesures pour rectifier les atteintes au droit d'auteur en réponse à la distribution illégale et l'atteinte au droit d'auteur en ce qui concerne les contenus coréens dans les pays étrangers. En mai 2018, le gouvernement a annoncé des mesures visant à prévenir les atteintes au droit d'auteur par l'intermédiaire de sites étrangers, fruit d'une collaboration entre le MCST, la Commission coréenne des communications et le Service de la police nationale. Ces derniers ont planifié des enquêtes sur des sites étrangers, lancé des campagnes de protection du droit d'auteur et bloqué l'accès à certains sites Web, afin d'empêcher la distribution de reproductions illégales et d'encourager le respect des droits. En conséquence, en 2019, le gouvernement a réussi à bloquer 20 sites et il a arrêté 19 administrateurs de 9 sites Web.

3.285. La CSJP, avec ses bureaux régionaux situés dans les principales villes (Séoul, Pusan, Daejeon, Gwangju et Daegu), a continué à enquêter sur les contrefaçons de programmes d'ordinateur, d'enregistrements sonores et de films vidéo, y compris par des opérations en ligne. Elle a signalé 378 cas d'atteinte au droit d'auteur en 2016, 536 en 2017, 671 en 2018 et 762 en 2019.³⁷⁷ En 2019, 707 746 articles reproduits illégalement (dont 98,8% de musique) ont été saisis et éliminés dans 455 cas, contre 7 816 798 articles et 1 818 cas en 2017. Le nombre de produits vidéos et musicaux piratés parmi les matériels illégaux saisis et éliminés a considérablement diminué

³⁷⁴ Conseil présidentiel de la propriété intellectuelle (2020), *2019 Annual Report on Intellectual Property Enforcement in Korea*. Adresse consultée: <https://www.ipkorea.go.kr/Eng/2019.pdf>.

³⁷⁵ Conseil présidentiel de la propriété intellectuelle (2020), *2019 Annual Report on Intellectual Property Enforcement in Korea*. Adresse consultée: <https://www.ipkorea.go.kr/Eng/2019.pdf>.

³⁷⁶ Ministère de la culture, des sports et du tourisme, Commission coréenne du droit d'auteur et Agence coréenne de protection du droit d'auteur (2018), *2018 Annual Report on Copyright in Korea*. Adresse consultée: <https://www.copyright.or.kr/eng/activities/annual-report/index.do>.

³⁷⁷ Ministère de la culture, des sports et du tourisme, Commission coréenne du droit d'auteur et Agence coréenne de protection du droit d'auteur (2018), *2018 Annual Report on Copyright in Korea*. Adresse consultée: <https://www.copyright.or.kr/eng/activities/annual-report/index.do>.

depuis 2017, car l'utilisation des reproductions s'est diversifiée et les utilisateurs sont passés du format CD/DVD au téléchargement de contenus numériques ou à la diffusion en continu (*streaming*) sur des marchés illégaux hors ligne. La KCOPA a favorisé la réalisation de 553 inspections judiciaires concernant des atteintes au droit d'auteur numérique en 2019, contre 464 en 2016. En 2018, elle a mené des enquêtes planifiées sur des sites de dessins animés illégaux avec le MCST et elle a bloqué 11 sites et arrêté 5 administrateurs de sites. Elle a tenté d'interrompre l'empiètement des marchés légaux en ciblant en masse les sites étrangers portant atteinte au droit d'auteur. En outre, elle a développé un système d'assistance judiciaire pour protéger le droit d'auteur en arrêtant les administrateurs des sites Night Rabbit et Torrent Kim. Elle a également procédé à des inspections judiciaires pour atteinte au droit d'auteur concernant 70 comptes qui téléchargeaient régulièrement des versions piratées de logiciels et des reproductions illégales sans partenariat sur Webhard afin de prévenir les atteintes au droit d'auteur sur diverses voies de distribution en renforçant l'effet d'éradication des logiciels illégaux et en encourageant l'utilisation de contenus authentiques. L'enquête conjointe planifiée entre le MCST et le Service de la police nationale (18 unités de police régionale) s'est concentrée sur les sites Web illégaux qui déplaçaient leurs serveurs à l'étranger pour éviter la répression du piratage dans le pays et distribuaient des copies illégales. Elle a permis de bloquer d'importants sites Web portant atteinte au droit d'auteur, tels que Marumaru 2 et Childish Adult.com, et de coopérer dans l'arrestation d'administrateurs de sites Web illégaux. En 2019, le MCST a également procédé à des inspections judiciaires pour atteinte au droit d'auteur concernant 52 comptes qui téléchargeaient régulièrement des reproductions illégales sans partenariat sur Webhard afin de renforcer l'effet d'éradication des reproductions illégales de Webhard et d'encourager l'utilisation de contenus authentiques. Il a ainsi empêché des atteintes au droit d'auteur dans divers canaux de distribution.

3.286. En vertu de la Loi sur le droit d'auteur, le MCST dispose des pouvoirs administratifs nécessaires pour inspecter les établissements commerciaux ainsi que pour saisir et ordonner la destruction des publications copiées illégalement. Des amendes relativement modestes, allant jusqu'à 3 millions de KRW, peuvent être imposées en cas de refus d'obtempérer. Les activités de répression réalisées à l'égard des publications copiées illégalement qui violent le droit d'auteur incombent principalement à la KCOPA. Le nombre de saisies de publications en ligne copiées illégalement est passé de 8 308 en 2017 à 8 855 en 2018, alors que le nombre de saisies de publications imprimées est passé de 510 en 2015 à 302 en 2018.

3.287. Pendant la période considérée, le KIPO et le MCST, en collaboration avec le KCS, les administrations locales et des organisations non gouvernementales (ONG), ont continué de centrer leurs efforts sur des programmes d'éducation et de sensibilisation du public, exhorté les consommateurs à acheter des marchandises authentiques et mis en œuvre un large éventail de mesures politiques destinées à attirer l'attention des consommateurs sur les questions de sécurité entourant les contrefaçons, ainsi qu'à favoriser le développement d'une culture respectueuse des DPI.³⁷⁸ Le KIPO sélectionne et administre depuis 2017 un programme éducatif général visant à promouvoir le respect de la PI. En 2020, le KIPO a sélectionné 14 universités parmi une liste d'universités de tout le pays pour dispenser régulièrement des cours sur la PI et une formation complète. En outre, il a organisé des activités de promotion de l'invention, tels que des concours et des foires de l'invention, par l'intermédiaire des administrations locales, afin de sensibiliser en permanence le public, les hommes et femmes d'affaires et les fonctionnaires des administrations locales à l'importance de la PI, et il a mis en place des clubs de gestion de la PI et des conseils d'orientation des administrations locales afin de créer un environnement qui renforce la coopération volontaire. Le nombre de campagnes de sensibilisation à la propriété industrielle a augmenté et 40 campagnes ont eu lieu entre 2016 et 2019; le KIPO et sa filiale, l'Association coréenne de protection de la propriété intellectuelle (KOIPA), ont fait le tour du pays pour promouvoir la protection de la PI auprès des consommateurs et des vendeurs en général. En outre, le KIPO a tenté de renforcer la communication avec les utilisateurs des communautés en ligne par le biais des blogs et des médias sociaux; au cours de la période 2016-2019, le nombre de visiteurs des blogs a augmenté pour atteindre 2 527 917. En 2019, divers moyens de communication tels que les transports publics, la radio, l'Internet et les réseaux sociaux ont été utilisés pour promouvoir le système de règlement des différends dans le domaine des DPI; entre 2016 et 2019, il y a eu 282 annonces publiques. Le MCST et la Commission coréenne du droit d'auteur ont continué à proposer des cours pratiques sur le droit d'auteur; entre 2016 et 2019, la moyenne annuelle était

³⁷⁸ Pour plus de renseignements sur les nombreuses activités menées dans ce domaine, voir Conseil présidentiel de la propriété intellectuelle (2020), *2019 Annual Report on Intellectual Property Enforcement in Korea*. Adresse consultée: <https://www.ipkorea.go.kr/Eng/2019.pdf>.

de 293 cours, avec 235 enseignants et 11 256 étudiants. En outre, le MCST a développé ses cours dispensés par des conférenciers invités sur le droit d'auteur (adultes), le cours sur le droit d'auteur pour les artistes et le droit d'auteur (public), ainsi que ses cours en ligne sur le droit d'auteur adaptés aux besoins de divers publics. En 2019, le MCST a mené, entre autres, un total de 2 746 campagnes de prévention et de conseil à grande échelle à l'intention des PME (contre 3 704 en 2016), ainsi que des activités visant à faire respecter les droits en ce qui concerne les matériels piratés (par exemple, des logiciels). En 2019, afin de renforcer les capacités des agents des douanes, le KCS a organisé 14 séances de formation sur l'identification des produits authentiques et contrefaits par marques dans 8 bureaux de douane pour 512 agents des douanes.

3.288. Entre 2015 et 2020, le nombre de demandes d'engagement de poursuites concernant la propriété industrielle a augmenté, pour s'établir à 63 430 affaires (contre 54 172 entre 2011 et 2014); la plupart des affaires ont continué à porter sur des atteintes aux brevets (53%) et aux marques (41%), et les demandes ont pour la majorité été déposées par des détenteurs de droits coréens (66%). Entre 2016 et 2019, 3 564 affaires (contre 5 270 entre 2011 et 2015) concernant la révocation de décisions du tribunal (pour la plupart liées aux brevets) ont été portées devant le Tribunal des brevets (section 3.3.7.1) – une instance d'appel – dont 3 545 ont été traitées. Le délai moyen de traitement des affaires est passé de 204 à 237 jours pour les abrogations et de 137 à 286 jours pour les recours civils, tandis que les affaires dans lesquelles au moins une partie était un ressortissant étranger ont diminué de 301 (2018) à 190 (2019).³⁷⁹ Lors du précédent examen, il semblait que le nombre de condamnations pour atteinte à la PI restait inférieur à la moyenne enregistrée à l'échelle internationale, et qu'il était particulièrement faible par rapport à d'autres pays d'Asie et d'Europe. Les autorités indiquent que, dans d'autres pays, une distinction est faite entre les atteintes similaires et identiques, alors qu'en Corée, elles sont passibles de la même sanction, ce qui rend la comparaison difficile.

³⁷⁹ Tribunal des brevets, *Statistics*. Adresse consultée: http://patent.scourt.go.kr/patent_e/judicial/judicial_02/index.html.

4 POLITIQUE COMMERCIALE – ANALYSE PAR SECTEUR

4.1. Densément peuplée et pauvre en terres agricoles, la République de Corée est un importateur net de produits alimentaires. L'agriculture représente une part restreinte du PIB (2% en 2020). Malgré cela, le gouvernement a eu recours à un vaste éventail d'instruments d'intervention, aussi bien aux frontières qu'à l'intérieur du pays, afin de faciliter son développement et d'améliorer le bien-être dans les régions rurales. À la frontière, les droits de douane culminent à 887,4% et la protection tarifaire NPF moyenne appliquée visant les produits agricoles est bien plus élevée que pour les produits non agricoles. Des contingents tarifaires, des arrangements en matière de commerce d'État, des mesures de sauvegarde spéciale (SGS), des prescriptions en matière d'approbation des exportations et des subventions à l'exportation sont toujours en place. La Corée s'est engagée à supprimer ses subventions à l'exportation d'ici à 2023, conformément à la Déclaration ministérielle de Nairobi de 2015. Le soutien interne continue d'avoir des répercussions sur la production et le commerce des produits agricoles, et les prix payés par les consommateurs coréens sont largement supérieurs aux prix mondiaux. D'autres formes de soutien, comme les instruments de politique fiscale et autre, continuent d'être utilisées. L'investissement étranger est interdit dans la culture du riz et de l'orge, et le riz est exclu de toutes les concessions accordées dans le cadre des ACR signés par la Corée.

4.2. La Corée est un importateur net de poissons. Ses ressources halieutiques dans les eaux lointaines et adjacentes continuent de s'amenuiser. Le gouvernement coréen s'est employé à promouvoir le développement de l'aquaculture en mer peu profonde. Les restrictions à l'investissement étranger direct (IED) concernant la pêche ont été levées en 2016, et la protection à la frontière se présente principalement sous la forme de droits de douane et de droits d'ajustement. Le gouvernement continue de lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN).

4.3. Le secteur minier représente une part très faible du PIB, et la Corée est fortement tributaire de l'énergie importée, en particulier des combustibles fossiles. Elle reste un pays très énergivore. Le gouvernement est déterminé à promouvoir la transition énergétique du pays en portant la part d'électricité renouvelable à 20% en 2030 et à 30-35% en 2040 afin de supprimer progressivement le charbon et le nucléaire du bouquet énergétique, tout en améliorant sensiblement l'efficacité énergétique et en aidant l'industrie de l'hydrogène à se développer. Les entreprises d'État conservent un rôle majeur dans le secteur de l'énergie. Les prix sont souvent réglementés (pour le charbon et l'électricité) et le subventionnement croisé est toujours en place.

4.4. Le secteur manufacturier reste un domaine d'activité important qui est fortement tourné vers l'exportation (il représentait 91,4% des exportations totales de marchandises en 2020). Il est dominé par de vastes conglomérats et le taux de concentration y est élevé. L'écart de productivité entre les grandes entreprises et les petites et moyennes entreprises (PME) demeure important. Plusieurs mesures fiscales et autres incitations sont encore appliquées pour faciliter l'essor de la quatrième révolution industrielle, d'autres activités manufacturières et des PME. L'investissement étranger dans le secteur manufacturier est généralement autorisé, et les mesures à la frontière se limitent aux droits de douane, aux droits d'ajustement et aux contingents tarifaires autonomes. Certaines mesures sectorielles visent à promouvoir l'achat de véhicules respectueux de l'environnement, à utiliser les technologies de l'information et de la communication (TIC) et à faire respecter les prescriptions environnementales établies par les organisations internationales dans le secteur de la construction navale.

4.5. Au cours de la période considérée, les TIC ont été mises en avant, comme l'exige le New Deal coréen, en tant qu'outil important permettant au gouvernement de faciliter le développement de divers secteurs et d'atteindre ses objectifs en matière de protection de l'environnement. Au titre de l'Accord de Paris, la Corée s'est engagée à limiter ses émissions en équivalent dioxyde de carbone. Divers soutiens ont été apportés pour redresser l'économie coréenne, qui est confrontée à des difficultés en raison de la pandémie de COVID-19.

4.6. Au cours de la période à l'examen, la contribution des services au PIB a légèrement augmenté, et le déficit commercial de la Corée persiste. La productivité de la main-d'œuvre dans le secteur des services reste plus faible que dans le secteur manufacturier. Des restrictions à l'IED sont toujours en vigueur dans certaines activités de services comme les services d'aviation civile, certains services de radiotélédiffusion et certains types d'activités bancaires, principalement pour des raisons de sécurité nationale. Il convient de noter que depuis 2017, l'investissement étranger est autorisé dans les activités connexes au transport aérien, y compris l'entretien, la réparation et la révision

d'aéronefs, et que le plafonnement de la participation étrangère à 50% en vigueur auparavant a été éliminé.

4.7. Le secteur des services financiers a enregistré une forte croissance en dépit de la pandémie. Parmi les évolutions marquantes figure le recours aux technologies numériques, y compris l'établissement de banques sur Internet et la création d'assureurs numériques. Les pouvoirs publics continuent d'encourager les banques, qui entretiennent traditionnellement des liens étroits avec les grands conglomérats et leurs filiales, à se tourner vers les prêts à la consommation et les prêts aux PME, mais aussi à investir à l'étranger. La Corée est bien classée dans le domaine des services d'information et de communication. Aucun des grands acteurs des marchés de la téléphonie fixe et de la téléphonie mobile n'est détenu par l'État. La Corée poursuit ses efforts pour devenir un puissant centre maritime mondial. Le secteur de l'aviation a été fortement touché par la pandémie de COVID-19. Le cabotage aérien et terrestre n'est pas autorisé, bien que certaines exceptions soient accordées pour le transport maritime. Les services de distribution ont connu un recul en 2020; leur cadre réglementaire et les contraintes en matière d'IED dans ce secteur n'ont pas changé. En 2020, la croissance la plus forte a été enregistrée dans le domaine du commerce électronique, ce qui témoigne de l'évolution des modes de vie des consommateurs induite par la pandémie de COVID-19, qui a accéléré les pratiques d'achats en ligne. Dans le cadre de la Stratégie 2020 pour le tourisme, des instruments d'intervention ont été définis pour remédier aux difficultés rencontrées par ce secteur. Les subventions au tourisme ont été augmentées et des plates-formes en ligne sont utilisées pour améliorer la commercialisation par voie numérique.

4.1 Agriculture et élevage

4.1.1 Principales caractéristiques et évolution récente

4.8. Après une contraction enregistrée en 2016 (-5,6%), le secteur agricole (y compris la sylviculture et la pêche) s'est redressé et a connu une croissance positive au cours de la période 2017-2019 (2,3%, 0,2%, et 3,9%, respectivement) (tableau 1.2). Cependant, il a de nouveau reculé en 2020 (-4%). Cette même année, l'agriculture représentait 2% du PIB (comme en 2016) et employait 5,4% de la main-d'œuvre (contre 4,8% en 2016). Si la productivité de la main-d'œuvre agricole reste faible par rapport à celle des autres secteurs, les autorités indiquent qu'elle a progressé au cours des dernières années. En Corée, non seulement les terres sont rares, mais leur superficie a en outre continué de diminuer, reculant de 1,68 million d'hectares en 2015 à 1,57 million d'hectares en 2020, et plus de la moitié d'entre elles (53%) sont des rizières.¹ Les exploitations sont pour la plupart de petites fermes familiales; au 1^{er} décembre 2019, on recensait 1 007 000 ménages d'agriculteurs (1,3% de moins qu'en 2018), dont 70% exploitent moins de 1 hectare.²

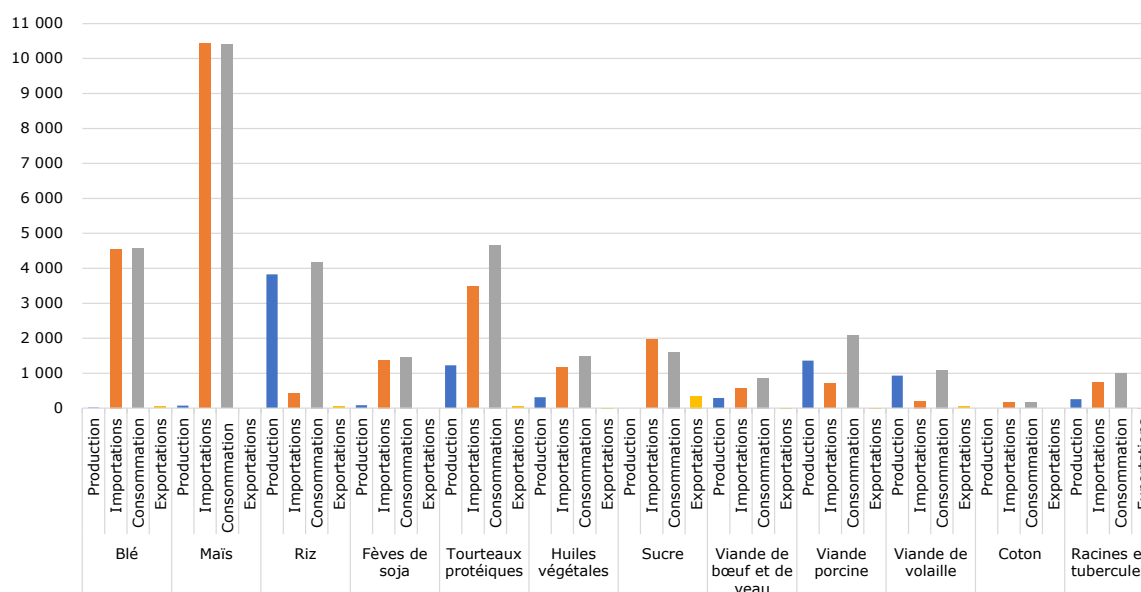
4.9. La Corée est un importateur net de produits agricoles (selon la définition de l'OMC). D'après la base de données Comtrade de l'ONU, en 2020, la valeur de ses importations de produits agricoles s'élevait à 28,5 milliards d'USD (soit 6,1% de ses importations totales de marchandises) et celle de ses exportations atteignait 7,4 milliards d'USD (1,4% de ses exportations totales de marchandises). Le pays présente un déficit commercial pour la plupart des produits agricoles. Les niveaux d'autosuffisance varient selon les catégories de produits. D'une part, en 2020, la quasi-totalité du blé, du maïs, du sucre et du coton consommée dans le pays était importée. Les importations représentaient une part importante de la consommation intérieure de fèves de soja (94%), d'huiles végétales (79%), de tourteaux protéiques (75%), de racines et tubercules (74%), et de viande de bœuf et de veau (67%). D'autre part, les importations représentaient seulement 10% de la consommation intérieure pour le riz, 18% pour la viande de volaille et 34% pour la viande porcine (graphique 4.1).

¹ Services de renseignements statistiques de la Corée (KOSIS), *Agricultural Land Area*. Adresse consultée: https://kosis.kr/eng/statisticsList/statisticsListIndex.do?menuId=M_01_01&vwcd=MT_ETITLE&parmTabId=M_01_01&statId=1999011&themaId=#SelectStatsBoxDiv.

² Office coréen de statistiques (KOSTAT), *Agriculture, Forestry, and Fishery Survey in 2019*. Adresse consultée: <http://kostat.go.kr/portal/eng/pressReleases/2/4/index.board>.

Graphique 4.1 Principaux produits agricoles en Corée: production, consommation et commerce, 2020

(milliers de tonnes)



Note: Les données pour 2020 sont provisoires.

Source: Statistiques de l'OCDE. Adresse consultée: <http://stats.oecd.org>.

4.1.2 Évolutions sur les plans politique, institutionnel et réglementaire

4.10. Le secteur agricole est régi par la Loi-cadre n° 17618 de 2020 sur l'agriculture, les collectivités rurales et l'industrie alimentaire. Cette loi établit des orientations stratégiques de base visant à garantir un approvisionnement stable en produits agricoles et un développement durable de l'agriculture, à promouvoir le développement des communautés agricoles et rurales, et à développer l'agriculture locale et améliorer le bien-être dans les régions rurales.

4.11. En vertu de cette loi, le MAFRA est chargé d'établir un Plan de développement de l'agriculture, les collectivités rurales et de l'industrie alimentaire tous les cinq ans. Le plan pour la période 2013-2017 mettait l'accent sur la valorisation des produits agricoles d'une manière innovante et sur l'amélioration de la productivité agricole par l'intégration de l'agriculture dans d'autres secteurs comme les industries manufacturières, la transformation et les TIC. Le plan quinquennal actuel, qui porte sur la période 2018-2022, privilégie le renforcement de la sécurité sanitaire des produits alimentaires et du dispositif de sécurité pour les revenus des agriculteurs. Il vise à réduire l'écart de revenu entre les secteurs agricoles et non agricoles, à améliorer les conditions de vie dans les zones rurales, à parvenir à un développement équilibré entre la production agricole et la protection de l'environnement, et à renforcer la compétitivité et la croissance du secteur en améliorant la productivité agricole.

4.12. Pour atteindre ces objectifs stratégiques, la Corée prévoit de renforcer ses capacités en matière d'innovation agricole afin de produire des denrées alimentaires respectueuses de l'environnement et sûres. Parmi les principales mesures adoptées figurent l'établissement de conditions de conformité environnementale pour les versements directs et un nouveau programme agricole de protection de l'environnement. Le gouvernement coréen compte également améliorer les résultats environnementaux de la production animale en favorisant la modernisation des abris pour bétail, et redynamiser l'économie rurale en incitant la population à se réinstaller dans les zones rurales pour se lancer dans des activités agricoles.

4.13. Conformément à la Loi, des objectifs d'auto-approvisionnement relatifs aux produits alimentaires et aux produits de base, ainsi que des plans d'action visant à les atteindre doivent être établis tous les cinq ans dans le cadre du Plan. Ces objectifs reposent sur un taux

d'auto-provisionnement mesuré en calories et en volume pour le riz et l'orge, les céréales, les produits animaux et les produits fourragers. Pour ce qui est du ratio d'auto-provisionnement en céréales (y compris pour le bétail) en volume, l'objectif est d'atteindre un taux de 27,3% en 2022. Les autorités indiquent que les principales mesures adoptées en vue d'atteindre ces objectifs incluent la préservation et le développement des infrastructures de production agricole, et l'incitation à réaliser des économies d'échelle dans la production, la distribution et la consommation des récoltes.

4.14. Les restrictions à l'investissement étranger dans le secteur agricole n'ont fait l'objet d'aucune modification. L'investissement étranger est autorisé dans:

- les cultures céréalières et autres cultures destinées à l'alimentation humaine, à l'exception du riz et de l'orge; et
- l'élevage, à l'exception de l'élevage bovin et du commerce de gros de la viande, pour lesquels la participation étrangère est limitée à 50%.

4.15. La Corée a eu recours à un vaste éventail d'instruments d'intervention, aussi bien aux frontières qu'à l'intérieur du pays, pour faciliter le développement du secteur agricole (voir ci-après). D'après l'OCDE, bien qu'il reste largement supérieur à la moyenne de l'OCDE, le niveau de soutien aux producteurs agricoles en Corée a progressivement diminué au cours des 20 dernières années, ce qui témoigne des efforts continus déployés en faveur de réformes axées sur le marché. Cependant, l'OCDE estime que les formes de soutien qui occasionnent le plus de distorsions sont majoritaires (section 4.1.2.2).³ Les autorités, en désaccord sur ce point, indiquent qu'en Corée, le soutien ayant des effets de distorsion des échanges (catégorie orange) représentait seulement 15% du soutien interne total, et que la part de l'aide accordée au titre de la catégorie verte était nettement supérieure (84%).

4.1.2.1 Mesures à la frontière

4.16. Les droits de douane restent le principal instrument de soutien des prix sur le marché intérieur, particulièrement en ce qui concerne le riz (section 4.1.3.1). Les autres mesures à la frontière comprennent les licences d'importation, les mesures SGS et les subventions à l'exportation.

4.1.2.1.1 Droits de douane et contingents tarifaires

4.17. Les droits NPF frappant les produits agricoles restent élevés, le taux le plus fort s'appliquant au manioc (887,4%). Des droits alternatifs et des taux hors contingent pouvant être prohibitifs continuent de s'appliquer à de nombreux produits de base (section 3.1.3). La moyenne des droits NPF visant les produits agricoles (selon la définition de l'OMC) a atteint 60,4% en 2021, en légère hausse par rapport à 2016 (60%). La moyenne simple des droits NPF visant les produits agricoles reste largement supérieure au taux de droits applicable aux produits non agricoles (6,3%).

4.18. La Corée applique toujours occasionnellement des droits "flexibles" (temporaires) comme les droits d'ajustement, les droits saisonniers, les contingents tarifaires autonomes, les droits liés à l'utilisation, et les droits au titre de la SGS (section 3.1.3.3).⁴ En 2021, des droits d'ajustement ont été appliqués à 19 positions tarifaires à 6 chiffres (soit 14 types de produits différents), y compris 4 produits agricoles, comme les préparations à base de riz et les sauces. Pendant la période considérée, la Corée n'a pas appliqué de droits saisonniers sur une base NPF, mais plutôt dans le cadre du régime de traitement préférentiel prévu par certains ACR (section 3.1.3.3). Le gouvernement peut aussi appliquer des droits liés à l'utilisation à des intrants importés pour des filières comme l'alimentation animale (section 3.1.3.6).

4.19. En 2021, la Corée a appliqué des contingents tarifaires agricoles pour 229 lignes tarifaires à 10 chiffres, soit 2 de plus qu'en 2016 (en raison du fractionnement de lignes tarifaires suite à une modification de la nomenclature) (section 3.1.3.8). Les tarifs contingentaires vont de 0 à 50% et les taux hors contingent de 9% à 887,4% (pour le manioc). Le taux moyen d'utilisation des contingents

³ OCDE (2020), *Politiques agricoles: suivi et évaluation 2020*. Adresse consultée: <https://doi.org/10.1787/10578a8d-fr>.

⁴ Voir aussi les documents de l'OMC suivants: WT/TPR/S/204/Rev.1 du 4 décembre 2008; WT/TPR/S/268/Rev.1 du 8 novembre 2012; WT/TPR/S/137 du 18 août 2004; WT/TPR/S/73 du 28 août 2000; et WT/TPR/S/19 du 28 août 1996.

était de 58% en 2019 (tableau A3.5), contre 59,5% en 2015.⁵ Tous les contingents tarifaires sont des contingents globaux, sauf pour le riz. Le 1^{er} janvier 2020, la Corée a fixé le volume du contingent tarifaire annuel pour le riz à 408 700 tonnes, avec un taux de droit contingentaire de 5% et un taux hors contingent de 513%. Plus de 95% de ce volume contingentaire total est attribué à cinq pays: la Chine (157 195 tonnes), les États-Unis (132 304 tonnes), le Viet Nam (55 112 tonnes), la Thaïlande (28 494 tonnes) et l'Australie (15 595 tonnes). Les 20 000 tonnes restantes relèvent de contingents globaux.

4.20. Les contingents sont valables pendant toute l'année civile et requièrent un permis d'importation (d'une validité de 30 jours ou de 90 jours). Les contingents tarifaires sont utilisés, gérés ou attribués par différents organismes, y compris des ministères, des entités commerciales d'État ou des associations de producteurs. L'attribution des contingents tarifaires aux importateurs peut être fondée sur la mise aux enchères, l'attribution à des organismes désignés, l'attribution selon la demande réelle (selon le principe du "premier arrivé, premier servi") ou une combinaison de ces méthodes (section 3.1.3.8).

4.21. La Corée applique aussi des contingents tarifaires autonomes qui visent, entre autres choses, à stabiliser les prix en augmentant l'offre et à renforcer la compétitivité du secteur national de l'agriculture et de l'élevage (section 3.1.3.8 et tableau A3.6). En 2021 (tableau A3.6), les contingents tarifaires autonomes portaient sur 21 lignes tarifaires à 6 chiffres visant des produits agricoles (selon la définition de l'OMC) (contre 25 en 2016). Les taux contingentaires allaient de 0 à 10% et les taux hors contingent de 1% à 30%.

4.1.2.1.2 Commerce d'État, licences d'importation et sauvegardes spéciales

4.22. La Corée a notifié deux dispositifs de commerce d'État impliquant:

- le MAFRA pour l'importation de riz dans les limites du contingent tarifaire; et
- la Korea Agro-Fisheries and Food Trade Corporation (aT) pour l'importation des piments du genre *Capsicum*, de l'ail, des oignons, des graines de sésame, des fèves de soja, des haricots verts, des haricots "petits rouges", du sarrasin et des pommes de terre (section 3.3.5).⁶

4.23. Les entreprises privées sont autorisées à importer une partie des contingents tarifaires pour du sarrasin, des oignons, de l'ail, des haricots verts, des haricots "petits rouges", des pommes de terre et des piments du genre *Capsicum* par l'intermédiaire d'un appel d'offres ouvert, c'est-à-dire une "mise aux enchères publiques" dans le cadre de laquelle les marchandises sont vendues à l'entreprise participante qui propose le prix le plus élevé. En ce qui concerne les fèves de soja, les pommes de terre, les oignons, l'ail et les piments du genre *Capsicum*, une partie du contingent tarifaire est attribuée aux entreprises privées selon le principe du "premier arrivé, premier servi".

4.24. La Corée a interdit les importations de produits alimentaires en provenance du Japon depuis l'accident de la centrale nucléaire Daiichi de Fukushima en 2011 (section 3.1.5.1). Des procédures de licence d'importation s'appliquent toujours aux engrais agricoles, aux semences, aux animaux et produits animaux et aux produits et additifs alimentaires, entre autres (section 3.1.5.3). En mai 2019, la Corée a levé les restrictions à l'importation visant la viande de bœuf provenant des Pays-Bas et du Danemark. Ces restrictions avaient été mises en place en 2000 à la suite de l'épidémie d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) qui avait sévi en Europe.⁷ Les demandes de levée de ces restrictions présentées par certains autres États membres de l'UE sont en cours d'examen.

4.25. La Corée s'est réservé le droit d'appliquer des mesures de sauvegarde spéciale (SGS) (fondées aussi bien sur les prix que sur les volumes) à 124 produits agricoles au niveau des positions tarifaires à 10 chiffres. Au cours de la période à l'examen, des mesures SGS fondées sur les prix ont été

⁵ Documents de l'OMC G/AG/N/KOR/56 du 20 juillet 2016; et G/AG/N/KOR/77 du 12 octobre 2020.

⁶ Document de l'OMC G/STR/N/18/KOR du 12 octobre 2020.

⁷ OCDE (2020), *Politiques agricoles: suivi et évaluation 2020*. Adresse consultée: <https://doi.org/10.1787/10578a8d-fr>.

appliquées pour les racines de ginseng (2017-2019), la poudre de ginseng (2018), les autres produits dérivés du ginseng rouge (2018) et le ginseng brut (2016) (section 3.1.6.2).⁸

4.1.2.1.3 Restrictions à l'exportation et programmes de subvention des exportations

4.26. Le programme de recommandations concernant l'exportation de riz a été supprimé en mars 2015.

4.27. L'approbation des autorités compétentes est nécessaire pour les exportations de semences de ginseng et d'animaux (section 3.2.3.2). Selon les autorités, cette prescription vise à protéger et à préserver la variété et la diversité biologiques au titre de la Loi sur la protection des obtentions végétales et de la Loi sur la préservation, la gestion et l'utilisation des ressources biologiques de l'agriculture et de la pêche.

4.28. En janvier 2021, un groupe réunissant près de 80 Membres de l'OMC, y compris la Corée, a publié une déclaration conjointe dans laquelle ils s'engagent à ne pas imposer de restrictions à l'exportation pour les denrées alimentaires achetées par le Programme alimentaire mondial (PAM) des Nations Unies à des fins d'aide humanitaire.⁹

4.29. La dernière notification de la Corée relative à son programme de subvention à l'exportation de certains produits agricoles date de 2021 et porte sur l'année 2019. En 2019, les subventions totales à l'exportation s'élevaient à 34,41 milliards de KRW et visaient des fruits (5,08 milliards de KRW), des fleurs (0,39 milliard de KRW), des légumes (20,54 milliards de KRW), le kimchi (2,13 milliards de KRW), le ginseng (0,71 milliard de KRW), le bétail (3,31 milliards de KRW), des produits alimentaires transformés (1,98 milliard de KRW) et des spiritueux traditionnels (0,27 milliard de KRW).¹⁰ Utilisées pour réduire les frais de commercialisation des exportateurs, ces subventions sont exemptées des engagements de réduction pris à l'OMC.

4.30. Les autorités indiquent que les coûts de logistique supportés par les exportateurs sont pris en charge par les pouvoirs publics pour faciliter l'exportation de produits agricoles, conformément à la Loi-cadre sur l'agriculture, les collectivités rurales et l'industrie alimentaire (article 59). La Corée s'est engagée à supprimer ses subventions à l'exportation d'ici à 2023, conformément à la Déclaration ministérielle de Nairobi de 2015.¹¹

4.1.2.2 Soutien interne

4.31. La Corée accorde un soutien interne au secteur agricole. Parmi les principaux indicateurs mesurant le niveau de soutien figurent ceux établis par l'OCDE, comme l'estimation du soutien total (EST), et la mesure globale du soutien (MGS) notifiée à l'OMC. Les méthodes de calcul de ces indicateurs sont différentes; les ensembles de données ne sont donc pas compatibles ni comparables.

4.32. Les dépenses budgétaires contiennent également des renseignements concernant les dépenses dans l'agriculture. Dans le projet de budget pour 2021, le gouvernement a proposé de consacrer 22 400 milliards de KRW, soit 4% des dépenses totales (contre 19 400 milliards de KRW en 2016) à l'agriculture, la sylviculture, la pêche et l'alimentation.¹²

4.1.2.2.1 Indicateurs de l'OCDE

4.33. L'EST de l'OCDE comprend le soutien accordé individuellement aux producteurs (estimations du soutien aux producteurs (ESP)), le soutien accordé collectivement aux producteurs (estimations du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)) et les transferts des contribuables aux consommateurs, c'est-à-dire l'une des composantes du soutien aux consommateurs (ou de la charge correspondante) (estimations du soutien aux consommateurs (ESC)). D'après l'OCDE, le soutien

⁸ Documents de l'OMC G/AG/N/KOR/76 du 6 octobre 2020; G/AG/N/KOR/70 du 16 octobre 2019; G/AG/N/KOR/69 du 16 octobre 2019; et G/AG/N/KOR/59 du 20 mars 2017.

⁹ Document de l'OMC WT/L/1109 du 21 janvier 2021.

¹⁰ Document de l'OMC G/AG/N/KOR/79 du 9 avril 2021.

¹¹ Document de l'OMC WT/MIN(15)/45-WT/L/980 du 21 décembre 2015.

¹² Ministère de l'économie et des finances, *2021 Budget Proposal*. Adresse consultée: <https://english.moef.go.kr/pc/selectTbPressCenterDtl.do?boardCd=N0001&seq=4967>.

accordé par la Corée au secteur agricole reste largement supérieur à la moyenne de l'OCDE. En 2019, son EST équivalait à 1,5% du PIB, soit un niveau identique à celui de 2016 mais toujours bien plus élevé que la moyenne de l'OCDE (0,6%)¹³ (tableau 4.1).

Tableau 4.1 Soutien agricole par produit, 2016-2019

(millions d'USD)

	2016	2017	2018	2019
Valeur totale de la production (départ exploitation)	40 734	42 605	45 493	43 253
Valeur totale de la consommation (départ exploitation)	51 857	54 907	64 066	60 635
ESP totale	18 995	21 498	24 043	20 831
Soutien basé sur la production – SPM ^a	16 851	18 583	21 794	18 920
Versements directs	2 144	2 915	2 249	1 911
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	466	545	651	634
Au titre de la superficie cultivée/du nombre d'animaux/des recettes ou du revenu courants, production requise	920	1 596	813	542
Liés à la surface cultivée/au nombre d'animaux/aux recettes ou revenus non courants, production non requise	758	774	785	736
Part de l'ESP dans les recettes agricoles brutes (%)	44,3	47,2	50,4	46,1
Estimation du soutien pour les services d'intérêt général (ESSG)	3 563	3 571	3 768	3 661
Système de connaissances et d'innovation agricoles	864	646	683	617
Services d'inspection et de contrôle	267	290	355	318
Développement et entretien des infrastructures	2 149	2 290	2 327	2 221
Commercialisation et promotion	43	38	40	37
Coût du stockage public	240	306	364	467
ESSG (% de l'EST)	15,8	14,2	13,5	14,9
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	-21 025	-23 654	-29 692	-26 474
Transferts des consommateurs aux producteurs	-16 214	-17 831	-21 329	-18 412
Autres transferts des consommateurs	-4 842	-5 859	-8 400	-8 097
Transferts des contribuables	31	35	37	35
ESC en pourcentage (%)	-40,6	-43,1	-46,4	-43,7
Estimation du soutien total (EST)	22 590	25 105	27 849	24 528
Part de l'EST dans le PIB (%)	1,5	1,5	1,6	1,5
Transferts des consommateurs	21 057	23 689	29 730	26 509
Transferts des contribuables	6 375	7 274	6 520	6 116
Recettes budgétaires	-4 842	-5 859	-8 400	-8 097
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	5 739	6 521	6 055	5 608
Pourcentage de l'ESBT dans le PIB (%)	0,4	0,4	0,4	0,3

a Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et du surcoût de l'alimentation animale.

Source: Statistiques agricoles de l'OCDE. Adresse consultée: http://stats.oecd.org/BrandedView.aspx?oeed_bv_id=agR&Data-fr&doi=data-00737-fr#.

4.34. Pour comparer le degré de soutien aux producteurs selon les pays, l'OCDE calcule la part des recettes agricoles brutes (y compris le revenu provenant du marché) qui correspond aux politiques de soutien, c'est-à-dire la part de l'ESP dans les recettes agricoles brutes (ESP en pourcentage). En 2019, la part du soutien aux producteurs dans les recettes agricoles brutes (ESP en pourcentage) a atteint 46% en Corée, un niveau bien supérieur à la moyenne de l'OCDE (17,6%).¹⁴

4.35. Le soutien des prix du marché (SPM) est le type de soutien aux producteurs le plus répandu. Le soutien aux producteurs peut prendre la forme d'une augmentation des prix à la production (SPM) ou de versements directs (versements liés, entre autres, à l'utilisation d'intrants, à la superficie

¹³ OCDE, *Tableau A.1: Estimations du soutien à l'agriculture (EUR)*. Adresse consultée: https://www.oecd-ilibrary.org/agriculture-and-food/ocde-estimations-du-soutien-a-l-agriculture-eur_1392829d-fr.

¹⁴ OCDE (2020), *Politiques agricoles: suivi et évaluation 2020*. Adresse consultée: <https://doi.org/10.1787/10578a8d-fr>.

cultivée et au nombre d'animaux).¹⁵ Au cours de la période 2017-2019, les prix perçus par les agriculteurs étaient supérieurs de 80% en moyenne aux prix sur les marchés mondiaux. La part du SPM est passée de 86% de l'ESP en 2017 à 90% en 2019. Le SPM est principalement accordé dans le cadre de contingents tarifaires assortis de droits hors contingent élevés¹⁶, ainsi que de marchés publics. Les principaux produits relevant du SPM en Corée sont les suivants: l'orge, les choux chinois, l'ail, le piment rouge, le riz, les fèves de soja, le lait, la viande de bœuf et de veau, la viande porcine, la volaille et les œufs.

4.36. À l'inverse, la part des versements directs dans l'ESP totale est tombée d'environ 13% en 2017 à environ 9% en 2019 (tableau 4.1). En 2020, le système de soutien des revenus des riziculteurs a été remplacé par un nouveau programme de versements directs qui regroupe les versements pour le riz, les cultures en altitude et les régions défavorisées. Ce dernier vise à dissocier les versements de la production et à renforcer la conditionnalité imposée aux agriculteurs. Dans le cadre de ce nouveau programme, les agriculteurs doivent respecter des prescriptions au titre de cinq catégories: i) protection de l'environnement; ii) préservation des systèmes écologiques; iii) revitalisation de la communauté rurale; iv) sécurité sanitaire des produits alimentaires; et v) renforcement des capacités. Les agriculteurs respectant ces prescriptions peuvent recevoir des versements directs; en cas de non-respect, les versements sont réduits.¹⁷

4.37. Au cours de la période 2017-2019, l'ESSG s'établissait en moyenne à 14% de l'EST dans le secteur agricole. Elle était principalement composée de dépenses d'infrastructure, à hauteur de 62%. Le financement public consacré au système de connaissances et d'innovation agricoles représentait 18%. Le soutien au drainage, aux semences et aux machines agricoles fait également partie des efforts déployés par le gouvernement pour promouvoir la diversification des cultures, dans l'objectif de réduire la dépendance des riziculteurs vis-à-vis des versements directs.

4.38. L'ESC, qui est une valeur négative, mesure la valeur monétaire annuelle des transferts bruts des consommateurs de produits agricoles de base, c'est-à-dire les charges pesant sur les consommateurs puisqu'ils payent des prix plus élevés en raison du SPM.

4.1.2.3 Notifications à l'OMC

4.39. La dernière notification du soutien interne à l'agriculture adressée par la Corée à l'OMC porte sur l'année civile 2018 (section 3.3.1.2.2.2 et tableau A3.7).¹⁸ D'après cette notification, le soutien total à l'agriculture a atteint 9 100 milliards de KRW en 2018 (contre 8 100 milliards de KRW en 2015). Les mesures de soutien de la catégorie verte représentaient 85% du soutien interne total, tandis que la part du soutien ayant des effets de distorsion des échanges (soutien MGS ou de la catégorie orange) était de 15% (contre 9% en 2015). Les mesures SMP étaient uniquement appliquées aux fèves de soja.

4.40. En 2018, le soutien relevant de la catégorie verte s'élevait à 7 700 milliards de KRW (contre 7 400 milliards de KRW en 2015); 41% de cette somme était versée au titre des services d'infrastructure, 18% au titre du soutien du revenu découplé, 9% au titre de la recherche et 7% au titre de programmes de protection de l'environnement (tableau A3.7). Le reste était consacré aux aides à l'investissement (6%), à la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire (4,7%), aux services de vulgarisation et de consultation (3,1%), à la lutte contre les parasites et les maladies (3,1%) et aux versements à titre d'aide en cas de catastrophes naturelles (2,6%). Les services de formation, les services d'inspection, les services de commercialisation et de promotion, l'aide alimentaire intérieure, le versement au titre de la cessation d'activité des producteurs, le

¹⁵ OCDE (2016), OECD's Producer Support Estimate and Related Indicators of Agricultural Support: Concepts, Calculation, Interpretation and Use (the PSE Manual). Adresse consultée: <http://www.oecd.org/agriculture/topics/agricultural-policy-monitoring-and-evaluation/documents/producer-support-estimates-manual.pdf>.

¹⁶ Les autorités indiquent que sur les 11 produits visés par le SPM, 5 font l'objet de contingents tarifaires (riz, ail, piments, fèves de soja et orge).

¹⁷ Le non-respect des prescriptions entraîne une réduction de 10% du versement direct de base global par produit. En cas de manquements multiples et continus, la sanction s'alourdit et la réduction peut aller jusqu'à 100%.

¹⁸ Document de l'OMC G/AG/N/KOR/82 du 26 avril 2021.

versement au titre du retrait des ressources et l'aide régionale représentaient au total moins de 1% seulement.¹⁹

4.41. Le soutien par produit visant les pommes, la viande de bœuf, le chou, les carottes, l'ail, le ginseng, les oignons verts, le lait, l'avoine, les oignons, les pommes de terre, les piments rouges, le riz, les fèves de soja, les radis blancs, les caprins, les champignons, les cultures spéciales et les noix, et la MGS autre que par produit s'élevaient à environ 1 400 milliards de KRW.²⁰ Tout le soutien était *de minimis*, à part pour les caprins et les noix. En ce qui concerne les fèves de soja, le soutien prenait la forme d'un SPM (8,8 milliards de KRW).

4.42. La Corée a également notifié ses programmes de soutien direct, dont plusieurs concernaient l'agriculture, au Comité des subventions et des mesures compensatoires de l'OMC (section 3.3.1.2). La dernière notification présentée par la Corée (en 2019) portait sur les programmes de subventions pour la période 2017-2018.²¹ Les principales formes utilisées étaient les dons ou prêts à des conditions libérales (tableau 4.2).

Tableau 4.2 Subventions notifiées à l'OMC, 2017 et 2018

(millions de KRW)

Produits	Type	2017	2018
Programme de gestion des céréales alimentaires			
Céréales (à l'exception du riz)	Subvention directe	s.o.	s.o.
	Prêt	10 316	9 089
	Avantage conféré par le prêt ^a	s.o.	s.o.
	Total (subvention directe + avantage conféré par le prêt)	s.o.	s.o.
Fèves de soja	Subvention directe	44 042	2 443
	Prêt	s.o.	s.o.
	Avantage conféré par le prêt ^a	s.o.	s.o.
	Total (subvention directe + avantage conféré par le prêt)	44 042	2 443
Versements directs variables pour le riz			
Riz	Transfert forfaitaire (soutien partiel visant à compenser la différence entre le prix de référence et le prix moyen réel au cours de la campagne rizicole annuelle).	1 489 778	539 331
Soutien pour la commercialisation et la promotion des produits de l'agriculture et de l'élevage			
Exportateurs de fruits, de plantes à fleurs, de kimchi, de légumes, de ginseng et de produits animaux.	Transfert forfaitaire (soutien partiel visant à compenser les frais de tri, de conditionnement et de transport).	39 608	40 810
Soutien pour les produits de l'élevage			
Programme de stabilisation de l'élevage de veaux	Transfert forfaitaire (soutien destiné à compenser les pertes encourues lorsque le prix moyen des veaux sur le marché est inférieur au prix standard fixé par le programme).	452	376

s.o. Sans objet.

a L'avantage estimatif conféré par le prêt correspond à la différence entre le taux du prêt accordé et le taux du marché.

Source: Document de l'OMC G/SCM/N/343/KOR du 22 juillet 2019.

4.1.2.3.1 Autres mesures de soutien

4.43. Le secteur agricole bénéficie également d'un traitement fiscal préférentiel (section 3.3.1):

- les recettes issues de la production de céréales et d'autres cultures destinées à l'alimentation humaine sont exonérées de l'impôt sur le revenu, et l'impôt sur la culture

¹⁹ La Corée a également notifié certaines mesures de soutien interne modifiées qui sont exemptées de la réduction: un projet de R&D visant à mettre au point des technologies de gestion des organismes étrangers menaçant la biodiversité et la construction d'infrastructures pour le Complexe horticole intelligent. Document de l'OMC G/AG/N/KOR/83 du 26 avril 2021.

²⁰ Document de l'OMC G/AG/N/KOR/82 du 26 avril 2021.

²¹ Document de l'OMC G/SCM/N/343/KOR du 22 juillet 2019.

des végétaux n'est pas prélevé si les recettes sont inférieures à 1 milliard de KRW (0,9 million d'USD);

- l'approvisionnement en aliments comestibles non transformés n'est pas assujéti à la TVA; les autorités indiquent que l'idée est de libérer les consommateurs de la charge fiscale concernant les produits de première nécessité;
- une TVA à taux zéro est appliquée aux intrants exclusivement utilisés à des fins de production agricole comme les engrais, les produits chimiques destinés à la protection des végétaux, les machines, équipements et matériaux agricoles utilisés pour l'élevage, et les aliments pour les animaux. Dans le cas de certains équipements et matériaux spécifiques pouvant être utilisés à des fins autres que la production agricole, la TVA peut être remboursée s'ils ont été utilisés dans le cadre de la production agricole;
- la TVA est déduite des achats de produits agricoles réalisés par les entreprises de transformation alimentaire ou les restaurants;
- les huiles combustibles utilisées pour le fonctionnement des machines agricoles, y compris les tracteurs et les chaudières, sont exonérées de toute taxe sur les combustibles, y compris la taxe sur la circulation, l'énergie et l'environnement, la taxe sur les automobiles, la taxe individuelle à la consommation et la TVA.

4.44. Selon l'OCDE, les exemptions d'impôt sur le revenu pourraient empêcher une redistribution des ressources vers des secteurs agricoles non céréaliers plus rentables et plus compétitifs, et dissuader les agriculteurs d'inscrire et de gérer les activités commerciales de leurs exploitations dans un système de comptabilité; l'exonération de taxes sur les combustibles pourrait en outre pousser à une utilisation excessive d'intrants et de ressources naturelles.²² Les autorités indiquent que les politiques fiscales sont définies en tenant compte de divers facteurs, y compris la répartition des revenus et la sécurité alimentaire. Elles estiment que l'efficacité de ces politiques ne devrait pas être évaluée au seul regard de la redistribution des ressources ou des mesures d'incitation à l'intention des agriculteurs. Selon les autorités, il existe en Corée de nombreuses petites exploitations à faible revenu gérées par des agriculteurs âgés; un traitement fiscal préférentiel est donc essentiel pour assurer la continuité de la production agricole, et le soutien visant les céréales s'avère très utile pour parvenir à l'autosuffisance alimentaire.

4.45. Pour ce qui est de l'eau d'irrigation, les agriculteurs bénéficient également de redevances nulles ou de faible montant; d'après les autorités, cela est justifié par le fait que les installations d'irrigation ont été construites par les agriculteurs à leurs propres frais. L'eau d'irrigation est fournie soit par la Société coréenne de l'agriculture et de la communauté rurale (KRC), une entreprise publique, soit par les autorités locales. La KRC fournit l'eau d'irrigation gratuitement et les prix fixés par les autorités locales ne comprennent pas les coûts de fonctionnement et d'entretien. Ce dispositif n'encourage pas les agriculteurs à conserver l'eau, à adopter des technologies permettant d'économiser l'eau, ni à diversifier leurs activités pour délaissier la production de riz paddy. Les autorités ne sont pas de cet avis et indiquent que les installations ont été construites dans les années 1970 par la coopérative Farmland Improvement, constituée par des agriculteurs. Elles ont été transférées en 2000 à la KRC, qui couvre les coûts de fonctionnement avec ses bénéfices. Les autorités indiquent également que, dans le cadre des efforts visant à atteindre l'objectif de zéro émission nette de carbone d'ici à 2050, la Corée a annoncé qu'elle était en train d'adopter diverses technologies permettant d'économiser l'eau.

4.46. Parmi les autres mesures de soutien figure le programme d'assurance en cas de catastrophe agricole, qui vise à protéger contre les pertes de récoltes. Ce programme a été progressivement élargi à un plus grand nombre de produits. En 2020, il visait 83 produits agricoles (67 cultures végétales et 16 produits d'origine animale), contre 66 (50 cultures végétales et 16 produits d'origine animale) en 2016. Le gouvernement subventionne la moitié de la prime d'assurance.²³

²² OCDE (2018), *Innovation, Agricultural Productivity and Sustainability in Korea*, OECD Food and Agricultural Reviews. Adresse consultée: <https://doi.org/10.1787/9789264307773-en>.

²³ OCDE (2020), *Politiques agricoles: suivi et évaluation 2020*. Adresse consultée: <https://doi.org/10.1787/10578a8d-fr>.

4.47. L'investissement public dans le Projet pour une agriculture intelligente a augmenté, dans l'objectif de promouvoir l'utilisation des TIC dans ce domaine. Des outils tels que les smartphones et les télécommandes sont utilisés pour vérifier les renseignements relatifs à la croissance des cultures en temps réel et créer ainsi des conditions de culture optimales. Le gouvernement a commencé à soutenir l'utilisation d'équipements liés aux TIC dans les serres et les bâtiments d'élevage en 2014 et il a présenté une Méthode de dispersion des exploitations intelligentes en 2018. Depuis, les exploitations intelligentes ont été pleinement mises en œuvre. Les autorités indiquent que, par rapport à la période précédant la mise en œuvre de l'agriculture intelligente, le volume de production moyen et le volume de production par unité de travail ont augmenté de 32,1% et de 17,9%, respectivement.

4.48. Le Projet pour une agriculture intelligente porte également sur la construction de vallées d'exploitations intelligentes innovantes qui concernent l'ensemble de la chaîne de valeur, depuis les entreprises de production de matériel pour les exploitations intelligentes jusqu'aux entreprises du secteur agroalimentaire. Ces mesures contribuent également à la réinstallation de populations dans les villages agricoles. Le gouvernement coréen s'est efforcé d'encourager ces retours en fournissant des services de conseil en matière de réinstallation ou de logement et en proposant des formations théoriques et pratiques sur l'agriculture et la commercialisation, ainsi que des programmes de bourses destinés aux enfants d'agriculteurs et aux nouveaux agriculteurs.²⁴

4.49. Pour promouvoir des produits respectueux de l'environnement et sûrs, le gouvernement a lancé le Plan de promotion pour une agriculture respectueuse de l'environnement (2016-2020) dans l'objectif d'améliorer la politique de certification²⁵, d'instaurer une industrie agroalimentaire respectueuse de l'environnement qui relie la production, la transformation, la distribution et la consommation, et de réduire l'utilisation d'intrants chimiques dans la production végétale. Parmi les mesures adoptées figurent des ajustements des versements directs: pour en bénéficier, les ménages ruraux ou les sociétés d'exploitation agricole doivent être certifiés au titre du Système de certification de produits agricoles respectueux de l'environnement. En 2020, 35 071 exploitations agricoles et 32 élevages ont reçu des versements pour un montant de total de 23,9 milliards de KRW (21,6 millions d'USD) au titre de ce Plan.

4.50. Face à la pandémie de COVID-19, le gouvernement a mis des fonds d'urgence à la disposition des ménages agricoles pour remédier aux problèmes de liquidités. Dans le cadre de cette initiative, ces ménages ont pu obtenir des prêts à faible taux d'intérêt assortis d'échéanciers avantageux.²⁶ Les redevances de location des machines et du matériel agricoles ont aussi été temporairement réduites. Les autres mesures adoptées, ainsi que les montants correspondants inscrits au budget, sont les suivants:

- un budget de 7 milliards de KRW a été alloué pour soutenir la main-d'œuvre dans les régions rurales, en y recrutant et en y envoyant des travailleurs, en couvrant leur coût (y compris les primes d'assurance) et en améliorant les conditions de vie des travailleurs étrangers;
- un budget de 6,4 milliards de KRW a été alloué pour soutenir la promotion de la consommation de fleurs en aidant les floriculteurs à vendre en ligne et en incitant les organismes publics et les entreprises à acheter des fleurs;
- un budget de 15,8 milliards de KRW a été alloué pour fournir un panier de produits biologiques aux étudiants et aux femmes enceintes;

²⁴ Document de l'OMC G/AG/N/KOR/64 du 8 mars 2019.

²⁵ Le système de certification est géré par des organismes de certification privés. Dans le cadre de ce système, les produits alimentaires biologiques transformés contenant au moins 70% d'ingrédients biologiques peuvent porter une marque "biologique à 70%", mais le logo "alimentation biologique coréenne" ne peut être apposé sur leur emballage.

²⁶ Les taux d'intérêt des prêts accordés aux agriculteurs au titre du Fonds 2020 pour la politique agricole ont été réduits de 0,5 à 1,0 point de pourcentage. Les autorités indiquent que les taux d'intérêt réduits s'appliquent à des prêts pour une valeur de 2 000 milliards de KRW. Le calendrier d'amortissement du principal des prêts relevant du Fonds 2020 pour les grands crédits à long terme (concernant l'horticulture, la production animale et les industries de transformation de produits agricoles) destinés aux agriculteurs a été reporté d'un an.

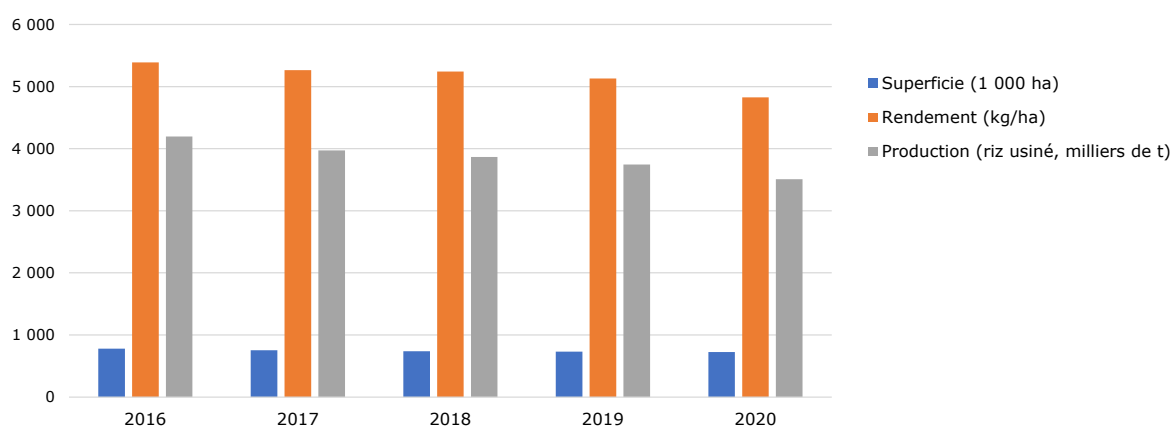
- un budget de 8,9 milliards de KRW a été alloué à un projet de bons électroniques pour aider les personnes vulnérables à acheter des produits alimentaires et des boissons.

4.1.3 Principaux sous-secteurs

4.1.3.1 Riz

4.51. La production de riz, la superficie des rizières et le rendement à l'hectare ont diminué au cours de la période à l'examen (graphique 4.2), ce qui témoigne peut-être des progrès accomplis dans le cadre du programme de diversification des cultures. Depuis 2017, les autorités mettent en œuvre ce programme afin de déplacer la demande de riz vers d'autres cultures en réduisant la superficie des rizières et en encourageant les agriculteurs à planter des semences de qualité supérieure plutôt que des semences classiques à haut rendement.

Graphique 4.2 Production de riz, 2016-2020



Source: Service agricole étranger de l'USDA (2020), *2020 Rice Production Update*, GAIN Report n° KS2020-0071. Adresse consultée: https://apps.fas.usda.gov/newgainapi/api/Report/DownloadReportByFileName?fileName=2020%20Rice%20Production%20Update_Seoul_Korea%20-%20Republic%20of_11-18-2020.

4.52. La consommation de riz par habitant a continué de baisser, l'évolution du régime alimentaire associée à la hausse rapide des revenus en Corée ayant diversifié la consommation alimentaire qui ne repose plus autant sur le riz (tableau 4.3).²⁷

4.53. Environ 10% du riz consommé en Corée est importé (section 4.1.1), et ce produit reste protégé par des mesures à la frontière et des mesures de soutien interne. Les autorités sont en désaccord sur ce point et indiquent que la Corée a mis fin à la tarification du riz en 2015, et que le système de soutien des revenus des riziculteurs a été supprimé en 2019 et remplacé en 2020 par un nouveau programme de versements directs qui dissocie les critères d'admissibilité de la production et des prix des produits agricoles (section 4.1.2.2.1). Cependant, l'investissement étranger reste interdit dans la culture du riz (et de l'orge), et ce produit reste exclu du champ des concessions prévues dans tous les ACR (section 2.5.2).

²⁷ OCDE (2018), *Innovation, Agricultural Productivity and Sustainability in Korea*, OECD Food and Agricultural Reviews. Adresse consultée: <https://doi.org/10.1787/9789264307773-en>.

Tableau 4.3 Production, offre et demande de riz, 2016-2020

	2016	2017	2018	2019	2020
Production (milliers de t)	4 196,69	3 972,47	3 868,05	3 848,71	3 829,46
Importations (milliers de t)	470,46	354,75	363,70	429,00	428,96
Consommation (milliers de t)	4 594,26	4 905,25	4 476,84	4 177,71	4 180,18
Stocks de fin d'année (milliers de t)	1 790,00	1 150,00	850,00	900,00	928,24
Exportations (milliers de t)	2,89	61,96	54,90	50,00	50,00
Prix à la production (KRW/t)	1 992,06	1 923,71	2 193,07	2 117,65	2 151,86
Consommation humaine (kg par habitant)	62,22	62,22	61,80	60,99	60,21

Note: Les données pour 2020 sont provisoires.

Source: Statistiques de l'OCDE. Adresse consultée: <http://stats.oecd.org>.

4.54. Depuis 2015, les contingents d'importation appliqués au riz ont été remplacés par un système de contingents tarifaires: le taux de droit contingentaire est de 5% et le taux de droit hors contingent de 513%. En janvier 2020, la Corée a reçu l'approbation des Membres de l'OMC concernant les modifications et les rectifications apportées à sa Liste de concessions.²⁸ Le MAFRA dispose du droit exclusif d'importer du riz dans le cadre du contingent (section 3.1.5.2). Le prix du riz sur le marché intérieur était 2,32 fois supérieur aux prix mondiaux (coefficient nominal de protection (CNP) des consommateurs) en 2018, contre 1,88 fois en 2016.²⁹

4.55. Le système de stocks publics de riz, un mécanisme d'achat et d'écoulement destiné à pallier les situations de crise comme les pénuries de céréales ou les catastrophes naturelles, est toujours en place. Le MAFRA est responsable des stocks publics de riz. La quantité cible des stocks publics de riz est comprise entre 17% et 18% de la consommation annuelle. Pour conserver les stocks dans de bonnes conditions à des fins de consommation, le gouvernement achète la moitié de la quantité cible pendant la campagne de récolte et remplace les stocks tous les deux ans. Pendant la contre-saison, il vend une quantité donnée des stocks de riz en fonction de l'offre et de la demande pour ce produit, ainsi que de la quantité des stocks privés.

4.1.3.2 Élevage – viande

4.56. Contrairement à celle du riz, la consommation de viande par habitant a augmenté, et le secteur de l'élevage s'est développé au cours de la période à l'examen (graphique 4.3). Les importations représentaient 67% de la consommation intérieure de viande de bœuf et de veau et 34% de celle de viande porcine (graphique 4.1). L'IED est autorisé dans l'élevage bovin et le commerce de gros de la viande à hauteur de moins de 50% des actifs investis.

4.57. Les importations de viande de bœuf provenaient principalement des États-Unis et d'Australie, ce qui s'explique par les droits préférentiels accordés au titre des divers accords de libre-échange (ALE) de la Corée (tableau 4.4). D'après les chiffres de 2019 de la base de données Comtrade de l'ONU, 59,9% des importations de viande de bœuf provenaient des États-Unis et 35,5% de l'Australie.³⁰

4.58. En 2019, environ la moitié (50,5%) de la viande porcine (code 0203 du SH – viandes des animaux de l'espèce porcine, fraîches, réfrigérées ou congelées) provenait de l'Union européenne (UE-27) et 31% des États-Unis. S'agissant des importations de viande porcine, tandis que les droits NPF appliqués sont de 22,5% (viande porcine fraîche ou réfrigérée) et de 25% (viande porcine congelée), le droit appliqué visant les importations de l'Union européenne et des États-Unis est nul.

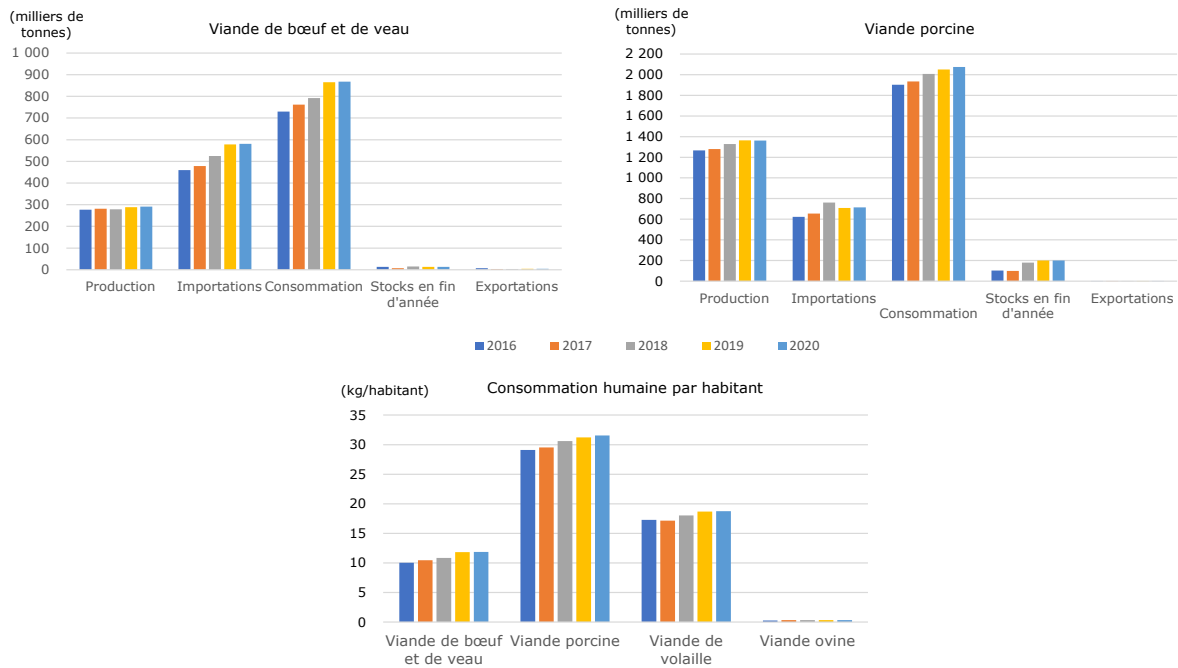
4.59. En 2018, les prix de la viande de bœuf et de veau et les prix de la viande porcine sur le marché intérieur étaient respectivement 1,4 fois et environ 2 fois supérieurs aux prix mondiaux (CNP des consommateurs).

²⁸ Document de l'OMC WT/L/1461 du 24 janvier 2020.

²⁹ Le CNP des consommateurs est le rapport entre le prix moyen (mesuré au départ de l'exploitation) payé par les consommateurs et le prix à la frontière (mesuré au départ de l'exploitation).

³⁰ Données correspondant aux codes 0201 (viandes des animaux de l'espèce bovine, fraîches ou réfrigérées) et 0202 (viandes des animaux de l'espèce bovine, congelées) du SH.

Graphique 4.3 Production, importation, consommation, stocks et exportation de bétail et consommation humaine par habitant, 2016-2020



Source: Statistiques de l'OCDE. Adresse consultée: <http://stats.oecd.org>.

Tableau 4.4 Composition des droits d'importation visant la viande de bœuf, 2021

	ALE KORUS	ALE Corée-Australie
Dispositions de l'ALE	Élimination progressive du droit sur 15 ans, plus clause de sauvegarde pour les produits agricoles	Élimination progressive du droit sur 15 ans, plus clause de sauvegarde pour les produits agricoles
Droit NPF 2021 (identique à 2016)	40%	40%
Droit appliqué en 2021	13,3%	18,6%
Droit appliqué en 2022	10,6%	16%
Droit appliqué en 2023	8%	13,3%
Droit appliqué en 2024	5,3%	10,6%
Droit appliqué en 2025	2,6%	8%
Droit appliqué en 2026	0	5,3%
Droit appliqué en 2027	0	2,6%
Droit appliqué en 2028	0	0

Source: Données communiquées par les autorités.

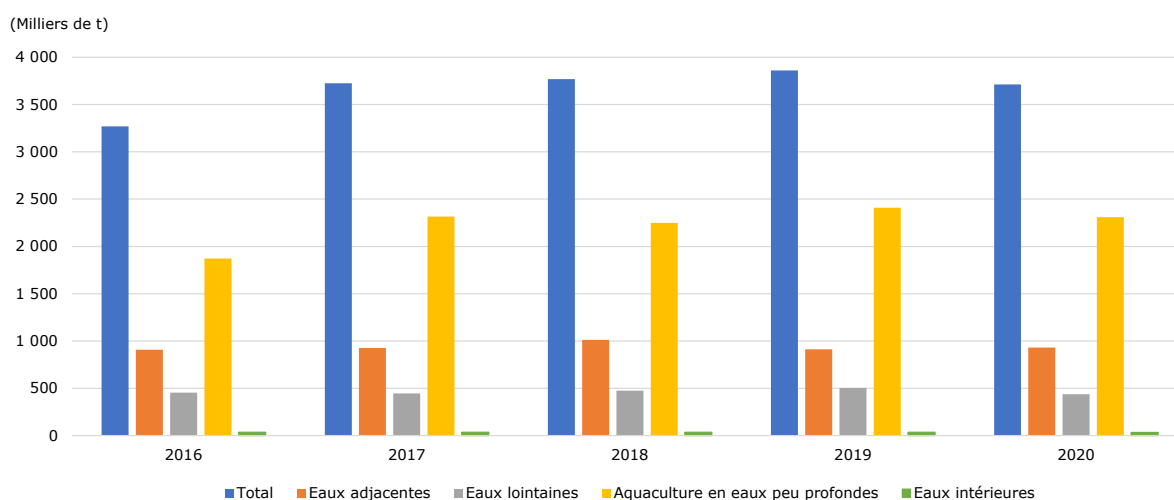
4.60. Depuis que le premier cas de peste porcine africaine (PPA) a été observé en septembre 2019, la Corée a réussi à contenir cette maladie virale le long de la zone démilitarisée (DMZ) et n'a enregistré aucun nouveau cas positif dans les exploitations commerciales depuis octobre 2019. Au total, 380 821 porcs ont été abattus en 2019, puis 4 000 autres en 2020. La PPA touche encore les sangliers. Le MAFRA a publié des lignes directrices pour permettre aux éleveurs concernés de reconstituer leur cheptel, sous réserve qu'ils respectent les normes relatives aux contrôles quarantaires établies dans ces lignes directrices. En novembre 2020, le gouvernement a défini les zones où la PPA s'était déclarée comme des zones de quarantaine centrales dans lesquelles les exploitants doivent prendre des mesures de biosécurité renforcées, comme la pose de clôtures autour de leurs installations. La reconstitution du cheptel n'est autorisée que pour ces élevages. Les autorités indiquent que jusqu'ici, 34 000 porcs ont été introduits et sont élevés dans 64 des 261 élevages visés par cette reconstitution du cheptel.

4.2 Pêche

4.2.1 Aperçu général

4.61. La production halieutique de la Corée a continué d'augmenter; elle est passée de 3,3 millions de tonnes métriques en 2016 à 3,7 millions de tonnes métriques en 2020. Les parts de la production halieutique provenant des eaux lointaines et adjacentes ont diminué en raison de l'épuisement des ressources halieutiques dans ces eaux, de la création de zones économiques exclusives par les pays voisins et des contraintes liées aux accords de pêche bilatéraux et multilatéraux. En 2020, 11,8% de la production halieutique provenaient des eaux lointaines (contre 13,9% en 2016) et 25,1% provenaient des eaux adjacentes (contre 27,8% en 2016). Le gouvernement s'efforce de stimuler la production aquacole dans les zones maritimes d'eaux peu profondes, laquelle représentait 62% de la production totale en 2020, contre 57% en 2016 (graphique 4.4). La production issue des eaux intérieures représentait environ 1% de la production halieutique totale.

Graphique 4.4 Production nationale, 2016-2020



Source: Service coréen des renseignements statistiques (KOSIS), *Fishery Production Survey*. Adresse consultée: https://kosis.kr/statHtml/statHtml.do?orgId=101&tblId=DT_1EW0001&language=en&conn_path=I3.

4.62. La Corée est un grand consommateur de poisson. La consommation de produits de la mer par habitant a continué d'augmenter, passant de 57,4 kg en 2016 à 66,9 kg en 2020 (tableau 4.5). La consommation d'algues en particulier augmente rapidement. L'écart entre la production nationale et la consommation intérieure est comblé par les importations. En 2020, les importations totales de produits de la pêche ont atteint 5,4 milliards d'USD (1,2% des importations totales de marchandises) (d'après la définition de l'OMC des poissons et produits de la pêche), tandis que les exportations se sont élevées à 1,6 milliard d'USD (0,3% des exportations totales de marchandises). Les principales sources des importations étaient la Chine (22,3%), la Fédération de Russie (17,1%), le Viet Nam (13,9%), la Norvège (8,0%) et les États-Unis (4,2%). Les principales destinations des exportations étaient le Japon (29,2%), la Chine (20,8%), les États-Unis (9,9%), le Viet Nam (8,3%) et la Thaïlande (7,9%).

Tableau 4.5 Données sur le commerce des produits de la pêche, 2016-2020

	2016	2017	2018	2019	2020
Consommation intérieure (milliers de t)	4 854	5 137	5 172 ^a	5 230 ^a	..
Production nationale ^b (milliers de t)	3 269	3 725	3 770	3 861	3 713
Taux d'autosuffisance (%)	67,3	72,5	73,3 ^a	73,8 ^a	..
Importations ^c (millions d'USD)	4 631	5 110	5 928	5 592	5 408
Exportations ^c (millions d'USD)	1 674	1 714	1 749	1 816	1 612
Consommation de produits de la mer par habitant (kg/an) ^a					
Poissons et fruits de mer	36,3	38,2	39,0	38,4	39,1

	2016	2017	2018	2019	2020
Algues	21,1	27,7	26,6	28,5	27,8
Total	57,4	65,9	65,6	66,9	66,9

.. Non disponible.

a Les données pour 2018-2020 sont des estimations.

b Service coréen des renseignements statistiques (KOSIS), *Statistical Database, Summary Table of Fishery Production Trend*. Adresse consultée: https://kosis.kr/eng/statisticsList/statisticsListIndex.do?menuId=M_01_01&vwcd=MT_ETITLE&parmTabId=M_01_01&statId=1971002&themaId=#SelectStatsBoxDiv.

c Base de données Comtrade de l'ONU.

Source: Ministère des océans et de la pêche (MOF).

4.63. Le Ministère des océans et de la pêche (MOF) est chargé de définir une approche pleinement intégrée de toutes les questions maritimes, y compris la pêche. L'Agence coréenne des ressources halieutiques (FIRA) entend restaurer et développer les ressources halieutiques et l'écosystème marin.

4.64. Le gouvernement lutte contre la pêche INN. Conformément à la Loi sur le développement de la pêche lointaine, tous les navires de pêche en eaux lointaines doivent obtenir une autorisation préalable pour le transbordement, installer un système de surveillance des navires (VMS) et être surveillés. Les pêcheurs qui pratiquent la pêche INN sont passibles d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à cinq ans et/ou d'une amende pénale pouvant représenter cinq fois la valeur de gros des prises illégales ou au moins 500 millions de KRW, le montant le plus élevé étant retenu. Les autorités indiquent qu'en 2019, le MOF a introduit une surtaxe additionnelle visant les navires de pêche INN en vue de renforcer la lutte contre ce type de pêche.

4.65. Le MOF applique également un total admissible de captures (TAC) pour 14 espèces capturées dans le cadre de la pêche hauturière et de la pêche côtière.³¹ Il fixe des limites pour la saison de pêche, les zones de pêche, le nombre de bateaux de pêche et les méthodes de pêche. Le TAC pour ces 14 espèces était de 358 390 tonnes métriques pour la période allant de juillet 2019 à juin 2020.³² Les contingents y relatifs sont attribués aux pêcheurs en proportion de leurs prises des trois années précédentes et du tonnage brut des navires de pêche. Ils sont transférables mais non négociables. En outre, les prises accessoires d'espèces visées par le TAC sont déduites des contingents attribués. Ces espèces doivent être débarquées aux points de débarquement désignés et contrôlées par la FIRA.

4.66. En raison de la réduction des ressources halieutiques, le nombre de navires de pêche a diminué, tombant de 66 970 en 2016 à 65 835 en 2019. Le gouvernement s'efforce d'accélérer la réduction de la flotte de pêche.

4.67. Le MOF a programmé un plan de développement futur pour le secteur de la pêche sous la forme d'un plan d'innovation dans le secteur de la pêche à l'horizon 2030, dans le but d'assurer une pêche durable.³³ Ce plan vise à:

- augmenter la valeur des ventes de produits de la pêche pour la faire passer de 67 000 milliards de KRW en 2016 à 100 000 milliards de KRW en 2030;
- accroître les revenus de la pêche pour les faire passer de 49 millions de KRW en 2017 à 80 millions de KRW en 2030 grâce à l'industrialisation des communautés de pêcheurs; et
- créer 40 000 emplois dans le secteur de la pêche, c'est-à-dire créer 3 100 emplois par an à partir de 2019.

³¹ Les 14 espèces en question sont les suivantes: maquereau, chinchard, crabe de l'espèce *Chionoecetes japonicus*, crabe de Tanner, clam de l'espèce *Saxidomus purpurata*, jambonneau, troque, crabe bleu, encornet, toroumoque japonais, raie Raja pulchra, sabre, palourde japonaise et courbine jaune.

³² Le TAC s'élevait à 338 827 tonnes métriques en 2016, 340 060 tonnes métriques en 2017, 289 643 tonnes métriques en 2018 (juillet 2018-juin 2019) et 358 390 tonnes métriques en 2019 (juillet 2019-juin 2020).

³³ MOF, *Fisheries Innovation 2030*. Adresse consultée: <https://www.mof.go.kr/en/page.do?menuIdx=1478>.

4.68. Afin d'atteindre ces objectifs, plusieurs plans ont été élaborés pour:

- passer de la pêche hauturière à une pêche durable en gérant les ressources, en augmentant le TAC et en éradiquant la pêche illicite;
- accroître les recettes provenant de l'aquaculture et assurer l'approvisionnement en produits aquacoles de qualité et respectueux de l'environnement, notamment en augmentant la part de l'approvisionnement effectué auprès d'exploitations aquacoles intelligentes pour la faire passer de 2,5% en 2017 à 12,5% en 2030;
- dynamiser les villages de pêcheurs grâce à des projets novateurs;
- développer les jeunes entreprises et les investissements dans le secteur de la pêche, car les petites entreprises de pêche créent des emplois et contribuent au développement de l'économie locale; et
- moderniser les installations de distribution pour assurer l'approvisionnement en produits de la mer frais et sûrs.

4.2.2 Politique à la frontière

4.69. Le poisson et les produits de la pêche sont assujettis à des droits de douane allant de zéro à 32%, la moyenne simple des droits appliqués étant de 17,0% en 2021 (tableau A3.1) (soit un peu plus que la moyenne de 16,9% enregistrée en 2016 en raison d'un changement de nomenclature). Des droits d'ajustement compris entre 20% et 32% (tableau A3.3) sont appliqués pour sept espèces de poissons qui ne font pas l'objet de consolidations tarifaires dans le cadre de l'OMC.

4.70. La Corée applique des contingents tarifaires pour trois espèces de poissons (tableau 4.6). Ces contingents sont attribués aux importateurs selon le principe du "premier arrivé, premier servi". La franchise de droits dans le cadre des contingents tarifaires est augmentée chaque année.

Tableau 4.6 Produits de la mer visés par des contingents tarifaires, 2021

(tm)

	Poissons plats – congelés (SH 0303.34.0000, 0303.39.0000)	Lieus d'Alaska – congelés (SH 0303.67.0000, 0303.69.9000)	Courbines – congelées (SH 0303.79.9095)
2020	2 832	7 970	1 477
2021	3 058	8 688	1 551
2022	3 303	9 469	1 629
2023		10 322	
2024		11 251	
2025	Pas de limite	12 263	Pas de limite
2026		Pas de limite	

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

4.71. Depuis 2016, l'investissement étranger dans le secteur de la pêche est pleinement autorisé. D'après les autorités, l'objectif est d'attirer l'IED entrant et de suivre la pratique mondiale.

4.2.3 Soutien interne

4.72. Conformément à l'article XVI:1 du GATT de 1994 et à l'article 25 de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires, la Corée a notifié à l'OMC qu'elle continuait d'apporter un soutien financier au secteur de la pêche. Ce soutien prend la forme de dons ou de prêts à faible taux d'intérêt (tableau 4.7), conformément à la Loi sur la pêche, à la Loi sur la gestion des ressources halieutiques, à la Loi sur le développement de l'aquaculture, à la Loi sur le développement de la pêche lointaine ou à la Loi sur l'amélioration des structures et le soutien dans le secteur de la pêche.

4.73. La Corée participe aux travaux du Groupe de négociation de l'OMC sur les règles, y compris aux négociations sur les disciplines relatives aux subventions à la pêche.

Tableau 4.7 Subventions à la pêche, 2016-2019

(millions de KRW)

Produit	Type	2016	2017	2018	2019
Soutien à la gestion de la pêche					
Soutenir les pêcheurs, y compris les aquaculteurs, qui subissent des catastrophes en allégeant les charges financières et en assurant une gestion stable. Aucune échéance n'a été fixée.	Transfert forfaitaire	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	Prêt	2 072 194	2 045 749	2 135 931	2 296 700
	Avantage conféré par le prêt ^a	51 327	59 573	55 033	61 991
	Total (transfert forfaitaire + avantage conféré par le prêt)	51 327	59 573	55 033	61 991
Soutien au développement de l'aquaculture					
Soutenir les aquaculteurs. Modalités du don: 20% à 30% des frais d'exploitation. Modalités du prêt: 2 ans à un taux d'intérêt annuel de 3%.	Transfert forfaitaire	19 860	19 917	19 955	16 666
	Prêt	1 800	2 800	2 800	2 240
	Avantage conféré par le prêt ^a	s.o.	22	22	18
	Total (transfert forfaitaire + avantage conféré par le prêt)	19 860	19 939	19 977	16 684
Soutien au désarmement des navires					
Réduire la taille de la flotte côtière pour protéger les stocks de poissons et promouvoir une pêche durable. Désarmer les navires de pêche hauturière (aide de l'État de 100%), désarmer les navires de pêche côtière (aide de l'État de 80% et aide provinciale de 20%). Prorogation provisoire jusqu'en 2023.	Transfert forfaitaire	22 332	22 332	19 328	37 772
	Prêt	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	Avantage conféré par le prêt ^a	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	Total (transfert forfaitaire + avantage conféré par le prêt)	22 332	22 332	19 328	37 772
Soutien à la gestion de la pêche internationale					
Octroyer des dons pour aider les pêcheurs en eaux lointaines à assurer la stabilité de l'offre et de la demande de produits de la pêche.	Transfert forfaitaire	1 065	977	1 044	1 384
	Prêt	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	Avantage conféré par le prêt ^a	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	Total (transfert forfaitaire + avantage conféré par le prêt)	1 065	977	1 044	1 384
Soutien à la gestion des ressources halieutiques					
Assurer une utilisation durable et la préservation des ressources halieutiques et favoriser le renforcement des connaissances scientifiques et techniques en matière de gestion des ressources. Cela inclut des projets de restauration de l'écosystème marin, le développement de fermes et de forêts marines et de récifs artificiels, ainsi que la mise en œuvre de mesures de gestion et de restauration des ressources, telles que le	Transfert forfaitaire	s.o.	122 975	127 468	115 803
	Prêt	s.o.	9 174	8 274	8 274
	Avantage conféré par le prêt ^a	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	Total (transfert forfaitaire + avantage conféré par le prêt)	s.o.	132 149	135 742	115 803

Produit	Type	2016	2017	2018	2019
TAC et l'autogestion de la pêche.					
Soutien au remplacement des navires de pêche lointaine vétustes et à la modernisation des installations					
Assurer la sécurité de la navigation par le remplacement des navires de pêche lointaine vétustes.	Transfert forfaitaire	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	Prêt	11 700	2 700	2 430	s.o.
	Avantage conféré par le prêt ^a	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Les pêcheurs en eaux lointaines peuvent obtenir des prêts avec un différé d'amortissement de 5 ans et un remboursement sur 10 ans à un taux d'intérêt annuel de 3%. A pris fin en 2018.	Total (transfert forfaitaire + avantage conféré par le prêt)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

s.o. Sans objet.

a L'avantage conféré par le prêt est une estimation fondée sur la différence entre le taux de prêt et le taux du marché.

Source: Documents de l'OMC G/SCM/N/315/KOR du 6 juillet 2017 et G/SCM/N/343/KOR du 22 juillet 2019.

4.3 Industries extractives et énergie

4.3.1 Industries extractives

4.74. Les industries extractives représentent une part infime du PIB de la Corée (0,1%), tandis que leur part dans l'emploi total est négligeable (tableau 1.2). En particulier, le charbon constitue une source d'énergie importante pour la production d'électricité, alors que le gouvernement met en œuvre des politiques visant à l'éliminer progressivement du bouquet énergétique (section 4.3.2). Pratiquement tout le charbon utilisé en Corée est importé en franchise de droits. Le prix du charbon est contrôlé ou surveillé en vertu de la Loi sur l'industrie du charbon (section 3.3.4.2).

4.75. Le gouvernement octroie des subventions sous la forme d'une réduction de la TVA et de la taxe individuelle à la consommation, ainsi que de dons, pour la production de charbon anthracite utilisé sous forme de briquettes de charbon par les ménages à faible revenu. Cette subvention devait prendre fin en 2020; toutefois, il semble que cela n'a pas été le cas (section 3.3.1.1.1). La Corée a également notifié à l'OMC le programme de soutien à l'industrie du charbon (tableau 4.8).

Tableau 4.8 Subventions au secteur de l'énergie, 2016-2019

(millions de KRW)

Produit	Type	2016	2017	2018	2019
Soutien à l'industrie du charbon par le Compte spécial pour l'énergie et les ressources					
Stabiliser le prix du charbon et des briquettes afin de protéger les moyens d'existence de la population et d'assurer la stabilité de l'offre et de la demande de charbon. Compenser la différence entre le coût de production et le prix de vente du charbon et des briquettes pour faire suite à la notification d'un prix de vente plafond.	Transfert forfaitaire	202 854	175 915	151 781	99 588
	Prêt	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	Avantage conféré par le prêt ^a	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
	Total (transfert forfaitaire + avantage conféré par le prêt)	202 854	175 915	151 781	99 588

s.o. Sans objet.

a L'avantage conféré par le prêt est une estimation fondée sur la différence entre le taux du prêt et le taux du marché.

Source: Documents de l'OMC G/SCM/N/315/KOR du 6 juillet 2017 et G/SCM/N/343/KOR du 22 juillet 2019.

4.3.2 Énergie

4.3.2.1 Principales caractéristiques

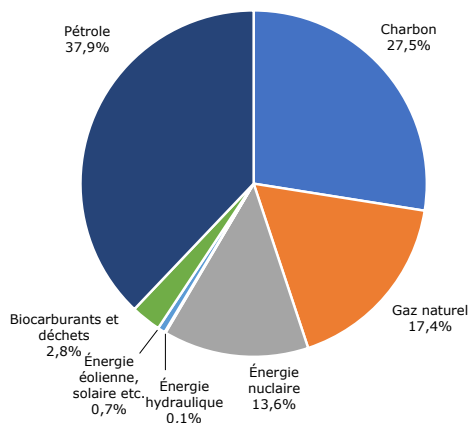
4.76. La Corée est fortement tributaire des combustibles fossiles; en 2019, la part du pétrole, du charbon et du gaz naturel dans les 280 méga tonnes d'équivalent pétrole (Mtep) que représentait l'approvisionnement total en énergie primaire (TPES) était de 83% (graphique 4.5). La part des énergies renouvelables était inférieure à 4%.

4.77. La production nationale d'énergie a atteint 49,5 Mtep en 2019, l'énergie nucléaire ayant représenté 77% de la production nationale totale d'énergie. La production nationale de pétrole, de gaz naturel et de charbon couvrait seulement 1% de la demande totale.

4.78. En raison de sa forte dépendance à l'égard de l'énergie importée, la Corée a axé sa politique énergétique sur la sécurité de l'approvisionnement. En 2020, plus de 90% de l'énergie consommée dans le pays était importée et la valeur des importations d'énergie s'élevait à 86,4 milliards d'USD, ce qui représentait 18,5% du coût global des importations. La Corée n'a pas de gazoducs, d'oléoducs ou de lignes électriques transfrontières.

4.79. La Corée est une nation à forte intensité énergétique; en 2018 (dernière année pour laquelle des données sont disponibles), son intensité énergétique mesurée par la consommation finale totale (CFT) en pourcentage du PIB (CFT/PIB) était de 86 tep/million d'USD en parité de pouvoir d'achat (PPA), soit la troisième intensité la plus élevée parmi les membres de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), et était supérieure à la moyenne des membres de l'AIE (67 tep/million d'USD en PPA).³⁴ Le secteur industriel reste le plus gros consommateur d'énergie et sa part dans la consommation finale est toujours d'environ 55%. Le secteur des transports est le deuxième plus gros consommateur d'énergie en Corée avec une part de 19%, devant les services (14%) et le secteur résidentiel (12%).

Graphique 4.5 Sources d'approvisionnement en énergie, 2019



Source: Agence internationale de l'énergie (AIE), *World Energy Balances*, 2020. Adresse consultée: <https://www.iea.org/subscribe-to-data-services/world-energy-balances-and-statistics>.

4.3.2.2 Cadre réglementaire et institutionnel

4.80. Depuis l'examen précédent, il n'y a pas eu de changement significatif dans le cadre institutionnel régissant le secteur de l'énergie. Le MOTIE est chargé d'élaborer et d'appliquer la politique énergétique. La politique environnementale liée à l'énergie est supervisée par le Ministère de l'environnement. L'organisme chargé de réglementer l'approvisionnement en énergie est la Commission coréenne de l'électricité (KOREC). En outre, plusieurs entreprises publiques comme la Compagnie coréenne des pétroles (KNOC), la Société coréenne du gaz (KOGAS) et la Société coréenne de l'électricité (KEPCO) jouent un rôle actif dans ce secteur.

³⁴ AIE (2020), *Korea 2020 Energy Policy Review*. Adresse consultée: <https://www.iea.org/reports/korea-2020>.

4.81. Le secteur de l'énergie est régi par la Loi fondamentale sur l'énergie, promulguée en 2008, et par les plans directeurs pour l'énergie (PDE), qui sont élaborés tous les cinq ans. Le troisième PDE, qui porte sur la période 2019-2040, énonce cinq initiatives destinées à soutenir son objectif, à savoir assurer une croissance durable et améliorer la qualité de vie de la population grâce à la transition énergétique par les moyens suivants :

- réorienter la politique énergétique vers l'innovation dans la régulation de la demande en améliorant l'intensité énergétique, en réduisant la demande d'énergie, en redynamisant le marché de la régulation de la demande et en rationalisant le système de fixation des prix de l'énergie;
- opérer une transition vers un bouquet énergétique composé d'énergies propres et sûres en réduisant progressivement la part de l'énergie nucléaire et en réduisant drastiquement celle du charbon, en augmentant la part des énergies renouvelables pour la faire passer de 30% à 35% d'ici à 2040, en réduisant les niveaux de "poussières fines" (c'est-à-dire les particules) et en mettant en œuvre la Feuille de route pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030;
- développer le système énergétique décentralisé et assurer une large participation des parties prenantes en augmentant la part de l'électricité distribuée et en améliorant la résilience du réseau électrique, en encourageant les consommateurs d'électricité³⁵ et en renforçant le rôle et la responsabilité des pouvoirs publics locaux;
- renforcer la compétitivité mondiale du secteur de l'énergie en encourageant les énergies du futur comme les énergies renouvelables, l'hydrogène et les industries liées à l'efficacité énergétique, en promouvant une industrie de l'énergie conventionnelle à plus forte valeur ajoutée et en maintenant l'écosystème de l'industrie nucléaire; et
- mettre en place l'infrastructure nécessaire pour accélérer la transition énergétique en améliorant le système de marché pour l'électricité, le gaz et le chauffage et en construisant une plate-forme énergétique globale fondée sur les mégadonnées pour promouvoir la création de nouvelles industries.

4.82. Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement s'efforce d'améliorer l'approvisionnement en énergie et de réguler la demande d'énergie. S'agissant de l'offre, il s'est engagé à réduire progressivement la part du nucléaire dans la production d'électricité jusqu'à la supprimer complètement d'ici à 2084.³⁶ Le gouvernement s'est également engagé à fermer les vieilles centrales au charbon qui fonctionnent depuis plus de 30 ans. En outre, en 2018, il a conféré aux autorités locales le pouvoir de limiter la production des centrales au charbon si la pollution atmosphérique et les poussières fines dépassent les limites légales qu'il a fixées.

4.83. En 2019, la taxe à la consommation sur le gaz naturel liquéfié (GNL) utilisé pour la production d'électricité a été réduite de 80% (tombant de 60 KRW/kg à 12 KRW/kg) et la surtaxe à l'importation de GNL a été réduite de 85% (tombant de 24,2 KRW/kg à 3,8 KRW/kg), tandis que la taxe à la consommation sur le charbon a été relevée d'environ 30% (passant de 36 KRW/kg à 46 KRW/kg), de sorte que les prix de ces produits reflètent de manière adéquate leurs coûts environnementaux.

4.84. Les efforts du côté de la demande exigent de la Corée qu'elle renforce considérablement ses mesures de décarbonisation dans tous les secteurs liés à l'énergie et qu'elle mette en œuvre ses technologies de pointe et sa capacité d'innovation. En février 2019, le MOTIE a créé le Bureau de la politique d'innovation énergétique, consacré à l'amélioration de l'efficacité énergétique. En août 2019, il a annoncé une stratégie d'innovation en matière d'efficacité énergétique qui devrait permettre de réduire la consommation finale totale d'énergie de 14,4% en 2030 par rapport à celle de 2017, en appliquant des systèmes de gestion de l'énergie industrielle fondés sur les TIC et des systèmes de transport intelligents pour permettre un échange efficace de sources d'énergie entre les principales centrales électriques.

³⁵ Un consommateur est une personne qui produit et consomme l'énergie.

³⁶ La mise en place en cours d'une capacité nucléaire de 5 600 mégawatts (MW) doit se poursuivre, capacité qui devrait culminer en 2024.

4.85. En outre, la Loi sur l'utilisation rationnelle de l'énergie, qui établit le fondement juridique de toutes les politiques et obligations légales en matière d'efficacité énergétique, exige des gros consommateurs d'énergie qu'ils déclarent leurs plans de régulation de la demande d'énergie à l'Agence coréenne de l'énergie (KEA). La KEA avait pour objectif d'accroître l'efficacité énergétique en accordant un soutien financier et technique aux entreprises qui investissent dans des technologies économes en énergie. Les gros consommateurs d'énergie devaient réaliser des audits énergétiques tous les cinq ans, mais jusqu'à 30% des coûts de ces audits étaient subventionnés pour les PME (consommant moins de 10 000 tep/an). Les entreprises investissant dans des installations de production combinée de chaleur et d'électricité pour leur propre consommation de chaleur pouvaient bénéficier d'allègements fiscaux.

4.86. En juillet 2020, le gouvernement a publié le New Deal coréen (sections 1.2.1, 1.2.4 et 3.3.1.2.2 et tableau A1.1), qui comprend le New Deal écologique et le New Deal numérique. L'objectif est de décarboniser le secteur industriel et de dissocier la consommation d'énergie de ce secteur de son activité économique, tout en maintenant la solide base d'exportation industrielle de la Corée. Étroitement lié à la quatrième Révolution industrielle, le New Deal écologique vise à faciliter les investissements dans les véhicules électriques, les bâtiments ne consommant pas d'énergie et les réseaux intelligents et à mettre en place des complexes industriels à faibles émissions de carbone et respectueux de l'environnement.

4.87. Le gouvernement s'est engagé à tirer parti des avantages de la quatrième Révolution industrielle, non seulement pour le développement économique, mais aussi pour soutenir la transition énergétique en exploitant les possibilités offertes par la numérisation. Les mesures proposées incluent la convergence industrielle avec l'intégration des réseaux 5G et de l'intelligence artificielle (IA) et la promotion de complexes industriels intelligents et à faibles émissions de carbone.

4.88. En 2015, la Corée a mis en place un système d'échange de quotas d'émission (SEQE) au niveau national; toutefois, d'après l'AIE, étant donné que plus de 90% des certificats d'échange de quotas d'émission sont délivrés gratuitement, le SEQE a donné lieu à une réduction limitée des émissions: 2,3% en 2019 par rapport à 2018 pour l'ensemble des secteurs visés par le SEQE et 8,6% pour le secteur de la production d'électricité. Les autorités indiquent que, depuis 2021, la Corée met en œuvre la troisième période de planification du SEQE, qui doit couvrir 73,5% des émissions totales du pays. D'après les autorités, la part des certificats délivrés contre paiement dans le cadre du SEQE est passée de 3% à 10% et le nombre de secteurs dans lesquels des référentiels en termes d'émissions sont appliqués est passé de 7 à 12.

4.3.2.3 Politiques

4.3.2.3.1 Politiques à la frontière

4.89. Étant donné que la Corée dépend des produits énergétiques importés, les droits d'importation sont souvent bas. Par exemple, en 2021, le pétrole brut importé est assujéti à un droit de 3% (comme en 2016). Les droits visant les produits raffinés varient de zéro à 8%: zéro (déchet de naphte et de gaz naturel liquéfié), 0,5% (naphte et gaz naturel liquéfié), 3%, 5%, 7% et 8% (graisses et cires). L'objectif est d'encourager le secteur national du raffinage. En 2021, des contingents tarifaires autonomes s'appliquent, entre autres, aux importations de coke, de gaz de pétrole liquéfié (GPL), de gaz naturel et d'huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux (tableau A3.6).

4.90. Outre les droits de douane, une surtaxe (16 KRW par litre pour le pétrole brut et les produits pétroliers) s'applique aux importations de pétrole (section 3.1.4).

4.3.2.3.2 Soutien interne

4.91. Le gouvernement a consacré une part importante de son budget à la mise en œuvre du New Deal écologique (sections 4.3.2 et 3.3.1.2). En outre, des subventions sont accordées pour réduire les émissions des vieux véhicules diesel et pour encourager l'achat de véhicules électriques, de

véhicules fonctionnant au gaz naturel et de véhicules à pile hydrogène.³⁷ Les prix de l'électricité sont surveillés ou contrôlés (sections 3.3.1.2 et 3.3.4.2).

4.3.2.4 Hydrocarbures

4.3.2.4.1 Pétrole

4.92. Le pétrole demeure la principale source d'approvisionnement en énergie de la Corée; en 2019, il représentait 38% du TPES et 2,5% de la production d'électricité. La production nationale de pétrole est très limitée et couvre moins de 1% de la demande de ce produit. La Corée importe plus de 99% du pétrole brut dont elle a besoin. En 2020, les importations de pétrole brut (SH 2709) provenaient en grande partie du Moyen-Orient (67,2%), puis des États-Unis (12,1%), de la Fédération de Russie (5,4%), du Mexique (4,9%) et d'autres pays. La Corée a poursuivi ses efforts pour encourager la diversification de l'offre de pétrole brut: les surtaxes à l'importation de ce produit sont partiellement remboursées si le pétrole provient de pays autres que ceux du Moyen-Orient.

4.93. Les importations de produits pétroliers autres que le pétrole brut (SH 2710) sont passées de 11,7 milliards d'USD en 2016 à 17,2 milliards d'USD en 2019, puis sont retombées à 12,7 milliards d'USD en 2020. Les produits pétroliers importés par la Corée proviennent principalement de la Fédération de Russie (21,5%), des Émirats arabes unis (12,4%), de l'Inde (8,3%), des États-Unis (7,9%) et de l'Iraq (5,9%). La Corée est un exportateur net de produits raffinés; la valeur des exportations est passée de 25,5 milliards d'USD en 2016 à 39,3 milliards d'USD en 2019 pour ensuite retomber à 23,2 milliards d'USD en 2020. Les principaux marchés d'exportation sont la Chine, le Japon, les États-Unis, Singapour, l'Australie et le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu (Taïpei chinois).

4.94. La KNOC, une entreprise publique, domine le marché pétrolier d'amont et est responsable de la prospection et de la production de pétrole et de gaz naturel, ainsi que de la mise en valeur de ces produits.

4.95. Daehan Oil Pipeline Corporation (DOPCO) est la seule société d'exploitation du réseau d'oléoducs en Corée et est chargée d'exploiter le réseau national, qui comprend six oléoducs. Il s'agit d'une entreprise privée détenue conjointement par SK Innovation, GS Caltex, S-Oil, Hyundai Heavy Industries, Korean Air et l'État coréen. Selon un rapport de l'AIE, les acteurs du marché qui ne sont pas actionnaires de DOPCO peuvent utiliser sans restriction les oléoducs de cette dernière sur une base commerciale.³⁸

4.96. Le marché intérieur en aval a été largement libéralisé: les restrictions à l'importation et à l'exportation de pétrole brut et de produits pétroliers ont été levées dans les années 1990, lorsque les prix ont été entièrement libéralisés. Bien qu'il n'existe pas d'obstacles pour les nouveaux venus sur le marché en aval, celui-ci reste dominé par quatre entreprises privées: SK Innovation, GS Caltex, Hyundai Oilbank et S-Oil (dont l'actionnaire majoritaire est la société saoudienne Aramco). En 2020, parmi les 11 589 stations-service, 88% portaient leurs marques.

4.97. Les prix du diesel, de l'essence et du mazout sont relativement bas par rapport à ceux des autres membres de l'AIE. Les impôts représentent une part importante de ces prix et comprennent la taxe sur le transport, l'énergie et l'environnement, la taxe de circulation, la taxe pour l'éducation et la TVA.

4.3.2.4.2 Gaz naturel

4.98. En 2019, le gaz naturel représentait 17,7% du TPES et 25,6% de la production d'électricité. Étant donné que la production nationale ne couvre que 0,5% de la consommation totale de gaz, la Corée importe plus de 99% du gaz dont elle a besoin. La Corée n'a pas d'interconnexions gazières internationales, de sorte que tout le gaz est importé sous forme de GNL. La production nationale

³⁷ Documents de l'OMC G/SCM/N/315/KOR du 6 juillet 2017 et G/SCM/N/343/KOR du 22 juillet 2019.

³⁸ AIE (2020), *Korea 2020 Energy Policy Review*. Adresse consultée: <https://www.iea.org/reports/korea-2020>.

provient de deux gisements de gaz offshore. La KNOC, qui exploite ces gisements, prévoit de les exploiter jusqu'en 2022, date à laquelle les réserves devraient être épuisées.

4.99. Le secteur du gaz est régi par la Loi sur l'industrie du gaz de ville. Le MOTIE est chargé de faire respecter les politiques de la Corée en matière de gaz naturel, de fixer les prix de gros et de détail et prendre les décisions concernant l'accès des tiers aux réseaux de transport et de distribution.

4.100. La Corée est le troisième importateur mondial de GNL après le Japon et la Chine. La Société coréenne du Gaz (KOGAS), une entreprise publique intégrée verticalement, achète la majeure partie du GNL. En 2020, ce dernier (SH 2711.11) provenait principalement du Qatar (26,3%), de l'Australie (19,3%), des États-Unis (13,3%), d'Oman (11,3%), de la Malaisie (10,7%), de l'Indonésie (5,3%), de la Fédération de Russie (4,9%) et du Pérou (4,3%). La Corée exporte du GNL, mais il semble que la valeur des exportations est assez instable. Par exemple, en 2019, la valeur des exportations de GNL était de 54 602 USD, dont 51,3% étaient destinés à la Chine et le reste aux États-Unis. En 2020, la Corée a exporté du GNL pour un montant de 7,3 millions d'USD, dont 99% à destination des États-Unis et le reste à destination des Philippines.

4.101. Les entreprises satisfaisant aux prescriptions de la Loi sur l'industrie du gaz de ville et du décret présidentiel y relatif sont autorisées à importer du gaz naturel pour leur propre usage ou à revendre le GNL qu'elles n'ont pas utilisé sur les marchés étrangers. Elles ne peuvent pas vendre leur gaz sur le marché intérieur. La Corée compte 11 importateurs directs, y compris les grands consommateurs industriels et les sociétés de production d'électricité.

4.102. La KOGAS est le seul grossiste et est aussi l'exploitant du réseau de transport de gaz en Corée. Elle est cotée à la Bourse de Corée et est détenue, entre autres, par le gouvernement central (26,15%), la KEPCO (20,47%) et les gouvernements locaux (7,93%). La KOGAS possède et exploite cinq des sept terminaux de réception du GNL de la Corée, ce qui représente 91% de la capacité de stockage de la Corée. Les importateurs directs possèdent deux terminaux de GNL.

4.103. Les prix de gros sont réglementés par le MOTIE, tandis que les prix de détail sont réglementés par les gouvernements locaux (section 3.3.4.2). Le 6 janvier 2020, le MOTIE a approuvé un nouveau régime de fixation des prix de gros du gaz naturel. Dans le cadre du nouveau régime, la KOGAS peut proposer des tarifs individuels aux producteurs d'électricité, tandis que dans le cadre du régime précédent, elle appliquait le même tarif à tous les producteurs.

4.104. À la fin de 2020, la KOGAS approvisionnait en gaz naturel 34 entreprises privées de gaz de ville à des fins de distribution au détail et 82 centrales électriques (détenues par 27 producteurs d'électricité). Ces sociétés de distribution achètent du gaz en gros à la KOGAS aux prix fixés par le gouvernement, puis vendent du gaz aux utilisateurs finals aux prix de détail fixés par les autorités locales.

4.3.2.5 Électricité

4.105. La production d'électricité est fortement tributaire des combustibles fossiles: en 2019, le charbon était la principale source d'énergie utilisée (41,9%), devant le gaz naturel (26,8%) et l'énergie nucléaire (23,4%). Les énergies renouvelables représentaient 6% de la production totale d'électricité et le pétrole, 1%. Le gouvernement, dans son huitième Plan fondamental pour l'offre et la demande d'électricité à long terme (BPLE) pour 2017-2031, a annoncé l'objectif consistant à éliminer progressivement les parts du charbon et du nucléaire dans la production d'électricité et à augmenter la part des énergies renouvelables dans cette production de sorte qu'elle atteigne 20% d'ici à 2030. Le taux de perte dans le transport et la distribution est parmi les plus faibles du monde (3,56% en 2018, 1,59% pour le transport et 2,01% pour la distribution).

4.106. La Corée n'a pas d'interconnexion électrique avec les pays voisins et exploite un réseau isolé. Compte tenu de cela, elle oblige les centrales électriques à maintenir une marge de réserve opérationnelle de 15%. Le huitième BPLE vise une marge de réserve de 19% entre 2018 et 2025 et de 22% entre 2026 et 2031.

4.107. La consommation totale d'électricité a continué d'augmenter. En 2019, les principaux consommateurs d'électricité étaient l'industrie (53,8%), les services (32,7%) et le secteur résidentiel

(13,5%). Les parts des secteurs de l'énergie et des transports étaient minimales: 2,57% et 0,56%, respectivement.

4.108. L'augmentation de la consommation d'électricité est non seulement due à une forte croissance économique, mais aussi au faible niveau des prix de détail de l'électricité, qui n'envoient pas de signaux aux consommateurs et qui ne varient pas en fonction des coûts de production.

4.109. Les prix de détail ne sont pas fixés par le marché; ils sont réglementés par le gouvernement par l'intermédiaire du MOTIE, conformément à la Loi sur le secteur de l'électricité et à la Loi sur la stabilisation des prix. Les prix de l'électricité pour les utilisateurs finals doivent être examinés par la KOREC et approuvés par le MOTIE après consultation du Ministère de la stratégie et des finances. Le système de tarification de l'électricité est complexe et comprend six catégories: secteur résidentiel, commerce, éducation, industrie, agriculture et éclairage public. Les tarifs varient en fonction de la tension, de la saison, de l'heure d'utilisation, de l'option de tarification et d'autres facteurs. Les consommateurs de détail paient généralement des tarifs bas par rapport à ceux des autres pays de l'AIE, mais le subventionnement croisé entre utilisateurs industriels et utilisateurs résidentiels se poursuit: les utilisateurs industriels paient moins cher que les utilisateurs résidentiels.³⁹ Les autorités ne sont pas d'accord et indiquent que les prix de l'électricité industrielle ont augmenté de 83,8% depuis 2000 sur une base cumulative, tandis que les prix pour le secteur résidentiel ont baissé de 2%. D'après elles, en Corée, le ratio des tarifs de l'électricité résidentielle à ceux de l'électricité industrielle (1,08) est bien inférieur à la moyenne de l'OCDE (1,59).

4.110. Les tarifs appliqués aux utilisateurs industriels, résidentiels et commerciaux sont supérieurs à ceux qui sont facturés aux agriculteurs, ce qui montre que ces derniers sont subventionnés par les autres utilisateurs dans le pays.

4.111. Le marché de l'électricité est régi par la Loi sur le secteur de l'électricité, la Loi sur la sûreté nucléaire et la Loi sur la mise en valeur, l'utilisation et la diffusion des énergies nouvelles et renouvelables. La Loi sur le secteur de l'électricité a été modifiée en 2018 afin d'établir de nouvelles procédures de licences pour les petites entreprises de courtage en électricité et les entreprises spécialisées dans la recharge de véhicules électriques.⁴⁰ Les petites entreprises de courtage en électricité sont désormais autorisées à collecter et à commercialiser de l'électricité produite à partir de sources renouvelables et stockées dans des dispositifs de stockage de l'énergie ou des véhicules électriques et peuvent être cotées à la Bourse coréenne de l'électricité (KPX). Les deux types d'entreprises doivent s'enregistrer auprès du MOTIE.

4.112. Conformément à la Loi sur le secteur de l'électricité, la KOREC supervise la réglementation du marché, examine les questions relatives aux droits des consommateurs d'électricité et règle les différends survenant dans le secteur.

4.113. Selon un rapport de l'AIE, il n'existe pas d'organisme indépendant chargé de réglementer le secteur de l'électricité en Corée.⁴¹ Le MOTIE reste le principal organisme de réglementation. Ses responsabilités incluent l'octroi de licences commerciales pour l'électricité; l'approbation des règles du marché, des tarifs de transport et de distribution et des prix de vente au détail; et la réglementation des prix de gros de l'électricité.

4.114. Les questions de concurrence (comme les comportements monopolistiques et les pratiques commerciales déloyales) relèvent de la Commission des pratiques commerciales loyales (KFTC). La KFTC et la KOREC ont conclu des mémorandums d'accord sur leurs rôles et fonctions respectifs dans le secteur de l'électricité.

4.115. La KEPCO, une entreprise publique, domine le secteur de l'électricité. Au 31 décembre 2020, le capital de la KEPCO était détenu par le gouvernement (18,2%), la Banque coréenne de développement (32,9%), la Société nationale des retraites (8,62%), des investisseurs étrangers (16,58%) et des investisseurs coréens (23,7%). En 2001, ses activités de production ont été

³⁹ AIE (2020), *Korea 2020 Energy Policy Review*. Adresse consultée: <https://www.iea.org/reports/korea-2020>.

⁴⁰ AIE (2020), *Korea 2020 Energy Policy Review*. Adresse consultée: <https://www.iea.org/reports/korea-2020>.

⁴¹ AIE (2020), *Korea 2020 Energy Policy Review*. Adresse consultée: <https://www.iea.org/reports/korea-2020>.

réparties entre en six sociétés de production concurrentes. Ces six sociétés appartiennent toujours à l'État.

4.116. Outre les six filiales de production de la KEPCO, il existe des producteurs d'électricité indépendants privés. En décembre 2019, 20 producteurs indépendants de combustibles fossiles et 3 442 producteurs d'électricité utilisant des énergies nouvelles et renouvelables (dont 3 297 producteurs d'énergie solaire) exerçaient leurs activités indépendamment de la KEPCO. Ils représentaient 21,7% de la puissance installée totale.

4.117. La KEPCO possède les réseaux de transport et de distribution d'électricité de la Corée. Elle est le seul exploitant du système de distribution et le seul détaillant en électricité. Les ressortissants étrangers peuvent lui acheter au maximum 30% des installations nationales de production d'électricité. L'investissement étranger dans le transport et la distribution d'électricité est plafonné à 50% et l'actionnaire principal doit être coréen (tableau 2.1).

4.118. La KEPCO achète toute l'électricité produite par l'intermédiaire de la Bourse coréenne de l'électricité (KPX), puis approvisionne les usagers. La KPX est un groupement public d'entreprises d'électricité auquel tous les producteurs (plus de 20 MW) doivent adhérer, à quelques exceptions près. Les producteurs d'électricité n'offrent pas leurs prix dans le cadre de ce groupement d'entreprises. Au lieu de cela, ils doivent communiquer tous les détails de leurs frais d'exploitation à la KPX, sur la base desquels cette dernière calcule le prix marginal du système (PMS) utilisé comme prix pour le marché de l'électricité du lendemain. Les producteurs d'électricité reçoivent ensuite une rémunération équivalente au PMS plus un prix de référence de la capacité, qui est déterminé chaque année sur la base des coûts fixes de l'usine. Depuis avril 2019, le PMS reflète aussi des considérations environnementales: la taxe sur l'électricité produite à partir de GNL plus respectueux de l'environnement a été réduite, tandis que la taxe sur l'électricité produite à partir de houille bitumineuse a été augmentée.

4.119. Le gouvernement a lancé un projet de réseau intelligent; ce réseau devait d'abord être déployé dans les zones métropolitaines au plus tard en 2020 et doit être élargi à l'échelle nationale d'ici à 2030. L'installation de compteurs intelligents est également en cours dans tout le pays.

4.120. Au moment de l'examen précédent, la consommation d'électricité était assujettie à une redevance (3,7% de la facture des usagers) pour alimenter le Fonds de base du secteur de l'électricité. Ce fonds a été créé en 2001 après la restructuration du secteur de l'électricité pour réaliser des objectifs publics et construire l'infrastructure nécessaire à une croissance durable du secteur. Des subventions ont été accordées, entre autres, pour la distribution d'électricité produite à partir d'énergies renouvelables, le maintien de la stabilité entre la demande et l'offre d'électricité et les activités de recherche-développement (R&D). Le Fonds est aussi alimenté par les intérêts sur les fonds excédentaires et les surtaxes.

4.3.2.6 Énergies nouvelles et renouvelables⁴²

4.121. La promotion de l'énergie produite à partir de sources renouvelables est au cœur de l'objectif énergétique de la Corée. Cette dernière s'est engagée à faire passer la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité à 20% d'ici à 2030 et de 30% à 35% d'ici à 2040. Actuellement, la part des énergies nouvelles et renouvelables dans le TPES (2,4% en 2019) est nettement inférieure à la valeur médiane de l'AIE (11%) et la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité (4,9%) est elle aussi inférieure à la valeur médiane de l'AIE (27%).⁴³

4.122. En 2019, la Corée disposait d'une capacité de production d'électricité à partir d'énergies nouvelles et renouvelables de 19 651 MW, contre 19 027 MW en 2018. L'énergie solaire

⁴² La Corée désigne les énergies renouvelables par l'expression "énergies nouvelles et renouvelables", les énergies "nouvelles" comprenant l'énergie hydraulique, les piles à combustible et l'énergie transformée à partir de combustibles fossiles, comme le cycle combiné à gazéification intégrée. Avant octobre 2019, la Corée incluait aussi l'énergie non renouvelable issue des déchets (déchets, granulés de bois, sous-produits du gaz, etc.) dans la définition des "énergies renouvelables". AIE (2020), *Korea 2020 Energy Policy Review*. Adresse consultée: <https://www.iea.org/reports/korea-2020>.

⁴³ AIE, *World Energy Balances, 2020*. Adresse consultée: <https://www.iea.org/subscribe-to-data-services/world-energy-balances-and-statistics>.

photovoltaïque (PV) représentait 84,6% de cette capacité, devant la biomasse (6,5%) et de l'énergie éolienne (4,3%).

4.123. Conformément à la Loi sur la mise en valeur, l'utilisation et la diffusion des énergies nouvelles et renouvelables (Loi sur les énergies renouvelables), le MOTIE élabore des plans nationaux de base pour la promotion des énergies nouvelles et renouvelables tous les cinq ans. Il supervise également la réglementation relative à la production d'électricité à partir de sources renouvelables, y compris l'attribution des permis. La KEA et le Centre coréen des énergies nouvelles et renouvelables, qui relève de la KEA, promeuvent les énergies nouvelles et renouvelables en délivrant des certificats d'énergies renouvelables (REC) attestant que l'électricité est produite à partir de ce type d'énergies.

4.124. Les producteurs d'électricité sont tenus de produire une partie de l'électricité en utilisant des énergies renouvelables pour satisfaire aux normes d'utilisation des énergies renouvelables (RPS). Ils peuvent soit produire eux-mêmes de l'électricité à partir d'énergies nouvelles et renouvelables pour recevoir les REC correspondants de la part de la KEA, soit acheter des REC sur le marché de l'électricité géré par la KPX. Dans la pratique, la KEPCO est la seule entité autorisée par le gouvernement à acheter directement de l'électricité issue de sources renouvelables.⁴⁴

4.125. Les RPS sont les principales mesures adoptées pour soutenir le développement des énergies renouvelables en Corée. Le gouvernement accorde également diverses subventions; par exemple:

- dans le cadre du Programme d'aide au logement, des subventions sont octroyées aux ménages qui utilisent de l'électricité ou du chauffage provenant d'énergies renouvelables. En 2018, 230 milliards de KRW ont été accordés aux ménages, soit plus de deux fois le montant octroyé en 2017 (100 milliards de KRW).
- Un plan gouvernemental annoncé en 2017 a élargi la remise sur les factures d'électricité liées à la production et à la consommation d'énergies renouvelables. Auparavant, les producteurs et les utilisateurs finals d'énergies renouvelables avaient droit à une réduction maximale de 10% sur leurs factures d'électricité à condition que la quantité d'électricité verte produite ou consommée dépasse 20% du total. Entre 2017 et la fin de 2020, cette réduction a été augmentée pour couvrir jusqu'à 50% de l'électricité verte produite et consommée.

4.4 Secteur manufacturier

4.126. La Corée est l'un des principaux pôles dans le domaine des réseaux de production internationaux. Selon l'indice de participation aux chaînes de valeur mondiales (CVM) de l'OCDE, elle s'est classée au 7^{ème} rang des 10 premiers pôles manufacturiers en CVM.⁴⁵ Le secteur manufacturier joue un rôle capital dans l'économie. Sa part dans le PIB a chuté de 28,8% en 2016 à 27,2% en 2020 et sa part dans l'emploi total a légèrement reculé elle aussi (17,4% en 2016 à 16,3% en 2020) (tableau 1.2). Compte tenu des données relatives au PIB et à l'emploi, la productivité dans le secteur manufacturier demeure plus élevée que dans le secteur agricole.

4.127. Au cours de la période considérée, le taux de croissance du secteur manufacturier a progressé de 2,3% en 2016 à 3,7% en 2017, puis a ralenti à 1,1% en 2019 avant de se contracter en 2020 (-0,9%).

4.128. Le secteur manufacturier reste tourné vers l'exportation puisqu'il représentait 91,4% des exportations totales de marchandises en 2020 (contre 86,4% en 2014). En 2018, par la valeur des expéditions, l'industrie lourde constituait 85,2% et les industries légères 14,8% de l'ensemble du secteur.⁴⁶ Les industries importantes en termes de valeurs à l'exportation comprennent les machines et équipements électriques, le matériel de transport, les métaux communs et ouvrages en ces métaux et les produits chimiques (graphique 1.1).

⁴⁴ Les autorités indiquent qu'à partir d'octobre 2021, les consommateurs d'électricité pourront acheter directement de l'électricité issue de sources renouvelables.

⁴⁵ OCDE (2021), *Inclusive Growth Review of Korea - Creating Opportunities for All*, Éditions de l'OCDE, Paris. Adresse consultée: <https://doi.org/10.1787/4f713390-en>.

⁴⁶ Office coréen de statistiques (2020), *Explore Korea through Statistics 2020*. Adresse consultée: <http://kostat.go.kr/portal/eng/news/3/index.board?bmode=read&aSeq=388486>.

4.129. Le New Deal coréen (section 4.3.2), annoncé en 2020, vise, entre autres choses, à accroître la compétitivité du secteur manufacturier en augmentant les investissements publics dans les infrastructures numériques et les infrastructures des énergies vertes (section 3.3.1.2). Le MOTIE est chargé d'élaborer des politiques de promotion du développement du secteur manufacturier. Il a annoncé la publication de plusieurs rapports au sujet de l'énergie verte, du complexe industriel intelligent et vert, des véhicules respectueux de l'environnement et de la transformation numérique de l'industrie. Par ailleurs, le MOTIE promeut l'investissement privé en améliorant la réglementation pour atteindre l'objectif fixé dans le cadre de l'initiative RE100.⁴⁷

4.130. Le secteur manufacturier reste dominé par de grands conglomérats d'entreprises, tandis que l'écart de productivité entre les grandes entreprises et les PME⁴⁸ est important (section 1.2.1). L'État recourt à diverses incitations fiscales ou non fiscales pour faciliter le développement des PME dans divers secteurs d'activité (section 3.3.1). En particulier, le Ministère des PME et des jeunes entreprises (MSS) a établi un budget de 16 800 milliards de KRW pour 2021 (contre 10 300 milliards de KRW prévus pour 2019) en vue de promouvoir l'innovation manufacturière dans les PME et de favoriser leur accroissement.

4.131. Le gouvernement a recours aux dons, aux avantages fiscaux et aux prêts à faible taux d'intérêt pour appuyer la quatrième révolution industrielle et d'autres activités manufacturières (section 3.3.1.2.2). Les mesures comprennent notamment la création de centres de données relatives au secteur manufacturier, une nouvelle augmentation du taux de pénétration des usines manufacturières intelligentes, l'élargissement du champ d'activité des usines intelligentes du secteur manufacturier aux services et l'appui à la R&D aux fins de l'innovation technologique et de la commercialisation pour les PME.⁴⁹ Les usines intelligentes sont au cœur du projet du gouvernement pour la quatrième révolution industrielle, qui couvre également les villes intelligentes, l'Internet des objets et les mégadonnées.

4.132. L'investissement étranger dans le secteur manufacturier est généralement autorisé, sauf dans la production et la fourniture de combustible destiné à la production d'énergie nucléaire (tableau 2.1).

4.133. En 2021, la moyenne simple des droits NPF appliqués était de 10,9% (CITI 3) pour les importations de produits manufacturés et de 5,9% sans les produits de la transformation alimentaire (tableau A3. 1) (soit une diminution par rapport aux chiffres de 11,3% et 6,3% enregistrés en 2016, respectivement). Un seul produit industriel, le contreplaqué, est protégé par un droit d'ajustement de 10% au lieu de 8% (tableau A3.3). En 2021, des contingents tarifaires autonomes permettant d'octroyer des droits préférentiels aux importations des intrants sont appliqués au sucre, aux chips de manioc, au fil de soie et à de nombreux autres produits (section 3.2.4.2, tableau A3. 6).

4.4.1 Secteur des TIC

4.134. La Corée a un excédent commercial important dans le secteur des TIC. En 2020, la valeur des exportations dans ce secteur s'est élevée à 183,5 milliards d'USD, soit 35,8% de l'ensemble des exportations de marchandises; la valeur de ses importations s'est établie à 112,6 milliards d'USD, soit 24,1% de l'ensemble des importations de marchandises (tableau 4.9 et section 1). La Corée participe à l'Accord de l'OMC sur les technologies de l'information (ATI). Tous les produits des TIC relevant de l'ATI sont assortis de droits de douane nuls. Aucune restriction à l'investissement étranger ne s'applique à la fabrication des produits des TIC visés par l'ATI.

⁴⁷ RE100 est une initiative collaborative mondiale entre entreprises engagées à utiliser exclusivement des énergies renouvelables. Adresse consultée: <https://www.there100.org/>.

⁴⁸ Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Corée a changé de critère pour définir les PME: il ne s'agit plus du nombre d'employés d'une entreprise, mais de ses ventes moyennes au cours des trois dernières années, qui varient selon les industries selon la Classification industrielle type de la Corée.

⁴⁹ OCDE (2020), *Études économiques de l'OCDE: Corée 2020*. Adresse consultée: <https://doi.org/10.1787/2d4e9480-en>.

Tableau 4.9 Production et commerce dans le secteur des TIC, 2018-2020

	2018	2019	2020
Matériel d'information, de communication et de radiodiffusion - Production (mille milliards de KRW)	367,9	322,7	332,1
Composants électroniques (%)	64,7	61,9	61,6
Ordinateurs et périphériques (%)	3,3	3,2	4,6
Matériel de communication et de radiodiffusion (%)	11,3	11,4	11,3
Matériel vidéo et audio (%)	2,7	2,7	2,5
Matériel d'application et d'infrastructures des technologies de l'information et des communications (%)	18,0	20,8	20,1
Matériel d'information, de communication et de radiodiffusion - Exportation (milliards d'USD)	220,3	176,9	183,5
Composants électroniques (%)	75,4	71,7	71,4
Ordinateurs et périphériques (%)	5,1	5,1	7,6
Matériel de communication et de radiodiffusion (%)	8,0	8,2	7,5
Matériel vidéo et audio (%)	1,4	2,5	1,4
Matériel d'application et d'infrastructures des technologies de l'information et des communications (%)	10,2	12,5	12,1
Matériel d'information, de communication et de radiodiffusion - Importation (milliards d'USD)	107,1	108,4	112,6
Composants électroniques (%)	54,7	53,9	54,7
Ordinateurs et périphériques (%)	12,0	10,6	11,9
Matériel de communication et de radiodiffusion (%)	13,0	14,2	12,9
Matériel vidéo et audio (%)	2,8	4,2	3,0
Matériel d'application et d'infrastructures des technologies de l'information et des communications (%)	17,5	17,0	17,5

Source: Production: Ministère des sciences et des TIC, Enquête sur les technologies de l'information et de la communication (2018-2019, version finale), Enquête mensuelle sur les statistiques des technologies de l'information et de la communication (2020, version préliminaire).

4.135. Le Ministère des sciences et des TIC (MSIT) est chargé de concevoir les politiques de facilitation de l'essor du secteur des TIC, ainsi que de promouvoir le développement des sciences, de la technologie et de l'innovation.

4.136. Parmi les pays de l'OCDE, la Corée détient le ratio le plus élevé d'investissements de R&D dans les TIC rapportés aux dépenses totales de R&D des entreprises, puisqu'il s'établissait à 50,1% en 2017.⁵⁰ La Corée se place au troisième rang des pays de l'OCDE sur le plan des résultats en matière de R&D dans les TIC, mesurés par le nombre de brevets, derrière les États-Unis et le Japon. Néanmoins, au regard des transferts de technologie entre les entreprises et les universités, elle n'est pas en tête de classement, puisqu'en 2019 elle est arrivée 23^{ème} sur 36 pays de l'OCDE. Du point de vue du dynamisme avec lequel les entreprises des secteurs public et privé encouragent le développement technologique, elle est en 26^{ème} position.⁵¹

4.4.2 Secteur automobile

4.137. En 2019, la Corée était le septième constructeur automobile mondial. La majorité des véhicules fabriqués sur son territoire sont exportés (tableau 4.10). Les principaux marchés d'exportation sont les États-Unis (36,8%), l'Union européenne (21,5%) et le Moyen-Orient (10,2%).⁵² Les importations d'automobiles sont restées bien inférieures aux volumes d'exportation. Il est à noter que la part des véhicules électriques dans les importations totales de véhicules a été multipliée par presque six entre 2016 et 2020 et que la part des voitures hybrides a plus que doublé. Au cours de cette même période, la part des voitures à moteur à essence a augmenté, tandis que celle des véhicules à moteur diesel a diminué.

⁵⁰ Institut coréen pour le développement de la société de l'information (2020), *2020 ICT Industry Outlook of Korea*.

⁵¹ Institut coréen pour le développement de la société de l'information (2020), *2020 ICT Industry Outlook of Korea*.

⁵² Association coréenne des constructeurs d'automobiles (2020), *Korea Automobile Industry - Annual Report 2020*.

Tableau 4.10 Offre et demande de véhicules automobiles, 2016-2020

(milliers de voitures)

		2016	2017	2018	2019	2020
Production	Voitures de tourisme	3 860	3 735	3 662	3 613	3 212
	Véhicules utilitaires	369	379	367	338	295
	Total	4 229	4 114	4 029	3 951	3 507
Consommation intérieure	Voitures de tourisme	1 343	1 297	1 298	1 294	1 375
	Véhicules utilitaires	257	263	254	245	237
	Total	1 600	1 560	1 552	1 539	1 612
Exportations	Voitures de tourisme	2 507	2 416	2 342	2 313	1 821
	Véhicules utilitaires	115	114	108	88	66
	Total	2 622	2 530	2 450	2 401	1 887
Importations	Total	304	297	324	320	338
	Essence (%)	33,9%	42,9%	47,3%	57,4%	54,2%
	Diesel (%)	58,7%	47,2%	41,0%	30,3%	27,7%
	Hybride (%)	7,2%	9,8%	11,6%	11,3%	16,9%
	Électrique (%)	0,2%	0,1%	0,1%	1,0%	1,2%

Source: Association coréenne des constructeurs d'automobiles (2020), *Korea Automobile Industry - Annual Report 2020*.

4.138. L'industrie automobile reste un secteur concentré, les trois principaux constructeurs – Hyundai, Kia, et GM Korea – réalisant collectivement environ 92,3% de la production totale.

4.139. Il n'existe aucune restriction concernant l'investissement étranger dans le secteur automobile. Actuellement, GM Korea est détenue à 82,98% par des investisseurs étrangers dont General Motors et SAIC Motor Corporation, 80,1% du capital de Renault Samsung appartient à Renault, tandis que la part de Mahindra & Mahindra dans Ssangyong Motors s'élève à 74,65%.

4.140. En 2021, le droit de douane est de 8% sur les voitures de tourisme (SH 8703) et de 9,7% en moyenne sur les véhicules utilitaires.⁵³ Les taux sont identiques pour les véhicules neufs et les véhicules d'occasion, mais une procédure spéciale d'évaluation en douane est utilisée pour l'importation de véhicules d'occasion.

4.141. Diverses taxes sont imposées sur l'achat, la propriété et l'utilisation de voitures (tableau 4.11). Le gouvernement facilite le développement de voitures respectueuses de l'environnement au moyen d'incitations fiscales.

Tableau 4.11 Taxes sur les véhicules et réduction fiscale pour les véhicules respectueux de l'environnement, 2020

	Taxes	Taux
Achat	Taxe individuelle à la consommation	5% du prix départ usine
	Taxe pour l'éducation	30% de la taxe individuelle à la consommation
	TVA	10% du prix de détail
	Taxe à l'achat	Véhicule personnel: 5%-7%; véhicule d'entreprise: 4% du prix de détail
Propriété	Obligation	0-20% du prix de détail
	Taxe automobile (annuelle)	1 000 cm ³ et moins: 80 KRW/cm ³ 1 001 cm ³ -1 600 cm ³ : 140 KRW/cm ³ Plus de 1 600 cm ³ : 200 KRW/cm ³
	Taxe pour l'éducation	30% de la taxe automobile
Utilisation	Droit d'accise sur le carburant:	
	Taxe sur le transport, l'énergie et l'environnement	Essence sans plomb: 529 KRW/l Diesel: 375 KRW/l KRW: 275/kg
	Taxe pour l'éducation	15% du droit d'accise sur le carburant
	Taxe sur les carburants pour moteurs	26% sur la taxe sur le transport, l'énergie et l'environnement
	TVA	10% du prix de détail du carburant

⁵³ Le droit d'importation est nul pour le code SH 8704 10 (tombereaux automoteurs conçus pour être utilisés en dehors du réseau routier) et de 10% pour les autres véhicules utilitaires (SH 8704) (tous les deux inchangés depuis 2016).

Catégorie	Taxes		Taux
	Taxe individuelle à la consommation	Taxe pour l'éducation	Taxe à l'achat
Réduction fiscale pour les voitures respectueuses de l'environnement			
Véhicules hybrides/véhicules hybrides rechargeables	Réduction fiscale temporaire: 1 million de KRW maximum par voiture (jusqu'en décembre 2021)	Abattement fiscal temporaire: 0,3 million de KRW maximum par voiture (jusqu'en décembre 2021)	Réduction fiscale temporaire: 0,9 million de KRW maximum par voiture (jusqu'en décembre 2021)
Véhicules électriques	5% du prix départ usine Réduction fiscale temporaire: 3 millions de KRW maximum par voiture (jusqu'en décembre 2020)	Abattement fiscal temporaire: 0,9 million de KRW maximum par voiture (jusqu'en décembre 2020)	Abattement fiscal temporaire: 1,4 million de KRW maximum par voiture (jusqu'en décembre 2021)
Véhicules électriques à pile à combustible	5% du prix départ usine Réduction fiscale temporaire: 4 millions de KRW maximum par voiture (jusqu'en décembre 2022)	Abattement fiscal temporaire: 1,2 million de KRW maximum par voiture (jusqu'en décembre 2022)	Abattement fiscal temporaire: 1,4 million de KRW maximum par voiture (jusqu'en décembre 2021)

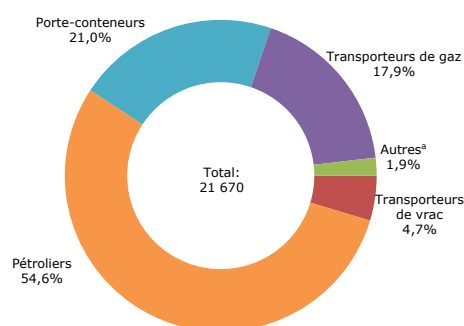
Source: Association coréenne des constructeurs d'automobiles (2020), *Korea Automobile Industry - Annual Report 2020*.

4.142. En janvier 2021, le gouvernement a annoncé, dans le cadre du New Deal écologique (section 4.3.2 et plus haut), des subventions pouvant aller jusqu'à 19 millions de KRW pour les acheteurs de voitures électriques et jusqu'à 37,5 millions de KRW pour les acheteurs de véhicules à pile hydrogène. Le gouvernement vise à installer 96 000 systèmes de recharge de véhicules électriques et à construire plus de 180 stations de chargement d'hydrogène dans l'ensemble du pays d'ici à fin 2021 de sorte à mettre en place des infrastructures de recharge plus commodes. En outre, les subventions pour les taxis, bus et camions électriques augmenteront.⁵⁴

4.4.3 Construction navale

4.143. La Corée se classe toujours au deuxième rang de la construction navale dans le monde, derrière la Chine. L'industrie de la construction navale est en cours de restructuration, poursuivant la tendance à se tourner vers la construction de navires spécialisés de plus haute valeur ajoutée comme les pétroliers, les porte-conteneurs et les transporteurs de gaz (GNL) (graphique 4.6).

Graphique 4.6 Livraisons de navires neufs, 2019



a La catégorie "Autres" regroupe les transbordeurs et les navires à passagers (0,01%), les navires pour le transport de marchandises diverses (0,9%), les navires de haute mer (0,6%), les chimiquiers (0,2%) et les navires n.d.a. (0,1%).

Source: Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), *Review of Maritime Transport 2020*. Adresse consultée: https://unctad.org/system/files/official-document/rmt2020_en.pdf.

⁵⁴ *Bangkok Post News*, "South Korea Ups Subsidies for Eco-Friendly Cars to Speed Up Green Push", 24 janvier 2021. Adresse consultée: <https://www.bangkokpost.com/business/2056259/south-korea-ups-subsidies-for-eco-friendly-cars-to-speed-up-green-push>.

4.144. Le secteur devient de plus en plus concentré. En 2019, Hyundai Heavy Industries (HHI) et la Banque coréenne de développement ont signé un contrat en vue d'acquérir Daewoo Shipbuilding & Marine Engineering (DSME). Depuis, les trois plus grands constructeurs (HHI, DSME et Samsung Heavy Industries (SHI)) ont été réorganisés en deux (HHI et SHI). Selon les autorités, en 2019, ils détenaient 66,9% du marché coréen.

4.145. Il ressort d'un rapport élaboré par Invest Korea que la plupart des équipements et pièces employés pour la construction navale ont été produits dans le pays.⁵⁵ Les PME sont peut-être à même de participer plus activement comme fournisseurs à la chaîne de valeur des grandes sociétés de construction navale. L'IED dans le secteur de la construction navale est autorisé, mais il manque de dynamisme car le marché des navires de commerce se refroidit depuis 2014.

4.146. En 2021, la protection tarifaire des navires va de 0 à 8%, la moyenne simple des droits se situant à 3,6% (comme en 2016):

- taux nul pour les codes SH 8901 (paquebots, bateaux de croisières, transbordeurs, cargos, péniches et bateaux similaires pour le transport de personnes ou de marchandises), SH 8902 (bateaux de pêche; navires-usines et autres bateaux pour le traitement ou la mise en conserve des produits de la pêche), SH 8906 (autres bateaux, y compris les navires de guerre et les bateaux de sauvetage autres qu'à rames) et SH 8908 (bateaux et autres engins flottants à dépecer);
- taux de 5% pour les codes SH 8904 (remorqueurs et bateaux-pousseurs), SH 8905 (bateaux-phares, bateaux-pompes, bateaux-dragueurs, pontons-grues et autres bateaux pour lesquels la navigation n'est qu'accessoire par rapport à la fonction principale; docks flottants; plates-formes de forage ou d'exploitation, flottantes ou submersibles) et SH 8907 (autres engins flottants (radeaux, réservoirs, coffres d'amarrage)); et
- taux de 8% pour le code SH 8903 (yachts et autres bateaux et embarcations de plaisance ou de sport; bateaux à rames et canoës).

4.147. Le secteur emploie diverses technologies de l'information et de la communication pour "rendre intelligents" les navires et la navigation, le matériel et la production. Les grands constructeurs mettent actuellement au point leurs propres plates-formes et systèmes pour les navires. Des dispositifs de contrôle à distance ont été élaborés et sont actuellement commercialisés.⁵⁶

4.148. La construction navale est en cours de restructuration pour se mettre en conformité avec les prescriptions environnementales établies par l'Organisation maritime internationale (OMI). En particulier, l'OMI a renforcé les normes relatives aux émissions de gaz à effet de serre provenant des navires, tels que les oxydes de soufre (SOx), les oxydes d'azote et le dioxyde de carbone, de sorte à réduire les émissions de polluants marins. La réglementation relative aux émissions d'oxydes de soufre, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020, vise à réduire les émissions de soufre de 3,5% (leur niveau actuel) à moins de 0,5% dans le monde entier. Les acteurs du secteur du transport maritime doivent utiliser du pétrole à basse teneur en soufre, installer des désulfurateurs ou acquérir des navires utilisant du GNL.

4.149. À l'appui de la conception de navires respectueux de l'environnement et à haut rendement, le MOTIE prévoit d'établir une feuille de route à moyen et long termes pour répondre à la demande de GNL et construire des infrastructures de soutage de GNL dans les ports de Busan, Ulsan, Gwangyang, Incheon et Pyeongtaek d'ici à 2025. Les autorités déclarent que la construction d'infrastructures de soutage de GNL dans le port d'Ulsan a commencé. En 2019, le MOF a révisé la Loi sur la gestion de l'environnement marin pour tenir compte de la teneur maximale d'oxydes de soufre dans les carburants pour navires fixée par l'OMI (0,5% d'oxydes de soufre ou moins).

4.150. Le financement des navires est assuré principalement par deux organismes publics de crédit à l'exportation: K-SURE, qui dépend du MOTIE, et l'EXIM Bank, rattachée au MOEF. K-SURE s'occupe

⁵⁵ Invest Korea (2020), *Investment Opportunities in Korea - Shipbuilding & Marine*. Adresse consultée: www.investkorea.org.

⁵⁶ Invest Korea (2020), *Investment Opportunities in Korea - Shipbuilding & Marine*. Adresse consultée: www.investkorea.org.

principalement d'assurer le crédit à l'exportation (en couvrant les pertes des prêteurs en cas de défaut de remboursement des crédits consentis aux acheteurs), tandis que l'EXIM Bank gère les crédits à l'exportation (prêts directs accordés aux armateurs ou aux chantiers navals du montant nécessaire à la construction des navires). En 2019, la construction navale a absorbé la majeure partie (16,4%, soit 5 400 milliards de KRW) de l'ensemble des crédits à l'exportation consentis par l'EXIM Bank (section 3.2.5). Le 27 mai 2020, l'EXIM Bank a annoncé qu'elle augmenterait de 971 millions d'USD (1 200 milliards de KRW) ses investissements au moyen d'un programme de prêts avantageux pour toutes les parties dans le secteur national de la construction navale (section 3.3.1.2).

4.151. En outre, les gouvernements locaux soutiennent l'installation, dans les navires leur appartenant, de matériel utilisant du GNL et construit par des entreprises nationales.⁵⁷ Selon les autorités, cette initiative vise à remplacer les anciens navires du gouvernement par des navires respectueux de l'environnement.

4.5 Services

4.5.1 Caractéristiques

4.152. Pendant la période à l'examen, les taux de croissance du secteur des services ont été relativement stables (d'environ 3% en moyenne entre 2016 et 2019), avant de diminuer en 2020 (-1%) (tableau 1.2). La part des services dans le PIB a légèrement augmenté, passant de 60,5% en 2016 à 62,3% en 2020, tandis que sa part dans l'emploi total est restée autour de 70%. En 2020, au sein du secteur des services, la principale contribution à la valeur ajoutée brute a été apportée par l'immobilier, suivi du commerce de gros et de détail; de l'administration publique et de la défense; des services professionnels, scientifiques et techniques; et de la finance et l'assurance.

4.153. Les exportations de services sont passées de 94,8 milliards d'USD en 2016 à 103,8 milliards d'USD en 2019, avant de tomber à 90,1 milliards d'USD en 2020 (tableau 1.4). Les principales destinations des exportations de services sont la Chine, les États-Unis, l'Union européenne et le Japon.⁵⁸ Les importations de services sont passées de 112,1 milliards d'USD en 2016 à 130,7 milliards d'USD en 2019, avant de tomber à 106,3 milliards d'USD en 2020. Les principaux services échangés sont les services de transport, les autres services fournis aux entreprises et les services relatifs aux voyages.

4.154. La productivité du travail dans le secteur des services, bien que supérieure à celle du secteur agricole, était toujours inférieure à celle du secteur manufacturier et nettement inférieure à la moyenne de l'OCDE (85%).⁵⁹ La productivité dans le secteur des services de TIC et dans celui des autres services fournis aux entreprises s'élève respectivement à 74% et 41% de la productivité du secteur manufacturier. Elle est encore plus faible dans le commerce de gros et de détail, le transport et l'hébergement (31% de la productivité du secteur manufacturier). Ces sous-secteurs ont tendance à être moins normalisés et la fourniture des services correspondants exige davantage d'interactions directes, d'où une productivité du travail plus faible. Les autorités indiquent que, d'après des données publiées par le Centre coréen pour la productivité, les indices de la productivité du travail dans le secteur des services et dans le secteur manufacturier étaient respectivement de 108,7 et 117,2 en 2020. Toutefois, ces indices ne sont pas strictement comparables.⁶⁰

4.155. L'OCDE a suggéré que la servicification du secteur manufacturier⁶¹ aidait les entreprises à créer de la valeur et à accroître leur productivité. Par exemple, les services bancaires, les services d'ingénierie, les services informatiques, les services juridiques, les services de gestion, la recherche-développement et le service après-vente ou les services d'installation et d'entretien aident toutes les entreprises à améliorer la productivité, à réduire les coûts, ou à accroître leur capacité

⁵⁷ Invest Korea (2020), *Investment Opportunities in Korea - Shipbuilding & Marine*. Adresse consultée: www.investkorea.org.

⁵⁸ OMC, *I-TIP Services: Korea*. Adresse consultée: <http://i-tip.wto.org/services/ChartResults.aspx>.

⁵⁹ OCDE (2020), *Études économiques de l'OCDE: Corée 2020*. Adresse consultée: https://www.oecd-ilibrary.org/fr/economics/etudes-economiques-de-l-ocde-coree-2020-version-abregee_3afabb3a-fr.

⁶⁰ Centre coréen pour la productivité, *Smart KPC*. Adresse consultée: <https://www.kpc.or.kr/eng/>.

⁶¹ D'après l'OCDE, le phénomène d'intégration croissante des services dans les produits manufacturés est appelé "servicification" du secteur manufacturier. OCDE (2020), *Études économiques de l'OCDE: Corée 2020*. Adresse consultée: https://www.oecd-ilibrary.org/fr/economics/etudes-economiques-de-l-ocde-coree-2020-version-abregee_3afabb3a-fr.

d'innovation et l'efficacité de leur production. D'après l'OCDE, la Corée est en retard par rapport à la plupart des pays avancés de l'OCDE pour ce qui est de la servicification du secteur manufacturier.⁶²

4.156. Les technologies numériques, telles que l'intelligence artificielle et la robotique de pointe, et les plates-formes numériques offrent de nouveaux moyens de fournir et de consommer des services. Elles permettent d'améliorer l'échangeabilité des services et de faire du commerce de différentes manières. D'après un rapport de l'OCDE, les obstacles au commerce des services numériques rencontrés en Corée sont parmi les plus faibles des membres de l'OCDE. Malgré cela, les exportations coréennes de services pouvant être fournis par voie numérique sont bien inférieures à la moyenne de l'OCDE.⁶³

4.157. Les PME peuvent aussi tirer parti des technologies numériques pour réduire les coûts et élargir leurs marchés. Un rapport de l'OCDE estime néanmoins que les technologies numériques ne sont pas pleinement exploitées par les PME, dont l'activité est concentrée dans les services à faible productivité et à intensité de connaissances moindre comme le commerce de gros et de détail, le transport, et les services d'hébergement et de restauration. Par rapport à leurs homologues d'autres pays de l'OCDE, les PME coréennes ont davantage de difficultés à recruter des diplômés d'université hautement qualifiés car les emplois qu'elles proposent sont moins attractifs que ceux des grands conglomérats.⁶⁴ Les autorités ne partagent pas ce point de vue et déclarent qu'actuellement, les PME du monde entier peinent à recruter de nouveaux employés, et que peu d'éléments de preuve montrent que les PME coréennes se trouvent dans une situation plus difficile que les PME des autres pays de l'OCDE.

4.5.2 Engagements au titre de l'AGCS et des ACR

4.158. Depuis la présentation de son offre conditionnelle révisée concernant les services en 2005, la Corée n'a pas présenté de nouvelles offres.⁶⁵ Ses engagements contractés dans le cadre de l'AGCS portent sur 98 des 155 secteurs définis.⁶⁶

4.159. Dans le cadre de divers ACR, la Corée a pris des engagements de libéralisation des services afin d'atteindre un niveau de libéralisation allant au-delà de ses engagements au titre de l'AGCS (section 2.5). Pendant la période considérée, elle a notifié à l'OMC ses ACR avec la Colombie (entré en vigueur en 2016), avec cinq pays d'Amérique Centrale (entrés en vigueur en 2021) et avec le Royaume-Uni (entré en vigueur en 2021), qui contiennent tous des engagements en matière de libéralisation des services (section 2.5).⁶⁷

4.160. En 2016, la Corée a signé avec l'Australie, le Japon, la Nouvelle-Zélande et la Thaïlande un mémorandum de coopération concernant l'établissement et la mise en œuvre de l'initiative Asia Region Funds Passport (ARFP). L'ARFP vise à établir un marché régional pour les mécanismes d'investissement collectif en facilitant les offres transfrontalières entre les économies participantes.⁶⁸ Pour mettre en œuvre cette initiative, la Loi sur les services d'investissement financier et le marché des capitaux a été modifiée et la modification a pris effet en mai 2020.

⁶² OCDE (2020), *Études économiques de l'OCDE: Corée 2020*. Adresse consultée: https://www.oecd-ilibrary.org/fr/economics/etudes-economiques-de-l-ocde-coree-2020-version-abregee_3afabb3a-fr.

⁶³ OCDE (2020), *Études économiques de l'OCDE: Corée 2020*. Adresse consultée: https://www.oecd-ilibrary.org/fr/economics/etudes-economiques-de-l-ocde-coree-2020-version-abregee_3afabb3a-fr.

⁶⁴ OCDE (2020), *Études économiques de l'OCDE: Corée 2020*. Adresse consultée: https://www.oecd-ilibrary.org/fr/economics/etudes-economiques-de-l-ocde-coree-2020-version-abregee_3afabb3a-fr.

⁶⁵ Document de l'OMC TN/S/O/KOR/Rev.1 du 14 juin 2005.

⁶⁶ Document de l'OMC GATS/SC/48 du 15 avril 1994. La participation étrangère est limitée à 49% en ce qui concerne la présence commerciale pour la fourniture de services de télécommunication de base faisant appel à des installations. Des limitations spécifiques au traitement national et/ou des engagements additionnels concernent les services comptables (audit et tenue de livres), les services de conseil fiscal et les services d'architecture. Les professionnels du droit et de l'architecture étrangers peuvent fournir une gamme limitée de services, sous réserve de l'approbation de leurs qualifications. L'accès à la plupart des autres services est libéralisé, sauf en ce qui concerne certains secteurs qui font toujours l'objet de mesures réglementaires (parmi lesquels les services d'éducation) et d'autres dans lesquels la participation étrangère est plafonnée (comme la location d'aéronefs et les services de renseignements en matière de crédit).

⁶⁷ Document de l'OMC WT/REG375/N/1-S/C/N/868 du 7 octobre 2016.

⁶⁸ Document de l'OMC S/C/N/961 du 15 octobre 2019.

4.161. Pendant la période à l'examen, la Corée a également notifié à l'OMC ses accords de reconnaissance mutuelle avec l'État du Texas (États-Unis) et avec l'Australie, concernant les ingénieurs professionnels.⁶⁹

4.5.3 Services financiers

4.162. Pendant la période à l'examen, le secteur des services financiers a enregistré une croissance solide, affichant un taux de 9,1% en 2020. Sa contribution au PIB est passée de 5,6% en 2016 à 6,3% en 2020 et il représentait environ 2,9% de l'emploi total en 2020 (tableau 1.2). Grâce aux mesures de soutien du gouvernement, le secteur a réussi à surmonter les difficultés liées à la pandémie de COVID-19. Entre février 2020 et avril 2021, le secteur financier a injecté dans l'économie 357 000 milliards de KRW (323 milliards d'USD) sous la forme de nouveaux prêts, de crédits reconductibles et de garanties de paiement.

4.163. Le secteur des services financiers comprend les banques et les établissements financiers non bancaires, y compris les compagnies d'assurance (tableau 4.12). Il est réglementé par les lois suivantes:

- la Loi sur les holdings financiers, modifiée pour la dernière fois en décembre 2018 pour rendre compte du changement d'une prescription en matière de notification⁷⁰;
- la Loi sur les services d'investissement financier et le marché des capitaux, modifiée en mai 2020 et dont les modifications principales incluent le passage d'un principe de notification préalable à un principe de notification *a posteriori* s'agissant des opérations concurrentes et des activités auxiliaires, l'élargissement des possibilités d'externalisation des activités d'investissement financier et l'autorisation de sous-traiter des activités déjà externalisées, et des dispositions relatives à l'échange de renseignements; et
- la Loi sur les banques, modifiée en mars 2020, et dont la modification concernait essentiellement l'interdiction des pratiques commerciales déloyales et la réglementation de la publicité pour protéger les consommateurs de produits financiers.

4.164. La Commission des services financiers (FSC) et son organe exécutif, le Service de surveillance financière (FSS), continuent de réglementer le secteur des services financiers. La FSC est responsable des politiques financières et de la surveillance des établissements financiers, tandis que le FSS réglemente les marchés et établissements financiers sous la direction et la supervision de la FSC. Au sein de la FSC, la Commission des valeurs mobilières et des opérations à terme (SFC) supervise et réglemente les marchés des valeurs mobilières et des opérations à terme.

Tableau 4.12 Structure du système financier, 2015 et 2020^a

Établissements	Nombre d'établissements		Actifs (milliards de KRW)		Prêts et escomptes (milliards de KRW)	
	2015	2020	2015	2020	2015	2020
Banques	56	55	2 709 032	3 749 521	1 520 999	2 076 586
Banques commerciales	51	50	1 837 716	2 550 028	975 533	1 354 758
À l'échelle nationale (y compris les banques uniquement en ligne)	6	8	1 389 968	2 021 484	828 915	1 161 423
Régionales	6	6	187 294	246 579	122 020	163 401
Succursales de banques étrangères	39	36	260 454	281 966	24 597	29 933
Banques spécialisées ^b	5	5	871 316	1 199 493	545 466	721 829
Banque coréenne de développement	1	1	255 931	290 841	121 128	137 484
Banque coréenne d'export-import	1	1	81 890	97 590	65 602	70 222

⁶⁹ Documents de l'OMC S/C/N/901 du 3 mai 2018 et S/C/N/902 du 3 mai 2018.

⁷⁰ Obligation de notifier si le rapport sur la modification du capital ou des statuts a été accepté dans les 14 jours suivant sa réception.

Établissements	Nombre d'établissements		Actifs (milliards de KRW)		Prêts et escomptes (milliards de KRW)	
	2015	2020	2015	2020	2015	2020
Banque industrielle de Corée	1	1	241 806	381 793	167 041	237 460
Établissements financiers non bancaires	1 211	1 460	1 310 034	1 916 861	308 644	533 475
Caisses d'épargne	79	79	43 859	92 101	35 590	77 610
Coopératives de crédit	910	879	65 820	110 965	43 582	78 856
Sociétés financières spécialisées dans le crédit ^c	78	120	203 262	319 613	48 435	89 771
Compagnies d'assurance-vie	25	24	724 930	977 284	114 699	169 432
Compagnies d'assurance autre que sur la vie	31	31	226 061	344 096	50 103	83 579
Sociétés de gestion d'actifs	87	326	5 306	11 678	s.o. ^d	1
Association coréenne de financement de titres	1	1	40 796	61 124	16 235	34 226
Total^e	1 267	1 515	4 019 066	5 666 382	1 829 643	2 610 061

s.o. Sans objet.

a Chiffres de fin de période.

b Banque coréenne de développement (KDB), Banque coréenne d'export-import (KEXIM), Banque industrielle de Corée (IBK), Fédération nationale des coopératives agricoles et Fédération nationale des coopératives de pêche.

c Sociétés de cartes de crédit, sociétés de crédit-bail, sociétés de financement à tempérament et sociétés de financement du capital-risque.

d Les autorités indiquent que les sociétés de gestion d'actifs n'accordent pas de prêts au marché.

e Ne comprend pas d'autres institutions financières assimilées à des établissements non bancaires telles que les maisons de titres, les sociétés de conseil en investissement, les sociétés d'opérations à terme ou les caisses d'épargne postale.

Source: Service de surveillance financière.

4.165. L'investissement étranger dans les établissements financiers est autorisé, sauf en ce qui concerne les banques spécialisées. Pendant la période considérée, les sociétés financières étrangères qui ont quitté le marché coréen ont été plus nombreuses que celles qui y sont entrées; d'après un rapport de l'Economist Intelligence Unit (EIU), elles ne pouvaient concurrencer les sociétés nationales de plus grande taille et ne parvenaient pas à trouver de créneaux porteurs sur un marché arrivant à maturité.⁷¹ Le nombre de succursales de banques étrangères est tombé de 39 en 2015 à 36 en 2020. En 2021, les établissements financiers étrangers représentaient environ 10,6% des actifs du secteur financier (11% en 2015). Les deux filiales de banques étrangères et les 36 succursales de banques étrangères de 16 pays représentent environ 11,6% du secteur bancaire (14% en 2015). Dans le secteur de l'assurance, 12 filiales de compagnies d'assurance étrangères de 5 pays représentent 9,8% du secteur national de l'assurance. Dans le secteur des valeurs mobilières, 23 sociétés étrangères de 11 pays représentent environ 5,7% des actifs du secteur. La participation des sociétés financières non bancaires étrangères ou nationales dans les banques commerciales est limitée à 4% (15% pour les banques régionales). Cette limite peut être portée à 10% dans certains cas particuliers, sous réserve de l'approbation de la FSC.

4.166. Le secteur des services financiers subit d'importants changements visant à incorporer des technologies numériques en plein essor. Ce processus s'est accéléré par suite de l'impact économique de la pandémie de COVID-19 et de la fermeture de succursales physiques, et de ce fait:

- deux banques en ligne ont récemment été établies;
- les deux premières entreprises nationales de réseaux sociaux et de recherche sur Internet, Kakao et Naver, sont en train de devenir des fournisseurs de services financiers majeurs (voir ci-après); et

⁷¹ EIU (2021), *Industry Report – Financial Services: South Korea*. Adresse consultée: http://country.eiu.com/filehandler.ashx?issue_id=730761656&mode=pdf.

- la part des services bancaires par Internet dans les transactions monétaires est passée de 59,3% en décembre 2019 à 64,3% en juin 2020.

4.167. Kakao est titulaire d'une licence pour la fourniture de services financiers électroniques, de services bancaires uniquement en ligne et de services d'assurance. Naver est titulaire d'une licence pour la fourniture de services financiers électroniques. En décembre 2020, l'investissement étranger représentait 31% de Kakao Corporation et 11% de NHN Corporation (Naver).

4.168. Les services financiers électroniques sont définis dans la Loi sur les transactions financières électroniques, adoptée en 2006. La Loi réglemente les plates-formes financières contrôlées par les grandes entreprises technologiques et vise à garantir la concurrence loyale entre les nouveaux venus du secteur de la technologie financière et les opérateurs traditionnels. Au titre de cette loi, les services financiers électroniques couvrent le paiement anticipé par voie électronique, le portail de paiement (ou agence de règlement des paiements électroniques) et les services de dépôt fiduciaire:

- L'expression "paiement anticipé par voie électronique" s'entend des certificats, ou des renseignements sur ces certificats, délivrés avec des valeurs monétaires cessibles et stockés par voie électronique. On peut citer par exemple les "points de paiement Naver" rechargeables, qui peuvent être utilisés pour faire des achats sur Naver Shopping.
- L'expression "service d'agence de règlement des paiements électroniques" s'entend de tout service permettant de transmettre ou de recevoir des renseignements sur le règlement des paiements pour l'achat de biens ou de services par voie électronique, ou d'agir en qualité d'agent ou de médiateur pour le règlement du prix de ces biens ou services. Il s'agit par exemple du fait d'enregistrer une carte de crédit sur Naver Pay et de l'utiliser pour faire des achats.
- Dans le cas des "services de dépôt fiduciaire", le paiement est déposé par l'acheteur sur une plate-forme de commerce électronique, et la plate-forme transmet le paiement au vendeur une fois que le consommateur a confirmé la transaction. Par exemple, une fois qu'un utilisateur a confirmé l'achat d'un article sur Naver Shopping, Naver Shopping verse au vendeur le prix de vente.

4.169. Pendant la période considérée, la FSC a abaissé et supprimé certains obstacles réglementaires à l'entrée, tels que le capital versé minimal exigé des nouveaux venus sur le marché des services financiers, afin de diversifier le marché en faisant participer des acteurs de niche spécialisés. Des établissements financiers traditionnels rejoignent le secteur de la technologie financière en établissant des partenariats avec des jeunes entreprises technologiques. En septembre 2020, la FSC a lancé l'Organe consultatif sur le financement numérique, qui rassemble à la fois des organismes de réglementation et des acteurs de l'industrie, afin d'étudier les questions de fond liées à la participation croissante des entreprises technologiques au secteur des services financiers. D'après la FSC, il y avait environ 600 entreprises de technologie financière en activité en 2020, contre 131 en 2014. Parmi elles, 17% fournissent des services de paiement facilité et des services liés aux envois de fonds, 14% fournissent des services de conseiller robot, 8% fournissent des services de sécurité et d'authentification et 7% fournissent des services technologiques liés à l'assurance. Les autorités indiquent qu'en 2019, l'investissement étranger représentait 7% de l'investissement dans ces entreprises de technologie financière.

4.170. Pendant la période à l'examen, plusieurs textes législatifs ont été révisés, modifiés ou publiés. La Loi spéciale de soutien à l'innovation financière, qui vise à promouvoir la technologie financière en mettant en place des "sas réglementaires" pour les technologies et services émergents, est entrée en vigueur en avril 2019. Depuis cette date, la FSC a approuvé de nombreux projets développés dans ces sas. La Loi sur le financement lié à l'investissement en ligne et la protection des utilisateurs est entrée en vigueur en août 2020. Elle exige des entreprises fournissant des services de prêts entre particuliers qu'elles s'enregistrent auprès de la FSC et respectent la réglementation existante sur les bailleurs de fonds, y compris le plafonnement légal des taux de prêt à 24%. Cette limite a été abaissée à 20% à compter du 7 juillet 2021.

4.171. La FSC a révisé le Règlement sur les entreprises d'investissement financier en 2018 pour permettre aux maisons de titres de fournir des services de portail de paiement. Le 10 mai 2021, le

marché coréen comptait 129 fournisseurs de services de portail de paiement et l'on recensait également 26 banques et sociétés de cartes de crédit fournissant de tels services.

4.172. La gestion et le stockage des données pour la numérisation des services financiers sont hautement prioritaires. En décembre 2018, la FSC a révisé le Règlement sur la surveillance des transactions financières électroniques pour permettre aux établissements financiers de stocker des renseignements personnels en matière de crédit et des renseignements d'identification sur des serveurs basés dans le nuage. L'utilisation par les établissements financiers de services d'informatique en nuage basés à l'étranger était limitée aux "renseignements non essentiels" et excluait les renseignements personnels en matière de crédit et les renseignements d'identification unique des clients. En outre, la Loi sur l'utilisation et la protection des renseignements en matière de crédit, la Loi sur la protection des informations personnelles et la Loi sur la promotion de l'utilisation des réseaux d'information et de communication et sur la protection de l'information ont été modifiées afin d'assouplir certaines règles relatives à la confidentialité des données pour les établissements financiers et les opérateurs de technologie financière cherchant à exploiter les mégadonnées.

4.173. En lien avec la modification de la législation, la FSC a mis en place une plate-forme d'échange de données financières dédiée au sein de l'Institut de sécurité financière en mai 2020, afin de faciliter un marché secondaire pour les données financières dépersonnalisées. En juin 2020, la FSC a autorisé le secteur privé à accéder aux données publiques détenues par elle-même et neuf institutions financières publiques.

4.174. La Corée a commencé à réglementer les actifs virtuels⁷² (comme les cryptomonnaies) conformément aux directives relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. En mars 2020, la Loi sur le signalement des opérations financières a été révisée dans le but de prévenir les activités criminelles liées aux actifs virtuels et de garantir la transparence des transactions.⁷³ Depuis mars 2021, les fournisseurs de services d'actifs virtuels doivent s'enregistrer auprès de l'Unité nationale des renseignements financiers (KoFIU) et respecter pleinement les obligations relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, y compris le signalement des transactions suspectes à la KoFIU. Pour pouvoir transférer de l'argent en vue de négocier des actifs virtuels, les clients doivent utiliser des comptes bancaires à leur vrai nom.

4.175. La Loi sur la surveillance des groupes financiers a été approuvée par l'Assemblée nationale en décembre 2020 et doit entrer en vigueur en 2021. La Loi vise à réglementer le risque financier des conglomérats possédant au moins deux établissements financiers et des actifs d'un montant de 5 000 milliards de KRW - Samsung, par exemple - d'une manière analogue à ce qui est fait pour les holdings financiers.

4.176. La Loi sur la protection des consommateurs de produits financiers est entrée en vigueur en mars 2021. Elle rassemble et systématise des dispositions juridiques qui étaient dispersées dans diverses lois, dans le but de faire appliquer des prescriptions en matière d'obligation fiduciaire pour tous les types de produits financiers vendus aux consommateurs. Elle vise également à améliorer les systèmes de règlement des différends pour les consommateurs et à accroître l'efficacité des mesures correctives en cas de pertes financières résultant de méthodes de vente agressives et d'autres types de négligence de la part des établissements financiers. Le fait de vendre des produits financiers à haut risque, comme des produits dérivés et des instruments financiers structurés, à des investisseurs mal informés, est sanctionné.

⁷² Les autorités indiquent que les actifs virtuels désignent une représentation numérique de valeur économique (y compris tous les droits pertinents y relatifs) pouvant être échangée ou transférée par voie numérique, à l'exclusion des résultats matériels et immatériels obtenus en utilisant des articles de jeu, des moyens de paiement anticipé par voie électronique et de la monnaie électronique, des stocks enregistrés électroniquement, des factures électroniques, des connaissances électroniques, etc.

⁷³ Unité nationale des renseignements financiers (KoFIU), *Financial Transaction Reports Act*. Adresse consultée: <https://www.kofiu.go.kr/eng/legislation/financial.do>.

4.5.3.1 Secteur bancaire

4.5.3.1.1 Structure et propriété des capitaux

4.177. À la fin de 2020, la Corée comptait 55 banques, dont 50 étaient des banques commerciales et 5 étaient des banques spécialisées. Parmi les 50 banques commerciales, 8 étaient des banques à l'échelle nationale (dont 2 banques en ligne⁷⁴), 6 étaient des banques régionales et 36 étaient des succursales de banques étrangères. Le secteur des banques commerciales reste dominé par les banques à l'échelle nationale, qui détenaient 79% des actifs des banques commerciales en 2020. Les banques étrangères représentaient environ 11% des actifs et les banques régionales 10% (tableau 4.12).

4.178. Deux banques en ligne, Kakao Bank et K Bank, qui ne possèdent pas de succursales physiques, ont débuté leur activité en 2017. Une troisième banque - la Toss Bank, contrôlée par l'opérateur de la plate-forme de paiement mobile entre particuliers Toss - a obtenu une licence en décembre 2019. Les banques en ligne sont régies par la Loi spéciale sur l'établissement et le fonctionnement des banques uniquement en ligne, qui est entrée en vigueur en janvier 2019. Cette loi autorise les entreprises des TIC à posséder jusqu'à 34% d'une banque en ligne.

4.179. Quatre banques à l'échelle nationale exercent leurs activités dans le cadre de sociétés de portefeuille, et les six banques régionales ont adopté une structure de société de portefeuille. Les holdings financiers détiennent diverses entités non bancaires spécialisées dans les prêts sur cartes de crédit, le courtage, l'assurance ainsi que le financement de la consommation et la gestion de patrimoine. Il est interdit aux filiales d'un holding financier de se transmettre des risques de crédit au-delà de 10% du capital social.

4.180. Deux banques à l'échelle nationale - Standard Chartered Bank Korea et Citibank Korea - sont des filiales de banques étrangères. Les banques étrangères mènent des activités en Corée par le biais de filiales, de succursales et de bureaux de représentation constitués en société dans le pays. Les réglementations prudentielles s'appliquent de la même façon aux établissements financiers nationaux et étrangers.

4.181. Les cinq banques spécialisées sont la Banque coréenne de développement (KDB), la Banque coréenne d'export-import (KEXIM), la Banque industrielle de Corée (IBK), la Fédération nationale des coopératives agricoles et la Fédération nationale des coopératives de pêche. Le gouvernement possède la totalité de la KDB et 68,0% de la KEXIM (tableau 3.4). L'IBK est spécialisée dans l'octroi de prêts aux PME. En 2020, le gouvernement détenait 59,2% des actions de l'IBK, contre 50,6% en 2015. Ces banques et le Fonds coréen de garantie de crédit sont chargés d'apporter un soutien financier important aux compagnies aériennes et aux grandes entreprises industrielles, afin de les aider à surmonter les conséquences de la pandémie de COVID-19.

4.5.3.1.2 Exigences prudentielles, rentabilité et prêts improductifs

4.182. La Corée continue d'appliquer les règles de Bâle III en matière de fonds propres des banques. Les banques sont tenues de respecter des ratios de fonds propres pour chaque niveau de capital: au moins 4,5% des actifs pondérés en fonction du risque comme capital ordinaire et 6% comme fonds propres de base. Elles sont aussi tenues d'avoir un volant de conservation; celui-ci était fixé initialement à 0,625% mais il a été porté à 2,5% en 2019. Les banques en ligne disposent d'un délai de grâce de trois ans pour respecter ces ratios de fonds propres. Les banques coréennes restent bien capitalisées: en 2020, leur ratio de fonds propres s'élevait à 16,5% et leur ratio de fonds propres de base à 12,7% - les deux étaient bien supérieurs aux exigences de Bâle III (tableau 4.13).

Tableau 4.13 Indicateurs du secteur bancaire^a, 2015-2020

(%)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020 ^b
Ratio de fonds propres	13,9	14,8	15,2	15,4	15,3	16,5
Ratio de fonds propres de base	11,3	12,5	13,2	13,3	13,2	12,7
Ratio prêts improductifs nets de provisions/fonds propres	2,1	2,9	1,7	1,3	1,2	1,2

⁷⁴ La troisième banque en ligne a obtenu une licence en décembre 2019.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020 ^b
Ratio prêts improductifs/total des prêts bruts	0,5	0,5	0,4	0,3	0,3	0,2
Rendement des actifs	0,5	0,4	0,7	0,8	0,7	0,7
Rendement des fonds propres	6,5	4,5	8,5	9,8	8,9	9,3
Marge d'intérêt nette	1,6	1,5	1,6	1,7	1,6	1,4
Ratio marge d'intérêts/résultat brut	62,7	65,3	58,7	72,7	76,2	65,9
Ratio dépenses non financières/résultat brut	54,6	65,1	65,6	75,5	75,2	56,6
Ratio actifs liquides/actifs globaux (ratio de liquidité des actifs)	34,4	33,7	29,9	31,2	32,2	33,0
Ratio actifs liquides/passifs à court terme	105,5	99,0	101,3	114,5	110,0	101,9
Ratio position de change nette ouverte/fonds propres	0,04	0,0	-1,0	0,04	0,11	-0,30

a Établissements de dépôt uniquement.

b Le ratio de fonds propres est basé sur la fin de l'année 2020 et les autres indicateurs sont basés sur la fin du mois de juin 2020.

Source: FMI (2021), *Republic of Korea: Staff Report for the 2021 Article IV Consultation*, IMF Country Report n° 2021/064. Adresse consultée: <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2021/03/24/Republic-of-Korea-2021-Article-IV-Consultation-Press-Release-Staff-Report-Staff-Statement-50306>; et renseignements communiqués par les autorités.

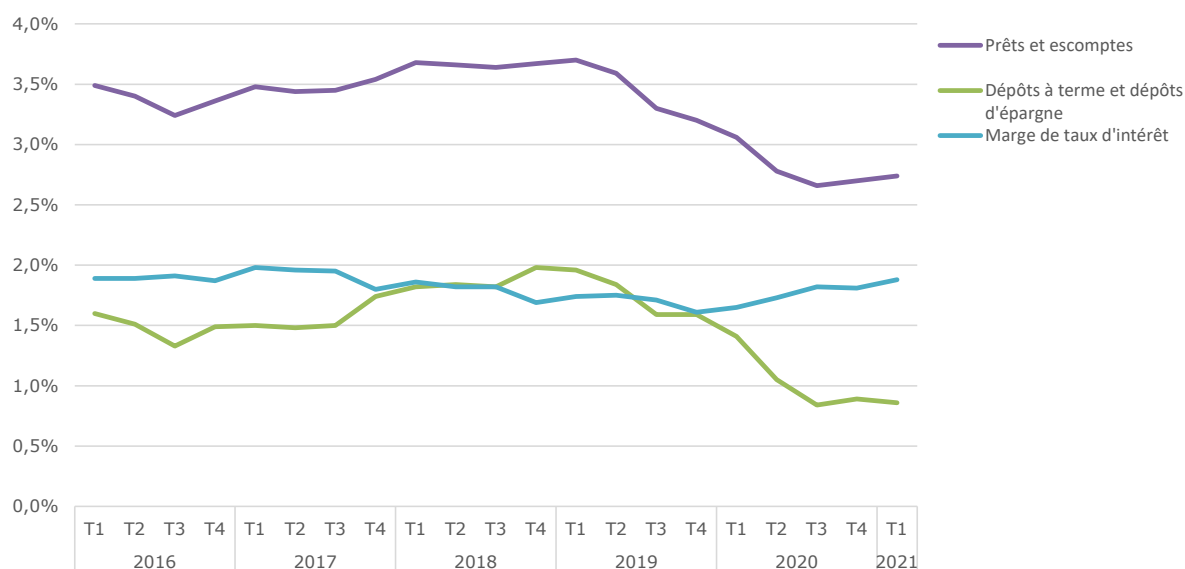
4.183. En avril 2019, la FSC a provisoirement introduit la norme du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire visant à réglementer les grands risques pris par les banques à l'égard de contreparties liées, en établissant une limite de 25% pour les fonds propres de base. La mise en œuvre formelle de cette norme a débuté en septembre 2020. La Loi sur les banques dispose que les allocations de crédits des banques aux *chaebols* et aux autres conglomérats réglementés ne peuvent dépasser 25% du capital total.

4.184. En juin 2020, la FSC et le FSS ont restructuré Shinhan Financial Group, Hana Financial Group, KB Financial Group, NH Financial Group et Woori Financial Group en tant que "holdings bancaires nationales d'importance systémique" et ils ont listé leurs entités bancaires à l'échelle nationale en tant que "banques nationales d'importance systémique", conformément aux directives du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.⁷⁵ Ces banques sont assujetties à une surtaxe supplémentaire liée au risque de 1% sur leur volant de fonds propres depuis 2019.

4.185. La situation du secteur bancaire est favorable et le risque d'une crise de liquidité est faible. En 2020, le ratio des prêts improductifs est tombé à 0,2%, contre 0,5% en 2015, et le ratio de rendement des actifs et de rendement des fonds propres est passé respectivement à 0,7% et 9,3% (tableau 4.13). La rentabilité des banques subit une pression à long terme du fait des faibles taux d'intérêt en vigueur dans le pays, qui limitent la capacité des banques à toucher des intérêts sur les prêts (graphique 4.7). Les intérêts perçus représentent plus de 80% des recettes du secteur. La marge d'intérêt nette a reculé de 1,6% en 2015 à 1,4% en 2020. Les prêts hypothécaires, qui sont la principale source de croissance intérieure des banques, rencontrent des difficultés, car la FSC a publié des directives imposant aux banques de durcir le contrôle des revenus et de supprimer progressivement les prêts hypothécaires à intérêt seulement.

4.186. Les banques commerciales sont assujetties à un plafonnement du ratio prêts/dépôts à 100%. En 2020, le règlement sur le ratio prêts/dépôts a été élargi pour inclure les caisses d'épargne: les prêts ne devraient pas dépasser 110% des dépôts dans les caisses d'épargne en 2020 et 100% à partir de 2021. La FSC a mis en œuvre une prescription relative au ratio du service de la dette dans le secteur financier pour mieux prévenir le surendettement sur le segment des prêts à la consommation. Des normes plus strictes de sélection des prêts basées sur les règles relatives au ratio du service de la dette sont entrées en vigueur pour les assureurs et les banques commerciales à la fin de l'année 2018 et pour le reste du secteur des prêts - prêteurs non bancaires - à la fin de l'année 2019.

⁷⁵ EIU (2021), *Industry Report – Financial Services: South Korea*. Adresse consultée: https://country.eiu.com/filehandler.ashx?issue_id=730761656&mode=pdf.

Graphique 4.7 Marge de taux d'intérêt, 2016-1^{er} trimestre de 2021

Source: Banque de Corée, Système de statistiques économiques ECOS. Adresse consultée: ecos.bok.kr/flex/EasySearch_e.jsp.

4.5.3.1.3 Secteur non bancaire

4.187. Les établissements financiers non bancaires comprennent les caisses d'épargne, les coopératives de crédit, les sociétés financières spécialisées dans le crédit⁷⁶, les compagnies d'assurance, les sociétés de gestion d'actifs et l'Association coréenne de financement de titres. Entre 2015 et 2020, le nombre d'établissements financiers non bancaires a augmenté, principalement parce que le nombre de sociétés de gestion d'actifs est passé de 87 à 326 (tableau 4.12). La valeur totale de leurs actifs a progressé de 46,3% et la valeur totale de leurs prêts et escomptes a augmenté de 72,8%.

4.188. Parmi les établissements financiers non bancaires, les caisses d'épargne et les coopératives de crédit sont des établissements de dépôts. Le total des actifs des caisses d'épargne et des coopératives de crédit a progressé encore plus vite que les actifs des autres établissements financiers non bancaires, ce qui résulte peut-être des efforts déployés par le gouvernement pour encourager les établissements financiers à s'intéresser davantage aux petits et moyens clients qu'aux grands conglomérats:

- Le nombre de caisses d'épargne, qui sont des petits établissements de dépôts, est resté le même, tandis que la valeur des actifs de ces établissements a plus que doublé entre 2015 et 2020. Les caisses d'épargne ciblent les particuliers à faible revenu et les PME.
- Les coopératives de crédit, qui font partie des coopératives de crédit mutuel, sont des organisations bénévoles à but non lucratif établies par des groupes d'entités ayant des intérêts (collectifs) communs. Elles ont été établies pour favoriser la prospérité financière de leurs membres grâce à un cycle d'assistance mutuelle, afin de contribuer au développement de leur économie locale. Entre 2015 et 2020, même si leur nombre a baissé (en raison de fusions et de dissolutions volontaires), la valeur de leurs actifs a augmenté de 68,6%.

⁷⁶ Les sociétés financières spécialisées dans le crédit comprennent les sociétés de cartes de crédit, les sociétés de financement à tempérament, les sociétés de crédit-bail et les sociétés de capital-risque spécialisées dans les nouvelles technologies.

4.189. Le secteur de la gestion d'actifs comprend à la fois des marchés de fonds publics et privés. L'Office coréen d'investissement (KIC) est le fonds souverain du pays et le Service national des pensions gère le troisième plus important fonds de pension national à l'échelle mondiale. La hausse du nombre de gestionnaires d'actifs est essentiellement imputable à de nouveaux gestionnaires de fonds privés, en particulier des gestionnaires de fonds spéculatifs. La FSC a annoncé son intention de renforcer la surveillance du secteur, entre autres choses en procédant à des audits de fonds et en renforçant les prescriptions en matière de divulgation.

4.190. Les entités étrangères désireuses d'établir une maison de titres ou une société de gestion d'actifs en Corée doivent satisfaire aux mêmes exigences que les sociétés nationales, c'est-à-dire avoir un plan d'action commerciale rationnel et réaliste, un bilan sain, des ressources humaines et matérielles suffisantes pour assurer la protection des investisseurs et un système permettant d'empêcher les conflits d'intérêts.

4.5.3.2 Assurance

4.5.3.2.1 Évolution récente

4.191. Le secteur coréen de l'assurance est vaste et développé, et il affiche l'un des taux de pénétration les plus élevés au monde pour ce qui est de la part des primes dans le PIB (10,63% en 2020, par rapport à une moyenne mondiale de 2,77%).⁷⁷ La Corée possède le troisième secteur de l'assurance d'Asie après le Japon et la Chine. En 2020, elle comptait 55 compagnies d'assurance – 24 compagnies d'assurance-vie et 31 compagnies d'assurance autre que sur la vie (tableau 4.12). Entre 2015 et 2020, les actifs totaux des compagnies d'assurance-vie ont augmenté de 35%, tandis que ceux des compagnies d'assurance autre que sur la vie ont augmenté de 52%.

4.192. Les entreprises nationales dominent le secteur – elles représentaient plus de 80% du marché de l'assurance-vie et 98% du marché de l'assurance autre que sur la vie en 2018.⁷⁸ Le marché de l'assurance est concentré: les trois premiers assureurs détiennent plus de la moitié du total des actifs sur chaque marché. Les entreprises détenues par des intérêts étrangers jouent essentiellement des rôles secondaires. En 2021, la Corée compte 10 compagnies de réassurance.

4.193. Les opérateurs numériques commencent à gagner des parts de marché dans le secteur de l'assurance.⁷⁹ À l'heure actuelle, la Corée compte deux compagnies d'assurance autre que sur la vie numériques: Carrot General Insurance (appartenant à un consortium dirigé par Hanwha General Insurance) et Hana Insurance (appartenant à Hana Financial Group). Kakao Pay, le fournisseur de services de paiement mobile du groupe de médias sociaux Kakao, prévoit de lancer une troisième compagnie d'assurance autre que sur la vie numérique.

4.194. Le marché de l'assurance se caractérise par un très grand nombre d'intermédiaires de l'assurance – plus de 400 000 courtiers d'assurances et 31 000 autres agents dominent le circuit de distribution. Le marché de la bancassurance est développé et la moitié des nouvelles activités d'assurance-vie sont vendues par l'intermédiaire des banques. La Loi sur les sociétés d'assurance autorise les compagnies d'assurance à vendre des polices en utilisant des circuits bancaires, mais limite les ventes de produits d'assurance d'une banque par le même assureur à 25% de ses ventes totales de produits de bancassurance .

4.195. Les fusions et acquisitions sont de plus en plus dynamiques dans le secteur de l'assurance, et des acheteurs aussi bien nationaux qu'étrangers dirigent la réorientation.⁸⁰ Par exemple, en 2019

⁷⁷ EIU (2021), *Industry Report – Financial Services: South Korea*. Adresse consultée: http://country.eiu.com/filehandler.ashx?issue_id=730761656&mode=pdf.

⁷⁸ FMI (2020), *Republic of Korea: Financial Sector Assessment Program Technical Note – Financial Conglomerates Supervisions*, IMF Country Report n° 20/275. Adresse consultée: <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2020/09/18/Republic-of-Korea-Financial-Sector-Assessment-Program-Technical-Note-Financial-Conglomerates-49747>.

⁷⁹ EIU (2021), *Industry Report – Financial Services: South Korea*. Adresse consultée: http://country.eiu.com/filehandler.ashx?issue_id=730761656&mode=pdf. Les autorités indiquent que les opérateurs numériques sont des compagnies d'assurance qui se spécialisent dans le télémarketing pour solliciter au moins 90% du nombre total de contrats d'assurance et de primes d'assurance, entre autres par téléphone, par courrier et par voie électronique.

⁸⁰ EIU (2021), *Industry Report – Financial Services: South Korea*. Adresse consultée: http://country.eiu.com/filehandler.ashx?issue_id=730761656&mode=pdf.

et 2020, Lotte Insurance et MG Non-Life Insurance ont été vendues à des investisseurs privés. De grandes compagnies d'assurance commencent à essayer de se développer sur les marchés étrangers en réalisant des achats d'actifs stratégiques.

4.5.3.2.2 Cadre réglementaire

4.196. Le secteur de l'assurance est régi principalement par la Loi sur les sociétés d'assurance. En avril 2020, l'Assemblée nationale a approuvé une modification majeure de cette loi: la limite légale des investissements des compagnies d'assurance dans des actifs étrangers par rapport à leurs actifs totaux a été relevée de 30% à 50% à compter de décembre 2020. Une autre modification de la Loi sur les sociétés d'assurance a été approuvée par l'Assemblée nationale en novembre 2020. En vertu de cette modification, certaines formalités administratives concernant l'ajout par les compagnies d'assurance de nouveaux produits et activités ont été supprimées, et les exigences de capital pour l'assurance de faible montant et l'assurance à court terme ont été abaissées.

4.197. La FSC et le FSS sont chargés de contrôler le secteur de l'assurance, et la FSC délègue ses activités de contrôle et d'inspection au FSS. Les autres institutions pertinentes incluent la Compagnie coréenne de garantie des dépôts (KDIC) et l'Institut coréen de développement des assurances (KIDI). La KDIC maintient un fonds de protection des assurés contre les défaillances d'assureurs. La KDIC est un organisme intégré de protection qui assure les assureurs, les banques, les sociétés d'investissement financier et les caisses d'épargne. Elle finance son fonds d'assurance des dépôts grâce aux contributions des établissements financiers assurés, et elle utilise ce fonds pour remplir ses fonctions, y compris le paiement des indemnités au titre de l'assurance des dépôts. Le KIDI calcule des taux de primes de référence et réalise des analyses statistiques pour les assureurs et les organismes de réglementation en se basant sur les données recueillies auprès des compagnies membres.⁸¹

4.198. Les organismes de réglementation travaillent avec les compagnies d'assurance pour améliorer les ratios de fonds propres fondés sur le risque des assureurs, dans le cadre du passage à la norme internationale d'information financière (IFRS) 17 sur les contrats d'assurance d'ici à 2023. À la fin de 2020, les ratios de fonds propres fondés sur le risque étaient en moyenne de 297,3% pour les compagnies d'assurance-vie et de 234,0% pour les compagnies d'assurance autre que sur la vie en Corée; tous deux étaient bien supérieurs à la prescription réglementaire minimale de 100% prévue par la Loi sur les sociétés d'assurance.

4.199. Les secteurs de l'assurance-vie et de l'assurance autre que sur la vie sont tout à fait séparés. Il est interdit aux assureurs sur la vie d'offrir d'autres types d'assurance, et l'inverse est vrai aussi. En pratique, les compagnies d'assurance-vie prêtent de fortes sommes aux entreprises, surtout aux grandes entreprises affiliées aux *chaebols*.

4.200. Il n'existe aucune restriction concernant les capitaux étrangers. Les compagnies d'assurance, nationales comme étrangères, doivent maintenir des fonds d'au moins 30 milliards de KRW pour mener des activités en Corée. Cette exigence est passée à 3 milliards de KRW pour les succursales de compagnies d'assurance. En vertu de décrets présidentiels, les assureurs qui souhaitent gérer certains produits d'assurance seulement doivent maintenir des fonds d'au moins 5 milliards de KRW.

4.5.4 Communications et services postaux

4.5.4.1 Communications

4.201. Le secteur de l'information et des communications a enregistré un taux de croissance annuel moyen de 4,4% entre 2016 et 2019, qui est retombé à 3,2% en 2020. En 2020, il a contribué à 5% du PIB et représentait 3% de l'emploi total (tableau 1.2). La Corée occupe un rang élevé au niveau mondial en ce qui concerne les TIC. Selon l'indice de préparation aux réseaux 2020, la Corée occupait la 14^{ème} place sur 134 pays.⁸²

⁸¹ KIDI. Adresse consultée: <https://www.kidi.or.kr/user/nd90545.do?menuCode=engsite>.

⁸² Portulans Institute, Network Readiness Index 2020. Adresse consultée: <https://networkreadinessindex.org/countries/korea-rep/>.

4.202. Pendant la période considérée, le taux de pénétration de la téléphonie fixe a continué de baisser, tandis que celui de la téléphonie mobile a continué d'augmenter jusqu'à atteindre 134% en 2019 (tableau 4.14). Le nombre d'abonnements aux services fixes filaires à large bande a également progressé, tandis que le pourcentage d'individus utilisant Internet, qui était déjà élevé, a augmenté (de 92,8% en 2016, il est passé à 96,2% en 2019).

Tableau 4.14 Principaux indicateurs des services de télécommunication, 2016-2019

	2016	2017	2018	2019
Lignes fixes (nombre)	28 036 600	26 844 692	25 906 849	24 747 415
Lignes fixes (pour 100 habitants)	55,0	52,5	50,6	48,3
Lignes mobiles (nombre)	61 295 538	63 658 688	66 355 778	68 892 541
Lignes mobiles (pour 100 habitants)	120,2	124,6	129,7	134,5
Abonnements à des services fixes (filaires) à large bande (nombre)	20 555 683	21 195 918	21 285 858	21 906 172
Abonnements à des services fixes (filaires) à large bande (pour 100 habitants)	40,3	41,5	41,6	42,8
Pourcentage d'individus utilisant Internet	92,8	95,1	96,0	96,2

Source: UIT, Base de données sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde. Adresse consultée: <http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/stat/default.aspx>; et renseignements communiqués par les autorités.

4.203. Trois principaux fournisseurs de services de télécommunication sur ligne fixe fournissent des services de téléphonie locale, nationale et internationale: Korea Telecom (KT), SK Broadband et LG U+. KT est l'opérateur dominant; il représente 80,8% du marché des appels locaux et 81,3% du marché des appels longue distance. SK Broadband et LG U+ représentent respectivement 15,4% et 3,8% du marché des appels locaux, et 13,5% et 2,4% du marché des appels longue distance. Plusieurs petites sociétés fournissent aussi des services d'appels longue distance nationaux et d'appels internationaux.

4.204. Trois fournisseurs principaux proposent des services de téléphonie mobile en Corée: SK Telecom, KT et LG U+. À la fin de 2020, leur part de marché était respectivement de 45,1%, 31,4% et 23,5%. Ces trois sociétés ont une participation étrangère (tableau 4.15) et elles n'appartiennent pas à l'État. Plusieurs opérateurs de réseaux mobiles virtuels (MVNO) fournissent aussi des services de téléphonie mobile; leur part de marché est toutefois négligeable.

Tableau 4.15 Structure du capital des principaux opérateurs du secteur des télécommunications, décembre 2020

Société	Part de marché (%)		Participation de l'État	Participation étrangère
	Téléphonie sur ligne fixe	Téléphonie mobile		
KT	80,8	31,4	Aucune	43,97 ^a
SK Telecom	s.o.	45,1	Aucune	33,93
LG U+	3,8	23,5	Aucune	30,20
SK Broadband	15,4	s.o.	Aucune	..

.. Non disponible.

s.o. Sans objet.

a Les engagements pris par la Corée dans le cadre de l'AGCS indiquaient que la participation étrangère dans KT serait de 33% au maximum, c'est-à-dire que l'entreprise ne serait pas soumise au plafond normal de 49% s'appliquant aux autres fournisseurs de services basés sur des installations. Toutefois, cette politique a été modifiée et la participation étrangère dans KT est bien supérieure à 33%.

Source: Commission coréenne des communications et Ministère des sciences et des TIC.

4.205. Le MSIT est chargé de délivrer des licences et d'approuver ou de suivre les prix sur le marché des télécommunications. La Commission coréenne des communications (KCC), qui relève du Cabinet du Président, est l'organisme de réglementation chargé d'assurer la concurrence loyale et la protection des consommateurs sur le marché des télécommunications. Depuis juin 2019, la KCC est aussi responsable de la médiation dans les différends survenant entre opérateurs et usagers.

En 2020, 572 affaires ont été soumises à la KCC pour médiation. Parmi elles, 31 ont été abandonnées, 246 ont été réglées et 295 n'ont pas été réglées.

4.206. La Korea Internet & Security Agency (KISA) est spécialisée dans la promotion d'Internet et de la sécurité de l'information dans le secteur privé. L'Agence nationale pour la société de l'information (NIA) est chargée de mettre en œuvre et de soutenir l'informatisation du pays. L'Office national de promotion du secteur informatique (NIPA) mène diverses initiatives pour augmenter la compétitivité nationale et obtenir des moteurs de croissance pour l'avenir, en encourageant l'utilisation accrue, entre autres choses, de l'intelligence artificielle, la réalité virtuelle/réalité augmentée, la 5G et l'informatique en nuage dans les secteurs traditionnels. Il aide également les PME et les jeunes entreprises prometteuses à se développer sur les marchés mondiaux.

4.207. Les principaux textes législatifs régissant le secteur des communications sont la Loi sur les entreprises de télécommunication et son décret d'application de 2021 (sur les prescriptions d'enregistrement pour les entreprises de télécommunication et les normes relatives aux services de gros obligatoires).

4.208. La Loi sur les entreprises de télécommunication a été modifiée pour la dernière fois en 2020 (Loi n° 17352). Elle classe les entreprises de télécommunications en deux catégories – les opérateurs détenteurs d'installations et les opérateurs à valeur ajoutée.⁸³ L'investissement étranger dans les services de télécommunication faisant appel à des installations est plafonné à 49%, tandis que les services de télécommunication à valeur ajoutée sont ouverts à l'investissement étranger sans restriction. Dans le cas des services de télécommunication faisant appel à des installations, les sociétés étrangères de certains partenaires d'ACR qui ont passé l'examen d'intérêt public ne sont pas soumises à cette restriction à l'investissement. Le MSIT peut interdire à un actionnaire étranger d'acquérir à titre individuel des intérêts majoritaires (5% des actions ou plus) dans KT.

4.209. L'investissement étranger dans la radiodiffusion et la radiodiffusion hertzienne est interdit. Des restrictions à la participation étrangère (jusqu'à 49%, 20% ou 10%) s'appliquent aux services de diffusion de programmes tels que définis dans la Loi sur la radiotélédiffusion⁸⁴, aux opérateurs de réseaux câblés, à la radiodiffusion par satellite et à d'autres services de radiodiffusion, aux communications filaires et aux communications sans fil et par satellite, et à d'autres communications électroniques (tableau 2.1).

4.210. Le service universel couvre la fourniture de tout service de télécommunication de base à un tarif raisonnable, indépendamment de l'heure et de l'endroit. La large bande fixe a été désignée service universel en 2020. Tous les opérateurs de télécommunication ont l'obligation de fournir un service universel ou de compenser les pertes causées par la fourniture d'un tel service; le MSIT peut exempter les opérateurs de cette obligation. Les autorités indiquent que, par décret présidentiel, les opérateurs de télécommunication réalisant des ventes annuelles de services de télécommunication inférieures ou égales à 30 milliards de KRW sont exemptés de cette obligation. Tous les opérateurs de télécommunication à valeur ajoutée en sont aussi exemptés.

4.211. Les autorités indiquent que les opérateurs de télécommunication détenteurs d'installations doivent déclarer au MSIT les conditions d'utilisation (tarifs et conditions) de chaque service qu'ils prévoient de fournir. Cependant, les conditions d'utilisation déclarées par KT pour les lignes urbaines et celles déclarées par SK Telecom pour les lignes mobiles peuvent être rejetées dans un délai de 15 jours si le MSIT estime qu'il existe un risque d'atteinte aux intérêts des utilisateurs ou à la concurrence loyale. Les tarifs de télécommunication qui ne nécessitent pas l'approbation du MSIT doivent tout de même lui être notifiés.

⁸³ Les opérateurs détenteurs d'installations fournissent les services de télécommunication qui permettent la transmission ou la réception d'informations (voix, données, images, etc.) sans modification de la forme ou des détails, et la location de matériel de télécommunication pour la transmission ou la réception d'informations (voix, données, images, etc.), tels que les services de téléphonie ou d'Internet. Les opérateurs de services à valeur ajoutée fournissent les services de télécommunication autres que ceux qui sont fournis par les opérateurs détenteurs d'installations (Loi sur les entreprises de télécommunication). Parmi les services à valeur-ajoutée, on peut citer par exemple le traitement de données en ligne, le stockage et la consultation de données dans des bases de données en ligne, l'échange électronique de données et la messagerie électronique.

⁸⁴ Plafond de participation étrangère de 20% pour la programmation générale; et plafond de participation étrangère de 10% pour les émissions spéciales concernant l'actualité.

4.212. La Loi sur les entreprises de télécommunication dispose que les opérateurs de télécommunication doivent conclure un accord d'interconnexion dans un délai de 90 jours⁸⁵ à compter de la réception d'une demande émanant d'un autre opérateur. Le MSIT détermine et notifie publiquement l'éventail des conditions, procédures, méthodes et calculs des frais d'interconnexion, ainsi que les lignes directrices y relatives.

4.213. La portabilité des numéros de téléphone des lignes fixes et mobiles est possible entre les opérateurs (pour les mêmes services).

4.214. En 2019, la Corée a mis en œuvre une stratégie globale appelée "Stratégie 5G+", dont l'objectif est de promouvoir un "écosystème 5G" dans lequel la 5G est l'infrastructure sous-jacente reliant des appareils de pointe et des services innovants. La 5G se caractérise par la capacité de connecter tous les objets sur un réseau et de transmettre d'importants volumes de données à des vitesses élevées et en temps réel, c'est-à-dire avec une très faible latence. La 5G peut produire un effet d'entraînement sur les grands investissements ainsi que dans les secteurs en amont et en aval. Le gouvernement considère la 5G comme un nouveau moteur de croissance économique pour la Corée. Parmi les pays de l'OCDE, la Corée affiche l'objectif le plus élevé en matière de vitesse de téléchargement: 10 gigabits par seconde (Gbit/s) dans 50% des ménages urbains (85 villes) d'ici à 2022.⁸⁶

4.215. L'objectif de la Stratégie 5G+ est la création d'un environnement dans lequel des appareils de pointe et des services innovants qui relient tous les objets sont intégrés au sein d'une infrastructure 5G. Cette stratégie est axée sur 10 secteurs clés⁸⁷ et 5 services clés basés sur les réseaux 5G (santé numérique, contenu immersif, usines intelligentes, véhicules autonomes et villes intelligentes). Le gouvernement entend stimuler la croissance du marché de la 5G, notamment en encourageant l'investissement public et en accélérant l'investissement privé, en soutenant l'adoption des services de 5G et la protection des utilisateurs par des améliorations institutionnelles, en faisant progresser les entreprises et les talents qui répondent aux normes mondiales, et en favorisant la mondialisation des technologies et services 5G de la Corée par la promotion de leur expansion à l'étranger.

4.216. La Corée a déjà adopté des politiques pour améliorer la connectivité du réseau de raccordement et du réseau dorsal⁸⁸, en exigeant des opérateurs de réseaux qu'ils partagent les câbles de fibres, y compris de raccordement, mais aussi en maintenant des incitations à l'investissement. En Corée, le pourcentage de la fibre dans l'ensemble de la connexion à large bande fixe était de 84% en 2020.

4.217. Avec le développement du réseau 5G, le trafic de données 5G a augmenté régulièrement et a plus que doublé en un an, passant de 121 444 Tb en décembre 2019 à 302 278 Tb en décembre 2020. On recensait 169 612 stations de base de téléphonie mobile en décembre 2020 et 11,85 millions d'abonnés aux services 5G.

4.218. En décembre 2019, le MSIT a annoncé un Plan sur le spectre 5G+, qui comprend trois axes stratégiques:

- Faire progresser les technologies sans licence jusqu'au niveau de performance 5G. Les attributions de fréquences sous licence doivent être concentrées dans des secteurs stratégiques pour la 5G+, y compris les villes intelligentes, les usines intelligentes, les véhicules autonomes, les drones et la santé numérique. Le gouvernement prévoit de distribuer des fréquences sans licence dans chaque secteur stratégique pour la 5G+ et

⁸⁵ Loi sur les entreprises de télécommunication, article 44.

⁸⁶ OCDE (2020), *Perspectives de l'économie numérique de l'OCDE 2020*. Adresse consultée: <https://www.oecd.org/fr/publications/perspectives-de-l-economie-numerique-de-l-ocde-2020-version-abregee-3b257711-fr.htm>.

⁸⁷ Les 10 secteurs clés sont le matériel pour réseaux, les smartphones 5G nouvelle génération, les appareils de réalité augmentée/réalité virtuelle, les appareils portables, les systèmes de CCTV intelligents, les drones (futurs), les robots (connectés), la technologie V2X ("Véhicule-à-tout") 5G pour les voitures autonomes, la sécurité de l'information et le traitement des données à la périphérie. KISDI (2020), *2020 ICT Industry Outlook of Korea*.

⁸⁸ Dans un réseau de télécommunication hiérarchique, la partie "raccordement" du réseau comprend les liens intermédiaires entre le réseau dorsal (réseau de base) et les petits sous-réseaux à la limite du réseau.

d'améliorer la réglementation technologique pour faire progresser les technologies sans licence (Wi-Fi, Internet des objets, détection, etc.) jusqu'au niveau de performance 5G.

- Obtenir les bandes 5G les plus larges au niveau mondial. Le MSIT prévoit d'obtenir des fréquences supplémentaires jusqu'à 2 640 MHz, ce qui portera la disponibilité du spectre, actuellement de 2 680 MHz, à 5 320 MHz d'ici à 2026.
- Innover dans le domaine de la gestion du spectre et des systèmes connexes, ainsi que dans les systèmes institutionnels. Le MSIT s'efforce d'améliorer les approches et systèmes de gestion de la fourniture de fréquences pour répondre à la diversification de la demande.

4.219. Le gouvernement, par l'intermédiaire de la NIA, contrôle la qualité des fournisseurs de services à large bande en réalisant des évaluations "sur le terrain", dont les résultats sont mis à la disposition du public. D'après la NIA, l'évaluation de la qualité des services a considérablement contribué au développement de la large bande, car les opérateurs ont amélioré la qualité des réseaux après chaque publication de résultats. L'évaluation permet aussi d'accroître la concurrence en fournissant aux utilisateurs des renseignements de qualité sur les services de communication.

4.220. Selon l'indice de cybersécurité dans le monde de l'UIT, en 2018 la Corée occupait la 15^{ème} place sur 155 participants.⁸⁹ Le gouvernement estime que le cyberspace est essentiel à la vie quotidienne des personnes, aux activités économiques et aux opérations des pouvoirs publics. Du fait de l'interconnexion entre divers dispositifs d'information et de communication, y compris l'application de l'Internet des objets et le caractère sans frontières du cyberspace, le contrôle de la sécurité dans le cyberspace est complexe. En 2019, le gouvernement a élaboré la première Stratégie nationale en matière de cybersécurité, qui précise les rôles et responsabilités de tous les membres de la société en vue de créer une culture nationale des pratiques de sécurité et d'améliorer la capacité de cyberdéfense du pays.⁹⁰ Le gouvernement a établi le Plan global de protection de l'information du secteur privé 2019, afin d'assurer la cybersécurité dans le secteur privé et de promouvoir l'innovation dans le secteur de la sécurité de l'information. En outre, la Corée a promulgué des lois liées à la vie privée: la Loi sur la promotion de l'utilisation des réseaux d'information et de communication et sur la protection de l'information (révisée pour la dernière fois en juin 2020) et la Loi sur la protection des informations personnelles.

4.221. D'après l'OCDE, les technologies numériques, telles que la chaîne de blocs, sont des outils puissants qui permettent de renforcer la sécurité des transactions et des échanges de renseignements, et d'empêcher le piratage (communication par cryptographie quantique). L'OCDE suggère que la Corée soutienne davantage la recherche-développement pour encourager la recherche et l'investissement dans les technologies de sécurité de nouvelle génération.⁹¹

4.222. Le Règlement sur l'externalisation du traitement de données par les sociétés financières contient des dispositions sur la protection de renseignements spécifiques – les renseignements d'identification personnelle de clients individuels ne devraient pas être transférés à des pays étrangers lorsque les sociétés financières confient le traitement de leurs données à des tierces parties. Le Règlement sur la surveillance des transactions financières électroniques exige des sociétés financières dont le siège est basé en Corée qu'elles établissent un centre informatique et un site de secours dans le pays. Par ailleurs, les sociétés financières électroniques⁹² doivent, lorsqu'elles traitent des renseignements d'identification personnelle ou des renseignements

⁸⁹ UIT (2018), *Global Cybersecurity Index 2018*. Adresse consultée: https://www.itu.int/dms_pub/itu-d/opb/str/D-STR-GCI.01-2018-PDF-E.pdf.

⁹⁰ Office national de la sécurité (2019), *Stratégie nationale en matière de cybersécurité*. Adresse consultée: https://www.itu.int/en/ITU-D/Cybersecurity/Documents/National_Strategies_Repository/National%20Cybersecurity%20Strategy_South%20Korea.pdf.

⁹¹ OCDE (2020), *Études économiques de l'OCDE: Corée 2020*. Adresse consultée: https://www.oecd-ilibrary.org/fr/economics/etudes-economiques-de-l-ocde-coree-2020-version-abregee_3afabb3a-fr.

⁹² Ces entités financières électroniques ne comprennent pas les succursales nationales de sociétés financières étrangères qui n'ont pas une influence significative sur la sécurité et la fiabilité des transactions financières électroniques et les agences de paiement et de règlement électroniques pour les cybercentres commerciaux étrangers.

personnels en matière de crédit à l'aide d'un service d'informatique en nuage, utiliser ou baser ce service dans le pays.

4.5.4.2 Services postaux⁹³

4.223. Conformément à la Loi sur les services postaux, la Korea Post, qui appartient à l'État (tableau 3.4) et relève du MSIT, est l'opérateur national des services postaux. Elle est responsable des services postaux, des services d'épargne postale et des services d'assurance-vie postale.

4.224. Certains services postaux sont réservés à Korea Post, par exemple:

- la distribution de courrier si le poids de chaque courrier ne dépasse pas 350 grammes et que le taux d'affranchissement pour chaque courrier n'est pas supérieur à 10 fois le taux ordinaire prescrit par décret présidentiel; et
- l'envoi de lettres recommandées par un organisme public ou une administration locale.

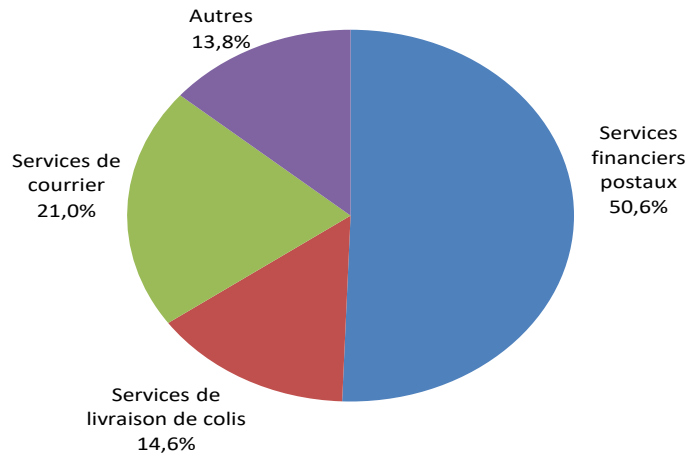
4.225. Ces services mis à part, les services de distribution sont ouverts à la concurrence. En vertu de la Loi sur la promotion de l'investissement étranger, les activités postales ne sont pas ouvertes à l'investissement étranger.

4.226. Le service postal universel, réservé à Korea Post, comprend:

- les envois postaux ordinaires d'un poids inférieur à 2 kilogrammes par article;
- les colis d'un poids inférieur à 20 kilogrammes par article; et
- les envois postaux spéciaux et les autres envois postaux spécifiés par décret présidentiel.

4.227. Korea Post fixe les tarifs postaux en consultation avec le Ministère de la stratégie et des finances. Aucune consultation n'est requise concernant les tarifs postaux de l'envoi de colis en Corée ou sur le plan international, des services de courrier exprès et de l'envoi de mandats postaux. Les autorités indiquent qu'en 2020, la moitié des revenus étaient liés aux services financiers postaux, 21% aux services de courrier, 14,6% aux services d'envoi de colis et 13,8% aux autres services (graphique 4.8).

⁹³ UPU, *Statut et structure des entités postales, Corée*. Adresse consultée: <https://www.upu.int/UPU/media/upu/PostalEntitiesFiles/statusOfPostalEntities/korFr.pdf>.

Graphique 4.8 Services postaux, 2020

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

4.228. Pendant la période considérée, les services postaux ont enregistré une croissance annuelle moyenne de 1,46% de 2016 à 2020, tandis que les services de courrier ont progressé rapidement, de 13,25% par an en moyenne (tableau 4.16).

Tableau 4.16 Croissance annuelle des services postaux et des services^a de courrier, 2016-2020

	2016	2017	2018	2019	2020
Services postaux	1,6%	-0,3%	2,9%	3,5%	-0,4%
Services de courrier	12,7%	13,3%	9,6%	9,72%	20,93%

a Les organismes gouvernementaux de surveillance des services postaux et des services de courrier sont différents.

Source: Renseignements communiqués par les autorités.

4.229. Les services de courrier sont régis par la Loi sur le développement du secteur des services logistiques, promulguée le 26 janvier 2021 par le MOLIT. Actuellement, la Corée compte 21 fournisseurs de services de courrier. Depuis le 22 juin 2021, les étrangers titulaires d'un visa H-2 (visa de travail et de séjour) sont autorisés à travailler en tant qu'ouvriers de chargement et de déchargement dans les entreprises de gestion des terminaux logistiques.

4.5.5 Services de transport

4.230. Le transport international de fret s'effectue principalement par voie maritime, tandis que le transport international de passagers s'effectue principalement par voie aérienne (96%). En 2017, le transport intérieur de passagers était dominé par le transport routier (environ 85%), tandis que le transport ferroviaire et le transport par métropolitain représentaient respectivement 4,5% et 10,8% du transport de passagers (tableau 4.17). Des lois relatives à la concurrence s'appliquent au transport aussi bien routier qu'aérien, tandis que le segment du transport maritime international régulier en est exempté.

Tableau 4.17 Transport international et intérieur de passagers, par mode et par an, 2016-2020

(millions de passagers)

	2016	2017	2018	2019	2020
Transport international	75,8	79,7
Transport maritime	2,8	2,7
Transport aérien	73,0	77,0	85,9	90,1	14,2
Transport intérieur	33 158,7	33 336,7
Transport ferroviaire	1 449,5	1 490,3	1 574,7	1 635,1	..
Transport par métropolitain	3 572,1	3 604,7	3 444,6	3 521,8	..
Transport routier	28 090,7	28 192,4	28 409,6	s.o.	..
Transport maritime	15,4	16,9
Transport aérien	30,9	32,4	31,6	33,0	25,2

.. Non disponible.

Source: Service coréen des renseignements statistiques (KOSIS). Adresse consultée: <https://kosis.kr/eng/>.**4.5.5.1 Transport maritime**

4.231. D'après les données de la CNUCED, en 2020 la Corée a conservé sa 7^{ème} place au niveau mondial s'agissant de la capacité de charge en tonnes de port en lourd (tpl) (3,93% du total des tpl). Au total, 1 615 navires ont transporté 80,5 millions de tpl et, parmi eux, 837 navires battant pavillon étranger ont transporté 82% de ce tonnage total.⁹⁴

4.232. Le secteur maritime est régi principalement par la Loi sur le transport maritime du MOF.

4.233. À la suite de la faillite, en février 2017, de Hanjin Shipping, qui faisait autrefois partie des 10 premières sociétés de transport maritime mondiales, le MOF a annoncé en avril 2018 un plan quinquennal pour reconstruire le secteur du transport maritime. Les objectifs du plan sont les suivants:

- assurer la stabilité des volumes de cargaisons sur la base de services maritimes et de taux de fret compétitifs, en exploitant un mécanisme coopératif avantageux à la fois pour les sociétés de transport maritime et les affréteurs;
- rétablir la compétitivité du transport maritime en augmentant le nombre de navires à faible coût et à haut rendement, en développant la flotte sous pavillon national avec 200 nouveaux navires y compris des porte-conteneurs de très grande taille, et en encourageant l'introduction de navires écologiques; et
- encourager les sociétés de transport maritime à continuer d'innover dans le secteur du transport maritime, en renforçant la coopération entre elles pour assurer la stabilité de leur gestion, en encourageant la coopération entre les compagnies maritimes de conteneurs, en soutenant les petites et moyennes entreprises de transport maritime, en sécurisant les terminaux portuaires de base nationaux et étrangers, et en contrôlant les transactions en matière de transport maritime.

4.234. Le plan quinquennal a aidé HMM, auparavant dénommée Hyundai Merchant Marine, à améliorer son classement et à devenir le huitième transporteur de conteneurs mondial en termes de capacité (l'entreprise occupait le 13^{ème} rang mondial avant 2018). Il a également permis d'accroître

⁹⁴ CNUCED (2020), *Review of Maritime Transport 2020*. Adresse consultée: https://unctad.org/system/files/official-document/rmt2020_en.pdf.

les recettes d'exploitation du secteur du transport maritime ainsi que la capacité de transport de conteneurs.

4.235. Par ailleurs, le gouvernement s'efforce de développer un pôle maritime mondial en établissant des partenariats gagnant-gagnant entre les transporteurs et les constructeurs navals, et d'améliorer la compétitivité du secteur de la construction navale en développant des technologies permettant de construire des navires écologiques et en encourageant la transition écologique des navires. Parmi les progrès accomplis, on peut citer: i) la modification des lignes se chevauchant et le développement de nouvelles lignes; ii) l'octroi de subventions (aux compagnies maritimes) pour remplacer les navires de cabotage par des navires écologiques, avec l'objectif de construire jusqu'à 100 navires écologiques d'ici à 2022; iii) la mise en place d'infrastructures pour les navires fonctionnant au GNL; iv) la réhabilitation du secteur du transport maritime par la localisation de matériaux pour les usines marines jusqu'en 2022⁹⁵; et v) la mise en œuvre de projets de renouvellement.⁹⁶

4.236. Le MOF a élaboré la Loi sur le développement et la promotion des navires écologiques, en vigueur à partir de janvier 2020, afin de réduire la pollution marine. Le Plan national du gouvernement pour le développement et la popularisation des navires verts (2021-2030), annoncé le 23 décembre 2020 et officiellement dénommé "2030 Green Ship-K Promotion Strategy", était basé sur cette loi. Cette stratégie a pour objectif de développer des technologies de pointe dans le domaine des navires verts, afin de permettre une réduction des émissions de gaz à effet de serre allant jusqu'à 70% d'ici à 2030. Les autorités indiquent qu'en mettant en œuvre cette stratégie, la Corée devrait prendre la tête des efforts visant à créer un secteur du transport maritime durable et écologique, en rénovant 15% (528 navires sur 3 542) des navires pour en faire des navires écologiques, ou "navires verts".

4.237. Le MOF s'est aussi efforcé de renforcer la sécurité maritime, entre autres en établissant l'Agence de sécurité du transport maritime (KOMSA) en 2019, et en introduisant et mettant en œuvre des services de navigation électronique, qui contiennent des prévisions automatiques et des alertes de collision et d'échouement, un système d'orientation sur les itinéraires optimaux, des mises à jour automatiques pour les cartes électroniques, et des renseignements sur la sécurité et la météo marines. D'après le MOF, ces services contribueront: i) à prévenir les erreurs humaines dans le cadre des accidents maritimes liés aux collisions/échouements; ii) à promouvoir l'efficacité des navires, des ports et de la logistique maritime; iii) à établir une infrastructure numérique de services maritimes; et iv) à mettre en place et exploiter l'infrastructure de services de la quatrième révolution industrielle dans le secteur du transport maritime. En 2021, le MOF avait établi neuf centres d'opération chargés de fournir des services de navigation électroniques efficaces. À cet égard, la Loi sur la fourniture et la promotion de l'utilisation des services intelligents d'information sur le trafic maritime (Loi sur les services de navigation électronique) est entrée en vigueur le 30 janvier 2021.

4.238. En mars 2019, la Corée a publié des directives basées sur les normes internationales concernant l'homologation de la cybersécurité maritime, pour permettre l'évaluation du niveau de cybersécurité et du fonctionnement des cybersystèmes, y compris le matériel d'accès à distance, le contrôle intégré et les systèmes de surveillance à bord des navires.⁹⁷

4.239. Compte tenu de la crise liée à la pandémie et des incertitudes grandissantes concernant le moment où la demande reprendra et la façon dont cela se déroulera, la Corée a lancé un fonds de sauvetage de 33 milliards d'USD pour protéger sept de ses secteurs phares, dont les secteurs du transport maritime et de la construction navale. La Société coréenne des entreprises maritimes (KOBC), qui est un organisme d'État, a prévu d'acheter des obligations subordonnées pour un montant de 100 milliards de KRW aux affrêteurs, en acceptant le ratio prêt/valeur des affrêteurs qui est de 95% maximum, tandis que la moyenne actuelle est comprise entre 60% et 80%. La KOBC a

⁹⁵ D'après les autorités, aucune mesure n'a été prise afin de localiser les matériaux pour les usines marines.

⁹⁶ Les "projets de renouvellement" sont des projets de développement qui visent à redynamiser l'économie locale d'installations portuaires anciennes et inutilisées et leurs environs en transformant la zone concernée en un espace industriel, culturel et habitable.

⁹⁷ CNUCED (2020), *Review of Maritime Transport 2020*. Adresse consultée: https://unctad.org/system/files/official-document/rmt2020_en.pdf.

acheté directement des obligations de sociétés à 10 petits et moyens affréteurs, pour un montant de 24,9 milliards de KRW.

4.240. Le transport maritime est ouvert à l'investissement étranger (tableau 2.1). Les transporteurs étrangers bénéficient d'un accès égal aux installations portuaires et aux services portuaires. En ce qui concerne l'immatriculation des navires, les navires battant pavillon coréen sont tenus d'être immatriculés dans les 60 jours suivant leur acquisition.⁹⁸ Le capitaine et l'ingénieur en chef des navires étrangers immatriculés conformément à la législation coréenne doivent avoir la nationalité coréenne. Le nombre d'étrangers autorisés à bord des navires nationaux essentiels est limité à six; il s'agit entre autres des navires transportant des matériaux ayant une grande importance pour l'économie nationale ou la sécurité nationale, comme les fournitures militaires, le pétrole, le GNL et le charbon.

4.241. En vertu de la Loi sur les navires (Article 6), les navires étrangers ne sont pas autorisés à pratiquer le cabotage. Toutefois, le commerce côtier est autorisé si cela est spécifié dans une loi ou un traité, s'il est approuvé par le MOF, ou s'il vise à éviter un accident maritime ou une capture marine. Par exemple, des navires étrangers ont été autorisés à effectuer du commerce côtier entre les ports de Pusan et Gwangyang depuis 2003 et entre les ports de Incheon et Gwangyang depuis 2005, à chaque fois sans limite de durée.

4.242. Les étrangers peuvent participer au transport de fret et de passagers entre la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée, dans le cadre de coentreprises à capital étranger minoritaire avec une entreprise basée en République de Corée.

4.243. Selon l'indice de connectivité des transports maritimes réguliers de la CNUCED, la Corée se classait au troisième rang mondial (après la Chine et Singapour) en 2020 s'agissant de son niveau d'intégration dans le réseau existant de transport maritime régulier.⁹⁹ La Corée est partie contractante à la Convention relative à un code de conduite des conférences maritimes. Les compagnies de transport maritime régulier sont exemptées des lois sur la concurrence et elles peuvent se livrer à des actions concertées.

4.244. Diverses incitations fiscales sont utilisées. Par exemple, le système facultatif d'imposition au tonnage, basé sur le tonnage net des navires individuels, s'applique aux sociétés de transport maritime (battant pavillon étranger ou coréen).¹⁰⁰ Dans le Système d'imposition au tonnage, les sociétés de transport maritime remplissant certaines conditions peuvent diviser leurs revenus en revenus provenant des services de transport maritime et revenus ne provenant pas du transport maritime. La période obligatoire d'inscription est de cinq ans et les sociétés qui optent pour ce système doivent acquitter la taxe même lorsqu'elles enregistrent des pertes d'exploitation. Lorsqu'une société fait des bénéfices d'exploitation, son taux d'imposition effectif est inférieur à celui du régime de l'impôt sur les sociétés. En 2019, 64 sociétés avaient opté pour ce système, contre 70 en 2015.

4.245. Les navires internationaux immatriculés conformément à la législation coréenne bénéficient d'abattements fiscaux pour ce qui est de la taxe d'acquisition, de la taxe d'immatriculation et de la taxe foncière. Les autorités indiquent que les navires ayant désigné comme port d'embarquement l'un des ports de Jeju-do pourraient bénéficier d'avantages supplémentaires. Les "navires internationaux" désignent tous les navires marchands effectuant des voyages internationaux et comprennent, entre autres, les navires appartenant à des Coréens, les navires appartenant à des sociétés constituées conformément à la législation coréenne, les navires appartenant à des sociétés

⁹⁸ Au titre de l'article 2 de la Loi sur les navires, un navire peut battre pavillon coréen s'il est détenu par l'État, par des Coréens, par des sociétés établies conformément à la législation coréenne, ou par des sociétés dont le siège est en Corée et dont les représentants sont tous des ressortissants coréens.

⁹⁹ CNUCED (2020), *Review of Maritime Transport 2020*. Adresse consultée: https://unctad.org/system/files/official-document/rmt2020_en.pdf. L'indice de connectivité des transports maritimes réguliers a été actualisé et amélioré en 2019 pour couvrir davantage de pays et une composante concernant le nombre de pays accessibles sans nécessité de transbordement y a été ajoutée. Les cinq autres composantes sont le nombre de compagnies fournissant des services, le nombre de services, le nombre de navires faisant escale par mois, la capacité de charge par conteneur totale déployée chaque année et la taille des navires.

¹⁰⁰ Document de l'OMC WT/TPR/S/346/Rev.1 du 6 janvier 2017.

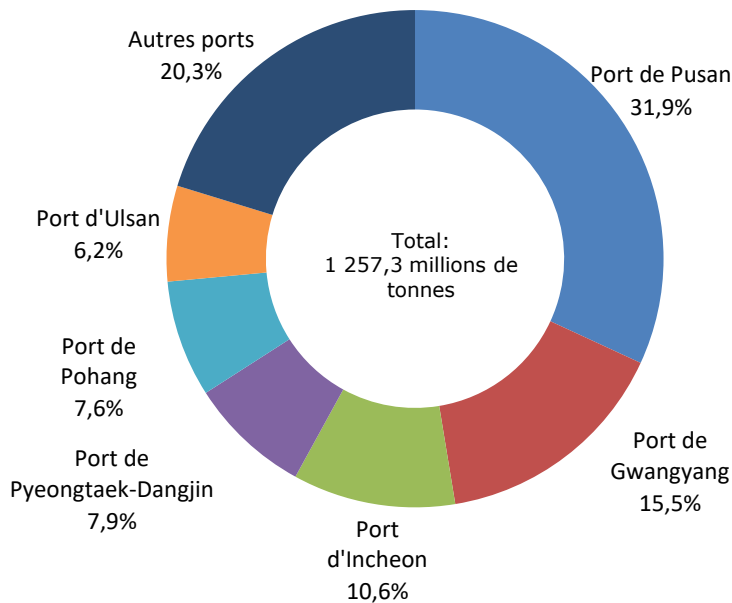
dont le siège est basé en Corée et dont les représentants sont des ressortissants coréens et les navires exploités par des entreprises de transport maritime long courrier.

4.246. Les ports appartiennent à l'État et sont réglementés par le MOF. Au titre de la Politique portuaire 2030 et sa stratégie de mise en œuvre, le MOF vise à établir des ports intelligents à haute valeur ajoutée et compétitifs à l'échelle mondiale. L'objectif de la stratégie est de garantir la durabilité en mettant en œuvre des systèmes actualisés d'automatisation et de numérisation dans les ports, en encourageant la transition écologique, en développant les installations portuaires et en facilitant la coexistence des ports et des communautés.

4.247. Diverses autorités portuaires, telles que l'Autorité portuaire de Busan et l'Autorité portuaire d'Incheon, qui appartiennent majoritairement à l'État, gèrent les ports (section 3.3.5 et tableau 3.4). Le débit de conteneurs a atteint 29 millions d'EVP (équivalent 20 pieds) en 2019, contre 26,3 millions d'EVP en 2016.¹⁰¹ La Corée a la quatrième capacité de débit de conteneurs au niveau mondial, derrière la Chine, les États-Unis et Singapour.

4.248. Du point de vue de la capacité de traitement du fret, le port de Busan est le premier de Corée (graphique 4.9). Il investit dans des centres de distribution portuaires pour renforcer sa position de centre logistique régional.

Graphique 4.9 Capacité de traitement du fret, 2020



Source: Service coréen des renseignements statistiques (KOSIS). Adresse consultée: <https://kosis.kr/eng/>.

4.249. La plupart des services maritimes auxiliaires, y compris les services de remorquage, de transitaire, de maintenance et de réparation, sont fournis par le secteur privé; les pilotes doivent être coréens. D'après les autorités, l'investissement étranger n'est soumis à aucune restriction.

4.250. Les frais portuaires pour les importations et les exportations sont identiques et comprennent ceux qui concernent les navires (droits portuaires, location de poste d'amarrage, mouillage et frais de désarmement) et les marchandises (droits de quai, frais de surestaries), les frais de location de terminaux de passagers et les frais d'utilisation exclusive (entrepôt et chantier).

¹⁰¹ UNCTAD Stat, *Container port throughput*. Adresse consultée: <https://unctadstat.unctad.org/wds/TableViewer/tableView.aspx?ReportId=13321>.

4.5.5.2 Transport aérien

4.251. Les services coréens de transport aérien, en particulier les vols internationaux réguliers, ont rapidement progressé durant la période considérée jusqu'en 2019 (tableau 4.18).

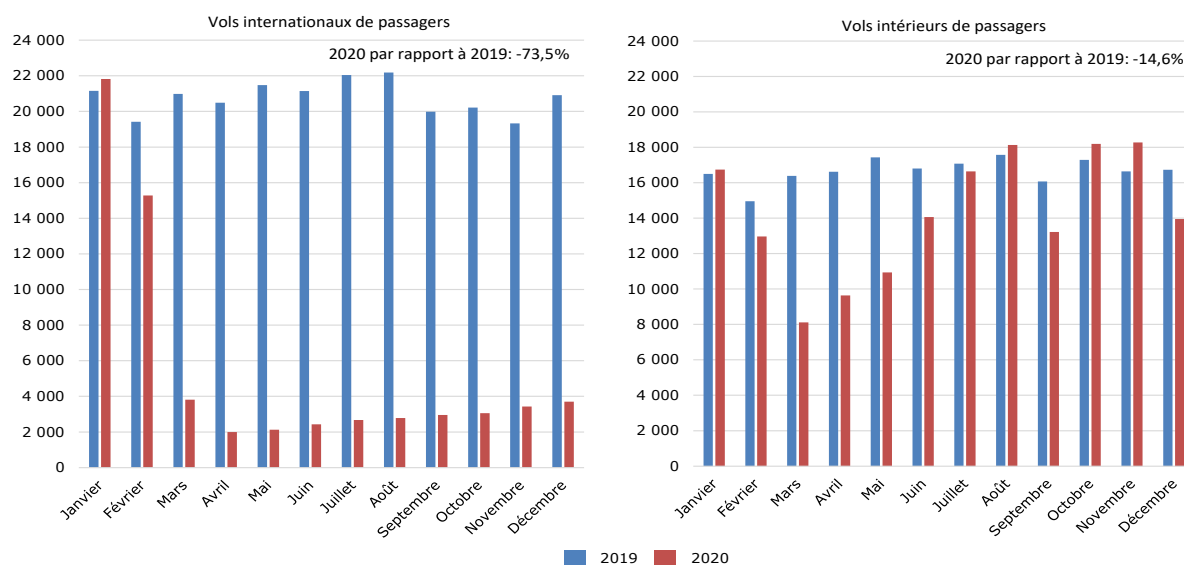
Tableau 4.18 Transport aérien, 2016-2020

	2016	2017	2018	2019	2020
Vols réguliers internationaux					
Mouvements d'aéronefs	424 998	441 163	482 152	514 596	135 040
Passagers	71 278 438	74 988 900	83 977 265	88 718 376	13 679 292
Fret (tonnes)	3 633 182	3 827 871	4 025 820	3 876 583	2 480 013
Vols réguliers nationaux					
Mouvements d'aéronefs	188 293	193 186	191 135	190 859	149 060
Passagers	30 453 160	31 854 452	31 067 088	32 236 818	21 759 005
Fret (tonnes)	289 745	287 304	270 482	255 578	168 430

Source: Association pour le développement de l'aviation civile coréenne, Société des aéroports de Corée, *Aviation Statistics 2020*; et renseignements communiqués par les autorités.

4.252. Du fait de la pandémie de COVID-19, le nombre de passagers transportés sur des vols internationaux a chuté de 73% en 2020 par rapport à 2019 (graphique 4.10). Les vols intérieurs ont diminué en moyenne de 14,6% au cours de la même période.

Graphique 4.10 Vols internationaux et intérieurs de passagers, janvier à décembre, 2019 et 2020



Source: Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Adresse consultée: <https://data.icao.int/coVID-19/operational.htm>

4.253. Le transport aérien est régi par la Loi sur l'aviation du MOLIT. Les objectifs de la politique en matière d'aviation sont les suivants:

- Fournir des services de transport aérien pratiques et sûrs, en faisant de la Corée une puissance dominante de la région Pacifique dans le domaine de l'aviation; accroître le nombre de liaisons interurbaines et internationales pour faire de la Corée le plus grand pôle de transport aérien en Asie; étendre le réseau d'aviation internationale en négociant des accords avec des pays d'Amérique et d'Afrique, et chercher à conclure des accords de "ciel ouvert" avec l'Union européenne (signé en 2020 (tableau A4.1)) et l'ASEAN; favoriser la conclusion d'accords de "ciel ouvert" avec les pays d'Asie; augmenter la capacité de fourniture de services des transporteurs à bas coûts; et fournir

des services intégrés de contrôle du trafic aérien en établissant un deuxième centre de contrôle régional en 2017.

- Faire la promotion de l'aéroport international d'Incheon en tant que pôle aéroportuaire en Asie du Nord-Est, en mettant en œuvre la quatrième phase du projet d'agrandissement et en le transformant en l'un des meilleurs aéroports au monde, soutenu par ses capacités de traitement de marchandises et de transport de passagers.
- Renforcer le statut de puissance dans le domaine de l'aviation de la Corée, en maintenant le meilleur niveau mondial en termes d'évaluation de la sûreté et de la sécurité aériennes; conserver le statut d'État membre du Conseil de l'OACI dans le groupe de la troisième partie; devenir un pays concepteur d'aéronefs de moyenne capacité en mettant en place une infrastructure nationale de certification pour la fabrication d'aéronefs; et mettre en œuvre des projets de formation de la main-d'œuvre du secteur de l'aviation.¹⁰²

4.254. La Corée compte 12 compagnies aériennes nationales: 2 transporteurs offrant des services complets (Korean Air et Asiana Airlines), 9 transporteurs à bas coûts (Jeju Air, Air Busan, Jin Air, Eastar Jet, t'way, Air Seoul, flygangwon, aero k et airpremia) et un transporteur de fret (Air Incheon). Toutes ces compagnies sont privées. Il a été indiqué que Korean Air prévoyait de dépenser 1 800 milliards de KRW pour devenir le premier actionnaire d'Asiana Airlines, qui était en déficit à cause de la pandémie de COVID-19. La KDB prévoit aussi de procéder à la fusion de certains transporteurs à bas coûts, à savoir Air Busan, Jin Air et Air Seoul.¹⁰³

4.255. La participation étrangère au capital des exploitants de lignes aériennes coréennes est limitée à 50% et les exploitants doivent immatriculer leurs aéronefs en Corée. L'investissement étranger est désormais autorisé sans restrictions dans les activités connexes au transport aérien, y compris l'entretien, la réparation et la révision d'aéronefs, et le plafonnement de la participation étrangère à 50% en vigueur auparavant a été supprimé en 2017 (section 2.6.2). Les transporteurs nationaux peuvent effectuer les réparations ou la maintenance de leurs aéronefs à l'étranger, mais uniquement par des mécaniciens qui disposent d'un certificat de mécanicien de maintenance délivré par des pays spécifiés. Le système informatisé de réservation (SIR) ne fait l'objet d'aucun monopole et il n'y a aucune obligation de faire appel à un fournisseur donné de SIR. Les services d'escale auto-assurés, assurés mutuellement et assurés par un tiers sont autorisés et le nombre de fournisseurs de services d'escale dans les principaux aéroports n'est soumis à aucune limitation.

4.256. Les créneaux de décollage et d'atterrissage sont attribués par ordre de priorité sur la base des créneaux détenus la saison précédente pour les vols réguliers, des créneaux utilisés pour les vols réguliers pendant les saisons précédentes équivalentes ou non équivalentes, et des nouveaux créneaux demandés pour les vols réguliers et non réguliers. Les créneaux ne sont pas transférables. Les créneaux non utilisés sont récupérés conformément à la réglementation pertinente et réattribués si nécessaire.

4.257. Le cabotage n'est pas autorisé.

4.258. Les services de transport aérien international sont régis par des accords bilatéraux sur les services aériens (ASA) et en 2021 la Corée avait signé des accords de ce type avec 92 pays, y compris des accords de "ciel ouvert". Les autorités indiquent que, depuis 2016, la Corée a signé de nouveaux ASA (avec l'Éthiopie, la Géorgie, l'Italie, la Lettonie, le Paraguay, le Portugal, le Rwanda, la Serbie, les Seychelles et l'Union européenne) et mis à jour d'autres accords (avec l'Espagne, la Finlande, la Grèce, le Panama, les Pays-Bas, les Philippines, la Pologne, la République kirghize, la République tchèque et le Turkménistan). Le tableau A4.1 liste 81 ASA.

¹⁰² MOLIT, *Aviation*. Adresse consultée:

http://www.molit.go.kr/english/USR/WPGE0201/m_36861/DTL.jsp.

¹⁰³ Heekyong Yang et Joyce Lee, "Korean Air to Spend USD 1.6 Billion to Become Asiana Airlines' Top Shareholder", *Reuters*, 15 novembre 2020. Adresse consultée: <https://www.reuters.com/article/asiana-airlines-ma/update-1-hanjin-kal-to-buy-asiana-airlines-after-getting-724-mln-kdb-injection-yonhap-idUSL1N2I202Z>.

4.259. Pour la plupart des ASA, l'indice de libéralisation aérienne (ALI) est inférieur à 30 (sur une échelle allant jusqu'à 50).¹⁰⁴ Ce score peut être en grande partie attribué à l'absence dans ces accords de droits de trafic de septième liberté et de droits de trafic de cabotage, à une clause de refus basée principalement sur "la propriété substantielle et le contrôle effectif" et à des clauses de fixation des prix et de capacité qui ne sont pas pleinement libérales. Parmi les exceptions notables figurent les ASA conclus avec le Canada, le Chili, l'Équateur et les États-Unis (qui affichent tous un ALI supérieur ou égal à 30), en raison principalement de l'inclusion de dispositions plus libérales en matière de fixation des prix et de capacité. Le fait que l'on dispose rarement de renseignements publics sur les clauses de coopération a probablement fait baisser la valeur de l'indice ALI global.

4.260. L'IIA reste le principal point d'entrée en Corée. Il est géré et exploité par la Société de l'aéroport international d'Incheon, qui appartient intégralement à l'État. Il s'agit d'un aéroport pivot international qui relie 177 villes de 53 pays. Le MOLIT a prévu de mettre en œuvre la quatrième phase du projet d'agrandissement d'ici à 2024 et l'achèvement de cette phase devrait permettre à l'IIA de devenir un aéroport pivot encore plus important pour l'Asie du Nord-Est.

4.261. La Corée compte 14 autres aéroports locaux, qui appartiennent tous à l'État et sont gérés et exploités par la Société des aéroports de Corée, une entité publique.

4.5.5.3 Transport terrestre

4.262. Le transport intérieur de passagers et de marchandises est dominé par la route (84,6% du transport de passagers et 92,6% du transport de marchandises en 2018), suivie par le transport ferroviaire et le transport par métropolitain: 4,5% (transport ferroviaire) et 10,8% (métropolitain) du transport de passagers, et 1,5% (transport ferroviaire) du transport de marchandises.¹⁰⁵ Le cabotage n'est pas autorisé dans le transport terrestre.

4.263. Le transport routier est réglementé par le MOLIT. La Corée compte plus de 112 977 km de routes, dont 41 autoroutes et 52 grandes routes nationales. Les exploitants de transport routier doivent satisfaire au critère de l'examen des besoins économiques afin d'obtenir une licence.¹⁰⁶ Le gouvernement encourage l'investissement privé dans la construction de routes dans le cadre de contrats de construction-exploitation-transfert (CET). Les étrangers peuvent investir dans la construction de routes lorsque cela est encouragé dans le cadre de projets d'investissement privé au titre des lois pertinentes. D'après les autorités, actuellement la législation pertinente ne contient pas de dispositions faisant une distinction entre ressortissants nationaux et étrangers du point de vue de l'investissement.

4.264. Les conditions d'octroi de licences pour les services d'autobus sont réglementées au titre de la Loi sur les services de transport de passagers. Les opérateurs privés, y compris étrangers, peuvent obtenir une licence s'ils remplissent les conditions prévues par la Loi. Les tarifs des autobus opérant dans une ville sont réglementés par les autorités locales, tandis que les tarifs des bus interurbains sont réglementés par le gouvernement central.

4.265. D'après l'OCDE, les services tels que les services de VTC sont strictement réglementés, ce qui entrave le développement de nouveaux modèles d'activité ou la commercialisation de nouveaux produits numériques.¹⁰⁷ Par exemple, Uber et Kakao Carpool ont des difficultés à desservir le marché coréen car la Loi sur les services de transport de passagers limite l'utilisation commerciale des voitures particulières pendant les heures de pointe (de 7 heures à 9 heures et de 18 heures à 20 heures). Les autorités ne partagent pas ce point de vue et indiquent que la Corée fournit une aide institutionnelle pour soutenir le développement de nouveaux modèles d'activité dans le domaine de la mobilité. Par exemple, le gouvernement a mis en place un cadre institutionnel pour les

¹⁰⁴ L'ALI est une mesure synthétique de l'ouverture d'un ASA donné mise au point par le Secrétariat de l'OMC aux fins de l'examen de l'Annexe sur les services de transport aérien prévu par l'AGCS. La valeur de l'ALI est comprise entre zéro (accord très restrictif) et 50 (accord très ouvert). Pour plus de renseignements, voir le document de l'OMC S/C/W/270/Add.1 du 30 novembre 2006.

¹⁰⁵ Chiffres communiqués par les autorités.

¹⁰⁶ L'examen contient le rapport coûts-avantages, l'analyse stratégique (y compris des orientations générales et de la création d'emplois) et les préoccupations relatives au développement régional (y compris le niveau de sous-développement dans la région et l'effet d'entraînement économique), et la décision de mener à bien le projet de transport routier est prise sur la base de ces données.

¹⁰⁷ OCDE (2020), *Études économiques de l'OCDE: Corée 2020*. Adresse consultée: https://www.oecd-ilibrary.org/fr/economics/etudes-economiques-de-l-ocde-coree-2020-version-abregee_3afabb3a-fr.

plates-formes de transport de passagers en avril 2021 et fait appel à des opérateurs de transport connectés aux TIC avec leurs clients par l'intermédiaire de ces plates-formes. D'après les autorités, la plage des heures de pointe durant laquelle l'utilisation commerciale de véhicules automobiles non commerciaux pour le transport de passagers est autorisée a été convenue en mars 2019 après qu'un consensus social a été obtenu dans le pays. Cela a abouti à la modification de la Loi sur les services de transport de passagers en août 2019.

4.266. Le transport de marchandises est régi par la Loi sur le camionnage. Les autorisations ne varient pas en fonction de la nationalité de l'opérateur.

4.267. Le transport ferroviaire est régi par la Loi sur les entreprises ferroviaires et est réglementé par le Service de la politique ferroviaire au sein du MOLIT. L'Autorité du réseau ferroviaire coréen, un organisme public, est chargée de la construction des chemins de fer, y compris les infrastructures ferroviaires à grande vitesse, traditionnelles et urbaines. La Société coréenne des chemins de fer (Korail) effectue des tâches de gestion, y compris l'entretien des installations ferroviaires. La Korail et la société SR, deux entreprises publiques désignées, sont les opérateurs ferroviaires nationaux. La Korail gère les voies à grande vitesse, les voies générales et les voies de transport de fret, tandis que SR gère certaines voies à grande vitesse. Les modifications des tarifs ferroviaires (tarifs de transport des passagers) doivent être notifiées au MOLIT, mais cette obligation ne s'applique pas aux modifications des tarifs de transport de fret.

4.268. Tous les exploitants de chemins de fer doivent obtenir une licence délivrée par le MOLIT et satisfaire aux prescriptions énoncées dans la Loi sur les entreprises ferroviaires. Les entreprises étrangères peuvent fournir des services de transport ferroviaire sur les lignes construites après le 1^{er} juillet 2005, à condition de satisfaire à un examen des besoins économiques et aux prescriptions en matière de licences énoncées dans la Loi sur les entreprises ferroviaires. Il existe trois entreprises privées dans le secteur du transport ferroviaire.

4.5.6 Services de distribution, en particulier sous l'angle du commerce électronique

4.269. Les services de distribution (commerce de gros et de détail) ont contribué au PIB à hauteur de 7,6% en 2020, contre 8,1% en 2016 et 7,8% en 2019. La part du secteur dans l'emploi total a également reculé, tombant de 14,2% en 2016 à 13,1% en 2020 (tableau 1.2). Le taux de croissance du secteur, qui était positif entre 2016 et 2019, est devenu négatif en 2020 (-1,9%).

4.270. Le cadre réglementaire du secteur de la distribution est les contraintes en matière d'IED applicables à ce secteur n'ont pas été modifiées. Le secteur est régi par la Loi sur le développement du secteur de la distribution ainsi que par la politique de la concurrence et la législation relative à la protection des consommateurs.

4.271. La participation étrangère aux activités commerciales est autorisée, sauf dans les domaines suivants: i) armes à feu, explosifs et épées; ii) œuvres d'art et antiquités; et iii) fourniture de services de distribution sur des marchés de gros publics de produits de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage. Les participants étrangers bénéficient du traitement national.

4.272. Le secteur reste réglementé par le MOTIE. Toute personne (coréenne ou étrangère) désireuse d'ouvrir un grand magasin ou un "super-supermarché" dans une zone de préservation des commerces traditionnels doit s'enregistrer auprès des autorités locales avant de commencer ses activités. Aucune licence n'est requise. Les autorités locales peuvent prendre des arrêtés pour restreindre l'enregistrement des supermarchés situés dans un rayon de 1 km autour des marchés traditionnels. Ce règlement est valable jusqu'en 2025.

4.273. Depuis 2013, les autorités locales peuvent prendre des arrêtés imposant aux magasins à prix réduits ou aux "super-supermarchés" de fermer deux fois par mois pour laisser aux plus petits concurrents la possibilité de se développer.

Commerce électronique

4.274. Étant donné que la Corée est un pays dans lequel plus de 90% des personnes utilisent Internet, le commerce électronique s'est développé rapidement. À partir de 2016, les achats en ligne ont dépassé les ventes des hypermarchés, ce qui a fait du commerce électronique le principal circuit

de vente au détail en Corée. Parmi les sites de commerce électronique populaires, on peut citer Auction, G-market, 11st, Coupang et Naver Store. En 2020, le commerce électronique a enregistré sa plus forte croissance; cela témoigne de l'évolution des modes de vie des consommateurs entraînée par la pandémie de COVID-19, qui a accéléré l'adoption des pratiques d'achats en ligne.

4.275. Les achats en ligne nationaux ont atteint 115,4 milliards d'USD en 2019, contre 100,8 milliards d'USD en 2018.¹⁰⁸ D'après les autorités, les achats en ligne nationaux se sont élevés à 135,1 milliards d'USD en 2020. Les achats en ligne à l'étranger augmentent aussi rapidement. Le commerce électronique transfrontières s'est chiffré à 3,3 milliards d'USD en 2019, contre 2,7 milliards d'USD en 2018. Amazon.com et eBay sont les sites d'achat en ligne étrangers les plus fréquemment visités par les Coréens.¹⁰⁹

4.276. D'après les autorités, les produits les plus fréquemment achetés auprès de détaillants en ligne nationaux en 2019 étaient les services de transport et les services relatifs aux voyages (12,9%), les appareils électroménagers et les produits électroniques (10,8%), les vêtements (10,7%), les produits alimentaires et les boissons (9,9%), les produits cosmétiques (9,2%), les articles ménagers (7,4%) et les services de restauration (7,2%). Selon l'Administration des douanes de la Corée, les produits les plus fréquemment achetés par des Coréens à l'étranger auprès de détaillants en ligne en 2019 étaient les préparations alimentaires (20%), les produits électroniques (12%) et les produits cosmétiques (7%).

4.277. Le commerce électronique est régi principalement par la Loi sur la protection des consommateurs dans le cadre du commerce électronique (Loi n° 15141), qui a été en partie modifiée en novembre 2017. Les autorités indiquent que cette loi fait actuellement l'objet d'une révision complète et que le préavis de législation a été présenté en mars 2021.

4.278. Le MOTIE est chargé du développement du commerce électronique, tandis que la KFTC réglemente les activités de commerce électronique liées à la concurrence.

4.279. L'essor du commerce électronique est lié à divers aspects de l'économie, y compris la protection des droits de propriété intellectuelle (DPI), le paiement électronique et le service de livraison. Les mesures adoptées par le gouvernement pour encourager le développement du commerce électronique incluent la normalisation des données sur les transactions en ligne de produits de base et la promotion de la transformation numérique.

4.280. Le moyen de paiement privilégié pour les achats en ligne est la carte de crédit. Le nombre moyen d'utilisations des services de portail de paiement est en augmentation rapide. Par ailleurs, les services de paiement mobile et de portefeuille électronique, comme Samsung Pay et Naver Pay, attirent un nombre croissant d'utilisateurs.

4.5.7 Tourisme¹¹⁰

4.5.7.1 Évolution récente

4.281. Le tourisme joue un rôle important dans l'économie – il représentait 4,7% du PIB en 2018. On estime qu'il soutient 1,4 million d'emplois (directs et indirects), soit environ 5,3% de l'emploi total.¹¹¹ En 2020, l'hébergement et la restauration ont représenté 2,2% du PIB et 8,0% de l'emploi (tableau 1.2).

4.282. Le secteur s'est fortement contracté en 2020, en raison de la pandémie de COVID-19. On estime que le secteur coréen des voyages et du tourisme a perdu environ 16 600 milliards de KRW

¹⁰⁸ US International Trade Association, *South Korea – Country Commercial Guide*. Adresse consultée: <https://www.trade.gov/knowledge-product/korea-ecommerce>.

¹⁰⁹ US International Trade Association, *South Korea – Country Commercial Guide*. Adresse consultée: <https://www.trade.gov/knowledge-product/korea-ecommerce>.

¹¹⁰ OCDE (2020), *Tendances et politiques du tourisme de l'OCDE 2020*. Adresse consultée: https://www.oecd-ilibrary.org/fr/urban-rural-and-regional-development/tendances-et-politiques-du-tourisme-de-l-ocde-2020_fa567e9c-fr.

¹¹¹ OECD (2020), *Tendances et politiques du tourisme de l'OCDE 2020*. Adresse consultée: https://www.oecd-ilibrary.org/fr/urban-rural-and-regional-development/tendances-et-politiques-du-tourisme-de-l-ocde-2020_fa567e9c-fr.

en 2020, en raison d'une diminution rapide des arrivées de touristes internationaux et des départs à l'étranger. À cet égard, le gouvernement a mis en œuvre des mesures de soutien économique en faveur de l'industrie du tourisme, y compris de soutien financier et fiscal et de soutien à l'emploi, pour un montant total de 2 000 milliards de KRW.

4.283. Les autorités indiquent qu'en raison de l'impact de la pandémie de COVID-19, la transformation numérique s'est accélérée dans le secteur du tourisme, et que le gouvernement a amélioré la recherche-développement, la gestion des données et la formation de la main-d'œuvre afin de permettre aux entreprises touristiques de se transformer ou de développer leurs activités en utilisant les mégadonnées, l'intelligence artificielle et d'autres technologies de pointe.

4.284. La Corée a accueilli 15,3 millions de visiteurs internationaux en 2018. Les flux de visiteurs les plus importants viennent des pays voisins de la Corée (Chine, Japon et Taipei chinois), puis des États-Unis et de Hong Kong, Chine. Pendant la période à l'examen, le déficit du tourisme s'est creusé, car les recettes du tourisme récepteur ont diminué tandis que les dépenses du tourisme émetteur ont rapidement augmenté (tableau 4.19).

4.285. Le nombre de voyages nationaux continue d'augmenter – il est passé de 227,1 millions en 2014 à 311,2 millions en 2018. Le nombre de visiteurs passant la nuit a dépassé celui de visiteurs d'un jour pour la première fois en 2018, et le nombre de nuits passées par des touristes nationaux dans des établissements d'hébergement collectif a atteint 408,9 millions en 2018, soit une augmentation de 33% par rapport à 2017.

Tableau 4.19 Établissements de tourisme (2018) et emploi (2014-2018)

	Nombre d'établissements	Nombre de personnes employées				
		2014	2015	2016	2017	2018
Industries du tourisme	33 452	230 334	235 604	261 978	280 270	267 561
Services d'hébergement	2 110	67 465	70 305	73 631	71 769	69 926
Services de restauration	4 077	39 506	27 902	27 110	28 998	32 785
Agences de voyages et autres services de réservation	19 039	69 400	84 558	98 421	107 209	99 077
Activités sportives et récréatives	7 340	36 633	37 707	50 219	60 129	56 673
Autres	886	17 330	15 131	12 596	12 166	9 100
Flux de touristes (milliers)						
Tourisme récepteur: total des arrivées internationales		14 202	13 232	17 242	13 336	15 347
Chine		6 127	5 984	8 068	4 169	4 790
Japon		2 280	1 838	2 298	2 311	2 949
Taipei chinois		644	518	833	926	1 115
États-Unis		770	768	866	869	968
Hong Kong, Chine		558	523	651	658	684
Tourisme émetteur: total des départs internationaux		16 081	19 310	22 383	26 496	28 696
Tourisme intérieur: total des voyages à l'intérieur du pays		227 100	238 297	241 750	284 966	311 153
Visiteurs qui passent la nuit		98 521	99 776	101 068	112 784	163 204
Visiteurs d'un jour		128 579	138 522	140 682	172 182	147 949
Nuitées dans tous les types d'hébergement		269 268	268 297	271 696	307 492	408 941
Recettes et dépenses touristiques (millions d'USD)						
Tourisme récepteur		22 390	18 712	20 923	17 173	19 856
Tourisme émetteur		26 136	27 957	29 817	34 453	34 769

Source: Statistiques sur le tourisme de l'OCDE.

4.5.7.2 Cadre réglementaire

4.286. Le secteur du tourisme est réglementé par le Ministère de la culture, des sports et du tourisme (MCST), dont dépendent le Bureau de la politique touristique et le Bureau de la politique du secteur touristique. Le MCST travaille en étroite collaboration avec l'Organisation touristique coréenne, une organisation financée par des fonds publics chargée de la commercialisation et de la promotion du tourisme coréen aussi bien sur le marché intérieur qu'à l'étranger. En outre, la Réunion stratégique nationale sur le tourisme, établie en 2017, se tient chaque année pour étudier comment attirer davantage de touristes internationaux et dynamiser les voyages nationaux.

4.287. À l'issue de la troisième Réunion stratégique nationale sur le tourisme, la Corée a annoncé sa Stratégie d'innovation touristique en avril 2019. La Stratégie identifiait les principaux défis à relever dans le secteur du tourisme: maintenir une croissance continue de touristes entrants, renforcer la compétitivité des PME touristiques, encourager la dispersion des visiteurs vers des régions moins visitées, et augmenter l'attractivité et la qualité des produits et services touristiques.

4.288. Dans le cadre de la Stratégie de promotion du tourisme à l'horizon 2020, le gouvernement a proposé une série de mesures pour relever ces défis. Il prévoit d'assouplir les règles en matière de visas, de faire des municipalités locales des pôles touristiques régionaux et d'inclure davantage de contenu culturel dans les programmes d'excursion. Il prévoit en outre d'accroître le soutien financier accordé au secteur du tourisme. Le gouvernement entend également de mettre en place une plate-forme en ligne et perfectionner les stratégies de commercialisation numérique pour améliorer l'expérience des voyageurs indépendants.

4.289. Le Fonds pour la promotion et le développement du tourisme soutient le tourisme au titre de la Loi-cadre sur le tourisme.¹¹² En 2018, les dépenses totales du Fonds s'élevaient à 811 milliards de KRW.

4.290. Afin de promouvoir l'investissement privé, la Corée a également notifié à l'OMC que, conformément au décret d'application de la Loi sur la promotion du tourisme:

- le nombre minimal de chambres nécessaires pour l'enregistrement commercial d'une résidence de tourisme a été abaissé de 30 à 20 pour une période de deux ans allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2018; et
- le montant minimal du capital d'entreprise requis pour l'enregistrement d'une activité de voyage (voyages d'affaires généraux, voyages d'affaires à l'étranger et voyages d'affaires dans le pays) a été abaissé durant la même période.¹¹³

¹¹² Ce fonds est alimenté par des fonds publics, les bénéfices de l'industrie des casinos, une taxe de départ visant les touristes coréens allant à l'étranger et les recettes provenant de l'exploitation du Fonds. Il est utilisé pour construire et réparer des installations touristiques; assurer le bon fonctionnement des moyens de transport et les réparer; construire et réparer les infrastructures des entreprises-liées au tourisme; octroyer des subventions aux entreprises chargées d'examiner et d'effectuer des recherches sur les politiques touristiques; et mener d'autres activités de promotion du tourisme.

¹¹³ Documents de l'OMC S/C/N/892 du 4 septembre 2017 et S/C/N/893 du 4 septembre 2017.

5 APPENDICE – TABLEAUX

Tableau A1. 1 Mesures appliquées en réponse à la pandémie de COVID-19 pour soutenir l'économie, juin 2021

Date	Mesure	Montant	Principaux points
		Soutien total de plus de 310 000 milliards de KRW (16,5% du PIB)	89 000 milliards de KRW: quatre lois de finances rectificatives; 229 000 milliards de KRW; aide financière (prêts et garanties); 8 000 milliards de KRW: aides diverses qui se chevauchent
Du 5 au 20 février 2020	Aide au titre de la quarantaine; ménages et entreprises concernés	4 300 milliards de KRW (Crédits budgétaires: 300 milliards de KRW; financements: 4 000 milliards de KRW)	100 milliards de KRW pour la quarantaine préventive (budget) 2 000 milliards pour les PME (garanties) 300 milliards pour les transporteurs aériens à bas coût (prêts) Élaboration de mesures en faveur des secteurs les plus touchés, comme l'automobile, le transport aérien et maritime, le tourisme et les exportations
28 février 2020	Aide aux ménages et renforcement du secteur financier	16 000 milliards de KRW (Crédits budgétaires: 2 800 milliards de KRW; financements: 11 700 milliards de KRW; dépenses fiscales: 1 700 milliards de KRW)	2 800 milliards de KRW: bons d'achat et financement des congés de solidarité familiale; 2 500 milliards de KRW: prêts à bas taux d'intérêt destinés aux PME (prêts); 500 milliards de KRW: soutien aux fonds nationaux de garantie de crédits (garanties); 8 200 milliards de KRW: apport de liquidités au secteur financier (liquidité); 1 700 milliards de KRW: crédit d'impôt pour la réduction des loyers et baisse de la taxe sur l'achat d'automobile par des particuliers (dépenses fiscales)
16 mars 2020	Réduction du taux d'intérêt directeur de la Banque de Corée		Réduction du taux d'intérêt directeur de 50 points de base à 0,75%; Baisse de 0,25% du taux d'intérêt de la facilité de soutien aux prêts obtenus par l'intermédiaire des banques
Adoptée le 17 mars 2020	Première loi de finances rectificative	11 700 milliards de KRW (0,6% du PIB) <ul style="list-style-type: none"> • Hausse des dépenses: 10 900 milliards de KRW • Ajustement des recettes: 800 milliards de KRW 	2 100 milliards de KRW: prévention, diagnostic et traitement du virus; 4 100 milliards de KRW: prêts aux PME et aux petits commerçants; 3 500 milliards de KRW: aide d'urgence aux ménages, dont chèques-cadeaux et déduction de cotisations à l'assurance maladie nationale; 1 200 milliards de KRW: aide aux salariés et aux zones très touchées, notamment en augmentant la subvention au titre de la préservation de l'emploi et le soutien financier; Aide à la prévention et au traitement de la maladie dans les zones désignées comme étant très touchées

Date	Mesure	Montant	Principaux points
19 mars 2020 24 mars 2020	Plan de financement des entreprises et de stabilisation des marchés financiers (obligations et autres titres)	Montant initial de 50 000 milliards de KRW, porté à 100 000 milliards de KRW (5,1% du PIB)	22 500 milliards de KRW: crédit aux PME, petits commerçants et travailleurs indépendants (prêts et garanties); 29 100 milliards de KRW: soutien aux grandes et moyennes entreprises (prêts et garanties); 17 800 milliards de KRW: éviter une raréfaction du crédit (prêts et garanties); 20 000 milliards: fonds de stabilisation du marché obligataire afin d'assurer son fonctionnement (apport de liquidités par des institutions financières); 10 700 milliards de KRW: fonds de stabilisation des marchés de titres (apport de liquidités par des institutions financières); Hausse de la liquidité en devises par relèvement des plafonds des positions des banques en produits dérivés et assouplissement des règles de stabilité sur le marché des changes (26 et 28 mars)
19 mars 2020	Accord d'échange de monnaies ("swap") avec les États-Unis	60 milliards d'USD	Accord d'échange bilatéral d'une durée de six mois entre la Banque de Corée et la Réserve fédérale des États-Unis (liquidité en dollars); prorogé trois fois (3 juillet 2020, 17 décembre 2020 et 17 juin 2021) pour les périodes du 30 septembre 2020 au 31 mars 2021, du 31 mars 2021 au 20 septembre 2021 et du 30 septembre 2021 au 31 décembre 2021..
20 mars 2020, 10 avril 2020, 2 juillet 2020, 31 août 2020, 24 septembre 2020, 28 octobre 2020, 27 novembre 2020, 9 mars 2021 28 avril 2021 3 juin 2021 28 juin 2021	Achats de bons du trésor par la Banque de Corée	13 000 milliards de KRW (avril 2021)	4 500 milliards de KRW (1 500 milliards de KRW le 20 mars 2020, 10 avril 2020 et 2 juillet 2020); 1 500 milliards de KRW (31 août 2020); 2 000 milliards de KRW (24 septembre 2020); 1 500 milliards de KRW (28 octobre 2020); 1 500 milliards de KRW (27 novembre 2020); et 2 000 milliards de KRW (9 mars 2021) achats de bons du trésor pour stabiliser les marchés 1 000 milliards de KRW (28 avril 2021); 1 500 milliards de KRW (3 juin 2021); et 1 500 milliards de KRW (28 juin 2021) achats de bons du trésor pour stabiliser les marchés
8 avril 2020	Aide aux exportations et aux start-ups	10 400 milliards de KRW	10 400 milliards de KRW: aide aux exportations, aux start-ups et à l'entrepreneuriat (prêts et garanties)
16 avril 2020	Aide aux institutions financières non bancaires	10 000 milliards de KRW	10 000 milliards de KRW: prêts d'une durée de trois mois aux banques et aux institutions financières non bancaires comme les maisons de titres et les compagnies d'assurance
22 avril 2020	Plan de soutien de secteurs essentiels et octroi de financements supplémentaires aux PME et aux ménages	85 100 milliards de KRW	40 000 milliards de KRW: fonds d'aide à des secteurs essentiels garanti par l'État, chargé d'acquiescer des titres de dette et des actions d'entreprises; 35 000 milliards de KRW: financements supplémentaires en faveur des PME et des ménages (prêts et garanties); 10 100 milliards de KRW: mesures exceptionnelles pour la sécurité de l'emploi

Date	Mesure	Montant	Principaux points
Adoptée le 30 avril 2020	Deuxième loi de finances rectificative	12 200 milliards de KRW (0,6% du PIB); 3 400 milliards de KRW financés par l'émission de titres de dette (le reste par des économies)	Aide d'urgence allant jusqu'à 1 million de KRW (814 USD) aux 22,7 millions de ménages. Les 2,7 millions de ménages à faible revenu peuvent recevoir l'aide en numéraire. Les autres ménages (19 millions) la reçoivent sous la forme de bons d'achat ou de points de carte de crédit pour les inciter à la consommation. Un total de 2 400 milliards de KRW pour l'aide financière aux microentreprises et PME (Politique de soutien des moyens de subsistance en cas d'urgence publiée le 10 septembre 2020) consistant en deux programmes de soutien de garantie de crédit, l'un instauré par KODIT (1 500 milliards de KRW) et l'autre par KIBO (900 milliards de KRW).
28 mai 2020	Réduction du taux d'intérêt directeur de la Banque de Corée		Réduction de 25 points de base à 0,50%
3 juillet 2020	Troisième loi de finances rectificative	35 100 milliards de KRW	10 000 milliards de KRW: création d'environ 550 000 emplois dans le cadre de programmes publics et renforcement de la protection sociale; 5 000 milliards de KRW: prêts d'urgence aux petits commerçants, PME et grandes entreprises en difficulté; 4 800 milliards de KRW: investissements dans des projets dans le cadre du New Deal coréen
Adoptée le 22 septembre 2020	Quatrième loi de finances rectificative	7 800 milliards de KRW (0,4% du PIB), 7 500 milliards de KRW financés par l'émission de titres de dette	3 900 milliards de KRW: soutien aux petites entreprises et aux PME; 1 500 milliards de KRW: aide d'urgence à l'emploi; 2 200 milliards de KRW: aide aux familles à faible revenu et aide à la garde d'enfants; 200 milliards de KRW: soutien d'urgence à la prévention des maladies
Annoncé le 29 décembre 2020, lancé en janvier 2021	Soutien personnalisé au titre des dommages	9 300 milliards de KRW, 4 800 milliards de KRW financés par des fonds de réserve (désignés), 3 900 milliards de KRW financés par le budget 2021	5 600 milliards de KRW: soutien aux petites entreprises et aide d'urgence à l'emploi; 800 milliards de KRW: tests, diagnostics, traitement et prévention de la COVID-19 2 900 milliards de KRW: soutien aux PME, aux petits commerçants et aux ménages dans le contexte de la pandémie de COVID-19

Source: OCDE (2020), *Études économiques de l'OCDE: Corée 2020*. Adresse consultée: https://www.oecd-ilibrary.org/fr/economics/etudes-economiques-de-l-ocde-coree-2020-version-abregee_3afabb3a-fr; et données communiquées par les autorités.

Tableau A1. 2 Exportations de marchandises par section et par principal chapitre/sous-position du SH, 2015-2020

Section/chapitre/sous-position du SH	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Exportations totales (milliards d'USD)	526,8	495,4	573,6	604,8	542,2	512,7
	(% des exportations totales)					
01 Animaux vivants et produits du règne animal	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
02 Produits du règne végétal	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
03 Graisses et huiles	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
04 Produits des industries alimentaires, boissons et tabacs	0,9	1,0	0,9	0,9	1,0	1,2
05 Produits minéraux	6,4	5,6	6,4	8,1	7,9	5,1
27 Combustibles minéraux et huiles minérales	6,3	5,5	6,3	7,9	7,8	5,0
2710 Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes (...)	5,8	5,2	5,8	7,4	7,2	4,5
06 Produits des industries chimiques ou des industries connexes	6,5	7,3	7,6	8,4	8,6	9,3
29 Produits chimiques organiques	3,5	3,6	4,0	4,2	3,9	3,0
2902 Hydrocarbures cycliques	1,6	1,6	1,8	1,9	1,7	1,1
30 Produits pharmaceutiques	0,4	0,5	0,5	0,6	0,7	1,4
3002 Sang, antisérums, produits immunologiques etc.	0,2	0,3	0,3	0,4	0,5	1,1
33 Huiles essentielles, produits de parfumerie ou de toilette préparés et préparations cosmétiques	0,6	0,8	0,9	1,0	1,2	1,5
3304 Produits de toilette préparés et préparations cosmétiques; produits de beauté, produits de maquillage et soins de la peau	0,5	0,7	0,7	0,8	1,0	1,2
38 Produits divers des industries chimiques	0,6	0,6	0,6	0,8	0,8	1,3
07 Matières plastiques et caoutchouc	6,7	7,0	6,8	7,1	7,4	7,4
39 Matières plastiques et ouvrages en ces matières	5,4	5,6	5,5	5,8	6,0	6,2
40 Caoutchouc et ouvrages en caoutchouc	1,3	1,4	1,4	1,3	1,3	1,3
08 Peaux, cuirs, pelleteries et ouvrages en ces matières	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2	0,1
09 Bois, liège, sparterie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
10 Pâtes de bois, papier et carton	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
11 Matières textiles et ouvrages en ces matières	2,7	2,7	2,3	2,2	2,3	2,1
12 Chaussures, coiffures, etc.	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
13 Ouvrages en pierres, plâtre, ciment	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6
14 Pierres gemmes et métaux précieux	0,6	0,8	0,7	0,4	0,6	1,0
15 Métaux communs et ouvrages en ces métaux	8,4	8,5	8,7	8,5	8,7	8,2
72 Fonte, fer et acier	3,8	3,8	3,9	4,1	4,3	3,9
73 Ouvrages en fonte, fer ou acier	2,1	2,2	2,3	1,7	1,7	1,5
16 Machines et appareils, matériel électrique	38,1	38,9	40,5	43,4	41,4	44,4
84 Machines et appareils et leurs parties	11,8	11,8	12,1	12,8	13,1	13,2
8473 Parties et accessoires (...) principalement destinés aux machines ou appareils des n° 84.70 à 84.72	1,0	0,9	1,3	2,0	2,1	2,6
8486 Machines utilisées pour la fabrication des lingots ou des plaquettes à semi-conducteur (...)	0,9	0,8	1,2	1,4	1,4	1,6
85 Machines électriques et leurs parties	26,3	27,1	28,4	30,5	28,3	31,1
8507 Accumulateurs électriques	0,9	1,0	1,0	1,2	1,4	1,5
8517 Postes téléphoniques d'usagers, y compris les téléphones pour réseaux cellulaires (...)	5,7	5,0	2,7	2,4	3,3	3,5
8529 Appareils d'émission; parties convenant principalement aux appareils des n° 85.25 à 85.28	1,1	1,3	1,4	1,2	1,9	1,5
8523 Disques, bandes, dispositifs de stockage rémanent des données à base de semi-conducteurs, cartes intelligentes (...)	0,2	0,2	0,1	0,4	1,0	2,1
8542 Circuits intégrés électroniques	9,9	10,6	15,0	18,2	14,6	16,2
17 Matériel de transport	20,9	19,8	18,4	14,0	15,6	14,7
87 Voitures automobiles et leurs parties	13,1	12,6	10,8	10,1	11,6	10,6
8703 Véhicules automobiles pour le transport des personnes	7,9	7,6	6,8	6,3	7,5	7,0
8708 Parties et accessoires des véhicules automobiles des n° 8701 à 8705	4,4	4,4	3,4	3,2	3,5	3,1
89 Navigation maritime ou fluviale	7,3	6,7	7,1	3,4	3,5	3,7

Section/chapitre/sous-position du SH	2015	2016	2017	2018	2019	2020
8901 Paquebots, bateaux de croisières, cargos et bateaux similaires pour le transport de personnes ou de marchandises	4,1	5,1	4,2	2,6	3,2	3,2
18 Instruments et appareils de précision	6,2	5,6	5,1	4,6	3,9	4,0
90 Instruments d'optique, de photographie ou de mesure et instruments médicaux (...)	6,2	5,6	5,1	4,6	3,9	3,9
9013 Dispositifs à cristaux liquides (...); lasers, autres que les diodes laser (...)	4,1	3,3	2,7	2,2	1,3	1,3
19 Armes et munitions	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2
20 Ouvrages divers	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5
21 Objets d'art, etc.	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, base de données Comtrade de l'ONU.

Tableau A1. 3 Importations de marchandises par section et par principal chapitre/sous-position du SH, 2015-2020

Section/chapitre/sous-position du SH	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Importations totales (milliards d'USD)	436,5	406,2	478,5	535,2	503,3	467,5
	(% des importations totales)					
01 Animaux vivants et produits du règne animal	1,9	2,2	2,1	2,1	2,2	2,4
02 Produits du règne végétal	2,1	2,1	1,8	1,7	1,8	2,0
03 Graisses et huiles	0,2	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3
04 Produits des industries alimentaires, boissons et tabacs	1,9	2,2	1,9	1,9	2,1	2,3
05 Produits minéraux	26,6	23,0	26,1	30,4	28,5	22,1
26 Minerais, scories et cendres	2,8	2,7	3,0	2,8	3,0	3,4
27 Combustibles minéraux et huiles minérales	23,7	20,1	23,0	27,5	25,3	18,5
2701 Houilles; briquettes, boulets et combustibles solides similaires obtenus à partir de la houille	2,3	2,3	3,1	3,1	2,8	2,0
2709 Huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux	12,6	10,9	12,5	15,0	14,0	9,5
2710 Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes (...)	3,5	2,9	3,1	3,9	3,4	2,7
2711 Gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux	4,9	3,7	3,9	5,1	4,8	4,0
06 Produits des industries chimiques ou des industries connexes	8,3	8,8	8,5	8,7	8,7	9,2
29 Produits chimiques organiques	2,8	2,7	2,7	2,7	2,5	2,6
07 Matières plastiques et caoutchouc	2,8	3,1	2,9	2,7	2,8	3,0
39 Matières plastiques et ouvrages en ces matières	2,3	2,5	2,3	2,2	2,3	2,5
08 Peaux, cuirs, pelleteries et ouvrages en ces matières	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	0,8
09 Bois, liège, sparterie	0,7	0,8	0,7	0,7	0,6	0,6
10 Pâtes de bois, papier et carton	0,9	0,9	0,8	0,8	0,8	0,7
11 Matières textiles et ouvrages en ces matières	3,2	3,4	3,0	3,0	3,2	3,2
12 Chaussures, coiffures, etc.	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
13 Ouvrages en pierres, plâtre, ciment	1,2	1,3	1,1	1,1	1,1	1,1
14 Pierres gemmes et métaux précieux, perles	0,8	0,8	0,9	0,6	0,8	1,1
15 Métaux communs et ouvrages en ces métaux	8,9	8,7	8,2	7,6	7,7	6,9
72 Fonte, fer et acier	3,5	3,5	3,5	3,1	3,1	2,4
16 Machines et appareils, matériel électrique	28,5	29,8	30,0	27,1	28,1	32,4
84 Machines et appareils et leurs parties	10,6	11,3	12,7	11,2	10,3	12,3
8486 Machines utilisées pour la fabrication des lingots ou des plaquettes à semi-conducteur (...)	1,8	2,4	4,2	3,2	1,8	3,3
85 Machines électriques et leurs parties	17,8	18,5	17,3	15,8	17,8	20,1
8517 Postes téléphoniques d'usagers, y compris les téléphones pour réseaux cellulaires (...)	2,7	3,0	2,8	2,2	2,6	2,6
8542 Circuits intégrés électroniques	7,2	7,4	7,0	6,5	7,1	8,6
17 Matériel de transport	4,9	5,3	4,1	4,1	4,4	5,0
87 Voitures automobiles et leurs parties	3,4	3,8	3,3	3,1	3,3	3,9
8703 Véhicules automobiles pour le transport des personnes	2,3	2,3	2,0	2,1	2,2	2,6
18 Instruments de précision	4,4	4,5	4,7	4,4	3,9	4,4
90 Instruments d'optique, de photographie ou de mesure et instruments médicaux (...)	4,2	4,3	4,5	4,2	3,7	4,1
19 Armes et munitions	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
20 Ouvrages divers	1,2	1,4	1,2	1,2	1,3	1,5
21 Objets d'art, de collection ou d'antiquité	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, base de données Comtrade de l'ONU.

Tableau A1. 4 Exportations de marchandises par destination, 2015-2020

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Exportations totales (milliards d'USD)	526,8	495,4	573,6	604,8	542,2	512,7
	(% du total)					
Amériques	20,0	19,5	17,7	17,6	19,4	19,3
États-Unis	13,3	13,5	12,0	12,1	13,6	14,5
Autres pays d'Amérique	6,6	6,1	5,7	5,5	5,8	4,8
Mexique	2,1	2,0	1,9	1,9	2,0	1,6
Canada	0,9	1,0	0,8	0,9	1,0	1,1
Brésil	1,0	0,9	1,0	0,8	0,9	0,8
Europe	11,7	11,5	11,6	11,2	11,3	11,8
UE-27	7,7	8,1	8,0	8,5	8,7	9,3
Allemagne	1,2	1,3	1,5	1,5	1,6	1,9
Pologne	0,5	0,6	0,5	0,7	1,0	1,1
Pays-Bas	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
AELE	1,2	0,8	0,9	0,6	0,5	0,4
Autres pays d'Europe	2,7	2,6	2,6	2,1	2,1	2,1
Turquie	1,2	1,1	1,1	1,0	1,0	1,1
Royaume-Uni	1,5	1,4	1,5	1,1	1,0	0,9
CEI ^a	1,3	1,4	1,6	1,7	2,4	2,2
Fédération de Russie	0,9	1,0	1,2	1,2	1,4	1,3
Afrique	2,2	2,6	1,9	1,7	1,8	1,6
Moyen-Orient	5,0	4,4	3,7	2,9	2,6	2,4
Asie	59,8	60,5	63,6	64,9	62,5	62,7
Chine	26,0	25,1	24,8	26,8	25,1	25,9
Japon	4,9	4,9	4,7	5,0	5,2	4,9
Autres pays d'Asie	29,0	30,5	34,2	33,0	32,1	31,9
Viet Nam	5,3	6,6	8,3	8,0	8,9	9,5
Hong Kong, Chine	5,8	6,6	6,8	7,6	5,9	6,0
Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu (Taipei chinois)	2,3	2,5	2,6	3,4	2,9	3,2
Inde	2,3	2,3	2,6	2,6	2,8	2,3
Singapour	2,8	2,5	2,0	1,9	2,4	1,9
Malaisie	1,5	1,5	1,4	1,5	1,6	1,8
Philippines	1,6	1,5	1,8	2,0	1,5	1,4
Thaïlande	1,2	1,3	1,3	1,4	1,4	1,3
Indonésie	1,5	1,3	1,5	1,5	1,4	1,2
Australie	2,1	1,5	3,5	1,6	1,5	1,2
Îles Marshall	1,4	1,6	1,2	0,3	0,6	0,9
<i>Pour mémoire:</i>						
APEC	72,9	73,6	75,3	77,7	76,5	77,4
ASEAN	14,2	15,0	16,6	16,5	17,5	17,4
UE-28	9,2	9,5	9,5	9,6	9,7	10,2

a Communauté d'États indépendants, y compris certains États associés et anciens États membres.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, base de données Comtrade de l'ONU.

Tableau A1. 5 Importations de marchandises par provenance, 2015-2020

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Importations totales (milliards d'USD)	436,5	406,2	478,5	535,2	503,3	467,5
	(% du total)					
Amériques	14,7	15,4	15,2	15,7	17,5	17,6
États-Unis	10,1	10,7	10,6	11,0	12,3	12,4
Autres pays d'Amérique	4,5	4,7	4,6	4,6	5,1	5,2
Mexique	0,8	0,9	0,9	1,0	1,2	1,4
Canada	0,9	1,0	1,1	1,1	1,1	0,9
Europe	14,6	14,1	13,1	12,9	12,3	14,1
UE-27	11,7	11,5	10,7	10,4	10,3	11,8
Allemagne	4,8	4,7	4,1	3,9	4,0	4,4
Italie	1,3	1,3	1,2	1,2	1,3	1,4
Pays-Bas	1,0	1,0	1,3	1,3	0,8	1,3
France	1,4	1,4	1,2	1,1	1,2	1,3
AELE	1,2	1,0	0,8	0,9	0,9	0,9
Autres pays d'Europe	1,7	1,6	1,6	1,6	1,2	1,4
Royaume-Uni	1,4	1,3	1,3	1,3	0,8	0,9
CEI ^a	2,7	2,2	2,8	3,5	3,2	2,5
Fédération de Russie	2,6	2,1	2,5	3,3	2,9	2,3
Afrique	1,6	1,3	1,5	1,7	1,5	1,2
Moyen-Orient	15,3	13,1	14,3	15,5	13,8	9,2
Arabie saoudite, Royaume d'	4,5	3,9	4,1	4,9	4,3	3,4
Qatar	3,8	2,5	2,4	3,0	2,6	1,6
Koweït, État du	2,1	1,8	2,0	2,4	2,1	1,2
Émirats arabes unis	2,0	1,7	2,0	1,7	1,8	1,2
Asie	51,0	53,8	52,9	50,3	51,2	54,7
Chine	20,7	21,4	20,5	19,9	21,3	23,3
Japon	10,5	11,7	11,5	10,2	9,5	9,8
Autres pays d'Asie	19,8	20,7	21,0	20,2	20,5	21,5
Viet Nam	2,2	3,1	3,4	3,7	4,2	4,4
Australie	3,8	3,7	4,0	3,9	4,1	4,0
Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu (Taipei chinois)	3,8	4,0	3,8	3,1	3,1	3,8
Malaisie	2,0	1,8	1,8	1,9	1,8	1,9
Singapour	1,8	1,7	1,9	1,5	1,3	1,8
Indonésie	2,0	2,0	2,0	2,1	1,8	1,6
Thaïlande	1,1	1,1	1,1	1,0	1,1	1,1
Inde	1,0	1,0	1,0	1,1	1,1	1,0
Autres	0,1	0,1	0,2	0,4	0,5	0,7
<i>Pour mémoire:</i>						
APEC	65,3	68,2	67,9	66,4	68,5	71,5
ASEAN	10,3	10,9	11,2	11,1	11,2	11,7
UE-28	13,1	12,8	12,0	11,6	11,1	11,3

a Communauté d'États indépendants, y compris certains États associés et anciens États membres.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, base de données Comtrade de l'ONU.

Tableau A2. 1 Notifications à l'OMC, 1^{er} juillet 2016-1^{er} juillet 2021

Accord/article	Prescription	Cote et date des notifications les plus récentes
Accord sur l'agriculture		
Article 18:2	Subventions à l'exportation (ES:1)	G/AG/N/KOR/79, 09/04/2021
Article 18:2	Subventions à l'exportation (ES:1 – ES:3)	G/AG/N/KOR/58, 06/01/2017
Article 18:2	Soutien interne (DS:1)	G/AG/N/KOR/82, 26/04/2021
Article 18:2	Accès aux marchés, administration des engagements en matière de contingents tarifaires et autres (MA:1)	G/AG/N/KOR/56, 20/07/2016
Article 18:2	Accès aux marchés, importations faisant l'objet de contingents tarifaires (MA:2)	G/AG/N/KOR/77, 12/10/2020
Article 18:3	Mesures de soutien interne nouvelles ou modifiées exemptées de la réduction (DS:2)	G/AG/N/KOR/83, 26/04/2021
Article 16:2	Décision sur les mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires (tableau NF:1)	G/AG/N/KOR/75, 29/04/2020
Articles 5:7 et 18:2	Accès aux marchés, sauvegarde spéciale (MA:5)	G/AG/N/KOR/76, 06/10/2020
Article 5:7	Accès aux marchés, sauvegarde spéciale (MA:3)	G/AG/N/KOR/54, 08/07/2016
Accord général sur le commerce des services		
Article V:7 a)	Notification d'un accord commercial régional	S/C/N/868, WT/REG375/N/1, 07/10/2016
Article III:3	Notification d'une loi en matière d'investissement	S/C/N/894, 01/09/2017
Article VII:4	Notification d'un accord de reconnaissance mutuelle ou d'un mémorandum d'accord sur la coopération	S/C/N/961, 15/10/2019
GATT de 1994		
Article XXIV:7 a)	Notification d'un accord commercial régional	S/C/N/1054, WT/REG452/N/1, 16/04/2021
Accord sur la mise en œuvre de l'article VI du GATT de 1994 (antidumping)		
Article 16.4	Décisions en matière de lutte contre le dumping (<i>ad hoc</i>)	G/ADP/N/356, 9/06/2021
Article 16.4	Décisions en matière de lutte contre le dumping (prises au cours des six mois précédents)	G/ADP/N/350/KOR, 22/04/2021
GATT de 1994		
Article XVII:4 a)	Activités de commerce d'État	G/STR/N/18/KOR, 12/10/2020
AMP de 2012		
Article XVI:4 de l'AMP révisé	Statistiques	GPA/STAT(18)/KOR/1, 05/11/2020
Appendice I	Méthodes de passation des marchés	GPA/THR/KOR/2, 08/01/2021
Accord sur les procédures de licences d'importation		
Article 7:3	Réponses au questionnaire	G/LIC/N/3/KOR/13, 02/12/2020
Article 5:1, 5:2, 5:3	Nouvelles réglementations/procédures relatives aux licences	G/LIC/N/2/KOR/41, 27/10/2020
Décision sur les procédures de notification des restrictions quantitatives		
G/L/59	Restrictions quantitatives	G/MA/QR/N/KOR/3, 13/10/2020
Accord sur les règles d'origine		
Paragraphe 4 de l'Annexe II	Règles d'origine préférentielles	G/RO/N/225, 29/04/2021
WT/L/917/Add.1	Règles d'origine préférentielles pour les PMA	G/RO/LDC/N/KOR/1, 27/09/2017
Accord sur les subventions et les mesures compensatoires		
Article XVI:1, Article 25	Subventions	G/SCM/N/343/KOR, 22/07/2019
Accord sur les sauvegardes		
Articles 8:2 et 12:5	Notification de la suspension projetée de concessions et d'autres obligations	G/L/1306, G/SG/N/12/KOR/4, 02/04/2019

Accord/article	Prescription	Cote et date des notifications les plus récentes
Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires		
Article 7, Annexe B	Réglementations sanitaires/phytosanitaires	179 notifications périodiques http://spsims.wto.org/
Accord sur les obstacles techniques au commerce (document le plus récent)		
Article 10.7	Notification d'un accord conclu par des Membres sur des questions relatives aux règlements techniques, aux normes ou aux procédures d'évaluation de la conformité	G/TBT/10.7/N/151, 17/02/2020
Article 2.10	Notification des mesures concernant l'environnement	G/TBT/N/KOR/933, 22/10/2020
Article 2.10 et 5.7	Notification des règlements techniques	G/TBT/N/KOR/921, 23/09/2020
Article 2.9	Règlements techniques	351 notifications http://tbtims.wto.org
Articles 2.9 et 5.6	Modifications projetées de lois et réglementations	G/TBT/N/KOR/944, 22/02/2021
Article 5.6	Modifications projetées de lois et réglementations	G/TBT/N/KOR/917, 22/09/2020
Article 5.7	Adoption d'une loi nationale	G/TBT/N/KOR/905, 13/07/2020
Accord sur la facilitation des échanges		
WT/L/931	Notification des institutions pertinentes et de leurs sites Web	G/TFA/N/KOR/1/Rev.1, 10/07/2020
Accords sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce		
Article 63:2	Notification des lois	IP/N/1/KOR/21, IP/N/1/KOR/O/4 08/06/2021 IP/N/1/KOR/22, IP/N/1/KOR/O/5 08/06/2021
Article 69	Points de contact des Membres	IP/N/3/KOR/2, 29/11/2019

Source: Secrétariat de l'OMC.

Tableau A2. 2 Principales caractéristiques des ACR de la Corée, 2021

ACR	Principales caractéristiques
ACR signés après 2016	
Accord relatif au Partenariat économique régional global (RCEP) (les dix États membres de l'ASEAN et l'Australie, la Chine, le Japon, la République de Corée et la Nouvelle-Zélande)	
Type d'accord	Accord de libre-échange et accord d'intégration économique
Date de signature	20/11/2020
Entrée en vigueur	Dès l'achèvement des procédures internes de ratification dans les Parties
Fin de la période de transition pour la Corée	35 ans après l'entrée en vigueur
Champ d'application (principales caractéristiques)	Marchandises, services, investissement, commerce électronique etc.
Commerce des marchandises de la Corée avec les autres membres du RCEP (2020)	49,12% des importations totales; 49,61% des exportations totales
État d'avancement de l'examen à l'OMC	Non notifié
Série de documents de l'OMC	Non notifié
Corée-Royaume-Uni	
Type d'accord	Accord de libre-échange et accord d'intégration économique
Date de signature	22/08/2019
Entrée en vigueur	01/01/2021
Fin de la période de transition pour la Corée	2031
Champ d'application (principales caractéristiques)	Marchandises et services
Commerce des marchandises de la Corée avec le Royaume-Uni (2020)	0,93% des importations totales; 0,88% des exportations totales
État d'avancement de l'examen à l'OMC	En attente de données des Parties
Série de documents de l'OMC	WT/REG431/N/1-S/C/N/1029, 7 janvier 2021
Corée-cinq pays d'Amérique centrale (Costa Rica, El Salvador, Honduras, Nicaragua et Panama)	
Type d'accord	Accord de libre-échange et accord d'intégration économique
Date de signature	21/02/2018
Entrée en vigueur	01/03/2021
Fin de la période de transition pour la Corée	2039
Champ d'application (principales caractéristiques)	Marchandises et services
Commerce des marchandises de la Corée avec les cinq pays (2020)	0,13% des importations totales; 0,35% des exportations totales
État d'avancement de l'examen à l'OMC	Non notifié
Série de documents de l'OMC	WT/REG452/N/1, S/C/N/1054, 16 avril 2021
Corée-Israël	
Type d'accord	Accord de libre-échange et accord d'intégration économique
Date de signature	Pas encore signé
Entrée en vigueur	Pas encore entré en vigueur
Fin de la période de transition pour la Corée	19 ans après l'entrée en vigueur
Champ d'application (principales caractéristiques)	Marchandises et services
Commerce des marchandises de la Corée avec Israël (2020)	0,23% des importations totales; 0,28% des exportations totales
État d'avancement de l'examen à l'OMC	Non notifié
Série de documents de l'OMC	Non notifié
Corée-Indonésie	
Type d'accord	Accord de libre-échange et accord d'intégration économique
Date de signature	18/12/2020
Entrée en vigueur	Dès l'achèvement des procédures internes de ratification dans les Parties
Fin de la période de transition pour la Corée	20 ans après l'entrée en vigueur
Champ d'application (principales caractéristiques)	Marchandises et services, investissement, etc.
Commerce des marchandises de la Corée avec l'Indonésie (2020)	1,62% des importations totales; 1,23% des exportations totales
État d'avancement de l'examen à l'OMC	Non notifié
Série de documents de l'OMC	Non notifié
ACR entrés en vigueur avant 2016	
Zone de libre-échange ASEAN-République de Corée (AKFTA)	
Type d'accord	Accord de libre-échange et accord d'intégration économique
Date de signature	24/08/2006 (marchandises) 21/11/2008 (services)
Entrée en vigueur	01/01/2010 (marchandises) 14/10/2010 (services)

ACR	Principales caractéristiques
Fin de la période de transition pour la Corée	Le 1 ^{er} juin 2007 pour les marchandises et le 1 ^{er} mai 2009 pour les services.
Champ d'application (principales caractéristiques)	Marchandises et services Un ALE sur l'investissement entre la Corée et l'ASEAN est entré en vigueur en septembre 2009 pour la Corée.
Commerce des marchandises de la Corée avec l'ASEAN (2020)	11,73% des importations totales; 17,37% des exportations totales
État d'avancement de l'examen à l'OMC	Présentation factuelle publiée
Série de documents de l'OMC	WT/REG287/N/1-S/C/N/559, 8 juillet 2010; et WT/COMTD/N/33-S/C/N/560, 8 juillet 2010
Accord commercial Asie-Pacifique (APTA) (Bangladesh; Chine; Corée, République de; Inde; République démocratique populaire lao; Sri Lanka)	
Type d'accord	Accord de portée partielle
Date de signature	31/07/1975
Entrée en vigueur	17/06/1976
Observations	Anciennement connu sous le nom d'"Accord de Bangkok". Entrée en vigueur de l'Accord modifié: 01/09/2006.
Fin de la période de mise en œuvre	02/11/1976 Au titre de cet accord, la Corée octroie des concessions sur 1 367 positions du SH à 10 chiffres.
Champ d'application	Marchandises
Commerce des marchandises de la Corée avec les autres membres de l'APTA (2020)	24,45% des importations totales; 28,43% des exportations totales
État d'avancement de l'examen à l'OMC	Rapport adopté
Série de documents de l'OMC	WT/COMTD/N/22, 27 juillet 2007; WT/COMTD/62, 27 juillet 2007
Corée-Australie	
Type d'accord	Accord de libre-échange et accord d'intégration économique
Date de signature	08/04/2014
Entrée en vigueur	12/12/2014
Fin de la période de mise en œuvre	2033
Champ d'application (principales caractéristiques)	Marchandises et services, investissement
Commerce des marchandises de la Corée avec l'Australie (2020)	4,00% des importations totales; 1,21% des exportations totales
État d'avancement de l'examen à l'OMC	Présentation factuelle publiée
Série de documents de l'OMC	WT/REG359/N/1-S/C/N/786, 22 décembre 2014
Corée-Canada	
Type d'accord	Accord de libre-échange et accord d'intégration économique
Date de signature	22/09/2014
Entrée en vigueur	01/01/2015
Fin de la période de transition pour la Corée	2032
Champ d'application (principales caractéristiques)	Marchandises et services, investissement
Commerce des marchandises de la Corée avec le Canada (2020)	0,94% des importations totales; 1,07% des exportations totales
État d'avancement de l'examen à l'OMC	Présentation factuelle publiée
Série de documents de l'OMC	WT/REG362/N/1-S/C/N/789, 20 janvier 2015
Corée-Chili	
Type d'accord	Accord de libre-échange et accord d'intégration économique
Date de signature	01/02/2003
Entrée en vigueur	01/04/2004
Fin de la période de transition pour la Corée (libéralisation des marchandises)	La Corée s'est engagée à supprimer les droits de douane sur plus de 96% de ses lignes tarifaires en l'espace de dix ans, dans le cadre d'un programme d'élimination progressive. La période de transition pour la Corée s'est achevée en 2020.
Champ d'application (principales caractéristiques)	Marchandises, services, investissement
Commerce des marchandises de la Corée avec le Chili (2020)	0,75% des importations totales; 0,17% des exportations totales
État d'avancement de l'examen à l'OMC	Présentation factuelle publiée
Série de documents de l'OMC	WT/REG169/N/1-S/C/N/302, 19 avril 2004
Corée-Chine	
Type d'accord	Accord de libre-échange et accord d'intégration économique
Date de signature	01/06/2015
Entrée en vigueur	20/12/2015
Fin de la période de transition pour la Corée	2035
Champ d'application (principales caractéristiques)	Marchandises et services
Commerce des marchandises de la Corée avec la Chine (2020)	23,29% des importations totales; 25,85% des exportations totales
État d'avancement de l'examen à l'OMC	Présentation factuelle publiée
Série de documents de l'OMC	WT/REG370/N/1-S/C/N/854, 2 mars 2016

ACR	Principales caractéristiques
Corée-Colombie	
Type d'accord	Accord de libre-échange et accord d'intégration économique
Date de signature	21/02/2013
Entrée en vigueur	15/07/2016
Fin de la période de transition pour la Corée	2035
Champ d'application (principales caractéristiques)	Marchandises et services
Commerce des marchandises de la Corée avec la Colombie (2020)	0,15% des importations totales; 0,12% des exportations totales
État d'avancement de l'examen à l'OMC	Présentation factuelle publiée
Série de documents de l'OMC	WT/REG375/N/1-S/C/N/868, 7 octobre 2016
Corée-AELE (Islande; Liechtenstein; Norvège; Suisse; Corée, République de)	
Type d'accord	Accord de libre-échange et accord d'intégration économique
Date de signature	15/12/2005
Entrée en vigueur	01/09/2006
Fin de la période de transition pour la Corée (libéralisation des marchandises)	La Corée a éliminé les droits de douane sur 88% à 88,5% de ses lignes tarifaires (à l'exclusion des produits agricoles de base) en 2016 et sa période de transition s'est achevée en 2016.
Champ d'application (principales caractéristiques)	Marchandises et la plupart des services
Commerce des marchandises de la Corée avec les autres membres de l'AELE (2020)	0,92% des importations totales; 0,43% des exportations totales
État d'avancement de l'examen à l'OMC	Présentation factuelle publiée
Série de documents de l'OMC	WT/REG217/N/1-S/C/N/373, 28 août 2006
Corée-UE	
Type d'accord	Accord de libre-échange et accord d'intégration économique
Date de signature	06/10/2010
Entrée en vigueur	01/07/2011
Fin de la période de transition pour la Corée (libéralisation des marchandises)	À la fin de la période de mise en œuvre (2031), 11 843 lignes du tarif douanier de la Corée (99,5%), représentant plus de 99,99% de la valeur de ses importations en provenance de l'UE, seront en franchise de droits pour les importations en provenance de l'UE; pratiquement tous les droits de douane perçus sur les produits industriels seront entièrement supprimés au cours des cinq premières années de mise en œuvre. Le droit de douane de 40% appliqué sur la viande bovine par la Corée sera progressivement éliminé sur une période de 16 ans; le riz et quelques autres produits agricoles (57 lignes tarifaires), dont l'UE n'est pas un gros exportateur, sont exclus de l'Accord.
Champ d'application (principales caractéristiques)	Marchandises et services
Commerce des marchandises de la Corée avec l'UE (2020)	11,79% des importations totales; 9,31% des exportations totales
État d'avancement de l'examen à l'OMC	Présentation factuelle publiée
Série de documents de l'OMC	WT/REG296/N/1-S/C/N/594, 8 juillet 2011
Corée-Inde	
Type d'accord	Accord de libre-échange et accord d'intégration économique
Date de signature	07/08/2009
Entrée en vigueur	01/01/2010
Fin de la période de mise en œuvre	La Corée a immédiatement éliminé ou réduit les droits de douane sur 93% des positions tarifaires et 90% de la valeur commerciale des marchandises indiennes. Les produits très sensibles de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture sont exclus de la libéralisation commerciale. La période de mise en œuvre pour la Corée s'est achevée en 2016.
Champ d'application (principales caractéristiques)	Marchandises, services
Commerce des marchandises de la Corée avec l'Inde (2020)	1,05% des importations totales; 2,33% des exportations totales
État d'avancement de l'examen à l'OMC	Présentation factuelle publiée
Série de documents de l'OMC	WT/REG286/N/1-S/C/N/558, 1 ^{er} juillet 2010; WT/COMTD/N/36-S/C/N/570, 29 septembre 2010
Corée-Nouvelle-Zélande	
Type d'accord	Accord de libre-échange et accord d'intégration économique
Date de signature	23/03/2015
Entrée en vigueur	20/12/2015
Fin de la période de transition pour la Corée	2034
Champ d'application (principales caractéristiques)	Marchandises et services
Commerce des marchandises de la Corée avec la Nouvelle-Zélande (2020)	0,25% des importations totales; 0,29% des exportations totales

ACR	Principales caractéristiques
État d'avancement de l'examen à l'OMC	Présentation factuelle publiée
Série de documents de l'OMC	WT/REG367/N/1-S/C/N/855, 4 janvier 2016
Corée-Pérou	
Type d'accord	Accord de libre-échange et accord d'intégration économique
Date de signature	21/03/2011
Entrée en vigueur	01/08/2011
Fin de la période de mise en œuvre	2027. Tous les droits perçus sur les produits actuellement échangés entre les 2 pays seront éliminés dans un délai de 10 ans. Les deux parties sont convenues d'exclure le riz des concessions. La Corée limite le traitement préférentiel accordé à plusieurs autres produits agricoles sensibles par le biais de droits saisonniers et de mesures de sauvegarde.
Champ d'application (principales caractéristiques)	Marchandises, services
Commerce des marchandises de la Corée avec le Pérou (2020)	0,59% des importations totales; 0,09% des exportations totales
État d'avancement de l'examen à l'OMC	Présentation factuelle publiée
Série de documents de l'OMC	WT/REG298/N/1-S/C/N/598, 10 août 2011
Corée-Singapour	
Type d'accord	Accord de libre-échange et accord d'intégration économique
Date de signature	04/08/2005
Entrée en vigueur	02/03/2006
Fin de la période de mise en œuvre	2016
Champ d'application (principales caractéristiques)	Marchandises et services
Commerce des marchandises de la Corée avec Singapour (2020)	1,81% des importations totales; 1,92% des exportations totales
État d'avancement de l'examen à l'OMC	Présentation factuelle publiée
Série de documents de l'OMC	WT/REG210/N/1-S/C/N/363, 24 février 2006
Corée-Turquie	
Type d'accord	Accord de libre-échange
Date de signature	01/08/2012
Entrée en vigueur	01/05/2013
Fin de la période de mise en œuvre	2023
Champ d'application (principales caractéristiques)	Marchandises
Commerce des marchandises de la Corée avec la Turquie (2020)	0,28% des importations totales; 1,08% des exportations totales
État d'avancement de l'examen à l'OMC	Présentation factuelle publiée
Série de documents de l'OMC	WT/REG339/N/1, 1 ^{er} mai 2013
Corée-États-Unis (ALE KORUS)	
Type d'accord	Accord de libre-échange et accord d'intégration économique
Date de signature	30/06/2007
Entrée en vigueur	15/03/2012
Fin de la période de mise en œuvre	2031. La Corée s'est engagée à éliminer les droits de douane sur 96% de ses lignes tarifaires non agricoles dans un délai de 5 ans, les droits de douane restants devant presque tous être supprimés dans les 10 ans. Les droits de douane et contingents tarifaires visant une large gamme de produits agricoles seront éliminés immédiatement ou progressivement; 40% des lignes tarifaires agricoles de la Corée, soit presque deux tiers (en valeur) de ses importations de produits agricoles en provenance des États-Unis, sont en franchise de droits depuis l'entrée en vigueur de l'Accord. Le riz est exempté de toute obligation tarifaire.
Champ d'application (principales caractéristiques)	Marchandises, services
Commerce des marchandises de la Corée avec les États-Unis (2020)	12,36% des importations totales; 14,51% des exportations totales
État d'avancement de l'examen à l'OMC	Présentation factuelle publiée
Série de documents de l'OMC	WT/REG311/N/1-S/C/N/621, 16 mars 2012

ACR	Principales caractéristiques
Corée-Viet Nam	
Type d'accord	Accord de libre-échange et accord d'intégration économique
Date de signature	05/05/2015
Entrée en vigueur	20/12/2015
Fin de la période de transition pour la Corée	2029
Champ d'application (principales caractéristiques)	Marchandises et services
Commerce des marchandises de la Corée avec le Viet Nam (2020)	4,40% des importations totales; 9,47% des exportations totales
État d'avancement de l'examen à l'OMC	Présentation factuelle publiée
Série de documents de l'OMC	WT/REG371/N/1-S/C/N/861, 10 mars 2016

Source: Secrétariat de l'OMC, sur la base de renseignements figurant dans la base de données de l'OMC sur les ACR. Adresse consultée: <http://rtais.wto.org/UI/PublicMaintainRTAHome.aspx>; données communiquées par les autorités; et calculs du Secrétariat de l'OMC, base de données Comtrade de l'ONU.

Tableau A3. 1 Récapitulatif des droits, 2021

	Nombre de lignes	Moyenne (%)	Fourchette (%)	Coefficient de variation (%)	En franchise de droits (%)
Total	12 242	13,9	0-887,4	4,2	19,6
Chapitres 01 à 24 du SH	2 157	50,7	0-887,4	2,5	2,5
Chapitres 25 à 97 du SH	10 085	6,0	0-754,3	2,2	23,3
Par catégorie de l'OMC					
Produits agricoles (définition OMC)	1 726	60,4	0-887,4	2,4	5,4
Animaux vivants et produits d'origine animale	210	21,6	0-89,1	0,7	4,8
Produits laitiers	54	61,4	8-176	0,7	0,0
Fruits, légumes et plantes	500	78,6	0-887,4	2,2	0,2
Café et thé	53	51,4	2-513,6	2,6	0,0
Céréales et préparations à base de céréales	212	154,8	0-800,3	1,6	0,5
Oléagineuses, graisses et huiles et produits dérivés	159	39,0	0-630	3,0	2,5
Sucres et sucreries	34	18,0	3-243	2,3	0,0
Boissons, spiritueux et tabacs	110	30,3	8-270	0,9	0,0
Coton	10	0,0	0-0	0,0	100,0
Boissons, spiritueux et tabacs	384	29,7	0-754,3	2,7	17,4
Produits non agricoles (définition OMC)	10 516	6,3	0-50	0,7	22,0
Poissons et produits de la pêche	590	17,0	0-32	0,3	1,2
Minéraux et métaux	1 777	4,8	0-8	0,7	25,9
Produits chimiques et fournitures pour la photographie	2 288	5,6	0-50	0,5	8,4
Bois, pâte, papier et meubles	677	2,9	0-13	1,3	57,0
Textiles	1 006	8,7	0-13	0,3	1,6
Vêtements	321	12,5	8-13	0,1	0,0
Cuir, caoutchouc, chaussures et articles de voyage	365	8,7	0-16	0,4	1,4
Machines non électriques	1 286	5,1	0-13	0,7	32,4
Machines électriques	740	4,1	0-13	0,9	43,1
Matériel de transport	316	6,2	0-10	0,6	21,2
Produits non agricoles, n.d.a.	1 026	4,4	0-13	0,9	42,7
Pétrole	124	5,5	0-8	0,4	1,6
Par secteur de la CITI					
CITI 1 – Agriculture, chasse et pêche	899	53,2	0-800,3	2,6	13,0
CITI 2 – Industries extractives	196	2,4	0-8	0,7	21,9
CITI 3 – Industries manufacturières	11 146	10,9	0-887,4	4,1	20,1
Industries manufacturières à l'exclusion de la transformation des produits alimentaires	9 771	5,9	0-754,3	1,6	22,7
Énergie électrique	1	5,0	5	0,0	0,0
Par stade de transformation					
Premier stade de transformation	1 582	41,0	0-887,4	3,1	14,5
Produits semi-finis	3 847	9,3	0-800,3	4,6	15,4
Produits finis	6 813	10,2	0-800,3	3,2	23,2
Par section du SH					
01 Animaux vivants et produits du règne animal	805	20,4	0-243	1,0	2,6
02 Produits du règne végétal	699	107,9	0-887,4	1,9	4,1
03 Graisses et huiles	105	13,7	2-630	4,5	0,0
04 Produits des industries alimentaires, boissons et tabacs	548	29,3	0-754,3	2,4	0,5
05 Produits minéraux	388	3,8	0-8	0,6	11,6
06 Produits des industries chimiques ou des industries connexes	2 222	7,4	0-754,3	3,7	8,9
07 Matières plastiques et ouvrages en ces matières; caoutchouc et ouvrages en caoutchouc	379	6,6	0-8	0,2	1,6
08 Peaux, cuirs et ouvrages en ces matières	236	7,8	0-16	0,6	11,0
09 Bois et ouvrages en bois	344	5,7	0-10	0,6	14,5
10 Pâtes de bois, papier et carton	285	0,0	0-0	0,0	100,0
11 Matières textiles et ouvrages en ces matières	1 282	9,7	0-51,7	0,4	2,2

	Nombre de lignes	Moyenne (%)	Fourchette (%)	Coefficient de variation (%)	En franchise de droits (%)
12 Chaussures, coiffures, etc.	100	10,1	8-13	0,2	0,0
13 Ouvrages en pierres, plâtre, ciment	343	7,8	0-8	0,1	0,3
14 Pierres gemmes et métaux précieux, perles	115	5,1	0-8	0,5	4,3
15 Métaux communs et ouvrages en ces métaux	1 029	4,2	0-8	0,9	39,9
16 Machines et appareils, matériel électrique etc.	2 093	4,5	0-13	0,8	39,0
17 Matériel de transport	345	5,9	0-10	0,6	24,6
18 Instruments et appareils de précision	548	4,3	0-8	0,9	44,0
19 Armes et munitions	81	3,4	0-8	1,2	58,0
20 Ouvrages divers	280	5,4	0-13	0,7	32,5
21 Objets d'art, etc.	15	0,0	0-0	0,0	100,0

Note: Les taux contingentaires étant exclus mais les EAV disponibles communiqués par les autorités étant inclus. Lorsque les EAV ne sont pas disponibles, la composante *ad valorem* des taux alternatifs est prise en compte.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base de données communiquées par les autorités.

Tableau A3. 2 Droits NPF appliqués autres qu'*ad valorem* et équivalents *ad valorem* de leur composante droit spécifique, 2021

Code du SH	Désignation	NPF 2021 ^a	EAV
0301994090	Autre	28% ou 2 052 KRW/kg	28,0%
0409000000	Miel naturel	243% ou 1 864 KRW/kg	13,0%
0703101000	Oignons	135% ou 180 KRW/kg	135,0%
0703201000	Aulx frais pelés	360% ou 1 800 KRW/kg	359,7%
0703209000	Aulx frais autres que pelés	360% ou 1 800 KRW/kg	343,3%
0706101000	Carottes	30% ou 134 KRW/kg	30,2%
0709592000	Champignons des chênes	40% ou 1 625 KRW/kg	44,7%
0709601000	Piments doux ("bell")	270% ou 6 210 KRW/kg	0,0%
0709609000	Piments du genre <i>Capsicum</i> ou du genre <i>Pimenta</i>	270% ou 6 210 KRW/kg	0,0%
0711901000	Aulx	360% ou 1 800 KRW/kg	0,0%
0711905091	Piments du genre <i>Capsicum</i> ou du genre <i>Pimenta</i>	270% ou 6 210 KRW/kg	0,0%
0712200000	Oignons	135% ou 180 KRW/kg	101,7%
0712319000	Champignons autres que cultivés	30% ou 1 218 KRW/kg	0,5%
0712320000	Oreilles-de-Judas (<i>Auricularia</i> spp.)	30% ou 1 218 KRW/kg	22,2%
0712330000	Trémelles (<i>Tremella</i> spp.)	30% ou 1 218 KRW/kg	20,0%
0712391020	Champignons des chênes	40% ou 1 625 KRW/kg	40,8%
0712391030	Champignons ling chiu	30% ou 842 KRW/kg	30,5%
0712391090	Autres champignons	30% ou 1 218 KRW/kg	20,9%
0712901000	Aulx	360% ou 1 800 KRW/kg	198,3%
0712902010	Fougères	30% ou 1 807 KRW/kg	27,1%
0712902030	Ciboule	30% ou 1 159 KRW/kg	30,0%
0712902040	Carottes	30% ou 864 KRW/kg	25,3%
0712902094	Fougères royales	30% ou 1 446 KRW/kg	0,0%
0714201000	Patates douces fraîches	385% ou 338 KRW/kg	..
0802410000	Châtaignes et marrons en coques	219,4% ou 1 470 KRW/kg	66,8%
0802420000	Châtaignes et marrons sans coques	219,4% ou 1 470 KRW/kg	0,0%
0802901010	Graines de pignons doux en coques	566,8% ou 2 664 KRW/kg	0,0%
0802901020	Graines de pignons doux sans coques	566,8% ou 2 664 KRW/kg	127,0%
0810903000	Jujubes fraîches	611,5% ou 5 800 KRW/kg	0,0%
0813402000	Jujubes séchées	611,5% ou 5 800 KRW/kg	47,0%
0904210000	Piments du genre <i>Capsicum</i> ou du genre <i>Pimenta</i> , séchés	270% ou 6 210 KRW/kg	218,2%
0904220000	Piments du genre <i>Capsicum</i> ou du genre <i>Pimenta</i> , séchés	270% ou 6 210 KRW/kg	236,5%
0910111000	Gingembre, frais ou réfrigéré	377,3% ou 931 KRW/kg	303,3%
0910112000	Gingembre, séché	377,3% ou 931 KRW/kg	372,0%
0910119000	Gingembre, autre que frais, réfrigéré ou séché	377,3% ou 931 KRW/kg	374,0%
0910121000	Gingembre, frais ou réfrigéré	377,3% ou 931 KRW/kg	0,0%
0910122000	Gingembre, séché	377,3% ou 931 KRW/kg	303,9%
0910129000	Gingembre, autre que frais, réfrigéré ou séché	377,3% ou 931 KRW/kg	244,0%
1003102000	Orge non mondé	324% ou 326 KRW/kg	..
1003103000	Orge à grains nus	299,7% ou 361 KRW/kg	..
1003902000	Orge non mondé	324% ou 326 KRW/kg	0,6%
1003903000	Orge à grains nus	299,7% ou 361 KRW/kg	0,0%
1201101000	Fèves de soja pour germes de soja	487% ou 956 KRW/kg	0,0%
1201109000	Autres fèves de soja	487% ou 956 KRW/kg	0,0%
1201901000	Fèves de soja pour huile de soja et tourteaux	487% ou 956 KRW/kg	0,0%
1201902000	Fèves de soja pour l'alimentation des animaux	487% ou 956 KRW/kg	0,0%
1201903000	Fèves de soja pour germes de soja	487% ou 956 KRW/kg	3,9%
1201909000	Autres fèves de soja	487% ou 956 KRW/kg	5,4%
1207400000	Graines de sésame	630% ou 6 660 KRW/kg	30,4%

Code du SH	Désignation	NPF 2021 ^a	EAV
1207991000	Graines de perilla	40% ou 410 KRW/kg	35,4%
1515500000	Huile de sésame et ses fractions	630% ou 12 060 KRW/kg	205,1%
1902192000	Vermicelles chinois	26% ou 206 KRW/kg	25,0%
2306901000	Tourteaux de graines de sésame	63% ou 72 KRW/kg	0,0%
3706101000	Film cinématographique	195 KRW/m ou 6,5%	..
3706102000	Film cinématographique	4 KRW/m ou 6,5%	..
3706103010	Film cinématographique	26 KRW/m ou 6,5%	..
3706103020	Film cinématographique	468 KRW/m ou 6,5%	..
3706103030	Film cinématographique	78 KRW/m ou 6,5%	..
3706104000	Film cinématographique	26 KRW/m ou 6,5%	0,0%
3706105010	Film cinématographique	1 092 KRW/m ou 6,5%	3,5%
3706105020	Film cinématographique	182 KRW/m ou 6,5%	7,5%
3706106010	Film cinématographique	1 560 KRW/m ou 6,5%	..
3706106020	Film cinématographique	260 KRW/m ou 6,5%	..
3706901000	Film cinématographique	9 KRW/m ou 6,5%	..
3706902000	Film cinématographique	5 KRW/m ou 6,5%	..
3706903010	Film cinématographique	26 KRW/m ou 6,5%	..
3706903020	Film cinématographique	468 KRW/m ou 6,5%	..
3706903030	Film cinématographique	78 KRW/m ou 6,5%	..
3706904000	Film cinématographique	26 KRW/m ou 6,5%	..
3706905010	Film cinématographique	25 KRW/m ou 6,5%	0,0%
3706905020	Film cinématographique	8 KRW/m ou 6,5%	0,3%
3706906010	Film cinématographique	1 092 KRW/m ou 6,5%	..
3706906020	Film cinématographique	182 KRW/m ou 6,5%	4,6%
3822003058	Réactifs de diagnostic ou de laboratoire	182 KRW/m ou 6,5%	..
3822003059	Réactifs de diagnostic ou de laboratoire	4 KRW/m ou 6,5%	..
3822003060	Réactifs de diagnostic ou de laboratoire	26 KRW/m ou 6,5%	6,5%
3822003061	Réactifs de diagnostic ou de laboratoire	468 KRW/m ou 6,5%	..
3822003062	Réactifs de diagnostic ou de laboratoire	78 KRW/m ou 6,5%	..
3822003063	Réactifs de diagnostic ou de laboratoire	1 092 KRW/m ou 6,5%	..
3822003064	Réactifs de diagnostic ou de laboratoire	1 560 KRW/m ou 6,5%	..
3822003065	Réactifs de diagnostic ou de laboratoire	260 KRW/m ou 6,5%	..
3822003066	Réactifs de diagnostic ou de laboratoire	8 KRW/m ou 6,5%	..
3822003067	Réactifs de diagnostic ou de laboratoire	25 KRW/m ou 6,5%	2,6%
5001000000	Cocons de vers à soie propres au dévidage	51% ou 5 276 KRW/kg	0,0%
5002001020	Soie grège (non moulinée)	51,7% ou 17 215 KRW/kg	0,0%
5002001030	Soie grège (non moulinée)	51,7% ou 17 215 KRW/kg	..
5002001040	Soie grège (non moulinée)	51,7% ou 17 215 KRW/kg	0,0%
5002001050	Soie grège (non moulinée)	51,7% ou 17 215 KRW/kg	0,0%

.. Non disponible.

a Le taux le plus élevé étant appliqué pour les produits agricoles et le taux le moins élevé étant appliqué pour les produits manufacturés.

Note: Les EAV sont calculés d'après les données de 2019 sur les importations.

Source: Données communiquées par les autorités.

Tableau A3. 3 Droits d'ajustement, 2020 et 2021

SH	Désignation	Taux général (%)	2020 (%)	2021 (%)
0301.92	Anguilles (<i>Anguilla</i> spp.), à l'exclusion des civelles pour l'aquaculture	10	20	20
0301.99	Dorades, à l'exclusion des alevins (pour l'aquaculture)	10	28% avec minimum de perception de 2 052 KRW/kg	28% avec minimum de perception de 2 052 KRW/kg
0301.99	Bars, à l'exclusion des alevins (pour l'aquaculture)	10	28	28
0303.59	Balaou du Japon (<i>Cololabis saira</i>), dont la longueur totale est supérieure à 22 cm de la tête à la queue		26	24
0303.67	Lieux d'Alaska (<i>Theragra chalcogramma</i>)	10	22	22
0303.69	Lieux d'Alaska, à l'exclusion des <i>Theragra chalcogramma</i>	10	22	22
0306.95	Crevettes, salées ou en saumure	20	32	32
0307.43	Calmars et encornets congelés, à l'exclusion des seiches, des calmars <i>loligo</i> et des surimis	10	22	22
0709.59	Champignons des chênes	30	40% avec minimum de perception de 1 625 KRW/kg	40% avec minimum de perception de 1 625 KRW/kg
0712.39	Champignons des chênes	30	40% avec minimum de perception de 1 625 KRW/kg	40% avec minimum de perception de 1 625 KRW/kg
1902.19	Vermicelles chinois	8	26% avec minimum de perception de 206 KRW/kg	26% avec minimum de perception de 206 KRW/kg
1904.90	Riz en grains, ne contenant pas de cacao, cuit à la vapeur ou bouilli	8	50	50
2103.90	Sauces, préparations et assaisonnements, composés, contenant 20% au moins de piments secs, d'ail, d'oignon ou de gingembre; plus de 40% d'un mélange de ces condiments Sauces orientales et pâte de haricot; autres assaisonnements mélangés, Gochujang	8	45	45
		8	32	32
2710.12	Naphte, gaz naturel liquéfié	0	0,5	0,5
2710.20	Naphte, gaz naturel liquéfié	0	0,5	0,5
4412.31	Autres bois contre-plaqués constitués exclusivement de feuilles de bois (autres que bambou) dont chacune a une épaisseur n'excédant pas 6mm, à l'exclusion de ceux ayant au moins un pli extérieur en bois tropicaux visés à la note nationale 1 du présent chapitre	8	10	10
4412.33	Autres, ayant au moins un pli extérieur en bois autre que de conifères, des espèces aulne (<i>Alnus</i> spp.), frêne (<i>Fraxinus</i> spp.), hêtre (<i>Fagus</i> spp.), bouleau (<i>Betula</i> spp.), cerise (<i>Prunus</i> spp.), châtaignier (<i>Castanea</i> spp.), orme (<i>Ulmus</i> spp.), eucalyptus (<i>Eucalyptus</i> spp.), caryer (<i>Carya</i> spp.), marronnier (<i>Aesculus</i> spp.), tilleul (<i>Tilia</i> spp.), érable (<i>Acer</i> spp.), chêne (<i>Quercus</i> spp.), platane (<i>Platanus</i> spp.), peuplier (<i>Populus</i> spp.), robinier (<i>Robinia</i> spp.), tulipier (<i>Liriodendron</i> spp.) ou noyer (<i>Juglans</i> spp.), d'une épaisseur de plus de 6 mm	8	10	10
4412.34	Autres, ayant au moins un pli extérieur en bois autre que de conifères non dénommés dans le n° 4412.33, d'une épaisseur de plus de 6 mm	8	10	10

SH	Désignation	Taux général (%)	2020 (%)	2021 (%)
4412.39	Autres, ayant les deux plis extérieurs en bois de conifères, d'une épaisseur de plus de 6 mm	8	10	10
4412.99	Autres, d'une épaisseur totale de 6 mm ou plus, chaque couche n'excédant pas 6 mm d'épaisseur	8	10	10

Source: Données communiquées par les autorités.

Tableau A3. 4 Contingents tarifaires pour les produits agricoles, 2019 et 2021

Code du SH	Désignation	Taux contingentaire 2021 (%)	Taux hors contingent 2021 (%)	Niveau des contingents ^a 2019
0102211000	Bovins domestiques: reproducteurs de race pure (à lait)	0	89,1	1 067 têtes
0102212000	Bovins domestiques: reproducteurs de race pure (à viande)	0	89,1	1 067 têtes
0102219000	Bovins domestiques: reproducteurs de race pure (autres)	0	89,1	1 067 têtes
0102310000	Reproducteurs de race pure	0	89,1	1 067 têtes
0102901000	Reproducteurs de race pure	0	89,1	1 067 têtes
0103100000	Animaux vivants de l'espèce porcine: reproducteurs de race pure	0	18	1 850 têtes
0105111000	Volaille vivante: d'un poids n'excédant pas 185 g: des espèces domestiques: reproducteurs de race pure	0	9	461 000 volailles
0105941000	Volaille vivante: d'un poids n'excédant pas 2 000 g: dindes et dindons des espèces domestiques: reproducteurs de race pure	0	9	461 000 volailles
0402101010	Lait et crème de lait: en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses n'excédant pas 1,5%	20	176	1 034 t
0402101090	Lait et crème de lait: en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses n'excédant pas 1,5%	20	176	1 034 t
0402109000	Lait et crème de lait: en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses n'excédant pas 1,5%	20	176	1 034 t
0402211000	Lait et crème de lait: en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses n'excédant pas 1,5%	40	176	573 t
0402219000	Lait et crème de lait: en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses n'excédant pas 1,5%	40	176	573 t

Code du SH	Désignation	Taux contingentaire 2021 (%)	Taux hors contingent 2021 (%)	Niveau des contingents ^a 2019
0402290000	Lait et crème de lait: en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses n'excédant pas 1,5%	40	176	573 t
0402911000	Lait et crème de lait, autres, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	40	89	130 t
0402919000	Lait et crème de lait, autres, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	40	89	130 t
0402991000	Lait et crème de lait	40	89	130 t
0402999000	Lait et crème de lait	40	89	130 t
0403901000	Babeurre	20	89	1 034 t
0404101011	Lactosérum, en poudre (pour l'alimentation des animaux)	20	49,5	54 233 t
0404101019	Lactosérum, en poudre (autres)	20	49,5	54 233 t
0404101091	Lactosérum: autres (pour l'alimentation des animaux)	20	49,5	54 233 t
0404101099	Lactosérum: autres	20	49,5	54 233 t
0404102111	Lactosérum modifié: privé de son lactose (pour l'alimentation des animaux)	20	49,5	54 233 t
0404102119	Lactosérum modifié: privé de son lactose (autres)	20	49,5	54 233 t
0404102121	Lactosérum modifié: déminéralisé (pour l'alimentation des animaux)	20	49,5	54 233 t
0404102129	Lactosérum modifié: déminéralisé (autres)	20	49,5	54 233 t
0404102131	Lactosérum modifié: concentrés de protéines de lactosérum (pour l'alimentation des animaux)	20	49,5	54 233 t
0404102139	Lactosérum modifié: concentrés de protéines de lactosérum (autres)	20	49,5	54 233 t
0404102191	Lactosérum modifié: autres (pour l'alimentation des animaux)	20	49,5	54 233 t
0404102199	Lactosérum modifié: autres	20	49,5	54 233 t
0404102910	Lactosérum modifié, autres (pour l'alimentation des animaux)	20	49,5	54 233 t
0404102990	Lactosérum modifié, autres (autres)	20	49,5	54 233 t
0405100000	Beurre	40	89	420 t
0405900000	Autres matières grasses	40	89	420 t
0408991000	Œufs de volaille des espèces domestiques	30	41,6	19 515,8 t
0409000000	Miel naturel	20	243% ou 1 864 KRW/kg ^b	420 t
0506902000	Poudre d'os	5	25,6	467,6 t

Code du SH	Désignation	Taux contingentaire 2021 (%)	Taux hors contingent 2021 (%)	Niveau des contingents ^a 2019
0511999010	Œufs de vers à soie	8	18	9 500 boîtes
0602201000	Pommiers	8	18	145 200 arbres
0602202000	Poiriers	8	18	145 200 arbres
0602203000	Pêchers	8	18	145 200 arbres
0602206000	Citrus	8	18	145 200 arbres
0602909030	Mûriers	8	18	1 402 700 arbres
0701100000	Pommes de terre de semence	0	304	1 898 t
0701900000	Pommes de terre, autres que les pommes de terre de semence	30	304	18 810 t
0703101000	Oignons	50	135% ou 180 KRW/kg ^b	20 645 t
0703201000	Aulx pelés	50	360% ou 1 800 KRW/kg ^b	14 467 t
0703209000	Aulx autres que pelés	50	360% ou 1 800 KRW/kg ^b	14 467 t
0709601000	Piments doux ("bell")	50	270% ou 6 210 KRW/kg ^b	7 185 t
0709609000	Autres piments	50	270% ou 6 210 KRW/kg ^b	7 185 t
0711901000	Aulx - conservés provisoirement	50	360% ou 1 800 KRW/kg ^b	14 467 t
0711905091	Piments du genre <i>Capsicum</i> ou autres piments du genre <i>Pimenta</i> - conservés provisoirement	50	270% ou 6 210 KRW/kg ^b	7 185 t
0712200000	Oignons séchés	50	135% ou 180 KRW/kg ^b	20 645 t
0712901000	Aulx	50	360% ou 1 800 KRW/kg ^b	14 467 t
0712902091	Maïs doux de semence	0	370	247 t
0712902092	Maïs doux autre que de semence	3	370	6 102,1 t
0713311000	Haricots	30	607,5	14 694 t
0713319000	Haricots	30	607,5	14 694 t
0713321000	Haricots "petits rouges"	30	420,8	14 694 t
0713329000	Haricots "petits rouges"	30	420,8	14 694 t
0714101000	Racines de manioc fraîches	20	887,4	50 000 t
0714102010	Racines de manioc séchées	20	887,4	50 000 t
0714102020	Racines de manioc séchées	3	887,4	1 000 000 t
0714102090	Racines de manioc séchées	20	887,4	50 000 t
0714103000	Racines de manioc réfrigérées	20	887,4	50 000 t
0714201000	Patates douces - fraîches	20	385% ou 338 KRW/kg ^b	18 535 t
0714202000	Patates douces - séchées	20	385	18 535 t
0714203000	Patates douces - réfrigérées	20	385	18 535 t
0714309000	Ignames (<i>Discorea</i> spp./autres)	20	385	326,7 t
0714409000	Colocases (<i>Colocasia</i> spp./autres)	20	385	326,7 t
0714509000	Yautias (<i>Xanthosoma</i> spp./autres)	20	385	326,7 t
0714909090	Autres racines et tubercules	20	385	326,7 t
0802410000	Châtaignes et marrons en coques	50	219,4% ou 1 470 KRW/kg ^b	2 170 t
0802420000	Châtaignes et marrons sans coques	50	219,4% ou 1 470 KRW/kg ^b	2 170 t

Code du SH	Désignation	Taux contingentaire 2021 (%)	Taux hors contingent 2021 (%)	Niveau des contingents ^a 2019
0802901010	Graines de pignons doux en coques	30	566,8% ou 2 664 KRW/kg ^b	52,9 t
0802901020	Graines de pignons doux sans coques	30	566,8% ou 2 664 KRW/kg ^b	52,9 t
0805100000	Oranges	50	50	57 017 t
0805211000	Agrumes coréens	50	144	2 097 t
0805219000	Autres mandarines	50	144	2 097 t
0805220000	Clémentines	50	144	2 097 t
0805290000	Hybrides similaires d'agrumes	50	144	2 097 t
0805502020	Citrus latifolia	50	144	2 097 t
0805900000	Autres agrumes	50	144	2 097 t
0810903000	Jujubes	50	611,5% ou 5 800 KRW/kg ^b	259,5 t
0813402000	Jujubes	50	611,5% ou 5 800 KRW/kg ^b	259,5 t
0902100000	Thé vert	40	513,6	7,8 t
0902200000	Thé vert	40	513,6	7,8 t
0904210000	Piments du genre <i>Capsicum</i> ou du genre <i>Pimenta</i> (séchés/non broyés ni pulvérisés)	50	270% ou 6 210 KRW/kg ^b	7 185 t
0904220000	Piments du genre <i>Capsicum</i> ou du genre <i>Pimenta</i> (broyés ou pulvérisés)	50	270% ou 6 210 KRW/kg ^b	7 185 t
0910111000	Gingembre (non broyé ni pulvérisé/frais ou réfrigéré)	20	377,3% ou 931 KRW/kg ^b	1 860 t
0910112000	Gingembre (non broyé ni pulvérisé/séché)	20	377,3% ou 931 KRW/kg ^b	1 860 t
0910119000	Gingembre (non broyé ni pulvérisé/autre)	20	377,3% ou 931 KRW/kg ^b	1 860 t
0910121000	Gingembre (broyé ou pulvérisé/frais ou réfrigéré)	20	377,3% ou 931 KRW/kg ^b	1 860 t
0910122000	Gingembre (broyé ou pulvérisé/séché)	20	377,3% ou 931 KRW/kg ^b	1 860 t
0910129000	Gingembre (broyé ou pulvérisé/autres)	20	377,3% ou 931 KRW/kg ^b	1 860 t
1002100000	Seigle de semence	3	108,7	1 327,3 t
1003101000	Orge de brasserie (de semence)	30	513	30 000 t
1003102000	Orge non mondé (de semence)	20	324% ou 326 KRW/kg ^b	23 582 t
1003103000	Orge à grains nus (de semence)	20	299,7% ou 361 KRW/kg ^b	23 582 t
1003109000	Orge, autre (de semence)	20	299,7	23 582 t
1003901000	Orge de brasserie (autres)	30	513	30 000 t
1003902000	Orge non mondé (autres)	20	324% ou 326 KRW/kg ^b	23 582 t
1003903000	Orge à grains nus (autres)	20	299,7% ou 361 KRW/kg ^b	23 582 t
1003909000	Orge, autre (autres)	20	299,7	23 582 t
1004100000	Avoine de semence	3	554,8	597,3 t
1005100000	Maïs de semence	0	328	247 t
1005901000	Maïs pour l'alimentation des animaux	1,8	328	6 102,1 t
1005902000	Maïs - popcorn	1,8	630	6 102,1 t
1005909000	Maïs - autre	3	328	6 102,1 t
1006100000	Riz en paille (riz paddy)	5	513	408 700 t
1006201000	Riz décortiqué (riz cargo ou riz brun) (non gluant)	5	513	408 700 t
1006202000	Riz décortiqué (riz cargo ou riz brun) (gluant)	5	513	408 700 t

Code du SH	Désignation	Taux contingentaire 2021 (%)	Taux hors contingent 2021 (%)	Niveau des contingents ^a 2019
1006301000	Riz semi-blanchi ou blanchi (non gluant)	5	513	408 700 t
1006302000	Riz semi-blanchi ou blanchi (gluant)	5	513	408 700 t
1006400000	Riz en brisures	5	513	408 700 t
1007100000	Sorgho à grains	3	779,4	13,7 t
1008100000	Sarrasin	3	256,1	1 328 t
10082110000	Millet de Hongrie de semence	3	18	0,4 t
1008400000	Fonio (<i>Digitaria spp.</i>)	3	800,3	1 328 t
1008500000	Quinoa (<i>Chenopodium quinoa</i>)	3	800,3	1 328 t
1008600000	Triticale	3	800,3	1 328 t
1008900000	Autres céréales	3	800,3	1 328 t
1102901000	Farine d'orge	20	260	23 582 t
1102902000	Farine de riz	5	513	408 700 t
1102909000	Autres farines	5	800,3	14,7 t
1103110000	Gruaux et semoules de blé	5	288,2	14,7 t
1103130000	Gruaux et semoules de maïs	3	162,9	6 102,1 t
1103191000	Gruaux et semoules (orge)	20	260	23 582 t
1103192000	Gruaux et semoules d'avoine	5	554,8	14,7 t
1103193000	Gruaux et semoules (riz)	5	513	408 700 t
1103199000	Gruaux et semoules: autres	5	800,3	14,7 t
1103201000	Pellets de blé	5	288,2	14,7 t
1103202000	Pellets (riz)	5	513	408 700 t
1103203000	Pellets (orge)	20	260	23 582 t
1103209000	Autres pellets	5	800,3	14,7 t
1104120000	Grains aplatis ou en flocons, d'avoine	5	554,8	14,7 t
1104191000	Grains aplatis ou en flocons (riz)	5	513	408 700 t
1104192000	Grains aplatis ou en flocons (orge)	20	233	23 582 t
1104199000	Grains aplatis ou en flocons - autres	5	800,3	14,7 t
1104220000	Autres grains travaillés, d'avoine	5	554,8	14,7 t
1104230000	Autres grains travaillés, de maïs	3	167	6 102,1 t
1104291000	Autres grains travaillés, grains de coïls	5	800,3	14,7 t
1104292000	Autres grains travaillés (orge)	20	126	23 582 t
1104299000	Autres grains travaillés, d'autres céréales	5	800,3	14,7 t
1105100000	Farine, semoule et poudre de pommes de terre	5,4	304	10 t
1105200000	Flocons, granulés et pellets de pommes de terre	5,4	304	10 t
1107100000	Malt non torréfié	30	269	40 000 t
1107201000	Malt fumé	30	269	40 000 t
1108110000	Amidon de froment (blé)	8	50,9	227,4 t
1108121000	Amidon de maïs, pour l'alimentation	1,8	226	6 102,1 t
1108129000	Amidon de maïs, destiné à d'autres usages	1,8	226	6 102,1 t
1108130000	Fécule de pomme de terre	8	455	45 692 t
1108141000	Fécule de manioc, pour l'alimentation	9	455	2 400 t

Code du SH	Désignation	Taux contingentaire 2021 (%)	Taux hors contingent 2021 (%)	Niveau des contingents ^a 2019
1108149000	Fécule de manioc, destinée à d'autres usages	9	455	2 400 t
1108191000	Fécule de pomme de terre de semence	11	241,2	4 376 t
1108199000	Autres amidons et féculés	8	800,3	227,4 t
1108200000	Inuline	8	800,3	227,4 t
1201101000	Fèves de soja (de semence/pour germes de soja)	5	487% ou 956 KRW/kg ^b	185 787 t
1201109000	Fèves de soja (de semence/autres)	5	487% ou 956 KRW/kg ^b	185 787 t
1201901000	Fèves de soja (autres/pour huile de soja et tourteaux)	5	487% ou 956 KRW/kg ^b	846 365 t
1201902000	Fèves de soja (autres/pour l'alimentation)	5	487% ou 956 KRW/kg ^b	846 365 t
1201903000	Fèves de soja (autres/pour germes de soja)	5	487% ou 956 KRW/kg ^b	185 787 t
1201909000	Fèves de soja (autres/autres)	5	487% ou 956 KRW/kg ^b	185 787 t
1202301000	Arachides (de semence/en coques)	40	230,5	4 907,3 t
1202302000	Arachides (de semence/décortiquées)	24	230,5	4 907,3 t
1202410000	Arachides (autres/en coques)	40	230,5	4 907,3 t
1202420000	Arachides (autres/décortiquées)	24	230,5	4 907,3 t
1207400000	Graines de sésame	40	630% ou 6 660 KRW/kg ^b	6 731 t
1211201110	Racines de ginseng (ginseng brut/ginseng cultivé avec simulation de l'état sauvage)	20	222,8	56,8 t
1211201190	Racines de ginseng (ginseng brut/autre)	20	222,8	56,8 t
1211201211	Racines de ginseng (blanc, racines principales)	20	222,8	56,8 t
1211201219	Racines de ginseng (blanc, autres)	20	222,8	56,8 t
1211201291	Racines de ginseng (blanc, racines principales)	20	222,8	56,8 t
1211201299	Racines de ginseng (blanc, autres)	20	222,8	56,8 t
1211201311	Racines de ginseng (rouge, racines principales)	20	754,3	56,8 t
1211201319	Racines de ginseng (rouge, autres)	20	754,3	56,8 t
1211201391	Racines de ginseng (rouge, racines principales)	20	754,3	56,8 t
1211201399	Racines de ginseng (rouge, autres)	20	754,3	56,8 t
1211202210	Poudre de ginseng	20	754,3	56,8 t
1211202220	Poudre de ginseng	20	754,3	56,8 t
1211202290	Poudre de ginseng	20	754,3	56,8 t
1211203100	Feuilles et tiges de ginseng	20	754,3	56,8 t
1211203200	Semences de ginseng	20	754,3	56,8 t

Code du SH	Désignation	Taux contingentaire 2021 (%)	Taux hors contingent 2021 (%)	Niveau des contingents ^a 2019
1211209300	Ginseng frais, réfrigéré ou séché	20	754,3	56,8 t
1211209900	Ginseng, autre	20	754,3	56,8 t
1214901000	Racines fourragères	5	100,5	32 133,3 t
1214909090	Autres produits fourragers	5	100,5	32 133,3 t
1302191210	Sucs et extraits de ginseng rouge	20	754,3	56,8 t
1302191220	Sucs et extraits de ginseng rouge	20	754,3	56,8 t
1302191290	Sucs et extraits de ginseng rouge	20	754,3	56,8 t
1515500000	Huile de sésame et ses fractions	40	630% ou 12 060 KRW/kg ^b	668 t
1702111000	Lactose	20	49,5	9 400 t
1702191000	Lactose	20	49,5	9 400 t
1702901000	Miel artificiel	20	243	6 t
1806902290	Autres (contenant du cacao/autres/mélanges et pâtes pour la préparation des produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie du n° 19.05)	5	513	408 700 t
1806902999	Autres (contenant du cacao/autres/autres)	5	513	408 700 t
1901201000	Farine de riz (mélanges et pâtes pour la préparation de produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie du n°19.05)	5	513	408 700 t
1901209000	Autres (mélanges et pâtes pour la préparation de produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie du n° 19.05)	5	513	408 700 t
1901909091	Autres préparations alimentaires de produits (farine de riz)	5	513	408 700 t
1901909099	Autres préparations alimentaires de produits (autres)	5	513	408 700 t
2008119000	Autres arachides (autres préparations ou conserves)	40	63,9	4 907,3 t
2106903021	Thé au ginseng rouge	20	754,3	56,8 t
2106903029	Autres produits dérivés du ginseng rouge	20	754,3	56,8 t
2207109010	Alcool destiné à la fabrication de liqueurs	30	270	10 333 800 litres
2301101000	Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, de viandes ou d'abats	5	9	3 210 t
2306901000	Tourteaux de graines de sésame	5	63% ou 72 KRW/kg ^b	212 t
2308009000	Autres matières végétales des types utilisés pour l'alimentation des animaux	5	46,4	32 133,3 t
2309901091	Préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux	4,2	71	627 t

Code du SH	Désignation	Taux contingentaire 2021 (%)	Taux hors contingent 2021 (%)	Niveau des contingents ^a 2019
2309902010	Préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux	5	50,6	4 171,4 t
2309902020	Préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux	5	50,6	4 171,4 t
2309902099	Préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux	5	50,6	4 171,4 t
2309909090	Préparations pour l'alimentation des animaux	5	50,6	4 171,4 t
3301904520	Extraits d'oléorésine de ginseng rouge	20	754,3	56,8 t
3505103000	Amidons et féculés torréfiés ou grillés	8	385,7	45 692 t
3505104010	Amidons et féculés pré-gélatinisés ou gonflants, pour l'alimentation	8	385,7	45 692 t
3505104090	Amidons et féculés pré-gélatinisés ou gonflants, destinés à d'autres usages	8	385,7	45 692 t
3505105010	Amidons et féculés étherifiés ou estérifiés, pour l'alimentation	8	385,7	45 692 t
3505105090	Amidons et féculés étherifiés ou estérifiés destinés à d'autres usages	8	385,7	45 692 t
3505109010	Autres amidons et féculés modifiés, pour l'alimentation	8	385,7	45 692 t
3505109090	Autres amidons et féculés modifiés, destinés à d'autres usages	8	385,7	45 692 t
3505201000	Colles d'amidon ou de fécule	8	201,2	45 692 t
3505202000	Colles de dextrine	8	201,2	45 692 t
3505209000	Autres colles	8	201,2	45 692 t
5001000000	Cocons de vers à soie propres au dévidage	2	51% ou 5 276 KRW/kg ^b	1 143 t
5002001020	Soie grège de plus 20 décitex	8	51,7% ou 17 215 KRW/kg ^b	2 254 t
5002001030	Soie grège de plus 20 décitex	8	51,7% ou 17 215 KRW/kg ^b	2 254 t
5002001040	Soie grège de plus 20 décitex	8	51,7% ou 17 215 KRW/kg ^b	2 254 t
5002001050	Soie grège de plus 20 décitex	8	51,7% ou 17 215 KRW/kg ^b	2 254 t

a Les niveaux des contingents correspondent au volume/à la quantité totale disponible pour les articles relevant du même groupe de produits; par exemple, le contingent applicable aux animaux vivants de l'espèce bovine est de 1 067 têtes, et non de 1 067 par position du SH à 10 chiffres. Ces groupes de produits figurent dans le document de l'OMC G/AG/N/KOR/77 du 12 octobre 2020.

b Le taux le plus élevé étant appliqué.

Source: Données communiquées par les autorités.

Tableau A3. 5 Coefficients d'utilisation des principaux contingents tarifaires agricoles, 2019

(%)

Groupes de marchandises	Coefficient d'utilisation du contingent	Raison de la faible utilisation du contingent tarifaire
Animaux vivants de l'espèce bovine	0	Insuffisance de la demande
Animaux vivants de l'espèce porcine, reproducteurs de race pure	0	Importations provenant de partenaires d'ACR/ALE
Volaille de race pure	42,5	Importations provenant de partenaires d'ACR/ALE
Lait écrémé en poudre	99,7	s.o.
Lait entier en poudre	99,9	s.o.
Lait concentré	19,6	La production nationale satisfait la demande
Lactosérum	39,4	Importations provenant de partenaires d'ACR/ALE
Beurre	100	s.o.
Œufs d'oiseaux	0	Insuffisance de la demande
Miel naturel	23,1	Importations provenant de partenaires d'ACR/ALE
Poudre d'os	0	Insuffisance de la demande en raison de l'ESB
Œufs de vers à soie	0	Insuffisance de la demande
Pommiers, poiriers, pêcheurs et agrumes	0	Insuffisance de la demande
Mûriers	0	Insuffisance de la demande
Pommes de terre de semence	0	Insuffisance de la demande
Autres pommes de terre	28,2	Augmentation de la production nationale
Oignons	0	Augmentation de la production nationale
Aulx	0	Augmentation de la production nationale
Piments rouges	13	Augmentation de la production nationale
Haricots (rouges et verts)	100	s.o.
Manioc	100	s.o.
Pellets de racines de manioc	11,1	Insuffisance de la demande
Patates douces	0,5	Insuffisance de la demande
Racines et tubercules	100	s.o.
Châtaignes et marron	100	s.o.
Graines de pignons doux	100	s.o.
Oranges	0	Augmentation des importations provenant de partenaires d'ACR/ALE
Agrumes coréens	52,1	Insuffisance de la demande
Jujubes	98,3	s.o.
Thé vert	66,7	s.o.
Gingembre	100	s.o.
Seigle de semence	99,9	s.o.
Ginseng	0,0	Insuffisance de la demande
Orge de brasserie	100	s.o.
Orge	82,3	s.o.
Avoine de semence	99,9	s.o.
Maïs	100	s.o.
Riz	100	s.o.
Sorgho à grains de semence	13,6	Insuffisance de la demande
Millet de Hongrie de semence	0	Insuffisance de la demande
Sarrasin	95,5	s.o.
Autres céréales transformées	84,4	s.o.
Farine de pommes de terre	100	s.o.
Malt	100	s.o.
Amidon de froment (blé)	100	s.o.
Fécule de pomme de terre	100	s.o.
Fécule de manioc	100	s.o.
Fécule de patate douce	100	s.o.
Fèves de soja	100	s.o.
Arachides	100	s.o.
Maïs de semence	46,8	Augmentation des importations provenant de partenaires d'ACR/ALE
Graines de sésame	100	s.o.
Produits fourragers	100	s.o.
Huile de sésame	66,1	s.o.
Lactose	66,8	s.o.
Miel artificiel	100	s.o.

Groupes de marchandises	Coefficient d'utilisation du contingent	Raison de la faible utilisation du contingent tarifaire
Alcool éthylique non dénaturé	99,1	s.o.
Farines de viandes	6,6	Insuffisance de la demande en raison de l'ESB
Tourteaux	0	La production nationale satisfait la demande
Autres aliments composés pour animaux	100	s.o.
Aliments de complément pour animaux	100	s.o.
Cocons de vers à soie	0	Insuffisance de la demande
Soie blanche	0	Insuffisance de la demande

s.o. Sans objet.

Source: Document de l'OMC G/AG/N/KOR/77 du 12 octobre 2020.

Tableau A3. 6 Contingents tarifaires autonomes, 2021

Code du SH	Article	Désignation	Taux général (%)	Taux contingentaire (%)	Contingent
030192	Anguille (<i>Anguilla</i> spp.)	Jeunes anguilles (excédant 0,3 g et n'excédant pas 50 g par unité, pour l'aquaculture)	5,0	3,0	50 tm
040410	Lactosérum, modifié ou non	Pour l'alimentation des animaux	20,0	0,0	22 000 tm
071410	Racines de manioc	Racines débitées en morceaux, séchées, pour la fabrication de boissons alcooliques	20,0	10,0	131 000 tm
071410	Racines de manioc	Racines en pellets pour l'alimentation des animaux	7,0	0,0	Toutes les importations
100390	Orge non mondé	Pour l'alimentation des animaux	5,0	0,0	40 000 tm
100490	Avoine	Pour l'alimentation des animaux	3,0	0,0	Toutes les importations
100590	Maïs	Pour l'alimentation des animaux	3,0	0,0	10 000 000 tm
120190	Fèves de soja	Pour huile de soja et tourteaux	3,0	0,0	1 200 000 tm
120729	Graines de coton	Pour l'alimentation des animaux	2,0	0,0	Toutes les importations
121410	Farine et agglomérés sous forme de pellets de luzerne	Pour l'alimentation des animaux	1,0	0,0	Toutes les importations
121490	Luzerne en balles	Pour l'alimentation des animaux	1,0	0,0	Toutes les importations
121490	Racines fourragères	Pour l'alimentation des animaux	20,0	0,0	600 000 tm
230800	Autres	Pour l'alimentation des animaux	5,0	0,0	
151800	Graisses et huiles animales ou végétales et leurs fractions, cuites, oxydées, déshydratées, sulfurées, soufflées, standolisées ou autrement modifiées chimiquement, à l'exclusion de celles du n°15.16; mélanges ou préparations non alimentaires de graisses ou d'huiles animales ou végétales ou de fractions de différentes graisses ou huiles du présent chapitre, non dénommés ni compris ailleurs	Pour l'alimentation des animaux (à l'exclusion de l'huile de ricin déshydratée et de l'huile de soja époxydé)	5,0	0,0	30 000 tm
170191	Additionnés d'aromatants ou de colorants		30,0	5,0	100 000 tm
170199	Autres		30,0	5,0	
170211	Lactose	Pour l'alimentation des animaux	20,0	0,0	6 500 tm
170219	Autres	Lactose	20,0	0,0	
230320	Pulpes de betteraves, bagasses de cannes à sucre et autres déchets de sucrerie	Pour l'alimentation des animaux	5,0	0,0	Toutes les importations

Code du SH	Article	Désignation	Taux général (%)	Taux contingentaire (%)	Contingent
230320	Pulpes de betteraves, bagasses de cannes à sucre et autres déchets de sucrerie	Pour la culture des champignons	5,0	0,0	25 000 tm
230330	Drêches et déchets de brasserie ou de distillerie	Pour l'alimentation des animaux	2,0	0,0	Toutes les importations
230400	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile de soja	Pour l'alimentation des animaux	1,8	0,0	2 450 000 tm
230800	Coques de graines de coton	Pour l'alimentation des animaux	5,0	0,0	Toutes les importations
230990	Préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux		5,0	0,0	10 000 tm
270400	Cokes (de houille)		3	0,0	Toutes les importations
270900	Huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux	Pour la fabrication de naphte	3,0	0,5	195 000 000 bbl
270900	Huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux	Pour la fabrication de propane et de butanes	3,0	2,0	33 000 000 bbl
271111	Gaz naturel liquéfié		3,0	2,0	Toutes les importations (1.1~3.31 et 10.1~12.31)
271121	Gaz naturel à l'état gazeux		3,0	2,0	Toutes les importations (1.1~3.31 et 10.1~12.31)
271112	GPL	Propane	3,0	2,0	Toutes les importations
271113	GPL	Butane	3,0	2,0	Toutes les importations
280300	Carbone (noirs de carbone et autres formes de carbone non dénommées ni comprises ailleurs)	Pour la fabrication de batteries secondaires	8,0	0,0	Toutes les importations
280469	Autres	Silicium métal	5,0	0,0	Toutes les importations
282550	Hydroxyde de cuivre	Matériaux pour la fabrication de produits chimiques agricoles (matériaux enregistrés au titre de la Loi sur la gestion des produits chimiques agricoles)	2,0	0,0	Toutes les importations
282741	Oxychlorures de cuivre, hydroxychlorures de cuivre				
283325	De cuivre				
290930	Éthers aromatiques et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés				
290950	Éthers-phénols, éthers-alcools-phénols et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés				
291479	Autres				
291539	Autres				
291619	Autres				

Code du SH	Article	Désignation	Taux général (%)	Taux contingentaire (%)	Contingent
291620	Acides monocarboxyliques cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés				
291631	Acide benzoïque, ses sels et ses esters				
291830	Acides carboxyliques à fonction aldéhyde ou cétone mais sans autre fonction oxygénée, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes, peroxyacides et leurs dérivés				
291899	Autres				
291990	Sels d'esters phosphoriques				
292011	Parathion (ISO) et parathion-méthyle (ISO) (méthyle parathion)				
292019	Autres				
292090	Autres				
292142	Dérivés de l'aniline et leurs sels				
292143	Toluidines et leurs dérivés; sels de ces produits				
292149	Autres				
292250	Amino-alcools-phénols, amino-acides-phénols et autres composés aminés à fonctions oxygénées				
292412	Fluoroacétamide (ISO), monocrotophos (ISO) et phosphamidon (ISO)	Phosphamidon (matériaux enregistrés au titre de la Loi sur la gestion des produits chimiques agricoles)			
292419	Autres	Matériaux pour la fabrication de produits chimiques agricoles (matériaux enregistrés au titre de la Loi sur la gestion des produits chimiques agricoles)			
292421	Uréines et leurs dérivés; sels de ces produits				
292425	Alachlor (ISO)				
292429	Autres				
292519	Autres				
292529	Autres				
292690	Autres				
292800	Dérivés organiques de l'hydrazine ou de l'hydroxylamine				
293020	Thiocarbamates et dithiocarbamates				

Code du SH	Article	Désignation	Taux général (%)	Taux contingentaire (%)	Contingent
293030	Mono-, di- ou tétrasulfures de thiourame	Disulfures de thiourame (matériaux enregistrés au titre de la Loi sur la gestion des produits chimiques agricoles)			
293090	Autres	Matériaux pour la fabrication de produits chimiques (matériaux enregistrés au titre de la Loi sur la gestion des produits chimiques agricoles)			
293139	Autres				
293190	Autres				
293219	Autres				
293220	Lactones				
293299	Autres				
293311	Phénazone (antipyrine) et ses dérivés				
293319	Autres				
293329	Autres				
293339	Autres				
293349	Autres				
293359	Autres				
293369	Autres				
293379	Autres lactames				
293399	Autres				
293410	Composés dont la structure comporte un cycle thiazole (hydrogéné ou non) non condensé				
293420	Composés comportant une structure à cycles benzothiazole (hydrogénés ou non) sans autres condensations				
293499	Autres				
293590	Autres				
294120	Streptomycines et leurs dérivés; sels de ces produits				
294130	Tétracyclines et leurs dérivés; sels de ces produits				
294190	Autres				
340213	Non-ioniques				
380891	Insecticides				
380892	Fongicides				

Code du SH	Article	Désignation	Taux général (%)	Taux contingentaire (%)	Contingent
380893	Herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes	Herbicides, régulateurs de croissance (matériaux enregistrés au titre de la Loi sur la gestion des produits chimiques agricoles) Précurseur de nickel, cobalt et manganèse (pour la fabrication de batteries secondaires)	8,0	0,0	Toutes les importations
382499	Produits intermédiaires obtenus au cours de la fabrication d'antibiotiques				
282590	Autres				
283329	Sulfates de cobalt	Pour la fabrication de batteries secondaires	5,0	0,0	Toutes les importations
284190	Autres	1. Oxyde de lithium, oxyde de cobalt (pour la fabrication de batteries secondaires) 2. Oxyde de lithium, oxyde de nickel, oxyde de cobalt, oxyde de manganèse (pour la fabrication de batteries secondaires) 3. Oxyde de lithium, oxyde de nickel, oxyde de cobalt, oxyde d'aluminium (pour la fabrication de batteries secondaires)	8,0	0,0	Toutes les importations
292159	Autres	1. Xylène diamine (XDA) (pour la fabrication de Xylènediisocyanate (XDI)) 2. Matières premières pour mélanges de polymères (TFMB) (destinés à la fabrication d'écrans flexibles)	8,0	0,0	Toutes les importations
292249	Dichlorure de 5-amino-2,4,6-triiodoisophtaloyle	Substances de contraste	8	0,0	Toutes les importations
292390	Sels et hydroxydes d'ammonium quaternaires; lécithines et autres phosphoaminolipides, de constitution chimique définie ou non (autres)	Tétraéthylammonium Tétrafluoroborate (pour la fabrication de batteries secondaires)	8	0,0	Toutes les importations
310210	Urée	Engrais, pour la fabrication d'engrais	2,0	0,0	Toutes les importations
320411	Colorants dispersés et préparations à base de ces colorants		4,0	0,0	Toutes les importations
320611	Contenant en poids 80% ou plus de dioxyde de titane, calculé sur matière sèche		8,0	0,0	Toutes les importations
320890	Autres	Variance solution de ionomère (pour la fabrication de piles à combustible)	8,0	0,0	Toutes les importations

Code du SH	Article	Désignation	Taux général (%)	Taux contingentaire (%)	Contingent
380110	Graphite artificiel	Pour la fabrication de batteries secondaires	8,0	0,0	Toutes les importations
380130	Pâtes carbonées pour électrodes et pâtes similaires pour le revêtement intérieur des fours		8,0	0,0	Toutes les importations
381512	Initiateurs de réaction, accélérateurs de réaction et préparations catalytiques, non dénommés ni compris ailleurs	Avec des métaux du groupe du platine ou des composés de platine (pour la fabrication de piles à combustible)	8,0	0,0	Toutes les importations
382499	Liants préparés pour moules ou noyaux de fonderie; produits chimiques et préparations des industries chimiques ou des industries connexes (y compris celles consistant en mélanges de produits naturels), non dénommés ni compris ailleurs (autres)	Composés de graphite et électrolytes (pour la fabrication de batteries secondaires)	8,0	0,0	Toutes les importations
390110	Polyéthylène	À l'exclusion de la pâte	8,0	0,0	91 800 tm
390120	Polyéthylène	Sauf pour la pâte	8,0	0,0	36 000 tm
390140	Polyéthylène	Pour l'agriculture	8,0	0,0	18 000 tm
390190	Autres	Polyéthylène (pour la fabrication des lentilles en plastique des téléphones mobiles)	8,0	0,0	Toutes les importations
390469	Polyéthylène	Polychlorure de vinyle	8,0	0,0	Toutes les importations
390740	Polycarbonates	Pour la fabrication d'appareils photo	8,0	0,0	Toutes les importations
392119	Autres matières plastiques	1. Séparateur 2. Membrane échangeuse d'ions (pour la fabrication de batteries secondaires)	8,0	0,0	Toutes les importations
392190	En polymères du propylène	Pochettes (pour la fabrication de batteries secondaires)	8,0	0,0	Toutes les importations
410411	Cuirs et peaux tannés ou en		3,0	1,0	Toutes les importations
410419	croûte de bovins (y compris		3,0	1,0	
410441	les buffles) ou d'équidés,		3,0	1,0	
410449	épilés, même refendus, mais non autrement préparés		3,0	1,0	
500200	Soie grège (non moulinée)		3,0	0,0	200 tm

Code du SH	Article	Désignation	Taux général (%)	Taux contingentaire (%)	Contingent
520512	Fils simples, écus ou non mercerisés	Titrant au plus 370,37 décitex mais non moins de 232,56 décitex (pas moins de 27 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques), à l'exclusion des fils open end.	1,0	0,0	Toutes les importations
520532	Fils retors ou câblés, écus ou non mercerisés	Titrant au plus 370,37 décitex mais non moins de 232,56 décitex (pas moins de 27 numéros métriques mais n'excédant pas 43 numéros métriques), à l'exclusion des fils open end.	1,0	0,0	Toutes les importations
520533	Fils de coton; fils retors ou câblés; titrant en fils simples moins de 232,56 décitex mais pas moins de 192,31 décitex (excédant 43 numéros métriques mais n'excédant pas 52 numéros métriques en fils simples)	Écus ou non mercerisés	8,0	4,0	Toutes les importations
550410	Fibres artificielles discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature	De rayonne viscosse	1,0	0,0	Toutes les importations
681510	Ouvrages en graphite ou en autre carbone, pour usages autres qu'électriques	Pour la fabrication de piles à combustible	8,0	0,0	Toutes les importations
690320	Contenant en poids plus de 50% d'alumine (Al ₂ O ₃) ou d'un mélange ou combinaison d'alumine et de silice (SiO ₂)	Pour la fabrication de batteries secondaires	8,0	0,0	Toutes les importations
700600	Verre des n° 70.03, 70.04 ou 70.05, courbé, biseauté, gravé, percé, émaillé ou autrement travaillé, mais non encadré ni associé à d'autres matières	Pour ébauches de masques utilisés dans la fabrication de semi-conducteurs ou de dispositifs d'affichage à écran plat	3,0	0,0	Toutes les importations
711021	Palladium	Pour la réduction de la fumée des voitures pour la fabrication de catalyseurs	3,0	1,0	Toutes les importations
711031	Rhodium	Pour la réduction de la fumée des voitures pour la fabrication de catalyseurs	3,0	1,0	Toutes les importations

Code du SH	Article	Désignation	Taux général (%)	Taux contingentaire (%)	Contingent
711299	Déchets et débris de métaux précieux ou de plaqué ou doublé de métaux précieux; autres déchets et débris contenant des métaux précieux ou des composés de métaux précieux du type de ceux utilisés principalement pour la récupération des métaux précieux.		2,0	1,0	Toutes les importations
720221	Ferrosilicium, contenant en poids plus de 55% de silicium		2,0	0,0	Toutes les importations
720241	Ferrochrome, contenant en poids plus de 4% de carbone		2,0	0,5	Toutes les importations
720249	Autres		2,0	0,5	Toutes les importations
720260	Ferronickel		3,0	0,0	Toutes les importations
720291	Ferrotitane		3,0	1,0	Toutes les importations
720293	Ferroniobium		3,0	0,0	Toutes les importations
741011	Sans support: en cuivre affiné	Pour la fabrication de batteries secondaires	8,0	0,0	3 000 tm
750210	Nickel non allié		3,0	1,0	Toutes les importations
810820	Titane sous forme brute; poudres		2,0	0,5	Toutes les importations
842139	Appareils pour la filtration ou l'épuration des gaz: autres	Pour la fabrication de batteries secondaires	8,0	0,0	Toutes les importations
842199	Autres (adsorbant pour la fabrication de la membrane échangeuse d'ions d'une batterie secondaire)	Pour la fabrication de batteries secondaires	8,0	0,0	Toutes les importations
847780	Autres machines et appareils	Élongateur	8,0	0,0	Toutes les importations
847989	Autres	Machine à enduire (pour la fabrication de films électrolytiques pour véhicules électriques à hydrogène)	8,0	0,0	Toutes les importations
850300	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux machines des n° 85.01 ou 85.02	Pour la fabrication de piles à combustible	8,0	0,0	Toutes les importations
850790	Accumulateurs électriques, y compris leurs séparateurs, même de forme carrée ou rectangulaire (autres)	Pour la fabrication de batteries secondaires	8,0	0,0	Toutes les importations
851410	Fours à résistance (à chauffage indirect)	Pour la fabrication de piles à combustible et pour la fabrication de batteries secondaires	8,0	0,0	Toutes les importations
851680	Résistances chauffantes (pour la fabrication de batteries secondaires)	Pour la fabrication de batteries secondaires	8,0	0,0	Toutes les importations
854511	Des types utilisés pour fours		5,0	0,0	Toutes les importations

Code du SH	Article	Désignation	Taux général (%)	Taux contingentaire (%)	Contingent
854590	Autres (plaques de séparation)	Pour la fabrication de piles à combustible	8,0	0,0	Toutes les importations
901831	Seringues, avec ou sans aiguilles	Seringue de type cartouche (pour le traitement par hormone de croissance)	8,0	0,0	Toutes les importations

Source: Données communiquées par les autorités.

Tableau A3. 7 Soutien interne à la production agricole notifié à l'OMC, 2018

(Milliards de KRW)

		Inférieur au niveau de minimis de 10% ^a
MGS par produit	606,35	
Fèves de soja	8,82	Oui
Chou chinois	4,55	Oui
Radis	7,24	Oui
Aulx	9,12	Oui
Oignons	14,54	Oui
Oignons verts	0,44	Oui
Animaux de l'espèce caprine	0,13	Oui
Champignons	0,20	Oui
Noix communes	1,68	Non
Avoine	1,23	Non
Riz	539,33	Oui
Viande bovine	0,38	Oui
Lait	15,00	Oui
Piments rouges	1,39	Oui
Pommes de terre	0,24	Oui
Carottes	0,17	Oui
Ginseng	0,54	Oui
Cultures spéciales	0,04	Oui
Pommes	1,31	Oui
MGS autre que par produit	789,44	
Assurance-récolte	388,76	
Versements directs	338,97	
Programme de prêts	13,12	
Initiatives personnelles de collecte de fonds	30,35	
Autres	18,24	
MGS totale	1 395,79	
Aide relevant de la catégorie verte	7 658,62	
Recherche	716,43	
Lutte contre les parasites et les maladies	238,26	
Services de formation	74,43	
Services de vulgarisation et de consultation	239,62	
Services d'inspection	61,06	
Services de commercialisation et de promotion	47,09	
Services d'infrastructure	3 168,47	
Détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire	356,31	
Aide alimentaire intérieure	37,02	
Soutien du revenu découplé	1 367,17	
Versements à titre d'aide en cas de catastrophe naturelle	201,96	
Programmes incitant les producteurs à cesser leurs activités	47,86	
Programmes de retrait de ressources de la production	36,82	
Aides à l'investissement	472,78	
Programmes de protection de l'environnement	538,62	
Programmes d'aide régionale 44,4	54,72	
Aide au titre du traitement spécial et différencié	0	
Subventions à l'investissement généralement disponibles pour l'agriculture	0	
Aide totale notifiée	9 054,41	

a D'après la valeur de la production de 2018.

Source: Document de l'OMC G/AG/N/KOR/82 du 26 avril 2021.

Tableau A4. 1 Accords sur le transport aérien, 2021

Partenaire	Date	Entrée en vigueur	5 ^{ème} liberté ¹	7 ^{ème} liberté ²	Cabotage ³	Coopération ⁴	Désignation ⁵	Refus ⁶	Tarifification ⁷	Capacité ⁸	Statistiques ⁹	ALI
Afrique du Sud	07/1995	07/1985	N	N	N	n.d.	M	PSCE	DA	DP	O	5
Algérie	01/2005	07/2009	N	N	N	n.d.	M	PSCE	DA	DP	O	5
Allemagne	02/1985	02/1985	O	N	N	n.d.	M	PSCE	PO	DP	O	14
Arabie saoudite, Royaume d'	11/1976	01/1984	N	N	N	n.d.	S	PSCE	DA	DP	O	1
Argentine	09/1996	01/2004	O	N	N	n.d.	M	PSCE	DA	DP	O	11
Australie	02/1992	04/1992	O	N	N	n.d.	M	PSCE	DA	DP	O	11
Autriche	05/1979	07/1979	O	N	N	n.d.	M	PSCE	DA	B1	O	15
Azerbaïdjan	05/2006	12/2006	N	N	N	n.d.	M	PSCE	DD	DP	O	11
Bangladesh	02/1979	03/1979	N	N	N	n.d.	S	PSCE	DA	DP	O	1
Bélarus	11/2007	11/2008	N	N	N	n.d.	M	PSCE	DA	DP	O	5
Belgique	10/1975	10/1975	N	N	N	n.d.	S	PSCE	DA	DP	O	1
Bésil	08/1992	05/1995	O	N	N	n.d.	M	PSCE	DA	DP	O	11
Brunéi Darussalam	08/1992	07/2003	O	N	N	n.d.	M	PSCE	DA	DP	O	11
Bulgarie	08/1994	02/1995	N	N	N	n.d.	M	PSCE	DA	DP	O	5
Cambodge	04/2001	05/2001	N	N	N	n.d.	M	PSCE	DA	DP	O	5
Canada	09/1989	09/1989	O	O	N	O	M	PSCE	DD	LD	O	37
Chili	08/1979	10/1980	O	N	N	O	M	PSCE	DD	LD	O	31
Chine	10/1994	10/1994	N	N	N	n.d.	M	PSCE	DA	DP	O	5
Croatie	12/2015	09/2016	N	N	N	n.d.	M	PSCE/ PE	DD	DP	O	19
Égypte	07/1979	06/1988	N	N	N	n.d.	S	PSCE	DA	DP	O	1
Émirats arabes unis	11/2005	07/2010	N	N	N	n.d.	M	PSCE	DA	DP	O	5
Équateur	12/2012	11/2015	O	N	N	O	M	PSCE	DD	LD	O	31
Espagne	06/1989	01/1991	O	N	N	n.d.	M	PSCE/ PE	DD	DP	O	25
États-Unis	06/1998	06/1998	O	N	N	O	M	PSCE	DD	LD	n.d.	30
Éthiopie	05/2016	11/2017	O	N	N	n.d.	M	PSCE	DD	DP	O	17
Fédération de Russie	03/2003	05/2003	O	N	N	n.d.	M	PSCE	DA	DP	O	11
Fidji	10/1994	10/1994	O	N	N	n.d.	M	PSCE	DA	DP	O	11
Finlande	11/1996	02/1997	N	N	N	n.d.	M	PSCE/ PE	DD	DP	O	19
France	06/1974	07/1974	N	N	N	n.d.	M	PSCE/ PE	DA	DP	O	13
Géorgie	02/2021	05/2021	N	N	N	n.d.	M	PSCE	DD	DP	O	11
Grèce	01/1995	04/1996	O	N	N	n.d.	S	PSCE	DA	DP	O	7
Hong Kong, Chine	03/1996	07/1996	O	N	N	n.d.	M	PSCE/ PE	DA	DP	O	19
Hongrie	11/1989	05/1990	N	N	N	n.d.	M	PSCE/ PE	DD	DP	O	19
Inde	03/1992	03/1992	O	N	N	n.d.	M	PSCE	DA	DP	O	11
Indonésie	09/1989	09/1989	O	N	N	n.d.	S	PSCE	DD	DP	O	13
Iran, République islamique d'	10/1998	03/2001	N	N	N	n.d.	M	PSCE	DA	DP	O	5
Iraq	05/1985	01/1986	N	N	N	n.d.	S	PSCE	DA	DP	O	1
Israël	12/1994	07/1997	N	N	N	n.d.	S	PSCE	DA	DP	O	1
Japon	05/1967	08/1967	O	N	N	n.d.	M	PSCE	DA	DP	O	11

Partenaire	Date	Entrée en vigueur	5 ^{ème} liberté ¹	7 ^{ème} liberté ²	Cabotage ³	Coopération ⁴	Désignation ⁵	Refus ⁶	Tarification ⁷	Capacité ⁸	Statistiques ⁹	ALI
Jordanie	05/1978	07/1978	N	N	N	O	M	PSCE	DD	DP	O	17
Kenya	01/1981	01/1981	N	N	N	n.d.	S	PSCE	DA	DP	O	1
Koweït, État du	10/1981	01/1982	N	N	N	n.d.	S	PSCE	DA	DP	O	1
Lettonie	09/2018	02/2019	N	N	N	n.d.	M	PSCE/ PE	DD	DP	O	19
Libéria, République du	06/1978	09/1978	N	N	n.d.	n.d.	S	PSCE	DA	DP	O	1
Luxembourg	09/2000	05/2003	N	N	N	n.d.	M	PSCE	DD	DP	O	11
Macao, Chine	04/1997	04/1997	O	N	N	n.d.	M	PSCE/ PE	DA	DP	O	19
Malaisie	03/1967	06/1967	O	N	N	n.d.	M	PSCE	DA	DP	O	11
Maldives	06/1990	08/1990	O	N	N	n.d.	S	PSCE	DD	LD	O	21
Malte	03/1997	05/1997	N	N	N	n.d.	M	PSCE	DA	DP	O	5
Maroc	06/2000	04/2003	N	N	N	n.d.	M	PSCE	DA	DP	O	5
Mexique	07/1988	11/1989	O	N	N	O	M	PSCE	DA	DP	O	17
Mongolie	10/1991	11/1991	N	N	N	n.d.	M	PSCE	DA	DP	O	5
Myanmar	01/1978	01/1978	O	N	N	n.d.	S	PSCE	DA	DP	O	7
Népal	09/2004	03/2005	O	N	N	n.d.	M	PSCE	DA	DP	O	11
Nouvelle-Zélande	05/1993	08/1993	O	N	N	n.d.	M	PSCE	DD	DP	O	17
Oman	05/1983	02/1987	N	N	N	n.d.	S	PSCE	DA	DP	O	1
Ouzbékis-tan	06/1994	06/1994	N	N	N	O	M	PSCE	DD	DP	O	17
Pakistan	07/1996	08/1996	N	N	N	n.d.	M	PSCE	DA	DP	O	5
Palaos	07/2009	08/2009	N	N	N	n.d.	M	PSCE	DD	DP	O	11
Panama	12/1979	10/1982	O	N	N	O	M	PSCE	DD	DP	O	23
Papouasie-Nouvelle-Guinée	11/2015	11/2016	N	N	N	n.d.	M	PSCE	DD	DP	O	11
Pays-Bas	06/1970	06/1970	N	N	N	n.d.	M	PSCE/ PE	DA	DP	n.d.	12
Philippines	07/1969	08/1969	O	N	N	n.d.	M	PSCE	DA	DP	n.d.	10
Pologne	10/1991	04/1992	N	N	N	n.d.	M	PSCE/ PE	DD	DP	O	19
Portugal	05/2018	12/2019	N	N	N	n.d.	M	PSCE/ PE	DD	DP	O	19
Qatar	11/2005	02/2009	N	N	N	n.d.	M	PSCE	DA	DP	O	5
RDP lao	04/2010	06/2010	N	N	N	n.d.	M	PSCE	DD	DP	O	11
République kirghize	07/2006	06/2007	N	N	N	n.d.	M	PSCE	DA	DP	O	5
Roumanie	03/1994	07/1997	N	N	N	n.d.	M	PSCE	DA	DP	O	5
Royaume-Uni	03/1984	03/1984	N	N	N	n.d.	M	PSCE/ PE	DD	LD	O	27
Serbie	02/2016	11/2016	N	N	N	n.d.	M	PSCE	DD	DP	O	11
Singapour	02/1972	02/1972	O	N	N	n.d.	M	PSCE	DA	DP	O	11
Sri Lanka	01/1978	01/1978	O	N	N	n.d.	S	PSCE	DA	DP	O	7
Suisse	12/1975	11/1976	N	N	N	n.d.	S	PSCE	DA	DP	O	1
Tadjikistan	04/2015	08/2015	N	N	N	n.d.	M	PSCE	DD	DP	O	11
Thaïlande	07/1967	03/1968	O	N	N	n.d.	M	PSCE	DA	DP	O	11
Tunisie	11/1994	02/1995	N	N	N	n.d.	M	PSCE	DA	DP	O	5
Turkménistan	11/2008	01/2009	N	N	N	n.d.	M	PSCE	DD	DP	O	11
Turquie	06/1976	10/1979	N	N	N	n.d.	S	PSCE	DA	DP	O	1
Ukraine	12/1996	03/2003	N	N	N	n.d.	M	PSCE	DA	DP	O	5
Viet Nam	05/1993	06/1993	O	N	N	n.d.	M	PSCE	DD	DP	O	17

- Note:
- 1 Droits de cinquième liberté.
 - 2 Droits de septième liberté.
 - 3 Droits de cabotage.
 - 4 Clause de coopération entre compagnies aériennes, partage de code par exemple.
 - 5 Désignation: "S" = simple; "M" = multiple.
 - 6 Type de clause de refus: PSCE = Propriété substantielle et contrôle effectif; PE = Principal établissement, n.d. = non disponible.
 - 7 Type de clause de tarification: DA = Double approbation; DD = Double désapprobation; PO = Pays d'origine; TZ = Tarification par zone; TL = Tarification libre; n.d. = non disponible
 - 8 Type de clause de capacité: DP = Détermination préalable; B1 = Bermudes I; LD = Libre détermination, A = autre, n.d. = non disponible.
 - 9 Si un échange de données statistiques est prévu par l'accord.

Source: Établi par les autorités. Indice de libéralisation aérienne (ALI) calculé par le Secrétariat de l'OMC et une mention "n.d." est assortie d'une valeur "zéro" dans les méthodes de calcul.
